

DYNAMIQUES DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

CROISSANCE, EMPLOI ET INÉGALITÉS



2018

Dynamiques du développement en Afrique 2018

CROISSANCE, EMPLOI ET INÉGALITÉS

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Commission de l'Union Africaine ; de l'OCDE ou de son Centre de développement ou de leurs pays membres.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités*, CUA, Addis Ababa/Éditions OCDE, Paris.
<https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>

ISBN 978-92-64-30251-8 (imprimé)
ISBN 978-92-64-30252-5 (PDF)

Commission de l'Union Africaine
ISBN 978-92-95104-16-7 (imprimé)
ISBN 978-92-95104-17-4 (PDF)

Crédits photo : Illustration réalisée par Aida Buendia (Centre de développement de l'OCDE) à partir des images de Smilewithme, Taparong Siri, Sidhe, baldyrigan/Shutterstock.com

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© CUA/OCDE 2018

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Cette première édition du rapport *Dynamiques du développement en Afrique* décrypte les politiques de développement du continent. Elle propose une grille de lecture originale du développement de l'Afrique, en évaluant ses performances économiques, sociales et institutionnelles au regard des objectifs définis par l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Les relations entre croissance, emplois et inégalités sont au cœur de ce premier opus, qui s'attache à dégager des implications stratégiques de l'analyse.

Véritable travail collaboratif, le rapport *Dynamiques du développement en Afrique 2018* est le fruit d'un partenariat unique en son genre entre le département des Affaires économiques de la Commission de l'Union Africaine et le Centre de développement de l'OCDE. Une équipe composée de chercheurs universitaires, d'économistes, de statisticiens et d'experts, en Afrique et ailleurs, a contribué à cette édition.

Le rapport comprend huit chapitres. Le premier propose un tour d'horizon des dynamiques de développement de l'Afrique et de son intégration dans l'économie mondiale, tandis que le deuxième présente cinq méga-tendances présidant au développement actuel et à venir du continent. Les chapitres 3 à 7 sont consacrés aux cinq régions de l'Afrique telles que définies dans le traité d'Abuja. Chacun propose une analyse approfondie de la croissance, de l'emploi et des inégalités dans la région considérée, assortie de recommandations spécifiques. Le huitième et dernier chapitre conclut l'analyse en recensant dix actions phares susceptibles d'aider l'Afrique à réaliser ses objectifs de développement.

L'annexe statistique, publiée en ligne, présente les tous derniers indicateurs économiques, sociaux et institutionnels, en fonction des disponibilités pour chacun des pays d'Afrique. Pour les décideurs, conseillers, analystes des milieux d'affaires, acteurs du secteur privé, journalistes, organisations non gouvernementales et citoyens engagés, partout dans le monde, cette compilation apporte des éléments de réflexion utiles sur le plan des politiques autour des facteurs forgeant la trajectoire de développement de l'Afrique.

Éditorial

Cette première édition du Rapport économique annuel de la Commission de l'Union Africaine (UA), produite avec le Centre de développement de l'OCDE, participe à l'accélération du projet d'intégration et de transformation de l'Afrique qu'incarnent l'adoption de l'Agenda 2063 en janvier 2015 et de la Zone de libre-échange continentale en mars 2018. Ces initiatives panafricaines jalonnent le chemin vers une Afrique unie, intégrée, pacifiée, prospère et qui joue pleinement son rôle dans la gouvernance internationale.

Éclairer ce chemin dans le contexte de la mondialisation, c'est l'ambition de ce nouveau rapport : en décryptant le développement économique de l'Afrique avec une grille d'analyse africaine, il contribuera à la définition et la mise en œuvre de politiques innovantes, adaptées aux spécificités de ses économies et au service des priorités de l'Union Africaine. Chaque année, le rapport traitera donc d'un thème stratégique pour la réalisation de l'Agenda 2063, afin d'en décliner la vision aux niveaux continental, régional et national. Aussi l'analyse comparative des Communautés Économiques Régionales (CER) en Afrique australe, centrale, de l'Est, du Nord et de l'Ouest sera-t-elle enrichie d'exemples nationaux et locaux. En plus de stimuler un dialogue ouvert entre décideurs africains, le rapport documentera les bonnes pratiques, identifiera les zones d'ombre et analysera les besoins en données et statistiques comparables pour mieux évaluer les politiques et leur impact.

Les *Dynamiques du développement en Afrique* sont le premier rapport de son genre dont se dote la Commission de l'UA, à l'initiative de son Département des Affaires Économiques. Conçu et élaboré par l'expertise africaine avec l'appui de l'OCDE, il a pour vocation de nourrir le débat entre les membres de l'Union, entre ses citoyens, ses entrepreneurs et ses chercheurs. Il entreprend également d'apporter la contribution de l'Afrique à des modèles de croissance plus justes et plus durables, et de participer à l'édification d'une nouvelle coopération internationale, davantage tournée vers l'apprentissage mutuel et la co-construction des politiques publiques nécessaires à la préservation de nos biens communs. C'est à ces fins que la Commission de l'Union Africaine a demandé au Centre de développement de l'OCDE, dont neuf états membres sont aussi membres de l'UA, d'étendre leur partenariat à la production de ce rapport.

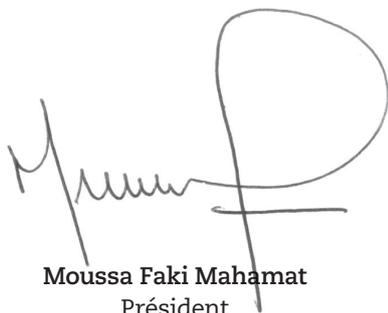
Le thème de cette année, « Croissance, emploi et inégalités » est au cœur de l'Agenda 2063 : l'objectif d'un peuple africain prospère requiert une croissance forte, durable et inclusive, qui crée des emplois décents et renforce la cohésion sociale grâce à la maîtrise des inégalités. Or, l'Afrique a beau être la deuxième région du monde par son taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) – il devrait atteindre 3.7 % en 2018 – ce rythme reste en deçà de l'objectif fixé par les dirigeants africains : un taux supérieur à 7 % annuellement sur une longue durée. De plus, si l'extrême pauvreté a bien reculé, elle touche toujours 35 % d'Africains, soit 395 millions de personnes de trop. Enfin, les multiples inégalités d'accès aux opportunités économiques et sociales, en particulier pour les jeunes et les femmes, sont telles qu'elles entravent l'efficacité des politiques publiques et la cohésion sociale.

Face à ces enjeux, l'Afrique possède d'importants atouts : une population jeune et entreprenante, des territoires en pleine mutation avec des campagnes en croissance et une urbanisation rapide, des ressources naturelles considérables, des économies dynamiques, de riches écosystèmes, une diaspora solidaire. Si, dans de trop nombreux cas, les politiques menées jusqu'à présent n'ont pas réussi à mobiliser ces atouts efficacement, alors de nouvelles orientations stratégiques sont nécessaires.



Ce rapport relève le défi en proposant dix actions phares pour guider les stratégies de développement, complétées par des recommandations spécifiques aux cinq sous-régions. Ces dix actions visent un développement *économique* durable, par la stimulation de l'investissement domestique, la diversification des exportations, l'approfondissement des liens rural-urbain et la promotion d'une croissance verte ; un développement *social* inclusif, avec une offre d'éducation en phase avec les marchés du travail et des systèmes de protection sociale efficaces et universels ; et enfin, le renforcement des *institutions*, par l'intégration régionale réelle, une meilleure mobilisation des ressources domestiques et une amélioration continue de la gouvernance politique et économique.

Réaliser la vision de l'Union Africaine requiert des coopérations fortes, innovantes et qui s'appuient sur les leçons du passé. C'est dans cet objectif que la Commission de l'UA s'engage, avec l'OCDE, à appuyer les efforts de ses membres et des CER pour élaborer, promouvoir et mettre en place des politiques meilleures pour des vies meilleures, pour améliorer le bien-être des populations et la prospérité du continent africain.



Moussa Faki Mahamat
Président
Commission de l'Union Africaine



Angel Gurría
Secrétaire général
Organisation de coopération
et de développement économiques

Remerciements

Le rapport économique annuel *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités* a été préparé conjointement par la Commission de l'Union Africaine et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est publié sous la responsabilité politique de S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine, et S.E. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE. Il a bénéficié des orientations données par S.E. Victor Harison, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union Africaine, et Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement et Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'OCDE sur le développement. Le rapport est né à l'initiative de René N'Guettia Kouassi, Directeur des affaires économiques de la Commission de l'Union Africaine, qui en a supervisé la rédaction avec Federico Bonaglia, Directeur adjoint du Centre de développement de l'OCDE.

L'équipe de la Commission de l'Union Africaine a été dirigée par René N'Guettia Kouassi, Directeur des affaires économiques, avec Ligane Massamba Sène, Économiste, Division de la Recherche et des Politiques économiques. Cette équipe était constituée de Désiré Avom (Université de Dschang), Jude Eggoh (Université d'Angers), Kouadio Clément Kouakou (Université Félix Houphouët-Boigny), Joweria Teera Mayanja et Ibrahim Mukisa (Université de Makerere), Chrispin Mphuka (Université de Zambie) et Mohamed Ben Omar Ndiaye (Université Cheikh Anta Diop de Dakar). L'équipe du Centre de développement de l'OCDE, dirigée par Arthur Minsat, Chef de l'Unité Afrique, avec Bakary Traoré, Économiste, comprenait Rodrigo Deiana, Sébastien Markley, Thăng Nguyễn-Quốc ainsi que Hamsa Hefny, Clémence Pougué Biyong, Yosra Elchinnawy et Semhar Haile, aidés des contributions de Jason Gagnon, Michael Stemmer, Manuel Toselli et Carine Viac. Le rapport a aussi bénéficié de précieuses données fournies par Vijaya Ramachandran (CGDEV) et Astrit Sulstarova (CNUCED).

Le rapport a bénéficié des observations émises par le Comité scientifique mis en place par l'Union Africaine et des consultations avec les ambassadeurs des pays membres du Centre de développement. Les chapitres ont été enrichis par les commentaires de Joël Boutroue, Bert Brys, Stéphane Buydens, Claire Charbit, Amal Chevreau, Koen De Backer, Juan De Laiglesia, Peter Green, Mohamed Hammouch, Michelle Harding, Philipp Heinrigs, Alin Horj, Ryan Jacildo, James Karanja, Alexandre Kolev, Przemyslaw Kowalski, Frans Lammersen, Willi Leibfritz, Giorgia Maffini, Sam Mealy, Angel Melguizo, Guannan Miao, Kaori Miyamoto, Alexander Pick, Annalisa Primi, Jan Rieländer, Varsha Singh, Laura Stefanelli, Kensuke Tanaka, Kurt Van Dender, Yingyin Wu (OCDE) et José Pineda (Université de Colombie-Britannique). Djeinaba Kane, Kokobe George et Julia Peppino ont apporté un soutien précieux à la coordination des travaux.

L'implication de l'équipe de révision, traduction et relecture a été essentielle pour la production du rapport dans les délais prévus. Il a été édité par Sabine Cessou et Jill Gaston et traduit par Franck Manara, Catherine Nallet-Lugaz et Eleanor O'Keefe. Delphine Grandrieux en a supervisé la production avec Aida Buendía, Irit Perry et PYKHA, qui ont réalisé la mise en page. Aida Buendía a conçu la charte graphique et la couverture.

Le Centre de développement de l'OCDE est reconnaissant à l'Allemagne (BMZ/GIZ), à l'Italie (ministère des Affaires étrangères et Coopération internationale) et au Portugal (Camões – Instituto da Cooperação e da Língua, I.P.) pour leur soutien additionnel à cette première édition.



Table des matières

Sigles et abréviations	15
Résumé	17
Synthèse : mobiliser les dynamiques du développement en Afrique pour réaliser l'Agenda 2063	19
Chapitre 1. L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale	35
En bref.....	36
Indicateurs de base : l'Afrique dans l'économie mondiale.....	38
L'Afrique doit optimiser ses modèles de croissance pour cinq raisons.....	39
Les marchés régionaux et mondiaux offrent des opportunités de croissance pour l'Afrique mais à condition d'introduire de nouvelles politiques.....	50
Notes.....	66
Références.....	67
Chapitre 2. Les méga-tendances de l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale	73
En bref.....	74
Cinq méga-tendances pour l'avenir du développement de l'Afrique.....	76
Méga-tendance 1 : basculement de la richesse.....	77
Méga-tendance 2 : la nouvelle révolution de la production.....	80
Méga-tendance 3 : dividendes démographiques.....	83
Méga-tendance 4 : la transition urbaine.....	87
Méga-tendance 5 : le changement climatique et la transition vers une économie verte.....	89
Note.....	91
Références.....	91
Chapitre 3. Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique australe	95
En bref.....	96
Profil régional de l'Afrique australe.....	98
La diversification des économies de l'Afrique australe et l'établissement de liens avec les marchés mondiaux sont indispensables pour soutenir une croissance à long terme.....	100
La création d'emplois de qualité reste un enjeu de taille en Afrique australe, surtout pour les jeunes et les femmes.....	104
Les progrès des pays d'Afrique australe pour réduire les inégalités sont irréguliers.....	108
Pour libérer durablement le potentiel de développement de l'Afrique australe, les pays doivent s'atteler aux défis des inégalités et de l'emploi.....	111
Recommandations.....	112
Annexe 3.A1. Tableaux statistiques et graphiques complémentaires sur l'Afrique australe.....	117
Notes.....	117
Références.....	118
Chapitre 4. Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique centrale	123
En bref.....	124
Profil régional de l'Afrique centrale.....	126
La dynamique de croissance, instable et fragile.....	128
La croissance sans emploi fragilise la situation économique.....	132
Les structures productives accroissent les inégalités.....	135
Recommandations.....	142
Annexe 4.A1. Annexe méthodologique.....	148
Annexe 4.A2. Annexe statistique de l'Afrique centrale.....	150
Références.....	151



Chapitre 5. Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique de l'Est	155
En bref.....	156
Profil régional de l'Afrique de l'Est.....	158
Deux décennies de croissance soutenue en Afrique de l'Est.....	160
Dynamiques de l'emploi et du chômage en Afrique de l'Est.....	163
Dynamiques des inégalités et de la pauvreté en Afrique de l'Est.....	165
Recommandations.....	168
Annexe 5.A1. Profils du commerce.....	172
Annexe 5.A2. Profils des inégalités.....	173
Notes.....	174
Références.....	174
Chapitre 6. Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique du Nord	177
En bref.....	178
Profil régional de l'Afrique du Nord.....	180
Dynamiques et déterminants de la croissance dans les pays d'Afrique du Nord.....	182
Emploi et inégalités : un défi majeur.....	186
L'emploi et les inégalités peuvent influencer la croissance économique.....	195
Recommandations.....	195
Notes.....	198
Références.....	199
Chapitre 7. Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique de l'Ouest	203
En bref.....	204
Profil régional de l'Afrique de l'Ouest.....	206
Dynamiques et déterminants de la croissance.....	208
Dynamiques et déterminants de l'emploi et du chômage en Afrique de l'Ouest.....	210
Dynamiques des inégalités en Afrique de l'Ouest.....	214
Recommandations.....	216
Annexe 7.A1. Les zones économiques de l'Afrique de l'Ouest.....	222
Annexe 7.A2. Dynamiques et déterminants de la croissance.....	223
Annexe 7.A3. Dynamiques et déterminants des inégalités.....	223
Références.....	225
Chapitre 8. Recommandations	229
En bref.....	230
Introduction.....	232
PILIER I : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE.....	233
Action 1 : Favoriser l'investissement en appui au développement du secteur privé local.....	233
Action 2 : Aider le secteur privé à diversifier la production et les exportations.....	237
Action 3 : Resserrer les liens entre les économies rurales et les économies urbaines.....	239
Action 4 : Encourager la croissance verte.....	242
PILIER II : DÉVELOPPEMENT SOCIAL.....	244
Action 5 : Renforcer l'éducation tout en améliorant la qualité de l'instruction et des compétences.....	244
Action 6 : Étendre la couverture des systèmes de protection sociale, y compris pour l'emploi et la santé.....	247
PILIER III : DÉVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS.....	250
Action 7 : Stimuler les partenariats de l'Afrique avec le reste du monde.....	250
Action 8 : Approfondir l'intégration régionale.....	251
Action 9 : Mobiliser les ressources intérieures.....	256
Action 10 : Renforcer la gouvernance économique et politique.....	259

Annexe 8.A1. Liens entre les mesures préconisées et les méga-tendances, les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD	263
Notes	265
Références	265
Annexe statistique	271
Notes	272

Graphiques

1.1. Dynamiques de croissance en Afrique, Asie et Amérique latine/Caraïbes, 1990-2018	38
1.2. Composition des échanges en Afrique, 2016	38
1.3. Croissance du capital en Afrique, Asie et ALC, 1992-2016, et FBCF en Afrique, 2009-16	39
1.4. Distribution des échanges de l'Afrique, 2000-16	40
1.5. Secteurs tirant la croissance annuelle en Afrique : pays riches/pauvres en ressources, 1990-2016	41
1.6. Contribution de la productivité globale des facteurs, du travail et du capital à la croissance du PIB en Afrique, Asie et ALC, 1990-2016	42
1.7. Statut de l'emploi en Afrique, 1990-2022, et cibles fixées à l'horizon 2023 dans l'Agenda 2063	45
1.8. Emplois salariés en pourcentage de la population d'âge actif en Afrique, Asie et ALC, 2000 et 2016	46
1.9. Réduction de la pauvreté dans 42 pays d'Afrique, au Brésil, en Chine, en Inde, en Indonésie et au Viet Nam	47
1.10. Coefficients de Gini du revenu marchand et du revenu final dans une sélection de pays	48
1.11. Décomposition de la hausse de la productivité du travail dans 31 pays en développement en Afrique, Asie et ALC, 1990-2010	49
1.12. Ratios Afrique-Asie de la productivité du travail dans les services, la construction et les industries manufacturières, 1990-2010	50
1.13. Nombre de nouveaux produits d'exportation et croissance du PIB à long terme	51
1.14. Diversification des exportations, inégalités de revenu et qualité des emplois dans les pays d'Afrique	52
1.15. Commerce de biens intermédiaires et d'équipement au sein de certaines régions du monde et en dehors de ces régions, 2014	53
1.16. Décomposition de la croissance par dépenses en Afrique, Asie et ALC, 1990-2016	56
1.17. Les 15 premiers produits non alimentaires importés en Afrique, 2013-15	57
1.18. Degré de complexité des importations destinées à l'Afrique, l'Asie et l'ALC, 1998-2016	58
1.19. Productivité globale des facteurs des entreprises manufacturières dans les pays d'Afrique et d'autres pays en développement	59
1.20. Contribution de la FBCF privée à la croissance du PIB en Afrique, Asie et ALC, 1990-2016	60
1.21. Distance des entreprises africaines par rapport à la PGF des entreprises manufacturières du décile supérieur dans les pays en développement	60
1.22. Épargne nationale brute et recettes fiscales des administrations publiques, en pourcentage du PIB en Afrique, Asie et ALC, 2009-16	62
1.23. Dette publique brute/FBCF publique en Afrique, au Brésil, en Chine et en Inde, 2009-16	63
1.24. Total des apports financiers en pourcentage du PIB en Afrique, Asie et ALC, 2009-16	64
2.1. Estimation du coût médian de la main-d'œuvre par travailleur dans une série de pays d'Afrique et au Bangladesh	79
2.2. Exportations africaines par produits de base et degré de technologie (pourcentages par destination régionale), 2014	79
2.3. Comptes d'argent mobile déclarés dans les régions du monde, 2013-16	81

2.4. Prévision de croissance de la population active en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Chine, Inde, Europe et États-Unis, 2015-50.....	83
2.5. Taux d'activité en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Chine et Inde, 1950-2100.....	84
2.6. Tendances de croissance des populations urbaine, rurale et totale d'Afrique, 1950-2050.....	87
2.7. PIB et consommation d'énergie par habitant dans certains pays d'Afrique et en Chine, 1990-2012	90
3.1. Dynamiques de croissance en Afrique australe et en Afrique, 1990-2018.....	98
3.2. Composition des échanges en Afrique australe, 2016.....	98
3.3. Contribution à la croissance du PIB en Afrique australe, par facteurs de production, 2009-15.....	101
3.4. Décomposition de la croissance par type de dépenses en Afrique australe, 2009-16.....	101
3.5. Croissance économique annuelle et investissement dans les pays d'Afrique australe, 1990-2016	102
3.6. Valeur ajoutée moyenne des secteurs en Afrique australe, en pourcentage du PIB.....	102
3.7. Évolution du chômage dans les pays membres de l'Union douanière de l'Afrique australe, 1991-2016.....	105
3.8. Taux de chômage et statut de l'emploi dans les pays d'Afrique australe.....	105
3.9. Emploi sectoriel et taux de travailleurs pauvres dans les pays d'Afrique australe.....	106
3.10. Chômage des jeunes dans les pays d'Afrique australe, 1990-2016.....	107
3.11. Coefficients de Gini et écarts de revenu dans les pays d'Afrique australe	108
3.12. Accès aux services essentiels en Afrique australe, 2010-16	110
3.13. Croissance du PIB par habitant et coefficient de Gini dans les pays d'Afrique australe, 1990-2016.....	111
3.14. Dépenses publiques en appui aux programmes de protection sociale dans les pays d'Afrique australe (% du PIB)	116
4.1. Dynamiques de croissance en Afrique centrale et en Afrique, 1990-2018.....	126
4.2. Composition des échanges en Afrique centrale, 2016.....	126
4.3. Contribution par secteurs au PIB de l'Afrique centrale (en pourcentage).....	128
4.4. Évolution des prix de principales matières premières.....	129
4.5. Composants de la croissance en Afrique centrale.....	130
4.6. Les principaux déterminants de la croissance en Afrique centrale (moyenne de 1980 à 2014).....	131
4.7. Violences par des acteurs non étatiques en Afrique.....	132
4.8. Taux de chômage moyen de 2000-15 (en pourcentage).....	133
4.9. Répartition de l'emploi entre les secteurs de 2000-15 (en pourcentage).....	134
4.10. Interactions entre croissance et emploi en Afrique centrale (réponse impulsionnelle aux chocs), 1980-2014.....	135
4.11. Création annuelle d'emplois par secteur de 1999 à 2017.....	135
4.12. Évolution de l'indice d'inégalités de genre en Afrique centrale (en pourcentage).....	138
4.13. Évolution du taux de mortalité maternelle et du taux de natalité des adolescentes en Afrique centrale	139
4.14. Taux de scolarisation moyen par genre (moyenne 2000-15).....	139
4.15. Taux d'emploi femmes-hommes par secteur (moyenne de 2000 à 2015, pourcentage)	140
4.16. Inégalité de revenus entre femmes et hommes (moyenne 2000-15).....	140
4.17. Représentation des femmes au Parlement (moyenne 2000-15).....	141
4.18. Croissance économique et inégalités de revenu (2000-15).....	142
4.19. Niveaux d'inégalité de genre en Afrique.....	146
4.A.2.1. Taux d'emploi moyen par sexe, 2000-15 (en pourcentage).....	150
4.A.2.2. Taux de pénétration d'Internet en Afrique centrale (en pourcentage de la population), en 2016.....	150
5.1. Dynamiques de croissance en Afrique de l'Est et en Afrique, 1990-2018	158

5.2. Composition des échanges en Afrique de l'Est, 2016	158
5.3. Valeur ajoutée moyenne des secteurs en Afrique de l'Est en pourcentage du PIB, 1991-2016	161
5.4. Décomposition de la croissance économique en Afrique de l'Est, par facteurs de production, 2009-15.....	162
5.5. Décomposition de la croissance par type de dépenses en Afrique de l'Est, 2009-16	162
5.6. Taux d'emploi et de chômage dans les pays d'Afrique de l'Est.....	164
5.7. Coefficients de Gini et écarts de revenu dans les pays d'Afrique de l'Est.....	167
5.A1.1. Composition des exportations et des importations en Afrique de l'Est.....	172
5.A2.1. Accès à l'électricité dans les pays d'Afrique de l'Est.....	173
5.A2.2. Accès à un assainissement de base dans les pays d'Afrique de l'Est	173
5.A2.3. Accès à l'eau potable dans les pays d'Afrique de l'Est.....	174
6.1. Dynamiques de croissance en Afrique du Nord et en Afrique, 1990-2018	180
6.2. Composition des échanges en Afrique du Nord, 2016	180
6.3. Décomposition de la croissance en Afrique du Nord par type de dépense, 2009-16	184
6.4. Productivité globale des facteurs par pays, 1990-2015.....	184
6.5. Contribution sectorielle au PIB dans les pays d'Afrique du Nord, 1990-2015	186
6.6. Création d'emplois dans les pays d'Afrique du Nord, 2000-15 (en milliers)	187
6.7. Taux d'emploi et de chômage par pays d'Afrique du Nord, 1991-2015	188
6.8. Structure de l'emploi dans les pays d'Afrique du Nord, 2000-15	190
6.9. Répartition du revenu par quintile en Afrique du Nord.....	193
7.1. Dynamiques de croissance en Afrique de l'Ouest et en Afrique, 1990-2018	206
7.2. Composition des échanges en Afrique de l'Ouest, 2016.....	206
7.3. Évolution comparée de la croissance réelle des zones économiques de la CEDEAO : UEMOA et pays hors UEMOA	208
7.4. Décomposition de la croissance par type de dépenses en Afrique de l'Ouest, 2009-16....	209
7.5. Dynamique de la décomposition factorielle de la croissance, 1990-2015	210
7.6. Structure de l'emploi en Afrique de l'Ouest (pourcentage du total de l'emploi en 2017) dans la CEDEAO.....	211
7.7. Taux de participation au marché du travail, en pourcentage de la population active dans la CEDEAO (2015-17)	211
7.8. Taux d'accès à l'eau potable en Afrique de l'Ouest, 1990-2015 (en % de la population	214
7.A1.1. Parts des pays dans le PIB de l'Afrique de l'Ouest, 2000-18.....	222
7.A2.1. Analyse sectorielle de la croissance dans la CEDEAO de 1990 à 2015	223
7.A3.1. Répartition interquintile des revenus en Afrique de l'Ouest.....	223

Tableaux

1.1. Indicateurs de base pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine/Caraïbes, 2017	38
1.2. Apports financiers extérieurs et intérieurs et recettes fiscales en Afrique (milliards USD courants), 2010-16	38
1.3. Taux de croissance en Afrique, dans d'autres pays en développement et dans les pays à revenu élevé, 2000-20.....	42
1.4. Corrélation entre indicateurs du bien-être et PIB par habitant en Afrique et dans le monde.....	44
2.1. Les méga-tendances touchant l'Afrique : les principaux risques, opportunités et implications stratégiques.....	76
3.1. Indicateurs de base pour l'Afrique australe, 2017	98
3.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique australe (milliards USD courants), 2009-16....	98
3.3. Taux de pauvreté dans les pays d'Afrique australe	109
3.4. Défis et opportunités dans certains pôles d'activité clés identifiés dans la Stratégie industrielle de la SADC.....	113

3.A1.1. Répartition sectorielle de l'emploi dans les pays d'Afrique australe	117
3.A1.2. Taux de chômage national dans les pays d'Afrique australe, 1991-2016	117
4.1. Indicateurs de base pour l'Afrique centrale, 2017	126
4.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique centrale (milliards USD courants), 2009-16	126
4.3. Contribution factorielle à la croissance du PIB	130
4.4. Inégalités de revenu en Afrique centrale	136
4.5. Taux de pauvreté en Afrique centrale (seuil de 1.90 USD)	136
4.6. Taux de pauvreté en Afrique centrale (seuil national)	137
4.7. Inégalités d'opportunité dans les pays d'Afrique centrale, 1999-2015	138
5.1. Indicateurs de base pour l'Afrique de l'Est, 2017	158
5.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique de l'Est (milliards USD courants), 2009-16	158
5.3. Part de l'emploi par sexe et par secteur en Afrique de l'Est, 1995-2017 (pourcentages)	165
5.4. Inégalités en Afrique de l'Est, mesurées selon le coefficient de Gini	166
5.5. Taux de pauvreté en Afrique de l'Est, 1999-2013	167
6.1. Indicateurs de base pour l'Afrique du Nord, 2017	180
6.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique du Nord (milliards USD courants), 2009-16	180
6.3. Moyenne du taux de croissance du PIB, 1990-2015	182
6.4. PIB par habitant dans les pays d'Afrique du Nord (en USD à prix constants)	183
6.5. Sources de la croissance économique dans les pays d'Afrique du Nord, 1990-2015	185
6.6. Dynamique de l'inégalité dans les pays d'Afrique du Nord (indice de Gini en pourcentage)	192
6.7. Dynamique de la pauvreté dans les pays d'Afrique du Nord	193
6.8. Inégalités d'opportunité dans les pays d'Afrique du Nord, 1990-2015	194
7.1. Indicateurs de base pour l'Afrique de l'Ouest, 2016	206
7.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique de l'Ouest (milliards USD courants), 2009-16	206
7.3. Part du secteur informel dans l'emploi non agricole selon le genre	212
7.4. Inégalités de revenu en Afrique de l'Ouest (indice de Gini, 1990-2017)	215
7.5. Principaux incubateurs de start-ups actifs en Afrique de l'Ouest	219
7.A3.1. Inégalités d'opportunités dans les pays d'Afrique de l'Ouest (moyenne de 2008-17)	224
8.1. Dix mesures à engager en Afrique	232

Encadrés

1.1. Corrélation entre le PIB par habitant et plusieurs indicateurs du bien-être en Afrique et dans le monde	43
1.2. Stratégies d'intégration à l'économie mondiale : quatre exemples africains	54
2.1. Les politiques peuvent maximiser la contribution des migrations au développement africain	85
4.A1.1. Contribution factorielle à la croissance : travail, capital et PGF	148
4.A1.2. Modélisation <i>Vector Auto Regressive in Panel</i> (PVAR) pour estimer les relations entre marché du travail et croissance économique	148
5.1. Comprendre les disparités hommes-femmes en matière d'emploi à Maurice	165
6.1. Analyse sectorielle de la croissance	185
6.2. Une évolution contrastée du marché du travail par pays	189
7.A1.1. Les zones économiques de la CEDEAO	222

Sigles et abréviations

- AGOA** African Growth and Opportunity Act
(Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique)
- ALC** Amérique latine et Caraïbes
- ANSD** Agence nationale de statistique et de la démographie
- APD** Aide publique au développement
- APE** Agences de promotion des exportations
- ASEAN** Association of Southeast Asian Nations
(Association des Nations de l'Asie du Sud-Est)
- ATAF** African Tax Administration Forum (Forum sur l'administration fiscale Africaine)
- BAfD** Banque africaine de développement
- BCEAO** Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest
- BEAC** Banque des états de l'Afrique centrale
- BMD** Banque multilatérale de développement
- BTP** Bâtiments et travaux publics
- CAD** Comité d'assistance au développement
- CAE** Communauté de l'Afrique de l'Est
- CEDEAO** Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
- CEEAC** Communauté économique des états de l'Afrique centrale
- CEMAC** Communauté économique et monétaire des états de l'Afrique centrale
- CENUA/CEA** Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
- CEPED** Centre population et développement
- CEQ** Commitment to Equity (Engagement envers l'équité)
- GER** Communauté économique régionale
- CIPR** Center for Inter-American Policy and Research
(Initiative du Centre de politique et de recherche inter-américaines)
- CNUCED** Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- COMESA** Common Market for Eastern and Southern Africa
(Marché commun de l'Afrique orientale et australe)
- CSAO** Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
- CUA** Commission de l'Union Africaine
- CVM** Chaînes de valeur mondiales
- DCTP** Développement des compétences techniques et professionnelles
- EFTP** Enseignement et formation technique et professionnelle
- FAG** Fonds africain de garantie
- FAO** Food and Agriculture Organization of the United Nations
(Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
- FBCF** Formation brute de capital fixe
- FFI** Flux financiers illicites
- FIP** Finance and Investment Protocol (Protocole sur la finance et l'investissement)
- FMI** Fonds monétaire international
- GGDC** Groningen Growth and Development Centre
(Centre de Groningen pour la croissance et le développement)
- HCR** Haut Commissariat aux réfugiés
- ICA** Infrastructure Consortium for Africa (Consortium pour les infrastructures en Afrique)
- IDE** Investissement direct à l'étranger
- IDH** Indice de développement humain
- IFD** Institutions de financement du développement
- IIAG** Ibrahim Index for African Governance
(Indice Ibrahim de la gouvernance africaine)



INDH	Initiative nationale pour le développement humain
IPAP	Industrial Policy Action Plans (Plans d'action pour la politique industrielle)
NEET	Not in Education, Employment or Training (Sans emploi, sans éducation, sans formation)
NEPAD	New Partnership for Africa's Development (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPHI	Oxford Poverty & Human Development Initiative (Initiative pour la pauvreté et le développement humain d'Oxford)
PAI	Plan d'accélération industrielle
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PEIA	Programme d'échange intra-africains
PGF	Productivité globale des facteurs
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme for Infrastructural Development of Africa (Programme de développement des infrastructures en Afrique)
PMA	Pays moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPP	Partenariat public privé
PPTE	Pays pauvres très endettés
R&D	Recherche et développement
RDC	République démocratique du Congo
RNB	Revenu national brut
SACU	Southern Africa Customs Union (Union douanière de l'Afrique australe)
SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe)
SIGI	Social Institutions and Gender Inequality Index (Indicateur Institutions sociales et égalité femme-homme)
TEVET	Technical, Entrepreneurial and Vocational Education and Training (Formation de nature technique, entrepreneuriale et professionnelle)
TIC	Technologies de l'information et des communications
TNC	The Nature Conservancy (Nairobi)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNCOMTRADE	United Nations Commodity Trade (Statistiques du commerce des Nations Unies)
UNDESA	United Nations Department of Economic and Social Affairs (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies)
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
ZLEC	Zone de libre-échange continentale

Résumé

Le rapport *Dynamiques du développement en Afrique 2018* met en évidence la persistance des inégalités et de la pénurie d'emplois de qualité sur le continent, malgré une croissance solide. Entre 2000 et 2017, l'économie de l'Afrique a progressé au rythme annuel de 4,7 %, faisant de la région la deuxième au monde en termes de performances. Mais la réalisation des aspirations définies dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine exige de nouvelles stratégies de développement et ce, pour au moins cinq raisons :

1. **La croissance reste volatile, malgré l'accumulation de capital et les nouveaux partenaires commerciaux.** Certains gouvernements pourraient bien être incapables de maintenir les niveaux actuels d'investissements publics.
2. **La croissance des dernières années ne s'est pas traduite par une amélioration du bien-être des populations.** Le produit intérieur brut par habitant en Afrique est moins corrélé aux indicateurs de bien-être que la moyenne mondiale.
3. **Les emplois de qualité restent rares.** Si les choses demeurent en l'état, la part de l'emploi vulnérable en Afrique restera supérieure à 66 % jusqu'en 2022 – loin de l'objectif de 41 % à l'horizon 2023 fixé dans l'Agenda 2063. Le continent compte actuellement 282 millions de travailleurs vulnérables.
4. **La réduction de la pauvreté passe par la réduction des inégalités.** Avec un coefficient de Gini équivalant à celui des pays en développement d'Asie, le taux de croissance qu'a connu le continent africain entre 1990 et 2016 permettrait d'extraire 130 millions d'individus supplémentaires de la pauvreté.
5. **Sans gains de productivité, la transformation structurelle pourrait être difficile à poursuivre.** Dans de nombreux secteurs intensifs en main-d'œuvre, les entreprises africaines se situent loin de la frontière mondiale de productivité. Elles doivent gagner en productivité pour soutenir une croissance durable.

Les marchés régionaux et mondiaux offrent un certain nombre de pistes pour renouveler et conforter les modèles de croissance. L'approfondissement de l'intégration régionale et les chaînes de valeur régionales représentent deux options importantes pour diversifier les exportations. Actuellement, les biens intermédiaires constituent moins de 15 % du commerce africain. Par ailleurs, la demande régionale de produits augmente et les technologies entrant dans leur fabrication sont toujours plus accessibles. Selon les estimations, la seule demande de produits alimentaires devrait tripler d'ici 2030. Les gouvernements peuvent aider les entreprises africaines à rattraper leur retard de productivité par rapport au reste du monde, en renforçant les relations industrielles et les capacités locales. Des politiques innovantes peuvent faciliter l'afflux de capitaux pour attirer les investissements privés.

Cinq méga-tendances président à l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Chacune ouvre de nouvelles perspectives, mais présente également des défis qui devraient guider l'action publique. Premièrement, le monde connaît un basculement de la richesse, avec les pays émergents assurant plus de la moitié de la production mondiale. Les nouveaux partenariats de l'Afrique gagnent en importance. Ensuite, la nouvelle révolution de la production ouvre d'autres horizons et s'accompagne de méthodes différentes mais crée également de nouveaux obstacles pour les producteurs africains. Troisièmement, le dynamisme démographique du continent peut devenir un « dividende », à condition que les économies locales créent suffisamment d'emplois et fournissent assez de services essentiels pour satisfaire une demande en hausse. Quatrièmement, l'urbanisation rapide de l'Afrique modifie les structures économiques et soulève de nouvelles difficultés. Enfin, de nombreux pays africains doivent opter pour des stratégies de « croissance verte » afin de s'adapter au changement climatique.



Les dynamiques de la croissance, de l'emploi et des inégalités varient d'une région d'Afrique à l'autre. Parce que son économie est plus diversifiée, l'Afrique de l'Est affiche des performances plus solides et plus élevées que les autres régions du continent. Tandis que le sous-emploi et l'emploi vulnérable caractérisent la majorité des marchés du travail sur le continent, certains pays d'Afrique du Nord et d'Afrique australe connaissent également un important chômage structurel. En Afrique centrale, la création nette d'emplois dans le secteur formel est négative depuis 2015. La pauvreté a reculé : en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, les taux de pauvreté extrême ont baissé de respectivement 23 et 12 points de pourcentage entre 1990 et 2013. Avec six des dix pays les plus inégaux du monde en termes de revenu, l'Afrique australe est la région la plus inégale du continent.

Le programme de développement du continent requiert des stratégies adaptées au contexte local, multidimensionnelles et holistiques. Le rapport met en avant dix recommandations pour soutenir la réalisation des objectifs de développement de l'Agenda 2063. Les acteurs à tous les niveaux peuvent y contribuer. Ces recommandations s'articulent autour de trois piliers : développement économique durable ; développement social ; et développement institutionnel. Le rapport adapte ces mesures à chaque région en fonction de plusieurs domaines d'action, synthétisés dans le ci-dessous. Cette matrice pourrait servir de base au dialogue sur les politiques et à la planification des réformes par les décideurs africains.

Domaines d'action clés selon les régions d'Afrique

Région	Domaines d'action clés
Afrique australe	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Stratégie d'industrialisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la feuille de route 2015-63 en facilitant les investissements dans les capacités nationales technologiques et industrielles et en stimulant le commerce intrarégional. • Investir dans des programmes de formation avec le secteur privé, en particulier parmi les entreprises locales à fort potentiel. • Étendre et intégrer les politiques du marché du travail et les programmes d'assistance sociale dans les systèmes de protection sociale. Poursuivre les efforts de réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales.
Afrique centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la coopération régionale au niveau des politiques budgétaires, monétaires et commerciales pour promouvoir des chaînes de valeur régionales et renforcer la compétitivité du secteur privé. • Encourager la transformation locale des matières premières en veillant à ce que les entreprises sur place aient accès à l'électricité, aux services essentiels, à une main-d'œuvre qualifiée et des équipements. Apporter une aide ciblée aux femmes et aux jeunes. • Faciliter les investissements dans les infrastructures nationales et régionales, surtout pour l'électricité et le transport. Installer un environnement d'affaires stable pour attirer des investissements durables. • Améliorer le recouvrement des impôts, les politiques de redistribution et les systèmes de protection sociale pour que l'ensemble de la population profite des rentes tirées du secteur extractif.
Afrique de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le programme de réforme pour améliorer le climat des affaires. Stimuler les investissements par des mesures structurelles et institutionnelles, comme la simplification des règles commerciales et la libéralisation des importations de biens intermédiaires et d'équipement. • Stimuler la productivité agricole et soutenir les entreprises à haut potentiel dans les secteurs secondaire et tertiaire aux fins d'accélérer la transformation de l'économie. • Réduire la pauvreté en renforçant les programmes de protection sociale et en investissant dans l'éducation et le développement des compétences.
Afrique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans les secteurs stratégiques créateurs d'emplois de qualité pour les jeunes et mieux participer au commerce intra-africain. • Rapprocher les entreprises leaders des petites et moyennes entreprises locales pour les aider à se conformer aux normes et améliorer la coopération entre autorités locales et secteur privé. • Promouvoir la souplesse en milieu professionnel afin de favoriser la participation des femmes. Aligner l'éducation sur les besoins du marché du travail pour garantir l'emploi des jeunes.
Afrique de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le secteur privé local en favorisant les regroupements d'entreprises, y compris informelles, grâce à l'optimisation des cadres réglementaires et des régimes fiscaux, dans le but d'attirer des investissements. • Renforcer les liens zones rurales-zones urbaines par le biais des villes intermédiaires, l'amélioration des infrastructures et la création de corridors sur le territoire national et entre pays et par la promotion de liens entre secteurs notamment à travers des activités agroindustrielles. • Investir dans l'éducation et le développement de compétences professionnelles pour tous, adaptées aux attentes du marché du travail.

Synthèse : mobiliser les dynamiques du développement en Afrique pour réaliser l'Agenda 2063

Le rapport *Dynamiques du développement en Afrique 2018* analyse les politiques requises pour promouvoir une croissance inclusive, créer des emplois et réduire les inégalités. Ces politiques, à leur tour, visent à répondre aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine pour « une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » et réaliser les objectifs de son premier Plan décennal de mise en œuvre 2013-2023. Les dynamiques de la croissance, de l'emploi et des inégalités dépendent également de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale et des mégatendances qui président au développement du continent. Les cinq chapitres consacrés aux régions mettent en évidence de grandes différences dans ces dynamiques en Afrique australe, centrale, de l'Est, du Nord et de l'Ouest et proposent des recommandations spécifiques à chaque région. Ce rapport entend fournir aux décideurs africains un outil de travail actualisé en appui au dialogue sur les politiques et aux réformes à l'échelle des pays, des communautés économiques régionales et du continent tout entier.

La réalisation de l'Agenda 2063 requiert un changement dans les dynamiques de croissance de l'Afrique

Le continent africain connaît une croissance soutenue depuis 2000, à l'origine de « l'émergence de l'Afrique ». Entre 2000 et 2016, l'Afrique a réalisé un taux de croissance moyen de 4,6 %, meilleur qu'en Amérique latine et aux Caraïbes (ALC) (2,8 %), mais inférieur à la moyenne des pays en développement d'Asie (7,2 %). Cette dynamique en Afrique s'explique en partie par des cours des matières premières favorables, l'amélioration de la gestion macroéconomique et des allègements de dette ainsi que, dans certains pays, des stratégies de diversification. Plusieurs pays ont accru leurs investissements dans les infrastructures publiques. Certains ont également multiplié leurs partenariats stratégiques – notamment avec la Chine, l'Inde et d'autres pays émergents. Pour autant, les emplois de qualité restent rares et les inégalités prononcées.

Pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063, le continent doit trouver de nouvelles dynamiques de croissance pour au moins cinq raisons :

- 1. La croissance reste volatile, malgré un processus solide d'accumulation de capital et de nouveaux partenaires commerciaux.** Après un repli en 2016, la croissance du produit intérieur brut (PIB) en volume devrait rebondir à 4 % par an entre 2018 et 2020. Les trajectoires des différents pays entre 1970 et 2016 montrent que les épisodes de croissance tendent à être plus courts en Afrique et en Amérique latine qu'ailleurs dans le monde. La plupart des pays africains peinent à maintenir la croissance sur une période prolongée, en particulier dans les pays riches en ressources. Avec le dévissage des cours des matières premières entre 2012 et 2016 (58 % pour les combustibles et 37 % pour les métaux et les minerais), ces derniers ont vu leur croissance ralentir à 1,5 % en 2016. Face à la conjoncture macroéconomique moins favorable, plusieurs pays africains pourraient avoir du mal à maintenir leur niveau actuel d'investissements. Seuls trois pays d'Afrique devraient atteindre l'objectif défini par l'Agenda 2063, à savoir un taux de croissance annuel moyen de 7 % sur la période 2016-20 (tableau 1).
- 2. La croissance récente n'a pas entraîné d'amélioration du bien-être.** Les résultats relatifs à d'autres dimensions du bien-être, comme la durée de la scolarité, l'état de santé et les conditions de logement, y entretiennent un lien nettement plus distendu avec le PIB par habitant que la moyenne mondiale. Les résultats sont identiques



pour plusieurs dimensions du bien-être subjectif, y compris la satisfaction vis-à-vis du niveau de vie et la couverture de santé. Les aspects liés à la gouvernance publique (satisfaction vis-à-vis du système éducatif et perception de la corruption) sont également préoccupants. Pour réaliser le premier objectif défini dans le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, les gouvernements africains vont devoir améliorer leurs performances en matière de bien-être.

- 3. Le continent doit créer plus d'emplois de qualité pour absorber ses nombreux actifs, notamment les femmes et les jeunes.** La croissance n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois décents. Si les choses demeurent en l'état, la part de l'emploi vulnérable en Afrique restera supérieure à 66 % en 2022 – loin de l'objectif de 41 % à l'horizon 2023 fixé dans l'Agenda 2063. Le continent compte actuellement 282 millions de travailleurs vulnérables et 30 % de travailleurs pauvres. Les femmes et les jeunes font partie des actifs les plus vulnérables. Seulement 12 % des femmes africaines en âge de travailler avaient un emploi salarié en 2016, à comparer à un taux de 22 % en Asie et de 33 % en ALC. Parmi les jeunes, près de 42 % de ceux qui travaillent vivent avec moins de 1.90 USD par jour (PPA).
- 4. Le recul continu de la pauvreté passe par la réduction des inégalités de revenu.** En abaissant le coefficient de Gini de 41 à 35 (le niveau des pays en développement d'Asie), chaque point de croissance du PIB réduirait le taux de pauvreté de l'Afrique de 0.5 point supplémentaire par an. Un tel reflux des inégalités permettrait d'extraire de la pauvreté 130 millions d'individus. La lutte contre l'extrême pauvreté ne progresse pas assez vite. Entre 2009 et 2016, 36 % des Africains (soit environ 400 millions d'individus) vivaient avec 1.90 USD par jour, voire moins, contre 49 % dans les années 1990. Pour accélérer le rythme de la réduction de la pauvreté, la croissance doit devenir plus inclusive et les inégalités doivent reculer.
- 5. Si rien ne change, la transformation structurelle risque d'être difficile à soutenir.** Depuis 2000, la transformation structurelle a contribué à hauteur de 0.4 point de pourcentage par an à la croissance de la productivité du travail en Afrique, avec le déplacement de la main-d'œuvre vers des activités plus productives. Il s'agit là d'une évolution essentielle pour garantir une croissance durable. Mais ce processus atteint ses limites, la main-d'œuvre africaine s'orientant vers des activités où les niveaux de productivité relative sont en baisse. La part du commerce de gros et de détail et de l'hôtellerie-restauration dans l'emploi total a pratiquement été multipliée par deux en 20 ans, ressortant à 20.1 % en 2010, contre 11.4 % en 1990 (dans un échantillon de 13 pays africains). L'Afrique perd également du terrain par rapport à l'Asie sur le plan de la productivité du travail. La poursuite de la transformation structurelle requiert des actions stratégiques visant à stimuler la productivité et à créer des emplois productifs capables d'absorber rapidement les nombreux actifs non qualifiés. Par rapport à leurs concurrents internationaux, les entreprises africaines se situent loin de la frontière de productivité dans la plupart des secteurs intensifs en main-d'œuvre, comme l'agroalimentaire, la construction, les services logistiques ou l'industrie légère.

Tableau 1. Taux de croissance en Afrique, dans d'autres pays en développement et dans les pays à revenu élevé, 2000-20

		Nombre de pays dans chaque catégorie de croissance			
		2000-05	2006-10	2011-15	2016-20 (p)
Pays africains	Croissance supérieure à 7 %	9	9	6	3
	Croissance située entre 0 et 7 %	38	41	43	48
	Croissance négative	5	2	3	3
Autres pays en développement	Croissance supérieure à 7 %	15	14	10	6
	Croissance située entre 0 et 7 %	63	64	65	73
	Croissance négative	2	4	6	2
Pays à revenu élevé	Croissance supérieure à 7 %	6	1	1	0
	Croissance située entre 0 et 7 %	46	43	43	51
	Croissance négative	0	8	8	1

Note : (p) : prévisions.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

Les marchés régionaux et mondiaux offrent de nouveaux débouchés de croissance pour l'Afrique, à condition que les gouvernements adaptent leurs stratégies de développement

Pour profiter des nombreux débouchés qu'offrent les marchés régionaux et mondiaux en termes de croissance, d'emplois et d'égalité, les gouvernements africains doivent adapter leurs stratégies à cette nouvelle donne économique. Le progrès technologique, les chaînes de valeur mondiales et l'évolution des accords de commerce et d'investissement redessinent les possibilités d'intégration aux marchés régionaux et mondiaux.

Pour la plupart des pays africains, le défi ne réside pas dans le niveau d'intégration à l'économie mondiale mais dans la qualité de cette intégration. Les importations et les exportations de biens et de services ont représenté pratiquement la moitié du PIB de l'Afrique en 2015-16, un niveau identique à celui de l'Asie et supérieur à celui de l'ALC (44 %). La majorité des exportations de l'Afrique sont des biens non transformés. La montée en gamme des produits existants, l'élargissement de l'offre à l'exportation et l'amélioration de l'accès aux biens d'équipement et aux facteurs de production sont autant de voies vers une croissance durable, des emplois de meilleure qualité et le recul des inégalités. Cette diversification peut intervenir en profitant des chaînes de valeur régionales et en ciblant mieux les marchés émergents.

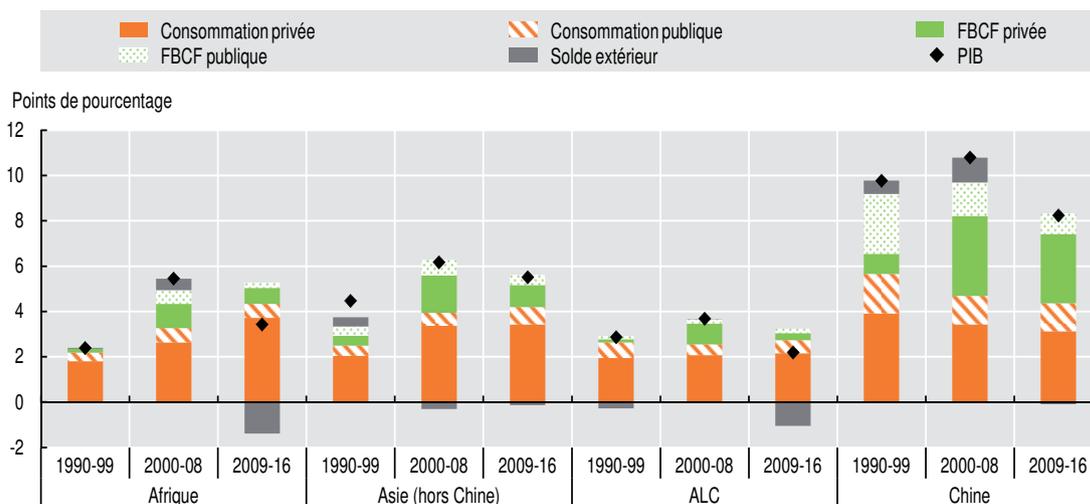
L'approfondissement de l'intégration régionale peut y contribuer. Dans ce processus, la nouvelle zone de libre-échange continentale (ZLEC) – dont la création a été actée par 44 pays membres de l'UA – peut servir de tremplin pour stimuler l'action. La libéralisation totale des échanges de biens pourrait doper le PIB et l'emploi en Afrique de respectivement 1 % et 1.2 %. Le commerce intra-africain pourrait progresser de 33 %, avec une réduction de moitié du déficit commercial du continent.

La demande régionale en Afrique est toujours plus porteuse de croissance et ce, pour plusieurs raisons :

- La contribution de la consommation privée à la croissance est en progression constante, se situant à 3.5 points de pourcentage du PIB par an sur la période 2009-16. Ce niveau est comparable à celui de la Chine et d'autres pays en développement d'Asie (graphique 1). L'urbanisation rapide de l'Afrique, l'amélioration du niveau d'instruction de la population et la hausse du pouvoir d'achat de la classe moyenne africaine, en plein essor, sous-tendent cette progression de la consommation privée. La classe moyenne, qui regroupe les individus dépensant entre 5 et 20 USD par jour, est passée de 108 millions de personnes en 1990 à 247 millions en 2013.

- **La demande régionale en Afrique, toujours plus soutenue, s'oriente vers des biens plus transformés.** Le marché des produits alimentaires en Afrique subsaharienne devrait tripler à l'horizon 2030, pour atteindre 1 000 milliards USD. La demande d'aliments transformés augmente rapidement, plus de 1.5 fois plus vite que la moyenne annuelle entre 2005 et 2015.
- **Les débouchés en Afrique attirent désormais des investisseurs internationaux.** Du fait de leur potentiel, les marchés intérieurs et régionaux ont attiré 53.4 % des IDE en faveur de projets nouveaux en Afrique entre 2013 et 2017. Cette part est proche de celle de l'Asie (55.7 %) et supérieure de 10 points de pourcentage à celle de l'ALC (44.8 %).
- **Les progrès récents pour réduire les procédures administratives et le coût du démarrage et de la gestion d'entreprise ont rendu l'environnement des affaires plus attractif :** 29.5 % des investisseurs étrangers citent ces améliorations parmi les principaux facteurs les ayant décidés à investir en Afrique, contre 12 % en 2003-07.

Graphique 1. Décomposition de la croissance par dépenses en Afrique, Asie et ALC, 1990-2016



Note : Les données couvrent 52 pays d'Afrique, 34 pays en développement d'Asie et 23 pays en développement de l'ALC. La contribution à la croissance du fait de la variation des stocks étant proche de zéro (± 0.01 point de pourcentage), cet élément n'est pas pris en compte dans le graphique.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données) ; et FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784539>

Cet essor des marchés régionaux offre de réels débouchés de croissance pour les entreprises locales, qui peuvent faire monter en gamme leurs produits. Les entrepreneurs locaux et les petites et moyennes entreprises (PME) bénéficient d'un avantage relatif, du fait de leur connaissance du marché national dont ils sont proches. Mais les entreprises africaines doivent rattraper leur retard en termes de productivité au risque, sinon, de voir leurs marchés locaux investis par des concurrents internationaux. La productivité du travail en Afrique est en recul par rapport à celle de l'Asie dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, les transports, les activités financières, la construction et le secteur manufacturier

Les entreprises africaines ont besoin de nouvelles politiques de soutien pour renforcer leur productivité et exploiter les débouchés commerciaux. Les réformes en cours de l'environnement des affaires et des exemptions d'impôts ne suffiront pas à combler ce déficit de productivité. Elles n'ont pas induit de hausse significative de l'investissement privé. Les zones économiques spéciales (ZES) peuvent attirer des entreprises leaders sur leur marché

et créer quelques milliers d'emplois manufacturés. Mais, trop souvent, elles deviennent des enclaves peu productives et n'entretenant que peu de liens avec l'économie et les emplois locaux. Selon une enquête réalisée dans 91 ZES de 20 pays d'Afrique subsaharienne, les ZES représentent environ 1 million d'emplois, soit 0.2 % de l'emploi national.

Le rattrapage du retard de productivité dépend également des initiatives de renforcement des capacités et de politiques complémentaires. Il s'agit notamment d'améliorer les capacités de gestion et managériales, les compétences techniques et les possibilités de financement, d'atténuer les inégalités sur les marchés du travail, d'offrir aux entreprises davantage de possibilités de rejoindre le secteur formel et de renforcer la transparence et la gouvernance. L'établissement de relations industrielles plus solides, y compris par le biais de pôles de production et de programmes de développement des fournisseurs, peut également jouer un rôle important.

Les économies locales peuvent attirer davantage d'investissements productifs durables, à condition de mieux mobiliser les ressources intérieures et les apports financiers extérieurs.

- **Les marchés financiers nationaux, la mobilisation des ressources intérieures et les dépenses publiques doivent gagner en efficacité, en actionnant trois leviers :**
 - L'amélioration de l'intermédiation financière pour mobiliser l'épargne intérieure en appui à l'investissement productif. En moyenne, celle-ci s'est établie en Afrique à 422 milliards USD par an sur la période 2009-16, soit 20 % du PIB du continent.
 - L'amélioration des politiques fiscales, du recouvrement des recettes non fiscales et de l'efficacité des dépenses publiques. Selon les dernières données disponibles, le continent africain a levé 312 milliards USD de recettes fiscales en 2016, soit environ 1.7 fois plus que les 185 milliards USD d'apports financiers extérieurs (tableau 2).
 - La lutte contre les flux financiers illicites, qui s'élèvent à 50 milliards USD par an.
- **Les apports financiers extérieurs doivent mieux contribuer à la diversification, la productivité et la création d'emplois.** Le total des apports extérieurs à l'Afrique est ressorti à 8.8 % du PIB entre 2009 et 2016, un niveau nettement plus élevé qu'en Asie (3.8 %) et en ALC (5.2 %). Mais 36 % du total des IDE entre 2003 et 2014 sont allés au secteur extractif, les transferts de migrants s'orientant essentiellement vers les biens de consommation. L'établissement de liens plus étroits entre les entreprises bénéficiaires d'IDE et l'économie locale est vital pour créer des emplois et assurer des transferts de connaissances et de technologie. Enfin, l'aide publique au développement (APD) peut rendre les investissements privés moins risqués et aider les PME à se conformer aux normes internationales. Entre 2012 et 2015, ce financement du développement a permis de mobiliser 81 milliards USD d'investissements privés.

Tableau 2. Apports financiers extérieurs et intérieurs et recettes fiscales en Afrique (milliards USD courants), 2010-16

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (e)
	Flux entrants d'investissements directs étrangers	46	45	55	62	64	49	59
Apports extérieurs	Privés Investissements de portefeuille	28	26	42	32	31	20	13
	Transferts des migrants	53	60	64	64	68	65	62
	Publics Aide publique au développement	47	52	52	57	54	51	50
Total des apports extérieurs		175	182	214	215	217	185	185
Recettes fiscales intérieures		332	407	421	418	412	343	312

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; CAD-OCDE (2017), *Statistiques en ligne sur le développement international* (base de données) ; et Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Les stratégies de développement doivent également tenir compte de cinq méga-tendances influant sur l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale

Les stratégies de développement doivent aussi intégrer les méga-tendances qui président à la dynamique de développement de l'Afrique et à son intégration dans l'économie mondiale. Chacune de ces méga-tendances est à la fois porteuse de défis et de promesses et les réponses apportées par les pays africains auront de larges répercussions sur l'action publique (chapitre 2).

1. La part croissante des pays émergents dans l'économie mondiale (phénomène de « **basculement de la richesse** ») offre à l'Afrique la possibilité de multiplier ses partenaires commerciaux, diversifier son panier d'exportations, monter en gamme dans les chaînes de valeur mondiales mais aussi d'attirer de nouveaux investissements et trouver de nouvelles sources de financement, de technologies et d'innovation. La Chine, par exemple, s'était engagée à verser 118 milliards USD à l'Afrique sur la période 2000-14, soit 34 % de l'enveloppe globale qu'elle allouait au développement. Le basculement de la richesse peut également attirer de nouvelles activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre sur le continent. Pour tirer tout le bénéfice de cette évolution, les économies africaines doivent devenir plus compétitives que les autres acteurs émergents. Elles seront également probablement amenées à renforcer leur engagement avec leurs partenaires internationaux.
2. La **nouvelle révolution de la production** amenée par les mutations technologiques et le passage au numérique permet aux entreprises africaines d'accéder à de nouveaux marchés, produire à moindre coût et profiter de nouveaux marchés financiers. Elle permet aux gouvernements africains d'offrir des services essentiels de manière plus efficace et transparente. L'Afrique dénombre par exemple déjà plus de 277 millions de comptes d'argent mobile déclarés, soit plus que dans toutes les autres régions en développement réunies. Mais l'automatisation s'accompagne de risques considérables pour l'industrialisation de l'Afrique. En Éthiopie, 85 % des emplois actuels appartiennent à des secteurs exposés à la robotisation.
3. La croissance rapide de la population en Afrique peut devenir un « **dividende démographique** », à condition que les économies locales créent suffisamment d'emplois et fournissent assez de services essentiels pour satisfaire une demande en hausse. Entre 2015 et 2050, la population en âge de travailler (les 15-64 ans) s'étoffera de 902 millions, soit 69 % environ de l'accroissement démographique total dans le monde. Le dividende démographique de l'Afrique pourrait contribuer à une croissance annuelle du PIB en volume de 10 à 15 % à l'horizon 2030. Mais l'économie formelle doit créer des millions d'emplois supplémentaires : d'ici 2030, en moyenne, 29 millions de jeunes supplémentaires viendront grossir chaque année les rangs des plus de 16 ans. L'accès à une éducation de qualité doit également être renforcé, en particulier pour les filles. De nombreux jeunes Africains ne possèdent pas le bagage technique et managérial qui leur permettrait de réussir sur le marché du travail. Seuls 10.5 % des élèves du secondaire sont inscrits dans des cursus professionnels, souvent sous-financés.
4. Avec la **transition urbaine** à l'œuvre actuellement, la majorité des Africains devraient résider en milieu urbain à l'horizon 2035. Cette urbanisation s'accompagne de véritables débouchés, avec notamment l'élargissement des marchés intérieurs pour la main-d'œuvre et la consommation. Elle peut catalyser des gains de productivité et l'innovation dans l'économie. Mais au tournant du siècle, près de 62 % des citadins d'Afrique subsaharienne vivaient dans des habitats informels. Dans plusieurs pays, l'urbanisation sauvage pourrait entraîner un triplement de la population des bidonvilles à l'horizon 2050.

5. Le **changement climatique** fait peser une menace sérieuse sur 27 pays africains (parmi les 33 les plus exposés au monde), alors que le continent contribue pour moins de 4 % aux émissions globales de gaz à effet de serre. Des stratégies de « croissance verte » pourraient permettre à l'Afrique de développer de nouveaux secteurs d'activité, créer des emplois et réduire ses futurs coûts d'adaptation. Les pays africains peuvent exploiter leur potentiel en matière d'énergies renouvelables, dont le coût décroît rapidement : moins 80 % pour l'énergie solaire sur la période 2008-15. D'ici 2040, la moitié de la croissance de l'Afrique subsaharienne dans le secteur de la production d'électricité devrait provenir de sources d'énergies renouvelables.

Dix actions phares sont stratégiques à l'échelle continentale

Le programme de développement du continent requiert donc des stratégies adaptées au contexte local, multidimensionnelles et holistiques. Le rapport propose dix actions phares pour s'atteler aux enjeux de la croissance, de la création d'emploi et des inégalités en Afrique. Ces recommandations s'articulent autour de trois piliers : développement économique durable ; développement social ; et développement institutionnel. Ces actions visent à soutenir la réalisation des objectifs de développement de l'Agenda 2063 (tableau 3) et les objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'à prendre en compte les risques et les opportunités découlant des méga-tendances. Les acteurs à tous les niveaux peuvent y contribuer : institutions panafricaines, communautés régionales, autorités nationales, infranationales et locales, secteur privé local, citoyens africains et partenaires internationaux. La production de données de qualité est fondamentale pour suivre, évaluer et ajuster les politiques visant à satisfaire les aspirations du continent.

Tableau 3. Dix actions phares à engager pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD connexes

Actions phares	Mesures préconisées	Objectifs de l'Agenda 2063	Objectifs de développement durable
Action 1 : Favoriser l'investissement en appui au développement du secteur privé local	<ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les conditions d'investissement des entreprises nationales • Veiller à la cohérence entre les stratégies de promotion des IDE et les capacités du secteur privé local • Profiter de l'épargne intérieure et des transferts des migrants pour augmenter les investissements nationaux • Rendre l'investissement public plus efficace 	<p>Objectif 4 : Des économies transformées et des emplois</p> <p>Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux</p> <p>Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement</p>	ODD 8, 9, 12, 17
Action 2 : Aider le secteur privé à diversifier la production et les exportations	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des stratégies d'exportation en rapport avec le potentiel du pays • Faciliter les importations de biens intermédiaires et d'équipement • Donner des moyens d'action aux agences de promotion des exportations plus autonomes pour diversifier les exportations 	<p>Objectif 4 : Des économies transformées et des emplois</p> <p>Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues</p>	ODD 8, 9, 17
Action 3 : Resserrer les liens entre les économies rurales et les économies urbaines	<ul style="list-style-type: none"> • Réformer la propriété foncière et la gestion des terres • Moderniser les infrastructures et les services dans les zones urbaines • Renforcer les liens villes-zones rurales en soutenant l'essor durable des villes secondaires 	<p>Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous</p> <p>Objectif 10 : L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure</p>	ODD 1, 8, 10, 11
Action 4 : Encourager la croissance verte	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'économie circulaire • « Verdir » les activités économiques existantes 	<p>Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues</p> <p>Objectif 6 : Économie bleue/maritime</p> <p>Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes au climat et écologiquement durables</p>	ODD 7, 13, 14, 15



Tableau 3. Dix actions phares à engager pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD connexes (cont.)

Actions phares	Mesures préconisées	Objectifs de l'Agenda 2063	Objectifs de développement durable
Action 5 : Renforcer l'éducation tout en améliorant la qualité de l'instruction et des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Prôner un accès universel à l'éducation, en particulier pour les filles • Promouvoir l'enseignement spécialisé dans des secteurs stratégiques • Améliorer l'éducation et la formation techniques et professionnelles • Rapprocher les établissements éducatifs des marchés du travail et des entreprises privées 	<p>Objectif 2 : Des citoyens instruits et une révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation</p> <p>Objectif 17 : Une égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie</p> <p>Objectif 18 : Des jeunes et des enfants impliqués et autonomisés</p>	ODD 4, 5, 12
Action 6 : Étendre la couverture des systèmes de protection sociale, y compris pour l'emploi et la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer des socles de protection sociale • Rendre les systèmes de protection sociale viables sur le plan financier 	<p>Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous</p> <p>Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien alimentés</p>	ODD 1, 3, 10
Action 7 : Stimuler les partenariats de l'Afrique avec le reste du monde	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coopération internationale • Améliorer les modalités actuelles de partenariat et de coopération de l'Afrique 	<p>Objectif 19 : Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique</p> <p>Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement</p>	ODD 10, 17
Action 8 : Approfondir l'intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la coordination et la gouvernance des CER et rationaliser les cas de multi-appartenance • Faciliter les échanges de biens • Approfondir l'intégration régionale pour permettre la libre circulation des personnes, des capitaux et des services 	<p>Objectif 4 : Des économies transformées et des emplois</p> <p>Objectif 8 : Une Afrique unie (fédération ou confédération)</p> <p>Objectif 9 : Les principales institutions financières et monétaires sont créées et mises en fonction</p> <p>Objectif 10 : L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure</p>	ODD 9, 10, 11, 17
Action 9 : Mobiliser les ressources intérieures	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des systèmes fiscaux qui élargissent l'assiette fiscale et favorisent le respect de leurs obligations par les contribuables • Investir dans l'optimisation de l'efficacité des administrations fiscales • Coopérer à l'échelon international pour améliorer les systèmes fiscaux 	<p>Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement</p>	ODD 8, 17
Action 10 : Renforcer la gouvernance économique et politique	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la responsabilité et la transparence des processus d'élaboration des politiques et des politiques de redistribution • Promouvoir une saine gouvernance des entreprises • Investir constamment dans la modernisation des capacités institutionnelles • Veiller à ce que les réformes soient mises en œuvre à l'échelon de gouvernement adapté 	<p>Objectif 8 : Une Afrique unie (fédération ou confédération)</p> <p>Objectif 11 : Les valeurs et les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'État de droit sont enracinés</p> <p>Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux</p>	ODD 8, 16, 17

Les stratégies de développement doivent pouvoir être déployées à l'échelle régionale

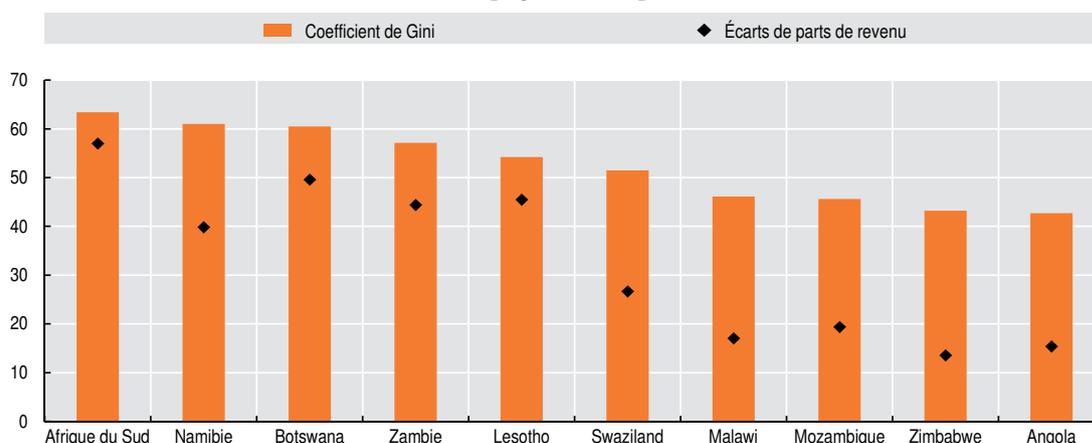
Au-delà du plan d'action continental, les stratégies doivent pouvoir être mises en œuvre au niveau des communautés économiques régionales, en tenant compte de la diversité des régions et des économies nationales. L'approfondissement de l'intégration régionale est indispensable pour procurer des économies d'échelle et garantir une plus grande efficacité sur les marchés africains. À travers les cinq régions instituées par le traité d'Abuja, les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique jouent un rôle central pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action continental en faveur de la croissance, de l'emploi et de l'égalité.

En Afrique australe

Depuis 2000, l'Afrique australe bénéficie d'une croissance économique régulière, mais qui commence à s'essouffler. Entre 2000 et 2008, le PIB en volume a progressé au rythme annuel de 5.2 %, avant de ralentir à 2.6 % entre 2009 et 2016. La volatilité des cours des matières premières et les investissements dans le secteur extractif ont largement pesé sur ces performances. La valeur ajoutée manufacturière dans la région est retombée à 12.6 % du PIB en 2015, contre 18.2 % en 2000. Cette « désindustrialisation précoce » menace la réalisation d'une croissance inclusive et des objectifs de l'Agenda 2063.

L'emploi reste un enjeu de taille en Afrique australe, surtout face à l'arrivée attendue chaque année de 1.1 million de nouveaux entrants sur le marché du travail. La région se distingue par un niveau élevé d'inégalités de revenu. Six des dix pays ayant les inégalités de revenu les plus marquées en font partie, en dépit de régimes fiscaux et de politiques de redistribution progressifs, notamment en Afrique du Sud et en Zambie (graphique 2). Le taux d'extrême pauvreté reste élevé, à 35.6 % en 2013 (contre 43.8 % en 1990). Les inégalités hommes-femmes constituent toujours une entrave importante à la croissance inclusive et au bien-être, même si l'Afrique australe obtient de meilleurs résultats que les autres régions africaines.

Graphique 2. Coefficients de Gini et écarts de revenu dans les pays d'Afrique australe



Note : L'écart entre les groupes supérieur et inférieur renvoie au rapport entre la part de revenu détenue par les 10 % les plus riches et le revenu des 10 % les plus pauvres dans la distribution nationale des revenus. Les dernières données disponibles pour chaque pays ont été utilisées.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017b), PovcalNet (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785033>

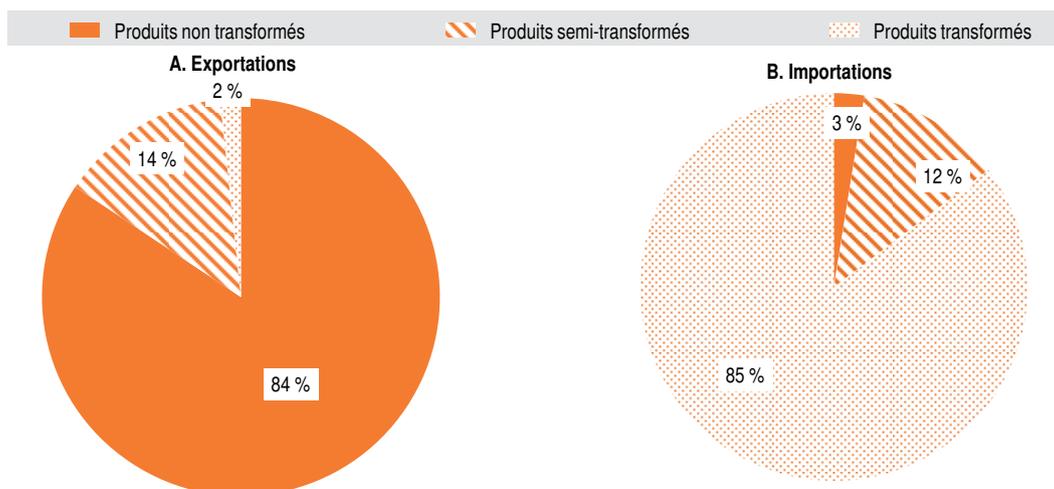
Pour que la croissance parvienne à réduire les inégalités et le chômage, les gouvernements d'Afrique australe doivent envisager les trois axes d'action suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'industrialisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la feuille de route 2015-63, dans le but de faciliter les investissements dans le renforcement des capacités nationales technologiques et industrielles, favoriser le commerce intrarégional et identifier les créneaux d'industrialisation créateurs d'emplois.
- Encourager différentes formes d'entrepreneuriat local et investir dans les programmes d'acquisition de compétences avec le secteur privé. L'employabilité des travailleurs, en particulier des jeunes et des femmes, s'en trouverait ainsi renforcée.
- Étendre et intégrer les systèmes de protection sociale et poursuivre les efforts de réduction de la pauvreté, notamment dans les zones rurales. Le caractère profondément ancré des inégalités et du chômage exige de conjuguer des politiques de soutien au marché du travail et des programmes sociaux.

En Afrique centrale

L'Afrique centrale bénéficie d'une dynamique de croissance robuste depuis 2000 – 5.6 % en moyenne – mais la région n'a pas su transformer cette prospérité en un développement résilient et durable. Les économies de la région sont toujours fortement dépendantes de leurs ressources naturelles. Les biens non transformés (essentiellement les hydrocarbures, le cuivre et le bois) représentent 84 % des exportations régionales, soit plus que partout ailleurs en Afrique (graphique 3). La croissance est tributaire des cours des matières premières, dont la volatilité peut dissuader les investissements de long terme, ce qui complique le rattrapage en termes d'accès aux infrastructures et à l'électricité.

Graphique 3. Composition des échanges en Afrique centrale, 2016



Source : Calculs des auteurs d'après les bases de données COMTRADE des Nations Unies (2017).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785128>

Depuis 2015, la création d'emplois formels est dissociée de l'activité économique. L'inégalité de la répartition des ressources naturelles a engendré des inégalités géographiques et de profonds écarts de richesse entre pays et entre secteurs économiques. Une réalité qui s'ajoute à la stagnation des inégalités de revenu, puisque le coefficient de Gini de l'Afrique centrale s'établit en moyenne à 42 depuis 2000 – un niveau supérieur aux autres régions du continent.

Les gouvernements peuvent envisager plusieurs leviers d'action pour renforcer la résilience sociale et économique, créer des emplois et soutenir une croissance inclusive et durable :

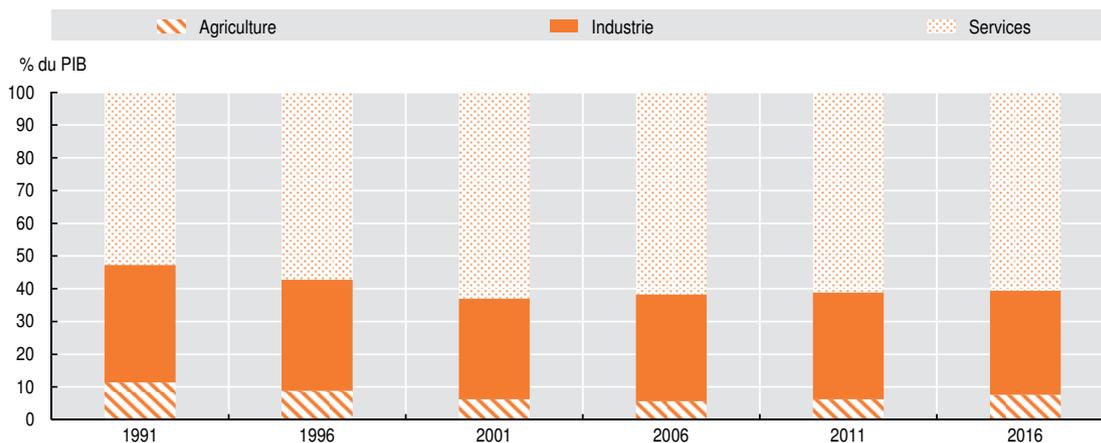
- Approfondir la coopération régionale au niveau des politiques budgétaires, monétaires et commerciales pour promouvoir des chaînes de valeur régionales et renforcer la compétitivité du secteur privé. La facilitation des investissements nationaux et régionaux dans les infrastructures de transport, d'électricité et de télécommunications est cruciale pour tenir les engagements en faveur de l'intégration régionale.
- Encourager la transformation locale des matières premières en veillant à ce que les entreprises sur place aient accès à l'électricité, aux services essentiels, à une main-d'œuvre qualifiée et à des équipements. Des politiques ciblées sont également requises pour encourager les femmes et les jeunes à s'intégrer à la population active et réduire leur vulnérabilité.

- Améliorer le recouvrement des impôts, les politiques de redistribution et les systèmes de protection sociale pour que l'ensemble de la population profite des rentes tirées du secteur extractif. Il faut pour cela optimiser les systèmes statistiques de manière à ce que les données soient accessibles, fiables et effectivement utilisées en appui aux politiques.

En Afrique de l'Est

L'Afrique de l'Est affiche des performances plus solides et plus élevées que les autres régions du continent, grâce à une économie plus diversifiée. Depuis 1990, la région connaît des taux annuels de croissance supérieurs à 4 %. Cette performance doit beaucoup au secteur des services, qui représente désormais pratiquement 60 % du PIB (graphique 4), mais elle est essentiellement à imputer aux services informels et non marchands. Un secteur agricole important et un modèle de croissance tiré par des exportations concentrées sur une gamme limitée de produits (comme le café, le thé et les minerais) exposent la région aux fluctuations des cours des matières premières et aux dépréciations monétaires.

Graphique 4. Valeur ajoutée moyenne des secteurs en Afrique de l'Est, en pourcentage du PIB, 1991-2016



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785546>

Pour autant, la croissance récente ne s'est pas traduite par une transformation structurelle rapide ni par des créations d'emplois. Avec 35 % de la population vivant toujours dans l'extrême pauvreté, la croissance n'a pas eu d'impact significatif sur la situation des pauvres et la réduction des inégalités de revenu. Ces dernières tendent au contraire à se creuser, puisque quatre pays seulement ont un coefficient de Gini inférieur à 40. Les inégalités hommes-femmes en matière d'emploi se résorbent très légèrement, le rapport entre l'emploi des hommes et des femmes passant de 1.41 en 1991 à 1.39 en 2017. La plupart des femmes travaillent dans le secteur informel (la proportion allant de 50 % en Ouganda à 80 % au Kenya et au Rwanda).

De plus en plus, la hausse de la croissance résulte de la consommation privée – une situation qui permet de profiter d'un marché intérieur en plein essor mais qui présente le risque de déséquilibrer les balances commerciales, plombées par la demande de biens importés. Les gouvernements d'Afrique de l'Est pourraient miser davantage sur les politiques économiques et sociales :

- L'amélioration du cadre politique et réglementaire et de l'environnement global des affaires est indispensable pour encourager la diversification et une croissance plus durable. Les décideurs peuvent stimuler les investissements productifs

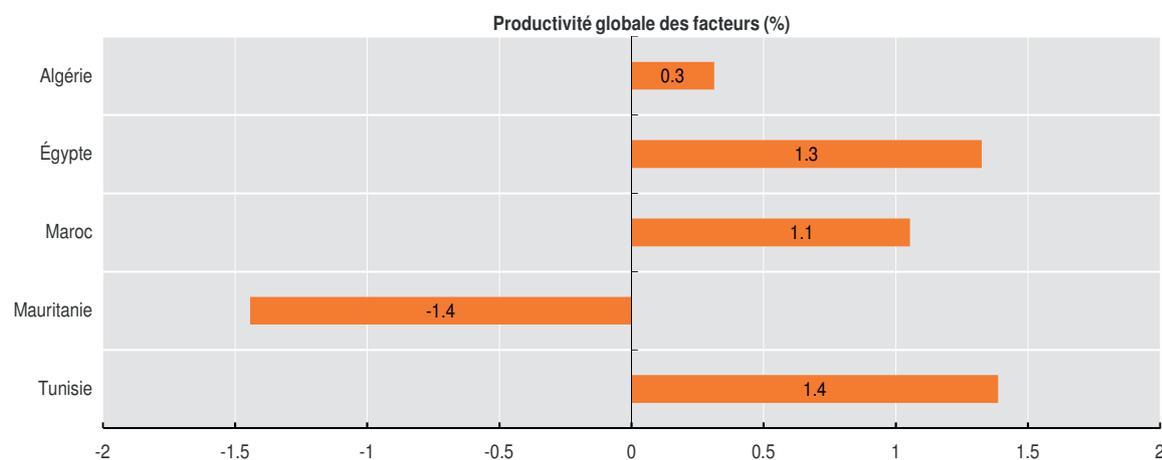
dans l'économie par des mesures structurelles et institutionnelles, comme la simplification des règles commerciales et la suppression des droits sur les importations de biens intermédiaires et d'équipement. Stimuler la productivité agricole et soutenir les entreprises à haut potentiel dans les secteurs secondaire et tertiaire permettra à la région d'accélérer sa transformation économique.

- Plusieurs pays luttent contre la pauvreté en renforçant les programmes de protection sociale et en investissant dans l'éducation et le développement des compétences, où le retard pris est considérable. Ces investissements vont devoir être fortement amplifiés pour réaliser l'objectif visant à installer un développement plus inclusif.

En Afrique du Nord

Malgré une croissance instable, les pays d'Afrique du Nord sont parvenus à réduire la pauvreté et les inégalités d'opportunité. La croissance est ressortie en moyenne à 2.6 % entre 2010 et 2015, contre 4 % entre 1995 et 2009. Cet affaiblissement est à imputer principalement à l'instabilité des cours du pétrole, l'atonie de la demande en Europe après la crise financière mondiale de 2008, les contrecoups du Printemps arabe et la persistance de conflits. Les gains de productivité sont insuffisants, qui témoignent de l'absence de capacités d'innovation (graphique 5).

Graphique 5. Hausse de la productivité globale des facteurs par pays en Afrique du Nord, 1990-2015



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785774>

Les inégalités et la pauvreté ont sensiblement reculé, grâce aussi à l'amélioration de l'accès aux services essentiels et aux programmes de protection sociale. Mais les inégalités de revenu persistent, puisque les 20 % les plus riches perçoivent 7.5 fois plus que le segment des 20 % les plus pauvres et une partie de la population reste exposée à la pauvreté.

Les taux de participation aux marchés du travail en Afrique du Nord restent faibles (40.9 % sur la période 1990-2015), la situation étant particulièrement défavorable pour les jeunes et les femmes. Le principal enjeu face au chômage des jeunes réside dans l'absence d'emplois qualifiés pour une population toujours plus instruite. À 28.8 %, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) est le double de la moyenne mondiale. Seulement 16.6 % des jeunes femmes travaillent ou sont en recherche d'emploi, contre 46.8 % des jeunes hommes. Environ un quart de ces jeunes actifs vivent dans la pauvreté. Près de 26 % de ce groupe d'âge ne sont ni à l'école, ni au travail, ni en formation (NEET), soit le deuxième taux le plus élevé du monde.

Pour surmonter ces défis, les pays vont devoir se doter de politiques pour améliorer et conforter la stabilité politique et la responsabilité institutionnelle, accélérer la transformation structurelle des économies et activer de nouveaux leviers d'action structurants pour l'emploi des jeunes et des femmes. Ils peuvent plus spécifiquement :

- Orienter les économies vers des secteurs stratégiques créateurs de valeur ajoutée et d'emplois pour les jeunes et la main-d'œuvre qualifiée. Le renforcement des industries manufacturières axé sur l'exportation de biens et de services dans le reste de l'Afrique pourrait permettre d'atteindre cet objectif.
- Promouvoir la souplesse en milieu professionnel afin de favoriser la participation des femmes, soutenir les femmes chefs d'entreprise et aligner l'éducation sur les besoins du marché du travail pour garantir une hausse de l'emploi des jeunes.

En Afrique de l'Ouest

Entre 2000 et 2014, l'Afrique de l'Ouest a bénéficié de l'un des taux de croissance les plus soutenus du continent, à plus de 5 %. Mais les performances sont inégales, puisque le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire assurent 85 % du PIB régional. L'importance des activités informelles, le creusement des inégalités et la pauvreté compromettent par ailleurs la résilience de la croissance.

L'accroissement démographique en Afrique de l'Ouest, la hausse de la demande régionale et l'essor de la classe moyenne constituent autant de perspectives positives de développement, mais requièrent la création de millions d'emplois dans l'économie formelle. La croissance économique est principalement tirée par l'exploitation des matières premières et l'agriculture, deux secteurs qui n'offrent pas suffisamment d'emplois pour les jeunes. De ce fait, les jeunes et les femmes, qui sont également exclus du secteur formel, se tournent vers les activités informelles, lesquelles représentent entre 68 et 90 % de l'emploi total (tableau 4). La pénurie d'emplois formels devient un enjeu majeur dans la mesure où, à l'horizon 2035, les 15-24 ans représenteront 20 % de la population, soit 117 millions de personnes.

Tableau 4. Part du secteur informel dans l'emploi non agricole en Afrique de l'Ouest, selon le genre

Pays	Année	Part du secteur informel (%)	Part selon le genre (%)	
			Femmes	Hommes
Bénin	2011	94.5	97.7	90.2
Côte d'Ivoire	2016	87.7	93.8	82.4
Gambie	2012	68.2	77.6	62
Ghana	2015	83.2	88.3	75.9
Libéria	2010	77.6	86.3	68.8
Mali	2015	92.1	96.9	87.9
Niger	2011	86.4	95.2	76.4
Sénégal	2015	90.4	93.5	88.2

Source : Calculs des auteurs d'après OIT (2017), ILOStat (base de données).

Même si l'accès aux services de base s'est amélioré, la distribution du revenu reste inégale. Du fait de l'accroissement démographique rapide, le nombre d'individus vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 98.9 millions en 1990 (55.4 %) à 144.4 millions en 2013 (43.8 %). Les inégalités restent élevées, avec un coefficient de Gini de 0.39 en 2014, et s'accroissent dans plusieurs pays. L'indice de développement humain (IDH) est le plus faible du continent, à 0.47. La protection sociale demeure insuffisante. La moitié des pays d'Afrique de l'Ouest affichent de fortes inégalités hommes-femmes.

Pour installer une croissance inclusive et durable, les stratégies envisagées doivent s'articuler autour de trois grands axes :

- Développer le secteur privé local en favorisant les regroupements d'entreprises, optimiser les cadres réglementaires et les régimes fiscaux afin d'attirer des investissements et promouvoir la diversification de l'économie.
- Renforcer les liens zones rurales-zones urbaines en développant les capacités des villes intermédiaires, améliorant les infrastructures et les corridors nationaux et transfrontaliers et promouvant les activités agroindustrielles.
- Accroître les investissements dans l'éducation universelle, notamment pour les filles, et, parallèlement, améliorer la qualité de l'éducation et du développement de compétences professionnelles afin de satisfaire les attentes du marché du travail.

Références

Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté le 15 février 2018).

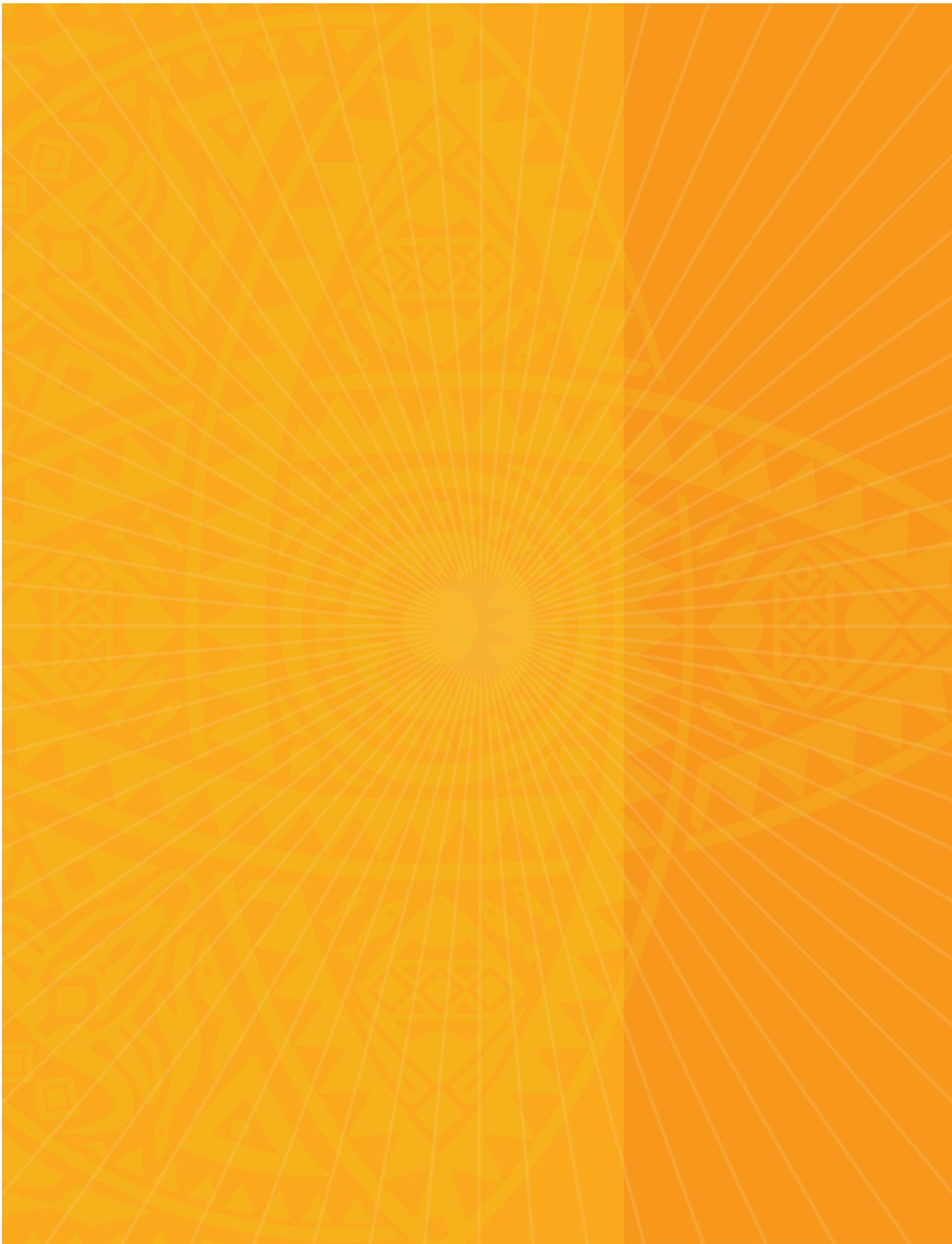
Banque mondiale (2017b), *PovcalNet* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx> (consulté le 20 avril 2018).

CAD-OCDE (2017), *Statistiques en ligne sur le développement international (SDI)* (base de données), Comité d'aide au développement, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm> (consulté le 15 février 2018).

FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale*, avril (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2018/01/weodata/index.aspx (consulté le 20 avril 2018).

OIT (2017), *ILOSTAT* (base de données), www.ilo.org/ilostat/ (consulté le 1^{er} mars 2018).

UN Statistics Division (2017), *UN COMTRADE* (base de données), <https://comtrade.un.org/data/> (consulté le 1^{er} février 2018).



Chapitre 1

L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale

Ce chapitre analyse la trajectoire de développement de l'Afrique et sa place dans la globalisation depuis 1990. Dans un premier temps, il présente les déterminants, les composants et les dynamiques de la croissance économique ainsi que son impact sur l'emploi et les inégalités. Il met également en évidence cinq faits stylisés justifiant pourquoi la stratégie de croissance africaine doit être révisée à l'aune des objectifs de développement définis par l'Agenda 2063. Dans un second temps, le chapitre rend compte des opportunités qui s'offrent aux économies africaines sur les marchés régionaux et mondiaux. Enfin, le chapitre identifie les défis que les politiques devront relever pour améliorer la compétitivité du continent, approfondir le développement des marchés domestiques et accroître les investissements.

EFFET BRIEF EN

Entre 2000 et 2016, l'Afrique a connu une forte dynamique de croissance (taux de croissance annuel moyen de 4.6 %). C'est un rythme plus élevé que l'Amérique latine et les Caraïbes (2.8 %) mais moins important que l'Asie (7.2 %). Cette dynamique est due aux variations favorables des cours des matières premières, aux progrès dans la conduite des politiques macroéconomiques et aux stratégies de diversification de la croissance. Plusieurs pays ont accru leurs investissements dans les infrastructures sur la décennie 2000. Certains ont également multiplié leurs partenariats commerciaux – notamment avec la Chine, l'Inde et d'autres pays émergents.

Pour différentes raisons, l'Afrique devrait exploiter ses atouts pour améliorer les structures de sa croissance économique :

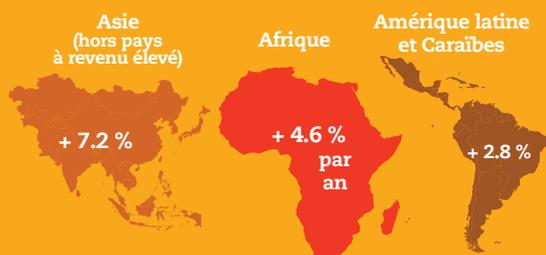
- Les pays africains doivent renforcer les moteurs de la **croissance de long terme**. Les pays ont encore des taux de croissance très volatiles. Pour la période 2016-20, seuls trois d'entre eux devraient atteindre l'objectif défini par l'Agenda 2063 : un taux de croissance annuel moyen supérieur à 7 %.
- La croissance des années 2000 n'a pas créé assez d'emplois et la qualité des emplois est encore insuffisante. À ce rythme, 66 % des **emplois** seront **précaires** en 2022, un taux bien supérieur à l'objectif des 41 % pour 2023.
- La croissance africaine ne génère pas autant d'améliorations du **bien-être** qu'ailleurs dans le reste du monde.
- La réduction des **inégalités** est indispensable pour garantir une dynamique de croissance inclusive et résiliente. Si le coefficient de Gini africain avait diminué au même niveau que celui de l'Asie, la croissance aurait sorti 130 millions de personnes supplémentaires de la pauvreté pour la période 1990-2016.

Les marchés régionaux et mondiaux offrent deux nouvelles pistes de croissance. L'Afrique pourrait mieux capitaliser sur **son niveau d'intégration à l'économie mondiale** en diversifiant ses produits d'exportations et en approfondissant son intégration régionale. La **demande locale** présente des opportunités commerciales pour les producteurs locaux, tant les entrepreneurs que les petites et moyennes entreprises. Les gouvernements africains gagneraient à s'impliquer davantage pour les aider à rattraper le niveau de productivité mondiale, notamment en investissant dans les liens entre industries et dans le développement des capacités locales. Les gouvernements africains disposent de différents canaux pour mobiliser des ressources financières. Ils peuvent réformer les politiques foncières et les systèmes de collecte, améliorer l'efficacité des dépenses publiques et promouvoir l'intermédiation financière pour mieux allouer l'épargne aux investissements dans les économies locales.

L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale

Croissance

Depuis 2000, l'Afrique a triplé son PIB



Commerce

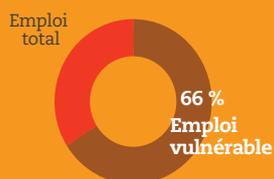
L'Afrique a diversifié ses partenariats commerciaux

L'Afrique a triplé son commerce avec la Chine, l'Inde et autres partenaires émergents

En 2016, le commerce de l'Afrique avec ses partenaires émergents représentait :



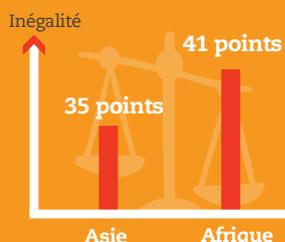
Emploi



L'objectif de l'Agenda 2063 de **41 %** pour l'emploi vulnérable d'ici 2023 est encore loin

Inégalité

Le coefficient moyen de Gini pour l'Afrique

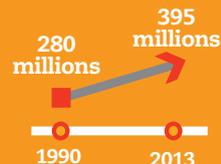
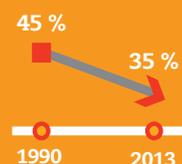


Pauvreté

Les niveaux de pauvreté extrême reculent, mais plus de personnes vivent avec moins de 1.90 USD par jour

Niveau de pauvreté extrême

Population en pauvreté extrême



Options stratégiques pour une meilleure croissance

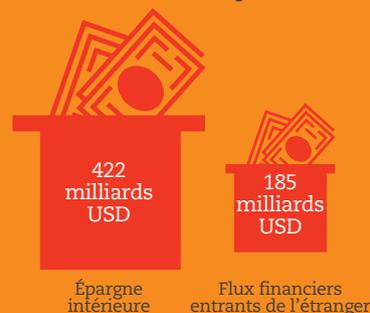
Renforcer l'intégration régionale pourrait doper le PIB de l'Afrique de 1 %, l'emploi de 1.2 % et le commerce intra-africain de 33 %



Aider les producteurs africains à exploiter les marchés intérieurs à forte croissance



Débloquer les capitaux privés pour des investissements productifs



Indicateurs de base : l'Afrique dans l'économie mondiale

Tableau 1.1. Indicateurs de base pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine/Caraïbes, 2017

	Afrique	Asie	ALC
Population (milliers)	1 202	4 011	620
Superficie (milliers de km ²)	30 143	25 071	20 412
Densité de population (habitants/km ²)	39.9	160.0	30.4
PIB en PPA (milliards USD)	6 377	45 114	9 783
PIB par habitant en PPA (USD)	5 305	11 246	15 785

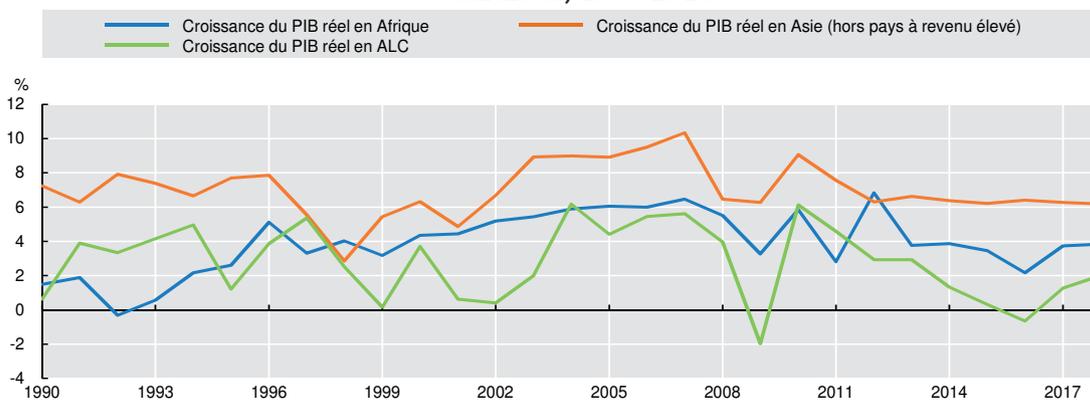
Source : Calculs des auteurs d'après UNDESA (2017), *World Population Prospects: The 2017 Revision* (base de données) ; Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données) ; et FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

Tableau 1.2. Apports financiers extérieurs et intérieurs et recettes fiscales en Afrique (milliards USD courants), 2010-16

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (e)	
Apports extérieurs	Privés	Flux entrants d'IDE	46	45	55	62	64	49	59
		Investissements de portefeuille	28	26	42	32	31	20	13
		Transferts des migrants	53	60	64	64	68	65	62
	Publics	Aide publique au développement	47	52	52	57	54	51	50
Total des apports extérieurs		175	182	214	215	217	185	185	
Recettes fiscales intérieures		332	407	421	418	412	343	312	

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), CAD-OCDE (2017), *Statistiques en ligne sur le développement international* (base de données), et Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Graphique 1.1. Dynamiques de croissance en Afrique, Asie et Amérique latine/Caraïbes, 1990-2018

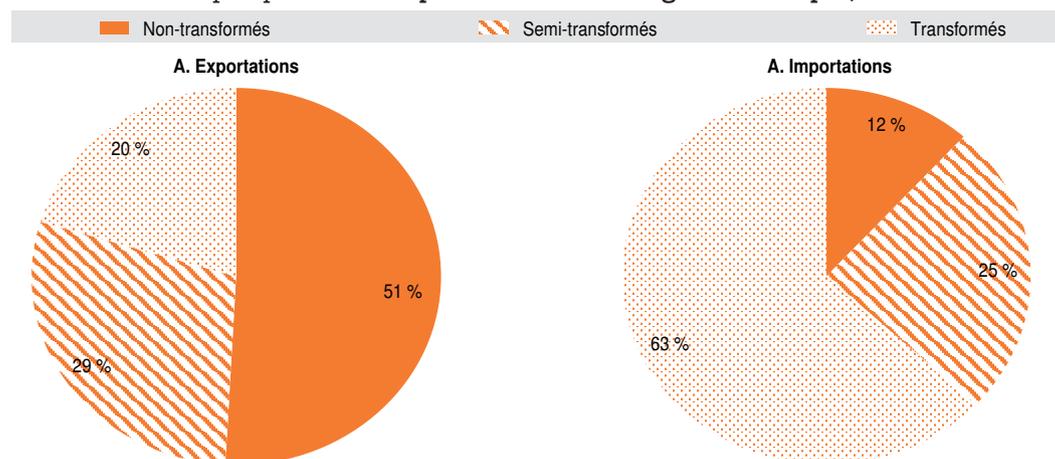


Note: (p) = projections.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784254>

Graphique 1.2. Composition des échanges en Afrique, 2016



Source : Calculs des auteurs d'après UN Statistics Division (2017), UNCOMTRADE (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784273>

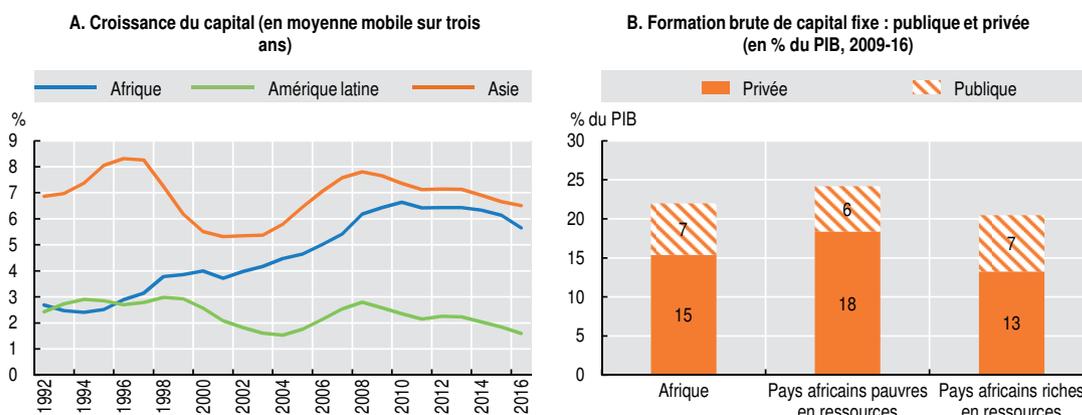
L'Afrique doit optimiser ses modèles de croissance pour cinq raisons

La croissance reste volatile, malgré un processus solide d'accumulation de capital et de nouveaux partenaires commerciaux

Le continent africain connaît une croissance soutenue depuis 2000, à l'origine de « l'émergence de l'Afrique ». D'un point de vue historique, l'Afrique a sensiblement amélioré ses performances économiques par rapport aux années 1990, où elle affichait un taux négatif de croissance par habitant. Entre 2000 et 2008, la croissance a rebondi, pour s'établir autour de 5.5 %, la croissance du PIB par habitant atteignant 3.1 %. Ces résultats d'ensemble sont supérieurs à ceux de l'ALC (3.6 %) mais restent inférieurs à la moyenne de l'Asie sur la même période (8.0 %). Le nombre de pays africains obtenant un taux de croissance du PIB supérieur à leur croissance démographique a également nettement augmenté. Ces bons résultats s'expliquent par des cours des matières premières favorables, l'amélioration de la gestion macroéconomique et des allègements de dette mais également par les stratégies de diversification engagées par certains pays (encadré 1.2).

De nombreux pays africains ont investi massivement dans les infrastructures publiques, enclenchant ainsi un processus d'accumulation du capital à l'échelle du continent. Alors que le stock de capital en Afrique ne progressait que d'environ 2.5 % au début des années 1990¹, le rythme de l'accumulation de capital s'est rapidement accéléré au début des années 2000, pour atteindre 6.6 % en 2009, un niveau identique à celui observé en Asie (graphique 1.3, panel A). Le ratio capital-employé en Afrique s'est redressé progressivement pour parvenir à un taux de croissance similaire à l'ALC, même compte tenu de l'expansion rapide de la main-d'œuvre. Cette accélération reflète la faiblesse du niveau de départ de nombreux pays d'Afrique. La formation brute de capital fixe (FBCF) est ressortie en moyenne à 22 % du PIB dans l'ensemble du continent (graphique 1.3, panel B) et à plus de 30 % dans 16 pays. Le secteur privé représente la majorité des investissements, alors que l'investissement public représente 7 % du PIB par an. Pendant la même période, de nombreux gouvernements africains ont investi dans des projets pour remédier à l'important déficit d'infrastructures et stimuler la demande face à la crise économique mondiale.

Graphique 1.3. Croissance du capital en Afrique, Asie et ALC, 1992-2016, et FBCF en Afrique, 2009-16



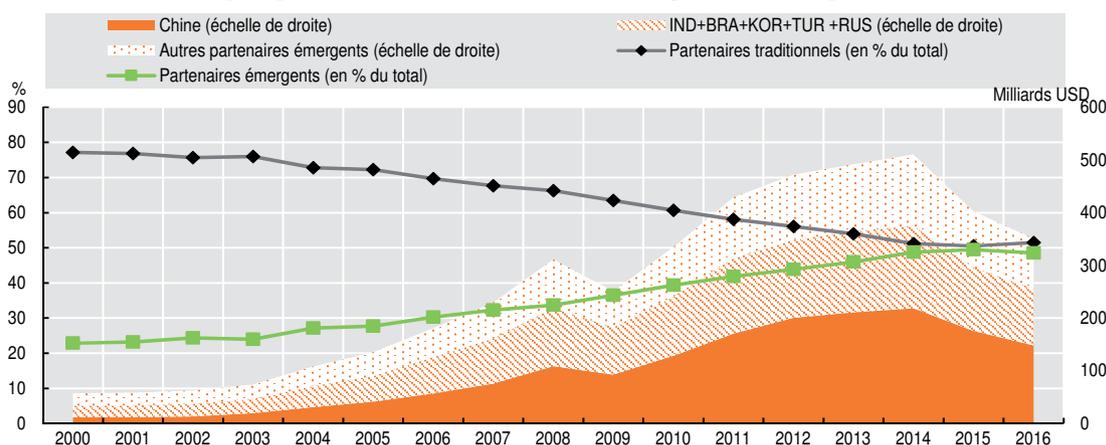
Note : La FBCF recouvre la valeur nette totale des acquisitions d'actifs fixes au cours de la période comptable, à laquelle s'ajoute l'évolution de la valorisation des actifs non productifs (actifs du sous-sol, par exemple). Sont considérés comme riches en ressources les pays qui, pendant au moins cinq ans entre 2006 et 2015, ont bénéficié de rentes liées aux ressources naturelles (à l'exclusion des forêts) supérieures ou égales à 10 % du PIB.

Sources : Panel A : Calculs des auteurs d'après Conference Board (2017), *Total Economy* (base de données) ; Panel B : Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données) et FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784292>

Les pays ont également diversifié leurs partenariats commerciaux. Entre 2000 et 2016, les échanges de l'Afrique avec le reste du monde ont été multipliés par trois, de 276 à 806 milliards USD. Les flux commerciaux avec des pays émergents comme la Chine et l'Inde se sont sensiblement intensifiés (graphique 1.4), entraînant une réorientation des relations moins favorable aux partenaires traditionnels. Ce basculement concerne les exportations et les importations du continent : en 2016, 51 % des exportations de l'Afrique et 46 % de ses importations ont impliqué des économies émergentes. Pour autant, cet élargissement des relations commerciales n'a pas diversifié le panier d'exportations du continent.

Graphique 1.4. Distribution des échanges de l'Afrique, 2000-16



Note : Inde (IND), Brésil (BRA), Corée (KOR), Turquie (TUR) et Russie (RUS). Total des exportations et des importations de l'Afrique. Les partenaires émergents de l'Afrique correspondent à la définition dans OCDE et al. (2011).

Source : Calculs des auteurs d'après UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784311>

La plupart des pays africains peinent à maintenir la croissance sur une période prolongée. Les trajectoires de croissance des différents pays entre 1970 et le milieu des années 2000 montrent que les épisodes de croissance tendent à être plus courts en Afrique et en Amérique latine qu'ailleurs dans le monde (Berg, Ostry et Zettelmeyer, 2012). Des données récentes confirment cette volatilité courante de la croissance :

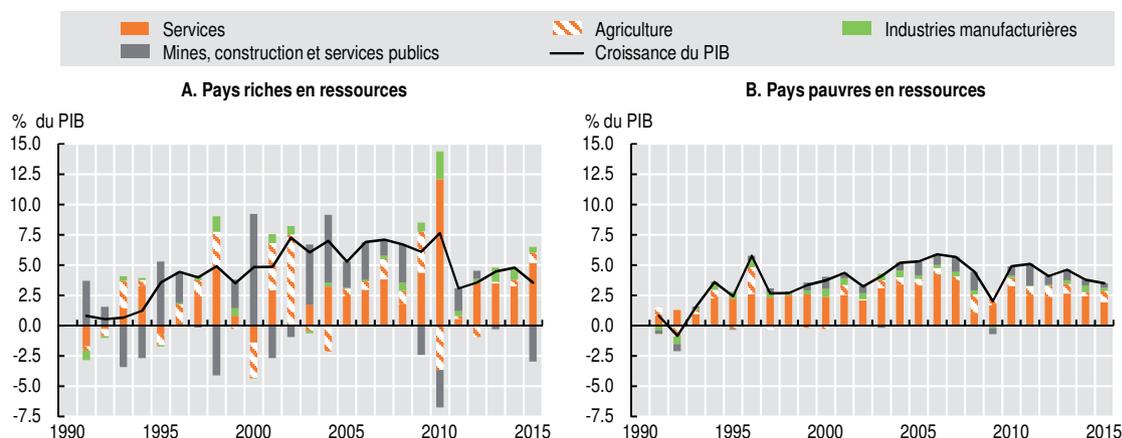
- En Afrique, la croissance a fléchi en 2008/09. Dans les pays importateurs nets, la brusque flambée des prix du pétrole et des produits alimentaires a fortement dégradé le pouvoir d'achat des ménages et les balances courantes des pays, prouvant la vulnérabilité du continent aux chocs extérieurs sur les produits de base.
- La croissance africaine a connu un second passage à vide en 2010, largement lié au Printemps arabe – une série d'événements qui ont notamment mis en évidence l'incapacité de la croissance enregistrée jusque-là à créer suffisamment d'emplois et à être inclusive.
- En 2016, la croissance du continent a temporairement été de nouveau plombée par les cours des matières premières, qui ont déstabilisé de nombreuses grandes économies tributaires des ressources naturelles. En 2018, la croissance du PIB devrait se redresser lentement, pour atteindre 2.8 %, en partie grâce à la résilience de la demande intérieure et à une hausse des cours du pétrole.

La volatilité de la croissance varie fortement d'un pays à l'autre, selon la structure des exportations et de la production. Entre 2000 et 2017, l'écart-type de la croissance annuelle est sensiblement plus élevé pour les pays africains riches en ressources (9.0 points) que pour les pays africains pauvres en ressources (3.2 points), les pays en développement

d'Asie (4.1 points) et les pays en développement de l'ALC (2.6 points). Cette comparaison entre pays riches et pauvres en ressources est instructive :

- Les pays riches en ressources ont bénéficié de termes de l'échange plus solides et affiché une croissance moyenne supérieure à 6 % par an depuis 2000, portée par la fermeté des cours des matières premières et notamment des combustibles (pétrole, gaz naturel et charbon) et des métaux (graphique 1.5, panel A). Mais la forte concentration des recettes d'exportation autour de quelques ressources naturelles entraîne une instabilité des rentrées publiques – une réalité qui a dissuadé les gouvernements de s'engager dans des investissements de long terme et de soutenir les dépenses sociales. Avec le dévissage des cours des matières premières entre 2012 et 2016 (57 % pour les combustibles et pratiquement un tiers pour les métaux et les minerais), les pays riches en ressources ont vu leurs recettes intérieures fondre de 44 %. Cet effondrement des cours des matières premières a ramené la croissance du continent à 2.2 % en 2016.
- À l'inverse, les pays pauvres en ressources ont bénéficié d'une croissance plus stable, autour de 4 % par an, depuis 2000. Entre 2000 et 2015, le secteur des services a contribué à hauteur d'environ 3 points de pourcentage à la croissance annuelle du PIB, contre 1.1 point pour l'industrie et 0.6 point pour l'agriculture (graphique 1.5, panel B). Un certain nombre de pays, comme l'Éthiopie, le Kenya et le Rwanda, ont réussi à stimuler leur croissance par les investissements publics (surtout dans les grands projets d'infrastructure) et grâce à un secteur des services dynamique. Par ailleurs, les pays importateurs nets de pétrole ont profité de la baisse des cours ces dernières années et réduit ainsi leur facture d'importations. La seconde partie de ce chapitre reviendra plus en profondeur sur les moteurs de la croissance dans les pays d'Afrique.

Graphique 1.5. Secteurs tirant la croissance annuelle en Afrique : pays riches/ pauvres en ressources, 1990-2016



Note : Sont considérés comme riches en ressources les pays qui, pendant au moins cinq ans entre 2006 et 2015, ont bénéficié de rentes liées aux ressources naturelles (à l'exclusion des forêts) supérieures ou égales à 10 % du PIB. Dans leur cas, le pic de la contribution des services observé en 2010 s'explique en partie par la refonte du système de calcul du PIB du Nigéria. Cette refonte est intervenue en 2015, mais les séries relatives au PIB ont été recalculées jusqu'en 2010.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784330>

Si rien ne change, l'Afrique ne parviendra probablement pas à atteindre les cibles définies dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Pendant la première moitié du plan (2013-17), le PIB en volume du continent a progressé au rythme annuel de 3.4 %. Pour les cinq prochaines années (2018-22), les prévisions tablent sur un taux de 3.9 %. L'Afrique est loin de la cible de 7 % par an, avec un

retard supérieur à 3 points de pourcentage par an. Depuis la crise de 2009, tous les pays du monde peinent à renouer avec des taux de croissance soutenus (tableau 1.3).

Tableau 1.3. Taux de croissance en Afrique, dans d'autres pays en développement et dans les pays à revenu élevé, 2000-20

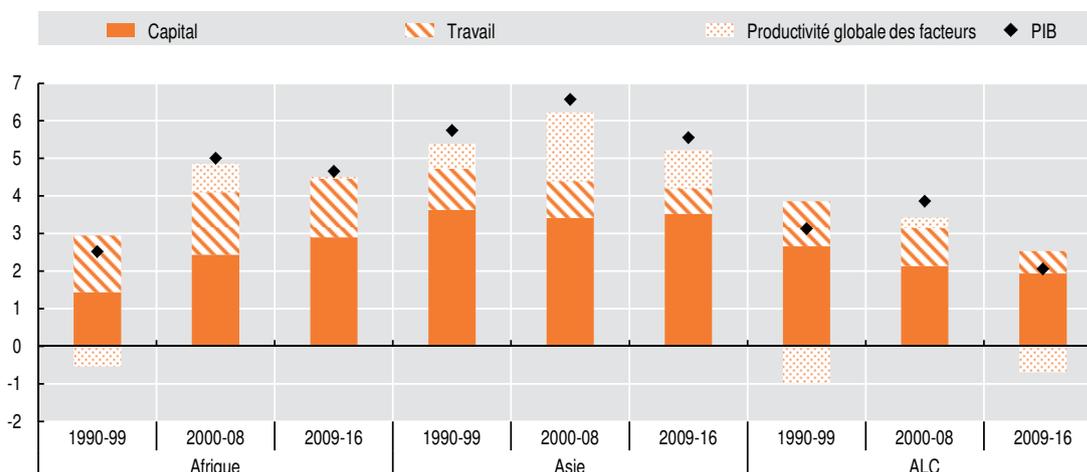
		Nombre de pays dans chaque catégorie de croissance			
		2000-05	2006-10	2011-15	2016-20 (p)
Pays africains	Croissance supérieure à 7 %	9	9	6	3
	Croissance située entre 0 et 7 %	38	41	43	48
	Croissance négative	5	2	3	3
Autres pays en développement	Croissance supérieure à 7 %	15	14	10	6
	Croissance située entre 0 et 7 %	63	64	65	73
	Croissance négative	2	4	6	2
Pays à revenu élevé	Croissance supérieure à 7 %	6	1	1	0
	Croissance située entre 0 et 7 %	46	43	43	51
	Croissance négative	0	8	8	1

Note : (p) : prévisions.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

Les pays africains doivent consolider leurs moteurs de croissance à long terme. La contribution du travail à la croissance n'a guère progressé avec les années et les gains de PGF sont restés limités et aléatoires. Malgré la solidité du processus d'accumulation du capital entre 2009 et 2016, l'Afrique n'a pratiquement connu aucune progression sur le front de la PGF (graphique 1.6) – même si elle fait mieux que l'ALC, où la croissance de la PGF a été négative durant cette période. Mais l'Afrique est à la traîne de l'Asie, où la PGF a contribué à la croissance annuelle à hauteur de 1 point de pourcentage. Cette lenteur des gains de PGF est préoccupante dans la mesure où, à long terme, la croissance dépend d'améliorations durables de la productivité. L'exposition des économies africaines aux chocs extérieurs et aux aléas climatiques (les sécheresses notamment) est l'une des causes principales de cette volatilité de la PGF. Dans les économies dépendantes de l'agriculture, la hausse des cours des produits de base explique les gains de PGF plus qu'une amélioration de la productivité agricole (FMI, 2016a).

Graphique 1.6. Contribution de la productivité globale des facteurs, du travail et du capital à la croissance du PIB en Afrique, Asie et ALC, 1990-2016



Note : PGF = la productivité globale des facteurs mesurée par les variations du PIB qui ne sont pas expliquées par les contributions du travail et du capital.

Source : Calculs des auteurs d'après Conference Board (2017), *Total Economy* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784349>

Les investissements publics peuvent contribuer à relancer la croissance mais leur pérennité dépend d'un ensemble de facteurs propres à chaque pays. Les travaux de recherche mettent en évidence un certain nombre de facteurs susceptibles de sous-tendre la croissance (voir par exemple Berg, Ostry et Zettelmeyer, 2012). La prolongation des épisodes de croissance dépend de la stabilité des environnements macroéconomiques (à l'image des taux d'inflation), du développement financier (représenté par le ratio crédit privé-PIB) et d'une distribution plus équitable du revenu. L'alternance politique et la solidité des institutions chargées d'élaborer les politiques publiques peuvent également aider les pays à bénéficier d'une phase de croissance plus longue. L'aptitude d'un pays à affronter des chocs extérieurs (évolution des taux d'intérêt et des termes de l'échange par exemple) est déterminante pour accroître la probabilité de connaître des épisodes de croissance tout en réduisant les risques d'un retournement de tendance. De nombreux pays africains ont amélioré leur gestion macroéconomique, leurs cadres réglementaires et la qualité de leurs institutions publiques. Mais il faut aller plus loin pour réduire leur vulnérabilité et installer une croissance plus solide et moins volatile qui se traduise par des gains de bien-être pour la population.

La hausse récente du PIB n'a pas entraîné d'amélioration du bien-être

Malgré la solidité des performances enregistrées par l'Afrique depuis 2000, la corrélation entre le PIB par habitant du continent et les indicateurs de bien-être semble plus fragile que la moyenne mondiale. En Afrique comme dans le reste du monde, le revenu national brut (RNB) par habitant et les taux bruts de scolarisation dans le secondaire sont fortement corrélés au PIB par habitant. Mais les résultats relatifs à d'autres dimensions du bien-être, comme la durée de la scolarité, l'état de santé et les conditions de logement, entretiennent un lien nettement plus distendu avec le PIB par habitant en Afrique par rapport à la moyenne mondiale (tableau 1.4). Les résultats sont identiques pour plusieurs dimensions du bien-être subjectif, y compris la satisfaction vis-à-vis du niveau de vie et la couverture de santé. Les aspects liés à la gouvernance publique (satisfaction vis-à-vis du système éducatif et perception de la corruption) sont également préoccupants. Par rapport à d'autres pays ayant un niveau similaire de revenu par habitant, de nombreux pays africains semblent moins à même de transformer les flux de ressources en effets positifs pour le bien-être de leurs citoyens.

L'une des explications pourrait tenir au fait que, dans certains pays africains, les politiques de soutien au bien-être n'ont pas été suffisamment efficaces. Une hypothèse qui peut s'appliquer aux situations où les indicateurs du bien-être n'ont qu'un faible lien avec le PIB par habitant (encadré 1.1). Pour un certain nombre de dimensions du bien-être, les pays riches en ressources sont en retard par rapport aux pays pauvres en ressources (Christiansen, Schindler et Tressel, 2013, pp. 9-10). La dépendance à l'égard des ressources peut expliquer ce décalage, la croissance devenant plus volatile et moins propice aux gains de bien-être.

Encadré 1.1. Corrélation entre le PIB par habitant et plusieurs indicateurs du bien-être en Afrique et dans le monde

Le développement est souvent considéré comme synonyme de croissance économique. Or, la croissance du PIB n'est que l'un des nombreux indicateurs du développement. Le développement humain échoue à se concrétiser lorsqu'une hausse globale de la productivité et de la richesse matérielle n'entraîne pas de gains notables pour le bien-être général de la population d'un pays. La croissance économique n'est qu'un moyen au service d'une fin : l'amélioration durable et équitable de la vie de chaque individu. Il convient de s'affranchir des seules mesures macroéconomiques et de suivre le bien-être selon les différents domaines que les citoyens estiment nécessaires pour pouvoir apprécier de manière globale la qualité de vie dans un pays.

Encadré 1.1. Corrélation entre le PIB par habitant et plusieurs indicateurs du bien-être en Afrique et dans le monde (cont.)

L'OCDE mesure le bien-être dans les pays non membres en analysant les résultats sur ce plan dans deux grands domaines : les conditions de vie matérielle et la qualité de vie (Boarini, Kolev et McGregor, 2014). Les conditions de vie matérielle recouvrent différentes possibilités de consommation, le travail, le logement et les infrastructures. La qualité de vie englobe l'état de santé, l'éducation et les compétences, les liens sociaux, l'autonomisation et la participation, la vulnérabilité et l'évaluation de son existence, ainsi que les sentiments et l'eudémonisme – qui sont les dimensions principales du bien-être subjectif.

Tableau 1.4. Corrélation entre indicateurs du bien-être et PIB par habitant en Afrique et dans le monde

Variables	Corrélation		Variables	Corrélation	
	Tous les pays	Afrique (moyenne)		Tous les pays	Afrique (moyenne)
Revenu national brut par habitant	0.9969	0.9966	Pouvoir compter sur quelqu'un en cas d'urgence	0.4825	0.2951
Emploi vulnérable	0.7860	0.7212	Satisfaction quant à la qualité de l'eau	0.4586	0.1961
Éducation et compétences : taux brut de scolarisation (dans le secondaire)	0.7504	0.7932	Satisfaction quant à l'état des routes	0.4376	0.3033
Durée attendue de la scolarité	0.7085	0.4876	Manque d'argent pour se loger	0.4209	0.3213
Accès à des dispositifs d'assainissement améliorés	0.7139	0.4763	Ne pas avoir de problèmes de santé	0.4008	0.2196
Taux de mortalité infantile	0.6861	0.4138	Satisfaction quant au niveau de vie	0.3916	0.2502
Satisfaction quant à l'existence	0.6707	0.4871	Satisfaction quant à la couverture de santé	0.3621	0.1092
Durée de vie	0.6689	0.2186	Mécontentement vis-à-vis du revenu du ménage	0.2750	0.3614
Manque d'argent pour se nourrir	0.6361	0.3574	Évolution du couvert forestier	0.2432	0.0826
Taux d'alphabétisation des adultes	0.6256	0.4234	Satisfaction quant au système d'éducation	0.2395	0.0525
Taux de mortalité maternelle	0.6038	0.4139	Sentiment de sécurité quand on marche seul(e) dans les rues pendant la nuit	0.1424	0.0005
Couverture santé	0.5851	0.3207	Sentiment d'une corruption généralisée	0.1193	0.0484
Indice de perception de la corruption	0.5522	0.148			

Note : Les corrélations entre variables sont calculées à l'aide de la méthode du R².

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données) ; et Gallup (2017), *Gallup World Poll*.

Le continent doit créer plus d'emplois de qualité pour absorber ses nombreux actifs

Les emplois de qualité restent rares sur le continent. La croissance relativement soutenue depuis 2000 n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois de qualité et la part de l'emploi vulnérable est obstinément élevée. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), 34 % des travailleurs africains étaient, soient salariés, soit employeurs en 2017 – et 66 % avaient un emploi vulnérable en tant que travailleurs à leur compte ou travailleurs familiaux (graphique 1.7). Le taux de chômage ne s'élevait qu'à 7.2 % de la population active en 2017 mais 30 % des travailleurs sont pauvres.

Le continent affiche aussi l'un des niveaux d'informalité les plus élevés en dehors du secteur agricole, avec des taux allant de 34 % de tous les employés en Afrique du Sud à 90.6 % au Bénin (OIT, 2018). Le niveau de revenu des travailleurs informels est souvent

extrêmement tributaire des chocs économiques et les dispositifs de protection sociale couvrent rarement ce type de travailleurs.

Graphique 1.7. Statut de l'emploi en Afrique, 1990-2022, et cibles fixées à l'horizon 2023 dans l'Agenda 2063



Note : (p) : prévisions.

Source : Calculs des auteurs d'après OIT (2017), ILOSTAT (base de données).

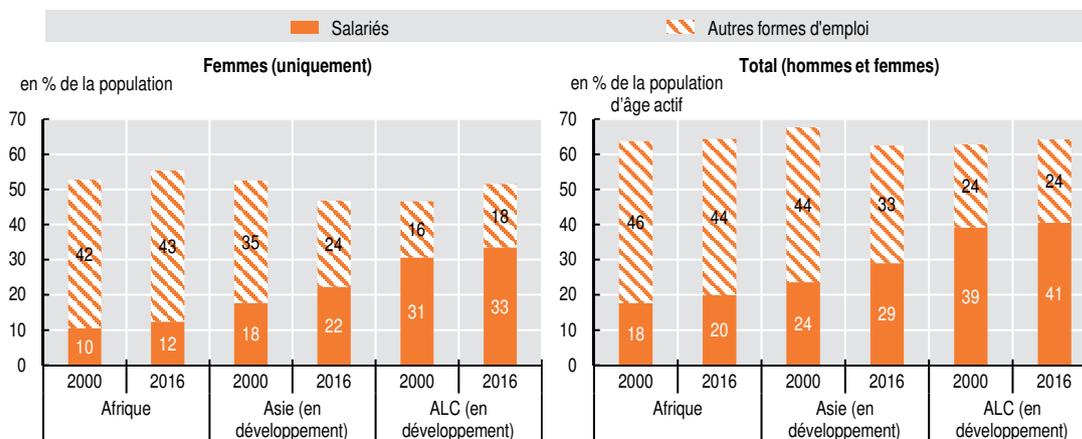
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784368>

Si rien ne change, l'Afrique ne parviendra pas à atteindre les cibles pour un emploi de qualité telles que définies dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

- La cible qui pose le plus de problèmes a trait à l'emploi vulnérable. Depuis 2000, la part de l'emploi vulnérable n'a reculé que de 2 points de pourcentage et devrait toujours s'établir à 66 % en 2022 (graphique 1.7). Si cette tendance devait se confirmer, l'Afrique ne réalisera aucun progrès sur le front de la réduction de l'emploi vulnérable (baisse visée de 25 points) pour le ramener à 41 % en 2023.
- La part des travailleurs vivant avec moins de 1.90 USD par jour (PPA) a diminué de 46 % en 2000 à 30 % en 2017. Mais ces progrès risquent de ne pas suffire pour réaliser la cible fixée à l'horizon 2023 visant à ramener la part des travailleurs pauvres à 24 %. En suivant la tendance moyenne observée entre 2000 et 2017 et le reflux de 0.91 point par an, le taux de travailleurs pauvres ressortira alors à 25 %.

Malgré des avancées globales, les écarts entre les hommes et les femmes dans l'environnement professionnel continuent de se creuser dans de nombreux pays. Les pays africains ont beaucoup œuvré pour améliorer les résultats éducatifs des femmes depuis 2000. Mais 12 % seulement des femmes africaines en âge de travailler avaient un emploi salarié en 2016 (graphique 1.8). Les autres régions en développement obtiennent de bien meilleurs résultats, avec un taux de 22 % en Asie et de 33 % en ALC. En 2016, 75 % des travailleuses africaines occupaient un emploi vulnérable et près de 35 % étaient des travailleuses pauvres (OIT, 2018). Des inégalités transparaissent également sur le plan de la participation des femmes à la population active, de la création d'entreprises et d'accès aux actifs économiques (PNUD, 2016). L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes hors agriculture ressort à 30 % (PNUD, 2017, p. 4).

Graphique 1.8. Emplois salariés en pourcentage de la population d'âge actif en Afrique, Asie et ALC, 2000 et 2016



Source : Calculs des auteurs d'après OIT (2017), ILOSTAT (base de données KILM).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784387>

Les jeunes sont victimes de sous-emploi et de pénurie d'emplois salariés. Près de 42 % des jeunes qui travaillent vivent avec moins de 1.90 USD par jour (PPA). Dans les pays africains à faible revenu, seuls 17 % des jeunes qui travaillent (7 % du total des jeunes) sont employés à plein temps (BAfD et al., 2012). Le manque d'emplois salariés est un défi pour les gouvernements, la majorité des pays africains étant confrontés à une pression démographique et une urbanisation extrêmement rapides. Les pays à revenu intermédiaire d'Afrique connaissent la même pénurie d'emplois de qualité, un grand nombre de jeunes restant exclus du marché du travail. En Afrique du Nord par exemple, 26.1 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne sont ni au travail, ni à l'école, ni en formation (NEET), soit le deuxième taux le plus élevé du monde (OIT, 2018). Dans cette région, les jeunes constituent plus de 34 % de la totalité des chômeurs alors qu'ils ne représentent que 15 % environ de la population active. En Afrique du Sud, la part des jeunes NEET reste élevée, à plus de 30 %, pour toutes les années depuis 2012 pour lesquelles des données sont disponibles.

Le recul continu de la pauvreté passe par la réduction des inégalités de revenu

Globalement, depuis 2000, le continent a accompli des progrès indéniables dans la lutte contre la pauvreté extrême. La part de la population africaine vivant avec 1.90 USD par jour ou moins a reculé, d'un taux moyen de 49 % dans les années 1990 à 36 % sur la période 2009-16.

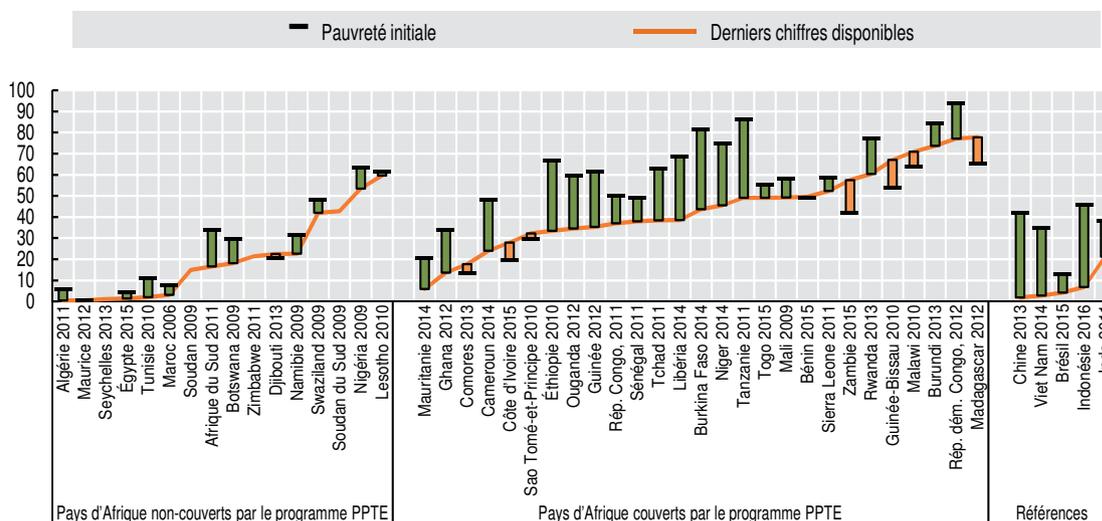
- Six pays – l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, Maurice, les Seychelles et la Tunisie – ont pratiquement éradiqué l'extrême pauvreté (graphique 1.9). Au Maroc par exemple, l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) lancée en 2005 a aidé les groupes vulnérables à travers le soutien à des activités rémunératrices et des mesures de protection sociale, comme la couverture santé. Fin 2015, environ 8.5 millions d'individus appartenant aux ménages pauvres ou les plus vulnérables du royaume avaient accès à des services de santé gratuits (ou partiellement gratuits) dans les hôpitaux publics grâce au régime d'assistance médicale RAMED lancé en 2008 (OCDE, 2017a, p. 163). Le gouvernement a également mis en place une exonération des contributions sociales sur une période de 24 mois pour les chômeurs de longue durée participant au programme de formation *Idmaj*.
- Dans six autres pays – le Burkina Faso, la Guinée, le Libéria, le Niger, la Tanzanie et le Tchad – le rythme de la réduction de la pauvreté depuis 2000 est identique à celui observé en Chine entre 1996 et 2013.

- Globalement, les pays africains pauvres en ressources ont été particulièrement performants, avec un taux de pauvreté passé de 57 à 37 %. Mais la plupart de ces pays ont bénéficié de programmes d'allègement de dette qui ne seront pas forcément accessibles à l'avenir (voir la note du graphique 1.9).

De nombreux pays africains doivent continuer de lutter contre la pauvreté pour quatre raisons :

1. Même si la proportion de pauvres a effectivement baissé, leur nombre en valeur absolue a augmenté à cause de la croissance démographique rapide dans les segments les plus démunis de la population. Entre 1990 et 2013, le nombre d'individus vivant avec moins de 1.90 USD par jour a augmenté de 105 millions, de 280 à 395 millions de personnes. Les pays riches en ressources représentent 65 % de cette hausse (68 millions de personnes).
2. Environ la moitié des pays (27) affichent toujours des taux de pauvreté supérieurs à 25 %. Les pays africains riches en ressources ne sont parvenus à faire refluer la pauvreté que de 5 points de pourcentage, de 41 à 36 %, malgré une croissance soutenue depuis 2000. Ces performances sont décevantes, sachant que d'autres pays riches en ressources ailleurs dans le monde (comme en Asie et en ALC) ont été nettement plus efficaces en la matière. En Amérique latine et aux Caraïbes par exemple, le taux de pauvreté a reculé de 14 à 5 % entre 1990 et 2013.
3. Les allègements de dette au titre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE)² et des initiatives multilatérales ont aidé 30 pays d'Afrique à augmenter leurs dépenses sociales entre 1998 et 2012. À mesure qu'ils parviennent au terme des programmes PPTE, ces pays vont devoir déployer de nouvelles approches pour financer les programmes de réduction de la pauvreté.
4. Environ 45 % de la population gagnent entre 1.90 et 5.50 USD par jour. Ils restent pauvres ou peuvent à tout moment basculer à nouveau dans la pauvreté. De nouvelles initiatives pour conforter leur revenu et leur protection sociale sont indispensables pour extraire durablement ce groupe de la pauvreté.

Graphique 1.9. Réduction de la pauvreté dans 42 pays d'Afrique, au Brésil, en Chine, en Inde, en Indonésie et au Viet Nam



Note : Pays pauvres très endettés (PPTE). L'année correspond à la dernière enquête menée pour établir le taux de pauvreté.

Source : Banque mondiale (2017b), PovcalNet (base de données).

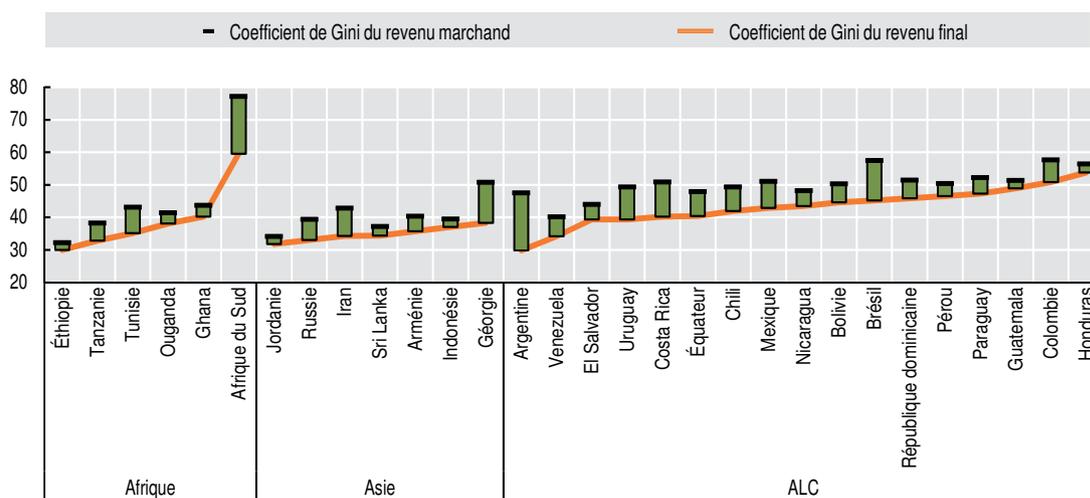
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784406>

La réduction des inégalités de revenu peut accélérer le recul de la pauvreté. Le coefficient de Gini³ non pondéré pour l'Afrique s'établit en moyenne à 41, soit plus qu'en Asie où la moyenne non pondérée ressort à 35. Plusieurs analyses économétriques montrent que la réduction des inégalités de revenu en Afrique permettrait à la croissance d'avoir un effet bien plus puissant sur la pauvreté (Christiansen, Schindler et Tressel, 2013, pp. 13 ; Thorbecke et Ouyang, 2017, tableau 3). Les estimations présentées ici sur la base de données PovcalNet (Banque mondiale, 2017b) indiquent que l'abaissement du coefficient de Gini actuel de l'Afrique au niveau de la moyenne de l'Asie (35) diminuerait d'environ 2 points de pourcentage le taux de pauvreté pour chaque point supplémentaire de croissance du PIB – une estimation à comparer au recul de 1.5 point de pourcentage observé entre 1990 et 2016. Un tel reflux des inégalités permettrait d'extraire de la pauvreté 130 millions d'individus supplémentaires (sur la base d'un niveau hypothétique de 394 millions de pauvres correspondant à un coefficient de GINI équivalent à celui de l'Asie, au lieu des 264 millions de pauvres recensés en 2016).

Plusieurs gouvernements africains sont parvenus à réduire les inégalités par le levier des politiques et des réformes budgétaires, mais des anticipations de croissance en baisse à court terme pourraient fragiliser le financement de ces programmes. L'Afrique du Sud a notamment introduit un système fiscal et de protection sociale progressiste et pu ramener son coefficient de Gini de 77 à 60 – faisant par là-même mieux que les 29 pays en développement couverts par la base de données du projet Commitment to Equity (graphique 1.10). D'autres pays africains compris dans cet échantillon, à savoir l'Éthiopie, le Ghana, l'Ouganda, la Tanzanie et la Tunisie, ont également marqué des points mais dans une moindre mesure. La baisse du nombre de conflits a par ailleurs contribué à atténuer les inégalités.

Mais la forte concentration des terres et du capital humain et physique (découlant souvent d'un legs historique) limite l'impact des politiques de redistribution. Dans de nombreux pays, la piètre gouvernance de la fiscalité et la faiblesse des dépenses sociales restreignent les capacités redistributives de l'État et donnent également lieu à des politiques publiques qui favorisent les régions en bons termes avec le pouvoir et entretiennent les inégalités ethniques et de genre (PNUD, 2017).

Graphique 1.10. Coefficients de Gini du revenu marchand et du revenu final dans une sélection de pays

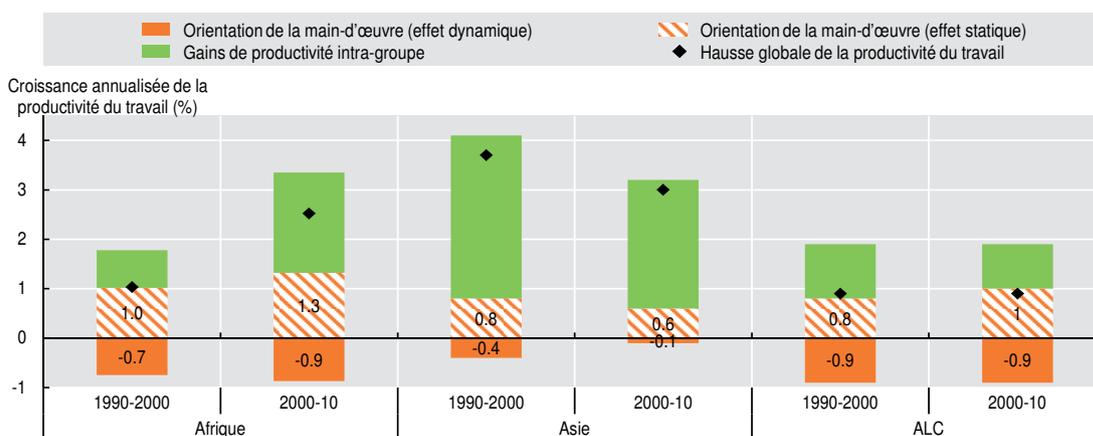


Source : CEQ Institute (2018), Commitment to Equity Institute Data Center on Fiscal Redistribution⁴.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784425>

Si rien ne change, la transformation structurelle risque d'être difficile à soutenir

Depuis 2000, l'Afrique a connu une transformation structurelle positive, avec le déplacement de la main-d'œuvre vers des activités plus productives. Dans un échantillon de 13 pays africains pour lesquels les données sont disponibles, le déplacement sectoriel de la main-d'œuvre a contribué à hauteur de 0.5 point de pourcentage par an à la croissance de la productivité du travail entre 2000 et 2010 – un niveau identique à celui de l'Asie (graphique 1.11). Les services comme le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie absorbent l'essentiel du surplus des travailleurs issus de l'agriculture : leur part dans l'emploi total a pratiquement doublé en 20 ans, passant de 11.4 % en 1990 à 20.1 % en 2010. L'augmentation des rentes tirées des ressources naturelles et des transferts des migrants a stimulé la consommation intérieure de biens et de services non marchands. En outre, l'ouverture aux investissements privés et la concurrence ont permis de développer des activités ayant un niveau de productivité supérieur, comme les télécommunications et les services bancaires. Résultat, la productivité globale du travail en Afrique a progressé de 2.5 % par an entre 2000 et 2010, contre 1 % au cours de la décennie précédente⁵.

Graphique 1.11. Décomposition de la hausse de la productivité du travail dans 31 pays en développement en Afrique, Asie et ALC, 1990-2010



Note : L'échantillon africain regroupe l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Maroc, Maurice, le Nigéria, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. L'échantillon asiatique comprend onze pays et celui de l'Amérique latine et des Caraïbes, neuf. L'effet global du déplacement sectoriel de la main-d'œuvre correspond à la somme des effets statiques et dynamiques.

Source : Calculs des auteurs d'après De Vries et al. (2015), GGDC 10-Sector Database.

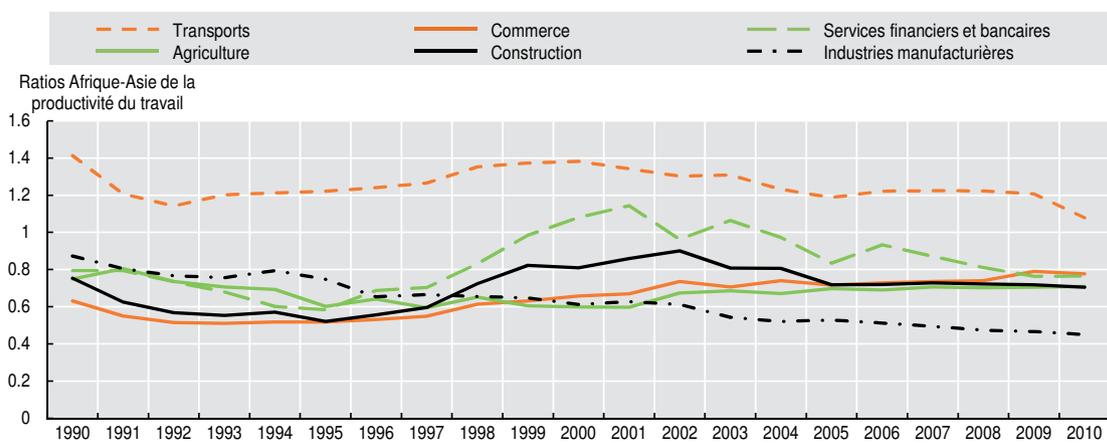
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784444>

Mais ce processus atteint ses limites, la main-d'œuvre africaine s'orientant vers des activités où les niveaux de productivité sont en baisse. Alors que toujours plus de travailleurs vont vers des secteurs qui connaissent une baisse de productivité, les gains totaux de productivité découlant d'une redistribution du travail diminuent avec le temps. Ce recul de la productivité dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre a amputé la hausse de la productivité du travail de 0.9 point de pourcentage par an entre 2000 et 2010 (graphique 1.11). À l'exception de l'Afrique du Sud (où cet effet est insignifiant), les 12 autres pays d'Afrique pour lesquels des données sont disponibles connaissent cette évolution. Les écarts sont significatifs, de -0.6 point au Nigéria à -2.2 points au Botswana. Cette forme de « pertes dynamiques » au cours d'un processus de transformation structurelle s'apparente à ce qu'a connu l'ALC mais non à l'expérience de l'Asie (De Vries, Timmer and de Vries, 2015).

La productivité des entreprises africaines tend à être inférieure à celle de leurs concurrents internationaux dans de nombreux secteurs. Le ratio Afrique-Asie de la productivité du travail est en recul depuis 2000 (graphique 1.12). L'évolution est patente

dans l'agriculture et les industries manufacturières, mais également dans les services marchands (transports, activités financières, construction). La section suivante s'appuiera sur des données collectées auprès des entreprises et portant sur onze activités manufacturières pour expliquer les facteurs ayant contribué à ce différentiel négatif pour les entreprises africaines.

Graphique 1.12. Ratios Afrique-Asie de la productivité du travail dans les services, la construction et les industries manufacturières, 1990-2010



Note : L'échantillon africain regroupe l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Maroc, Maurice, le Nigéria, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. L'échantillon asiatique comprend onze pays.

Source : Calculs des auteurs d'après De Vries et al. (2015), GGDC 10-Sector Database.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784463>

Sur le front de l'emploi, la plupart des pays africains vont avoir du mal à profiter des opportunités liées aux services pour assurer leur développement, faute d'un niveau suffisant de compétences. Le secteur tertiaire joue un rôle grandissant dans le développement de l'Afrique. Depuis quelque temps, les échanges de services juridiques, financiers et commerciaux entre pays africains vont croissant. Si cette tendance se confirme, un plus grand nombre de services vont pouvoir être échangés, voire gagner les marchés étrangers, grâce aux nouvelles technologies, l'amélioration des infrastructures et l'abaissement des obstacles au commerce. Mais dans l'essentiel, la nouvelle génération de services marchands exige un niveau élevé de compétences qui ne sont pas encore forcément accessibles à la majorité des actifs en Afrique. Les services sont encore plus exigeants sur le plan des compétences que bon nombre de filières manufacturières. Aujourd'hui, le secteur des services considéré globalement absorbe une part significative des entrepreneurs et de l'emploi salarié mais avec un faible niveau de productivité et des emplois souvent fragiles ou informels. De nombreuses sociétés de services en Afrique ont besoin d'aide pour pouvoir se conformer aux normes, notamment de qualité, indispensables pour accéder aux marchés d'exportation (CEA, 2017).

Les marchés régionaux et mondiaux offrent des opportunités de croissance pour l'Afrique mais à condition d'introduire de nouvelles politiques

Cette section s'intéresse aux nouvelles voies de croissance offertes aux économies africaines par les marchés régionaux et mondiaux. Pour profiter de ces nombreux débouchés, les gouvernements africains doivent adapter leurs stratégies à une nouvelle réalité économique. Le progrès technologique, les chaînes de valeur mondiales et l'évolution des accords de commerce et d'investissement redessinent les possibilités d'intégration aux marchés régionaux et mondiaux. Les gouvernements devront faire preuve d'innovation pour mobiliser l'épargne intérieure et les apports financiers extérieurs.

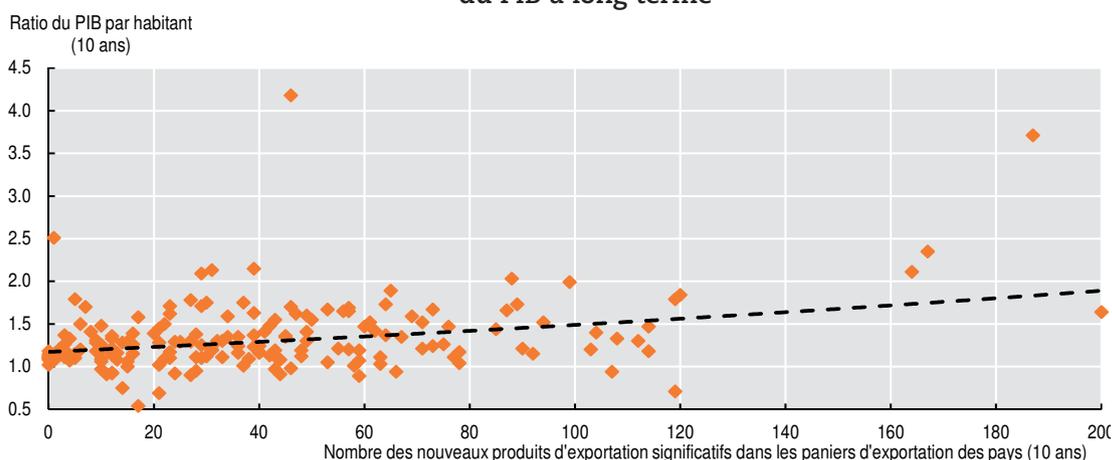
Une meilleure intégration dans l'économie mondiale peut stimuler la croissance, l'emploi et l'égalité

Le continent peut profiter de son niveau actuel d'intégration à l'économie mondiale pour bénéficier d'une croissance et d'emplois de meilleure qualité et réduire les inégalités. La première section de ce chapitre a souligné combien la croissance, soutenue mais volatile, de l'Afrique ne se traduit pas par des résultats suffisants en termes de développement. Cette section montre que la montée en gamme des produits existants, l'élargissement de l'offre à l'exportation et l'amélioration de l'accès aux biens d'équipement et aux facteurs de production sont autant de voies vers une croissance durable, des emplois de meilleure qualité et le recul des inégalités. Dans ce processus, le commerce intra-africain constituera un important levier d'action publique.

Pour la plupart des pays africains, le défi ne réside pas dans le niveau d'intégration à l'économie mondiale mais dans la qualité de cette intégration. L'Afrique est déjà ouverte au commerce international et reliée à des chaînes de valeur mondiales (CVM). Les importations et les exportations de biens et de services ont représenté pratiquement la moitié du PIB de l'Afrique en 2015-16, un niveau identique à celui de l'Asie et supérieur à celui de l'ALC (44 %). En termes d'intégration dans les CVM, l'Afrique fait également mieux que l'ALC et l'Asie du Sud. La participation aux CVM a augmenté depuis les années 90 (BAfD/OCDE/PNUD, 2014).

La diversification des exportations peut accélérer durablement la croissance économique. La majorité des exportations de l'Afrique sont des biens non-transformés (graphique 1.2). Des paniers d'exportations plus diversifiés sont associés à des taux de croissance supérieurs (graphique 1.13). L'introduction de nouveaux produits sur les marchés d'exportation est fortement corrélée à une croissance cumulée de long terme du PIB par habitant (Klinger et Lederman, 2004 ; Rieländer et Traoré, 2016). Plus variée, l'offre à l'exportation induit des recettes plus stables sur le long terme, ce qui réduit l'incertitude macroéconomique et incite à investir davantage dans l'économie (Ghosh et Ostry, 1994 ; Bleaney et Greenaway, 2001). De plus, le développement des capacités à exporter des produits plus sophistiqués tend à aider les pays à surmonter les périodes de stagnation et à prolonger les épisodes de croissance (Hausmann, Pritchett et Rodrik, 2005 ; Berg, Ostry et Zettelmeyer, 2012). La montée en gamme vers des produits d'exportation plus sophistiqués conforte les capacités d'un pays à se positionner sur d'autres paniers d'exportations garants, en cas de chocs, d'une croissance plus soutenue.

Graphique 1.13. Nombre de nouveaux produits d'exportation et croissance du PIB à long terme

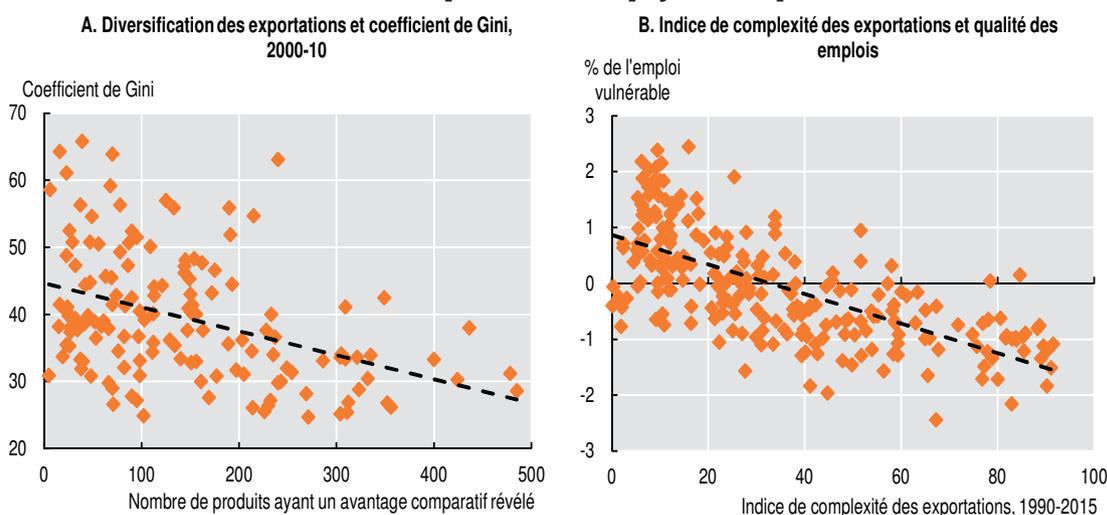


Source : Les indicateurs commerciaux sont établis d'après UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données). Le PIB par habitant est calculé d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784482>

La concentration des exportations autour de quelques produits influe également sur les résultats en termes d'inégalités et sur la qualité des emplois en Afrique. Le renforcement de la capacité d'un pays à produire et exporter des biens plus complexes peut l'aider à engendrer plus de revenus et distribuer davantage de richesse à sa population. Actuellement, la majorité des pays africains exporte une poignée de produits transformés (graphique 1.14, panel A). La diversification vers des produits ayant des retombées plus importantes et une forte influence sur d'autres secteurs peut contribuer à créer des emplois formels et inciter les entreprises informelles à rejoindre le secteur formel. Le panel B du graphique 1.14 montre les corrélations négatives entre complexité des exportations et part de l'emploi vulnérable. À l'inverse, la concentration des exportations autour de quelques produits peut engendrer des inégalités géographiques, surtout lorsque les industries d'exportation sont regroupées au même endroit (dans le cas des mines par exemple).

Graphique 1.14. Diversification des exportations, inégalités de revenu et qualité des emplois dans les pays d'Afrique

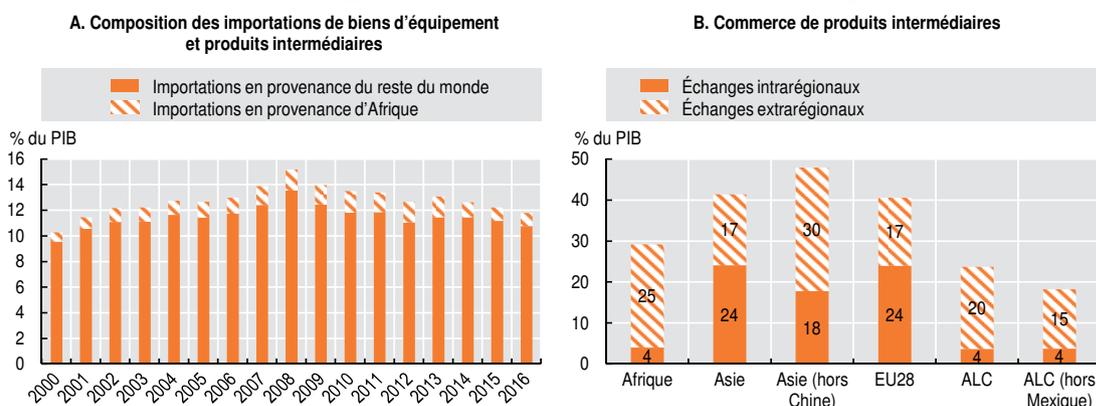


Note : Plus le coefficient de Gini est élevé, plus les inégalités de revenu sont importantes dans le pays.

Source : Les indicateurs relatifs à la diversification des exportations sont établis d'après UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données). L'indice de complexité des exportations est tiré de Atlas of Economic Complexity (2017). Les coefficients de Gini proviennent de Banque mondiale (2017b), PovcalNet (base de données). StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784501>

La simplification de l'accès à des importations de qualité (biens d'équipement et intrants intermédiaires) peut aider l'Afrique à diversifier ses exportations. Les importations par l'Afrique de biens d'équipement et de produits intermédiaires sont en progression constante, de 7 % du PIB en 1990-99 à 9 % en 2009-14 (graphique 1.15, panel A). Mais selon une enquête de conjoncture, de nombreuses entreprises, notamment les PME, ont du mal à obtenir des licences d'importation. Un examen systématique des tarifs douaniers au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Est a également mis en évidence des erreurs de nomenclature pour les biens intermédiaires, qui sont plus taxés que les biens de consommation finals. L'accès à des intrants de qualité permet aux entreprises locales d'accroître leur productivité mais également la qualité et la diversité des produits finals (Lopez Gonzalez, 2016)⁶. En outre, les activités d'import-export peuvent créer de multiples synergies à l'échelle des entreprises. Faciliter l'accès des entreprises locales à des produits intermédiaires importés à prix compétitifs peut diminuer leurs frais fixes d'exportation et, ce faisant, les inciter à exporter (Pierola, Fernandes et Farole, 2017).

Graphique 1.15. Commerce de biens intermédiaires et d'équipement au sein de certaines régions du monde et en dehors de ces régions, 2014



Note : Le commerce de produits intermédiaires est défini comme le total des échanges (somme des exportations et des importations brutes) dans les secteurs classés comme aliments et boissons primaires et transformés essentiellement destinés à l'industrie, autres équipements industriels, combustibles et lubrifiants autres que les essences de moteur transformées et pièces et accessoires pour les biens d'équipement et le matériel de transport. Ces secteurs sont tirés de la classification par grandes catégories économiques des Nations Unies.

Source : Calculs des auteurs d'après UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784520>

Les chaînes de valeur régionales et les marchés émergents constituent d'importants débouchés par les petits exportateurs, dans la mesure où les normes sont moins contraignantes et les taux de croissance supérieurs. Dans le cas de l'Afrique, le commerce intra-régional de produits intermédiaires ne ressort qu'à 4.1 % du PIB, à comparer aux 24.2 % de l'Asie et aux 16.6 % de l'Union européenne (graphique 1.15, panel B). Des données couvrant 152 pays sur 15 ans confirment que l'accès à des produits intermédiaires sur les marchés régionaux et mondiaux a un impact positif sur la compétitivité des exportations d'un pays, le degré de sophistication de ses exportations et la valeur ajoutée intérieure (Kowalski et al., 2015). L'amélioration des mesures de facilitation des échanges (logistiques et douanes, par exemple), les politiques de protection de la propriété intellectuelle, les infrastructures commerciales et l'approvisionnement électrique contribuent sensiblement à l'essor de chaînes de valeur régionales.

Mais un accord d'intégration régionale n'entraîne pas automatiquement des flux commerciaux soutenus ou la création de chaînes de valeur régionales (FMI, 2016b). Trois communautés économiques régionales (CER) d'Afrique offrent à cet égard des enseignements intéressants. Les échanges transfrontaliers au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est et au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine sont respectivement cinq et trois fois supérieurs aux flux commerciaux moyens intra-africains (chapitres 5 et 7). Dans le même temps, la Communauté économique des États d'Afrique centrale n'affiche qu'un niveau très faible d'intégration, avec seulement 1.3 % du total des échanges à imputer au commerce intra-régional. Cette situation s'explique surtout par des complémentarités réduites entre profils commerciaux des pays et le sous-développement des infrastructures commerciales (Avom et Mignamissi, 2017 ; voir aussi le chapitre 4).

La nouvelle zone de libre-échange continentale (ZLEC) peut servir de tremplin aux CER d'Afrique pour stimuler l'intégration régionale. Le 21 mars 2018, les dirigeants de 44 pays africains ont signé à Kigali (Rwanda) l'accord créant la ZLEC, l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde. La ZLEC vise quatre grands objectifs :

- créer un marché continental unique pour les biens et les services, prévoyant la libre circulation des hommes d'affaires et des investissements et accélérer ce faisant la création de l'Union douanière continentale et du Marché unique africain ;

- développer le commerce intra-africain grâce à une meilleure harmonisation et une coordination des régimes de libéralisation et de facilitation du commerce entre les CER et l'Afrique en général ;
- relever le défi des appartenances multiples et qui se chevauchent et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale ;
- renforcer la compétitivité des entreprises commerciales et industrielles en exploitant les possibilités de l'économie d'échelle, en développant l'accès au marché continental et en redistribuant les ressources de manière plus judicieuse.

Les pays africains doivent envisager quatre formes de « **montée en gamme** », en fonction de leur structure de production et de leurs performances à l'exportation mais également de la nature des chaînes de valeur (OCDE, 2013a ; Kaplinsky et Morris, 2002) :

- la **montée en gamme fonctionnelle**, pour *élargir l'éventail* d'activités qu'un pays effectue déjà dans une chaîne de valeur donnée. Si le lien initial avec une chaîne de valeur mondiale n'intervient qu'à l'étape de la production (découpe, couture et finition de chemises par exemple), la montée en gamme fonctionnelle peut englober des activités en amont de la chaîne, telles que l'approvisionnement en textile.
- la **montée en gamme des produits**, pour aller vers la production de biens plus sophistiqués (ananas fraîchement coupés et non plus production d'ananas entiers par exemple) ;
- la **montée en gamme dans la chaîne de valeur**, pour utiliser les compétences acquises afin de pénétrer sur une nouvelle chaîne de valeur (passer par exemple à la production de textile grâce aux connaissances pratiques et théoriques accumulées dans la chaîne de valeur de l'habillement) ;
- enfin, la **montée en gamme des processus**, pour accroître la productivité à une étape donnée d'une chaîne de valeur à travers l'innovation locale (OCDE/OMC, 2013 ; Morris et Barnes, 2009).

Les stratégies visant à exploiter les marchés africains et mondiaux doivent être adaptées à l'environnement local. Depuis 2000, certains pays africains sont parvenus à déployer des stratégies efficaces de croissance tirée par les exportations, mais sans créer suffisamment d'emplois. L'encadré 1.2 revient sur quelques-unes des trajectoires empruntées par les gouvernements africains jusqu'ici.

Encadré 1.2. **Stratégies d'intégration à l'économie mondiale : quatre exemples africains**

Les quatre exemples suivants illustrent différentes stratégies d'intégration à l'économie mondiale, en fonction des forces et faiblesses respectives de chaque pays.

En **Éthiopie**, la Stratégie de développement industriel du gouvernement vise à promouvoir les exportations de secteurs intensifs en main-d'œuvre (textile et vêtements, cuir, sucre, fleurs et ciment). Les autorités ont créé plusieurs ZES pour attirer des investissements étrangers dans ces secteurs et rapproché ce faisant les associations de producteurs du marché mondial. Des investissements publics massifs ont été consentis dans les infrastructures d'énergie, de transport et de communication et dans l'agriculture et les secteurs sociaux, même si leur niveau de départ était faible (Moller et Wacker, 2017). Les investisseurs dans les secteurs stratégiques bénéficient d'incitations fiscales généreuses, de droits d'entrée réduits sur les biens d'équipement et les matières premières indispensables à la production et d'un accès préférentiel aux terres et aux financements concessionnels. Cette stratégie couvre également les accords de transport avec l'entreprise publique « Ethiopian Airlines ».

Encadré 1.2. Stratégies d'intégration à l'économie mondiale : quatre exemples africains (cont.)

Le Maroc a attiré des IDE dans de nouvelles activités exportatrices pour profiter de sa proximité géographique avec les marchés de l'Union européenne, des accords commerciaux existants et de sa stabilité politique. Les différents plans stratégiques (Maroc émergent 2005-09, puis Pacte national pour l'émergence industrielle 2009-15) se sont focalisés sur sept secteurs exportateurs, les *Sept métiers mondiaux du Maroc* : aéronautique, automobile, équipement électrique, agro-industrie, textile, cuir et activités *offshore*. Le pays obtient de bons résultats dans l'automobile, l'équipement électrique et l'aéronautique, ainsi que dans les services liés aux activités *offshore* (externalisation du processus d'entreprise, par exemple). L'industrie automobile est devenue le premier secteur exportateur du pays en 2014 et a atteint 5.3 milliards USD en 2015. Mais les secteurs exportateurs traditionnels, comme les vêtements et le textile, ont perdu des emplois faute de rester suffisamment compétitifs (El Mokri, 2016 ; OCDE, 2017a).

Le Sénégal a entamé avec succès une stratégie de diversification de ses exportations en misant sur la chaîne de valeur agricole. Le soutien résolu du gouvernement à certaines filières (riz, oignon, noix et fruits par exemple) a contribué à renforcer la sécurité alimentaire du pays et à diversifier son panier d'exportations. Depuis 2010, le Sénégal a nettement renforcé ses exportations de produits horticoles, à destination principalement des marchés européens. Mais le soutien gouvernemental concerne essentiellement le volet production. Les segments postproduction de la chaîne de valeur (transformation, entreposage et commercialisation) se heurtent à d'importantes contraintes, en particulier dans la filière du riz.

L'ouverture commerciale du Sénégal (total des importations et des exportations de biens et de services) est ressortie autour de 75 % du PIB entre 2011 et 2015. Les transferts des migrants ont représenté environ 10 % du PIB par an, ce qui a dopé la croissance. Pourtant, entre 2007 et 2009, l'économie s'est révélée vulnérable aux chocs extérieurs (crises énergétique, alimentaire et financière).

L'Afrique du Sud a réussi sa montée en gamme dans les chaînes de valeur mondiales. À côté de son rôle comme pôle d'assemblage pour l'industrie automobile, le pays est devenu un fournisseur mondial de pièces (sièges et pots catalytiques) en s'appuyant sur les compétences et les produits intermédiaires disponibles localement. Afin de poursuivre la diversification de l'économie, le gouvernement a introduit depuis 2007 des plans d'action pour la politique industrielle (IPAP) qui accordent la priorité aux secteurs offrant une valeur ajoutée moyenne à élevée et intensifs en main-d'œuvre, comme l'agro-industrie, les véhicules, le textile et les énergies vertes.

En plus de promouvoir le commerce et d'attirer les IDE, les IPAP offrent des incitations et coordonnent les actions engagées pour renforcer les compétences et les capacités industrielles et scientifiques (Zalk, 2012). Ces politiques ont resserré la coopération et les échanges entre les ministères, la banque nationale de développement, les opérateurs privés, la société civile et les universités (Baloy, 2012). Par ailleurs, les grandes entreprises d'Afrique du Sud dans les télécommunications, la banque et les mines investissent directement dans d'autres pays africains, afin d'exploiter les marchés régionaux. Ainsi, la première chaîne de magasins de l'Afrique, le sud-africain Shoprite, dispose désormais de plus de 260 supermarchés dans 16 pays.

Malgré les efforts du gouvernement pour soutenir les jeunes entrepreneurs, la part des jeunes âgés de 15 à 24 ans déscolarisés, sans emploi et ne suivant aucune formation demeure élevée et semble calée au-dessus de 30 % chaque année depuis 2012. En 2016, elle représente plus de 3 millions de jeunes (OCDE, 2017b, p. 131).

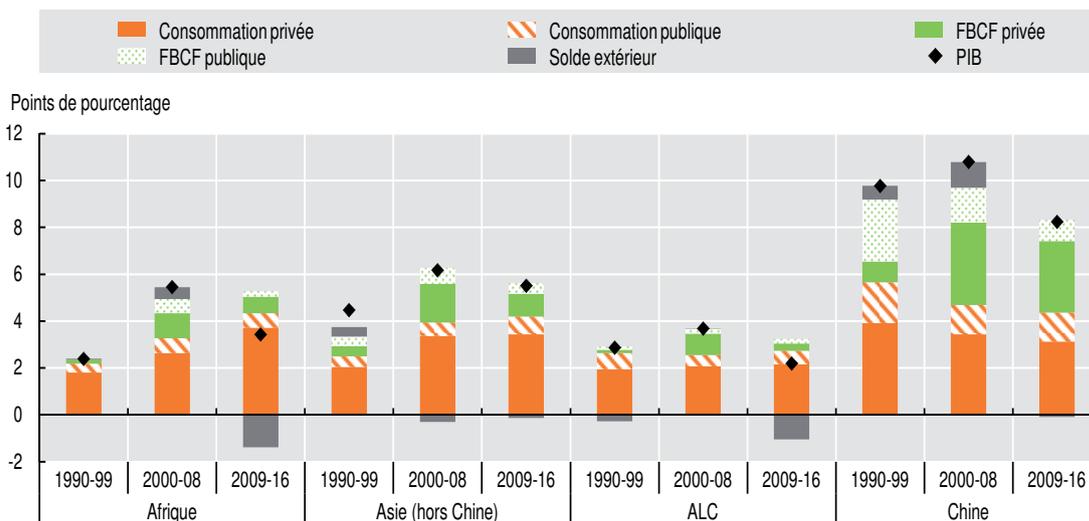


L'expansion des marchés intérieurs est riche de promesses pour les entreprises locales, à condition de pouvoir monter en gamme

La demande régionale en Afrique est toujours plus porteuse de croissance et ce, pour plusieurs raisons :

1. la contribution de la consommation privée à la croissance du PIB est en progression constante, se situant à 3.7 points de pourcentage par an sur la période 2009-16 (graphique 1.16) – un niveau comparable à celui de la Chine et d'autres pays en développement d'Asie ;
2. les débouchés en Afrique attirent désormais des investisseurs internationaux qui ne s'intéressent pas uniquement aux ressources naturelles du continent : du fait de leur potentiel, les marchés intérieurs et régionaux ont attiré 53.4 % des IDE en faveur de projets nouveaux en Afrique entre 2013 et 2017 (fDi Markets, 2017). Cette part est proche de celle de l'Asie (55.7 %) et supérieure de 10 points de pourcentage à celle de l'ALC (44.8 %) ;
3. les progrès récents pour réduire les procédures administratives et le coût du démarrage et de la gestion d'une entreprise ont rendu l'environnement des affaires plus attractif : 29.5 % des investisseurs étrangers citent ces améliorations parmi les principaux facteurs les ayant décidés à investir en Afrique, contre 12 % en 2003-07.

Graphique 1.16. Décomposition de la croissance par dépenses en Afrique, Asie et ALC, 1990-2016



Note : Les données couvrent 52 pays d'Afrique, 34 pays en développement d'Asie et 23 pays en développement de l'ALC. La contribution à la croissance du fait de la variation des stocks étant proche de zéro (± 0.01 point de pourcentage), cet élément n'est pas pris en compte dans le graphique.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données) ; et FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

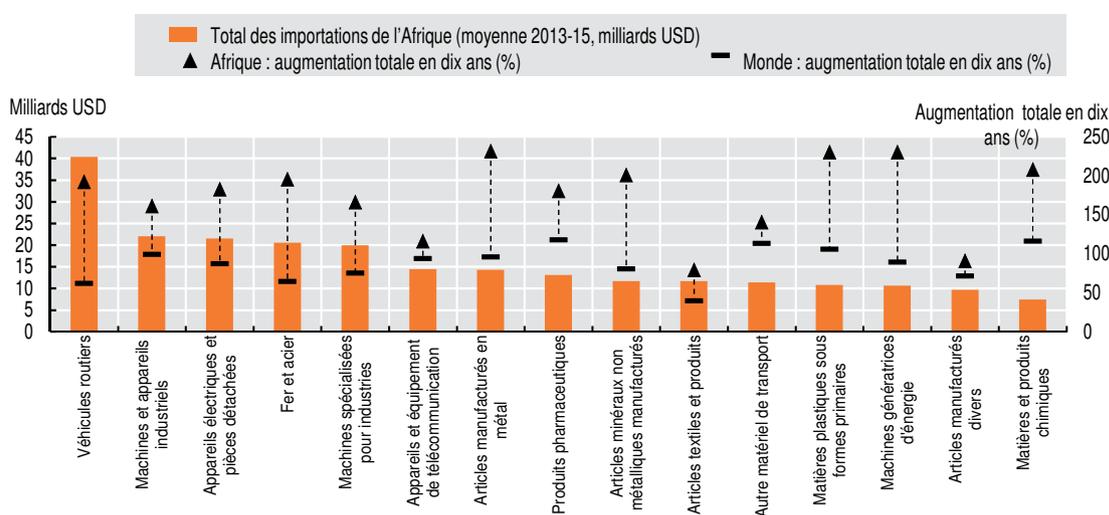
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784539>

La demande s'oriente vers des biens plus transformés. L'urbanisation rapide de l'Afrique et la hausse du pouvoir d'achat de la classe moyenne africaine, en plein essor, sous-tendent cette augmentation de la consommation privée. La classe moyenne, qui

regroupe les individus dépensant entre 5 et 20 USD par jour, est passée de 108 millions de personnes en 1990 à 247 millions en 2013. Les marchés de produits alimentaires et non alimentaires (à l'exclusion des produits pétroliers) sont plus dynamiques que les moyennes mondiales. Cette évolution de la demande s'explique par l'urbanisation et la croissance démographique en Afrique, deux facteurs qui seront discutés plus en détail dans le chapitre 2.

Les marchés de denrées alimentaires sont en pleine expansion et devraient tripler à l'horizon 2030 (Byerlee et al., 2013). La part des denrées de base dans les régimes alimentaires évolue en faveur de produits transformés à plus forte valeur ajoutée (Bricas, Tchamda et Thirion, 2014 ; Reardon et al., 2018). Les données COMTRADE montrent que la demande d'aliments transformés augmente rapidement, plus de 1.5 fois plus vite que la moyenne annuelle entre 2005 et 2015. Les deux produits ayant donné lieu aux importations les plus soutenues sur la période sont la viande (+323 % en valeur en dix ans) et les boissons (+306 %, hors préparations à base de café et de cacao). Certains produits non agricoles gagnent également très rapidement du terrain (graphique 1.17) – une évolution qui concerne les cinq régions d'Afrique⁷.

Graphique 1.17. Les 15 premiers produits non alimentaires importés en Afrique, 2013-15

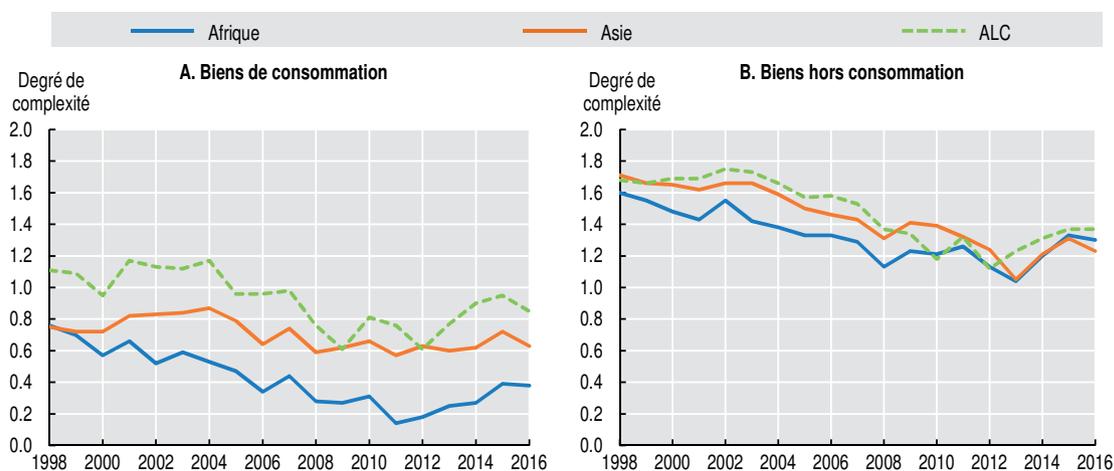


Note : Hors produits pétroliers. Sur la base des codes à deux chiffres de la Classification type pour le commerce international, troisième version révisée. L'axe de droite représente la hausse totale en valeur sur une période de dix ans.

Source : Calculs des auteurs d'après UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784558>

Les produits importés par l'Afrique ont perdu en complexité avec le temps, qu'il s'agisse des biens de consommation ou des autres produits (graphique 1.18). Le degré de complexité des biens de consommation importés a diminué de moitié entre 1998 et 2016, de 0.8 à 0.4 (graphique 1.18, panel A). Cette évolution suggère que les pays africains sont de plus en plus nombreux à maîtriser les technologies nécessaires à la production de ces produits et donc à approvisionner les marchés locaux. Des niveaux inférieurs de coûts fixes permettent aux entreprises africaines de varier leur production.

Graphique 1.18. Degré de complexité des importations destinées à l'Afrique, l'Asie et l'ALC, 1998-2016



Note : Hors produits pétroliers. Les types de biens suivent les grandes catégories économiques établies pour les biens de consommation (catégories 1, 5 et 6) et les autres produits (catégories 3, 4 et 7). L'indice de complexité de chaque produit, qui mesure l'intensité relative de connaissances mobilisées pour le fabriquer, est calculé pour chaque année à l'aide de la méthode Hausmann et Hidalgo (2011).

Source : Calculs des auteurs d'après UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784577>

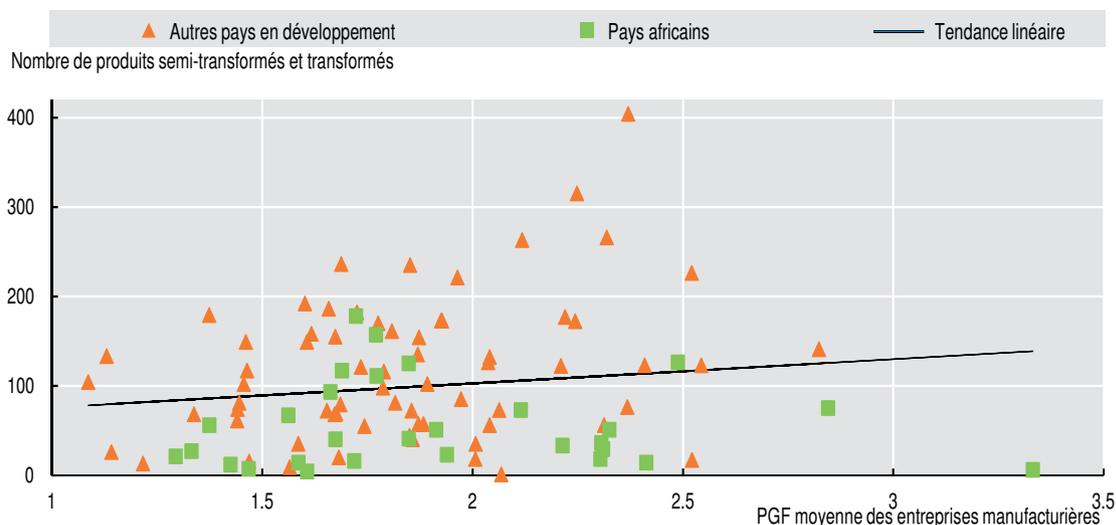
Pour satisfaire cette nouvelle demande intérieure, les entreprises locales doivent faire monter en gamme leurs processus technologiques et de production. L'amélioration des processus de production et les produits technologiques, l'ajout de caractéristiques désirables, les labels de qualité et la certification sont ainsi devenus indispensables pour être concurrentiel sur les marchés mondiaux (Porter, 1990). Une analyse couvrant plusieurs pays fait apparaître une corrélation positive entre l'amélioration de l'efficacité au niveau des entreprises et les avantages comparatifs de chaque pays pour les exportations de produits semi-transformés et transformés (graphique 1.19). Des études microéconomiques montrent que les ménages plus aisés exigent des produits et des normes de meilleure qualité. En Afrique de l'Ouest, la hausse du revenu est associée à une propension moindre des ménages à consommer des biens provenant d'entreprises informelles mais également à recourir aux canaux informels de distribution (Böhme et Thiele, 2012).

Les entreprises africaines sont très loin de la frontière technologique internationale dans la plupart des secteurs à forte croissance. Cette conclusion est tirée d'un panel de 7 000 entreprises couvertes par les enquêtes de conjoncture de la Banque mondiale menées sur la période 2006-15 dans 70 pays en développement et onze filières manufacturières (Nguyen et Véganzonès-Varoudakis, 2017). Au Nigéria par exemple, le niveau moyen de PGF dans les industries manufacturières ne se situe qu'à 53 % de celui des entreprises du décile supérieur en termes de performances (tous pays en développement confondus). Le secteur manufacturier hors métaux et le secteur des produits alimentaires sont encore plus loin de la frontière de production mondiale, n'atteignant respectivement que 27 et 38 % des secteurs les plus performants.

Certains pays font exception, comme l'Afrique du Sud et le Maroc. Les entreprises marocaines tirent leur épingle du jeu dans plusieurs secteurs, notamment les produits

alimentaires, les produits en cuir et les produits métalliques. Les entreprises sud-africaines se situent dans le peloton de tête des pays africains en développement en termes de performance dans huit secteurs manufacturiers. La PGF moyenne du pays ressort à 91 % de la frontière de performance pour les produits alimentaires et atteint 100 % pour la fabrication de produits non métalliques, les meubles en bois et les machines-outils (Nguyen et Végonzouès-Varoudakis, 2017, tableau 2).

Graphique 1.19. Productivité globale des facteurs des entreprises manufacturières dans les pays d'Afrique et d'autres pays en développement

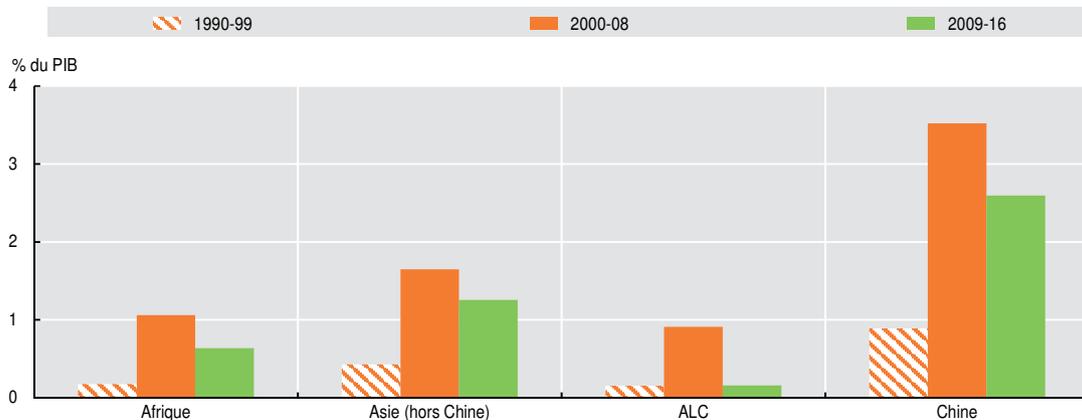


Source : Calculs réalisés d'après Nguyen et Végonzouès-Varoudakis (2017) sur la base de Enterprise Surveys (2017), World Bank Enterprise Surveys. Le nombre de produits offrant un avantage comparatif révélé a été établi d'après UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784596>

Les entreprises locales ont besoin de nouvelles politiques de soutien pour atteindre la frontière technologique et exploiter les débouchés commerciaux

Des politiques plus affirmées de soutien à la productivité des entreprises sont indispensables, pour deux grandes raisons. Premièrement, en dépit de la promesse de marchés d'Afrique en plein essor, les investisseurs privés restent circonspects. La contribution de l'investissement privé à la croissance de l'Afrique est nettement à la traîne par rapport à l'Asie et ce, malgré des réformes favorables au monde des affaires (graphique 1.20). En Asie (à l'exception de la Chine), la contribution annuelle de l'investissement privé à la croissance du PIB s'est établie à 1.3 points de pourcentage entre 2009 et 2016. C'est plus que le double de la contribution d'investissement privé à la croissance en Afrique (0.6 points de pourcentage). Les entrepreneurs africains tendent à privilégier des activités offrant des gains relativement rapides et n'exigeant pas d'investissement sur le long terme. Une majorité d'entre eux (55 %) opèrent dans le secteur du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration (BAfD/OCDE/PNUD, 2017). Ensuite, pour aider les entreprises africaines à atteindre la frontière de productivité internationale, les gouvernements doivent mettre en place des politiques supplémentaires, au-delà des réformes habituelles pour réduire les coûts de démarrage.

Graphique 1.20. Contribution de la FBCF privée à la croissance du PIB en Afrique, Asie et ALC, 1990-2016

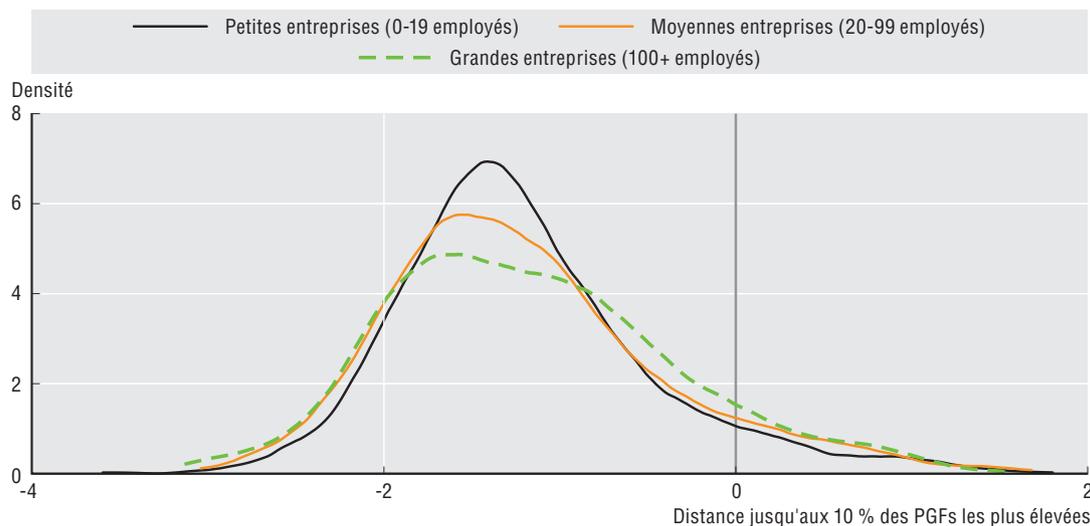


Note : Les données couvrent 52 pays d'Afrique, 34 pays en développement d'Asie et 23 pays en développement de l'ALC. Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données) ; et FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784615>

Un certain nombre de facteurs propres aux entreprises expliquent aussi leur retard sur le plan de la productivité. Les contraintes liées à l'environnement des affaires – comme le coût de l'activité et le manque de crédit pour les opérateurs privés, la corruption, les incertitudes réglementaires et les goulets d'étranglement liés aux infrastructures – ne justifient pas à elles seules cette contreperformance. Les résultats montrent, après prise en compte de tous ces facteurs, que la majorité des entreprises africaines sont en deçà de la PGF moyenne des entreprises manufacturières du décile supérieur en termes de performances (tous pays en développement confondus) (graphique 1.21).

Graphique 1.21. Distance des entreprises africaines par rapport à la PGF des entreprises manufacturières du décile supérieur dans les pays en développement



Note : Ces conclusions sont tirées d'un panel de 7 000 entreprises ayant fait l'objet de deux vagues d'enquête dans 70 pays en développement et opérant dans 11 filières manufacturières. Les chiffres tiennent compte des nombreux indicateurs liés à l'environnement des affaires. Pour plus de détails, voir Nguyen et Végonzonès-Varoudakis (2017).

Source : Calculs des auteurs d'après Enterprise Surveys (2017), World Bank Enterprise Surveys 2006-2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784634>

Parmi les différents facteurs observables au niveau des entreprises, deux peuvent être ciblés par les politiques :

1. la qualité de la gestion, souvent médiocre dans les entreprises africaines. Bloom, Sadun et Van Reenen (2017) montrent que si les capacités de gestion expliquent un tiers des variations de PGF dans les entreprises manufacturières, ce sont les entreprises africaines des six pays de leur échantillon qui affichent le niveau le plus faible en la matière ;
2. l'informalité, qui freine les gains de productivité. Les microentreprises et les PME africaines opérant dans le secteur manufacturier se heurtent à d'importants coûts d'opportunité pour sortir du secteur informel, ce qui les empêche d'investir et de se moderniser (Rodrik, 2017, p. 12). Le manque d'accès à des réseaux efficaces de commercialisation, aux labels de qualité et à la certification mais également à une demande constante empêche les entreprises informelles de réinvestir leurs profits dans l'innovation ou l'amélioration de leurs produits. Même les plus productives d'entre elles rencontrent des obstacles importants. Ainsi, dans le secteur manufacturier de l'Éthiopie, la plus grosse entreprise informelle a un stock de capital médian de 16 425 birr (soit environ 600 USD) et un rendement marginal de seulement 1 %, tandis que les entreprises formelles ayant le même niveau de capital social ont un rendement d'au moins 16.5 % (Siba, 2015, tableau 4).

Pour tirer pleinement profit des investissements dans les ZES, les décideurs africains doivent se doter de politiques englobant les entreprises qui desservent les marchés locaux. De nombreuses petites entreprises prometteuses pourraient profiter des effets de retombée des pôles commerciaux pour grandir, se moderniser et devenir concurrentielles dans les réseaux de production. Plusieurs pays d'Afrique, comme l'Éthiopie et le Maroc, ont récemment fait des ZES des pôles d'attraction des entreprises leaders sur leur marché et de création d'emplois manufacturiers.

Mais les ZES ne peuvent pas à elles seules offrir suffisamment d'emplois ni de retombées en termes de productivité, pour au moins quatre raisons :

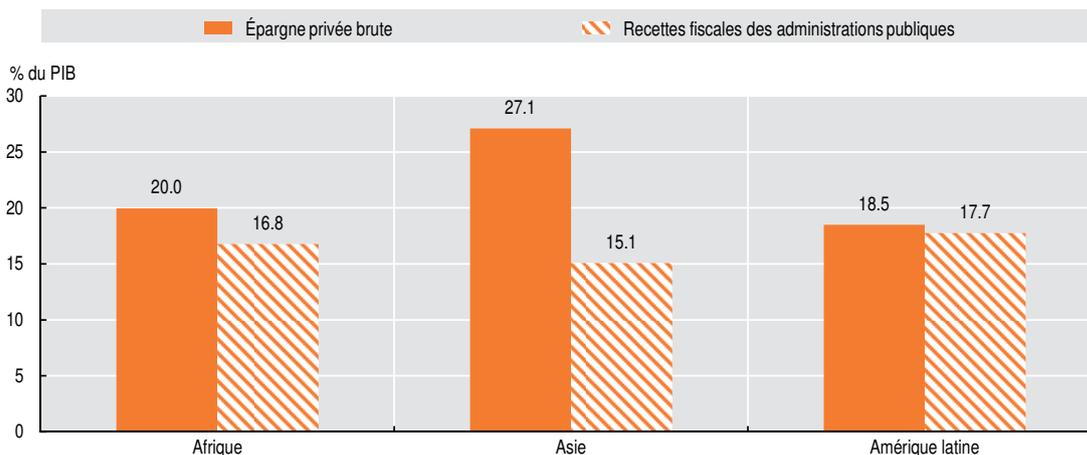
1. les entreprises leaders qui s'installent dans les ZES exigent souvent un niveau de compétences et de qualité que les entreprises africaines et le vivier local de main-d'œuvre ne peuvent pas fournir. De sorte que l'arrivée d'entreprises étrangères à l'origine d'IDE dans ces zones peut créer des poches isolées de croissance qui n'engendrent pas suffisamment de liens de production et de ruissellement technologique pour l'économie locale ;
2. l'orientation exportatrice de ces ZES tend à exclure nombre d'entreprises locales qui ne peuvent opérer que sur les marchés intérieurs. Dans certains cas, les politiques d'exemptions fiscales empêchent les entreprises installées dans les ZES de produire pour les marchés locaux ;
3. les ZES ne seront pas capables de créer suffisamment d'emplois pour absorber la jeunesse d'Afrique, dont le pic démographique n'est pas encore atteint. Selon une enquête réalisée dans 91 ZES de 20 pays d'Afrique subsaharienne, les ZES représentent environ 1 million d'emplois, soit 0.2 % de l'emploi national (Kingombe et te Velde, 2013) ;
4. à quelques exceptions près, notamment en Éthiopie, la plupart des pays africains n'ont pas la structure salariale requise pour soutenir la concurrence en termes de coûts de main-d'œuvre (Mégatendance 1, chapitre 2).



Des politiques judicieuses peuvent aider l'épargne intérieure et les apports financiers extérieurs pour libérer l'investissement privé

La mobilisation des ressources intérieures et, en particulier, de l'épargne, est cruciale pour susciter des investissements dans des activités susceptibles d'améliorer la productivité et de créer des emplois. Dans les pays en développement, l'épargne intérieure est la ressource la plus importante et la mieux distribuée. Elle s'est établie en moyenne en Afrique à 422 milliards USD par an sur la période 2009-16, soit 20 % du PIB du continent – un chiffre supérieur aux recettes fiscales sur la même période (graphique 1.22). Pour les dix plus grandes économies africaines, le taux d'épargne intérieure se situe entre 49 % du PIB (Angola) et 9 % du PIB (Soudan). Pourtant, l'affaîsissement des cours des matières premières et le ralentissement de la croissance économique risquent de plomber les recettes et les dépenses publiques à court et moyen termes. L'amélioration de l'intermédiation financière peut aider à mobiliser les ressources intérieures en appui à l'investissement productif (chapitre 8).

Graphique 1.22. Épargne nationale brute et recettes fiscales des administrations publiques, en pourcentage du PIB en Afrique, Asie et ALC, 2009-16



Note : Les données couvrent 42 pays d'Afrique, 33 pays d'Asie et 20 pays de l'ALC.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

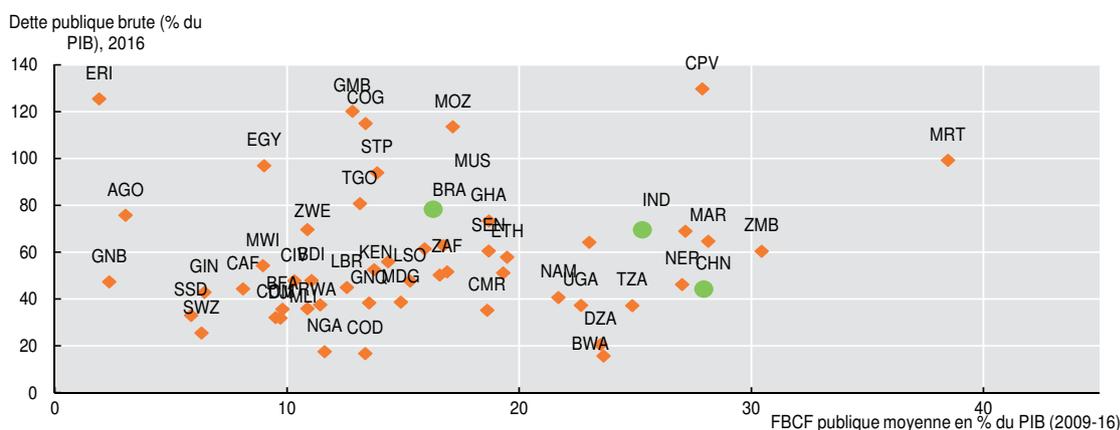
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784653>

Depuis 2015, la baisse des rentes tirées des ressources naturelles et le ralentissement de la croissance ont érodé les recettes publiques dans de nombreux pays riches en ressources, contraignant ainsi les investissements publics. Des pays comme l'Angola et le Nigéria sont en train d'assainir leur position budgétaire, en taillant essentiellement dans les investissements en capital. La dette publique s'alourdit dans de nombreux pays et représente déjà 100 % du PIB dans certains cas (graphique 1.23). Le nombre de pays à faible revenu en situation de surendettement ou en passe de l'être est passé de 7 en 2013 à 12 en 2016 et pratiquement toutes les notations de crédit des pays africains sont retombées sous les cotes de qualité « investment grade » (FMI, 2017). Cette évolution accentue l'exposition des budgets nationaux aux chocs extérieurs, tels que la disponibilité de liquidité sur les marchés internationaux et les niveaux de taux d'intérêt. Les gouvernements risquent donc d'être amenés à mobiliser d'autres ressources que la dette publique pour soutenir la dynamique de croissance et l'accumulation de capital.

L'Afrique doit encourager les investissements privés dans les activités productives. Dans 12 des 52 pays africains pour lesquels des données sont disponibles, l'investissement du secteur public est ressorti à plus de 20 % du PIB par an, entre 2009 et 2016, et dans

27 autres pays, il représente de 10 à 20 % du PIB en moyenne. Les investissements dépendant uniquement des dépenses publiques peuvent difficilement être viables à moyen et long termes. L'investissement privé en Afrique n'a atteint que 15 % du PIB en moyenne entre 2009 et 2016, nettement sous la moyenne asiatique de 24 % et la moyenne de l'ALC de 17 %. Dans les pays africains pauvres en ressources, l'investissement privé ne représente que 13 % du PIB, tandis qu'il atteint 18 % dans les pays africains riches en ressources (graphique 1.3, Panel B).

Graphique 1.23. Dette publique brute/FBCF publique en Afrique, au Brésil, en Chine et en Inde, 2009-16



Note : Faute d'éléments suffisants sur la contribution du capital dans la base de données Conference Board, seuls 52 pays d'Afrique sont pris en compte ici.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données) ; et FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784672>

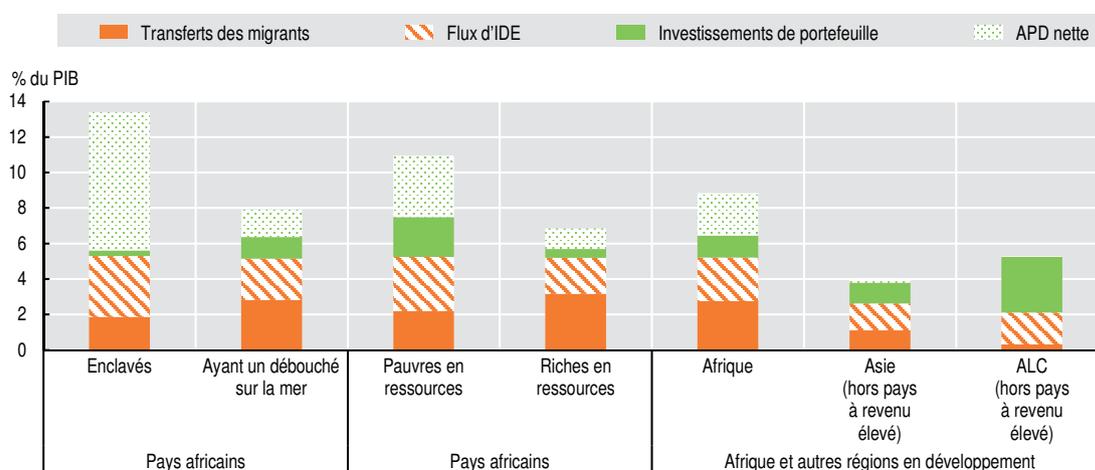
Les gouvernements doivent combattre les flux financiers illicites (FFI). Les flux financiers illicites privent les pays de ressources qui pourraient servir, du moins en partie, à la redistribution, au financement de biens publics et à la stimulation d'investissements privés dans les entreprises locales. Chaque année, l'Afrique perd 50 milliards USD à cause de ces FFI (CUA/CEA, 2017) – une somme équivalente à l'APD en faveur du continent (tableau 1.2). Les FFI proviennent de cinq grandes sources : les pots-de-vin, l'évasion fiscale, les revenus liés à des activités criminelles, le transfert des bénéficiaires des entreprises vers des juridictions fiscales favorables et le contournement des règles en matière de devises (Reuter, 2017). Les canaux pour déplacer ces fonds illicites sont nombreux, de la falsification de factures aux déperditions au niveau de la balance des paiements (Global Financial Integrity, 2015).

L'Afrique doit améliorer l'efficacité globale des investissements publics pour stimuler la productivité. Une piètre gouvernance des investissements publics peut entraîner des problèmes de gestion financière et d'entretien (FMI, 2016b) ou déboucher sur des projets d'investissement inadaptés. Ainsi, faute de compétences et de services de support capables d'adapter les appareils et les technologies importées, la hausse de la productivité agricole en Afrique est environ deux fois plus faible que la moyenne des pays en développement (Ninn-Prat, 2015). Les goulets d'étranglement liés aux infrastructures réduisent également les taux d'utilisation du capital. Les coupures d'électricité empêchent par exemple le travail par roulement et ralentissent les cycles de production.

Les apports financiers peuvent jouer un rôle important pour soutenir les investissements productifs, surtout dans les pays enclavés ou pauvres en ressources. Le total des apports financiers (transferts des migrants, IDE, flux de portefeuille et APD

nette) à l'Afrique sont ressortis à 8.8 % du PIB entre 2009 et 2016 – un niveau nettement plus élevé que la moyenne des pays d'Asie (3.8 %) et de l'ALC (5.2 %) (graphique 1.24). En valeur absolue, le total des apports à l'Afrique est passé de 103 milliards USD en 2005 à 185 milliards en 2016. Entre 2009 et 2016, ces apports étaient nettement plus tributaires des transferts des migrants et de l'APD que dans les autres continents, les transferts et l'APD représentant respectivement 2.8 et 2.4 % du PIB de l'Afrique. Depuis le début des années 2000, les transferts des migrants ont plus que quadruplé, tandis que l'APD et les IDE ont été multipliés par plus de deux (tableau 1.2). En moyenne, les pays enclavés se taillent la part du lion (13.3 % de leur PIB), surtout grâce au poids de l'APD, des transferts des migrants et des IDE. Les pays pauvres en ressources sont plus tributaires de ces apports (qui représentent 10.7 % de leur PIB) que les pays riches en ressources (6.9 % du PIB).

Graphique 1.24. Total des apports financiers en pourcentage du PIB en Afrique, Asie et ALC, 2009-16



Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; CAD-OCDE (2017), *Statistiques en ligne sur le développement international* (base de données) ; et Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784691>

Les transferts des migrants, l'APD et les IDE n'exercent pas le même impact sur les économies africaines :

- Jusqu'à présent, les transferts de migrants ont surtout bénéficié à la consommation intérieure. Ces transferts soutiennent la consommation des ménages plutôt que l'investissement privé, en partie à cause de l'absence de véritables mécanismes d'épargne pour les bénéficiaires de ces apports. Ils peuvent aggraver les inégalités sociales dans les pays lorsque les migrants sont issus de familles aisées (Anyanwu, 2011 ; Adams, Cuecuecha et Page, 2008). Les initiatives visant à attirer ces transferts dans certains secteurs, à l'image des obligations de la diaspora en appui aux investissements dans les projets publics d'infrastructure, ont rencontré un succès mitigé.
- L'APD est certes parvenue à réduire la pauvreté dans de nombreux pays très endettés, mais il reste encore beaucoup à faire pour encourager les investissements dans les actifs productifs de l'Afrique. Depuis 2000, la communauté internationale a essentiellement concentré ses efforts de lutte contre la pauvreté autour des secteurs sociaux. L'APD a probablement souffert d'un défaut de coordination entre donneurs. L'OCDE a ainsi publié un rapport qui constate, après analyse de données sur la période 2006-11, qu'au moins six pays africains en développement n'ont probablement pas reçu toute l'aide dont ils auraient eu besoin (OCDE, 2013b). Une telle asymétrie dans les allocations de l'aide avait débouché sur l'adoption du

Programme d'action d'Accra en 2008, permettant ce faisant de susciter un regain d'attention pour les pays, y compris africains, les plus vulnérables.

- Les IDE vers l'Afrique ont représenté 2.5 % du PIB entre 2009 et 2016 mais se sont pour l'essentiel concentrés dans le secteur extractif. La part bénéficiant au secteur extractif (36 % du total des IDE entre 2003 et 2014) a limité les effets de retombée sur les économies locales. Ce secteur n'entretenant souvent que peu de rapports avec les agents économiques locaux, les IDE n'ont pas entraîné dans leur sillage de nouveaux investissements privés ni créé suffisamment d'emplois. En outre, les IDE peuvent aggraver les inégalités de revenu, puisque les exigences élevées en termes de compétences dans les secteurs qui en sont bénéficiaires risquent d'exacerber la médiocrité du rendement de l'éducation (Bogliaccini et Egan, 2017).

À l'avenir, les pays africains doivent mieux canaliser ces apports financiers en faveur d'activités entretenant des liens étroits avec l'économie locale. L'épargne intérieure et les transferts des migrants peuvent créer des incitations à investir dans des activités exerçant un important effet multiplicateur pour engendrer un rendement social supérieur. Le fait de s'appuyer sur ces ressources financières peut diminuer le coût des petits investissements en capital. La généralisation des systèmes bancaires et de paiement mobiles (à l'image de M-Pesa) crée de nouveaux services pour des millions de clients. Ces dispositifs améliorent l'accès des microentreprises et des PME à des services financiers et de paiement pour un coût et des risques réduits. Le fait d'aider les PME et les jeunes entreprises à être cotées sur le marché secondaire peut également être bénéfique. Le chapitre 8 reviendra sur les politiques susceptibles d'exploiter ce potentiel.

Les stratégies de promotion des IDE doivent garantir que les fournisseurs locaux peuvent s'aligner sur les besoins des entreprises leaders sources de ces IDE en termes de qualité et de spécifications des produits. L'élaboration d'une stratégie nationale pour des labels de qualité peut faciliter ces interactions entre différents acteurs au sein des chaînes de valeur. Les IDE peuvent favoriser le transfert de technologies et de savoirs, sous la forme de techniques de production et de gestion ou de pratiques de commercialisation. Les IDE en faveur de l'Afrique se diversifient et ciblent désormais des secteurs comme les technologies de l'information et de la communication, l'alimentaire et les services financiers. Une analyse économétrique révèle que les premiers déterminants des IDE en faveur des secteurs manufacturiers en Afrique sont la taille du marché intérieur et la qualité des infrastructures (ports, voies ferrées, routes) et des services de transport pour accéder aux intrants locaux. Ces deux facteurs expliquent 28 % des écarts d'attractivité des IDE entre pays d'Afrique (Wall, 2016).

Ces liens contribuent souvent à pérenniser l'impact des IDE sur la croissance économique et la productivité (OCDE, 2015 ; Rand, 2015). L'accès à la technologie et au savoir à travers des liens avec les entreprises leaders du marché est souvent moins coûteux et moins risqué pour les PME de la plupart des pays en développement que la constitution, en partant de zéro, de capacités de recherche et de développement de nouvelles technologies (OCDE/Banque mondiale, 2015). L'industrie automobile du Maroc en est un bon exemple : l'ouverture de nouvelles usines en 2005 a conduit les fournisseurs marocains à améliorer leurs techniques, notamment de gestion (Hahn et Vidican-Auktor, 2017). Calabrese (2017) observe une hausse de la productivité des entreprises par le biais des transferts de technologie, en particulier dans le secteur agricole. Un certain nombre d'entreprises agro-industrielles sont déjà embarquées dans des initiatives importantes de transfert de technologie et travaillent en étroite collaboration avec les fournisseurs locaux, y compris les petits agriculteurs. C'est le cas de Blue Skies au Ghana, d'OLAM au Nigéria, de SabMiller en Afrique du Sud (BAfD/OCDE/PNUD, 2014, pp. 64-166) et de Cargill, Mars, Nestlé, Olam, SIFCA et Unilever en Côte d'Ivoire pour la production de cacao et d'huile de palme (OCDE, 2016, pp. 55, 75).



L'APD vers l'Afrique peut rendre les investissements privés moins risqués et aider les PME à se conformer aux normes internationales. Si l'APD reste un levier incontournable pour atténuer la pauvreté et les crises humanitaires, une partie pourrait être également utilisée comme garantie afin de lever davantage de fonds en faveur d'investissements de long terme. Comme environ 35 milliards USD par an d'APD à l'Afrique sont composés de dons purs et simples, le fait de garantir à peine plus de 5 milliards USD permettrait aux donateurs de lever dès le départ 100 milliards USD. Cette somme pourrait financer la part publique des investissements « mixtes » public-privé dans les grands projets d'infrastructure en Afrique (Birdsall et Okonjo-Iweala, 2017). Ce type de solutions peut aider les pays à obtenir des échéances plus longues pour leurs emprunts et des taux d'intérêt plus bas. Le financement du développement a permis de mobiliser 81 milliards USD d'investissements privés entre 2012 et 2015 (OCDE, 2018). L'APD peut aider les entreprises locales à accéder à des normes de qualité et des spécifications de produits. Elle peut contribuer à renforcer les compétences techniques et managériales en aidant les gouvernements à optimiser leurs programmes de formation technique, professionnelle et commerciale. L'APD peut également participer à la remise à plat des processus de production. Enfin, elle peut promouvoir des produits plus qualitatifs en soutenant les initiatives visant à octroyer des labels de qualité (OCDE/OMC, 2013 et 2017).

Notes

1. En moyenne mobile sur trois ans.
2. Ce programme a réduit le service de la dette des pays bénéficiaires d'environ 1.5 point de pourcentage du PIB entre 2001 et 2015.
3. Le coefficient de Gini mesure l'écart entre une distribution parfaitement égale et la distribution du revenu des particuliers ou des ménages dans un pays donné. L'« égalité parfaite » (tous les segments de la population touchent la même part de revenu) correspond à un coefficient de Gini de zéro tandis que l'« inégalité parfaite » (tous les revenus reviennent à la part de la population ayant les revenus les plus élevés) se traduit par un coefficient de Gini de 100.
4. Initiative du Center for Inter-American Policy and Research (CIPR), du Département d'études économiques de l'université Tulane, du Center for Global Development et de l'Inter-American Dialogue, le projet « Engagement envers l'équité » (CEQ) est dirigé par Nora Lustig depuis 2008. Il est hébergé au sein du Commitment to Equity Institute de l'université Tulane. Voir www.commitmenttoequity.org.
5. Pour plus d'informations, voir De Vries et al. (2015) et Diao, McMillan et Rodrik (2017).
6. Entre 1991 et 2001, les entreprises manufacturières en Indonésie ont ainsi vu leur productivité augmenter de 12 points de pourcentage après une chute de 10 points de pourcentage des droits de douane frappant les facteurs de production qu'elles importaient (Amiti et Konings, 2007).
7. Voir par exemple Allen et Heinrigs (2016) et OCDE (2016, p. 69) sur le cas de l'Afrique de l'Ouest ; et Tschirley et al. (2015) pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

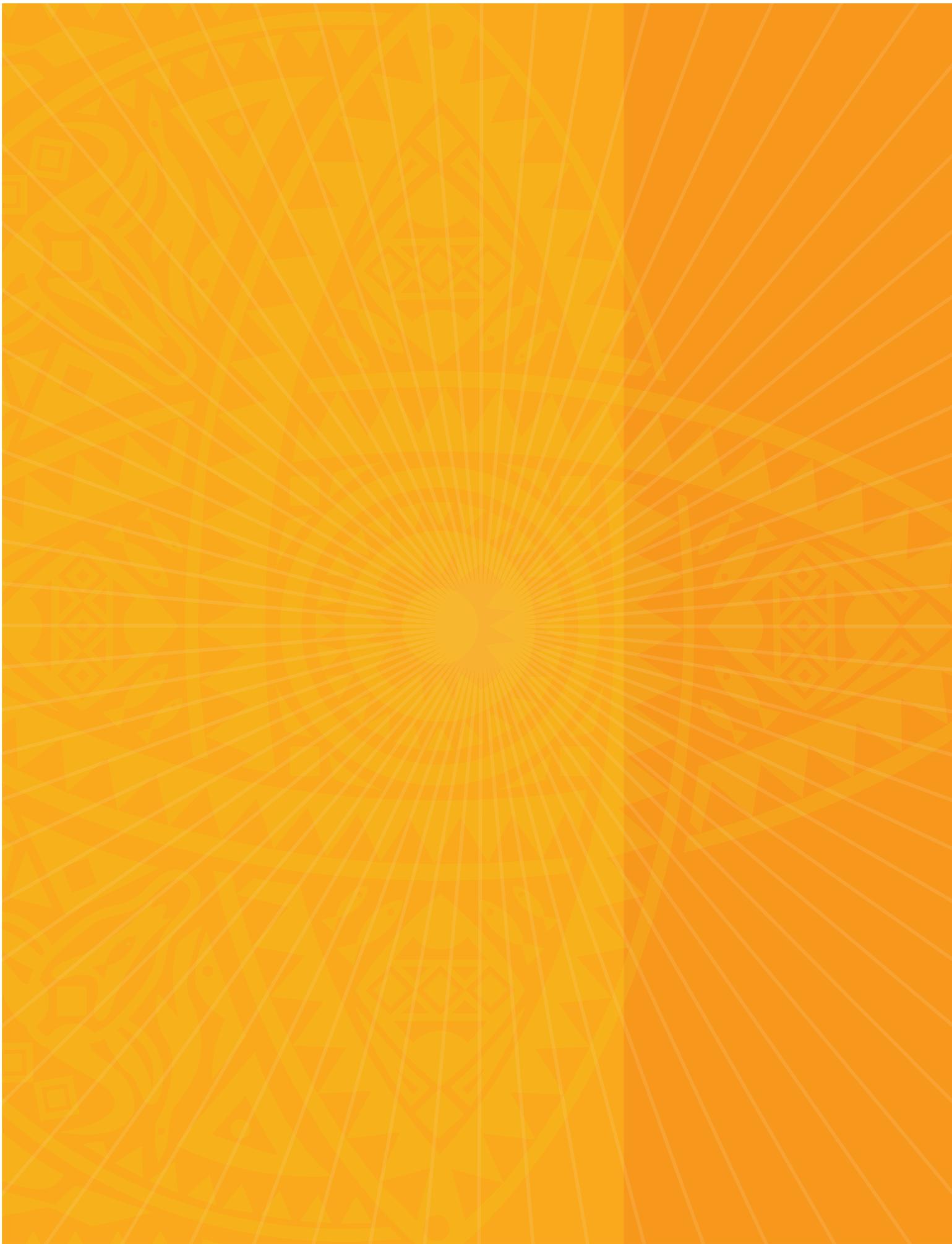
Références

- Adams, R.-H. Jr., A. Cuecuecha et J. Page (2008), "The impact of remittances on poverty and inequality in Ghana", *Policy Research Working Paper*, No. 4732, Banque mondiale, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/6940>.
- Allen, T. et P. Heinrigs et P. Heinrigs (2016), « Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest-africaine », *Notes ouest-africaines*, n° 1, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwjj67125f-fr>.
- Amiti, M. et J. Konings (2007), "Trade liberalization, intermediate inputs, and productivity: Evidence from Indonesia", *American Economic Review*, Vol. 97/5, pp. 1611-1638.
- Anyanwu, J.-C. (2011), "International remittances and income inequality in Africa", *Working Paper*, No. 135, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/WORKING%20135%20International%20Remittances%20and%20Income%20Inequality%20in%20Africa-August2011%20.pdf.
- Avom, D. et D. Mignamissi (2017), « Pourquoi le commerce intra-CEEAC est-il si faible ? », *Revue française d'économie*, Vol. 32/3, pp. 136-170.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- BAfD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- Baloy, B. (2012), "The political economy of South Africa industrial policy", *Expert Meeting Sustaining Growth in a Context of Shifting Wealth: What Role for Industrial Policy?*, intervention au Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté le 15 février 2018).
- Banque mondiale (2017b), *PovcalNet* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx> (consulté le 20 avril 2018).
- Berg, A., J.-D. Ostry et J. Zettelmeyer (2012), "What makes growth sustained?", *IMF Working Paper*, No. 08/59, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/What-Makes-Growth-Sustained-21769.
- Birdsall, N. et N. Okonjo-Iweala (2017), "A big bond for Africa", *Project Syndicate*, www.project-syndicate.org/commentary/africa-regional-infrastructure-investment-bond-by-nancy-birdsall-and-ngozi-okonjo-iweala-2017-04?barrier=accessreg.
- Bleaney, M. et D. Greenaway (2001), "The impact of terms of trade and real exchange rate volatility on investment and growth in sub-Saharan Africa", *Journal of Development Economics*, Vol. 65/2, pp. 491-500, EconPapers.repec.org/RePEc:eee:deveco:v:65:y:2001:i:2:p:491-500.
- Bloom, N., R. Sadun et J. Van Reenen (2017), "Management as a technology?", *National Bureau of Economic Research Working Paper* No. 22327, www.nber.org/papers/w22327.
- Boarini, R., A. Kolev et A. McGregor (2014), "Measuring well-being and progress in countries at different stages of development: Towards a more universal conceptual framework", *OECD Development Centre Working Papers*, No. 325, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxss4hv2d8n-en>.
- Bogliaccini J.-A. et P.-J.-W. Egan (2017), "Foreign direct investment and inequality in developing countries: Does sector matter?", *Economics & Politics*, Vol. 29/3, pp. 209-236, <https://doi.org/10.1111/ecpo.12098>.
- Böhme, M. et R. Thiele (2012), "Is the informal sector constrained from the demand side? Evidence for six West African capitals", *World Development*, Vol. 40/7, pp. 1369-1381, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2011.12.005>.
- Bricas, N., C. Tchamda et M.-C. Thirion (2014), « Consommation alimentaire en Afrique de l'Ouest et centrale : les productions locales tirées par la demande urbaine, mais les villes restent dépendantes des importations de riz et de blé », *Le Déméter, Économie et stratégies agricoles*, CIRAD-Afristat-AFD, pp. 125-142, www.clubdemeter.com/.
- Byerlee, D. et al. (2013), "Growing Africa: Unlocking the potential of agribusiness", Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2013/03/17427481/growing-africa-unlocking-potential-agribusiness-vol-1-2-main-report>.

- CAD-OCDE (2017), *Statistiques en ligne sur le développement international (SDI)* (base de données), Comité d'aide au développement, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.
- Calabrese, L. (2017), "Chinese investment and knowledge transfer in Africa", *Growth Research Programme*, <https://dl.orangedox.com/Brief-China-Africa-investment-1>.
- CEA (2017), *Transformer les économies africaines par des politiques commerciales et industrielles intelligentes*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/transforming-african-economies-smart-trade-industrial-policy_fr_rev1.pdf.
- Christiansen, L., M. Schindler et T. Tressel (2013), "Growth and structural reforms: A new assessment", *Journal of International Economics*, Vol. 89/2, pp. 347-356.
- CEQ Institute (2018), *Commitment to Equity Institute Data Center on Fiscal Redistribution*, <http://commitmenttoequity.org/datacenter>.
- Conference Board (2017), *Total Economy Database*, www.conference-board.org/data/economydatabase/index.cfm?id=27762 (consulté le 1^{er} février 2018).
- CUA/CEA (2017), *Flux financiers illicites – Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*, Commission de l'Union Africaine et Commission des Nations Unies pour l'Afrique, <http://repository.uneca.org/handle/10855/22692>.
- De Vries, G., M. Timmer et K. de Vries (2015), "Structural transformation in Africa: Static gains, dynamic losses", *The Journal of Development Studies*, Vol. 51/6, pp. 674-688, <https://doi.org/10.1080/00220388.2014.997222>.
- De Vries, G. et al. (2015), *GGDC 10-Sector Database*, www.rug.nl/ggdc/productivity/10-sector/.
- Diao, X, M. McMillan et D. Rodrik (2017), "The recent growth boom in developing economies, a structural-change perspective", *NBER Working Paper*, No. 23132, www.nber.org/papers/w23132.
- El Mokri, K. (2016), "Morocco's 2014-2020 Industrial Strategy and its potential implications for the structural transformation process", *OCP Policy Center*, No. 1628, www.ocppc.ma/publications/morocco%E2%80%99s-2014-2020-industrial-strategy-and-its-potential-implications-structural.
- Enterprise Surveys (2017), *World Bank Enterprise Surveys*, www.enterprisesurveys.org (consulté en avril 2017).
- fDi Markets (2017), *fDi Markets* (base de données), www.fdimarkets.com (consulté le 2 juin 2017).
- FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2018/01/weodata/index.aspx (consulté le 20 avril 2018).
- FMI (2017), *Perspectives économiques régionales : Ajustement budgétaire et diversification économique*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2017/10/19/sreo1017.
- FMI (2016a), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – un changement de cap s'impose*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/REO/SSA/Issues/2016/04/05/Time-for-a-Policy-Reset.
- FMI (2016b), *Perspectives de l'économie mondiale : Demande modérée – symptômes et remèdes*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2016/02.
- Gallup (2017), *Gallup World Poll*, www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx.
- Ghosh, A. et J. Ostry (1994), "Export instability and the external balance in developing countries", *International Monetary Fund Staff Papers*, Vol. 41/2, pp. 214-235, www.jstor.org/stable/3867507?origin=pubexport.
- Global Financial Integrity (2015), *Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2004-2013*, rapport préparé par D. Kar et J. Spanjers, Global Financial Integrity, Washington, DC, www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2015/12/IFF-Update-2015-Final-1.pdf.
- Hahn, T. et G. Vidican-Auktor (2017), *The Effectiveness of Morocco's Industrial Policy in Promoting a National Automotive Industry*, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, Bonn.
- Hausmann, R. et C. Hidalgo (2011), "The network structure of economic output", *Journal of Economic Growth*, Vol. 16/4, pp. 309-342.
- Hausmann, R., L. Pritchett et D. Rodrik (2005), "Growth accelerations", *Journal of Economic Growth*, Vol. 10/4, pp. 303-329, <https://doi.org/10.1007/s10887-005-4712-0>.
- Kaplinsky, R. et M. Morris (2002), *A Handbook for Value Chain Research*, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, www.ids.ac.uk/ids/global/pdfs/VchNov01.pdf.

- Kingombe, C. et D.-W. te Velde (2013), "Structural transformation and employment creation: The role of growth facilitation policies in sub-Saharan Africa", document de travail pour le *World Development Report 2013*, <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.862.567&rep=rep1&type=pdf>.
- Klinger, B. et D. Lederman (2004), "Discovery and development: An empirical exploration of 'new products'", *World Bank Policy Research Working Paper*, No. 3450, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/14187>.
- Kowalski, P. et al. (2015), "Participation of developing countries in global value chains: Implications for trade and trade-related policies", *OECD Trade Policy Papers*, No. 179, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5js33lfw0xxn-en>.
- Lopez Gonzalez, J. (2016), "Using foreign factors to enhance domestic export performance: A focus on Southeast Asia", *OECD Trade Policy Papers*, No. 191, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlpq82v1jxw-en>.
- Moller, L.-C. et K. Wacker (2017), "Explaining Ethiopia's growth acceleration: The role of infrastructure and macroeconomic policy", *World Development*, Vol. 96, pp. 198-215, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.03.007>.
- Morris, M. et J. Barnes (2009), "Globalization, the changed global dynamics of the clothing and textile value chains and the impact on sub-Saharan Africa", *Working Paper No. 10*, Service des politiques de développement, de la statistique et de la recherche, ONUDI, Vienne.
- Nguyen, H.-T.-M. et M.-A. Véganzonès-Varoudakis (2017), "Investment climate, outward orientation and manufacturing firm productivity: New empirical evidence", *Études et Documents*, No. 17, CERDI, <http://cerdi.org/uploads/ed/2017/2017.17.pdf>.
- Nin-Pratt, A. (2015), "Inputs, productivity, and agricultural growth in Africa South of the Sahara", *Discussion Paper 1432*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC, <http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738coll2/id/129095>.
- OCDE (2018), *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264288768-en>.
- OCDE (2017a), *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274945-fr>.
- OCDE (2017b), *OECD Economic Surveys: South Africa 2017*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-zaf-2017-en.
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.
- OCDE (2015), *Cadre d'action pour l'investissement, édition 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235441-fr>.
- OCDE (2013a), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201842-fr>.
- OCDE (2013b), *Identification and Monitoring of Potentially Under-aided Countries*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/aid-architecture/Identification%20and%20Monitoring%20of%20Potentially%20Under-Aided%20Countries.pdf.
- OCDE/BAFD/CEA/PNUD (2011), *Perspectives économiques en Afrique 2011 : L'Afrique et ses partenaires émergents*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2011-fr>.
- OCDE/Banque mondiale (2015), "Inclusive global value chains: Policy options in trade and complementary areas for GVC Integration by small and medium enterprises and low-income developing countries", rapport préparé en vue de la réunion des ministres du Commerce du G20, Istanbul, 6 octobre 2015, www.oecd.org/trade/OECD-WBG-g20-gvc-report-2015.pdf.
- OCDE/OMC (2017), *Panorama de l'aide pour le commerce 2017 : Promouvoir le commerce, l'inclusion et la connectivité pour un développement durable (Version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aid_glance-2017-fr.
- OCDE/OMC (2013), *Panorama de l'aide pour le commerce 2013 : Se connecter aux chaînes de valeur*, Organisation mondiale du commerce, Genève/Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aid_glance-2013-fr.
- OIT (2018), *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018*, Bureau international du travail, Genève, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_615594.pdf.
- OIT (2017), *ILOSTAT (base de données)*, www.ilo.org/ilostat/ (consulté le 1^{er} mars 2018).
- Pierola, M.-D., A.-M. Fernandes et T. Farole (2017), "The role of imports for exporter performance in Peru", *The World Economy*, Vol. 41/2, pp. 550-572, [doi.org/10.1111/twec.12524](http://dx.doi.org/10.1111/twec.12524).

- Porter, M. (1990), "The competitive advantage of nations", *Harvard Business Review*, <https://hbr.org/1990/03/the-competitive-advantage-of-nations>.
- PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : Tendances divergentes, déterminants et conséquences*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.africa-undp.org/content/rba/fr/home/library/reports/income-inequality-trends-in-sub-saharan-africa--divergence--dete.html.
- PNUD (2016), *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr/2016-africa-human-development-report.html.
- Rand, J. (2015), *Understanding FDI Spillover Mechanisms*, www.brookings.edu/wp-content/uploads/2015/11/L2CBrief1_FDI-linkages_FINAL.pdf.
- Reardon, T. et al. (2018), "Rapid transformation of food systems in developing regions: Highlighting the role of agricultural research and innovations", *Agricultural Systems*, <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2018.01.022>.
- Reuter, P. (2017), "Illicit financial flows and governance: The importance of disaggregation", document de travail pour le *World Development Report 2017*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/538841487847427218/World-development-report-2017-illicit-financial-flows-and-governance-the-importance-of-disaggregation>.
- Rieländer, J. et B. Traoré (2016), "Explaining diversification in exports across higher manufacturing content: What is the role of commodities?", *Journal of International Commerce, Economics and Policy*, Vol. 7/02, www.worldscientific.com/doi/abs/10.1142/S1793993316500071.
- Rodrik, D. (2017), "An African growth miracle?", *Journal of African Economies*, Vol. 27/1, pp. 10-27, <https://doi.org/10.1093/jae/ejw027>.
- Siba, E. (2015), "Returns to physical capital in Ethiopia: Comparative analysis of formal and informal firms", *World Development*, Vol. 68, pp. 215-229.
- Thorbecke, E. et Y. Ouyang (2017), "Is the structure of growth different in sub-Saharan Africa?", *Journal of African Economies*, Vol. 27/1, pp. 66-91, <https://doi.org/10.1093/jae/ejw032>.
- UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données), <https://comtrade.un.org/data/> (consulté le 1er février 2018).
- UNDESA (2017), *World Population Prospects* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wpp/> (consulté le 1er février 2018).
- Wall, R. (2016), "State of foreign direct investment to African cities", document de travail pour le rapport *Perspectives économiques en Afrique 2016*.
- Zalk, N. (2012), "South African post-apartheid policies towards industrialization: Tentative implications for other African countries", in *Good Growth and Governance in Africa: Rethinking Development Strategies*, pp. 345, Oxford University Press, <http://dx.doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199698561.003.0012>.



Chapitre 2

Les méga-tendances de l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale

Ce chapitre détaille les cinq méga-tendances qui influenceront la dynamique du développement africain au cours de la décennie à venir. Ces méga-tendances sont : la part croissante des pays émergents dans l'économie mondiale (« basculement de la richesse ») ; les mutations technologiques et le passage au numérique, symboles d'une nouvelle révolution de la production ; l'essor démographique du continent, qui peut s'accompagner de « dividendes démographiques » si les pays se dotent de politiques adaptées ; la rapide transition urbaine qui transforme le tissu économique de nombreux pays, les conditions de vie et la gouvernance multi-niveaux ; et enfin le changement climatique qui demande des stratégies de « croissance verte » novatrices et durables. Le chapitre procède à un examen des risques principaux, des opportunités et des implications stratégiques de chacune de ces tendances.

EFFETS

La dynamique de développement du continent africain dépendra de cinq méga-tendances à la fois porteuses de défis et promesses. Les réponses apportées par les gouvernements auront de larges répercussions sur la croissance, l'emploi et les inégalités.

La part croissante des pays émergents dans l'économie mondiale aiderait l'Afrique à diversifier ses investissements et échanges commerciaux. Ce « **basculement de la richesse** » pourrait aussi influencer la montée en gamme du continent dans les chaînes de valeur, avec une plus grande concurrence à l'international.

Une **nouvelle révolution de la production** est annoncée par les mutations technologiques et le passage au numérique qui redéfinissent l'avantage comparatif des pays africains et leur capacité à s'industrialiser. Les entrepreneurs africains bénéficieront d'un meilleur accès aux nouveaux modes de production et aux marchés mondiaux. L'automatisation peut toutefois freiner la création d'emplois dans le secteur manufacturier. Investir dans les infrastructures technologiques, soutenir les systèmes d'innovation et améliorer les compétences des travailleurs contribueraient à la mobilisation de ce potentiel.

L'augmentation rapide de la population produira des « **dividendes démographiques** », si elle est assortie de politiques *ad hoc*. Cet essor aura de nombreuses conséquences, dont les migrations à l'échelle régionale et internationale. Pour récolter ces dividendes, plusieurs facteurs seront décisifs : créer plus d'emplois et de meilleure qualité, investir dans le capital humain et physique et augmenter l'épargne du secteur financier formel.

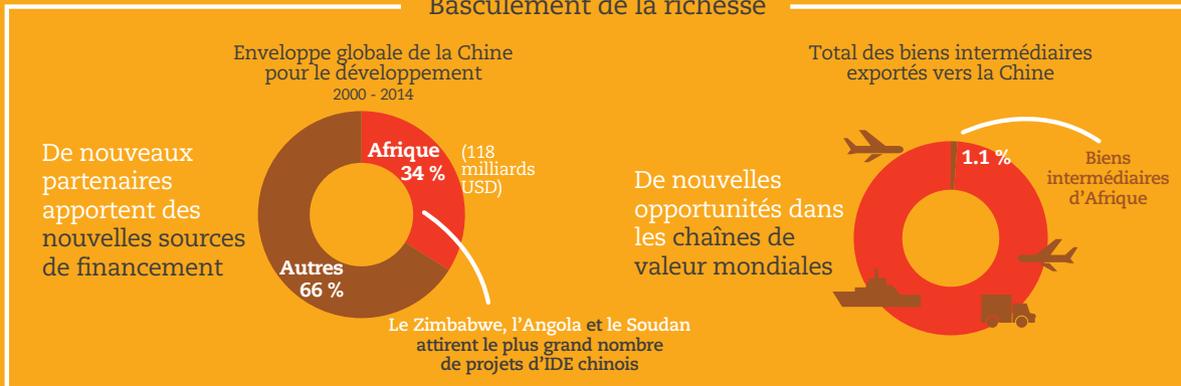
Le **processus d'urbanisation** en Afrique favorise l'industrialisation, l'accroissement de la productivité et le bien-être, sous l'effet de l'innovation, de marchés régionaux élargis et d'une demande accrue de biens à plus forte valeur ajoutée. Afin que les gains économiques soient partagés entre zones rurales et urbaines, les États devront, entre autres, améliorer les infrastructures urbaines, la fourniture de biens publics, la gestion foncière et la gouvernance multi-niveaux.

Le **changement climatique** est un défi sérieux pour les politiques africaines, bien que le continent contribue pour moins de 4 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. La transition de nombreuses économies à revenu intermédiaire augmente la consommation d'énergie, souvent d'origine fossile. Passer à une « croissance verte » favorisera un développement plus viable et créera plus d'emplois.

Les méga-tendances influençant l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale

Les réponses de l'Afrique aux méga-tendances affecteront la croissance, la création d'emplois et les inégalités

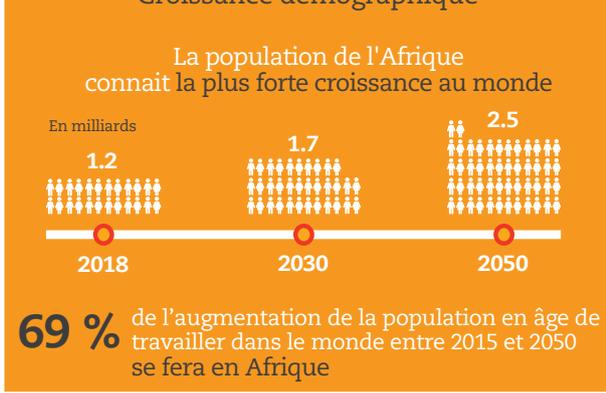
Basculement de la richesse



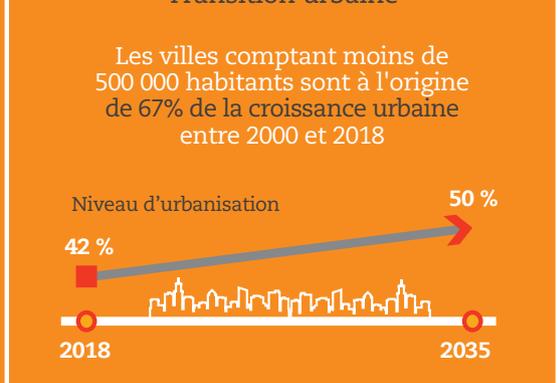
Nouvelle révolution de la production



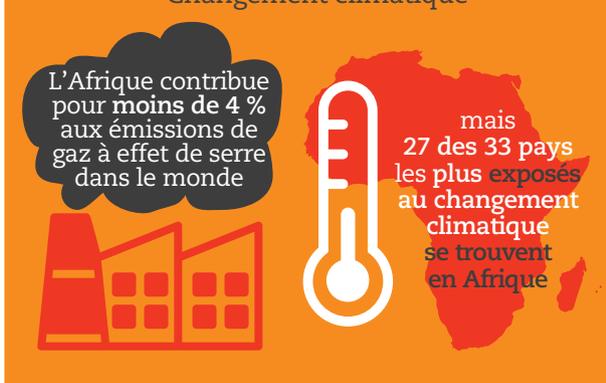
Croissance démographique



Transition urbaine



Changement climatique



Cinq méga-tendances pour l'avenir du développement de l'Afrique

Au cours de la prochaine décennie, au moins cinq méga-tendances présideront à l'avenir de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Les choix que les gouvernements africains feront pour y répondre auront de larges répercussions sur la croissance, la création d'emplois et l'égalité. Ces méga-tendances se présentent ainsi :

1. La part croissante des pays émergents dans l'économie mondiale (phénomène de « basculement de la richesse ») offre aux pays africains la possibilité de se diversifier, de monter en gamme dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) et de trouver de nouvelles sources de financement pour leur développement.
2. Les mutations technologiques et le passage au numérique, symboles d'une nouvelle révolution de la production, apportent de nouvelles perspectives et des défis nouveaux pour l'Afrique.
3. L'essor démographique inédit du continent peut s'accompagner de « dividendes démographiques », sous l'effet de l'augmentation de la population active, l'épargne et les investissements.
4. L'urbanisation rapide en Afrique continuera à accroître la taille des marchés intérieurs pour mieux fournir des biens publics, gagner en compétitivité et atteindre les cibles des ODD.
5. Le changement climatique expose les pays vulnérables d'Afrique à de nombreux risques, mais s'ils s'y préparent, ils pourront mener une transition vers une économie verte en capitalisant sur l'abondance des ressources naturelles du continent.

Ces méga-tendances ouvrent de nouvelles perspectives, mais présentent également des défis qui devraient guider l'action publique. Le tableau 2.1 résume les risques principaux, les opportunités et les implications stratégiques possibles pour tirer profit de ces méga-tendances. Le chapitre 8 proposera dix actions politiques majeurs qu'il est souhaitable de suivre en réponse à ces méga-tendances.

Tableau 2.1. Les méga-tendances touchant l'Afrique : les principaux risques, opportunités et implications stratégiques

Méga-tendance	Principaux risques	Principales opportunités	Implications stratégiques possibles
Basculement de la richesse	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence d'autres marchés émergents • Création d'emplois à faible rémunération • Nouveau « partage de l'Afrique » • Dégradation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux marchés pour les produits africains • Relocalisation en Afrique du secteur manufacturier peu spécialisé d'Asie • Attrait croissant pour les investissements directs étrangers (IDE) en Afrique • Élargissement de l'accès aux sources de financement pour le développement • Accès aux nouvelles technologies • Transfert de compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouer des liens stratégiques avec les partenaires de l'Afrique • Harmonisation de la réglementation du droit du travail et de l'environnement • Promouvoir les liens entre les IDE et l'économie locale, et le transfert de connaissances • Cibler la diversification des exportations et la montée en gamme dans les CVM • Soutien aux entrepreneurs pour la montée en gamme de leurs produits en vue de satisfaire une demande nouvelle
Nouvelle révolution de la production	<ul style="list-style-type: none"> • Automatisation • Relocalisation du secteur manufacturier dans des économies avancées • Infrastructures technologiques vulnérables • Cybersécurité • Dégradation de l'environnement • Flux financiers illicites 	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de l'accès des petites entreprises aux CVM • Simplification des économies d'échelle • Réduction du coût des échanges • Création de niches et marchés nouveaux • Opportunités de délocalisation de nouvelles activités vers des « pôles d'excellence africains » • Utilisation des nouvelles technologies pour améliorer l'accès aux services publics, l'efficacité de l'action publique et la transparence 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir des compétences de qualité en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, et pour l'éducation et la formation techniques, entrepreneuriales et professionnelles • Apporter un appui financier aux petites et moyennes entreprises (PME) axées sur les nouvelles technologies • Stimulation de l'investissement dans la recherche et le développement, les technologies et les données • Promotion des pôles axés sur les technologies • Adaptation des politiques fiscales

Tableau 2.1. Les méga-tendances touchant l'Afrique :
les principaux risques, opportunités et implications stratégiques (cont.)

Méga-tendance	Principaux risques	Principales opportunités	Implications stratégiques possibles
Dividendes démographiques	<ul style="list-style-type: none"> Fort chômage des jeunes et emploi plus élevé dans le secteur informel Accentuation de la pression sur les ressources environnementales Augmentation de la demande en services et protection sociale, susceptible de diminuer la qualité des services publics Creusement des inégalités de revenu Migration et « fuite des compétences » Exacerbation des tensions sociales et des revendications politiques 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des actifs en Afrique Permettre à la population en âge de travailler de dépasser la population en situation de dépendance Hausse de l'épargne, de la consommation et de la croissance du produit intérieur brut (PIB), en raison d'une disponibilité de la main-d'œuvre accrue et d'une plus grande création de richesse Progression de la classe moyenne Recouvrement plus important des recettes fiscales Encourager le « retour des cerveaux » de la diaspora, et une contribution accrue des transferts de migrants à l'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de l'éducation et des compétences pour les adapter aux besoins du marché du travail Asseoir les marchés financiers intérieurs en créant des dispositifs incitant à l'épargne intérieure de long terme Baisse du taux de natalité par l'amélioration de l'offre de santé, l'éducation universelle et la planification familiale Promotion d'un entrepreneuriat à fort potentiel
Transition urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Croissance des bidonvilles Hausse de la pauvreté et des inégalités en milieu urbain Inégalités entre zones rurales et urbaines Étalement des villes Congestion urbaine Hausse de la pollution atmosphérique et exploitation inefficace des ressources hydriques et naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'économies d'échelle et d'innovations sociales Demande accrue en biens à forte valeur ajoutée, produits alimentaires et équipements urbains Mise en adéquation et diffusion des ressources et des connaissances dans les entreprises et chez les particuliers Gain de productivité par le biais de pôles d'activité Progression de la classe moyenne urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Clarification des droits fonciers Consolidation des liens entre zones rurales et urbaines et développement de villes intermédiaires Fourniture de biens publics aux pôles d'activité Développement de systèmes de transport de masse Mise à niveau des habitats précaires Mise en œuvre de réformes de gouvernance multi-niveaux (renforcement des capacités, élargissement des compétences, transparence et responsabilisation des différents échelons administratifs) Favoriser la participation des citoyens à l'aménagement du territoire
Changement climatique et transition vers une économie verte	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement des catastrophes naturelles et sécheresses Mise en danger des écosystèmes et des espèces Érosion des zones côtières et détérioration des infrastructures Disparition de moyens de subsistance et d'activités économiques Risques pour la santé dus aux risques environnementaux Déplacement et migration climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Retombées de la croissance du PIB grâce aux investissements dans les énergies renouvelables Gain net pour le bien-être social par la réduction des subventions aux hydrocarbures (pétrole et charbon) Développement des industries vertes Création d'un plus grand nombre d'emplois dans les industries vertes Exploitation plus durable des ressources naturelles par la mutualisation des infrastructures dans les zones à forte densité 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des infrastructures résilientes (ex. : systèmes d'alerte rapide) Développement des transports de masse et réduction du coût des transports Mise en œuvre de programmes d'action nationaux d'adaptation et d'une réglementation environnementale Instauration de mécanismes d'assurance contre les risques liés au climat

Méga-tendance 1 : basculement de la richesse

Le processus de basculement de la richesse, à savoir l'accroissement progressif du poids des pays non-membres de l'OCDE dans l'économie mondiale, est entré dans sa troisième phase en 2009. Le poids des pays émergents dans l'économie mondiale a ainsi dépassé la barre des 50 % en 2008 (OCDE, 2010). La crise financière mondiale de 2008-09 et le rééquilibrage du modèle de croissance en Chine ont entraîné un effondrement des cours du pétrole et des métaux qui a plombé les pays exportateurs de produits de base, tout en stimulant la croissance des pays importateurs de matières premières. Cette situation entraîne une vague de recomposition dans le paysage mondial du développement. L'Inde devrait poursuivre sur une trajectoire de croissance rapide pour représenter près de 10 %

de la croissance économique mondiale. Ce pays pourrait ainsi devenir un second moteur du processus de basculement de la richesse dans les années à venir (voir OCDE, à paraître). D'autres pays émergents, comme les États du Golfe et la Turquie, pourraient poursuivre leur essor tout en approfondissant leurs liens avec l'Afrique.

Durant les deux premières phases (1990-2000 et 2001-08), le processus de basculement de la richesse a intensifié les liens de production entre marchés émergents et pays en développement. Ce basculement a influé sur les prix relatifs des biens, des services et des salaires, modifié les termes de l'échange et apporté de nouvelles sources de financement en faveur du développement. Ce processus a accéléré l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale, notamment grâce à la diversification de ses partenariats mondiaux.

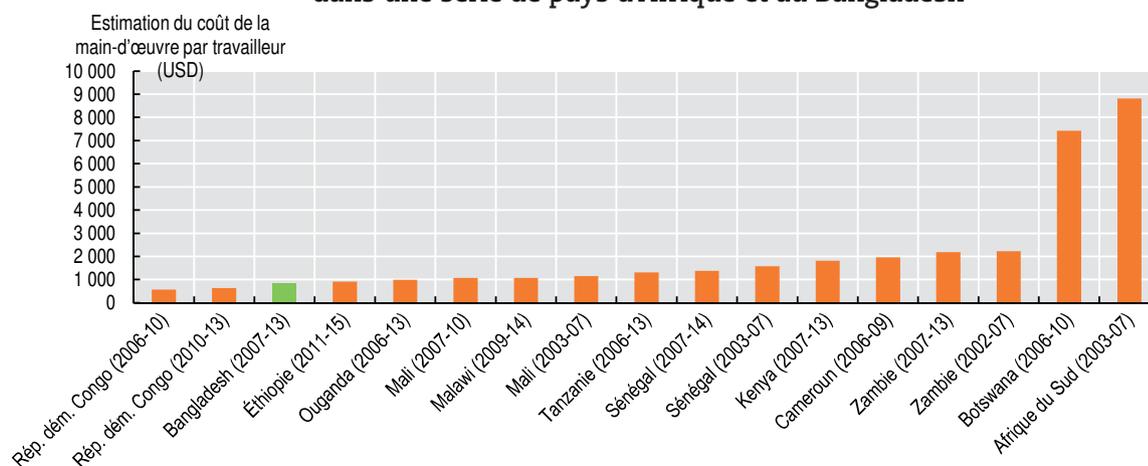
À terme, le basculement de la richesse ouvre de nouvelles opportunités à l'Afrique. Le continent pourra dans un premier temps s'appuyer sur ses partenaires émergents pour diversifier son panier d'exportations. Plusieurs pays africains ont la capacité d'exporter des biens et services à plus forte valeur ajoutée (produits agricoles et tourisme, par exemple) vers de nouveaux marchés, à mesure que leur classe moyenne émerge.

Les mutations actuelles du modèle économique en Chine pourraient également favoriser une meilleure intégration de l'Afrique au sein des CVM. Entre 1980 et 2015, le salaire réel dans le secteur manufacturier chinois a été multiplié par 14 (Wei et Zhang, 2017). L'Afrique de l'Est a en partie profité de cette évolution, son PIB réel par habitant progressant au rythme annuel de 3.5 % sur la période 2013-16. En se dotant de politiques adaptées, les pays africains sont susceptibles d'attirer des entreprises manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre pour répondre à l'augmentation rapide du nombre de jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Enfin, le basculement de la richesse s'accompagnera de nouvelles sources de financement et d'innovation en Afrique. La Chine, par exemple, s'est engagée à verser 118 milliards de dollars (USD) à l'Afrique sur la période 2000-14, soit 34 % de l'enveloppe globale qu'elle alloue au développement (Dreher et al., 2017). Le Zimbabwe, l'Angola, le Soudan, la Tanzanie, le Ghana, le Kenya et l'Éthiopie (dans cet ordre) sont les pays qui attirent le plus grand nombre de projets d'IDE chinois. Le financement du développement s'appuie sur l'expertise inédite de différents pays émergents : le Brésil dans l'agriculture et l'agro-industrie, la Chine dans les infrastructures, et l'Inde dans les médicaments génériques bon marché, les services dans les technologies de l'information et des communications (TIC) et l'agriculture. Beaucoup de pays émergents, notamment les États du Golfe, attirent de la main-d'œuvre africaine qualifiée, ce qui pourrait accroître le transfert de compétences sud-sud.

Le basculement de la richesse est par ailleurs porteur de nouveaux défis pour les décideurs politiques africains. Les économies africaines devront stimuler leur productivité pour rester compétitives face à d'autres acteurs émergents. Les pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), par exemple, cumulent plusieurs avantages par rapport à l'Afrique lorsqu'il s'agit d'attirer des IDE chinois : réseaux de production mondiaux bien établis, proximité géographique et culturelle avec la Chine, compétitivité accrue notamment dans les infrastructures et le capital humain. En raison du faible niveau de productivité qui grève le coût de la main-d'œuvre, de nombreux pays africains se retrouvent dans l'incapacité d'attirer des secteurs industriels peu qualifiés (Gelb et al., 2017). À conditions de compétitivité similaires, des pays comme l'Éthiopie et la République démocratique du Congo auraient un coût de main-d'œuvre par travailleur dans le secteur manufacturier comparable à celui du Bangladesh (graphique 2.1). Réduire les contraintes à la croissance du secteur privé est impératif (chapitre 8).

Graphique 2.1. Estimation du coût médian de la main-d'œuvre par travailleur dans une série de pays d'Afrique et au Bangladesh

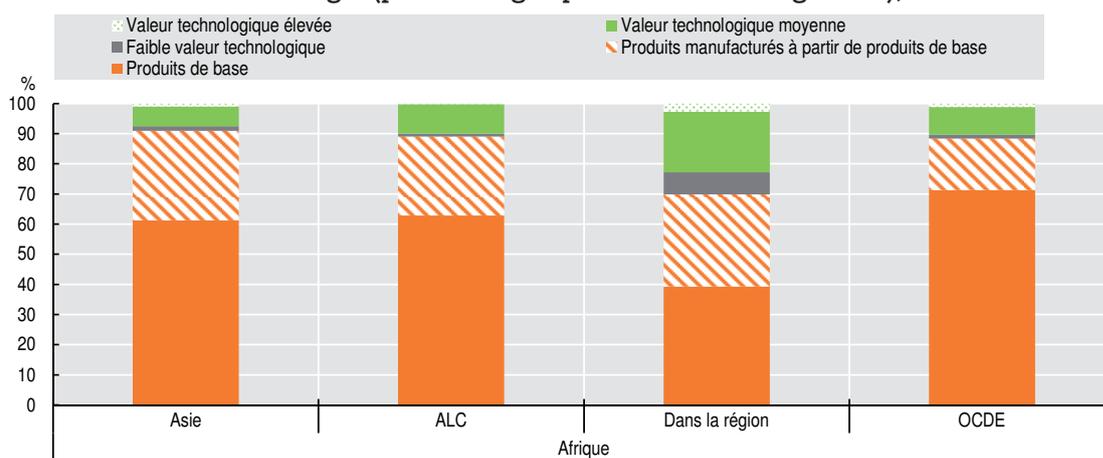


Note : L'estimation du coût par travailleur procède d'un contrôle d'un certain nombre de caractéristiques relatives aux entreprises (coût d'investissement par travailleur, régime de propriété, capital humain et taille) et du PIB par habitant du pays, à des fins de comparabilité.

Source : Gelb et al. (2017), "Can Africa be a manufacturing destination? Labor costs in comparative perspective".
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784710>

Les pays africains ont encore beaucoup à faire pour améliorer leur niveau d'intégration dans les CVM, notamment en ce qui concerne le lien avec d'autres marchés émergents. Dans l'ensemble, les biens intermédiaires d'Afrique représentent 1.1 % du total des biens intermédiaires exportés vers la Chine, un niveau bien inférieur à celui de la plupart des partenaires chinois dans les CVM. La majorité des exportations africaines vers l'Asie sont constituées de produits de base (graphique 2.2).

Graphique 2.2. Exportations africaines par produits de base et degré de technologie (pourcentages par destination régionale), 2014



Source : Calcul de l'auteur d'après UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784729>

Les États africains pourraient mieux exploiter ce basculement de la richesse en poursuivant plusieurs objectifs stratégiques :

- Une coordination plus étroite leur offrirait une plus grande capacité de négociation, notamment dans le cadre de pourparlers commerciaux, où les tensions protectionnistes s'avivent. Ce rôle de coordinateur peut être confié à des

organisations panafricaines qui renforcent déjà des programmes de coopération avec les partenaires émergents, tels que les échanges d'étudiants dans le but de promouvoir les transferts de compétences dans les disciplines techniques.

- S'ils se coordonnent et harmonisent leur cadre réglementaire, les États africains pourront éviter une « course au dumping », qui nivellerait par le bas les réglementations en matière de fiscalité, de travail et d'environnement, dans le but d'attirer les IDE. En s'associant aux initiatives internationales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, les régimes fiscaux gagneraient en transparence et en efficacité.
- Les pays africains auront besoin de déployer des stratégies propres à diversifier leurs produits d'exportation à destination de partenaires émergents. Une meilleure intégration dans les CVM suppose de stimuler la compétitivité, d'encourager les entreprises étrangères à établir des liens avec les économies locales et à opérer un transfert des connaissances, et de promouvoir le développement de services aux producteurs (design, marketing et stratégie de marque).

Méga-tendance 2 : la nouvelle révolution de la production

Au cours des 15 prochaines années, la révolution de la production en cours aura vraisemblablement des répercussions sur l'économie du continent, grâce aux :

- nouvelles technologies (l'internet des objets, l'analyse des méga-données, le « cloud », l'impression 3D) ;
- nouveaux matériaux (nano- et biotechnologies) ;
- nouveaux processus (intelligence artificielle et production fondée sur les données).

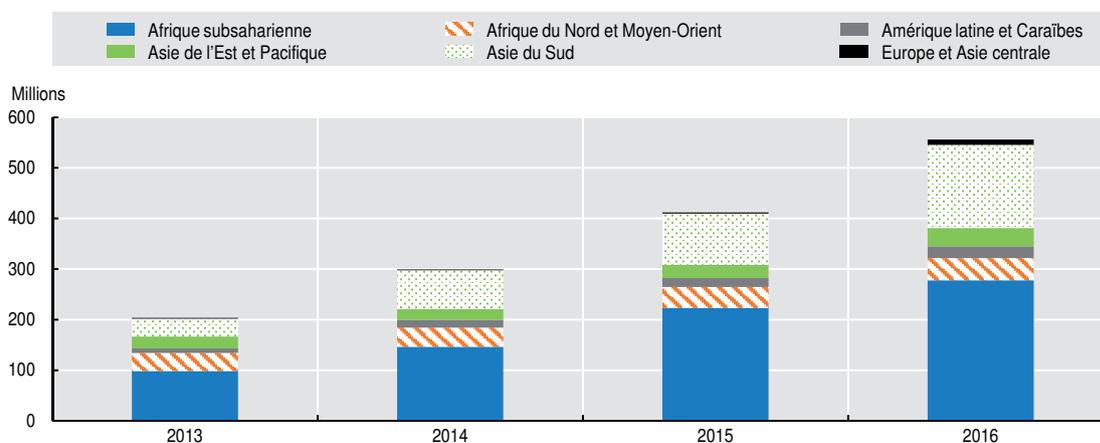
Le passage au numérique et les nouvelles technologies de fabrication sont susceptibles de redéfinir l'avantage comparatif des pays au sein des réseaux de production mondiaux. Pas moins d'une quarantaine de technologies seront décisives dans les prochaines décennies (OCDE, 2016 : 79). Prises collectivement, ces innovations technologiques peuvent révolutionner les réseaux de production mondiaux. Dans le cadre de cette nouvelle révolution de la production, parfois appelée « Industrie 4.0 », les services et les données constitueront la majeure partie des échanges commerciaux à l'international, notamment sous forme de services groupés et de flux d'information par voie numérique.

Cette révolution de la production ouvre de nouveaux horizons aux pays africains en matière de trajectoires de développement. Premièrement, les entrepreneurs et les PME du continent africain peuvent bénéficier d'un meilleur accès à de nouveaux modes de production et de réseaux mondiaux, dont ils étaient coupés auparavant. L'investissement dans des activités s'appuyant sur les technologies numériques peut générer des économies d'échelle sans précédent par rapport aux industries manufacturières traditionnelles. La transformation numérique, qui induit une baisse des frais d'équipements, offre la promesse d'une production mieux contrôlée et plus souple, et de frais d'exploitation réduits. L'automatisation des échanges commerciaux, la collecte d'informations en ligne, la certification électronique et le règlement en ligne des droits de douane peuvent diminuer le coût des échanges et accélérer les procédures de dédouanement aux frontières. Grâce aux nouvelles technologies, les entreprises pourront mener à bien des transactions, fournir des services et effectuer des paiements plus vite, de façon plus efficace et à moindre coût. La communication numérique peut faciliter le commerce électronique transfrontalier et la participation d'entreprises de plus petite taille aux marchés mondiaux.

Deuxièmement, le commerce de services et les nouvelles technologies peuvent largement s'affranchir des freins logistiques et des barrières douanières. Les contraintes d'ordre matériel, comme l'inadéquation des réseaux routiers, devraient peser moins

lourdemment avec l'avènement de ces nouvelles méthodes de production. L'Afrique s'est remarquablement adaptée aux TIC : son utilisation des services bancaires mobiles, par exemple, dépasse celle de toutes les autres régions en voie de développement réunies (graphique 2.3). Le commerce de services sur le continent est passé d'environ 138 milliards de dollars (USD) en 2005 à près de 260 milliards de dollars (USD) en 2015.

Graphique 2.3. Comptes d'argent mobile déclarés dans les régions du monde, 2013-16



Source : GSMA (2017), 2017 State of the Industry Report on Mobile Money.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784748>

Enfin, la nouvelle révolution de la production peut ouvrir de nouveaux marchés de niche, dont pourraient tirer profit les pôles d'activité africains. Les nouvelles technologies peuvent dynamiser la capacité des entreprises à pénétrer de nouveaux marchés et à trouver des niches au sein des CVM, où la production de masse céderait la place à une personnalisation de masse, ou « fabrication à la demande » (De Backer et Flaig, 2017). Les entreprises africaines pourraient s'insérer dans de nouveaux marchés à plus forte valeur ajoutée : articles faits main, chaînes de valeur éthiques ou services de conception. Le Cap, Lagos, Nairobi, Sfax et Tanger constituent des pôles émergents pour les start-up commercialisant des services dans le monde entier, notamment dans les technologies financières, les TIC, l'industrie cinématographique, la logistique et les énergies renouvelables.

La nouvelle révolution de la production peut menacer le développement de l'Afrique :

- Un grand nombre d'emplois peu qualifiés pourrait être automatisé, ce qui réduirait l'attractivité du continent, comme point de chute des investissements dans le secteur manufacturier, et menacerait 66 % du total des emplois dans les pays en développement (Frey, Osborne et Holmes, 2016 : 19). Ce risque est encore plus important en Éthiopie, où 85 % des emplois concernent à ce jour des secteurs exposés à l'automatisation. Dans des pays comme l'Afrique du Sud, l'Angola, Maurice, le Nigéria et les Seychelles, plus de la moitié des emplois sur le marché sont à risque d'informatisation. Dans une récente étude qui concernait les entreprises manufacturières chinoises, la plupart d'entre elles déclaraient qu'elles réagiraient à une pénurie de main-d'œuvre par un regain d'investissement dans des biens d'équipement plutôt que par une délocalisation de leur production (Standard Chartered Research, 2017 : 17).
- Les pays africains les moins avancés pourraient ne pas disposer des infrastructures, des capitaux, des compétences et du capital humain nécessaires pour tirer parti de cette nouvelle révolution de la production. Dans cette éventualité, les entreprises

africaines risquent d'accuser un retard plus important encore par rapport au niveau de productivité mondial.

- Les innovations les plus récentes peuvent accroître les inégalités en donnant lieu à des marchés où « le gagnant emporte la mise ». Les rentes découlant de l'innovation numérique se répartissent souvent entre les actionnaires des entreprises les plus performantes, les hauts dirigeants et quelques employés clés (Guellec et Paunov, 2017).
- Les TIC, qui gagnent toujours plus en importance, entraînent des risques inédits sur le plan de la sécurité (cybersécurité), la propriété et la confidentialité des données, auxquels de nombreux pays africains ne sont pas préparés, faute d'un cadre juridique régissant la protection du grand public et les droits des entreprises.
- De nouveaux risques environnementaux se font également jour comme au Ghana et au Nigéria, où la mise au rebut de métaux lourds issus de déchets électroniques dégrade l'environnement (Nnorom et Osibanjo, 2008).

Les gains issus de la nouvelle révolution de la production ne sont pas automatiques, mais nécessitent des objectifs stratégiques précis. Les États africains doivent avant tout doter leur population active de compétences de qualité qui répondent aux besoins de l'économie numérique. Les politiques éducatives doivent donner la priorité à une éducation de qualité, qui mette l'accent sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Les programmes scolaires pourraient comporter un enseignement et une formation de nature technique, entrepreneuriale et professionnelle (TEVET). Les pouvoirs publics devraient encourager les établissements de TEVET à offrir une formation ciblée de qualité en lien avec le secteur privé (ex. : formations en entreprise, apprentissages et stages qui débouchent sur une certification des compétences).

Deuxièmement, les décideurs politiques devraient travailler à l'attractivité des pôles d'activité, afin d'attirer des entreprises étrangères et des start-up africaines désireuses d'investir dans de nouveaux systèmes de production. Si ces pôles de production étaient dotés de biens publics, les entreprises africaines y trouveraient des conditions propices à leur développement. L'implantation de regroupements d'entreprises dans ces pôles peut faciliter le transfert de connaissances. Pour libérer la productivité au-delà de ces pôles d'activité et réduire les inégalités spatiales, il conviendra de favoriser l'établissement de liens entre les zones industrielles ou économiques spéciales et les secteurs de l'économie (par la sous-traitance).

Troisièmement, les politiques devraient encourager le transfert de connaissances aux entreprises africaines des secteurs public et privé. Les organismes publics qui appuient les IDE peuvent amener les investisseurs étrangers à transférer leur savoir aux entreprises locales, par l'emploi d'une main-d'œuvre locale, l'animation de formations et le recours à des sous-traitants locaux. La recherche et le développement peuvent s'intensifier dans les secteurs où les pays disposent à la fois d'avantages comparatifs et du potentiel suffisant pour adopter les nouvelles technologies.

Quatrièmement, les PME dotées d'un potentiel de croissance devraient bénéficier d'un accès plus large au financement. Des cadres réglementaires devraient permettre aux établissements de prêt de diminuer les coûts et les risques associés aux activités de financement des PME tout en protégeant la stabilité macroéconomique. Certains instruments, comme les mécanismes de garantie de crédit, atténueraient les risques de financement des PME en associant des institutions tierces. Des instances dédiées aux PME et des associations d'entreprises favoriseraient les liens entre PME et établissements de crédit. Le crédit-bail et l'affacturage peuvent également être utilisés à des fins de gestion des risques (OCDE, 2017a ; BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

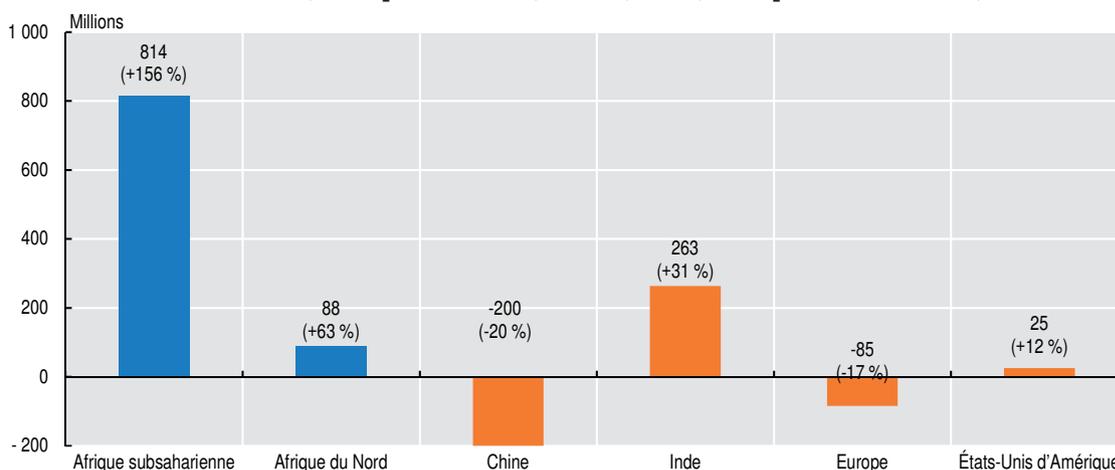
Enfin, les États devraient investir massivement dans la modernisation de leurs infrastructures de liaisons terrestres, ces lignes fixes qui relient les postes de communication mobile aux réseaux principaux pour la transmission des données. Les progrès du continent en matière de connectivité mobile sont remarquables, mais la connectivité 2G, qui transmet traditionnellement la voix et les messages texte, limite l'accès aux services de données. Le haut débit mobile (3G, 4G et 5G) exige une modernisation poussée des infrastructures fixes, comme l'alimentation en électricité et l'accès au très haut débit en fibre optique pour la transmission des données. Une enquête de 2017 indique que plus des deux tiers des connexions mobiles en Afrique s'effectuent en 2G et que la 4G ne représente que 2 % du marché (Connecting Africa, 2017). Le choix de différents modèles commerciaux et réglementaires, l'étendue des aides publiques, les conditions à satisfaire pour bénéficier d'un accès libre et fournir des services en gros sont lourds de conséquences pour les investisseurs et le déploiement effectif de réseaux de télécommunication plus rapides (OCDE, 2014). Les autorités africaines devraient passer ces incidences au crible et élaborer des cadres réglementaires qui intègrent de bonnes pratiques et soient adaptés au contexte local.

Méga-tendance 3 : dividendes démographiques

L'Afrique est le continent où la population croît le plus rapidement au monde, passant de 814 millions d'habitants à près de 1.2 milliard sur la période 2000-15. Selon les prévisions des Nations Unies (hypothèse de croissance moyenne), le monde comptera 1.7 milliard d'Africains en 2030 et 2.5 milliards en 2050. La part de l'Afrique dans la population mondiale augmenterait de 16 %, son niveau actuel, à près de 20 % en 2030, pour dépasser les 25 % en 2050 (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).

La population active africaine, qui est la plus importante au monde après l'Asie, ne cessera de s'accroître, du fait de la vivacité démographique du continent. Entre 2015 et 2050, la population en âge de travailler en Afrique (les 15-64 ans, par définition) s'étoffera de 902 millions, soit 69 % environ de l'augmentation totale dans le monde (graphique 2.4), un dynamisme qui dépasse celui de l'Inde (263 millions). En Europe, cette population reculerait de 85 millions et en Chine de 200 millions. À l'horizon 2075, la population africaine âgée de 15 à 24 ans s'établira à 586 millions de personnes, dépassant celle de l'Asie (584 millions).

Graphique 2.4. Prévision de croissance de la population active en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Chine, Inde, Europe et États-Unis, 2015-50

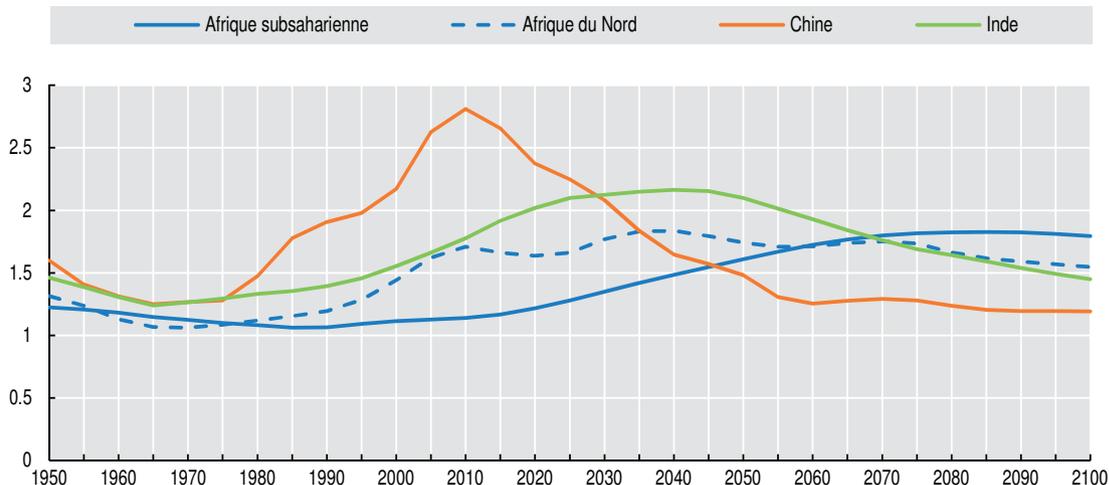


Source : Calcul des auteurs d'après UNDESA (2017a), World Population Prospects: The 2017 Revision (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784767>

La progression de la population en âge de travailler peut stimuler la croissance si elle est suivie d'une augmentation de l'offre de travail effective. Le taux d'activité montre que la population en âge de travailler sur le continent africain est plus importante que la population en situation de dépendance, qui, par définition, est âgée de moins de 15 ans et de plus de 65 ans (graphique 2.5). Dans les années 1990, on comptait une personne active économiquement pour une personne inactive économiquement. Du fait de la baisse de la natalité, le taux d'activité moyen progressera à un rythme constant, bien au-delà de 2050. À cette date, il s'établirait à 1.6 personne active par personne inactive en Afrique subsaharienne. En 2030, l'accroissement de la main-d'œuvre disponible pourrait entraîner un premier « dividende démographique » et contribuer à la croissance annuelle du PIB africain par habitant jusqu'à concurrence d'un demi-point de pourcentage, en prenant l'hypothèse de productivité à rendement constant (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Ce dividende démographique pourrait contribuer à la croissance du PIB à hauteur de 10 à 15 % d'ici 2030 (Ahmed et al., 2014).

Graphique 2.5. Taux d'activité en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Chine et Inde, 1950-2100



Note : Les taux agrégés sont pondérés par la population. Le taux d'activité est le ratio entre population active (15 à 64 ans) et population à charge (moins de 15 ans et plus de 65 ans). Les prévisions sont modélisées à partir de la variante moyenne de fécondité.

Source : Calculs des auteurs d'après UNDESA (2017a), *World Population Prospects: The 2017 Revision*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784786>

L'Afrique pourrait récolter les fruits d'un deuxième dividende démographique par une accumulation de l'épargne et une hausse des investissements dans le capital physique et humain, notamment la santé et l'éducation des enfants. Face à l'accroissement du taux d'activité, les ménages et les pouvoirs publics disposeront de ressources plus importantes pour assurer une éducation et des soins de santé de meilleure qualité, ce qui pourrait renforcer la productivité à terme. Avec relativement plus de personnes en âge de travailler, le taux d'épargne pourrait s'amplifier et accroître la productivité par des investissements plus importants. Quand le système financier fonctionne avec efficacité, cette épargne peut grossir et aboutir à un « surplus d'épargne » que l'on pourra réinvestir dans l'économie.

Ces deux dividendes démographiques demeurent toutefois tributaires de l'emploi et de l'investissement. Les retombées sur la croissance de l'offre de travail ne se concrétiseront que si des emplois sont créés en nombre suffisant. D'ici à 2030, une moyenne de 29 millions de jeunes grossira chaque année les rangs des plus de 16 ans pour former un contingent de jeunes actifs sans précédent. Si le nombre d'emplois créés est insuffisant, une partie de cette jeunesse pourrait se décourager et renoncer à chercher activement un emploi,

ce qui se traduirait par une baisse du taux de participation au marché du travail, ou serait incapable de trouver un emploi décent, ce qui amplifierait le chômage et l'emploi informel. Un accroissement rapide de la population pourrait exercer une pression extrême sur les ressources environnementales des pays, si la consommation des ressources par habitant suit un rythme aussi soutenu que dans les pays les plus avancés (BAfD/OCDE/PNUD, 2016 : 41).

Même si le niveau d'études a largement progressé en Afrique, l'inadéquation des compétences demeure un enjeu de taille et la qualité des systèmes éducatifs peut encore donner lieu à des améliorations. Beaucoup de jeunes Africains ne possèdent pas le bagage technique et managérial qui leur permettrait de réussir sur le marché du travail. Seuls 10.5 % des élèves du secondaire sont inscrits dans des cursus professionnels, souvent sous-financés.

L'Afrique doit passer par une réorientation profonde de son action publique pour tirer profit de ses dividendes démographiques. Par le passé, le continent n'a pas su créer suffisamment d'emplois de qualité, en dépit d'une croissance économique soutenue. Les gouvernements africains doivent se donner les moyens de tenir plusieurs objectifs :

- Réduire les contraintes qui freinent encore la demande de main-d'œuvre, en stimulant, par exemple, l'activité du secteur privé, notamment un entrepreneuriat à fort potentiel, et en aidant les jeunes gens à se doter des compétences nécessaires pour obtenir un travail décent ;
- Accélérer la transition démographique vers une baisse du taux de natalité en améliorant les soins de santé, l'éducation universelle, la planification familiale et l'autonomisation des femmes ;
- Asseoir le marché financier intérieur pour faciliter l'épargne, améliorer l'intermédiation financière et attirer plus d'investissements vers les marchés nationaux ;
- Instaurer des mesures incitatives pour que les travailleurs épargnent tôt dans leur carrière, en prévision de la retraite (BAfD/OCDE/PNUD, 2016 : 41).

Encadré 2.1. Les politiques peuvent maximiser la contribution des migrations au développement africain

L'émigration du continent africain connaît un pic historique : en 2017, 36.3 millions de personnes nées en Afrique avaient quitté leur pays natal, soit une nette hausse par rapport aux 20.3 millions de 1990. Pourtant, en proportion du total de la population, l'émigration a reculé de 3.2 % en 1990 à 2.9 % en 2017, en raison d'un rythme de croissance démographique plus élevé que celui de l'émigration. Divers facteurs expliquent cette progression en valeur absolue, comme les conflits internes ou la hausse des revenus, qui rend le coût des migrations plus abordable, notamment dans des pays à forte population tels que l'Égypte, le Maroc, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan (UNDESA, 2017b). De la même façon, les flux de réfugiés venus d'Afrique se concentrent principalement dans une poignée de pays. En 2016, le Soudan du Sud et la Somalie comptaient à eux seuls 40 % des réfugiés venus d'Afrique.

L'immigration africaine a aussi un caractère largement intrarégional : en 2017, 79 % des 24.7 millions d'immigrants résidant sur le continent étaient nés dans un autre pays africain. En termes absolus, l'Afrique du Sud accueille le plus grand nombre d'immigrants, culminant à plus de 4 millions, mais plusieurs pays dépassent également le million, comme la Côte d'Ivoire (2.2 millions), l'Ouganda (1.7 million), le Nigéria (1.2 million), l'Éthiopie (1.2 million) et le Kenya (1.1 million).

Encadré 2.1. Les politiques peuvent maximiser la contribution des migrations au développement africain (cont.)

La demande de perspectives d'emplois et de conditions de vie meilleures exacerbera les flux migratoires depuis l'Afrique. Entre 2015 et 2050, la part du continent dans la hausse de la population active mondiale s'élèvera à 69 % (voir graphique 2.4). L'absence d'emplois de qualité et d'infrastructures de base au niveau local provoque un exode toujours plus important de jeunes Africains, hommes et femmes, en quête d'un meilleur emploi et d'un mode de vie urbain. Par ailleurs, les disparités économiques sur le continent font que certains pôles de croissance (Maroc, Afrique du Sud, littoral du golfe de Guinée...) attirent plus de demandeurs d'emploi africains. La plupart des émigrés d'Afrique vivent toujours sur le continent, mais leur part a diminué, passant de 66 % en 1990 à 53 % en 2017.

L'Afrique accueille de plus en plus favorablement ces phénomènes migratoires, sous l'effet des envois de fonds effectués par les migrants à leur famille, par exemple. Ces transferts, qui contribuent à réduire la pauvreté et tendent à augmenter lors de récessions économiques, sont ressortis, d'après certaines estimations, à 2.8 % du PIB sur la période 2009-2016 (voir chapitre 1).

Certains pays, comme le Burkina Faso, le Maroc et le Zimbabwe, ont instauré des politiques ou des stratégies qui mettent en lien émigration et objectifs de développement. Pour que l'émigration bénéficie davantage au développement, les pouvoirs publics peuvent i) apporter un soutien aux familles qui restent au pays ; ii) diminuer le coût des transferts des migrants et orienter ces flux vers des investissements productifs ; iii) inciter le retour des migrants et favoriser leur intégration ; et iv) associer les diasporas aux initiatives de développement. Au-delà de ces pistes, l'élargissement de l'action publique (favorisant le travail, l'éducation, l'agriculture et la protection sociale, par exemple) permettrait de mieux tirer parti des migrations, en vue d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan du développement (OCDE, 2017b).

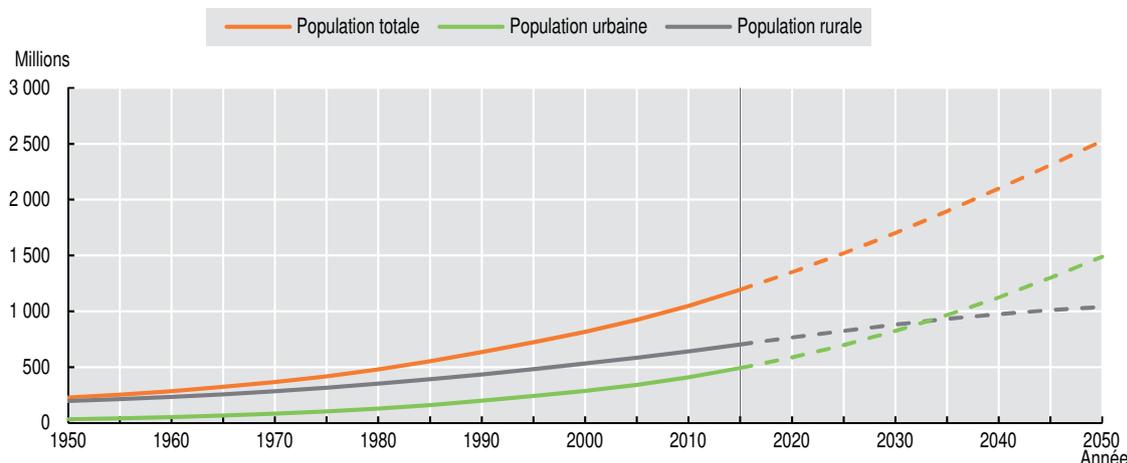
Les pays africains peuvent maximiser les retombées positives de l'immigration, en adoptant des politiques cohérentes qui régiraient et intégreraient mieux les immigrants. Selon une estimation basée sur dix pays¹ et tirée d'un récent rapport de l'OCDE-OIT, la contribution des immigrants au PIB s'établit en moyenne à 7 %, passant de 1 % au Ghana à 19 % en Côte d'Ivoire (OCDE/OIT, 2018). Les enjeux liés à l'intégration des immigrants dans les pays en développement diffèrent de ceux des pays développés, en raison notamment d'une grande informalité, de la porosité des frontières et de budgets limités (Gagnon et Khoudour-Castéras, 2012). Diverses options sont possibles, comme offrir un meilleur accès aux services de base, garantir les droits des travailleurs immigrants et les intégrer au marché du travail afin qu'ils puissent investir et contribuer le mieux à l'économie d'accueil.

En coopérant plus étroitement, les pays d'origine et de destination pourraient mieux maîtriser les flux migratoires, ce qui leur serait mutuellement bénéfique. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est la première politique internationale à considérer que les migrations constituent un levier de développement : quatre Objectifs de développement durable évoquent explicitement les migrations et les envois de fonds. En donnant corps au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la gouvernance mondiale des migrations internationales, aujourd'hui limitée, se trouverait renforcée.

Méga-tendance 4 : la transition urbaine

L'Afrique a le taux d'urbanisation le plus rapide après l'Asie : de 14 % en 1950, il est passé à 42 % aujourd'hui ; 50 % des Africains devraient résider en milieu urbain à l'horizon 2035 (graphique 2.6). Le dynamisme de ce processus est inédit. L'urbanisation du continent se produit principalement dans les villes intermédiaires. Les villes comptant moins de 500 000 habitants ont porté 67 % de la croissance urbaine sur la période 2000-18.

Graphique 2.6. Tendances de croissance des populations urbaine, rurale et totale d'Afrique, 1950-2050



Note : L'année 2015 marque le début des prévisions, sur la base de l'hypothèse de fécondité moyenne de l'UNDESA.
Source : UNDESA (2018), *World Population Prospects: The 2018 Revision*.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784805>

Avec l'urbanisation du continent, les marchés intérieurs des zones rurales et urbaines s'élargissent, la demande de produits alimentaires à plus forte valeur ajoutée s'accroît et les régimes alimentaires changent. La classe moyenne, qui se définit par un niveau de dépenses compris entre 5 et 20 dollars (USD) par jour, est passée de 108 millions d'habitants en 1990 à 247 millions en 2013. Les zones urbaines représentent 40 % du total de la population, mais 50 % du total de la consommation alimentaire et 60 % du marché alimentaire (Reardon et al., 2013). L'économie alimentaire de l'Afrique de l'Ouest est estimée à 178 milliards de dollars (USD) pour 2010, soit 36 % du PIB régional, dont deux tiers se sont échangés sur des marchés (Allen et Heinrigs, 2016). Dans ce territoire, la distance moyenne entre les villes est passée de 111 kilomètres en 1950 à 28 en 2010 (Moriconi-Ebrard, Harre et Heinrigs, 2016). Dans le même temps, la demande urbaine en biens et services dans le bâtiment et les secteurs connexes a progressé.

Les IDE qui entendent tirer profit des marchés urbains d'Afrique se multiplient. D'après Wall (2016), « par rapport au PIB, les villes subsahariennes d'Afrique apparaissent dans le décile supérieur des villes les plus attractives pour les IDE ciblant des installations entièrement nouvelles, sur la période 2002-12, à une fréquence aussi régulière que les villes de la région Asie de l'Est et Pacifique. [...] Parmi tous les emplois créés directement par les IDE en Afrique entre 2003 et 2014, 83 % étaient localisés dans des villes ».

Lorsque la conjoncture est favorable, les agglomérations économiques et les pôles d'entreprises urbains des pays africains peuvent accroître leurs gains de productivité. Trois effets positifs caractérisent les économies d'agglomération : des facteurs de production adaptés, des ressources partagées et une innovation par l'apprentissage. En Éthiopie, par exemple, l'entrée de toute nouvelle entreprise dans un pôle d'activité se traduit par un gain de productivité de 0.91 % chez ses concurrents (Siba et al., 2012). À Arusha, Dar es-

Salaam et Mbeya (Tanzanie) et Kampala (Ouganda), une hausse de 10 % des entreprises dans un même secteur et une même zone fait baisser les coûts de 0.3-0.4 %, en moyenne (Iimi, Humphrey et Melibaeva, 2015).

Cependant, beaucoup de contraintes actives freinent le potentiel que représente l'urbanisation rapide de l'Afrique. À ce jour, le taux d'urbanisation élevé n'a pas permis de créer des emplois en dehors des secteurs informels ou des services à faible valeur ajoutée. L'économie informelle ressort à 61 % de l'emploi en milieu urbain et constitue la source de 93 % des emplois nouvellement créés (Kessides, 2006). En raison de la discrimination fondée sur le sexe et de l'absence de perspectives, les femmes sont largement surreprésentées dans les secteurs informels, notamment les services.

L'urbanisation en Afrique se traduit principalement par une expansion spatiale, sans générer les gains attendus dans les zones à forte densité démographique. Entre 2000 et 2010, 12 villes africaines se sont rapidement développées, mais dans les zones rurales adjacentes. Leur densité est ainsi demeurée faible, à 81 habitants/km². L'extension urbaine de Kampala, au rythme annuel de 10.6 %, est plus rapide que l'accroissement de sa population (4.6 % par an), ce qui en réduit le niveau de densité. Une faible densité entrave la productivité des villes. Certains estiment, par exemple, qu'il faut au moins 15 000 habitants au km² pour qu'un réseau de transport soit viable.

Le taux de pauvreté urbaine est plus élevé en Afrique que dans toute autre région, et près de 62 % des habitants en milieu urbain vivent dans des installations informelles d'habitats précaires. En raison du boom démographique en milieu urbain, beaucoup de villes africaines se retrouvent face au défi de voir le nombre de personnes résidant dans les bidonvilles tripler à l'horizon 2050 (ONU-Habitat, 2008). Ceux qui vivent dans des établissements informels ont souvent un faible taux de mobilité, en raison du coût élevé du transport, qui peut représenter 20 % au moins des revenus disponibles d'un ménage à faible revenu.

Les zones urbaines d'Afrique sont exposées à des risques environnementaux considérables. Des estimations ont porté le coût de la mortalité due à la pollution de l'air à 447 milliards de dollars (USD) en 2013, soit un tiers du PIB du continent. Le changement climatique provoquera d'importants risques d'inondation dans les villes côtières à faible élévation, des chaleurs extrêmes et une modification du régime des pluies, menaçant les moyens de subsistance de beaucoup d'Africains (Roy, 2016).

Les capacités des villes intermédiaires d'Afrique demeurent encore insuffisantes pour absorber une population en plein essor (Minsat, à paraître). Plus de 1 081 millions d'Africains, soit 81 % de la population du continent, vivent dans une interface zones rurales-zones urbaines qui se définit comme un continuum de zones rurales, villages, unités urbaines de 500 000 habitants. Des villes intermédiaires contribueraient à l'enrichissement des zones rurales et au resserrement des liens entre zones rurales et urbaines : elles créeraient une demande locale pour les activités économiques rurales et fourniraient des services et des biens au sein de leur bassin d'emploi. Pourtant, la demande de services de base est supérieure à l'offre disponible. Dans neuf pays africains, les autorités des villes intermédiaires consacrent au total moins d'un dollar (USD) par habitant et par an (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).

Remédier à ces défis et tirer parti des opportunités créées par une urbanisation rapide suppose des stratégies de développement globales et des mesures politiques ciblées. Chaque pays a ses spécificités, mais beaucoup d'États devraient privilégier les objectifs suivants en matière d'action publique :

- Poursuivre la réhabilitation des infrastructures urbaines demeure une priorité absolue dans tous les pays. Deux tiers des investissements urbains sont programmés d'ici à 2050. L'investissement dans les infrastructures urbaines adaptées aux

scénarios de changement climatique les plus pessimistes (dénommée l'approche « sans regret ») et l'aménagement du territoire apporterait de nombreux avantages.

- La reconnaissance des droits fonciers et la clarification de la propriété foncière, y compris pour les personnes résidant dans des établissements informels, sont essentielles pour garantir un environnement stable pour l'investissement et les affaires.
- Le renforcement des liens entre zones rurales et urbaines, et des liens au sein du réseau intra-urbain peut fluidifier la transition d'une économie rurale à une économie urbaine. Plusieurs pays, comme l'Éthiopie et le Rwanda, ambitionnent de conforter le rôle pivot des villes intermédiaires entre zones rurales et villes premières.
- Les autorités peuvent assurer une fourniture plus efficace de biens publics aux pôles d'activité des villes africaines. De nombreuses entreprises locales se sont massées dans les zones urbaines, formant des pôles de compétitivité. Souvent privées de biens publics (approvisionnement fiable en électricité ou autre), leur productivité peine à décoller.
- Le développement de systèmes de transport collectifs contribuerait à diminuer la pollution, tout en étant propice à l'économie. Le système de bus rapides (Bus Rapid Transit) de Lagos a, par exemple, créé 2 000 emplois directs et 500 000 emplois indirects et réduit le coût des transports publics de 30 %.
- Les réformes de gouvernance à des niveaux multiples peuvent favoriser la mise en œuvre de politiques et mieux les adapter aux territoires locaux. La nouvelle dynamique rurale-urbaine exige des structures de gouvernance qui dépassent les limites administratives des villes et prennent en compte la fonction économique des établissements humains. La clarification des responsabilités des différents niveaux de l'administration et l'instauration de structures de coordination sont essentielles. Les réformes de gouvernance à niveaux multiples nécessitent une responsabilisation, une transparence et un renforcement des capacités, tout particulièrement au niveau infranational.

Méga-tendance 5 : le changement climatique et la transition vers une économie verte

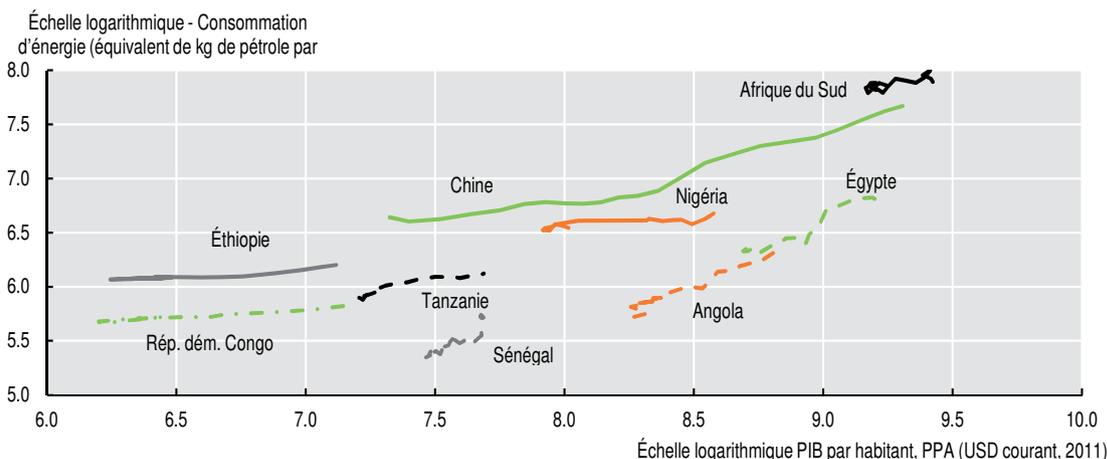
Le changement climatique représente un enjeu important pour le développement de l'Afrique. La hausse des rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, la montée des océans, l'élévation des températures et autres variations des régimes météorologiques sont autant de risques concrets pour les économies et les sociétés du continent. L'Afrique est plus vulnérable au changement climatique que d'autres régions, alors que l'apparition de ce défi mondial lui est moins imputable. Le continent contribue pour moins de 4 % aux émissions de gaz à effet de serre dans le monde, mais sur les 33 pays les plus exposés au changement climatique, 27 se trouvent en Afrique (FAO, 2008 ; Maplecroft, 2016).

Beaucoup de pays africains deviennent des économies à revenu intermédiaire qui consomment plus d'énergie. Le passage à l'énergie moderne se traduit souvent par une rapide dépendance en électricité d'origine fossile, ce qui entraîne une hausse des émissions de CO₂ et d'autres types de polluants atmosphériques délétères. La population africaine représentera 25.8 % de la population mondiale en 2050 et environ 40 % en 2100 : si l'Afrique ne s'engage pas sur la voie d'une transition environnementale propre à verdir sa croissance, son empreinte écologique se creusera considérablement.

Les modèles de consommation énergétique varient selon les pays africains. Ceux qui, à l'instar de la République démocratique du Congo, consomment peu d'énergie devraient poursuivre une trajectoire de consommation d'énergie durable, à mesure que leur revenu

s'accroît (voir graphique 2.7). D'autres, comme l'Afrique du Sud, qui se caractérisent par une plus grande consommation d'énergie, pourraient réfléchir à un modèle de développement plus respectueux de l'environnement.

Graphique 2.7. PIB et consommation d'énergie par habitant dans certains pays d'Afrique et en Chine, 1990-2012



Source : Brambhatt, Haddaoui et Page (2017), "Green industrialisation and entrepreneurship in Africa".

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784824>

Les inondations résultant de la montée des océans peuvent causer d'importants préjudices. La moitié des espaces africains regroupant un à cinq millions d'habitants se situent dans des zones côtières à faible élévation, exposées aux inondations (Kamal-Chaoui et Robert, 2009). En Égypte, la zone littorale accueille 40 % de l'ensemble de la population. Outre le déplacement des populations et autres conséquences néfastes, le PIB reculerait de 6.4 % pour chaque montée des eaux d'un mètre. Le Nigéria perdrait 0.3 % du PIB et le Sénégal 12-17 % (Brown, Kebede et Nicholls, 2011).

La raréfaction des pluies, la désertification et l'élévation des températures affectent gravement l'Afrique. Le secteur agricole de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a pâti des récentes sécheresses. Un réchauffement de la planète supérieur à 2 °C pourrait diminuer de 40 % les précipitations en Afrique australe (Granoff et al., 2015). La désertification, qui touche déjà les deux tiers du territoire africain et 65 % de sa population, occasionne une migration des zones rurales aux zones urbaines, l'agriculture africaine étant largement tributaire de la pluviométrie. Une baisse de 1 % des précipitations pourrait entraîner une hausse de 0.45 % du taux d'urbanisation en Afrique subsaharienne. L'élévation des températures contribue déjà à l'accroissement du taux d'incidence du paludisme dans les terres montagneuses de l'Afrique de l'Est (Endo, Yamana et Eltahir, 2017).

L'Afrique est vouée à engager d'importantes dépenses pour éviter l'impact du changement climatique. Les interventions actuellement menées pour que le continent s'adapte au changement climatique coûteront 7 à 15 milliards de dollars (USD) par an d'ici à 2020 (Schaeffer et al., 2013). Dans l'hypothèse d'un réchauffement inférieur à 2 °C, les coûts d'adaptation pourraient atteindre 35 milliards de dollars (USD) d'ici à 2050 et 200 milliards à l'horizon 2070 (Granoff et al., 2015). L'ajustement des projets d'infrastructures au changement climatique ferait renchérir les coûts d'investissement de 15 % environ (ICA, 2016). Le coût de modernisation d'infrastructures nuisibles à l'environnement excède celui des investissements initiaux dans des infrastructures écologiques ou résilientes.

Les pays africains peuvent atténuer l'impact du changement climatique en ciblant des objectifs politiques précis :

- Il conviendrait d'accélérer la transition énergétique par des réformes. L'Afrique dispose d'un potentiel considérable en matière d'énergies renouvelables, susceptible de remédier aux pénuries énergétiques (BAfD, 2017). D'ici à 2040, la moitié de la croissance de l'Afrique subsaharienne dans le secteur de la production d'électricité devrait provenir de sources d'énergies renouvelables (OCDE/AIE, 2014). Le coût des énergies renouvelables décroît rapidement : moins 80 % pour l'énergie solaire sur la période 2008-15. Pour l'Afrique subsaharienne, en particulier, « les systèmes décentralisés, sous l'impulsion du photovoltaïque solaire hors réseau et au sein de mini-réseaux, constituent la solution la moins onéreuse pour les trois quarts des raccordements supplémentaires nécessaires » (OCDE/AIE, 2017).
- Les gouvernements devraient promouvoir des secteurs verts. Les pays d'Afrique peuvent s'appuyer sur la richesse de leur biodiversité pour devenir des destinations écotouristiques. Le secteur du tourisme ressortait déjà à 30 % des exportations de services africaines en 2016 (ITC, 2016). L'amélioration du recyclage et de la collecte des déchets ménagers peut créer un grand nombre d'emplois pour les travailleurs peu qualifiés (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).
- Enfin, il conviendrait de diminuer les coûts résultant de la pollution atmosphérique. La disparition progressive des subventions au charbon et au pétrole pourrait faire baisser le nombre de décès dus à la pollution atmosphérique de 50 % au moins (Coady et al., 2015 : 25). La suppression des subventions à l'énergie dans six pays d'Afrique australe et de l'Est permettrait de générer des économies de l'ordre de 1.5 % du PIB en Ouganda et jusqu'à 8.3 % du PIB zambien (OCDE, 2017c).

Note

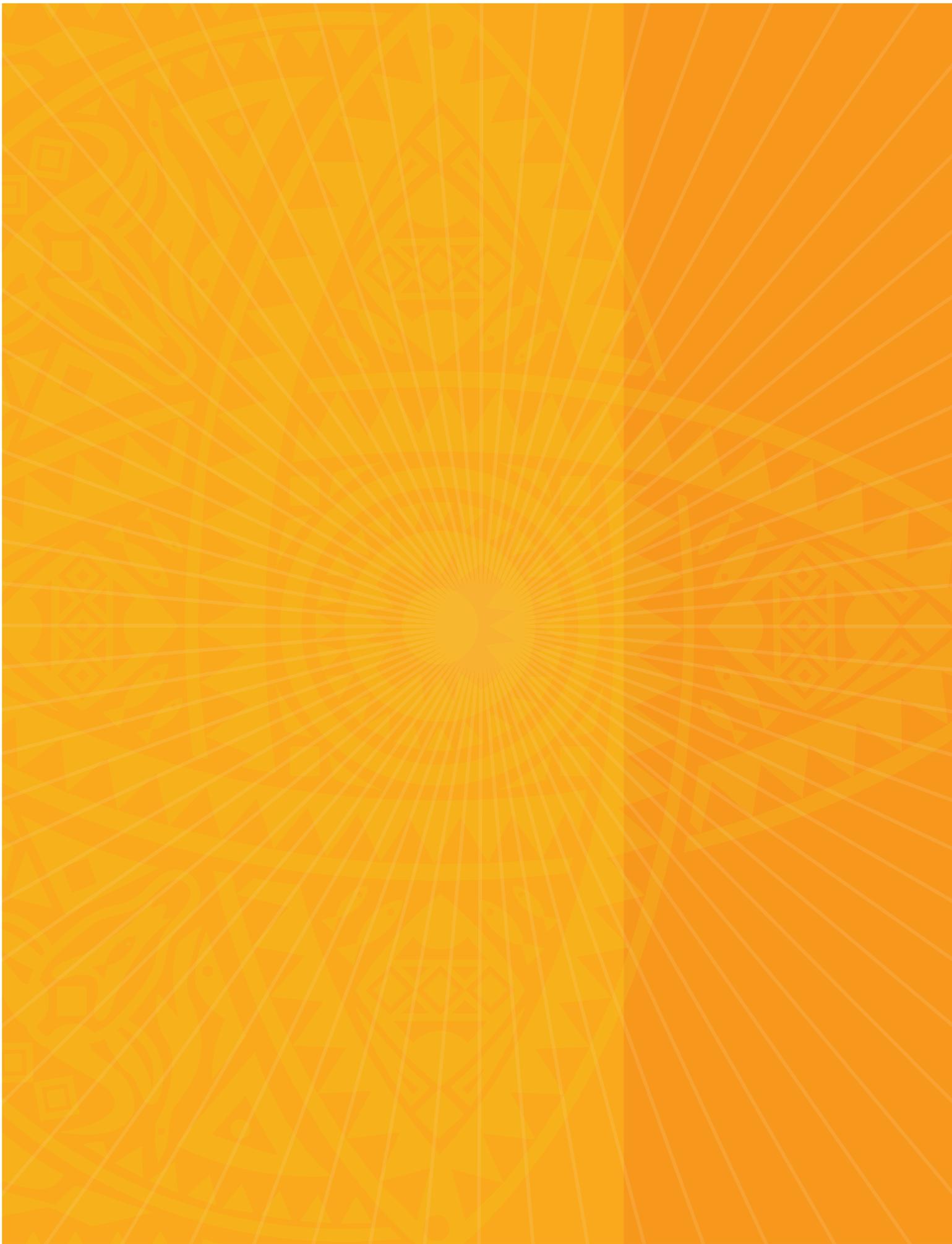
1. À savoir l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kirghizistan, le Népal, la République dominicaine, le Rwanda et la Thaïlande.

Références

- Ahmed et al. (2014), « How significant is Africa's demographic dividend for its future growth and poverty reduction? », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 7134, Washington, DC.
- Allen, T. et P. Heinrigs (2016), « Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest-africaine », *Notes ouest-africaines*, n° 1, Éditions OCDE, Paris.
- BAfD (2017), *Rapport annuel 2016*, Banque africaine de développement, Abidjan.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- Brambhatt M., C. Haddaoui et J. Page (2017), « Green industrialisation and entrepreneurship in Africa », *The New Climate Economy/OECD Working Paper*, New Climate Economy, London et Washington, DC.
- Brown, S., A.S. Kebede et R.J. Nicholls (2011), *Sea-Level Rise and Impacts in Africa, 2000 to 2100*, rapport de la School of Civil engineering and the Environment, www.unep.org/climatechange/adaptation/Portals/133/documents/AdaptCost/9%20Sea%20Level%20Rise%20Report%20Jan%202010.pdf.
- Coady, D. et al. (2015), « How large are global energy subsidies? », *IMF Working Paper*, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15105.pdf.
- Connecting Africa (2017), « The economics of change in African infrastructure development », *Connecting Africa*, www.connectingafrica.com/document.asp?doc_id=736411.
- De Backer, K. et D. Flaig (2017), « The future of global value chains: Business as usual or 'a new normal'? », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 41, Éditions OCDE, Paris, dx.doi.org/10.1787/d8da8760-en.

- Dreher, A. et al. (2017), « Aid, China, and growth: Evidence from a new global development finance dataset », *AidData Working Paper*, No. 46, Williamsburg, Virginia.
- Endo, N., T. Yamana et E.A. Eltahir (2017), « Impact of climate change on malaria in Africa: A combined modelling and observational study », *The Lancet*, No. 389, Issue S7, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(17\)31119-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(17)31119-4).
- FAO (2008), « Africa could reduce greenhouse gases », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome (consulté en janvier 2018).
- Frey, C.B., M.A. Osborne et C. Holmes (2016), *Technology at Work v2.0: The Future Is Not What It Used to Be*, Citi GPS: *Global Perspectives and Solutions*, Citi GPS, Oxford, United Kingdom.
- Gagnon, J. et D. Khoudour-Castéras (2012), « South-South Migration in West Africa: Addressing the Challenge of Immigrant Integration », *OECD Development Centre Working Papers*, No. 312, OECD Publishing, Paris, <http://www.oecd.org/dev/50251899.pdf>.
- Gelb, A. et al. (2017), « Can Africa be a manufacturing destination? Labor costs in comparative perspective », *CGD Working Paper 466*, Center for Global Development, Washington, DC.
- Granoff, I. et al. (2015), « Zero Poverty, zero emissions: Eradicating extreme poverty in the climate crisis », *Overseas Development Institute*, London.
- GSMA (2017), *2017 State of the Industry Report on Mobile Money*, GSM Association.
- Guellec, D. et C. Paunov (2017), « Digital innovation and the distribution of income », *NBER Working Paper No. 23987*, The National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- ICA (2016), « Outcomes Statement 2016 ICA », 12^e réunion annuelle du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), à Abidjan.
- Imi, A., R.M. Humphrey et S. Melibaeva (2015), « Firm productivity and infrastructure costs in East Africa », *Policy Research Working Paper*, n° 7278, Banque mondiale, Washington, DC.
- ITC (2016), *Trade Map* (base de données), Centre du commerce international, <https://www.trademap.org/>.
- Kamal-Chaoui, L. et A. Robert (2009), « Competitive cities and climate change », *OECD Regional Development Working Papers*, n° 2009/02, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/218830433146>.
- Kessides, C. (2006), « La transition urbaine en Afrique subsaharienne : impacts sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté », *Transport and Urban Development Department, Working Paper Series*, No. 97, Banque mondiale.
- Maplecroft (2016), *Climate Change Vulnerability Index 2017*, <https://reliefweb.int/report/world/climate-change-vulnerability-index-2017>.
- Minsat (à paraître), « Small and intermediary cities will make or break the Sustainable Development Goals in Africa », *Urban Planning International*, 2018, 33.
- Moriconi-Ebrard, F., D. Harre et P. Heinrigs (2016), *L'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest 1950-2010 Africapolis I, mise à jour 2015*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/20743556>.
- Nnorom, I.C. et O. Osibanjo (2008), « Overview of electronic waste (e-waste) management practices and legislations, and their poor applications in the developing countries », *Resources, Conservation and Recycling*, Vol. 52/6, pp. 843-858, <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2008.01.004>.
- OCDE (à paraître), *Perspectives on Global Development 2019: Rethinking Development Strategies*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017 a), *La prochaine révolution de la production : conséquences pour les pouvoirs publics et les entreprises*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280793-fr>.
- OCDE (2017b), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.
- OCDE (2017c), *Social Protection in East Africa: Harnessing the Future*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274228-en>.
- OCDE (2016), *Science, technologie et innovation : Perspectives de l'OCDE 2016*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_in_outlook-2016-fr.
- OCDE (2014), « The development of fixed broadband networks », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique*, n° 239, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jz2m5mlb1q2-en>.
- OCDE (2013), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201842-fr>.
- OCDE (2010), *Perspectives du développement mondial 2010 : Le basculement de la richesse*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084742-fr>.

- OCDE/AIE (2017), *Energy Access Outlook 2017: From Poverty to Prosperity*, OCDE, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2017SpecialReport_EnergyAccessOutlook.pdf.
- OCDE/AIE (2014), *Africa Energy Outlook*, OCDE, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/publications/freepublications/publication/AEO_ES_English.pdf.
- OCDE/OIT (2018), *Comment les immigrants contribuent à l'économie des pays en développement*, Organisation internationale du travail, Geneva/Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264290730-fr>.
- ONU-Habitat (2008), *État des villes dans le monde 2008/2009 : des villes harmonieuses*.
- Reardon, T. et al. (2013), « The emerging 'Quiet Revolution' in African agrifood systems », publié à l'occasion de la réunion de haut-niveau *Harnessing Innovation for African Agriculture and Food Systems: Meeting Challenges and Designing for the 21st Century*, Centre de conférence de l'Union africaine, Addis-Abeba.
- Roy, R. (2016), « The cost of air pollution in Africa », *Document de travail du Centre de développement de l'OCDE*, n° 333, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlqzq77x6f8-en>.
- Schaeffer, M. et al. (2013), « Mid- and long-term climate projections for fragmented and delayed-action scenarios », *Technological Forecasting & Social Change*, Vol. 90, Part A, pp. 257-268, <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2013.09.013>.
- Siba, E. et al. (2012), « Enterprise agglomeration, output prices, and physical productivity: Firm-level evidence from Ethiopia », *Working Paper*, n° 2012/85, Africa Growth Initiative at Brookings, Banque africaine de développement et UNU-WIDER.
- Standard Chartered Research (2017), « Special report: Shop talk – China, ASEAN and the future », *Standard Chartered Bank*, <https://av.sc.com/corp-en/content/docs/2017-Reinventing-through-rebotics.pdf>.
- UN Statistics Division (2017), *UN COMTRADE* (base de données), consulté via <https://wits.worldbank.org/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- UNDESA (2018), *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wup/> (consulté le 1^{er} Juin 2018).
- UNDESA (2017a), *World Population Prospects: The 2017 Revision* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wpp/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- UNDESA (2017b), *International Migrant Stock: The 2017 Revision* (base de données), www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.shtml (consulté le 1^{er} Mai 2018).
- UNDESA (2014), *World Urbanization Prospects* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wup/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- Wall, R. (2016), « State of foreign direct investment to African cities », document de travail du Centre de développement de l'OCDE pour le rapport *Perspectives économiques en Afrique 2016*.
- Wei, S.-J., Z. Xie et X. Zhang (2017), « From 'made in China' to 'innovated in China': Necessity, prospect, and challenges », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 31/1, pp. 49-70, <https://pubs.aeaweb.org/doi/pdfplus/10.1257/jep.31.1.49>.



Chapitre 3

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique australe

Ce chapitre étudie les liens entre croissance, emploi et inégalités dans la région de l'Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe). Il s'intéresse aux moteurs de la croissance et à la nécessité de diversifier les économies. Il met également en lumière les défis expliquant les corrélations observées dans la région entre pénurie d'emplois de qualité et inégalités, tout en soulignant l'hétérogénéité des situations nationales et en identifiant les problématiques communes.

Le chapitre s'ouvre par le profil économique de la région. Les trois sections suivantes s'attachent à l'évolution de la croissance, de l'emploi, de la pauvreté et des inégalités de revenu. Le chapitre propose ensuite une discussion sur les liens entre inégalités, emploi et croissance économique puis se conclut par une série de recommandations.

EFFET BRIEF EN

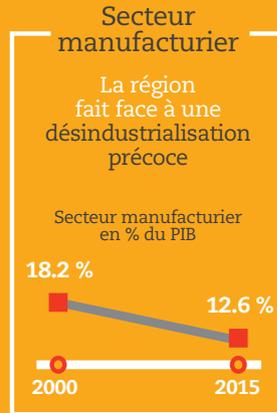
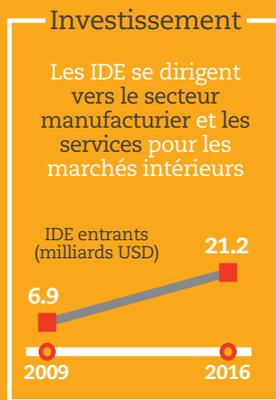
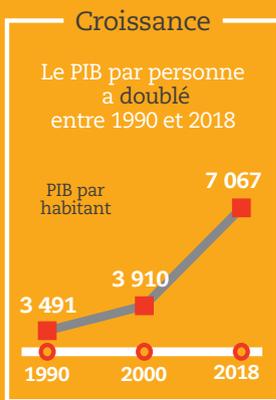
L'Afrique australe bénéficie d'une **croissance économique** régulière depuis 2000 mais la perpétuation de cette dynamique dans le temps reste problématique. Entre 2000 et 2008, le produit intérieur brut (PIB) a progressé au rythme annuel de 5.2 %, avant de ralentir à 2.6 % entre 2009 et 2016. La volatilité des cours des matières premières et les investissements dans le secteur extractif ont largement pesé sur ces performances.

La valeur ajoutée manufacturière est retombée à 12.6 % du PIB en 2015, contre 18.2 % en 2000. Un certain nombre de pays sont lourdement tributaires du secteur minier, naturellement volatile et faiblement créateur d'emplois. Dans d'autres, c'est l'agriculture de subsistance qui domine encore. Les investissements directs étrangers (IDE) en faveur de la région s'orientent de plus en plus vers le secteur manufacturier et des services pour profiter de l'essor des marchés nationaux. Toute la difficulté consiste à faciliter l'établissement de liens solides et le transfert de connaissances entre investisseurs, entreprises leaders et fournisseurs locaux, afin d'aider ces derniers à étoffer leurs capacités et créer des emplois sur place.

L'emploi reste un défi de taille en Afrique australe : entre 2015 et 2030, 1.1 million de personnes devraient rejoindre chaque année le marché du travail. La création d'emplois limitée, l'inadéquation des compétences, ainsi que les obstacles à la création et au développement des entreprises expliquent des taux de chômage entre 15 et 35 % dans les pays membres de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU). Ailleurs, la main-d'œuvre est majoritairement sous-employée et composée de travailleurs pauvres essentiellement dans le secteur agricole et les services à faible valeur ajoutée.

L'Afrique australe se caractérise par un niveau élevé d'**inégalités** de revenu : elle abrite six des dix pays les plus inégaux du monde. Bien que l'Afrique australe obtienne des résultats relativement meilleurs que les autres régions africaines, les inégalités hommes-femmes constituent toujours une entrave importante au développement de la région. Le taux de chômage des femmes est en général supérieur à celui des hommes, même parmi les jeunes, et les écarts de participation à la population active entre les deux sexes restent profonds. Les dépenses sociales et un taux de croissance honorable ont contribué à faire reculer l'extrême pauvreté dans la plupart des pays de la région, qui compte cependant toujours 35.6 % d'individus extrêmement pauvres. Dans leur majorité, les ruraux n'ont toujours pas accès aux services essentiels, comme l'électricité, l'eau et l'assainissement – une situation à l'origine d'un important décalage d'opportunités avec les urbains.

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique australe



Emploi

Les taux de chômage structurel dans les pays de la SACU

atteignent 15-35 %

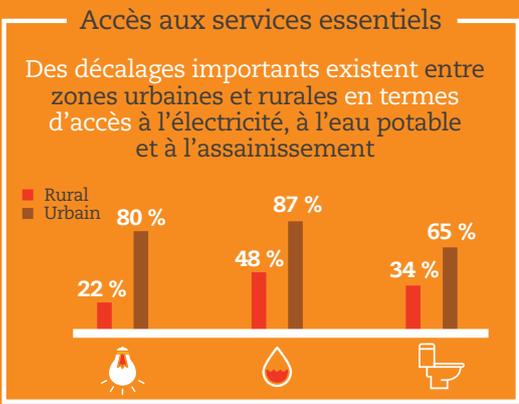
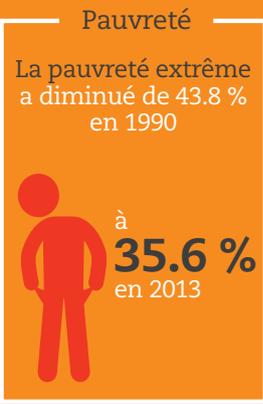
à cause du manque d'emplois, de l'inadéquation des compétences et de faibles taux d'entrepreneuriat

Les taux de chômage des femmes sont *supérieurs* à ceux des hommes

La création d'emplois reste un grand défi pour l'Afrique australe

16.5 millions de personnes

entreront sur le marché du travail entre 2015 et 2030



Profil régional de l’Afrique australe

Tableau 3.1. Indicateurs de base pour l’Afrique australe, 2017

Population (milliers)	176 842
Superficie (milliers de km ²)	5 908
Densité de population (habitants/km ²)	30
PIB en PPA (milliards USD)	1 201
PIB par habitant en PPA (USD)	6 939

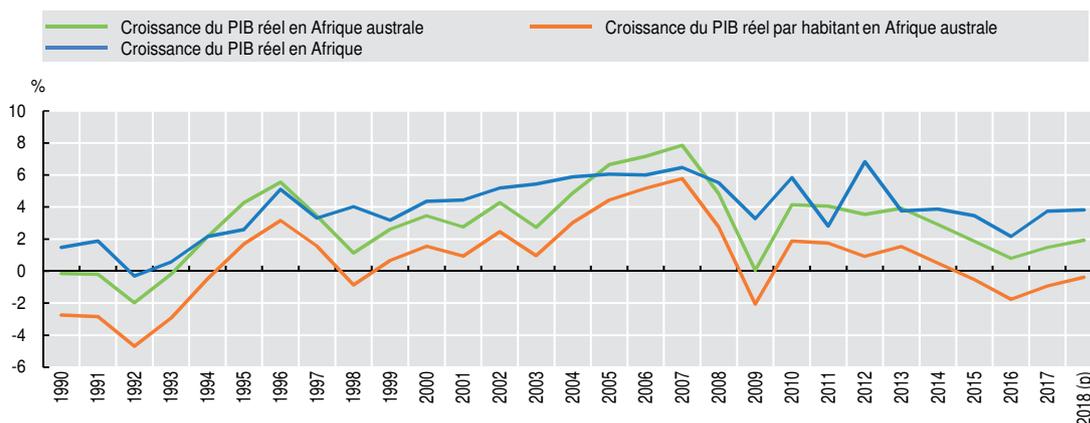
Source : Calculs des auteurs d’après UNDESA (2017), *World Population Prospects* (base de données) ; Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données) ; et FMI (2018), *World Economic Outlook Database*.

Tableau 3.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique australe (milliards USD courants), 2009-16

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Apports extérieurs	Privés	Flux entrants d’IDE	6.9	4.8	5.3	7.2	20.7	23.7	14.0	21.2
		Investissements de portefeuille	12.7	14.8	16.3	23.1	14.4	15.0	13.0	10.1
		Transferts des migrants	1.7	2.0	2.1	2.0	1.8	1.7	1.5	1.3
	Publics	Aide publique au développement (nette, tous donateurs)	6.9	6.6	7.0	7.2	7.8	6.6	6.6	6.3
Total des apports extérieurs		28.2	28.3	30.7	39.4	44.7	47.0	35.1	38.9	
Recettes fiscales intérieures		106.2	135.5	164.1	164.1	156.2	149.0	123.2	107.1	

Source : FMI (2018), *World Economic Outlook Database* ; OCDE (2018a), *International Development Statistics* (base de données) ; et Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

Graphique 3.1. Dynamiques de croissance en Afrique australe et en Afrique, 1990-2018

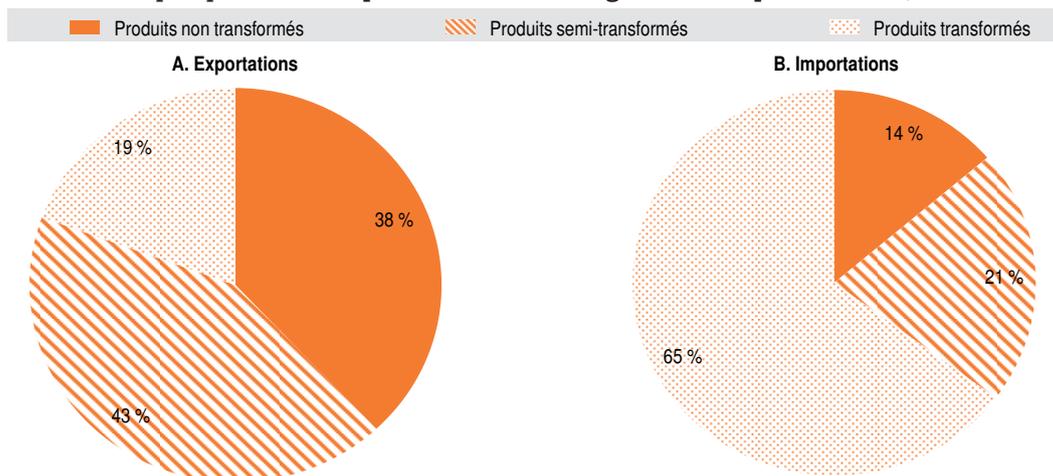


Note : (p) = prévisions.

Source : Calculs des auteurs d’après FMI (2018), *World Economic Outlook Database*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784843>

Graphique 3.2. Composition des échanges en Afrique australe, 2016



Source : Calculs des auteurs d’après Division de statistique de l’ONU (2017), UNCOMTRADE (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784862>

Conformément au traité d'Abuja de 1991 de l'Union Africaine, l'Afrique australe regroupe dix pays : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Selon les estimations, la région comptait 177 millions d'habitants en 2017, soit environ 14 % de la population totale du continent. Avec sa superficie terrestre de plus de 5.9 millions de kilomètres carrés (km²), l'Afrique australe affiche une densité de 30 habitants/km², soit moins que la moyenne africaine, qui s'établit à 43.

Le PIB de la région en parité de pouvoir d'achat (PPA) est ressorti à 1 201 milliards de dollars (USD) en 2017, avec un PIB par habitant de 6 939 USD. L'Afrique du Sud, qui assure 64 % du PIB régional, joue un rôle central, non seulement comme source d'investissements pour le reste de la région mais également comme débouché commercial pour les autres pays d'Afrique australe, surtout les membres de la SACU. Ses performances économiques ont un profond impact sur la région tout entière. Sur la période 1990-2017, le PIB régional en volume a progressé au rythme moyen de 3.0 % par an, contre 4.2% pour l'Afrique. Sur la même période, la croissance démographique de l'Afrique australe a atteint en moyenne 2.2 %, ce qui explique l'augmentation moyenne du PIB par habitant de 0.7 % par an sur cette période.

Depuis 20 ans, l'Afrique australe connaît des taux de croissance honorables, mais la région reste l'une des plus inégalitaires du monde. En 2016, six des dix pays où les inégalités de revenu sont les plus marquées étaient des pays d'Afrique australe (CEA, 2017). Même si certains enregistrent un recul de ces inégalités depuis 1990, celles-ci restent extrêmement prononcées dans la majorité des cas.

Le niveau élevé du chômage constitue l'autre enjeu majeur pour la région : dans la moitié des pays, il est en hausse.

Ces dernières années, les communautés économiques régionales ont joué un rôle décisif pour favoriser la coopération entre pays membres. Les dix pays de la région Afrique australe sont membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tandis que seuls l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland font partie de la SACU. Le Malawi, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe font également partie du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). De même, l'Angola appartient à la fois à la SADC et à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le commerce entre membres de la SADC est en retard par rapport aux flux commerciaux interrégionaux observés ailleurs dans le monde. Une intégration régionale plus poussée pourrait aider l'Afrique australe à poursuivre ses efforts d'industrialisation tels que prévus dans la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation 2015-63 de la SADC.

La plupart des pays d'Afrique australe ont pris une part active aux négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Une fois pleinement opérationnelle, la ZLEC encouragera des relations commerciales accrues entre les pays signataires.

La diversification des économies de l'Afrique australe et l'établissement de liens avec les marchés mondiaux sont indispensables pour soutenir une croissance à long terme

L'Afrique australe a connu une croissance honorable mais insuffisante et se heurte à d'importants obstacles

Après un passage à vide au début des années 1990, les économies de l'Afrique australe ont su rebondir. Sur la période 1990-94, la croissance en Afrique australe a reculé de -0.1 % par an, plombée par de mauvaises conditions météorologiques et la guerre civile en Angola. Ces conditions ont pesé négativement sur la production non pétrolière, le secteur pétrolier continuant de progresser puisque l'activité se situait au large des côtes, dans des zones épargnées par le conflit. Depuis le milieu des années 1990, l'Afrique australe connaît une croissance économique régulière. Entre 2000 et 2008, elle a affiché un solide taux de croissance de 5.2 % par an – avec un niveau record de 7.8 % en 2007. Tout au long de cette période, la bonne tenue des cours des matières premières a dopé la croissance dans les pays riches en ressources comme l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana et la Zambie. Une saine gestion macroéconomique et une recrudescence des investissements ont également soutenu cette dynamique.

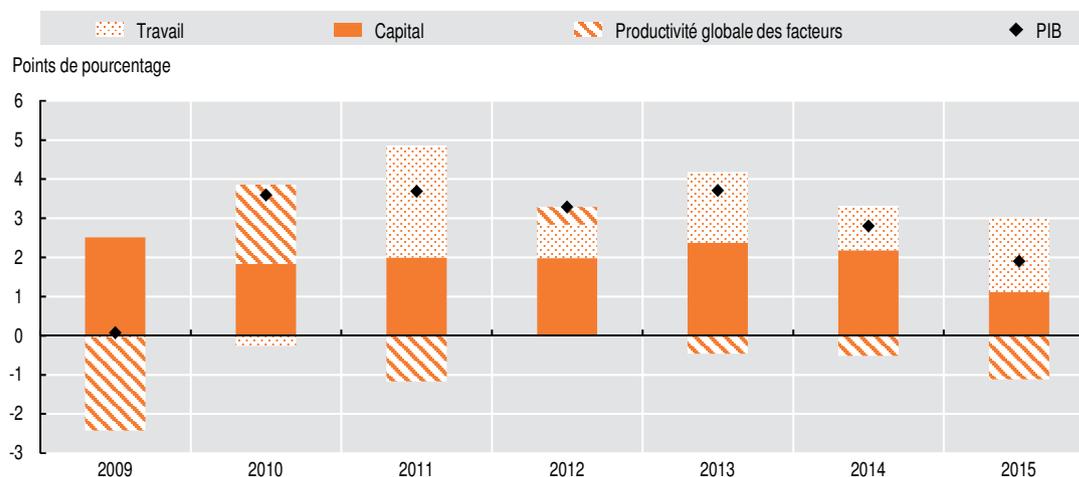
Depuis quelques années cependant, la croissance ralentit. Entre 2009 et 2016, les performances économiques de l'Afrique australe sont retombées à 3.6 % par an en moyenne. De toutes les régions d'Afrique, l'Afrique australe a été la plus touchée par la récession mondiale. Ce ralentissement s'explique également par un déficit d'approvisionnement en électricité et une baisse de la production agricole provoquée par la sécheresse. La croissance devrait avoir encore ralenti en 2017 et 2018, à 1.6 %, plombée par les incertitudes politiques et un certain manque de confiance des entreprises. À partir de 2019, elle devrait se redresser avec la hausse attendue de la demande de produits de base, l'amélioration de l'approvisionnement électrique dans la plupart des pays et le regain de confiance des investisseurs.

Côté offre, l'expansion du capital a été le principal moteur de la croissance. Le graphique 3.3 décompose la croissance économique selon les principaux facteurs de production – capital, travail et productivité globale des facteurs – entre 2009 et 2015. La contribution du capital à la croissance est régulière et atteint en moyenne 2 points de pourcentage par an sur la période. Celle du travail est plus faible, avec un taux de croissance moyen de 1.2 point de pourcentage par an. Pendant la quasi-totalité de la période, la productivité globale des facteurs est négative, ressortant en moyenne à -0.16 point de pourcentage. Elle est restée globalement faible entre 2011 et 2015.

Côté demande, la consommation privée et publique a largement sous-tendu les performances économiques positives de l'Afrique australe. La décomposition de la croissance économique en fonction des dépenses révèle que la consommation privée a progressé de 2.3 % du PIB par an entre 2009 et 2016 (graphique 3.4). Sur la période, elle a représenté 87.9 % de la croissance du PIB.

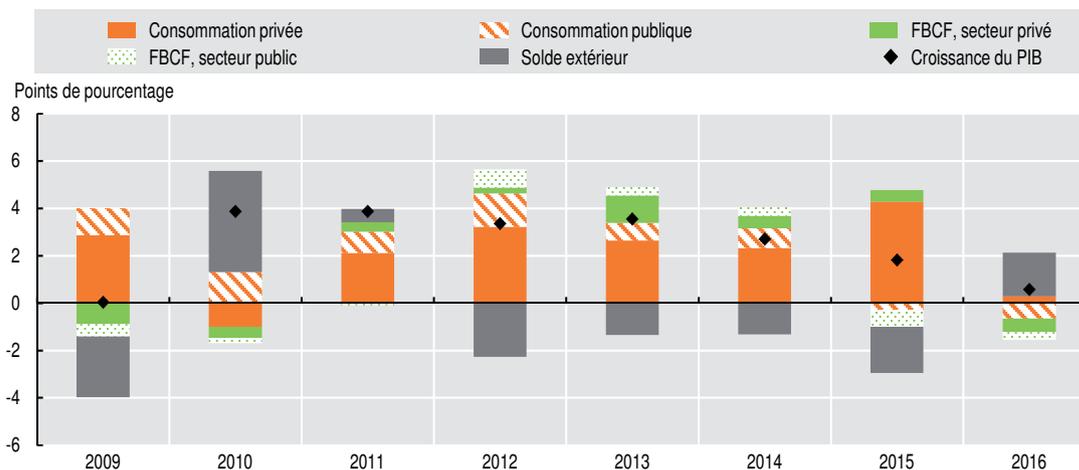
L'autre moteur important de croissance est à rechercher dans la consommation publique : celle-ci a progressé de 0.8 % du PIB par an et représenté 30 % de la croissance du PIB. À l'inverse, les exportations nettes ont été négatives et le solde extérieur a contribué de -0.5 point de pourcentage à la croissance du PIB par an.

Graphique 3.3. Contribution à la croissance du PIB en Afrique australe, par facteurs de production, 2009-15



Source : Calculs des auteurs d'après Conference Board (2017), Total Economy Database.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784881>

Graphique 3.4. Décomposition de la croissance par type de dépenses en Afrique australe, 2009-16



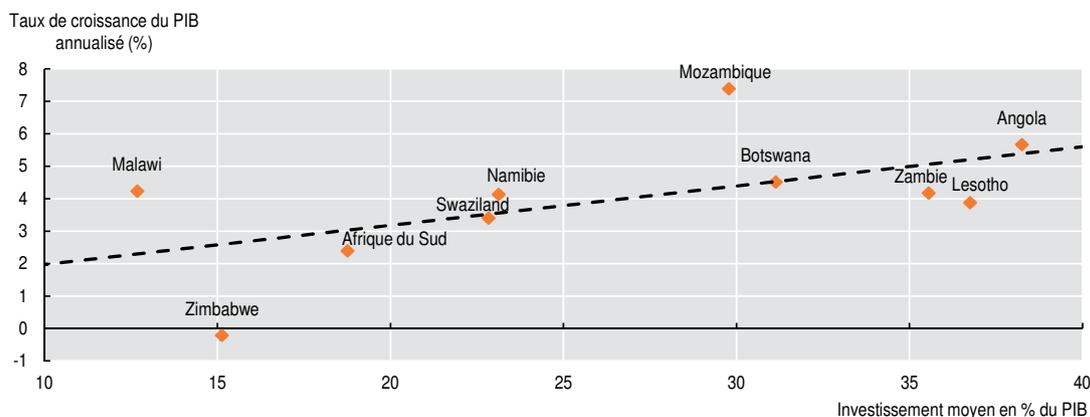
Note : Faut de données suffisantes, le graphique ne couvre que huit pays (Afrique du Sud, Angola, Lesotho, Malawi, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe). FBCF indique la formation brute de capital fixe.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), World Development Indicators (base de données) ; et FMI (2018), World Economic Outlook Database.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784900>

La faiblesse d'un niveau d'investissement est préoccupante pour la croissance à long terme, dans la mesure où l'accumulation du capital stimule la croissance économique (Solow, 1956 ; Romer, 1986 ; Levine et Renelt, 1992). Entre 1990 et 2016, la hausse de l'investissement est restée marginale. La progression moyenne de l'investissement total est passée de 21.5 % du PIB par an entre 1990 et 1995 à 23.3 % du PIB sur la période 2010-2016. En 2010-2016, si le niveau total d'investissement était supérieur à celui de l'Afrique de l'Ouest, il était nettement inférieur à ceux observés en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord. Au sein de l'Afrique australe, les pays affichant la croissance la plus alerte sont aussi ceux qui ont les taux d'investissement les plus soutenus sur la période 1990-2016 (graphique 3.5).

Graphique 3.5. Croissance économique annuelle et investissement dans les pays d'Afrique australe, 1990-2016



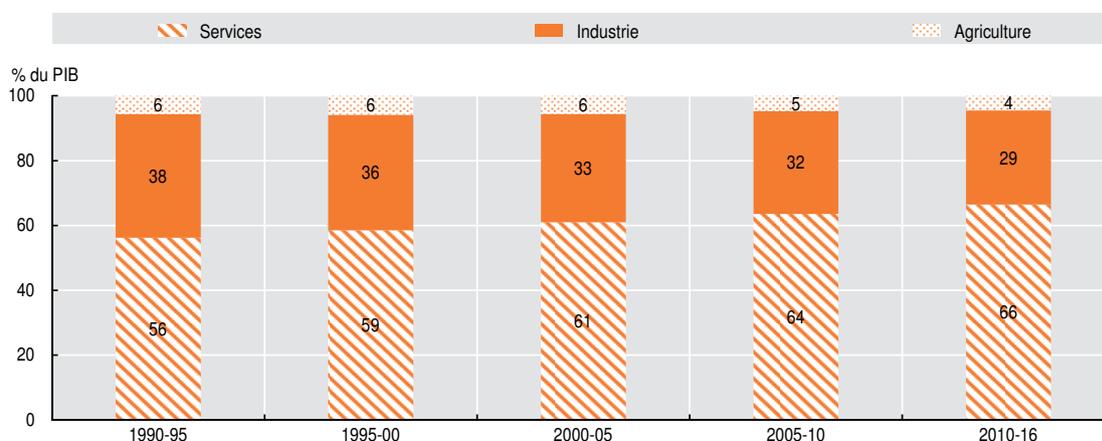
Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données) ; et FMI (2018), *World Economic Outlook Database*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784919>

L'Afrique australe connaît une désindustrialisation précoce

Avec le temps, la part des services dans le PIB de l'Afrique australe a augmenté, contrairement à l'industrie, en repli (graphique 3.6). La part des services dans le PIB est passée de 59 % pendant la première moitié des années 1990 à 68 % entre 2010 et 2016. Parallèlement, la part du secteur industriel a fondu, de 38 à 29 % du PIB. Celle de l'agriculture est restée relativement restreinte, autour de 5 %. Il existe cependant une forte hétérogénéité entre les pays. Ainsi, l'agriculture représente plus d'un quart du PIB au Malawi et au Mozambique alors que les services ressortent à plus de 60 % dans les pays de la SACU. En Angola et en Zambie, les rentes tirées des ressources naturelles ont représenté plus de 10 % du PIB entre 2005 et 2015.

Graphique 3.6. Valeur ajoutée moyenne des secteurs en Afrique australe, en pourcentage du PIB



Note : Moyennes non pondérées pour obtenir des chiffres régionaux. Le total ne sera donc pas forcément égal à 100 %.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784938>

La région semble être engagée dans une « désindustrialisation précoce », qui voit les pays commencer à se désindustrialiser à un niveau de revenu moindre que par le passé (Rodrik, 2016). Même en Afrique du Sud, qui possède le secteur industriel le plus

développé de la région, la valeur ajoutée manufacturière est retombée à 13 % du PIB. Le secteur manufacturier peut jouer un rôle décisif pour fournir des emplois productifs à des travailleurs relativement peu qualifiés. Il permet également une hausse rapide de la productivité dans le but de rattraper les concurrents internationaux. L'essor des classes moyennes dans la région, qui viennent gonfler les rangs des consommateurs urbains, offre aussi de nouveaux débouchés aux producteurs locaux qui peuvent écouler leurs produits sur les marchés intérieurs.

Mais les défis de l'industrialisation demeurent : pénurie de compétences adaptées, déficit énergétique, manque de financements, mauvaises coordination et application des politiques industrielles régionales et médiocrité des infrastructures (CEA, 2015). L'Afrique australe doit s'attaquer à ces entraves pour permettre à son secteur industriel de progresser.

L'érosion de la part du secteur manufacturier est à l'origine de la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation 2015-63 de la SADC. Adopté en 2015, ce plan fixe des objectifs clairs et ambitieux pour sortir d'une trajectoire de croissance tributaire des produits de base et s'orienter vers des économies industrialisées, à valeur ajoutée et reposant sur le savoir. Pour cela, il s'appuie sur quelques politiques industrielles ciblées qui facilitent les investissements dans les secteurs stratégiques de l'économie.

L'Afrique australe doit développer ses liens commerciaux et d'investissement avec le reste du monde

En Afrique, les pays d'Afrique australe sont parmi les plus ouverts à l'économie mondiale. Avec les programmes d'ajustement structurel mis en place par la plupart des gouvernements et la volonté de parvenir à une intégration économique régionale, l'ouverture commerciale a fortement progressé depuis 1990. Au total, les échanges sont passés de 48 % du PIB en 1990 à 66.6 % en 2009-16, deuxième performance du continent, derrière l'Afrique centrale. Grâce à des conditions macroéconomiques relativement stables et des marchés financiers bien développés, la région est très attractive pour les investissements directs étrangers (IDE) et les flux de portefeuille (tableau 3.2).

L'Afrique australe doit impérativement diversifier son panier d'exportations. Le fait que les produits non transformés ne représentent que 38 % des exportations en 2016 est positif (graphique 3.2, panel A) – une part nettement plus faible que celles des autres régions d'Afrique (de 46 à 84 % des exportations). L'Afrique du Sud exporte la plupart des produits les plus sophistiqués : elle assure 71 % des exportations régionales de produits semi-transformés, pour l'essentiel la production de métaux de base (comme l'or et le platine) et les diamants non sertis. Le pays représente également 90 % des exportations de produits transformés, comme les véhicules automobiles, les machines et équipements et le vin. Le Lesotho a pour sa part profité des conditions préférentielles découlant de la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) pour développer une filière d'exportation de produits textiles vers les États-Unis.

Mais plusieurs pays d'Afrique australe sont fortement dépendants des exportations d'un seul produit. En 2014 par exemple, le pétrole représentait 96 % des exportations de l'Angola, le cuivre 60 % de celles de la Zambie et les diamants non transformés 73 % de celles du Botswana.

À ce jour, les IDE destinés à la région se concentrent surtout dans les pays riches en ressources mais ils ont décliné, notamment à cause de l'effondrement des cours des matières premières. L'Angola, le Mozambique et la Zambie sont les premiers bénéficiaires des IDE, qui se dirigent vers le secteur des mines et de l'extraction. En 2016, l'Angola a capté les deux tiers des IDE destinés à l'Afrique australe et le pays reste l'un des plus gros bénéficiaires d'IDE de tous les pays moins avancés (PMA).

La chute des cours internationaux des produits de base depuis quelques années et les incertitudes entourant la politique fiscale de certains pays pour les produits miniers ont induit une baisse des apports d'IDE à la région. En 2016, sous l'effet de la chute des cours du diamant, les flux d'IDE au Botswana sont ressortis à 10 millions USD, leur plus faible niveau depuis 2012. De même en Zambie, ces flux ont atteint moins de 500 millions USD en 2016, une première depuis 2011.

Johannesburg s'est imposée comme la ville stratégiquement la mieux positionnée pour accueillir des IDE en faveur de projets nouveaux en Afrique (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). L'analyse du réseau révèle que cette ville est devenue le premier intermédiaire financier pour tous les flux d'IDE en faveur de nouveaux projets en Afrique. De fait, les IDE se concentrent de plus en plus le long d'un corridor de développement reliant Gauteng et la région de Maputo et qui englobe des villes comme Johannesburg, Pretoria et Maputo. Cette zone offre un ensemble dense de villes de tailles différentes. L'essor des réseaux routiers et ferroviaires et des infrastructures portuaires fait de ces villes ainsi reliées des régions économiques cohésives. En permettant l'accès aux marchés, l'appartenance à la SADC joue un rôle important. La poursuite de l'intégration régionale pourrait aider l'Afrique australe à attirer des IDE plus diversifiés et en plus grand nombre pour aider les entreprises locales à élargir leurs débouchés.

La création d'emplois de qualité reste un enjeu de taille en Afrique australe, surtout pour les jeunes et les femmes

Très variées, les structures de l'emploi dans les pays d'Afrique australe peuvent être classées en deux grands groupes. Dans les pays membres de la SACU (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland), le chômage structurel subsiste du fait de distorsions sur le marché du travail et de l'inadéquation des compétences. Dans les pays n'appartenant pas à la SACU (Angola, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe), le taux de chômage est plus faible mais le niveau de sous-emploi est très préoccupant.

La section suivante analyse les parcours divergents de ces deux groupes. Malgré des défis de nature différente, tous les pays de la région peinent à créer des emplois de qualité, surtout pour les jeunes et les femmes.

Le chômage structurel dans les pays de la SACU est important, du fait de l'inadéquation des compétences et d'un faible taux d'entrepreneuriat

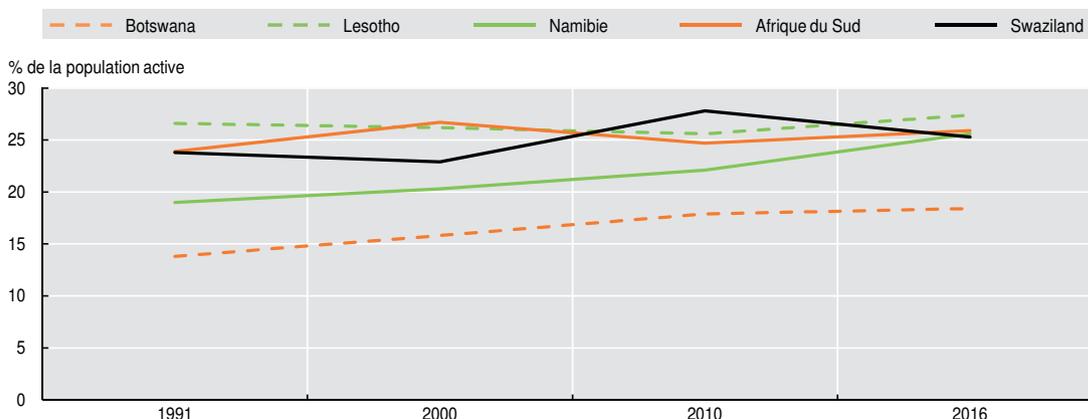
S'ils affichent des emplois de meilleure qualité, les pays de la SACU connaissent aussi un chômage structurel plus important. Le secteur des services y est la principale source d'emplois, de 46 % au Lesotho à 71 % en Afrique du Sud. La plupart des postes correspondent à des emplois salariés dans le secteur formel. Mais depuis les années 1990, le taux de chômage se maintient au-dessus de 15 % (graphique 3.7). L'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland ont même connu une hausse de leur taux de chômage entre 1991 et 2016. Sur l'ensemble des périodes considérées, les femmes sont davantage victimes du chômage que les hommes.

Dans tous ces pays, qui connaissent un taux de chômage élevé, le secteur informel est restreint : en 2008, la part du secteur informel dans l'emploi total au Lesotho ressortait à 9 % (Bureau of Statistics, 2008). En Afrique du Sud, le taux d'emploi dans le secteur informel est faible, mais le niveau de chômage élevé : le secteur informel représentait 9.8 % de la population active en 1997, un chiffre qui a progressé pour atteindre 13.1 % en 2006 (Maree, 2007 ; Brynard, 2011).

Le décalage entre les compétences disponibles et la demande a également alimenté le chômage structurel. La croissance a été portée par le secteur tertiaire et des industries manufacturières sophistiquées, qui ont besoin d'une main-d'œuvre très qualifiée. Mais ce

sont les profils semi-qualifiés ou non qualifiés qui dominent. En Afrique du Sud par exemple, à cause du changement technologique favorisant les qualifications, le chômage a augmenté malgré la croissance économique positive enregistrée au cours de la période post-apartheid (Levinsohn, 2007 ; BAfD et al., 2012). De même, la croissance au Botswana est allée de pair avec une hausse du chômage : le secteur minier, hautement capitalistique, n'emploie ainsi que 4 % de la population active alors qu'il représente entre 35 et 50 % du PIB du pays.

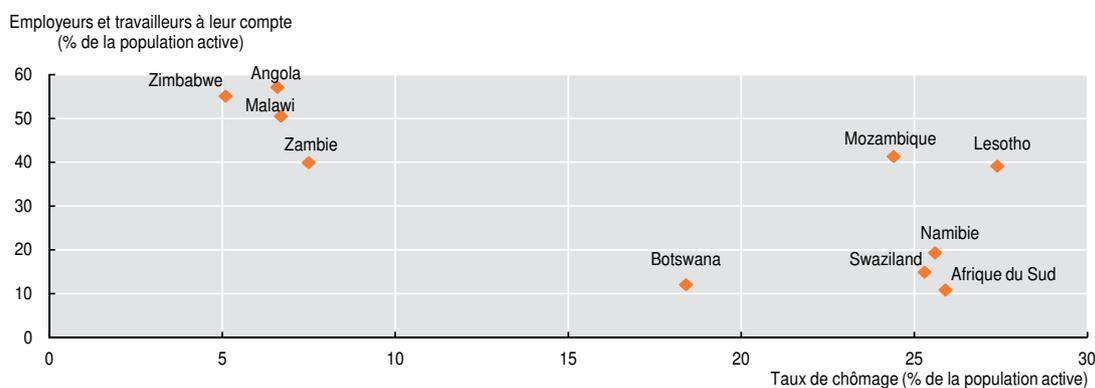
Graphique 3.7. Évolution du chômage dans les pays membres de l'Union douanière de l'Afrique australe, 1991-2016



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), World Development Indicators (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784957>

Un environnement des affaires plus dynamique, associé à un taux d'entrepreneuriat supérieur et l'essor des petites entreprises, pourrait contribuer à la création des indispensables emplois. La part des employeurs ou des travailleurs à leur compte dans la population active est nettement plus faible dans les pays de la SACU que dans le reste de la région (graphique 3.8). En Afrique du Sud, les obstacles importants à l'entrepreneuriat et la segmentation du marché du travail ont empêché une grande partie des chômeurs d'accéder à une activité indépendante au moment où ils l'auraient souhaité (Kerr, 2018 ; OCDE, 2017a). Dans ce pays, la rigidité du marché du travail liée à la centralisation des structures de négociation entraîne, selon les estimations, un recul de l'emploi industriel de 8 à 13 %, les pertes se concentrant parmi les plus petites entreprises. La population n'a pas non plus forcément les compétences requises pour se lancer dans l'entrepreneuriat, puisque l'emploi informel avait été interdit sous l'apartheid (Kingdon et Knight, 2004).

Graphique 3.8. Taux de chômage et statut de l'emploi dans les pays d'Afrique australe

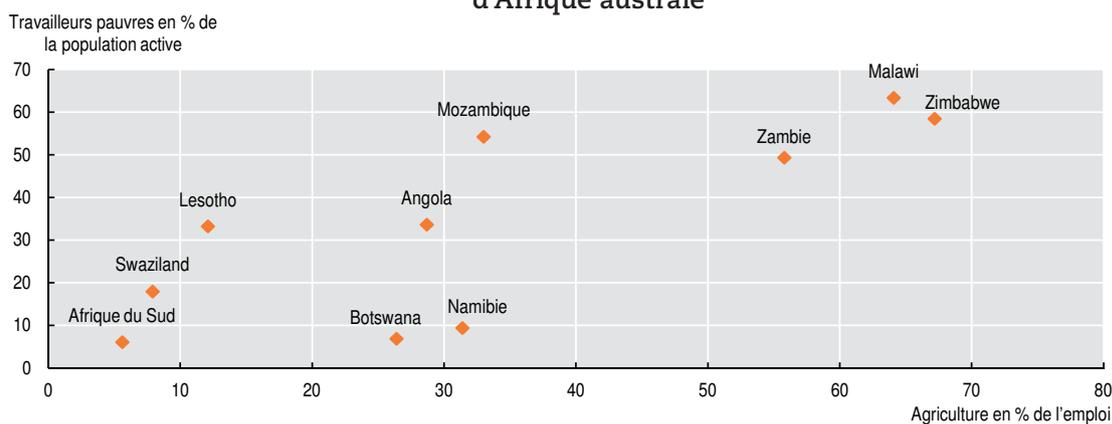


Source : Calculs des auteurs d'après OIT (2017), ILO Stat (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784976>

Dans les pays non membres de la SACU, le sous-emploi est lié à la pauvreté des travailleurs

Dans les pays non membres de la SACU, le taux de chômage est inférieur à celui des pays de la SACU, mais le sous-emploi reste omniprésent. De nombreux autres pays d'Afrique subsaharienne connaissent ce problème. L'ampleur du chômage est masquée par le sous-emploi ou l'emploi déguisé, les travailleurs acceptant des emplois inadaptés ou n'effectuant pas autant d'heures que les autres. En Zambie, 8.3 % des personnes ayant un emploi en 2014 étaient sous-employées. Le nombre de travailleurs pauvres est donc nettement plus élevé dans ces pays (graphique 3.9).

Graphique 3.9. Emploi sectoriel et taux de travailleurs pauvres dans les pays d'Afrique australe



Source : Calculs des auteurs d'après OIT (2017), ILO Stat (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784995>

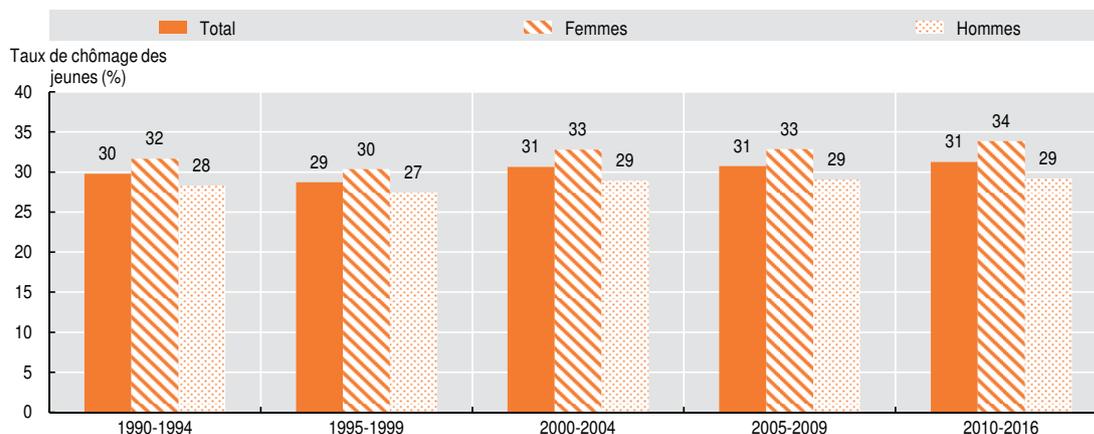
Dans les pays non membres de la SACU, le secteur informel a absorbé les travailleurs ayant échoué à décrocher un emploi formel. En Zambie, où le chômage a chuté de 18.9 % en 1991 à 7.5 % en 2016, la part de l'emploi informel a augmenté, de 74 à 83.9 % (CSO, 2015). En 2014, le secteur informel concernait 95 % de la population active au Mozambique et 94 % au Zimbabwe (Danish Trade Union Council, 2014 ; Zimstat, 2014).

La transformation structurelle constitue donc un important moyen de créer davantage d'emplois de meilleure qualité. Au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe, l'agriculture de subsistance occupe toujours la majorité de la population. Dans les pays tributaires de leurs ressources naturelles, comme l'Angola et la Zambie, le secteur minier a été le principal moteur de la croissance mais n'a que peu contribué à la création d'emplois : dans ces deux cas, il ne représente que 3.5 % des emplois mais assure 14 % du PIB. En Angola, la rente tirée des ressources naturelles a attiré la main-d'œuvre agricole vers les services urbains (chapitre 1). Le soutien à des activités grosses consommatrices de main-d'œuvre peu qualifiée, comme la transformation des produits agricoles et l'industrie légère, pourrait créer des emplois salariés pour la population active locale.

Des compétences plus adaptées aux attentes du marché du travail amélioreront les performances des jeunes de l'Afrique australe en matière d'emploi

Les jeunes sont particulièrement touchés par les problèmes d'emploi (graphique 3.10). Le chômage des jeunes, surtout chez les femmes, n'a cessé d'augmenter dans la majorité des pays de la région. Cette hausse a été surtout marquée au Botswana, en Namibie et au Swaziland, de plus de 7 % dans les trois cas entre 1991 et 2015. À l'exception de la Zambie, où le chômage des jeunes a le plus reflué sur la période, de 17.6 %, les autres pays de la région n'ont connu que des améliorations marginales.

Graphique 3.10. Chômage des jeunes dans les pays d'Afrique australe, 1990-2016



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), World Development Indicators (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785014>

Dans certains pays, le chômage des jeunes est extrêmement élevé et en augmentation constante. En Afrique du Sud et au Swaziland, plus de la moitié des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient au chômage en 2016 selon les estimations. Un schéma identique se retrouve dans tous les autres pays de la région, à l'exception du Malawi, de la Zambie et du Zimbabwe. Des mesures urgentes doivent être prises pour remédier à ce problème qui va en s'aggravant, surtout face à l'arrivée attendue chaque année de 1.1 million de nouveaux entrants sur le marché du travail entre 2015 et 2030.

Par ailleurs, les femmes se heurtent à davantage de difficultés que les hommes sur le marché du travail d'Afrique australe. Premièrement, leur probabilité de participer à la population active y est moindre : le taux global de participation à la population active est de seulement 61 % pour les femmes, contre 71 % pour les hommes. L'écart varie selon les pays, mais il est plus marqué en Afrique du Sud, au Botswana, au Lesotho et au Zimbabwe. Quand elles font partie de la population active, les femmes ont par ailleurs plus de risque d'être au chômage – un scénario qui s'applique également aux jeunes (graphique 3.10).

De nombreux jeunes se sont installés à leur compte mais n'ont pas les qualifications nécessaires pour réussir. Ces tendances globales se retrouvent dans plusieurs pays d'Afrique et d'autres régions en développement (OCDE, 2017b). Au Malawi, les jeunes entrepreneurs ruraux affichent un faible niveau d'instruction et 80 % acquièrent leurs compétences commerciales de manière informelle, soit par autoformation (44 %), soit auprès d'un membre de leur famille (36 %) (OCDE, 2018b). En Afrique du Sud, à peine moins de la moitié des jeunes entrepreneurs avaient au moins une qualification secondaire en 2016 et un quart avait suivi une partie du parcours secondaire (GEM, 2017).

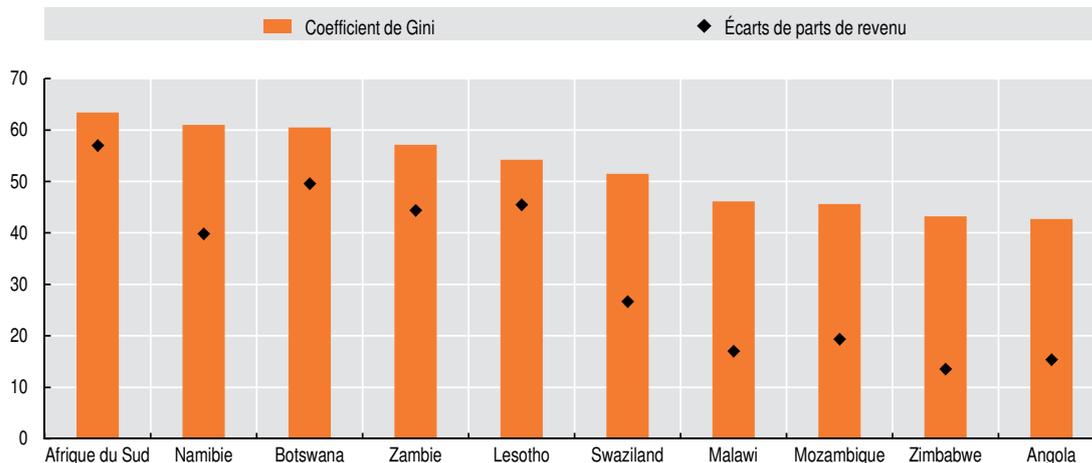
L'absence de compétences entrepreneuriales réduit à la fois les chances pour les jeunes de créer une entreprise qui sera florissante et le taux de survie des start-up qu'ils parviennent à monter. Une enquête réalisée en 2013 par les Nations Unies auprès de 640 petites et moyennes entreprises dans six villes du Swaziland met de fait en évidence les importants écarts de compétences et d'expérience entre les jeunes entrepreneurs (15-35 ans) et les entrepreneurs adultes (36 ans et plus) (Brixiová, Ncube et Bicaba, 2015). Seuls 40.1 % des jeunes chefs d'entreprise avaient une expérience professionnelle préalable, contre 60.6 % pour les adultes. De même, moins d'un jeune entrepreneur sur cinq avait bénéficié d'une formation commerciale, pour un quart chez les adultes. Ce constat souligne bien la nécessité de concevoir des programmes de création d'entreprises plus efficaces et mieux ciblés mais également de mieux aligner l'éducation et la formation sur les aspirations des jeunes et les attentes du marché, afin de faciliter la transition entre l'école et le monde du travail (OCDE, 2017c).

Les progrès des pays d'Afrique australe pour réduire les inégalités sont irréguliers

Les inégalités de revenu restent importantes en Afrique australe, malgré un reflux marginal

L'Afrique australe est l'une des régions les plus inégalitaires du monde : six des dix pays ayant les inégalités de revenu les plus marquées en font partie (CEA, 2017). L'Afrique du Sud affiche le coefficient de Gini le plus élevé du monde (63), devant la Namibie (61), le Botswana (61), la Zambie (57), le Lesotho (54) et le Swaziland (52) (graphique 3.11).¹ Les rapports interdéciles suivent une structure identique (graphique 3.11). L'Afrique du Sud, le Botswana et le Lesotho (dans l'ordre) sont les trois pays où les écarts de revenu entre les déciles supérieur et inférieur sont les plus profonds – et sont donc les plus inégalitaires de la région. À l'inverse, l'Angola et le Mozambique ont les écarts les plus réduits – ainsi que les coefficients de Gini les plus faibles – et sont donc les plus égaux de tous.

Graphique 3.11. Coefficients de Gini et écarts de revenu dans les pays d'Afrique australe



Note : L'écart entre les groupes supérieur et inférieur renvoie au rapport entre la part de revenu détenue par les 10 % les plus riches et le revenu des 10 % les plus pauvres dans la distribution nationale des revenus. Les dernières données disponibles pour chaque pays ont été utilisées.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017b), PovcalNet (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785033>

Dans certains pays, le système fiscal est parvenu à faire reculer les inégalités. En Afrique du Sud notamment, le régime d'imposition et les dépenses sociales ont entraîné les plus fortes réductions des inégalités de revenu sur un échantillon de 29 pays en développement figurant dans la base de données de l'institut Commitment to Equity.² La conjugaison d'un mode d'imposition légèrement progressif (impôt sur le revenu des personnes physiques, taxes sur la valeur ajoutée, droits d'accise et taxe sur les carburants) et de dépenses très progressives (transferts monétaires, gratuité des services de base et dépenses d'éducation et de santé) a permis de ramener le coefficient de Gini du pays de 77.1 à 59.6. De même, la politique fiscale de la Zambie a fait reculer le coefficient de Gini de 59 à 48, compte tenu de la redistribution et du fardeau fiscal, à travers surtout les dépenses publiques d'éducation (De la Fuente, Rosales et Jellema, 2017).³

Mais tous les pays n'ont pas eu la même réussite. Dans de nombreux cas, les subventions en nature profitent davantage aux riches qu'aux pauvres, à cause de modes d'accès et de consommation différents. En Angola, les subventions au carburant couvrent pratiquement 7.5 % des dépenses des ménages appartenant au quintile le plus riche, soit

deux fois plus que pour les ménages du quintile le plus pauvre (Banque mondiale, 2016). De même en Zambie, les allocations pour études supérieures bénéficient surtout aux pans les plus riches de la société tandis que les dépenses de santé excluent les pauvres qui sont privés d'accès (Cuesta, Kabaso et Suarez-Becerra, 2012).

Une croissance non inclusive et de profondes disparités initiales expliquent aussi l'importance des inégalités dans la région. Comme évoqué plus haut, la croissance s'est cantonnée aux secteurs à forte intensité capitaliste, comme les mines et les industries manufacturières de haute technologie – une situation qui tend à limiter le partage des fruits de la croissance. En Afrique du Sud, la concentration du capital et des terres entre les mains des groupes les plus riches mais également des facteurs culturels et historiques exacerbent le caractère dual du marché de l'emploi. Une réalité qui induit des résultats extrêmement segmentés selon les différents groupes sociaux et est à l'origine de profondes inégalités de salaire dans tous les secteurs ainsi que du large fossé qui sépare ceux qui ont un emploi de ceux qui ne sont pas employés (Keeton, 2014). Par conséquent, les inégalités en Afrique du Sud continuent d'être plus fortes que partout ailleurs dans le monde, malgré un régime fiscal privilégiant la redistribution (Inchauste et al., 2015).

La plupart des pays d'Afrique australe ont réalisé des progrès importants pour réduire la pauvreté

Les niveaux de pauvreté dans la région restent élevés : du fait essentiellement de la situation très dégradée au Lesotho, au Malawi, au Mozambique et en Zambie, le taux d'extrême pauvreté (moins de 1.90 USD par jour ; tableau 3.3) ressort à 35.6 %. Dans ces quatre pays, la dépendance de la grande majorité de la population à l'agriculture de subsistance et l'accès limité aux services d'éducation et de santé aggravent le taux de pauvreté et les niveaux d'inégalité (Mussa, 2015). À l'inverse, un certain nombre de pays à revenu intermédiaire, comme l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie, sont parvenus à faire refluer la pauvreté : dans leurs cas, pratiquement un quart de la population vit avec 1.90 à 3.20 USD par jour (en PPA de 2011). Mais ce groupe risque à tout moment de replonger dans l'extrême pauvreté.

Tableau 3.3. Taux de pauvreté dans les pays d'Afrique australe

Pays	Taux de pauvreté (1.90 USD par jour)			Écart de pauvreté (1.90 USD par jour)		
	Première année	Dernière année	Variation en %	Première année	Dernière année	Variation en %
Angola (première année : - ; dernière année : 2008)	-	30.1	-	-	9.6	-
Botswana (première année : 1993 ; dernière année : 2009)	34.8	18.2	-16.6	13.5	5.8	-7.7
Lesotho (première année : 1994 ; dernière année : 2010)	69.6	59.7	-9.9	44.8	31.8	-13.0
Malawi (première année : 1997 ; dernière année : 2010)	63.6	70.9	7.3	24.9	33.3	8.4
Mozambique (première année : 1996 ; dernière année : 2008)	85.4	68.7	-16.6	47.3	31.4	-15.9
Namibie (première année : 2003 ; dernière année : 2009)	31.5	22.6	-8.9	10.2	6.7	-3.6
Afrique du Sud (première année : 1993 ; dernière année : 2011)	29.3	16.6	-12.7	9.5	4.9	-4.6
Swaziland (première année : 1994 ; dernière année : 2009)	81.7	42.0	-39.6	51.0	16.6	-34.4
Zambie (première année : 2000 ; dernière année : 2015)	54.1	64.4	10.4	34.7	29.5	-5.2
Zimbabwe (première année : - ; dernière année : 2011)	-	21.4	-	-	5.2	-
Afrique australe (première année : 1990 ; dernière année : 2013)	43.8	35.6	-8.2	20.8	14.2	-6.6

Note : La moyenne régionale de l'Afrique australe est générée à partir des estimations de la Banque Mondiale (2017b), *PovCal Net*.

Source : Banque mondiale (2017b), *PovCal Net* (base de données).

L'incidence et la gravité de la pauvreté ont diminué dans pratiquement tous les pays, le Botswana, le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Swaziland ayant le plus progressé sur ces deux fronts. Au Botswana par exemple, la hausse des revenus agricoles et l'évolution

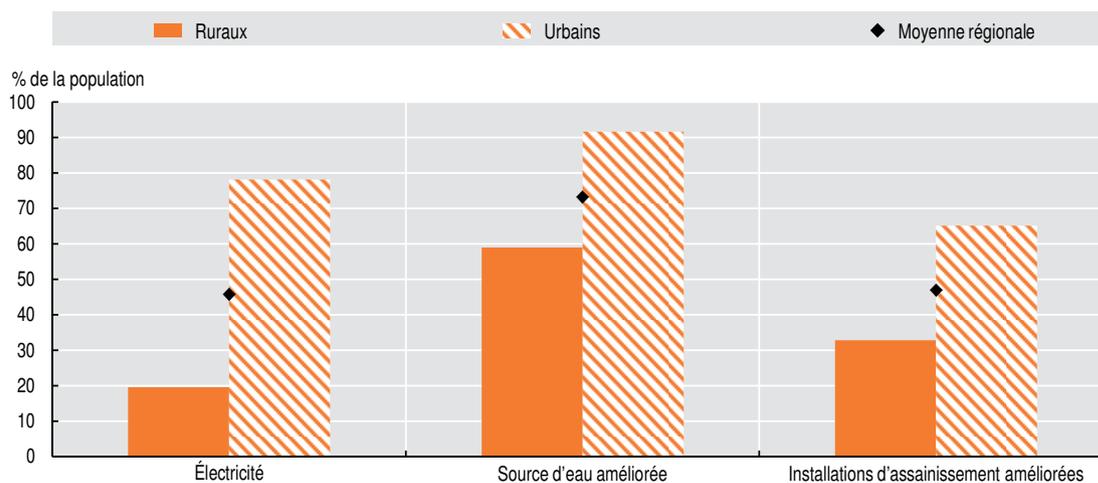
démographique ont réduit l'extrême pauvreté de 11.6 points de pourcentage entre 2002/03 (29.8 %) et 2009/10 (18.2 %). Sur la période, la hausse des revenus agricoles, y compris grâce aux subventions, explique 47.8 % de ce recul de la pauvreté (Banque mondiale, 2015a). La baisse de la pression démographique représente 24.3 % de la réduction de la pauvreté. D'autres facteurs, comme l'augmentation des salaires dans les secteurs non agricoles et l'amélioration de l'accès des ménages à l'emprunt, y ont également contribué.

À terme, seule une progression généralisée de l'emploi permettra de consolider les revenus des pauvres et de les aider à prendre solidement pied dans la classe moyenne. Le développement des classes moyennes sera un facteur décisif pour disposer d'une main-d'œuvre compétente et instruite et offrir un vivier de consommateurs dans lequel les entrepreneurs locaux pourront puiser (chapitre 2, méga-tendance 4).

Au Malawi et en Zambie, le taux de pauvreté s'est aggravé entre 1996 et 2016. Dans le cas de la Zambie, il a culminé autour de 73 % en 1998, avant d'entamer son reflux ensuite. Cette détérioration est à imputer au ralentissement économique et à la fermeture d'entreprises d'État devenues non compétitives alors que le pays libéralisait son économie. Un examen de la politique budgétaire de la Zambie en 2015 montre que ces mesures ont permis de réduire les inégalités mais qu'elles ont parallèlement accru la pauvreté (De la Fuente, Rosales et Jellema, 2017). Les pauvres ne reçoivent en effet qu'une part minimale des transferts en nature (carburant, électricité, subventions à l'éducation et à la santé) et les divers programmes de transferts monétaires directs manquent d'envergure pour faire reculer la pauvreté. En outre, les pauvres contribuent plus au système fiscal qu'ils n'en bénéficient, que ce soit du fait de la hausse des prix à la consommation liée aux taxes sur la valeur ajoutée ou des droits d'accise sur l'alcool et le tabac.

Malgré un recul significatif de la pauvreté basée sur le revenu en Afrique australe, une grande partie de la population rurale est toujours privée d'accès aux services essentiels, comme l'eau, l'assainissement et l'électricité. Sur la période 2010-16, la proportion de la population sans accès à l'électricité est ressortie à 46 % en moyenne (graphique 3.12). À peine un peu plus des trois quarts (78 %) des habitants des zones urbaines ont accès à l'électricité, contre 20 % en moyenne dans les zones rurales. De même, 59 % seulement des ruraux ont accès à une source d'eau améliorée, contre 92 % pour les urbains. Et seulement 33 % des ruraux ont accès à des systèmes d'assainissement améliorés, contre 65 % des urbains.

Graphique 3.12. Accès aux services essentiels en Afrique australe, 2010-16



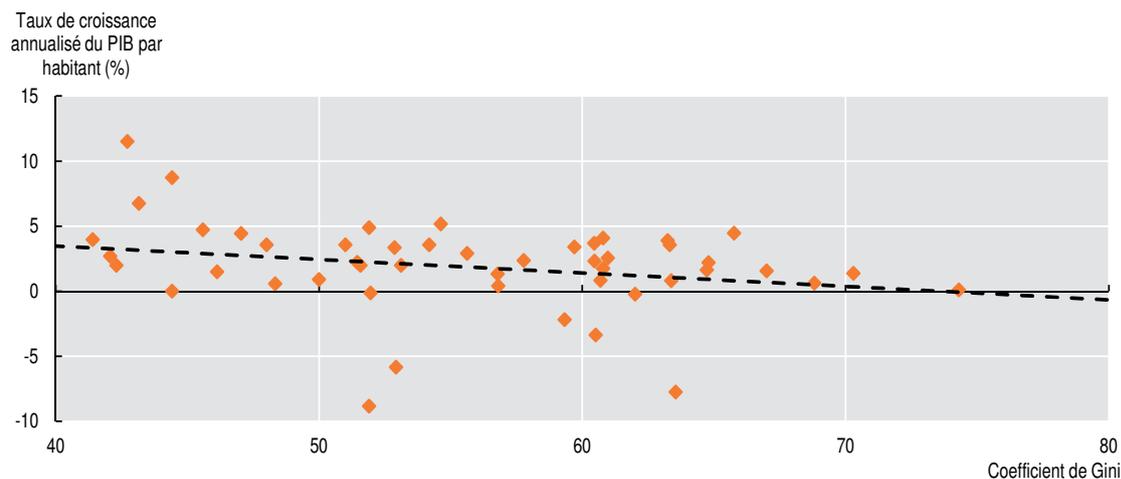
Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785052>

Pour libérer durablement le potentiel de développement de l'Afrique australe, les pays doivent s'atteler aux défis des inégalités et de l'emploi

La réduction des inégalités et du chômage, encore très prononcés, facilitera la croissance à long terme en Afrique australe

La lutte contre les inégalités peut stimuler la croissance à long terme et ce, de plusieurs manières. Tout d'abord, cela permet aux pauvres d'accumuler des actifs productifs et d'investir dans le capital humain ; ensuite, cela améliore leur pouvoir d'achat et modifie donc la structure de la demande intérieure pour des produits et des services de meilleure qualité ; enfin, cela concourt à garantir la cohésion sociale et la stabilité politique. Le graphique 3.13 met en évidence une corrélation négative entre croissance économique à long terme et inégalités de revenu. Cette association n'implique certes pas une relation de cause à effet mais elle souligne le lien entre les deux variables dans la région.

Graphique 3.13. Croissance du PIB par habitant et coefficient de Gini dans les pays d'Afrique australe, 1990-2016



Note : Chaque point de dispersion correspond à la croissance moyenne sur cinq ans et aux coefficients de Gini pour chacun des pays d'Afrique australe.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785071>

La réduction des inégalités de revenu peut avoir un effet positif sur la durée de la croissance (FMI, 2012). S'ils affichaient le même niveau d'inégalités que les pays ayant le même PIB par habitant qu'eux, les pays membres de la SACU pourraient pratiquement doubler leurs périodes de croissance⁴. Dans la plupart des cas, la durée des épisodes de croissance pourrait augmenter de cinq à huit ans (en Namibie par exemple) et jusqu'à 15 ans et plus (au Botswana notamment).

Conformément à cette analyse, les inégalités de revenu semblent jouer un rôle plus important statistiquement parlant dans la longueur des épisodes de croissance que d'autres facteurs, que ce soient les investissements, les infrastructures, les chocs extérieurs (termes de l'échange par exemple), la qualité des institutions publiques ou le secteur financier. Du fait de la nature de la croissance dans la région, il s'agit là d'un résultat important. La plupart des pays étant dépendants des exportations de produits agricoles primaires ou de produits miniers, ils ont connu des périodes de croissance liées aux chocs extérieurs et, pour cette raison, probablement peu durables. Mais le fait de cibler les inégalités permettra aussi d'allonger ces épisodes de croissance.

La lutte contre les inégalités et le chômage en Afrique australe exige une stratégie intégrée

En Afrique australe, chômage et inégalités sont liés. Le chômage est plus élevé dans les deux quintiles inférieurs de la distribution des revenus que dans le quintile supérieur. Inégalités et chômage ont par ailleurs un effet de renforcement mutuel. Les moyennes sur cinq ans des coefficients de Gini affichent une corrélation positive avec les taux de chômage dans chacun des pays d'Afrique australe. En Afrique du Sud, une réduction de 10 points de pourcentage du chômage induirait une baisse du coefficient de Gini de 3 % ; mais pour obtenir le même résultat uniquement avec les transferts publics, il faudrait augmenter ces derniers de 40 % (Anand, Kothari et Kumar, 2016).

De fortes inégalités peuvent conduire au chômage, et ce de plusieurs manières. Un niveau élevé d'inégalités entraîne des contraintes de liquidité qui empêchent les pauvres d'investir dans la santé, l'éducation et les compétences. Ce sous-investissement crée un vaste vivier de travailleurs peu qualifiés que l'économie est incapable d'absorber, ce qui alimente le chômage structurel. En outre, les taux de participation à la population active sont d'autant plus élevés que l'on appartient aux déciles supérieurs de revenu, où l'on a par ailleurs accès à plus d'opportunités (Leibbrandt et Levinsohn, 2011). En Afrique du Sud par exemple, la plupart des nouveaux entrants sur le marché du travail n'ont pas forcément les compétences requises pour décrocher un emploi ou, s'ils y parviennent, toucher un salaire décent. Cela crée une situation où 3 millions de jeunes ne sont ni au travail, ni à l'école, ni en formation et où 600 000 diplômés de l'université se retrouvent au chômage. Dans le même temps, le secteur privé ne parvient pas à combler les 800 000 postes vacants (The Economist, 2012).

La lutte contre les inégalités et le chômage devra faire de la création d'emplois sa grande priorité. La Namibie est un bon exemple à cet égard : malgré une amélioration de son coefficient de Gini entre 2003 et 2009 (d'environ 63 à 61), grâce en partie à des dispositifs de protection sociale généreux, le niveau d'inégalités de revenu dans le pays reste élevé. Elles y sont liées au poids du chômage qui s'explique par des compétences inadaptées, notamment par rapport aux attentes du marché du travail. Le plan d'action national en faveur du développement doit donc encourager davantage la création à grande échelle d'emplois peu qualifiés, à savoir par le biais de l'industrialisation. La levée des obstacles à l'entrepreneuriat peut aussi permettre aux chefs d'entreprise motivés de créer des emplois. L'amélioration de l'éducation et de la formation, surtout pour les jeunes, sera donc décisive pour remédier à ce décalage de compétences et éviter le piège du chômage.

Dans le même temps, le caractère profondément ancré des inégalités et du chômage exige de conjuguer des politiques de soutien au marché du travail et des programmes sociaux. Des politiques de redistribution directes et bien ciblées peuvent réduire les inégalités, comme l'a prouvé l'Afrique du Sud. Les pays de la région ont eu de plus en plus recours aux transferts monétaires et en nature (Garcia et Moore, 2012). Mais l'avènement d'une croissance généralisée créatrice d'emplois par le biais de la transformation structurelle sera indispensable pour s'attaquer à la source des inégalités de revenu. La décomposition des revenus révèle que le revenu du travail est la plus importante source d'inégalités de revenus. Les programmes d'aide sociale ne suffiront sans doute pas à éradiquer les causes profondes des inégalités (Leibbrandt, Finn et Woolard, 2012 ; Leite, McKinley et Osorio, 2006).

Recommandations

L'avancement du programme d'industrialisation de l'Afrique australe reste vital

La Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation 2015-63 de la SADC a défini un plan clair et ambitieux pour assurer la transition vers un secteur industriel axé sur la technologie et non plus sur les matières premières. Dans la foulée, la SADC a adopté un certain nombre de stratégies et protocoles régionaux, dont l'annexe 1 révisée sur l'investissement du Protocole sur la finance et l'investissement (FIP) et le Protocole sur le commerce.

Malgré certains signaux initiaux encourageants, la mise en œuvre reste problématique. Ainsi, une évaluation récente du FIP a révélé que les stratégies d'intégration régionale avaient aidé les entreprises de nombreux pays à rejoindre les chaînes de valeur régionales et mondiales et à attirer des IDE plus nombreux et de meilleure qualité (SADC/OCDE, 2017). Les distributeurs comme Shoprite ou Pick and Pay ou des détaillants plus spécialisés comme Ellerines (mobilier) ou Mr. Price and Foschini (vêtements) sont parvenus à pénétrer le marché de la SACU (Banque mondiale, 2015b). D'autres détaillants en dehors de l'Afrique du Sud, comme Choppies (Botswana), ont ouvert 28 supermarchés en Afrique du Sud et 13 au Zimbabwe. Mais tous les pays n'ont pas su tirer parti de ces opportunités, en partie faute de la mise en œuvre et le suivi de telles stratégies. Dans le même temps, l'absence de dispositif harmonisé de règlement des différends ou d'un mécanisme d'arbitrage pourrait décourager de nouveaux apports d'IDE (Chidede, 2017).

Deux grands axes prioritaires de réforme ressortent : le premier doit chercher à créer des opportunités pour tirer les leçons des IDE. Cela pourrait se concrétiser par une coordination accrue entre initiatives nationales et régionales, surtout en tissant des liens entre les IDE et l'économie locale. Un examen des bonnes pratiques d'utilisation efficace du contenu local et des dispositions relatives à la valeur ajoutée locale pourraient permettre d'identifier des solutions pour une mise en œuvre à l'échelle régionale. L'expérience internationale montre que ces politiques doivent aller de pair avec un soutien de l'offre, pour aider les entreprises locales à se moderniser et à respecter les normes et les conditions des leaders du marché. L'efficacité du suivi est par ailleurs cruciale pour éviter un soutien inconditionnel à des entreprises locales non compétitives.

Les opportunités et les défis étant spécifiques à chaque secteur, les politiques doivent être ciblées sur les différents secteurs. Le tableau 3.4 donne un aperçu des défis et opportunités dans certains pôles d'activité clés identifiés dans la Stratégie industrielle de la SADC. Ainsi, le secteur des véhicules automobiles est lourdement pénalisé par l'étroitesse du marché tandis que le secteur du textile et de l'habillement manque de personnel qualifié et de capacités pour gérer cette chaîne de valeur. Par conséquent, des politiques visant à favoriser le développement des chaînes de valeur locales ne peuvent être efficaces que si elles sont adaptées au secteur et au pays considérés (BAfD/OCDE/PNUD, 2014).

Tableau 3.4. Défis et opportunités dans certains pôles d'activité clés identifiés dans la Stratégie industrielle de la SADC

Chaînes de valeur	Défis	Opportunités
Véhicules automobiles	<ul style="list-style-type: none"> • Production concentrée exclusivement en Afrique du Sud • Capacités locales contraintes par l'étroitesse du marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Des véhicules adaptés aux besoins des Africains (durables et bon marché) pourraient donner un coup de fouet à la production
Textile et habillement	<ul style="list-style-type: none"> • Pénurie de compétences et de capacités de coordination • Poids injustifié des exigences de contenu local sur les industriels 	<ul style="list-style-type: none"> • Avec le renchérissement des coûts de production en Asie, toute cette filière pourrait se transporter sur le continent africain
Appareils médicaux	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de cadre réglementaire et d'homologation adapté, qui ruine les efforts des producteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accent mis sur la recherche et le développement, l'éducation et la formation professionnelle permettrait de profiter de la valeur ajoutée procurée par le capital humain
Produits pharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur des délais d'enregistrement pour l'homologation des médicaments • Réglementations régionales fragmentées • Dépendance excessive à l'égard des médicaments produits à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives régionales pourraient renforcer les capacités de conception et de production des médicaments génériques
Industrie agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Économies d'échelle impossibles à cause de la taille des exploitations, qui empêche aussi la mécanisation et le respect des normes nationales et internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives pour soutenir les petits agriculteurs • Investissements dans une agriculture climato-intelligente

Source : SADC/OCDE (2017), *FDI-SME Linkages in Regional and Global Value Chains and the Development Dimension in SADC*.

L'autre domaine prioritaire de réforme concerne la poursuite de l'intégration au sein de la SADC et le renforcement du commerce intra-africain. Une meilleure application des protocoles et des accords existants permettrait de faire avancer l'intégration et de créer des emplois. À l'échelle du continent, les pays d'Afrique australe doivent accélérer

le processus d'adoption et de mise en œuvre de la ZLEC. L'abaissement des barrières non tarifaires grâce à l'optimisation des procédures douanières et la simplification des règles d'origine pourrait faire baisser le coût des échanges dans la région. Ces accords commerciaux doivent également s'étendre aux services, qui se sont fortement développés en Afrique australe.

La construction d'infrastructures clés, le soutien au développement des services de support et l'abaissement des barrières non tarifaires sont trois leviers essentiels pour faciliter le commerce. La SADC peut suivre l'exemple de la CEA et du COMESA, en adoptant un régime commercial simplifié assorti d'instruments adaptés aux besoins et aux attentes des petits commerçants (Fundira, 2018). De telles mesures contribueraient à créer des emplois et augmenter les revenus des commerçants qui opèrent de manière informelle entre deux pays.

Les programmes d'éducation et de formation peuvent renforcer l'employabilité des jeunes en Afrique australe

Les gouvernements doivent veiller à ce que des ressources suffisantes soient consacrées au renforcement du capital humain par le biais de l'éducation. Le système éducatif doit être transformé, non seulement pour accroître les taux de scolarisation mais aussi pour améliorer la qualité de manière à ce que les compétences imparties correspondent aux attentes des opérateurs économiques. La région doit s'efforcer de combler son déficit de compétences, notamment en créant des centres d'excellence capables de produire les profils techniques importants que l'Afrique est contrainte pour l'instant de recruter à l'étranger.

La mise en place d'un système de formation professionnelle efficace permettra de remédier aux pénuries de compétences et de réorienter les jeunes vers un parcours de formation. Seulement 12 % des jeunes Sud-africains scolarisés dans le deuxième cycle secondaire étaient inscrits dans une formation professionnelle en 2013. L'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) peut être encore renforcé en termes de qualifications et de formation du personnel, de ressources et de cursus afin de le rendre plus viable et attrayant pour les étudiants et les entreprises (Field, Musset et Alvarez-Galvan, 2014). La généralisation de l'apprentissage et des stages pendant les études dans les lycées et universités d'EFTP pourrait faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

Les gouvernements peuvent également aider les entrepreneurs locaux à créer de nouvelles entreprises. Les réformes visant à alléger le coût des affaires, lever des obstacles à la concurrence dans la plupart des secteurs et faciliter le développement des entreprises de la région pourraient stimuler la productivité et contribuer à créer des emplois. L'intégration des PME dans les chaînes de valeur locales peut doper la demande et améliorer les perspectives d'apprentissage des entrepreneurs voulant développer leur activité. Des politiques de l'offre peuvent également renforcer les capacités des entrepreneurs locaux, en renforçant leurs compétences de gestion, l'accès au financement/aux capitaux de démarrage et l'environnement des affaires.

Le fait de concentrer les moyens disponibles limités sur une gamme étroite de bénéficiaires maximise les chances d'obtenir un impact concret. En Afrique du Sud, en Angola, au Botswana et en Zambie, la majorité des chefs d'entreprise sont motivés par les nouvelles opportunités commerciales. L'identification de ces entrepreneurs pour leur apporter un soutien ciblé se révèle plus efficace que des mesures systématiques. À l'inverse, au Malawi et en Namibie, l'absence de perspectives d'emploi formel a fait basculer la majorité des demandeurs d'emploi dans le travail indépendant. Pour les aider à revenir sur le marché du travail, les politiques entrepreneuriales devront être coordonnées aux dispositifs de protection sociale et de formation.

Les gouvernements d'Afrique australe doivent progressivement investir dans des programmes intégrés de protection sociale et mobiliser des ressources financières intérieures

Actuellement, les systèmes de protection sociale en Afrique australe sont très inégaux, reflétant les structures et les enjeux économiques propres à chaque pays. L'Afrique du Sud dispose en particulier d'un système de protection relativement complet, avec des subventions pour les groupes vulnérables, une assurance chômage, des programmes de travaux publics et d'autres mesures progressives – une situation découlant de l'ancien régime d'apartheid. D'autres pays de la SACU ont mis en place des systèmes de retraite universelle non contributifs. À l'inverse, les pays non membres de la SACU ont des régimes de protection sociale bien plus faibles, faute d'avoir les capacités institutionnelles et budgétaires suffisantes et du fait de la prévalence des travailleurs agricoles et informels. Ils sont parvenus depuis quelques années à faire reculer la pauvreté grâce à des programmes de transferts monétaires, mais les dispositifs d'ensemble restent fragmentés et mal articulés.

Quoi qu'il en soit, la mise en place d'un système intégré de protection sociale peut garantir une couverture de base pour tous. L'extension de cette couverture reste problématique, même dans les pays dotés de systèmes plus avancés. Au Botswana, le système de protection sociale regroupe plus de 29 programmes gérés par dix organismes publics, dont beaucoup se recoupent. Malgré la complexité du système plutôt complet, 80 % des enfants défavorisés selon l'une des dimensions de la pauvreté vivent dans des ménages ne bénéficiant pas d'indemnités publiques ou d'une assistance du gouvernement (Social Policy Research Institute, 2017).

Les pays d'Afrique australe peuvent aussi améliorer l'efficacité opérationnelle en évitant les doublons et en exploitant les synergies entre les programmes. À court terme, les gouvernements de la région n'auront pas forcément la marge de manœuvre budgétaire requise pour augmenter leurs dépenses sociales, car les cours des matières premières ne renoueront probablement pas avec les niveaux élevés du milieu des années 2000. La croissance devrait par ailleurs rester faible. L'optimisation de l'efficacité des dépenses sociales est donc particulièrement cruciale. La Zambie s'y est attelée en se dotant d'une Politique nationale de protection sociale en 2014, qui recouvre une aide sociale et une assurance sociale. À long terme, les gouvernements devront progressivement mettre en place un système intégré réunissant aide sociale, assurance sociale et politiques de marché du travail.

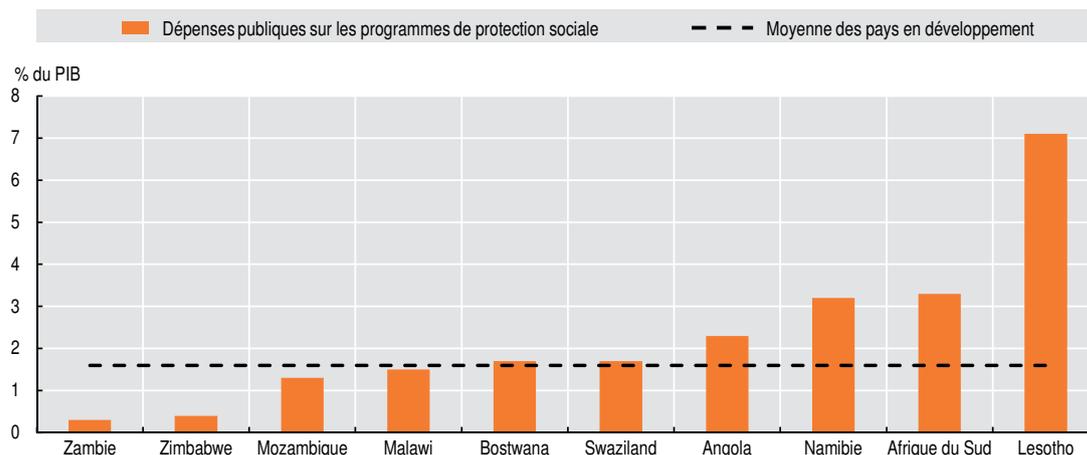
La mobilisation des ressources intérieures sera vitale pour augmenter les dépenses de protection sociale. Le graphique 3.14 présente les dépenses des différents pays d'Afrique australe en faveur des programmes d'aide sociale (hors assurance sociale et programmes du marché du travail). L'Afrique du Sud, le Lesotho et la Namibie s'en sortent significativement mieux que la moyenne des pays en développement, à l'inverse de la Zambie et du Zimbabwe, qui dépensent moins de 0.5 % du PIB pour l'aide sociale.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine recommande de porter les dépenses publiques en faveur de la protection sociale à 5 % du PIB. Les gouvernements vont devoir diversifier les mécanismes de financement pour doper leurs budgets de protection sociale. En la matière, le Malawi et la Zambie dépendent largement du financement des donateurs. Dans les pays riches en ressources, comme l'Angola et le Botswana, les rentes tirées des ressources naturelles représentent entre 50 et 80 % des recettes publiques (Ulriksen, 2013). Tandis que ces rentes peuvent inciter à très court terme les nouveaux entrants à participer à des dispositifs volontaires, le financement des systèmes de protection sociale ne peut pas reposer uniquement sur ces ressources, qui sont par nature éminemment volatiles. À long terme, la hausse de l'imposition directe est l'instrument le plus efficace, mais il faut pour



cela investir de manière soutenue dans les capacités administratives et institutionnelles (OCDE, 2017d).

Graphique 3.14. Dépenses publiques en appui aux programmes de protection sociale dans les pays d'Afrique australe (% du PIB)



Note : Dernières données disponibles.

Source : Banque mondiale (2018), ASPIRE (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785090>

Annexe 3.A1. Tableaux statistiques et graphiques complémentaires sur l'Afrique australe

Tableau 3.A1.1. Répartition sectorielle de l'emploi dans les pays d'Afrique australe

	Agriculture	Industrie	Services
Afrique du sud (2015)	5.6	23.9	70.5
Angola (2017)	28.7	21.5	49.7
Botswana (2010)	26.4	17.5	56
Lesotho (2008)	12.1	41.7	45.5
Malawi (2011)*	64.1	4.4	31.5
Mozambique (2012)*	33	14.4	52.6
Namibie (2013)	31.4	14.4	54.2
Swaziland (2011)*	7.9	43.5	48.6
Zambie (2012)	55.8	10.1	33.7
Zimbabwe (2014)	67.2	7.3	25.4

Source : Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données); et * Enquêtes nationales sur la population active.

Tableau 3.A1.2. Taux de chômage national dans les pays d'Afrique australe, 1991-2016

	Taux de chômage national*				Évolution 1991-2016
	1991	2000	2010	2016	
Afrique du Sud	23.9	26.7	24.7	25.9	2.0
Angola	6.7	6.8	6.8	6.6	-0.2
Botswana	13.8	15.8	17.9	18.4	4.6
Lesotho	26.6	26.2	25.6	27.4	0.9
Malawi	6.9	7.4	6.5	6.7	-0.2
Mozambique	24.7	23.2	23.5	24.4	-0.3
Namibie	19.0	20.3	22.1	25.6	6.6
Swaziland	23.8	22.9	27.8	25.3	1.5
Zambie	18.9	12.9	10.8	7.5	-11.4
Zimbabwe	5.8	4.8	6.3	5.1	-0.7

Note : * Banque mondiale selon les estimations modélisées de l'Organisation internationale du travail.

Source : Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

Notes

1. Le coefficient de Gini mesure l'écart entre une distribution parfaitement égale et la distribution du revenu des particuliers ou des ménages dans un pays donné. L'« égalité parfaite » (tous les segments de la population touchent la même part de revenu) correspond à un coefficient de Gini de zéro tandis que l'« inégalité parfaite » (tous les revenus reviennent à la part de la population ayant les revenus les plus élevés) se traduit par un coefficient de Gini de 100.
2. Initiative du Center for Inter-American Policy and Research (CIPR), du Département d'études économiques de l'université Tulane, du Center for Global Development et de l'Inter-American Dialogue, le projet « Engagement envers l'équité » (CEQ) est dirigé par Nora Lustig depuis 2008. Il est hébergé au sein du Commitment to Equity Institute de l'université Tulane. Voir www.commitmenttoequity.org.
3. Pour l'Afrique du Sud et la Zambie, les coefficients de Gini diffèrent de ceux présentés dans les sections précédentes (établis à partir de la base de données PovCal), les données utilisées (revenu ou consommation) et les années d'enquête n'étant pas les mêmes.
4. Chaque pays de la SACU est comparé aux pays situés dans les trois échelons supérieurs et les trois échelons inférieurs de revenu par habitant (exprimé en dollars constants, valeur moyenne pour la période 2008-10).

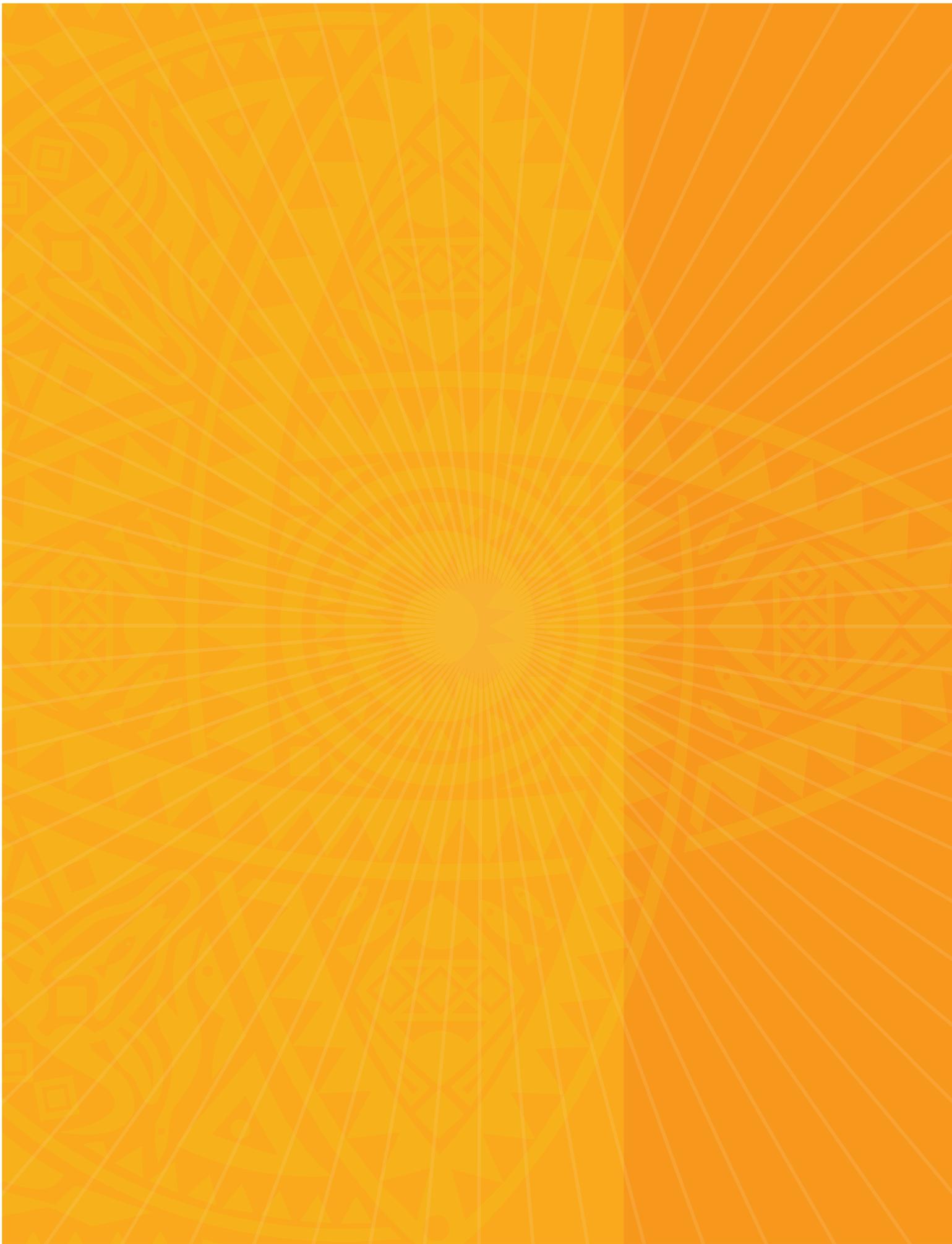
Références

- Altman, M. (2004), "The state of employment", in Daniel, J., R. Southall et J. Lutchman (dir. pub.), *State of the Nation 2004-2005*, HSRC Press, Le Cap, pp. 423-454.
- Anand, R., S. Kothari et N. Kumar (2016), *South Africa Labour Market Dynamics and Inequality*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- BAfD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Banque mondiale (2018), ASPIRE (base de données), <http://datatopics.worldbank.org/aspire/indicator/social-expenditure> (consulté le 13 mars 2018).
- Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données), Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté le 1^{er} mars 2018).
- Banque mondiale (2017b), PovcalNet (base de données), Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet> (consulté le 1^{er} mars 2018).
- Banque mondiale (2016), *Republic of Angola Poverty and Social Impact Analysis*, Report No. ACS19693, 22 juin, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25105/ACS19693.pdf?sequence=4&isAllowed=y>.
- Banque mondiale (2015a), *Botswana Poverty Assessment*, Report No. 88473-BW, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/351721468184754228/pdf/88473-REVISED-WP-P154659-PUBLIC-Box394819B.pdf>.
- Banque mondiale (2015b), *Factory Southern Africa? SACU in Global Value Chains: Summary Report*, November 2015, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.saiia.org.za/non-saiia-publications/969-2016-01-21-saiia-world-bank-factory-southern-africa-full-report/file>.
- Brixiová, Z., M. Ncube et Z. Bicaba (2015), "Skills and youth entrepreneurship in Africa: Analysis with evidence from Swaziland", *World Development*, Vol. 67, pp. 11-26.
- Brynard, A.-P. (2011), "The implementation of unemployment policies in South Africa", *Journal of African Public Affairs*, Vol. 4(2).
- Bureau of Statistics (2008), *Lesotho Integrated Labour Force Survey Report for 2008*, Maseru, <http://catalog.ihns.org/index.php/catalog/4531/download/57895>.
- CEA (2017), *Rapport économique sur l'Afrique 2017*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- CEA (2015), *Accelerating Industrialization in Southern Africa through Beneficiation and Value Addition*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- Chidede, T. (2017), "Intellectual property governance in Africa", *Tralac trade brief* No. S17TB14/2017, juillet.
- Conference Board (2017), *Total Economy Database*, <https://www.conference-board.org/data/economydatabase/index.cfm?id=27762> (consulté le 31 janvier 2018).
- CSO (2015), *Labour Force Survey Report 2014*, Bureau central de la statistique, Gouvernement de la République de Zambie, Lusaka.
- Cuesta, J., P. Kabaso et P. Suarez-Becerra (2012), "How pro-poor and progressive is social spending in Zambia?", *Policy Research Working Paper* 6052, avril, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6054/WPS6052.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- Danish Trade Union Council (2014), *Mozambique Market Profile*, Copenhague.
- De La Fuente, A., M. Rosales et J. Jellema (2017), "The impact of fiscal policy on inequality and poverty in Zambia", *Policy Research Working Paper*, No. 8246, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28907>.
- Department of Finance (1996), *Growth Employment and Redistribution: A Macroeconomic Strategy*, Department of Finance, Pretoria.
- Division de statistique de l'ONU (2017), UNCOMTRADE (base de données), <https://wits.worldbank.org/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- Field, S., P. Musset et J.-L. Alvarez-Galvan (2014), "A Skills Beyond School Review of South Africa", *OECD Reviews of Vocational Education and Training*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789223776-en>.

- FMI (2018), *World Economic Outlook Database*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <http://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2018/03/20/world-economic-outlook-april-2018>.
- FMI (2012), *Botswana Country Report*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Fundira, T. (2018), "Informal cross-border trading – review of the simplified trade regimes in east and southern Africa", TRALAC Trade Brief, No. S18TB5/2018.
- Garcia, M. et C. Moore (2012), *The Cash Dividend : The Rise of Cash Transfer Programs in Sub-Saharan Africa*, Directions in Development, Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2246>.
- GEM (2017), *South Africa 2016-2017 Report*, Global Entrepreneurship Monitor, <http://gemconsortium.org/report/49833>.
- Inchauste, G. et al. (2015), *The Distributional Impact of Fiscal Policy in South Africa*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Keeton, G. (2014), "Inequality in South Africa", *Journal of Helen Suzman Foundation*, Vol. 74.
- Kerr, A. (2018), "Job flows, worker flows and churning in South Africa", *South African Journal of Economics*, Vol. 86(S1), pp. 141-166.
- Kingdon, G. et J. Knight (2004), "Unemployment in South Africa: The nature of the beast", *World Development*, Vol. 32(3), pp. 391-408.
- Leibbrandt, M., A. Finn et I. Woolard (2012), "Describing and decomposing post-apartheid income inequality in South Africa", *Development Southern Africa*, Vol. 29(1), pp. 19-34.
- Leibbrandt, M. et J. Levinsohn (2011), "Fifteen years on: Household incomes in South Africa", *National Bureau of Economic Research Working Paper No. 16661*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Leite, P.-G., T. McKinley et R.-G. Osorio (2006), *The Post-Apartheid Evolution of Earnings Inequality in South Africa, 1995-2004*, International Poverty Centre, Brasilia.
- Levine, R. et D. Renelt (1992), "A sensitivity analysis of cross-country growth regressions", *American Economic Review*, Vol. 82(4), pp. 942-963.
- Levinsohn, J. (2007), *Two Policies to Alleviate Unemployment in South Africa*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Maree, J. (2007), "Strategies for reducing unemployment in South Africa and the role of organized labour", intervention pour la conférence Labour and the Challenges of Development, Johannesburg, 1-3 avril 2007.
- Mussa, R. (2015), *A Dangerous Divide: The State of Inequality in Malawi*, Oxfam, Lilongwe.
- Nattrass, N. (2001), "High productivity now: A critique of South Africa's growth strategy", *Transformation*, Vol. 45, pp. 1-24.
- OCDE (2018a), *International Development Statistics* (base de données), www.oecd.org/dac/stats/idsonline.htm.
- OCDE (2018b), "Youth Well-being Policy Review of Malawi", projet Inclusion des jeunes de l'UE et de l'OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/countries/malawi/Youth-well-being-policy-review-Malawi.pdf>.
- OCDE (2017a), *OECD Economic Surveys: South Africa 2017*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-zaf-2017-en.
- OCDE (2017b), *Libérer le potentiel des jeunes entrepreneurs dans les pays en développement : de la subsistance à la performance*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264282094-fr>.
- OCDE (2017c), *Youth Aspirations and the Reality of Jobs in Developing Countries: Mind the Gap*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264285668-en>.
- OCDE (2017d), *Social Protection in East Africa: Harnessing the Future*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274228-en>.
- OIT (2017), *ILO Stat* (base de données), www.ilo.org/ilostat.
- Rodrik, D. (2016), "Premature deindustrialization", *Journal of Economic Growth*, Vol. 21(1), pp. 1-33.
- Romer, P.-M. (1986), "Increasing returns and long-run growth", *Journal of Political Economy*, Vol. 94(5), pp. 1002-1037.



- SADC/OECD (2017), *FDI-SME Linkages in Regional and Global Value Chains and the Development Dimension in SADC*, Communauté de développement de l'Afrique australe, décembre.
- Social Policy Research Institute (2017), *Profiling of Social Protection Beneficiaries in Botswana*, juillet.
- Solow, R.-M. (1956), "A contribution to the theory of economic growth", *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 70(1), pp. 65-94.
- Streak, J. (2004), "The GEAR legacy: Did GEAR fail or move South Africa forward", *Development Southern Africa*, Vol. 21(2), pp. 271-288.
- The Economist (2012), "Education in South Africa still dysfunctional: Standards still leave a lot to be desired", 21 janvier.
- Ulriksen, M. (2013), "The Politics of Social Protection Expenditure and Financing in Southern Africa", *Development Southern Africa*, Vol. 30(1), pp. 39-53, DOI: 10.1080/0376835X.2013.756097.
- UNDESA (2017), *World Population Prospects* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wpp/> (consulté le 1^{er} mars 2018).
- Zimstat (2014), *Zimbabwe Labour Force Survey*, Zimstat, Harare.



Chapitre 4

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique centrale

Ce chapitre présente les tendances et les déterminants de la croissance, de l'emploi et des inégalités en Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad). Il montre la composition sectorielle des économies de la région ainsi que les dynamiques de la productivité, de la création d'emplois et des inégalités de revenu et d'opportunité. Il analyse aussi le rôle des transformations structurelles pour réduire la vulnérabilité de la sous-région aux variations des cours des matières premières.

Le chapitre s'articule autour de quatre points : les dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités, et en conclusion les recommandations qui tiennent compte des spécificités nationales.

EFFETS

Entre 2000 et 2016, l'Afrique centrale a eu une dynamique de **croissance** robuste – 5.6 % de moyenne – mais deux fois plus instable que dans le reste de l'Afrique, en raison de sa vulnérabilité au cours des matières premières. En l'absence de transformation structurelle, les perspectives d'une croissance soutenue, capable de réduire durablement la pauvreté et les inégalités, restent faibles.

Malgré l'hétérogénéité des profils, tous les pays de la région sont dépendants de l'exploitation du pétrole et des minerais. Depuis les années 1990, le secteur des services contribue autour de 40 % au PIB. La contribution du secteur agricole a diminué de 21 % du PIB en 1990 à 11 % en 2015, au profit du secteur industriel, en pleine expansion, dont la contribution a augmenté de 34 % à 49 % du PIB. Cette embellie repose sur les activités extractives et ne signale pas un changement structurel profond.

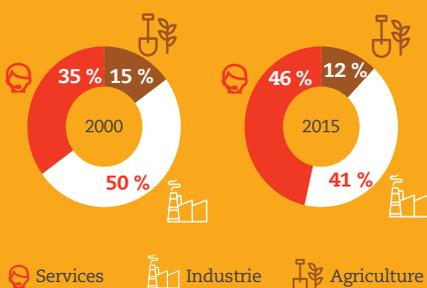
L'**emploi** se caractérise par un taux de chômage stable à 7 % depuis 2000, bien que le marché du travail soit dominé par le secteur informel. Du fait d'une structure productive dominée par les minerais, la croissance est plus intensive en facteur capital qu'en facteur travail. Seuls les services sont parvenus à créer des **emplois**, sans pourtant compenser les pertes d'emplois enregistrées dans les autres secteurs.

Les politiques « pro-pauvres » ont permis de réduire la pauvreté et les **inégalités** d'opportunité, sans les éradiquer, dans la plupart des pays de la sous-région. Cependant, les inégalités de revenus n'ont pas diminué. Le coefficient de Gini stagne depuis 2000 à 42, le niveau le plus élevé du continent. L'Afrique centrale se distingue cependant du reste du continent par ses améliorations dans la lutte contre les inégalités de genre, même si celles-ci restent trop élevées. Les pays doivent persévérer dans leurs engagements, pour que les inégalités de genre ne repartent pas à la hausse.

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique centrale

Composition du PIB

Le secteur des services a progressé au détriment des secteurs agricole et industriel



Croissance

À court terme

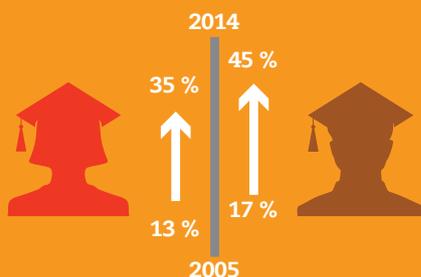


À long terme



Égalité de genre

Taux d'achèvement de l'école secondaire des filles et des garçons

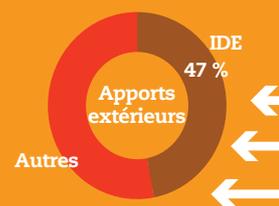


Le taux de fertilité des adolescentes



Recettes

En 2016, les IDE vers l'Afrique centrale étaient de 4.7 milliards USD



Énergie

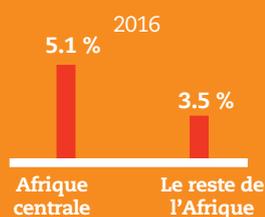
Les ressources énergétiques des pays de la CEEAC représentent



60 %
du potentiel
de tout le
continent

Violence

La violence des acteurs non étatiques est plus répandue



Près de 542 380 personnes ont fui la République centrafricaine depuis 2013

soit 10 % de la population



Profil régional de l'Afrique centrale

Tableau 4.1. Indicateurs de base pour l'Afrique centrale, 2017

Population (milliers)	144 575
Superficie (milliers de km ²)	5 276
Densité de population (habitants/km ²)	27
PIB en PPA (milliards USD)	294
PIB par habitant en PPA (USD)	2 009

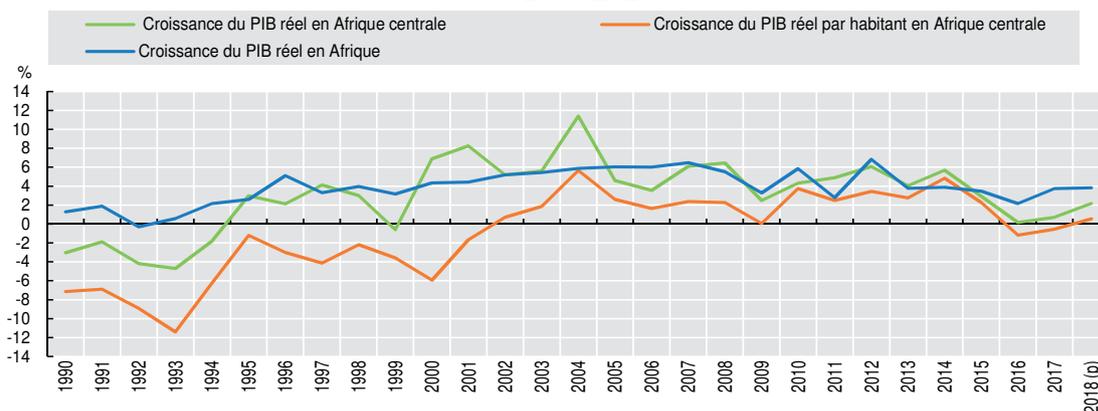
Source : Calculs des auteurs d'après UNDESA (2017), Banque mondiale (2017a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données) et FMI (2017a), Perspectives de l'économie mondiale (base de données d'avril 2018).

Tableau 4.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique centrale (milliards USD courants), 2009-16

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Apports extérieurs	Privés								
	Flux entrants d'IDE	5.2	7.5	7.2	8.7	7.5	8.7	5.6	4.7
	Investissements de portefeuille	0.3	0.3	-2.2	-3.5	1.3	0	0	0
	Transferts des migrants	0.2	0.2	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3
Publics	Aide publique au développement (nette, tous donateurs)	4.8	7.0	7.9	4.9	4.9	5.0	5.0	4.9
	Total des apports extérieurs	10.6	14.9	13.3	10.4	14.0	14.1	10.9	10.0
Recettes fiscales intérieures		10.8	10.8	13.4	14.6	15.8	17.2	14.2	11.5

Source : Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données), FMI (2018), Perspectives de l'économie mondiale (base de données d'octobre 2017), et OCDE/CAD (2017) Statistiques en ligne sur le développement international.

Graphique 4.1. Dynamiques de croissance en Afrique centrale et en Afrique, 1990-2018

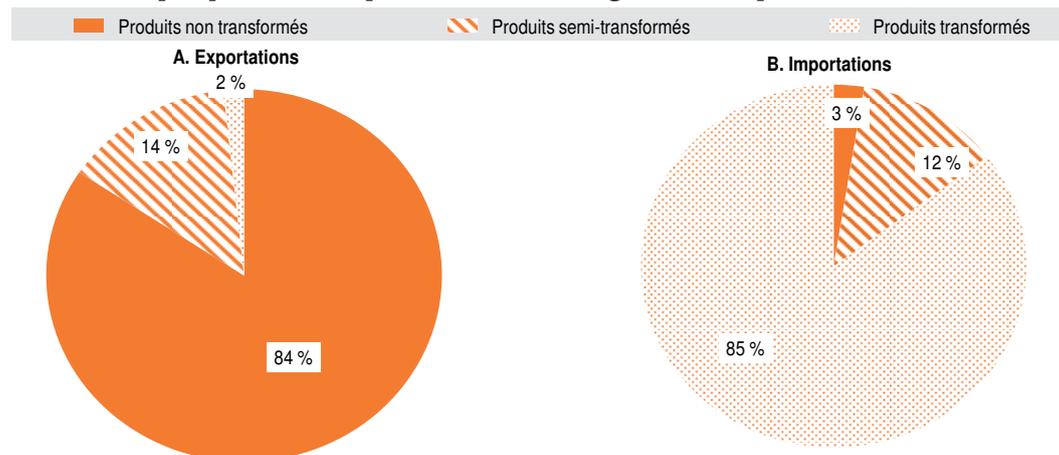


Note : (p) = prévisions.

Source : Calculs des auteurs d'après la base de données du FMI (2017a), Perspectives de l'économie mondiale (base de données d'avril 2018).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785109>

Graphique 4.2. Composition des échanges en Afrique centrale, 2016



Source : Calculs des auteurs d'après la base de données de UNCOMTRADE (2017).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785128>

L'Afrique centrale est constituée de neuf pays très différents en taille, en population et en situation géographique. La région comprend aussi bien des pays enclavés tels que le Tchad et le Burundi ou de petits États insulaires comme la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe. En font également partie le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et la vaste République démocratique du Congo (RDC).

Avec 144.6 millions de personnes en 2017, dont 53 % âgées de 15 à 64 ans, l'Afrique centrale abrite 11.5 % de la population totale du continent. Avec une superficie terrestre de 5.3 millions de kilomètres carrés (km²), l'Afrique centrale a la plus faible densité de population, 27 habitants/km², celle de l'ensemble du continent s'élevant à 39 habitants/km². Variable selon les pays, la part de la population rurale est passée de 73 % à 55 % de la population totale entre 1980 et 2016.

L'Afrique centrale a le PIB régional le plus faible de la région, 294 milliards de dollars (USD) en parité de pouvoir d'achat (PPA). La contribution de la sous-région au PIB de l'Afrique oscille entre 4 % et 11 %, au gré de la conjoncture internationale et du cours des produits pétroliers. Ces derniers représentent plus de 80 % des exportations totales de la zone.

Tous les pays de la sous-région sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), une zone de libre-échange créée en 1983. Six des neuf pays sont en outre regroupés au sein d'un espace économique et monétaire fondé en 1994, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (Cemac).

La dynamique de croissance, instable et fragile

Une croissance plus volatile que celle du continent

La croissance de l'Afrique centrale est généralement en phase avec celle du continent, en période de croissance comme de récession, bien qu'elle soit plus erratique. De 1989 à 1993, la sous-région a ainsi connu une crise économique brutale causée par le choc pétrolier de 1986, le tarissement des gisements de pétrole (notamment pour le Cameroun) et la chute des prix des matières premières. Après la dévaluation du franc CFA (XAF) en 1994, la croissance a suivi une dynamique globalement positive et parfois supérieure à celle de l'Afrique. Depuis 2015, l'activité économique, perturbée par la chute du cours des matières premières, se trouve en baisse.

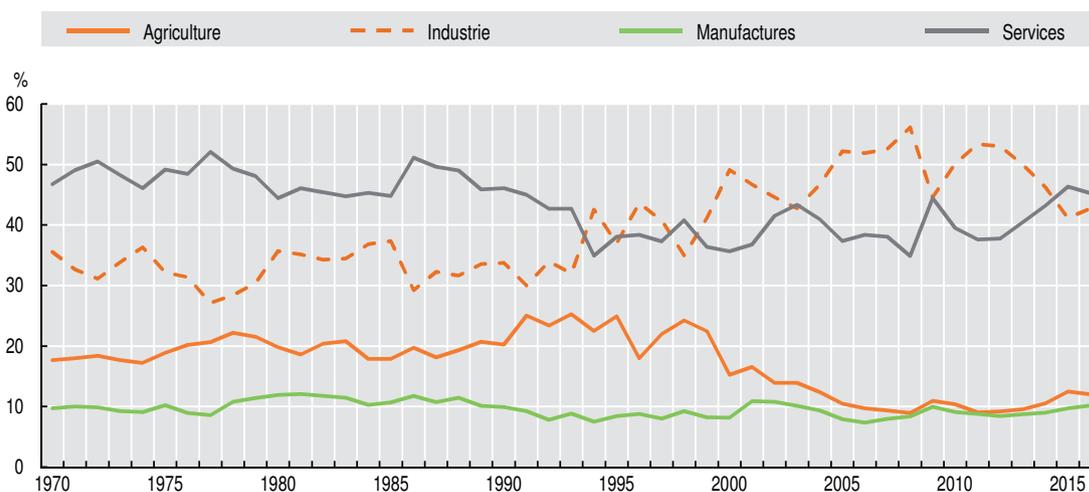
L'instabilité de cette croissance s'avère plus prononcée qu'ailleurs, avec une volatilité presque deux fois plus importante que celle de l'Afrique. La volatilité est ici mesurée à travers l'écart-type du taux de croissance économique. Celui-ci est de 4.11 et 2.6 pour l'Afrique centrale sur les périodes 1971-2016 et 2000-16 contre 1.84 et 1.63 pour l'Afrique sur les mêmes périodes.

Depuis 1994, le secteur extractif tire la croissance

La contribution sectorielle à la croissance montre la prédominance de l'extraction des matières premières, malgré la désindustrialisation des décennies 1990 et 2000.

- Le secteur agricole a moins contribué à la production sous-régionale, sa part ayant chuté depuis le début des années 2000 pour se stabiliser autour de 10 % du PIB à la fin de la décennie.
- Le secteur des services semblait tirer la croissance jusqu'en 1993, puis s'est stabilisé autour de 40 % du PIB.
- Depuis 1994, l'industrie impulse la croissance, portée par l'extraction des matières premières et non une création réelle de valeur ajoutée. En effet, la part de la production manufacturière incluse dans le secteur industriel reste faible et stable, autour de 10 % du PIB sur la période 1970-2015 (graphique 4.3).

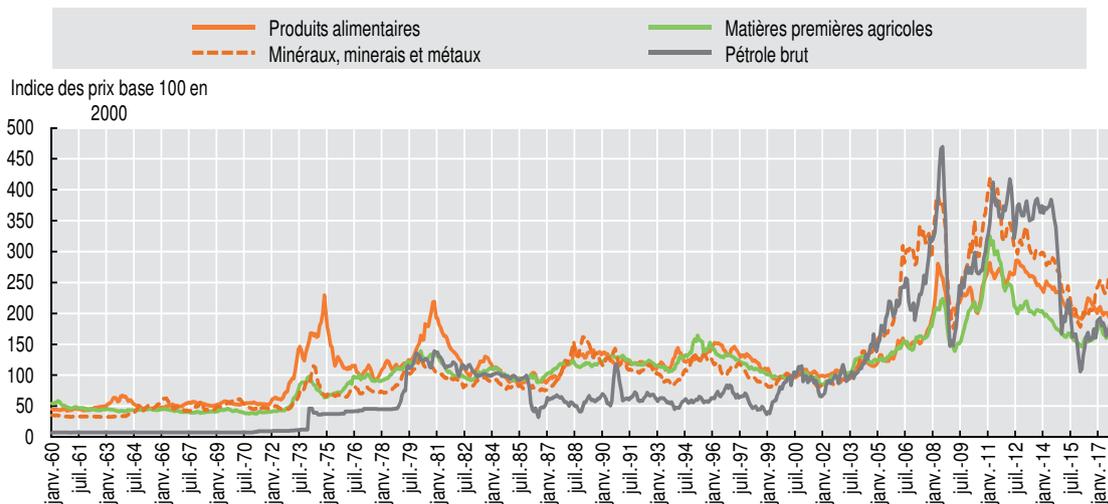
Graphique 4.3. Contribution par secteurs au PIB de l'Afrique centrale (en pourcentage)



Source : Calculs des auteurs d'après Cnuced (2017), UNCTADStat (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785147>

Depuis 1999, l'évolution à la hausse des prix des matières premières (graphique 4.4) a incité à l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole. Elle a aussi conduit les pays à se détourner des autres secteurs tels que l'agriculture, une dynamique qui freine le développement des branches créatrices d'une réelle valeur ajoutée comme les manufactures.

Graphique 4.4. Évolution des prix de principales matières premières



Source : Calculs des auteurs d'après Cnucead (2017), UNCTADStat (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785166>

Compte tenu du poids des matières premières dans les économies nationales, deux types de transformation structurelle prévalent : l'une à la faveur du secteur industriel et l'autre à la faveur des services. Au Congo, en Guinée équatoriale et au Tchad, la production minière soutient la croissance du secteur industriel. En revanche, le Burundi et Sao Tomé-et-Principe ont connu une expansion des services au détriment de l'agriculture. Dans tous les pays d'Afrique centrale à l'exception du Burundi, le secteur primaire contribue moins à la croissance que les secteurs secondaire et tertiaire.

Depuis 2000, les performances économiques de la sous-région dépendent de l'évolution du cours des matières premières, dont la chute en 2014-15 a entraîné une récession. La non diversification des économies fragilise la croissance.

Le capital, moteur de la croissance

L'analyse des facteurs de production montre que le capital a plus contribué à la croissance économique que le travail et la productivité globale des facteurs (PGF), tant à court terme qu'à long terme (tableau 4.3).

- À court terme, la croissance s'explique par les variations du travail et du capital. Une hausse de 1 % du taux de croissance de l'emploi engendre une augmentation de la croissance économique de 0.56 %. L'impact du capital est plus important puisqu'une hausse de 1 % de la croissance du capital entraîne une amélioration de la croissance de 0.86 %. Il n'y a pas d'effet de productivité notable sur la croissance.
- Sur le long terme, le capital a une contribution plus importante dans la production que le travail. Une augmentation de 1 % du facteur travail entraîne une hausse de 0.39 % de la production tandis qu'une augmentation de 1 % du capital engendre un accroissement de la production de 0.78 %.

Tableau 4.3. Contribution factorielle à la croissance du PIB

VARIABLES	Production	Variation de la production
	Long terme	Court terme
Travail	0.385*** (0.0167)	
Capital	0.784*** (0.0217)	
Variable travail		0.564** (0.234)
Variable capital		0.864*** (0.202)
PGF	0.987*** (0.211)	-0.00951 (0.0110)
Observations	315	306
R-carré	0.926	0.163

Notes : Les symboles ***, **, et * désignent respectivement une significativité statistique à 1 %, 5 % et 10 %. Les écarts-types figurent entre parenthèses. Le modèle utilisé pour les estimations a tenu compte des problèmes d'auto-corrélation et d'hétéroscédasticité. L'annexe 4.A1 décrit la démarche suivie pour décomposer la production en travail, capital et productivité globale des facteurs (PGF).

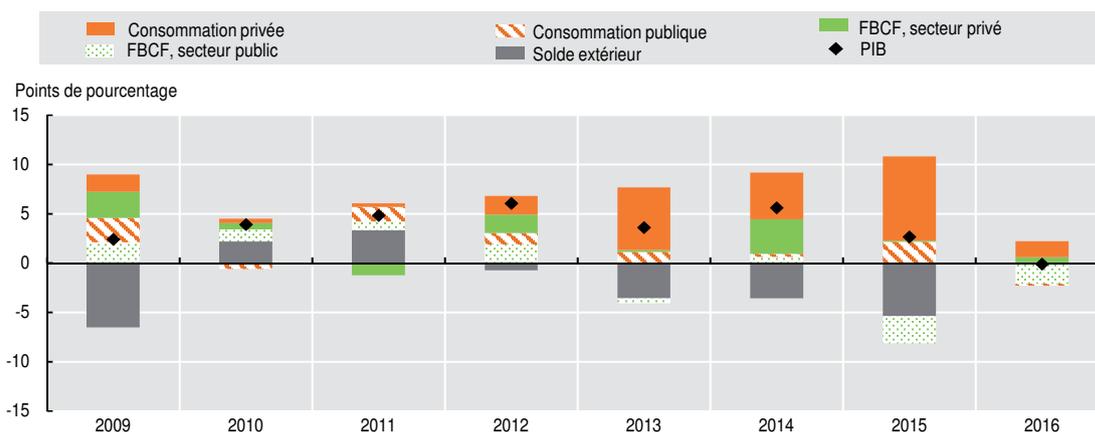
Source : Calculs des auteurs d'après GGDC/UC Davis (2017), Penn World Table 9.0 (base de données).

Des moteurs économiques qui ne favorisent pas une croissance durable

Depuis 2009, la croissance est portée par la consommation privée et l'investissement privé. La consommation privée est le déterminant le plus stable de la croissance depuis 2003 (graphique 4.5). L'investissement a également un effet positif sur la croissance de l'Afrique centrale, qui s'inscrit dans la même dynamique que celle de l'Afrique (graphique 4.6).

Cependant, le faible niveau d'investissement public dans les infrastructures fragilise la croissance de long terme. La variation des cours du pétrole rend les ressources publiques instables. Les pays éprouvent des difficultés à s'engager sur des investissements publics de long terme, notamment dans les infrastructures. L'accès à l'électricité en Afrique centrale est proche de celui du continent à 30 %, malgré de grandes disparités sous-régionales. Le Burundi, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe affichent un bon niveau de couverture électrique (entre 50 % et 70 %, contre moins de 10 % en République centrafricaine, en RDC et au Tchad).

Graphique 4.5. Composants de la croissance en Afrique centrale



Source : Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données) et FMI (2018), Perspectives de l'économie mondiale (base de données d'octobre 2017).

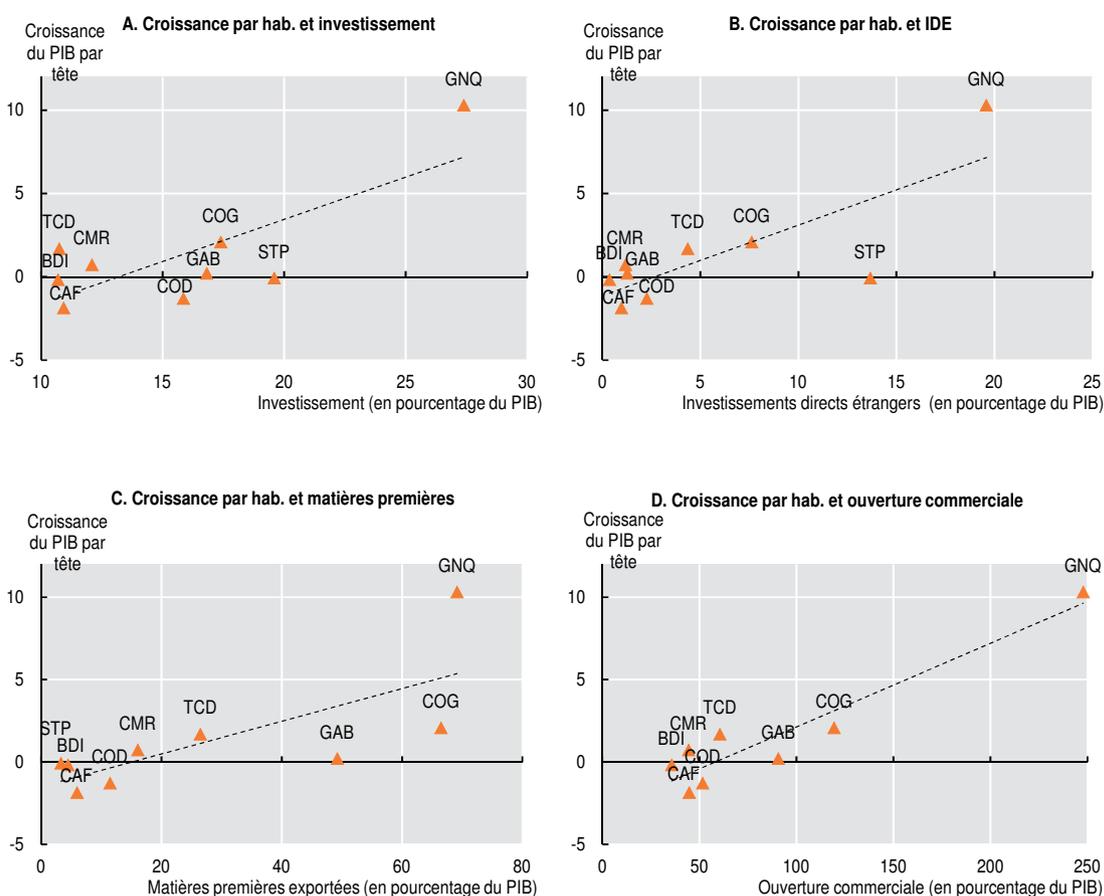
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785185>

Depuis 2015, l'amélioration du climat des affaires a favorisé la croissance des investissements privés. Les réformes des Actes uniformes du droit Ohada et des législations nationales ont apporté de nouvelles protections pour les investisseurs minoritaires et favorisé l'obtention de prêts (Banque mondiale, 2017b). Cependant, les pays de la sous-région ont toujours les moins bonnes performances au niveau mondial dans l'indicateur *Doing Business* de la Banque mondiale, qui évalue chaque année le climat des affaires dans le monde. Le Cameroun, premier pays de la sous-région, se classe ainsi à la 163^{ème} place en 2018 sur une liste de 190 pays (Banque mondiale, 2018). L'adoption de nouvelles législations devrait désormais s'accompagner d'une mise en œuvre effective des réformes.

Les pays dont les taux de croissance sont les plus élevés affichent aussi les plus forts taux d'ouverture commerciale et de flux financiers (graphique 4.6). Cette relation, souvent mise en avant dans la littérature (Barro, 1991 ; Barro, 2000), dépend des structures des économies nationales – la corrélation n'impliquant pas forcément de lien de cause à effet.

Les pays miniers et pétroliers bénéficiant d'une relative stabilité institutionnelle attirent plus d'IDE (graphique 4.6). Le Congo, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe reçoivent en moyenne plus d'IDE grâce à la branche extractive, alors que les IDE demeurent très faibles dans les autres pays de la région.

Graphique 4.6. Les principaux déterminants de la croissance en Afrique centrale (moyenne de 1980 à 2014)



Source : Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), GGDC/UC Davis (2018), *Penn World Table 9.0* et Cnuccd (2017), UNCTADStat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785204>

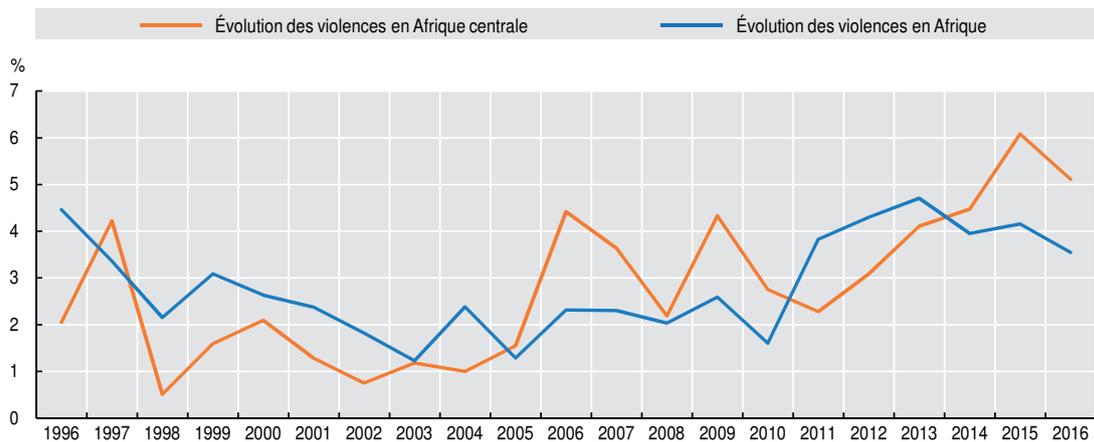
L'ouverture économique a un effet positif et significatif sur la croissance, malgré une forte hétérogénéité entre pays (graphique 4.6). La Guinée équatoriale, avec 10 % de croissance, représente un cas exceptionnel par rapport à la moyenne régionale, en raison de son taux très élevé d'investissements, d'exportations et d'ouverture commerciale.

Les exportations de matières premières restent l'une des principales sources de revenus et des entrées en devises, mais freinent la diversification des économies. Les pays qui dépendent de l'exportation de matières premières, à savoir le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, ont des économies trop peu diversifiées et plus vulnérables aux variations du cours mondial du pétrole. D'autres économies sont aussi exposées par leur dépendance, dans la mesure où 75 % de leurs exportations portent sur trois produits (République centrafricaine, RDC, Sao Tomé-et-Principe), voire un seul produit (le pétrole au Tchad).

Bien que tous les pays n'aient pas connu d'épisode conflictuel, la sous-région a été affectée par d'importants risques sécuritaires (graphique 4.7). Depuis 2000, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la RDC et le Tchad ont connu ou connaissent encore des conflits, qu'ils soient internes ou transfrontaliers. La corrélation entre les conflits et le développement économique n'est pas évidente. Un pays connaissant des conflits peut avoir un bon niveau de croissance, comme en RDC entre 2011 et 2016.

Les problèmes sécuritaires ont malgré tout des conséquences négatives sur les moteurs de la croissance. Les guerres en Afrique centrale détruisent le capital physique, réduisent les investissements de santé et d'éducation ayant trait au capital humain et freinent l'accumulation de capital social – notamment la construction de la confiance entre les investisseurs économiques et les institutions gouvernementales (Hugon, 2006). Ces conflits provoquent en outre des déplacements forcés de populations qui empêchent toute activité productrice stable. Ainsi, près de 400 000 personnes ont fui le Burundi depuis 2015 (HCR, 2017) et 542 380 la République centrafricaine depuis 2013 (HCR, 2018), soit environ 4 % et 10 % de leur population respective.

Graphique 4.7. Violences par des acteurs non étatiques en Afrique



Source : Indicateurs du Centre de développement de l'OCDE sur la base d'informations recueillies par les agences de presse AFP et Reuters en Afrique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785223>

La croissance sans emploi fragilise la situation économique

En quinze ans, le marché du travail reste principalement informel

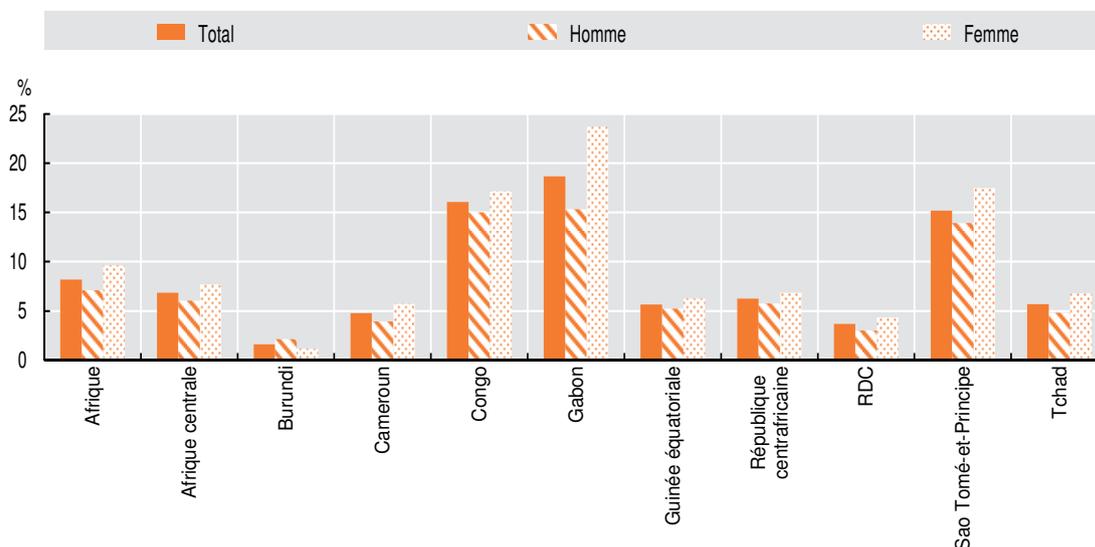
Avec un marché du travail en pleine expansion, les niveaux d'emploi paraissent légèrement plus élevés que la moyenne africaine sur la période 2000-15. D'ici 2030, la population en âge de travailler devrait croître de 4,3 millions de personnes par an. Les

actifs représentent aujourd'hui 68 % de la population totale de l'Afrique centrale, contre 61 % pour l'ensemble du continent. Le niveau d'emploi des femmes en Afrique centrale dépasse celui du continent, même si les inégalités de genre demeurent (annexe 4.A2). Les femmes ont un taux d'emploi de 64.8 %, contre 71.7 % pour les hommes dans la région et 48.7 % de moyenne pour les femmes sur le continent.

Cependant, ces statistiques doivent être interprétées avec prudence, compte tenu du poids du secteur informel. Il est très difficile d'avoir une vision juste du marché du travail en omettant ce secteur, estimé à environ 38 % du PIB en moyenne en Afrique (FMI, 2017b). Selon la même source, les chiffres disponibles pour l'Afrique centrale entre 2010 et 2014 vont d'un peu de moins 30% du PIB au Cameroun (le plus faible dans la région), à près de 45% au Gabon. Les emplois de l'économie informelle représentent une réserve qui permet d'absorber la croissance de la population en âge de travailler. Toutefois, l'insécurité liée à ces emplois – instabilité du revenu, salaires plus bas – appelle à promouvoir les activités formelles.

Les données sur le chômage ne prennent pas en compte le sous-emploi, sous estimant ainsi le poids du chômage dans l'économie. Or, la possibilité d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques dépend de l'existence de bases de données complètes et actuelles. Ainsi, les données sur le chômage semblent limitées pour capturer toute la réalité du marché du travail et son évolution dans le temps. Par exemple, entre 2000 et 2015, le taux de chômage moyen a peu varié dans la sous-région et serait en moyenne assez bas à 7 % (graphique 4.8). Le taux de chômage par catégorie n'a guère évolué non plus, à 14.6 % chez les jeunes, 9.8 % chez les femmes et 7 % des hommes.

Graphique 4.8. Taux de chômage moyen de 2000-15 (en pourcentage)

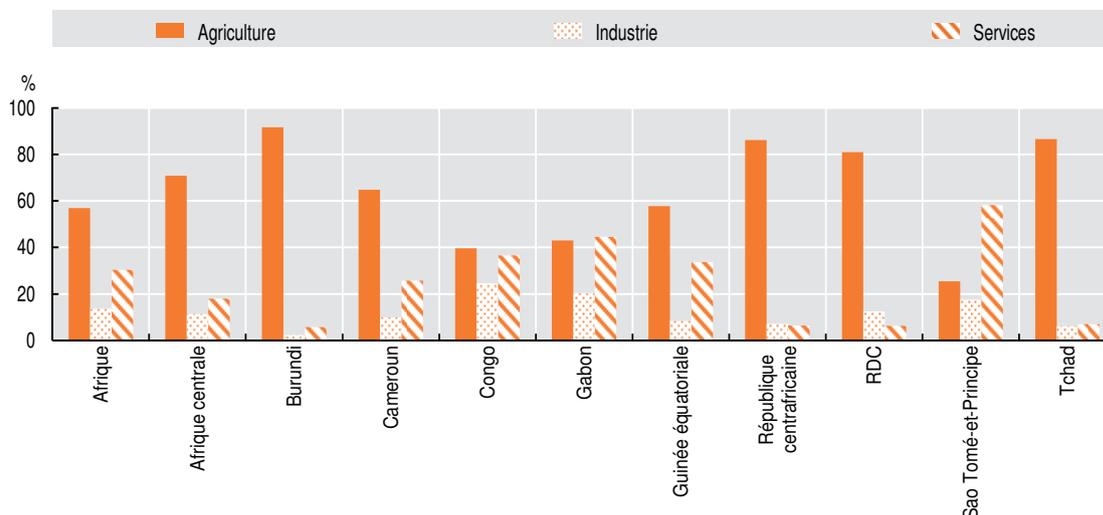


Source : Calculs des auteurs d'après l'OIT (2017), ILOStat (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785242>

La croissance, intensive en capital, n'est pas parvenue à créer de l'emploi

À l'instar des autres pays à bas revenus, les emplois en Afrique centrale sont concentrés dans le secteur agricole. Presque tous les pays affichent un taux d'emploi du secteur agricole très supérieur aux autres secteurs, avec une moyenne régionale de 70.9 %. Seuls le Gabon (43 %) et Sao Tomé-et-Principe (26 %) dérogent à la règle (graphique 4.9).

Graphique 4.9. Répartition de l'emploi entre les secteurs de 2000-15 (en pourcentage)



Source : Calculs des auteurs d'après l'OIT (2017), ILOStat (base de données).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785261>

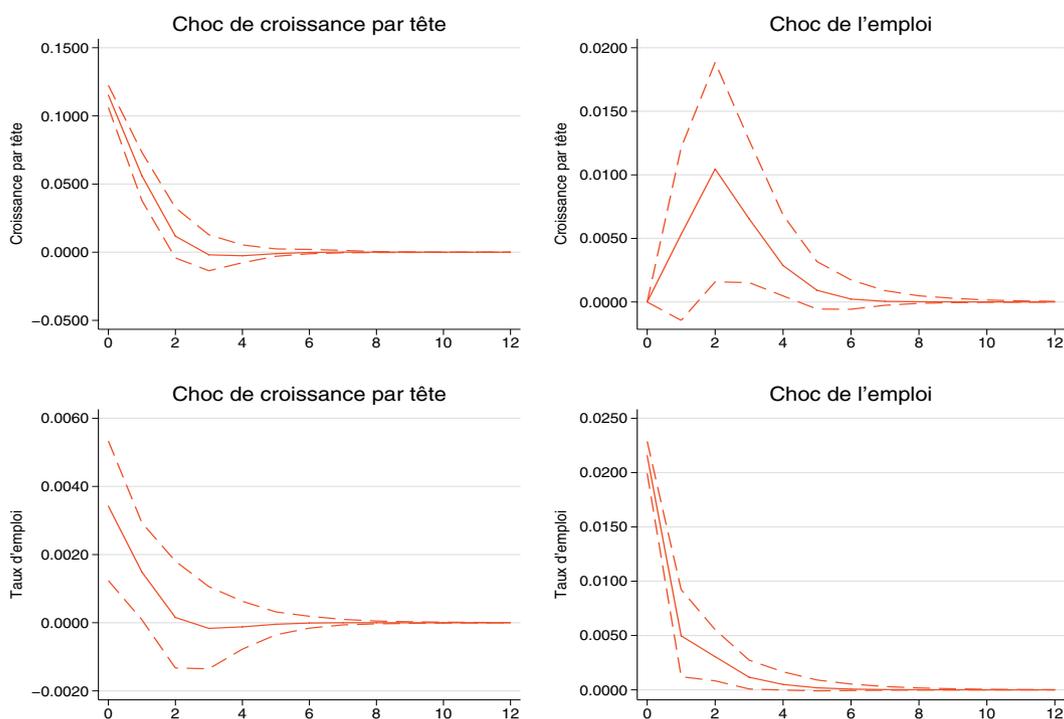
Selon le modèle dénommé *Vector Auto Regressive* (VAR, annexe 4.A1), le marché du travail et la croissance économique en Afrique centrale entretiennent une relation certes positive, mais avec une dynamique temporelle très différente (graphique 4.10).

- Les chocs positifs de l'activité économique ont un impact immédiat mais relativement faible sur la création d'emplois. En effet, l'ampleur de la réaction de l'emploi (appelée *réponse impulsionnelle*) est relativement faible, selon les résultats en Afrique centrale entre 2008 et 2014. Par exemple, 1 % de croissance de l'activité économique n'entraîne qu'une hausse marginale de 0.03 % de l'emploi dans la même année. Cet effet diminue progressivement, et devient nul au bout de deux ans.
- Inversement, un choc positif du marché du travail a un impact retardé – après deux ans – mais durable sur la croissance économique, et ce jusqu'à la quatrième année après le choc. En l'occurrence, une hausse de l'emploi de 2 % se traduit par une augmentation de l'activité économique de 1 % au cours de la deuxième année, puis 0.5 % la troisième année. L'effet est encore positif la quatrième année après le choc.

Aussi la croissance des sept dernières années n'a-t-elle pas créé suffisamment d'emplois, surtout dans les pays dépendants de leurs ressources naturelles (graphique 4.11). Au début des années 2000, une transformation structurelle a permis de créer des emplois à faible revenu dans la branche extractive, qui emploie moins de 1 % de la population active et ne réussit pas à recruter suffisamment de travailleurs locaux pour les emplois à forte valeur ajoutée (PNUD, 2017).

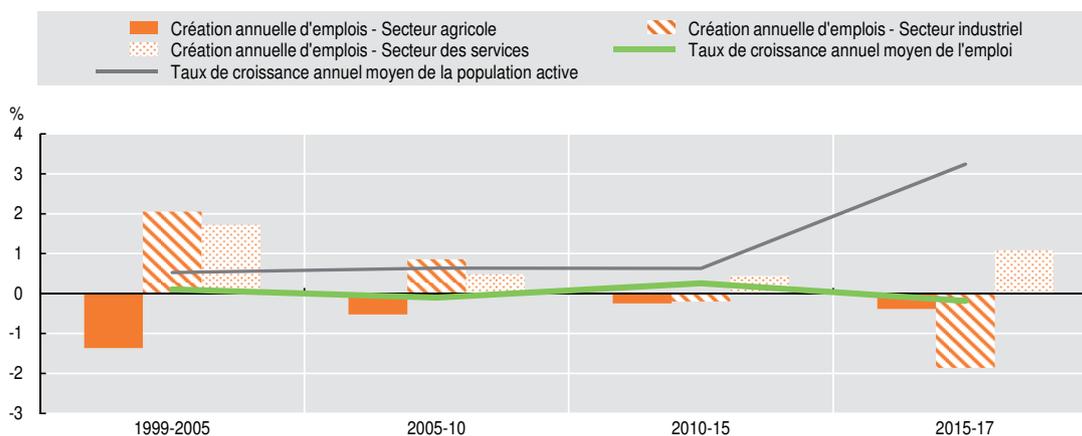
Les différents secteurs ne parviennent pas à créer suffisamment d'emplois. L'emploi dans le secteur agricole s'est réduit, particulièrement entre 1999 et 2005. Ce pourrait être le signe d'une transformation structurelle et du redéploiement de la force de travail. Or, cette baisse n'est pas compensée par une création d'emplois proportionnelle dans l'industrie et les services. Le manque d'opportunités reste alarmant, alors que la population en âge de travailler continue d'augmenter, au rythme de 16 % entre 2010 et 2015 (Undesa, 2017).

Graphique 4.10. Interactions entre croissance et emploi en Afrique centrale (réponse impulsionnelle aux chocs), 1980-2014



Source : Calculs des auteurs d'après GGDC/UC Davis (2018), Penn World Table 9.0 (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785280>

Graphique 4.11. Création annuelle d'emplois par secteur de 1999 à 2017



Source : Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785299>

Les structures productives accroissent les inégalités

Le niveau des inégalités et de la pauvreté stagne à un niveau alarmant

Le coefficient de Gini de l'Afrique centrale stagne à 42 (tableau 4.4) depuis 15 ans et s'avère le plus élevé de toutes les régions du continent. La capacité des États à allouer les ressources et redistribuer les revenus s'avère limitée, entre autres du fait du faible

montant des recettes publiques – seulement 11 % du PIB en 2016, contre une moyenne de 16 % pour toute l'Afrique (FMI, 2018). L'inconstance des mesures statistiques ne permet cependant pas d'avoir une vision précise et complète de l'ampleur de la pauvreté et des inégalités. Néanmoins, quelques tendances se dégagent, pour les pays listés ici par ordre alphabétique.

Tableau 4.4. Inégalités de revenu en Afrique centrale

Pays	Année	Coefficient de Gini
Burundi	2006	33.4
	2013	39.2
Cameroun	2001	42.1
	2007	42.8
	2014	46.5
Congo	2005	47.3
	2011	48.9
Gabon	2005	42.2
Guinée équatoriale	-	-
République centrafricaine	2003	43.6
	2008	56.2
RDC	2004	42.2
	2012	42.1
Sao Tomé-et-Principe	2000	32.1
	2010	30.8
Tchad	2003	39.8
	2011	43.3
Afrique centrale	2000-08	42
	2009-16	42

Source : Tableau élaboré d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Le niveau de pauvreté reste élevé en Afrique centrale, faute de systèmes de protection sociale assez solides (tableaux 4.5 et 4.6). Les pays de la sous-région ne parviennent pas à soutenir une croissance inclusive, malgré les politiques de redistribution. Là où elles existent, il faut évaluer l'impact des réformes de protection sociale, comme au Gabon, où une stratégie d'investissement humain a été lancée en 2014.

Tableau 4.5. Taux de pauvreté en Afrique centrale (seuil de 1.90 USD)

Pays	Année	Taux
Burundi	2006	77.7
	2013	73.7
Cameroun	2001	23.1
	2007	29.3
	2014	24
Congo	2005	50.2
	2011	37
Gabon	2005	8
Guinée équatoriale	-	-
République centrafricaine	2003	64.8
	2008	66.3
RDC	2004	94
	2012	77.1
Sao Tomé-et-Principe	2000	29.8
	2010	32.3
Tchad	2003	62.9
	2011	38.4

Source : Tableau élaboré d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Tableau 4.6. Taux de pauvreté en Afrique centrale (seuil national)

Burundi	2006	67.1
	2014	64.6
Cameroun	2001	40.2
	2007	39.9
	2014	37.5
Congo	2004	69.3
	2011	46.5
Gabon	2005	32.7
Guinée équatoriale	2006	76.8
République centrafricaine	2008	62
RDC	2004	69.3
	2012	63.9
Sao Tomé-et-Principe	2000	68.3
	2010	66.2
Tchad	2002	54.8
	2011	46.7

Source : Tableau élaboré d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

À nouveau, ces statistiques doivent être interprétées avec prudence, au regard de l'irrégularité des études menées. La lutte contre la pauvreté et les inégalités commence par un état des lieux précis. Or peu de données actuelles sont disponibles, ce qui réduit la fiabilité des statistiques existantes. Des systèmes administratifs couvrant toute l'étendue des territoires et permettant de collecter de manière systématique des données de base sur la population, avec par exemple le certificat de naissance pour chaque enfant, restent à mettre en place.

Les inégalités de revenus sont renforcées par les inégalités d'opportunité (tableau 4.7). Malgré les progrès faits en termes d'accès aux services de base, à l'éducation et aux soins de santé dans tous les pays, notamment au Gabon, la sous-région peut encore améliorer ses résultats. Le taux de scolarisation primaire (68 %) est positif, malgré le faible taux de scolarisation secondaire (25 %), et pourrait encourager plus d'investissements. Depuis 1999, le taux de mortalité infantile a été réduit d'environ 50 % dans presque tous les pays à l'exception du Tchad et de la RDC. Les zones rurales demeurent défavorisées, comme le montre l'exemple du Cameroun, où 86 % des citadins ont accès à l'électricité, contre 22 % seulement des ruraux. Par ailleurs, l'accès à Internet reste faible, 10 % de la population, par rapport au reste du continent, 24 % (annexe 4.A2).

Tableau 4.7. Inégalités d'opportunité dans les pays d'Afrique centrale, 1999-2015

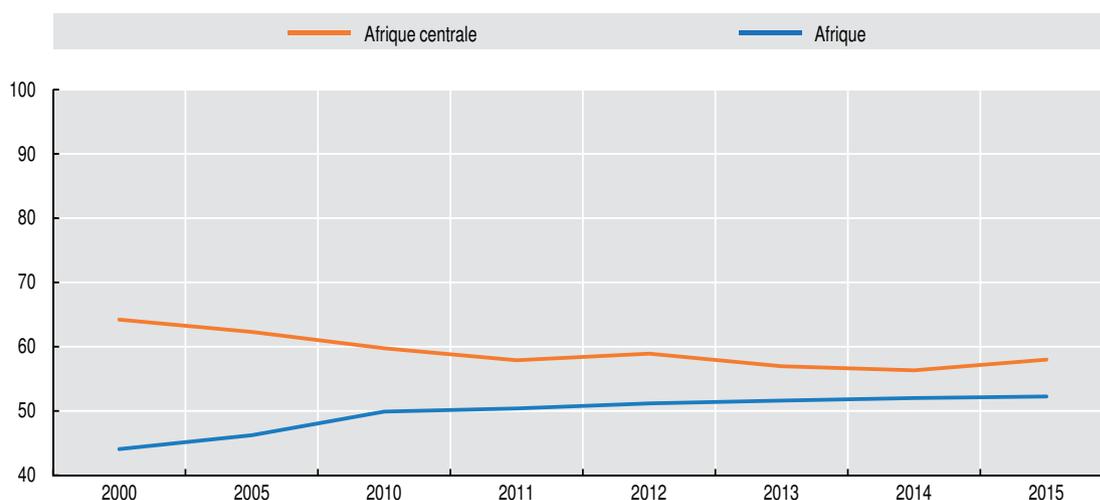
	Burundi	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	République centrafricaine	RDC	Sao Tomé- et-Principe	Tchad	Afrique centrale
Indicateur d'éducation										
Taux de scolarisation primaire	71.3	87.9	35.8	-	60.5	60.4	72.8	94.1	58.5	67.1
Taux de scolarisation secondaire	19.4	41.6	-	-	22.7	12.7	-	41.1	8.6	25.3
Part de filles au primaire	69.2	85.4	34.4	-	58.3	51.5	73.8	92.9	48.2	63.5
Part de filles au secondaire	18.5	38.8	-	-	15.4	9.0	-	43.4	4.3	22.2
Indicateur de santé										
Taux de mortalité infantile (‰)	70.3	76.7	90.2	45.0	85.6	103.5	53.7	39.3	88.9	72.9
Espérance de vie à la naissance	53.8	53.7	54.7	61.6	55.0	46.7	57.2	65.0	49.3	55.4
Indicateurs de vie décente (en pourcentage de la population)										
Accès à l'électricité	5.1	49.2	10.7	81.6	63.7	9.2	35.3	57.1	5.2	39.0
Accès à l'assainissement	46.2	39.2	21.0	40.0	77.0	20.8	13.8	30.4	9.7	31.5
Accès à l'eau potable	54.2	60.4	62.1	83.7	49.1	73.4	38.1	53.2	40.7	57.6
Indicateurs technologiques (pour 100 personnes)										
Taux d'accès au téléphone fixe	0.3	2.0	0.0	2.1	1.6	0.1	0.4	4.1	0.2	1.3
Taux d'accès au téléphone mobile	13	32	18	85	33	13	53	34	17	35.7

Note : Les indicateurs d'accès à la technologie ont été pris à leur niveau moyen sur la période 2010-15, afin d'avoir des valeurs qui reflètent plus la réalité. En effet, ces indicateurs étaient presque nuls dans les années 1990 et ont rapidement progressé dans les années 2000.

Source: Calculs des auteurs d'après la Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Depuis 2000, les inégalités de genre ont reculé (graphique 4.12), notamment sur le marché du travail, même si des progrès restent à faire en matière de santé, d'éducation, de participation au marché du travail et de représentation politique.

Graphique 4.12. Évolution de l'indice d'inégalités de genre en Afrique centrale (en pourcentage)

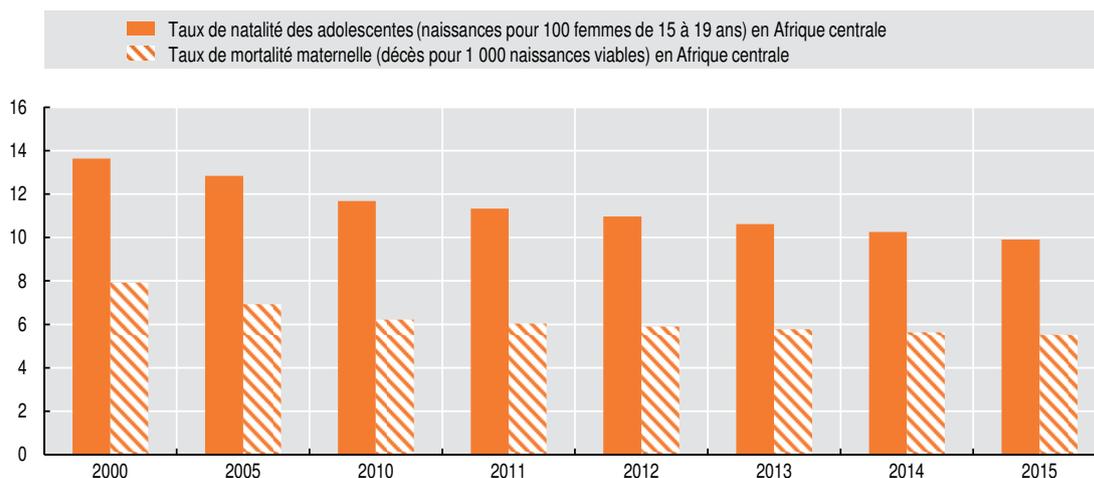


Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785318>

Le nombre de maternités précoces et le taux de mortalité maternelle ont baissé partout dans la région (graphique 4.13) grâce à l'exode rural et le meilleur niveau d'éducation des filles (Unicef, 2015), mais restent trop élevés.

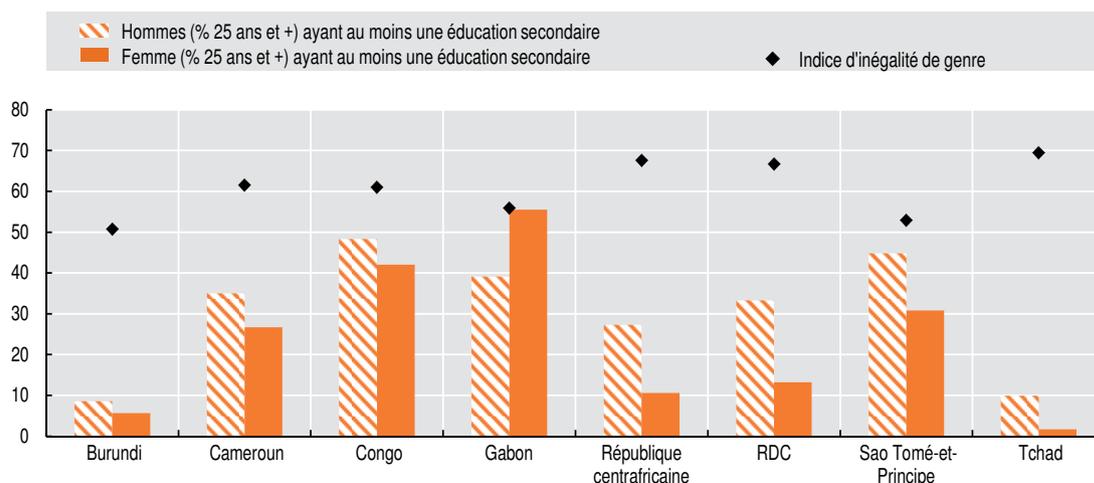
Graphique 4.13. Évolution du taux de mortalité maternelle et du taux de natalité des adolescentes en Afrique centrale



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785337>

En matière d'éducation, les pays doivent continuer leurs efforts pour favoriser l'accès des femmes à l'enseignement. La part des hommes de plus de 25 ans ayant au moins un niveau d'étude secondaire s'avère partout plus importante que celle des femmes sauf au Gabon (graphique 4.14). Au Burundi et au Tchad, moins de 10 % des hommes ont un niveau d'étude supérieur, contre 5,6 % et 1,7 % des femmes respectivement.

Graphique 4.14. Taux de scolarisation moyen par genre (moyenne 2000-15)



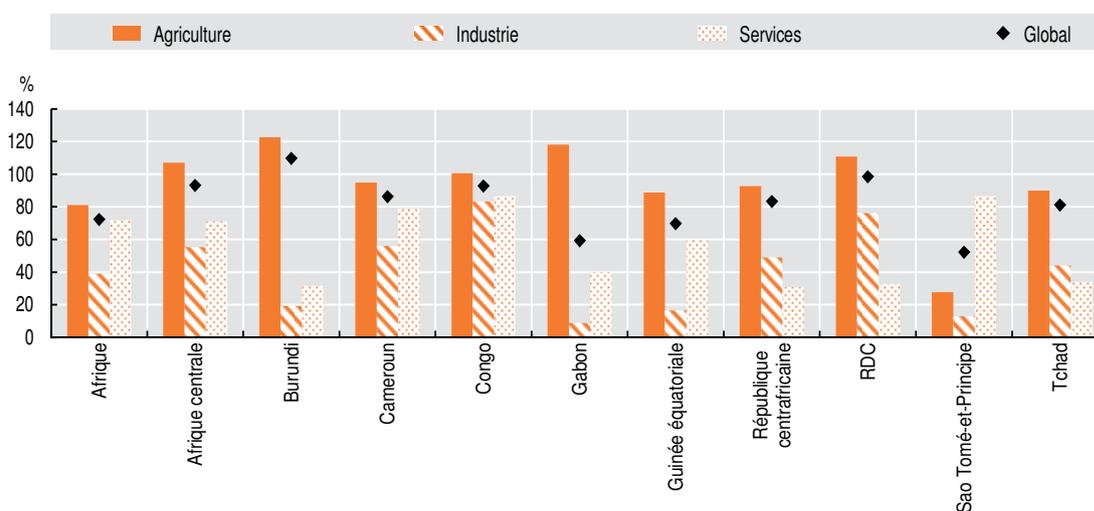
Note : Données incomplètes pour la Guinée équatoriale. Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785356>

Le marché du travail paraît moins inégalitaire que sur le reste du continent (graphique 4.15). À l'exception du Gabon et Sao Tomé-et-Principe, tous les pays de la sous-région ont un taux d'emploi féminin largement supérieur à la moyenne de l'Afrique. Par

ailleurs, le secteur agricole emploie un peu plus d'une femme pour un homme, montrant que les femmes parviennent à mieux s'intégrer dans les activités économiques alimentaires. Ces activités proposent des emplois à faible valeur ajoutée mais plus flexibles, favorisant l'intégration des femmes sur le marché du travail.

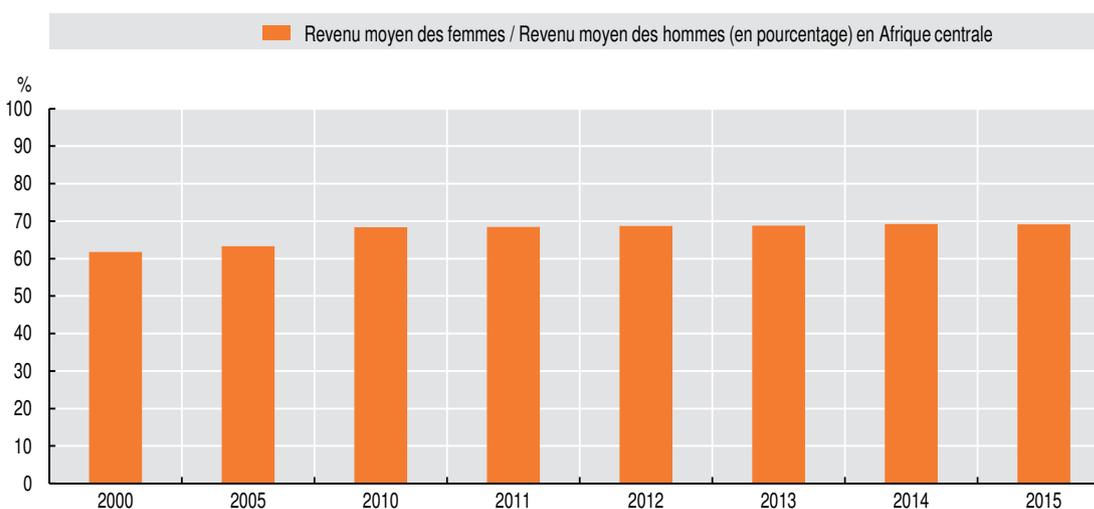
Cependant, l'écart de revenus par genre n'a pas vraiment diminué depuis 2000 (graphique 4.16). Le Burundi affiche l'écart le moins élevé, avec un revenu moyen des femmes équivalent à 84 % de celui des hommes, contre moins de 50 % à Sao Tomé-et-Principe et environ 66 % (les deux tiers) au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad, en Guinée équatoriale et au Gabon.

Graphique 4.15. Taux d'emploi femmes-hommes par secteur (moyenne de 2000 à 2015, pourcentage)



Source : Calculs des auteurs d'après l'OIT (2018), ILOStat (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785375>

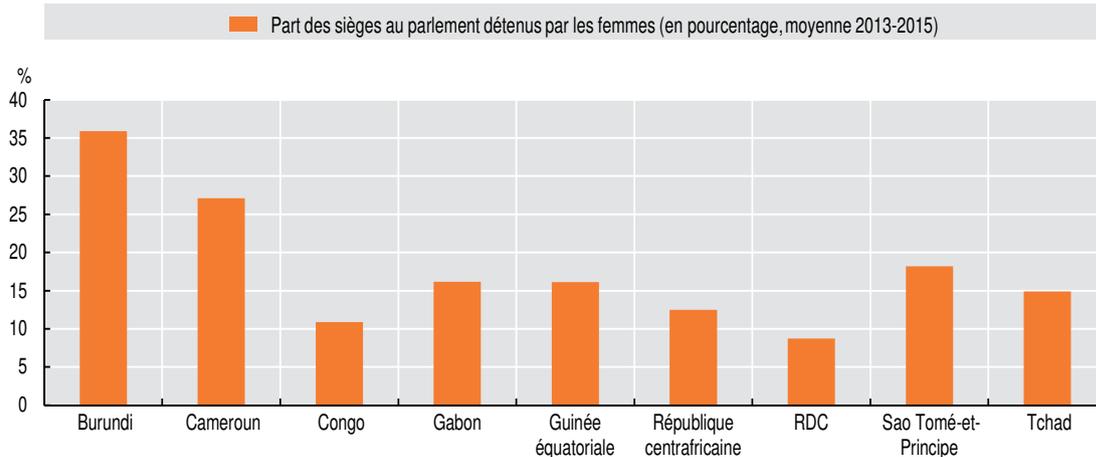
Graphique 4.16. Inégalité de revenus entre femmes et hommes (moyenne 2000-15)



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785394>

Les femmes sont très peu représentées dans les institutions de pouvoir (graphique 4.17). Le pays qui fait le plus d'effort sur ce plan reste le Burundi, où près du tiers des parlementaires sont des femmes, un niveau trois fois plus important que celui de la République centrafricaine (11 %).

Graphique 4.17. Représentation des femmes au Parlement (moyenne 2000-15)



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785413>

Les gains de productivité du secteur extractif ne font pas baisser les inégalités de revenu

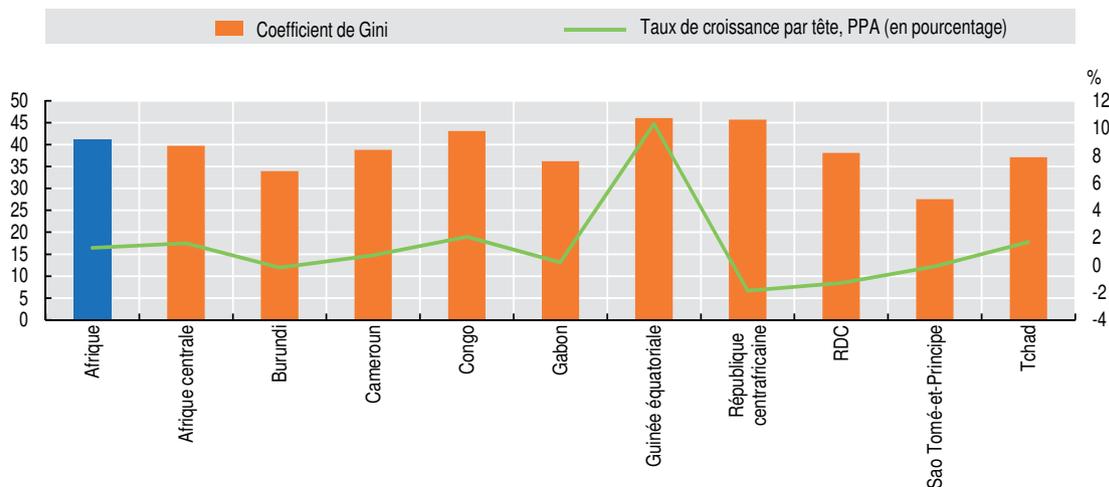
L'Afrique centrale ne parvient pas à soutenir une croissance inclusive et durable. Les politiques de redistribution n'ont pas réussi à tirer parti de la croissance du début des années 2000. Aussi, les inégalités ont stagné, voire augmenté au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad.

La croissance économique a été portée par un secteur industriel non créateur d'emplois et générateur d'inégalités. En effet, les inégalités diminuent dans les pays d'Afrique où la croissance est due aux progrès de l'agriculture moderne, du secteur des services et des productions industrielles à forte intensité de main-d'œuvre (PNUD, 2017). Or, le secteur industriel de l'Afrique centrale repose sur les mines et le pétrole, à forte intensité capitalistique.

En maintenant des efforts de diversification, le Cameroun a pu diminuer le taux de pauvreté. Dépendant des matières premières, ce pays a subi une récession économique suite à la chute des cours du pétrole au début des années 1990. Pour poser les bases d'une économie résiliente, le gouvernement a encouragé les investissements dans les services et l'agriculture. Les gains de productivité du secteur agricole et la création d'emplois dans le tertiaire ont permis de réduire le taux de pauvreté, passé de 29 % en 2007 à 24 % en 2014.

Dans les pays dépendants des ressources naturelles, les inégalités sont renforcées par l'instabilité institutionnelle. L'exploitation de ces ressources fragilise la gouvernance de certains pays comme la RDC. À l'inverse, la faiblesse des institutions accroît la dépendance à l'égard des ressources naturelles. Or, le secteur extractif, à forte nécessité de capital, incite au monopole étatique ou à l'oligopole. Le nombre restreint d'opérateurs ayant la capacité financière d'y investir fait que ces derniers bénéficient de rentes et d'une protection institutionnelle informelle (PNUD, 2017).

Graphique 4.18. Croissance économique et inégalités de revenu (2000-15)



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données).
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785432>

Recommandations

Relever les défis de la région implique d'encourager une transformation structurelle qui augmente la capacité économique et résiste aux distorsions induites par la domination du secteur extractif. Les secteurs manufacturiers, des services et l'agriculture peuvent créer des emplois et rendre la croissance économique plus durable sur le long terme. Cette section propose des mesures visant à dynamiser et diversifier l'activité, réduire le chômage et les inégalités dans la région. Des politiques plus spécifiques et détaillées devront être adaptées pour répondre aux besoins propres à chaque pays.

Favoriser une croissance plus diversifiée, productive et créatrice d'emplois

En intervenant sur la gestion des ressources naturelles et l'environnement des affaires, une bonne conception des politiques de transformation de produits bruts pourrait augmenter la valeur des exportations et créer des emplois dans l'industrie, notamment agroalimentaire. Dans un premier temps, les politiques commerciales peuvent lever les obstacles financiers et matériels des petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaitent investir dans les intrants de seconde transformation. Dans un second temps, les politiques doivent soutenir l'investissement dans les infrastructures en électricité, en transports et en recherche agroalimentaire. D'autre part, les pays doivent investir dans la formation de main-d'œuvre qualifiée pour les emplois de construction et d'entretien des équipements de transformation. L'objectif consiste là encore à mettre en place les conditions nécessaires à la transformation des produits bruts localement. Ainsi on éviterait des situations similaires à celle du Gabon où la décision d'interdire l'exportation de grumes (bois coupé mais non équarri) a entraîné des coûts élevés pour les entreprises. Ces dernières ont dû adapter leur production à la transformation du bois, tout en étant confrontées à une main-d'œuvre peu qualifiée (BAfD/OCDE/PNUD/UNECA, 2013).

Pour être efficaces, ces politiques doivent intégrer les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'exploitation des ressources naturelles (pétrole et minerais). Les acteurs du secteur, à l'échelle nationale et internationale, devraient définir ensemble les conditions auxquelles les activités extractives restent bénéfiques à l'économie de la sous-région. Pour canaliser les externalités négatives de l'exploitation des produits bruts,

les gouvernements, les entreprises, les industriels et les représentants de la société civile ont tous un rôle à jouer dans la gestion durable de ces ressources (OCDE, 2016a). Grâce à l'engagement fort depuis 2010 des pays membres de l'OCDE, de 11 pays africains membres de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (CIRGL), de l'industrie, la société civile, ainsi que du Groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur la RDC, l'OCDE a élaboré un Guide pratique sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque. Ce Guide fournit des normes à respecter et des outils d'évaluation, afin d'aider les entreprises de l'industrie extractive à respecter les droits humains (OCDE, 2018). En RDC, cet engagement a déjà permis de diminuer le financement des conflits par l'exploitation de certains minerais comme l'étain, le tantale et le tungstène – une liste non exhaustive (OCDE, 2015).

Dans l'agriculture, les politiques devront accroître la productivité du secteur, qui reste faible. Au Cameroun et en RDC, l'agriculture est devenue plus productive grâce aux interventions publiques pour la moderniser et développer les infrastructures (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

Cependant, les politiques de productivité agricole devront aussi concilier le besoin de créer des emplois en zone rurale ainsi que dans les villes intermédiaires, car le secteur agricole emploie plus de 70 % de la main-d'œuvre régionale. Créer des emplois ruraux non agricoles représente une priorité dans certains pays comme le Burundi, où la pression démographique a divisé par un et demi entre 1989 et 2015 la surface des terres agricoles disponible par habitant. Celle-ci est ainsi estimée à 0.12 hectare en 2015 (base de données de la Banque mondiale, 2017a). Mieux développer les chaînes de valeurs agroalimentaires, logistiques et de distribution peut créer de nombreux emplois tout en facilitant l'essor d'activités plus productives. La RDC a par exemple commencé à créer des parcs agroindustriels (PAI) ciblant le manioc, l'huile de palme, les fruits transformés et les produits de la pêche.

Faciliter l'environnement des affaires devrait être une priorité pour attirer les investissements et permettre au secteur privé de se développer. Les pays pourraient améliorer la gouvernance et la transparence, par exemple en réduisant la corruption et la bureaucratie. Autant de mesures pour lesquelles l'Afrique centrale reste loin derrière les autres régions africaines (IIAG, 2017). Pour améliorer la qualité des institutions, les gouvernements peuvent mettre sur pied des agences de promotion d'investissement en garantissant la transparence, en réduisant les procédures, si besoin par le biais de guichets uniques, et en consultant le secteur privé pour répondre à ses besoins et attirer les investisseurs.

Donner la priorité aux investissements d'infrastructures

La région, malgré ses immenses besoins, est celle qui investit le moins en infrastructures par habitant en Afrique. En 2016, seulement 6.3 milliards de dollars (USD) – soit 2 % du PIB régional – ont servi à financer des projets. Un niveau deux fois moins élevé qu'ailleurs en Afrique (ICA, 2017).

Augmenter la production d'électricité demeure ainsi un impératif. Paradoxalement, le secteur énergétique est le moins développé d'Afrique dans la région, malgré un potentiel qui correspond à 60 % de celui de tout le continent pour les seuls pays de la CEEAC (BAfD, 2011). Le projet de barrage du *Grand Inga* sur le fleuve Congo en RDC sera doté d'une capacité de 40 GW (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Cependant, l'absence de coopération entre entreprises publiques freine nettement les échanges énergétiques intra-africains et nuit à la fiabilité de l'approvisionnement (BAfD/OCDE/PNUD, 2015).

Les partenariats public-privé (PPP) pour le financement des infrastructures peuvent être largement améliorés. La majorité des projets avec participation privée se trouve hors de l'Afrique centrale, à cause de la taille réduite de ces marchés et d'un cadre institutionnel fragile. En 2016, seulement 6.2 % du financement d'infrastructures pour la région venait du secteur privé (ICA, 2017). Par exemple, le groupe Egis et la République du Congo ont investi dans trois aéroports dans le pays, dont l'aéroport Maya-Maya à Brazzaville. Toutefois, de tels partenariats doivent assurer la transparence, en particulier dans l'octroi des contrats par les acteurs publics et dans la gestion des coûts par les opérateurs sur toute la durée du projet. Des règles de base consistent à conserver un maximum de simplicité dans les contrats, à éviter les clauses d'engagement inconditionnel et à effectuer des projections réalistes sur les revenus attendus par le partenariat.

Au niveau infrarégional, plusieurs opportunités s'offrent au secteur des transports. La région pourrait investir dans un réseau ferroviaire électrique transfrontalier, à l'instar de l'*Eastern African Masterplan* (EAM) devant relier le Burundi, le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda et l'Ouganda. Depuis 1999, la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (Cicos), créée par le Congo et la RDC, promeut un usage durable des eaux (BAFD/OCDE/PNUD, 2015). Ses missions pourraient inspirer une meilleure régulation du commerce via le transport fluvial. Ce moyen de transport est le plus polluant après les voies terrestres. Veiller à l'application de meilleures régulations peut protéger les écosystèmes de l'Afrique centrale.

Inclure l'intégration régionale dans les politiques économiques

L'accord de libre commerce dans la CEEAC devrait être mis en place dans une politique économique régionale cohérente. En dépit de l'existence de deux organisations régionales, la Cemac et la CEEAC, l'Afrique centrale a le niveau de commerce intérieur le plus faible des communautés régionales africaines (De Melo, Nouar et Solleder, 2017). Cependant, les États progressent dans leurs efforts d'intégration. En octobre 2017, ils ont tous ratifié l'Accord de libre circulation des personnes. D'ici fin 2018, il est prévu que les citoyens des pays membres de la Cemac puissent effectivement circuler sans visa pendant trois mois. La libéralisation du commerce régional devrait augmenter les flux commerciaux de 15 % (Djemmo Fotso, 2014). Étant donné le peu de complémentarité des biens produits dans la région, les pays de la CEEAC devraient accompagner la libéralisation commerciale en coordonnant leurs plans industriels. L'intégration régionale a été encouragée par la signature en mars 2018 de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale.

La politique monétaire pourrait aider les pays à mieux résister aux distorsions produites par la prépondérance des industries extractives. Lors de la crise de 2007-08, la fixité du change et la garantie de la convertibilité ont réduit les spéculations autour du XAF. Les pays de la Cemac ciblent un taux d'inflation stable à moins de 3 %, mais il importe de maintenir une marge de manœuvre en cas de chocs liés au prix des matières premières. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) devrait pouvoir renforcer son bilan financier, notamment en accumulant des réserves de change qui ont souffert à cause de la chute du prix du pétrole (FMI, 2016).

Les pays peuvent faciliter le commerce régional en harmonisant des standards de qualité et la capacité de production du secteur privé. Le Burundi et la Guinée équatoriale pourraient rejoindre le Programme infrastructure qualité de l'Afrique centrale (Piqac), un plan d'action partagé par les secteurs public et privé pour développer des règles et systèmes de contrôle de qualité pour atteindre des standards internationaux.

Améliorer la mobilisation des recettes publiques

Cette priorité pour toute l'Afrique s'avère particulièrement importante en Afrique centrale. À l'exception du Cameroun, les pays de la région restent en effet très dépendants

de l'aide publique au développement (APD) et des revenus tirés de l'extraction de ressources naturelles. En 2015, l'APD représentait 1 200 milliards XAF tandis que les recettes sur les produits pétroliers rapportaient 78 milliards XAF (OCDE/ATAF/AUC, 2017).

Réallouer la rente tirée des ressources naturelles tout en réduisant la dépendance à leur égard demeure essentiel. Une redistribution des richesses pourrait servir à mieux financer les investissements prioritaires dans la région, et faire baisser les inégalités. Une bonne gestion financière peut par ailleurs réduire les effets de la volatilité des prix des matières premières. Un fond pour accumuler les recettes peut permettre de mener des politiques contre-cycliques en période de choc macroéconomique ou de mieux les redistribuer. Le Gabon et la Guinée équatoriale disposent ainsi de fonds souverains depuis 1998 et 2002 respectivement.

Les politiques de discipline fiscale, nécessaires, ne devraient pas entamer le potentiel de consommation des ménages. Depuis 2016, le Tchad met en œuvre une politique restrictive afin de réduire le déficit public structurel, notamment en réduisant les dépenses dans la fonction publique. Aussi, la stabilisation des finances, essentielle, ne doit pas se faire aux dépens des vecteurs de la classe moyenne. En 2018 les dépenses se chiffrent à 1 343 milliards XAF alors que les recettes atteignent 846 milliards.

Les pays devraient continuer à optimiser la structure fiscale pour augmenter les recettes publiques en minimisant les coûts pour la population. Cela implique des réformes fiscales efficaces tout en éliminant les taxes ou les exemptions qui n'ont plus de justification. Les réformes fiscales devraient éviter une trop forte dépendance à l'égard d'un seul type d'impôt, et leurs effets régressifs peuvent aider les populations défavorisées.

Ces mesures peuvent aider les pays à mieux collecter des données sur l'économie. Ainsi depuis 2000, la majorité des recettes fiscales provenant des impôts sur la consommation ont augmenté au Cameroun et en RDC (OCDE/ATAF/AUC, 2017). Les pays de la région pourraient également s'inspirer du Bureau des petits et moyens contribuables (*Small and Medium Taxpayers Office* – SMTO) au Rwanda, qui a permis d'enregistrer les commerces informels et de simplifier les procédures d'enregistrement. Cette réforme a permis de faire passer le taux de conformité fiscale à 97 % (OCDE/ATAF/AUC, 2017).

La scolarité primaire et secondaire est fondamentale pour renforcer la croissance

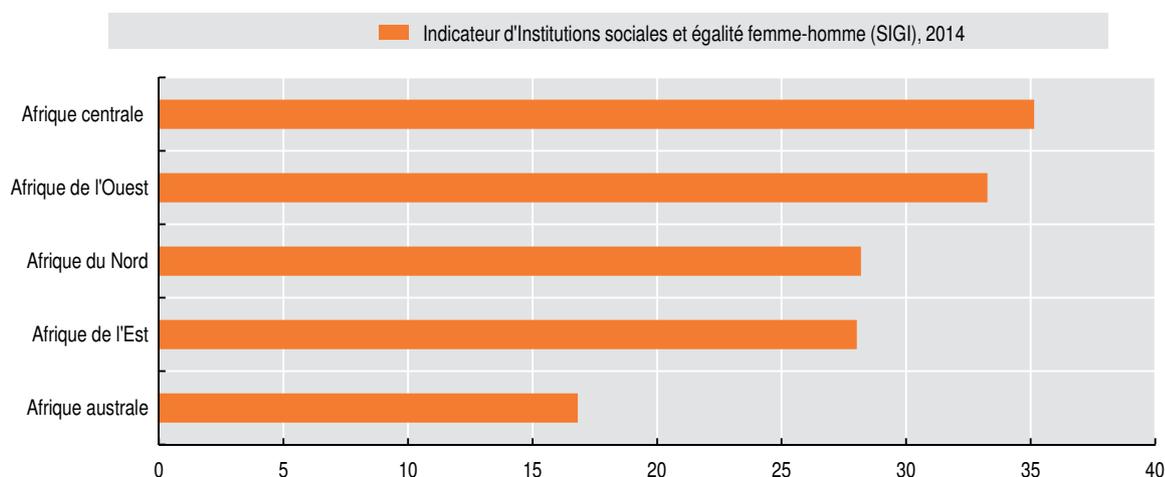
Une politique d'éducation ambitieuse en Afrique centrale peut passer par une obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans. En RDC par exemple, la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF) 2016-25 prévoit de porter à huit années la scolarisation obligatoire. Si le taux de complétion de l'éducation secondaire s'est amélioré en Afrique centrale, les disparités de genre se sont accentuées. En 2005, 13 % des filles et 17 % des garçons terminaient l'école secondaire. Ce taux est passé en 2014 à 35 % des filles et 45 % des garçons.

Il faut donc réduire l'écart de genre dans l'éducation, en particulier au secondaire. Dans ce cycle d'études, les femmes n'atteignent la parité que dans un seul pays, Sao Tomé-et-Principe. Elles enregistrent des taux de scolarisation plus bas en Centrafrique (51 %), RDC (59 %) et au Tchad (46 %, UNESCO, 2015). Des politiques peuvent inciter les familles à scolariser les jeunes filles. Les questions de genre peuvent figurer dans les curriculums de formation des enseignants et l'enseignement. Embaucher plus d'enseignantes et mesurer les performances des élèves selon le genre représentent d'autres leviers.

Réduire les inégalités des sexes

Atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) implique la promotion d'une politique de parité à tous les échelons et dans tous les domaines. D'autant que cet agenda aspire à « une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ».

Graphique 4.19. Niveaux d'inégalité de genre en Afrique



Note: Le SIGI (Indicateur sur les « Institutions sociales et égalité femme-homme ») prend une valeur de 0, faible niveau d'inégalités, à 100, niveau élevé des inégalités. Plus la valeur du SIGI augmente, plus les inégalités sont fortes.

Source : OCDE (2016b), Gender, Institutions and Development Database.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785451>

Des politiques d'autonomisation de la femme restent à mener. Les pays peuvent adopter des lois sanctionnant les entreprises pratiquant des discriminations salariales à niveau de compétences égales, et décourager les différences de revenus entre les métiers traditionnellement féminins ou masculins, incitant les individus à exercer là où leur genre est minoritaire. De même, les gouvernements pourraient favoriser l'accès des femmes aux services financiers et à la propriété foncière (OCDE, 2016b).

Réduire les taux de grossesses et de mariage des adolescentes appelle à une meilleure protection des jeunes femmes. Le mariage des adolescentes reste un problème commun à toute la région, avec un minimum de 10 % des adolescentes mariées avant la majorité au Burundi et un niveau maximum de 45 % au Tchad (OCDE, 2014). Des politiques de santé axées sur la contraception et la meilleure scolarisation peuvent donner des résultats (Odejimi et Bellingham-Young, 2014).

Introduire des politiques de croissance en faveur des pauvres

Une politique de croissance « pro-pauvres » axée sur les zones rurales s'avère importante. Hormis le Gabon, aucun pays de la région ne dispose d'un programme de protection sociale qui cible au moins une partie des familles les plus démunies (Banque mondiale, 2015). Les pays peuvent envisager de :

- **Réaliser des enquêtes et recensements pour mettre à jour les données disponibles sur le marché du travail ainsi que sur le niveau des inégalités de revenu, de genre et d'opportunité.** Ces études peuvent être réalisées dans le cadre d'un partenariat entre instituts statistiques nationaux et organisations internationales.
- **Planifier les politiques de protection sociale et de lutte contre la pauvreté de façon cohérente, avec pour objectif ultime la mise en œuvre d'une couverture universelle sur toute la durée de la vie.** Par exemple, le nouveau système de sécurité sociale gabonais comporte quatre branches d'assurance : maladie, accidents de travail, prestations familiales et pensions.

- **Combiner les programmes de protection sociale**, les travaux publics pour générer de l'emploi, l'assistance aux femmes non actives et les aides financières pour la scolarisation des enfants.
- **Augmenter les dépenses pour les services de santé et en améliorer la qualité.** Seuls le Burundi et Sao Tomé-et-Principe atteignent des niveaux de dépense pour la santé supérieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (7.5 % et 8.4 % du PIB respectivement, contre 5.5 % pour le sud du Sahara). La Centrafrique, la Guinée équatoriale, la RDC et le Tchad affichent des niveaux de mortalité néonatale, infantile et des moins de cinq ans parmi les plus élevés au sud du Sahara. En Centrafrique et au Tchad, l'espérance de vie est inférieure de 8.5 et 7.3 ans à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (59.9 ans en 2015). De même, la santé figure parmi les trois problèmes majeurs les plus souvent cités par les Camerounais (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).
- **Dédier des fonds publics aux programmes de protection sociale** pour s'émanciper de la dépendance envers l'aide internationale. De véritables systèmes de protection sociale financés aussi par des ressources propres restent à mieux développer dans la région.

Annexe 4.A1. Annexe méthodologique

Encadré 4.A1.1. Contribution factorielle à la croissance : travail, capital et PGF

Pour examiner la contribution des facteurs de production traditionnels à la croissance, nous nous appuyons sur une fonction de production de type Cobb Douglas dans laquelle la production Y est expliquée par le travail (L) et le capital (K) comme l'indique l'équation ci-dessous :

$$Y_{i,t} = A_{i,t} L_{i,t}^{\alpha} K_{i,t}^{\beta} \quad (1)$$

où i ($i = 1, \dots, N$) désigne le pays, et t ($t = 1, \dots, T$) le temps. $A_{i,t}$ est la productivité globale des facteurs (PGF). En linéarisant cette fonction par la transformation logarithmique, nous obtenons l'équation ci-dessous qui permet de calculer la sensibilité de la production à la variation de chaque facteur de production.

$$y_{i,t} = \delta + \alpha l_{i,t} + \beta k_{i,t} + \varepsilon_{i,t} \quad (2)$$

$Y_{i,t} = (\text{ogap}_{i,t}, \text{CA_gap}_{i,t}, \text{mis}_{i,t})' y_{i,t} = \ln(Y_{i,t})$, $\delta = \ln(A_{i,t})$. En effet, nous faisons l'hypothèse raisonnable que la productivité globale des facteurs est comparable entre les pays et ne varie pas dans le temps puisqu'elle dépend des facteurs institutionnels et organisationnels qui sont comparables et relativement invariables dans le temps. α est l'élasticité de la production au travail et β est l'élasticité de la production au capital. Ici nous n'imposons aucune contrainte sur les paramètres ; ce qui nous laisse la possibilité d'avoir des rendements d'échelle décroissants, constants ou croissants. Enfin pour examiner les effets de court terme des facteurs de production sur la croissance économique, nous considérons l'équation (2) en variation c'est-à-dire en différence première comme suit :

$$\Delta y_{i,t} = \delta + \alpha \Delta l_{i,t} + \beta \Delta k_{i,t} + \varepsilon_{i,t} \quad (3)$$

Encadré 4.A1.2. Modélisation Vector Auto Regressive in Panel (PVAR) pour estimer les relations entre marché du travail et croissance économique

Combinant l'approche VAR traditionnelle (Sims, 1980) avec l'économétrie des données de panel, le modèle VAR en panel (PVAR) est particulièrement adapté pour l'analyse des interactions entre variables macroéconomiques. En effet, les fonctions de réponse impulsionnelle (IRF) déduites de l'estimation PVAR sont très utiles pour analyser comment la croissance et l'emploi interagissent. La forme réduite d'un modèle PVAR est définie comme suit :

$$X_{i,t} = \alpha_i + \Gamma(L) X_{i,t} + \varepsilon_{i,t} \quad (1)$$

où i ($i = 1, \dots, N$) désigne le pays, et t ($t = 1, \dots, T$) le temps. $X_{i,t}$ est le vecteur des variables stationnaires endogènes, $\Gamma(L)$ représente le polynôme matriciel dans l'opérateur de retard L , α_i désigne le vecteur des effets fixes pays et $\varepsilon_{i,t}$ est un vecteur d'erreurs. Le vecteur $X_{i,t}$ est composé ici de nos deux variables macroéconomiques, à savoir les variations (ou cycles) du PIB réel par habitant en PPA (varPIB) et la variation de l'emploi par rapport à sa tendance de long terme (varemploi) :

$$X_{i,t} = (\text{varPIB}_{i,t}, \text{varemploi}_{i,t})' \quad (2) Y_{i,t} = (\text{ogap}_{i,t}, \text{CA_gap}_{i,t}, \text{mis}_{i,t})'$$

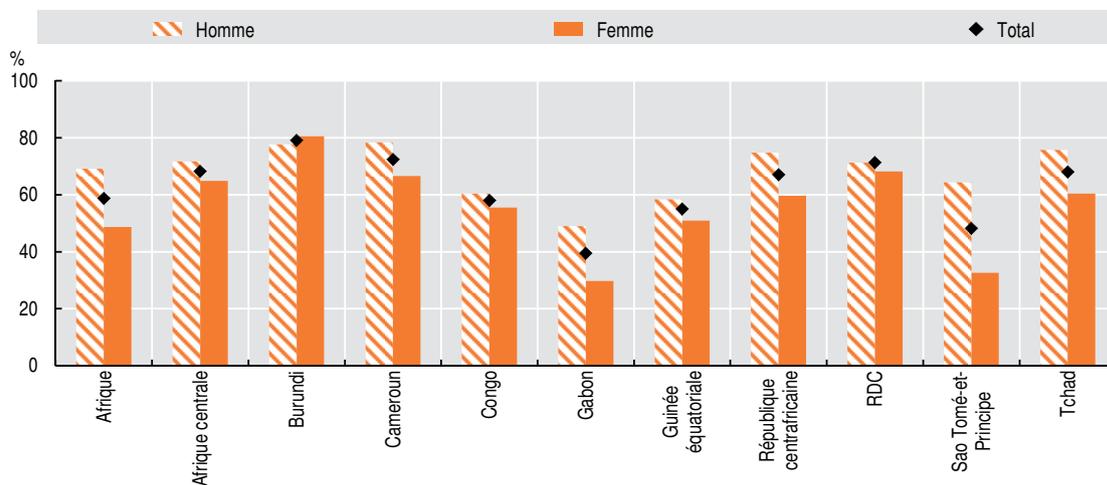
Encadré 4.A1.2. Modélisation Vector Auto Regressive in Panel (PVAR) pour estimer les relations entre marché du travail et croissance économique (cont.)

D'un point de vue méthodologique, la mise en œuvre de la procédure VAR sur des données de panel nécessite d'imposer la même structure sous-jacente pour chaque unité transversale (pays) ; une contrainte qui peut être violée en pratique (voir Love et Zicchino, 2006). Les effets fixes par pays introduits dans l'équation (1) sont un moyen de surmonter la restriction sur les paramètres dans la mesure où ils capturent l'hétérogénéité individuelle. Il est toutefois bien connu que l'utilisation de l'estimateur à effets fixes dans les modèles de données de panel autorégressifs n'est pas pertinente, les effets fixes étant corrélés avec les régresseurs en raison des décalages de la variable dépendante (Nickell, 1981). Pour surmonter ce problème, nous considérons la méthode des moments généralisés (GMM). Plus précisément, pour supprimer les effets fixes, nous utilisons la procédure de différentiation connue sous le nom de procédure de Helmert comme le font Love et Zicchino (2006) entre autres. Cette transformation préserve l'orthogonalité entre les variables transformées et les régresseurs retardés, ce qui nous permet d'utiliser les régresseurs retardés comme instruments et d'estimer les coefficients par la procédure GMM. Une fois les coefficients estimés, nous calculons les IFR en utilisant la décomposition de Cholesky.

L'approche VAR présente plusieurs avantages. Elle permet d'analyser la relation entre la croissance et l'emploi sans postuler a priori le sens de la causalité. Elle laisse ainsi la possibilité que la croissance puisse être expliquée par l'emploi et inversement. En plus des avantages des modèles VAR traditionnels, l'approche panel VAR permet de rassembler une quantité d'observations plus importante nécessaire pour avoir des résultats fiables. Ceci est particulièrement important dans le contexte de cette étude étant donné la faible dimension temporelle des variables par pays.

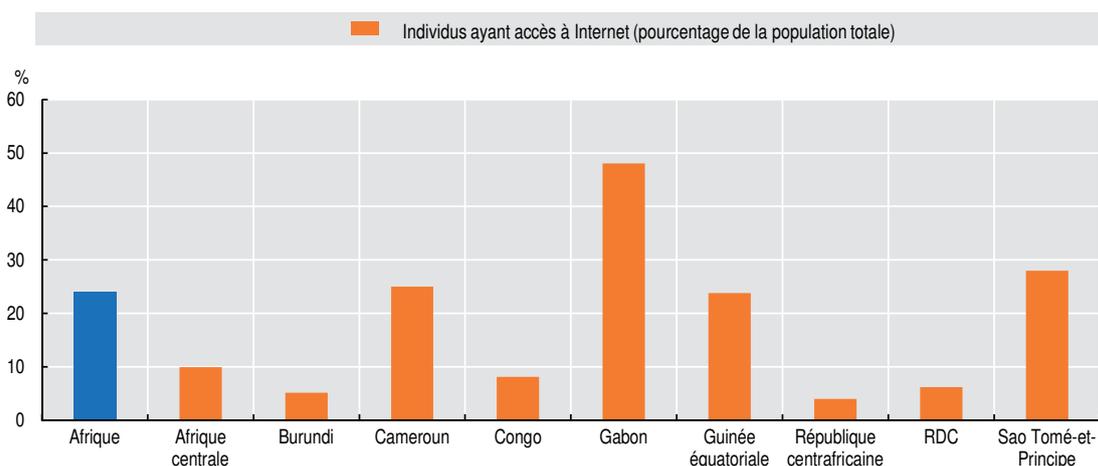
Annexe 4.A2. Annexe statistique de l'Afrique centrale

Graphique 4.A2.1. Taux d'emploi moyen par sexe, 2000-15 (en pourcentage)



Source : Calculs des auteurs d'après l'OIT (2017), ILOStat (base de données).
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785470>

Graphique 4.A2.2. Taux de pénétration d'Internet en Afrique centrale (en pourcentage de la population), en 2016

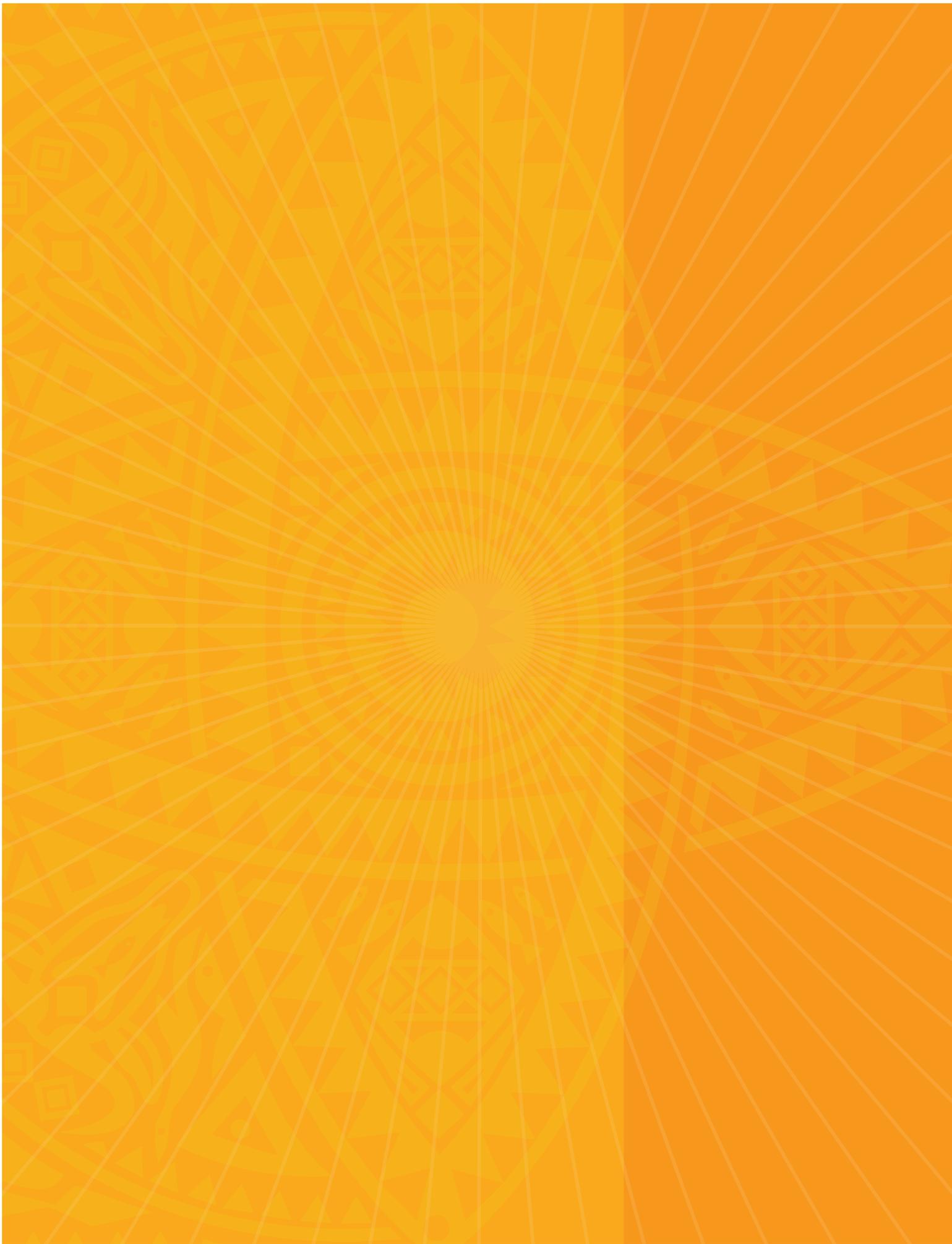


Source : Calculs des auteurs d'après les bases de données d'UNDESA (2017) et UIT (2016).
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785489>

Références

- BAfD (2011), « Central Africa », *Regional Integration Strategy Paper (RISP) 2011-15*, Banque africaine de développement, Abidjan www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/RISP%20CENTRAL%20AFRICA-ECCAS%20English%20FINAL.pdf
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD/UNECA (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- Banque mondiale (2018), *Doing Business : Réformer pour créer des emplois*, Banque mondiale, Washington D. C., <http://français.doingbusiness.org/reports/global-reports/doing-business-2018>.
- Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>.
- Banque mondiale (2017b), *Doing Business dans les États membres de l'OHADA 2017*, Banque mondiale, Washington D. C., <http://français.doingbusiness.org/reports/regional-reports/ohada>.
- Banque mondiale (2015), *The State of Social Safety Nets 2015*, Banque mondiale, Washington D. C., <http://documents.worldbank.org/curated/en/415491467994645020/The-state-of-social-safety-nets-2015>.
- Barro, R. (2000), « Inequality and Growth in a Panel of Countries », *Journal of Economic Growth*, Vol. 5, N°1, pp. 5–32.
- Barro R.J. (1991), « Economic Growth in a Cross-Section of Countries », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 106, n°2, pp.407-443.
- Cnuced (2017), UNCTADstat (base de données), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableView/tableView.aspx?ReportId=95> (consulté en janvier 2018).
- De Melo, J., M. Nouar et J-M. Solleder (2017), « Integration Along the Abuja Road Map », *Working Paper FERDI*, n° 191, juillet 2017, www.ferdi.fr/fr/node/3850.
- Djemmo Fotso, A. (2014), « The Potential Effects of the ECCAS Free Trade Area on Trade Flows », *MPrA Paper*, n° 59863, <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/59863/>.
- FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données – mise à jour avril 2018), Fonds monétaire international, Washington D. C., www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2017/02/weodata/index.aspx (consulté en avril 2018).
- FMI (2017a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données – octobre 2017), Fonds monétaire international, Washington D. C., www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2017/02/weodata/index.aspx (consulté en janvier 2018).
- FMI (2017b), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Faire redémarrer la croissance*, Fonds monétaire international, Washington D. C., www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2017/05/03/sreo0517.
- FMI (2016), *Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) Common policies of member countries – Press release, staff report and statement by the executive director*, International Monetary Fund Country Report n°16/277, Washington DC, www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16277.pdf.
- GGDC/UC Davis (2017), *Penn World Table 9.0* (base de données), Groningen Growth and Development Centre, www.rug.nl/ggdc/productivity/pwt/ (consulté en janvier 2018).
- HCR (2018), « RCA : Déplacements de population sans précédent en 2017 », Haut commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), www.unhcr.org/fr/news/briefing/2018/1/5a672ae8a/rca-deplacements-populations-precedent-2017.html (consulté le 28 mars 2018).
- HCR (2017), « Le HCR appelle à un soutien accru en faveur des réfugiés burundais », Haut commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), www.unhcr.org/fr/news/briefing/2017/9/59ce1a23a/hcr-appelle-soutien-accru-faveur-refugies-burundais.html (consulté le 28 mars 2018).
- Hugon, P. (2006), « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine*, vol. 218, n° 2, De Boeck Supérieur, pp. 33-47, <http://dx.doi.org/10.3917/afco.218.47>.

- ICA (2017), *Tendances du Financement des Infrastructures en Afrique – 2016*, Consortium pour les infrastructures en Afrique, Abidjan.
- IIAG (2017), *2017 Ibrahim Index of African Governance : Index Report*, Mo Ibrahim Foundation, Londres.
- OCDE (2018), *Alignment Assessment of Industry Programmes with the OECD Minerals Guidance*, Paris, <http://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf>.
- OCDE (2016a), *Stratégies collaboratives pour la création de valeur partagée au niveau du pays : Cadre pour les projets extractifs*, Les outils de l'OCDE pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264259409-fr>.
- OCDE (2016b), *Afrique subsaharienne – Rapport régional de l'indicateur "Institutions sociales et égalité femme-homme" (SIGI)*, Paris, www.genderindex.org/.
- OCDE (2015), *Rapport annuel 2014 sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : La conduite responsable des entreprises par secteur*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/mne-2014-fr>.
- OCDE (2014), *Indicateur Institutions Sociales et Égalité femme-homme 2014* (base de données), <http://stats.oecd.org/index.aspx> (accès en janvier 2018).
- OCDE/CAD (2017), *Projections et perspectives mondiales de l'aide* (base de données), www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/previsibilitedelaide.htm (consulté en janvier 2018).
- OCDE/ATAF/AUC (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280854-en-fr>.
- Odejimi, O. et D. Bellingham-Young (2014), « A Policy Pathway to Reducing Teenage Pregnancy in Africa », *Journal of Human Growth and Development*, vol. 24, n° 2, pp. 135-141, <http://dx.doi.org/10.7322/jhgd.79915>.
- PNUD (2017), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences*, Programme des Nations Unies pour le développement, Paris.
- PNUD (2016), *Rapports sur le développement humain* (base de données), <http://hdr.undp.org/en/data> (consulté en janvier 2018).
- UIT (2016), *Country ICT data* (database), Union Internationale des Télécommunications, www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx.
- UNCOMTRADE (2017), *Statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises* (base de données), <http://comtrade.un.org/db/> (consulté en janvier 2018).
- Undesa (2017), *World Population Prospects: The 2017 Revision* (données personnalisées récupérées sur le site Internet), Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, NY.
- UNESCO (2015), *Education for All Global Monitoring Report 2015 - Regional overview: Sub-Saharan Africa*, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, Paris.
- Unicef/ICRW (2015), *Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et du Centre : Schémas, tendances et facteurs de changement*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et International Center for Research on Women, Dakar.



Chapitre 5

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique de l'Est

Ce chapitre s'intéresse aux liens entre croissance, emploi et inégalités dans les pays d'Afrique de l'Est (Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie), en s'attachant plus spécifiquement à l'évolution de la croissance économique, ses déterminants et ses effets sur le niveau de vie des habitants de la région. Il propose un tableau d'ensemble comparatif de l'évolution de la croissance économique, des performances des marchés du travail et des inégalités de revenu en Afrique de l'Est depuis les années 1980.

Ce chapitre est organisé en cinq sections : la première présente des faits essentiels sur l'Afrique de l'Est tandis que la deuxième offre un survol de ses performances économiques. La troisième et la quatrième sections s'intéressent respectivement à l'évolution de l'emploi et du chômage et aux grandes tendances de la pauvreté et des inégalités de revenu. La cinquième et dernière section formule des recommandations.

EFFETS BRÉS BIB Z E

Malgré une progression plutôt soutenue du produit intérieur brut (PIB) en Afrique de l'Est ces dernières années, cette croissance ne se traduit pas par une transformation structurelle rapide ou des créations d'emplois. Dans nombreux pays d'Afrique de l'Est le secteur informel, qui ne cesse de gagner du terrain, condamne bon nombre de travailleurs à des emplois mal payés, précaires et peu adaptés à l'acquisition de compétences. Cette croissance économique alerte ne parvient pas à faire reculer au même rythme la pauvreté ou les inégalités de revenu.

Depuis 1990, la région connaît des taux annuels de **croissance** supérieurs à 4 %. Le secteur des services représente désormais pratiquement 60 % du PIB, entraîné par les services informels et non marchands, la part du secteur industriel restant constante, à 20 %. De plus en plus, la hausse du PIB résulte de la consommation privée, tandis que les investissements publics et privés, en recul, perdent de leur influence. Les exportations de produits primaires (52 % du total) et les importations de produits finis (70 % du total) dominent le commerce régional.

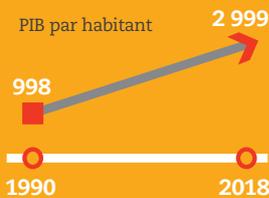
Malgré une baisse de la contribution de l'agriculture au PIB et un faible niveau de productivité, le secteur emploie toujours près de 60 % de la main-d'œuvre. Les écarts entre les hommes et femmes en matière d'**emploi** (rapport entre l'emploi des hommes et des femmes) ne se résorbent que lentement, puisqu'ils sont passés de 1.41 en 1991 à 1.39 en 2017, avec des fortes disparités entre secteurs et pays. La croissance ne s'est pas traduite par une hausse du nombre d'emplois « de qualité », avec une amélioration des niveaux de salaire et des conditions de travail.

Les **inégalités** de revenu varient d'un pays à l'autre mais, à l'échelle de la région, sont en hausse. En moyenne, 37 % seulement des habitants sont raccordés à l'électricité, 48 % ont accès à l'eau potable et 20 % à des services d'assainissement, même si les disparités entre pays et entre urbains et ruraux sont considérables. À 35 %, le taux régional de pauvreté reste élevé malgré une tendance au recul depuis 1999. Plusieurs pays combattent la pauvreté en renforçant leurs programmes de protection sociale et en investissant dans l'éducation et le développement des compétences. Ces investissements vont devoir être considérablement amplifiés pour réaliser l'objectif visant à installer un développement plus inclusif.

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique de l'Est

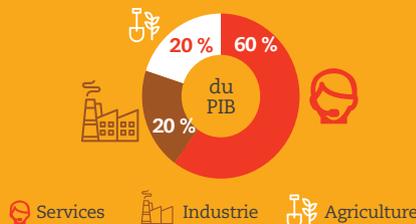
Croissance

Le PIB par habitant a triplé depuis 1990



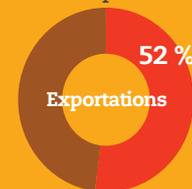
Croissance basée sur les services

Essor des services, nourri par les secteurs informels et non marchands, tandis que la part du secteur industriel reste constante



Commerce

La moitié des exportations est composée de biens primaires



tandis que 70 % des importations sont des produits finis

Main-d'œuvre

Malgré son faible niveau de productivité et une baisse de sa contribution au PIB, l'agriculture emploie toujours

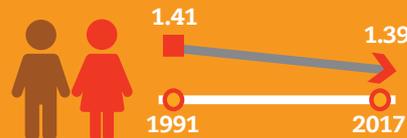


près de 60 % de la main-d'œuvre

Emploi

Les écarts hommes-femmes en matière d'emploi ne se résorbent que lentement

Ratio entre emploi des hommes et des femmes

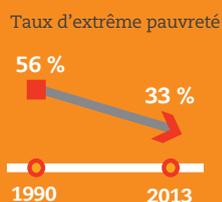


Les femmes travaillent le plus souvent dans le secteur informel, en auto-emploi ou comme salariées



Pauvreté

L'extrême pauvreté a reculé, mais touche encore 104 millions de personnes



Accès aux services de base



Seulement 37 % des habitants sont raccordés à l'électricité,



48 % ont accès à l'eau potable,



et 20 % à des services d'assainissement



Les disparités entre pays et entre urbains et ruraux sont considérables

Profil régional de l'Afrique de l'Est

Tableau 5.1. Indicateurs de base pour l'Afrique de l'Est, 2017

Population (milliers)	368 661
Superficie (milliers de km ²)	6 394
Densité de population (habitants/km ²)	58
PIB en PPA (milliards USD)	947
PIB par habitant en PPA (USD)	2 840

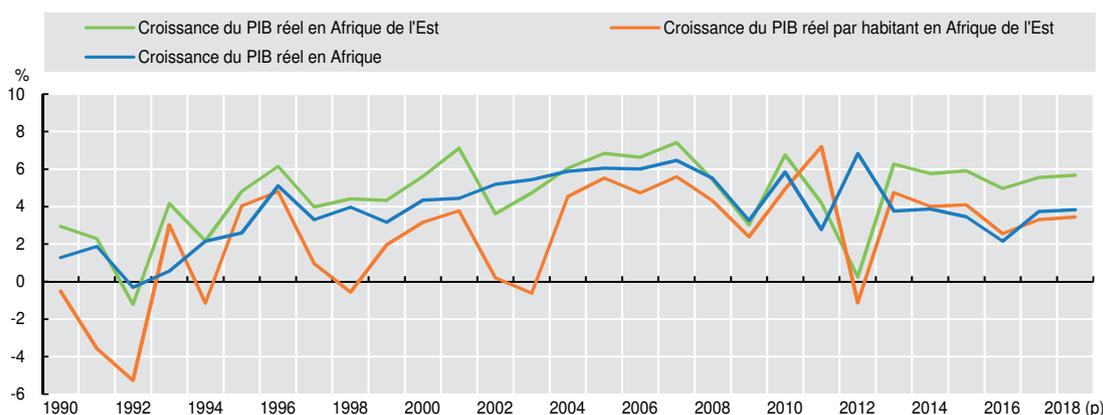
Source : Calculs des auteurs d'après UNDESA (2017), *World Population Prospects* (base de données) ; Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données) ; et FMI (2018), *World Economic Outlook Database*.

Tableau 5.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique de l'Est (milliards USD courants), 2009-16

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Apports extérieurs	Flux entrants d'IDE	7.1	7.9	7.7	9.3	8.4	8.6	8.3	8.6
	Investissements de portefeuille	0.0	7.6	5.7	2.5	1.1	4.7	0.0	-1.1
	Transferts des migrants	3.9	4.6	4.5	4.7	4.8	5.9	5.0	5.0
	Aide publique au développement (nette, tous donateurs)	15.4	14.3	15.5	15.8	18.4	16.5	15.9	16.0
Total des apports extérieurs		26.5	34.4	33.4	32.3	32.7	35.8	29.2	28.4
Recettes fiscales intérieures		21.1	23.7	25.2	28.6	33.0	36.8	38.6	41.7

Source : FMI (2018), *World Economic Outlook Database* ; OCDE (2018a), *International Development Statistics* (base de données) ; et Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

Graphique 5.1. Dynamiques de croissance en Afrique de l'Est et en Afrique, 1990-2018

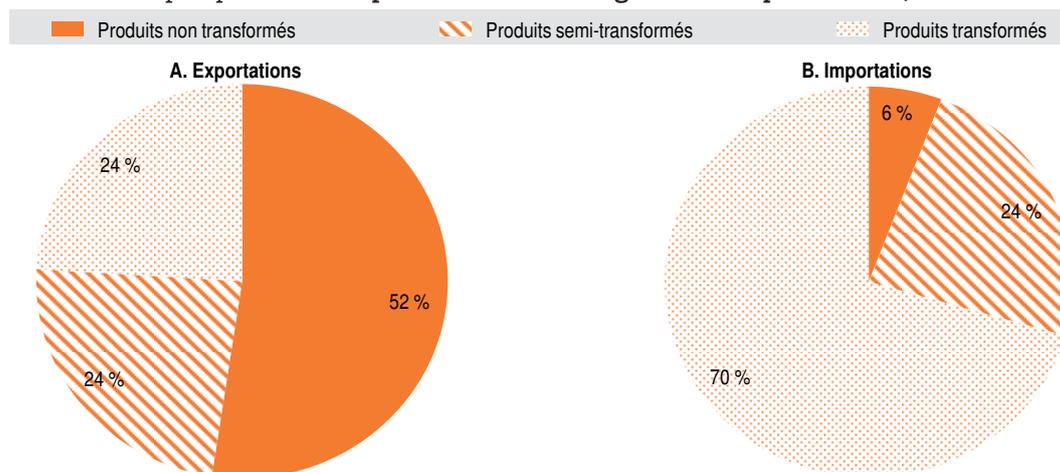


Note : (p) = prévisions.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *World Economic Outlook Database*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785508>

Graphique 5.2. Composition des échanges en Afrique de l'Est, 2016



Source : Calculs des auteurs d'après Division de statistique de l'ONU (2017), *UNCOMTRADE* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785527>

Selon les groupements en vigueur au sein de l'Union Africaine (conformément au traité d'Abuja de 1991), la région de l'Afrique de l'Est est composée de 14 pays : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie¹.

L'Afrique de l'Est s'étend sur une superficie totale de 6 394 000 kilomètres carrés, soit environ 22 % du territoire terrestre total de l'Afrique. Avec ses 369 millions d'habitants (près de 29.3 % de la population totale du continent), la région affiche une densité de population de 58 habitants/km². Depuis 1990, la croissance démographique y est de 2.9 % en moyenne par an et l'âge médian se situe à 18 ans.

Le PIB de la région est ressorti à 947 milliards de dollars (USD) en 2016, avec un PIB par habitant de 2 840 USD en parité de pouvoir d'achat (PPA). Sur la période 1990-2018, le PIB régional en volume a progressé au rythme moyen de 4.8 % par an, contre 3.9 % pour l'Afrique.

Deux décennies de croissance soutenue en Afrique de l'Est

Depuis 20 ans, l'Afrique de l'Est affiche de solides performances économiques. La région connaît un taux de croissance annuel supérieur à 4 % depuis 1995, bien au-delà de la moyenne du continent (graphique 5.1). À l'exception de l'Éthiopie, de l'Ouganda et de la Tanzanie, où la contribution de l'agriculture reste substantielle, le secteur des services est le principal contributeur au PIB. Les services informels et non marchands ont beau expliquer l'essentiel de la croissance récente dans le secteur tertiaire, ils n'ont qu'un effet limité sur l'économie. De plus en plus, la consommation privée tire le développement économique tandis que le rôle de l'investissement s'amointrit. La concentration du commerce de la région autour des exportations de produits primaires et des importations de produits finis ralentit la croissance. Enfin, la stabilité macroéconomique et les pressions inflationnistes sont étroitement liées aux aléas des cours du pétrole et des produits alimentaires, auxquels les économies restent vulnérables.

Les performances des différents pays de la région sur le plan de la croissance et de la démographie sont variables. La période allant du début des années 1980 au milieu des années 1990 a été marquée par une croissance du PIB faible et instable. Depuis, la croissance économique dans la région progresse à un rythme soutenu tandis que la pression démographique s'atténue, ce qui se traduit par une hausse du revenu par habitant.

Différents secteurs sont à l'origine des résultats des pays les plus performants de la région. L'Éthiopie a contribué à la croissance régionale essentiellement à travers des dépenses publiques accrues en faveur des infrastructures (routes et centrales hydroélectriques). Depuis 1980, le Rwanda soutient la croissance régionale grâce à sa production agricole (avec notamment des produits comme le café et le thé). Tandis que la croissance de l'Ouganda s'explique par des investissements massifs dans le secteur de l'énergie, c'est le secteur des services qui sous-tend les bonnes performances de Maurice. À côté de ces locomotives, d'autres pays ont contribué à l'essor de la région, comme le Kenya (investissements infrastructurels et consommation des ménages), les Seychelles (tourisme) et la Tanzanie (industries manufacturières et services).

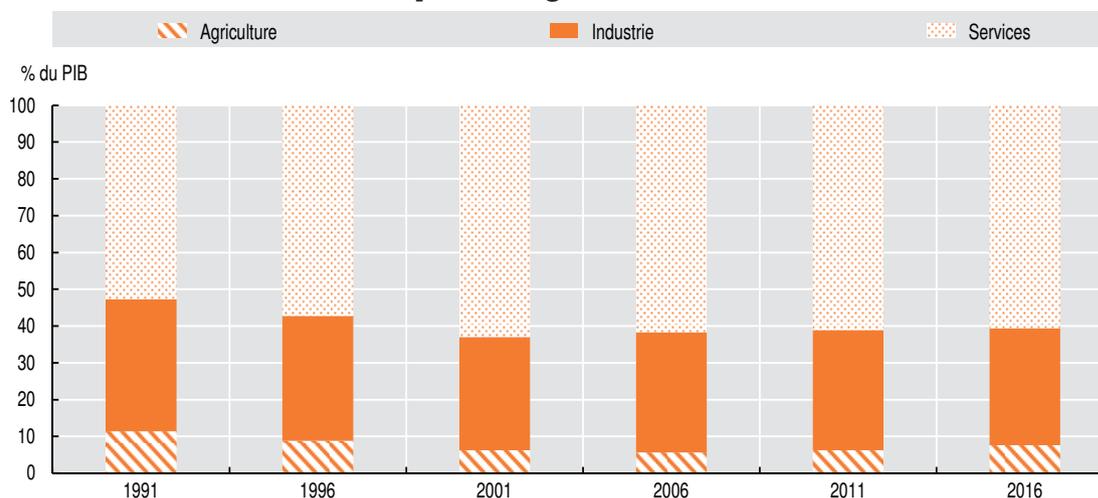
Évolution de la composition de la croissance en Afrique de l'Est

Globalement, la composition sectorielle du PIB n'a guère évolué dans la région depuis 1980 (graphique 5.3). Jusqu'à récemment, la contribution de l'agriculture au PIB a diminué de manière constante, tandis que celle des services a augmenté. En moyenne, la contribution de l'agriculture au PIB est plus importante dans les pays les plus performants. Au début des années 1980 et 1990, ce secteur était le principal moteur de la croissance. Depuis le milieu des années 1990, la plupart des économies ont basculé vers le secteur des services. Alors que la contribution du secteur manufacturier est restée plutôt stable, la part de l'industrie dans le PIB a légèrement progressé.

Cette hausse de la part des services et du secteur industriel dans le PIB semble coïncider avec la période de réformes macroéconomiques engagées par la plupart des pays de la région. Les activités peu productives, comme les services informels et non marchands, expliquent pour une large partie ce poids grandissant du secteur tertiaire. Cette évolution n'a donc pas eu d'effets de transformation sur l'économie. Depuis les années 2000, plusieurs pays parmi les plus performants de la région connaissent une érosion de la contribution du secteur industriel au PIB – une évolution concomitante au ralentissement de l'économie mondiale.

Le recul de la part de l'agriculture pourrait se traduire par des gains de productivité dans l'ensemble de l'économie. L'agriculture tend à représenter une valeur ajoutée moindre que les autres secteurs (McMillan et Rodrik, 2011 ; Gollin et al., 2014). En outre, les revenus et la consommation sont plus faibles dans ce secteur que dans tous les autres (McMillan et Verduzco, 2012 ; Gollin et al., 2014). Dès lors, avec la réorientation des travailleurs vers d'autres activités, la valeur ajoutée, les revenus et la consommation devraient augmenter.

Graphique 5.3. Valeur ajoutée moyenne des secteurs en Afrique de l'Est en pourcentage du PIB, 1991-2016



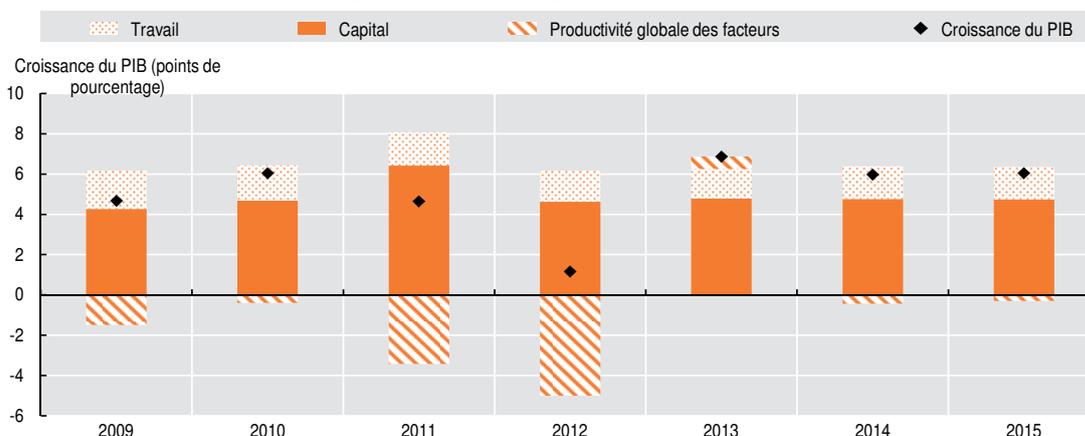
Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), World Development Indicators (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785546>

La croissance tirée par les services peut prendre différentes formes. Aux Seychelles, c'est le secteur du tourisme qui entraîne l'activité économique et les services, qui représentent autour de 80 % du PIB. Le gouvernement encourage depuis quelques années les investissements étrangers, afin de moderniser l'hôtellerie et d'autres services. Grâce à sa situation stratégique sur la mer Rouge, Djibouti sert de port de transit au reste de la région et de centre international de transbordement et de ravitaillement. Maurice, de son côté, développe quatre grands secteurs : l'industrie, les finances, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le tourisme. Le pays est passé d'une économie à faible revenu basée sur l'agriculture (la canne à sucre essentiellement) à un statut d'économie diversifiée à revenu intermédiaire.

Contribution des facteurs de production à la croissance en Afrique de l'Est

L'accumulation du capital explique davantage la croissance observée dans la région que les gains de productivité globale des facteurs (PGF) (graphique 5.4). Au début des années 1990, la baisse de la PGF a en partie freiné la croissance de l'Afrique de l'Est. Au milieu des années 1990, le travail a joué un rôle central. Mais depuis la fin des années 1990, le capital occupe une place grandissante dans l'expansion économique. Le travail et la hausse de la PGF ont contribué de manière minimale à la croissance du PIB, la seconde se révélant par ailleurs instable dans le temps.

Graphique 5.4. Décomposition de la croissance économique en Afrique de l'Est, par facteurs de production, 2009-15



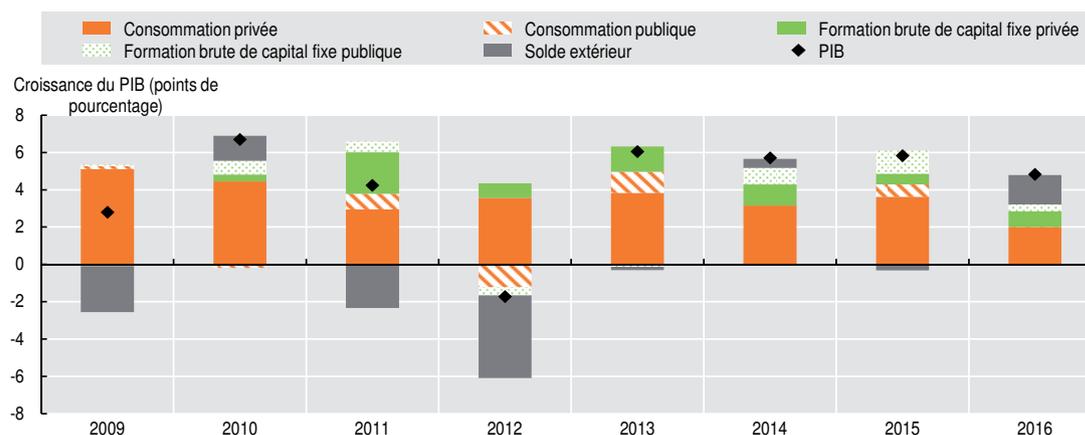
Source : Calculs des auteurs d'après Conference Board (2017), Total Economy Database.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785565>

Déterminants récents de la croissance économique en Afrique de l'Est

Les solides performances économiques enregistrées par l'Afrique de l'Est depuis dix ans sont à imputer en grande partie à la recrudescence des investissements et à la consommation publique et privée. Les chocs mondiaux sur les prix et la demande de produits de base font partie des facteurs exogènes de croissance ou de ceux qui échappent au contrôle des différents pays. Les stratégies de développement adoptées par les gouvernements de la région, la stabilité macroéconomique, les investissements, le commerce et les facteurs démographiques et sociaux relèvent des moteurs endogènes.

Les investissements dans la région sont en hausse depuis l'an 2000. Les taux d'investissement en Afrique de l'Est sont passés de 18.4 % du PIB en 2000 à 25.6 % en 2014. Les pays qui ont su préserver leur dynamique de croissance ont aussi connu des hausses constantes de leurs taux d'investissement. Au sein de la région, le taux d'investissement moyen se situe dans une fourchette allant de 27.2 % du PIB aux Seychelles à 7.4 % à Djibouti. Mais l'Afrique de l'Est a connu une légère érosion des taux moyens d'investissement en 2015 et 2016 (à respectivement 24.3 % et 24.5 % du PIB régional).

Graphique 5.5. Décomposition de la croissance par type de dépenses en Afrique de l'Est, 2009-16



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), World Development Indicators (base de données) ; et FMI (2018), World Economic Outlook Database.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785584>

La consommation, principal déterminant de la croissance du PIB, a rebondi depuis 2014 malgré une certaine volatilité. La consommation privée représente pratiquement partout plus de la moitié de la hausse du PIB dans la région, avec une progression moyenne de 4.7 % entre 2009 et 2016. Le passage à vide enregistré entre 2009 et 2014 peut être en partie imputé au ralentissement de la demande mondiale dans le sillage de la crise financière. L'Afrique de l'Est étant, du moins pour partie, intégrée au reste de l'économie mondiale, elle est exposée aux chocs économiques externes. La consommation publique s'est montrée plus instable et moins solide, avec une progression moyenne de 0.6 % (graphique 5.5).

La contribution du secteur extérieur (exportations nettes) à la croissance du PIB a été largement négative jusqu'en 2015. Cette contribution négative peut s'expliquer par un alourdissement de la facture des importations de produits énergétiques entre 2011 et 2014 et par une demande extérieure en partie inhibée par la crise financière mondiale. Les exportations régionales restent dominées par les produits agricoles de base (qui ont représenté plus de la moitié des exportations en 2016), tandis que les biens transformés dominent les importations (environ 70 % en 2016). Depuis 2000, la part des exportations dans le PIB augmente progressivement, des exportations qui, par ailleurs, affichent une plus grande diversification géographique. Cette tendance est le reflet de la croissance rapide et d'un degré relatif de transformation structurelle des économies de la région, qui se tournent vers un éventail plus large de biens et de services en dehors du traditionnel secteur agricole (annexe 5.A1).

Dynamiques de l'emploi et du chômage en Afrique de l'Est

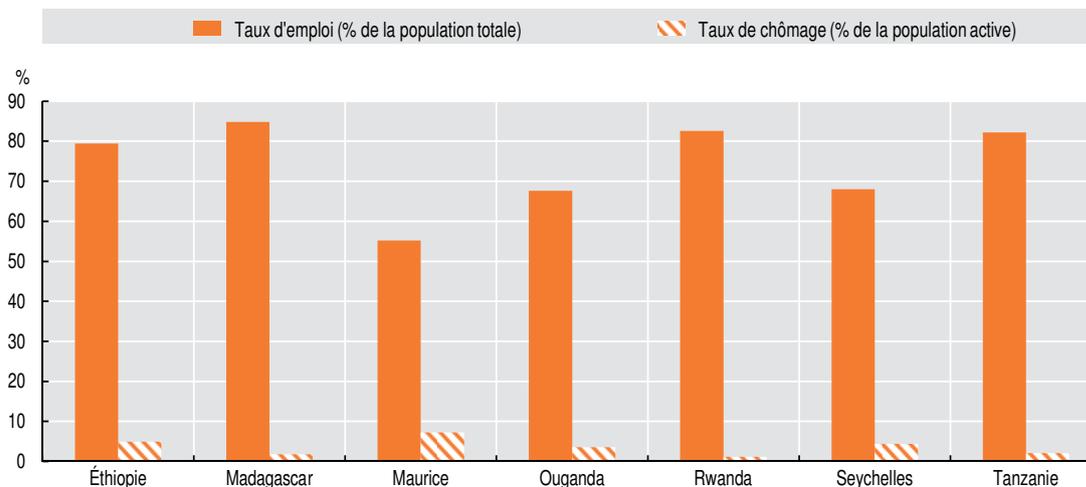
La croissance en Afrique de l'Est ne contribue pas suffisamment à la diversification des économies et ne crée pas assez d'emplois, deux facteurs indispensables pour garantir l'inclusion et la durabilité. Alors que sa contribution au PIB est en recul, l'agriculture emploie toujours pratiquement 60 % de la main-d'œuvre dans la région. Comme les services absorbent quasiment l'essentiel des travailleurs venus du secteur agricole, la situation de l'emploi industriel n'a presque pas évolué. Cette situation est une entrave aux perspectives de développement et d'emploi, dans la mesure où la plupart des emplois tertiaires sont informels et non productifs et assortis de salaires et de conditions de travail médiocres (CEA, 2015). Le chômage des jeunes reste particulièrement préoccupant.

Les stratégies de croissance doivent viser à mettre en place des environnements d'affaires toujours plus attractifs afin de favoriser la création d'emplois. Les politiques doivent encourager la croissance, les investissements et les embauches du secteur privé, y compris des petites structures comme les start-up et les chefs d'entreprise qui créent des emplois. Le Rwanda est à cet égard un bon exemple puisque, parallèlement aux réformes macroéconomiques et de l'environnement des affaires, il a inscrit le développement de l'entrepreneuriat dans ses cadres d'action publique. C'est le cas notamment de sa politique pour l'emploi (2007), de sa politique en faveur des petites et moyennes entreprises (2010) et de sa stratégie de développement du secteur privé (2013).

Évolution de l'emploi et du chômage en Afrique de l'Est

Les taux d'emploi varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans trois pays, moins de 50 % de la population active a un emploi, tandis que dans pratiquement la moitié des pays, le taux d'emploi se situe autour de 80 %. Le taux de chômage régional reste assez constant et en léger recul, puisqu'il est passé de 7.5 % en 1991 à un peu moins de 7.2 % en 2017 (graphique 5.6)^{2, 3}.

Graphique 5.6. Taux d'emploi et de chômage dans les pays d'Afrique de l'Est



Note : Les dernières données disponibles à partir de 2009 ont été utilisées.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785603>

La redistribution de la main-d'œuvre vers le secteur des services n'a pas induit de hausse de la productivité. Le secteur agricole continue d'employer la plus forte proportion de la main-d'œuvre, même si sa part a reculé de manière marginale. Depuis quelques années, le secteur tertiaire absorbe l'essentiel des travailleurs qui abandonnent l'agriculture et l'industrie. L'emploi dans les services tend à concerner des activités peu productives, comme le commerce de détail et l'hôtellerie, limitant ce faisant les retombées positives de cette redistribution de la main-d'œuvre (chapitre 1).

Depuis quelques années, la participation des femmes à la population active est en hausse dans de nombreux pays en développement, y compris en Afrique de l'Est. Trois grands facteurs au moins expliquent cette évolution : premièrement, avec le développement économique et le basculement consécutif des actifs des secteurs ruraux et agricoles vers d'autres secteurs, davantage de femmes choisissent de travailler ; ensuite, le niveau d'instruction s'élevant, les femmes tendent à être plus nombreuses à travailler pour bénéficier d'un retour sur investissement ; enfin, la baisse du revenu des ménages et l'aggravation de la pauvreté dans certains pays semblent avoir persuadé toujours plus de femmes à rejoindre le marché du travail (Tandrayen-Ragoobur, Ummersingh et Bundhoo, 2011).

Les inégalités en matière d'emploi se résorbent, mais les femmes et les jeunes souffrent toujours d'un handicap. L'emploi féminin augmente tandis que l'emploi masculin diminue, même si l'écart hommes-femmes reste conséquent. L'écart global entre les sexes (mesuré par le rapport entre l'emploi des hommes et l'emploi des femmes) se resserre lentement, puisqu'il est passé de 1.41 en 1991 à 1.39 en 2017, avec d'importantes disparités entre secteurs et pays (voir le tableau 5.3 pour une ventilation par secteur). Les jeunes d'Afrique de l'Est restent exposés au chômage. À 13.5 % en 2017, le taux de chômage des jeunes est supérieur au taux de chômage global.

Les femmes comme les hommes travaillent surtout dans l'agriculture. Le secteur emploie 62 % de la population active féminine et 55 % de la population active masculine. Mais l'emploi des femmes se détourne de l'agriculture et de l'industrie vers les services, tandis que l'emploi des hommes s'oriente vers l'industrie et les services (tableau 5.3). Ce

constat est cohérent avec les éléments attestant que les hommes sont plus susceptibles d'avoir un emploi salarié. En Ouganda et en Tanzanie par exemple, pratiquement 50 % et plus de 62 % des femmes respectivement travaillent dans le secteur informel (OIT, 2015). Une part qui atteint 80 % au Kenya et au Rwanda (CEA, 2015). À cet égard, l'Afrique de l'Est s'inscrit dans la même tendance que l'Afrique subsaharienne, où plus de 75 % des femmes sont susceptibles de travailler dans le secteur informel (OIT, 2016).

Tableau 5.3. Part de l'emploi par sexe et par secteur en Afrique de l'Est, 1995-2017 (pourcentages)

	Agriculture		Industrie		Services	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1995	63.1	55.4	10.6	11.5	26.4	33.1
2005	62.2	54.1	9.5	12.1	28.2	33.8
2017	60.1	52.8	8.7	13.7	31.2	33.5
Moyenne 1991-2017	62.1	54.4	9.8	12.4	28.1	33.1

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

Encadré 5.1. Comprendre les disparités hommes-femmes en matière d'emploi à Maurice

Avec sa croissance stable et son environnement macroéconomique sain, Maurice fait souvent figure d'exception par rapport à l'Afrique subsaharienne. Pourtant, le taux de chômage des femmes reste un problème de taille pour la société mauricienne. En 2010,⁴ 64 % de tous les chômeurs étaient des femmes. En s'orientant davantage vers les services et l'économie du savoir, le pays a perdu quantité d'emplois peu qualifiés. Les femmes ont été les premières victimes de cette évolution, qui a contribué à aggraver les disparités hommes-femmes en matière d'emploi. À Maurice, les femmes mariées ont tendance à ne pas rejoindre la population active. Sachant en plus que de nombreuses femmes sont découragées sur le marché du travail à cause d'horaires trop stricts et de l'absence de solutions pour prendre en charge les enfants (Tandrayen-Ragoobur, Ummersingh et Bundhoo, 2011).

Dynamiques des inégalités et de la pauvreté en Afrique de l'Est

Cette section s'intéresse à deux grands facteurs qui entravent la prospérité économique : les inégalités et la pauvreté. Les inégalités de revenu varient d'un pays d'Afrique de l'Est à l'autre mais, d'une manière générale, elles ont tendance à se creuser (tableau 5.4). La plupart des pays ont par ailleurs du mal à fournir des services d'électricité, d'eau et d'assainissement à leur population, avec d'importants écarts dans la situation des citadins et des ruraux. En recul dans la région, la pauvreté reste néanmoins élevée.

Les inégalités et la pauvreté peuvent diminuer sous l'effet de la croissance, mais à condition de disposer de politiques à long terme, la croissance n'ayant pas d'effet réducteur systématique sur ces deux facteurs. Pour réduire la vulnérabilité et promouvoir une participation accrue au processus de croissance, certains pays ont déployé des programmes de protection sociale (la Tanzanie, par exemple). D'autres (comme le Rwanda) parient sur le plus long terme, en investissant dans l'éducation, les compétences et le développement de l'esprit d'entreprise afin de créer des emplois de meilleure qualité. Maurice fait partie des pays ayant réussi à faire reculer la pauvreté et les inégalités à travers l'éducation

(formations ciblées pour permettre aux groupes défavorisés, notamment les femmes et les jeunes, d'acquérir des compétences), les services de santé et les filets de protection sociale.

Un niveau élevé de pauvreté ne rime pas forcément avec un niveau élevé d'inégalités. À Madagascar par exemple, malgré une hausse du taux de pauvreté entre 2001 et 2010, les inégalités se sont atténuées sous l'effet d'un retour à l'agriculture, consécutif au passage à vide de l'économie.

Les inégalités en Afrique de l'Est

Un examen des inégalités de revenu et d'opportunité met en évidence l'hétérogénéité des performances des pays, qui peuvent être mauvaises pour un indicateur mais bonnes ailleurs. Aux Comores par exemple, qui affichent le coefficient de Gini le plus élevé (donc un niveau maximal d'inégalités de richesses), une part importante de la population a accès à l'électricité. En Éthiopie à l'inverse, où le coefficient de Gini est bas, rares sont les citoyens à avoir accès aux services de base. Ces incongruités peuvent s'expliquer par la présence (ou l'absence) de programmes de protection sociale dans les différents pays (Banque mondiale, 2015).

Tableau 5.4. Inégalités en Afrique de l'Est, mesurées selon le coefficient de Gini

	1999	2005	2010	2012	2013
Comores	-	55.9	-	-	45.0
Djibouti	39.1	41.5	44.1	45.1	44.1
Éthiopie	30.0	29.8	33.2	-	-
Kenya	46.9	48.5	-	-	-
Madagascar	38.6	39.9	42.4	42.7	-
Maurice	37.7	35.7	35.7	35.8	-
Ouganda	43.0	42.9	44.2	41.0	-
Rwanda	48.5	52.0	51.3	49.7	50.4
Seychelles	42.8	42.8	43.4	45.7	46.8
Tanzanie	37.3	40.3	36.4	37.8	-

Note : - = Données non disponibles. Le coefficient de Gini mesure l'écart entre une distribution parfaitement égale du revenu et la distribution du revenu des particuliers ou des ménages dans un pays donné. L'« égalité parfaite » (tous les segments de la population touchent la même part de revenu) correspond à un coefficient de Gini de zéro tandis que l'« inégalité parfaite » (tous les revenus reviennent à la part de la population ayant les revenus les plus élevés) se traduit par un coefficient de Gini de 100.

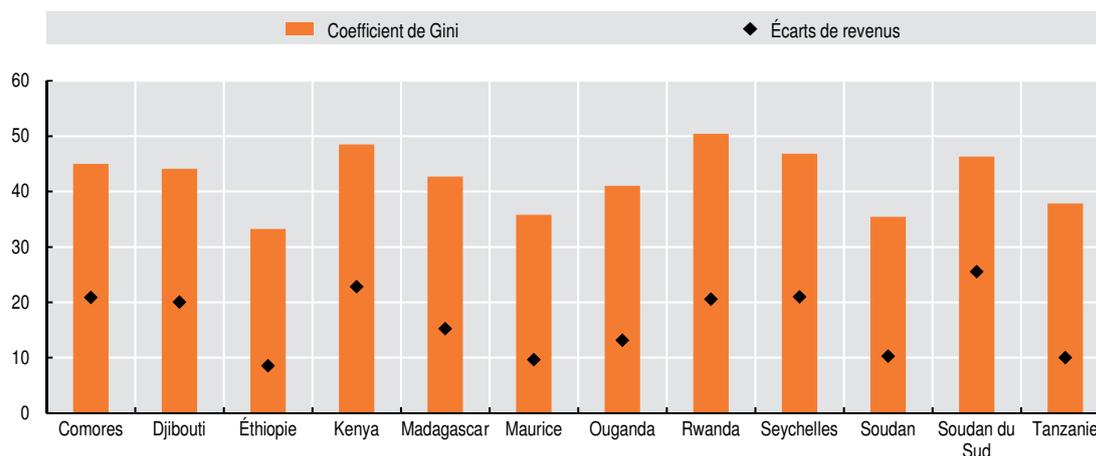
Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

Une comparaison des parts de revenu détenues par les quintiles supérieurs et inférieurs de la population traduit un niveau d'inégalités généralement élevé en Afrique de l'Est (graphique 5.7). Selon cette évaluation, les Comores, le Kenya et le Rwanda affichent le niveau d'inégalités de revenu le plus élevé (voir annexe 5.A2 pour plus de détails). Le niveau d'inégalités en Afrique de l'Est est pratiquement équivalent à celui de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. C'est l'Afrique du Nord qui tire le mieux son épingle du jeu, avec l'écart le plus faible entre les quintiles inférieur et supérieur, l'Afrique australe se situant à l'autre extrême.

Les inégalités peuvent également être analysées en termes d'accès aux services de première nécessité. Sur ce plan, les pays d'Afrique de l'Est ont, en moyenne, pris du retard. Dans la région, 37 % des habitants ont accès à l'électricité, 48 % à l'eau potable et 20 % à des services d'assainissement. L'annexe 5.A2 présente les parts en pourcentage pour chaque pays. Plusieurs affichent d'importants écarts entre les populations urbaines et les populations rurales, surtout au niveau de l'accès à l'électricité et à l'assainissement. Mais

Maurice et les Seychelles sortent du lot, avec respectivement plus de 90 % et 85 % de leurs populations rurales raccordées à l'électricité.

Graphique 5.7. Coefficients de Gini et écarts de revenu dans les pays d'Afrique de l'Est



Note : L'écart entre les groupes supérieur et inférieur renvoie au rapport entre la part de revenu détenue par les 10 % les plus riches et le revenu des 10 % les plus pauvres dans la distribution nationale des revenus. Les dernières données disponibles pour chaque pays ont été utilisées.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017b), PovcalNet (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785622>

La pauvreté en Afrique de l'Est

En recul, la pauvreté en Afrique de l'Est reste néanmoins élevée. D'une manière générale, les pays de la région ont enregistré un reflux de l'extrême pauvreté depuis le lancement des réformes économiques dans les années 1990 (tableau 5.5).

Tableau 5.5. Taux de pauvreté en Afrique de l'Est, 1999-2013

	Taux de pauvreté au taux de 1.90 USD par jour, en % de la population				
	1999	2005	2010	2012	2013
Comores	-	13.5	-	-	17.7
Djibouti	-	20.6	-	18.3	22.5
Éthiopie	55.4	36.3	33.5	-	-
Kenya	21.5	33.6	-	-	-
Madagascar	63.9	72.0	78.5	77.8	-
Maurice	-	0.4	-	0.5	-
Ouganda	64.1	53.2	41.5	34.6	-
Rwanda	77.0	68.0	60.3	-	60.4
Tanzanie	86.0	55.1	49.1	-	-
	Taux de pauvreté aux seuils nationaux de pauvreté, en % de la population				
	1999	2005	2010	2012	2013
Comores	69.0	44.8	-	-	-
Éthiopie	44.2	38.9	29.6	-	-
Kenya	-	45.9	-	-	-
Madagascar	70.8	73.2	71.4	70.7	-
Ouganda	33.8	31.3	24.5	19.5	-
Rwanda	-	56.7	44.9	-	39.1
Seychelles	-	37.8	-	-	39.3

Note : - = Données non disponibles.

Source : Banque mondiale (2017b), PovCal Net (base de données).

Les stratégies déployées pour lutter contre la pauvreté varient d'un pays à l'autre :

- **Maurice dispose d'une protection sociale généreuse, d'un système éducatif solide et de politiques de soutien pour les familles à faible revenu et les chômeurs.** Le pays a centré sa stratégie de réduction de la pauvreté sur l'éducation (avec notamment des formations pour améliorer l'employabilité) et les services de santé, en ciblant les segments les plus vulnérables de la population – les femmes et les jeunes – à l'aide de filets de protection sociale. Le développement observé au début des années 2000 a eu pour effet de réduire la pauvreté par le biais de la croissance, sans pratiquement aggraver les inégalités.
- **Les efforts de réduction de la pauvreté du Rwanda sont ancrés dans des stratégies de moyen et long termes.** Le pays a introduit un dispositif de suivi de la pauvreté par le biais d'enquêtes auprès des ménages (enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages et enquête démographique et de santé). Plusieurs facteurs ont contribué au reflux rapide de la pauvreté : la paix et la stabilité sociale ; une croissance élevée et soutenue du PIB en volume ; une gestion macroéconomique saine ; et l'optimisation des services et des programmes sociaux (à l'image du programme Vision 2020 *Umurenge*). Les autorités rwandaises redoublent d'efforts pour créer des emplois en soutenant l'éducation, la formation et l'entrepreneuriat, dans le but de ramener le taux de pauvreté à 20 % d'ici 2020.
- **La Tanzanie est parvenue à réduire la pauvreté et les inégalités en augmentant le revenu disponible des ménages les plus démunis.** Le gouvernement soutient les ménages pauvres à travers des programmes de protection sociale (comme le Fonds d'action sociale de la Tanzanie et le Programme de filets sociaux productifs), des transferts monétaires sous conditions et des programmes de travaux publics.

La paix et la stabilité sont aussi des facteurs décisifs pour réduire la pauvreté. Les deux crises politiques qui ont secoué Madagascar dans les années 2000 ont entravé la lutte contre la pauvreté dans ce pays. Sans ces crises, l'île compterait pratiquement 11 % de pauvres en moins en 2010 par rapport à 2001 (la population pauvre serait passée de 70.8 à 59.8 % ; Banque mondiale, 2014).

Recommandations

La plupart des pays d'Afrique de l'Est ont connu une croissance soutenue, sous-tendue par un profil économique diversifié, en particulier comparé aux pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Pour autant, un secteur agricole important et un modèle de croissance tiré par des exportations concentrées sur une gamme limitée de produits (comme le café, le thé et les minerais) exposent la région aux fluctuations des cours de produits de base et aux dépréciations monétaires. Par ailleurs, le dynamisme économique des pays de la région ne s'est pas traduit par des créations d'emplois ni par un recul significatif de la pauvreté et des inégalités.

Les recommandations suivantes ont pour but d'aider les pays à miser davantage sur la diversification économique, la création d'emplois, la croissance inclusive et la transformation structurelle. Pour cela, les pays doivent renforcer le rôle de la consommation intérieure, en plein essor, en augmentant la productivité des secteurs gros pourvoyeurs d'emplois pour la population et en soutenant la création d'emplois dans les secteurs plus productifs. Ces recommandations abordent des problèmes communs à tous les pays de la région, ou à la quasi-totalité d'entre eux. Elles visent à proposer des mesures de soutien à un plan d'action pour le développement régional, qui soit cohérent avec ces caractéristiques partagées et les besoins d'intégration de la région. Chaque pays ayant ses

spécificités (point de départ, démarches, capacités et priorités), tous devront hiérarchiser et organiser dans le temps leurs politiques en fonction de leurs particularités.

Les pays de la région doivent mener des politiques budgétaires et monétaires responsables, car celles-ci retentissent directement sur l'inflation et la volatilité des monnaies. La stabilité macroéconomique est importante pour garantir une croissance économique durable, surtout à long terme. Le maintien de taux d'inflation faibles et stables exige i) de contrôler la masse monétaire, qui influe sur les indices des prix à court terme ; et ii) de protéger l'économie contre les répercussions de l'inflation et la variation des cours du pétrole et des produits alimentaires qui ont un impact sur l'inflation à plus long terme (Nguyen et al., 2015 ; Simpasa et Gurara, 2011).

Avec l'intégration croissante de la région à l'économie mondiale, la protection de l'économie est particulièrement cruciale pour réduire la pauvreté – et peut également s'accompagner de mesures visant à prémunir les ménages à faible revenu des chocs sur les prix. Les communautés économiques régionales (CER) ont un rôle à jouer à cet égard. Ainsi, le Protocole d'accord d'union monétaire de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) de 2015 fixe des critères de convergence économique qui visent à terme un taux d'inflation inférieur à 5 %, un ratio impôts/PIB à l'échelle régionale de 25 %, un ratio maximum dette/PIB à 50 % et un seuil minimum de réserves équivalant à 4.5 mois d'importations.

L'amélioration du cadre politique et réglementaire et de l'environnement global des affaires est indispensable pour encourager la diversification et une croissance plus durable. Les décideurs peuvent stimuler les investissements productifs dans l'économie à travers un certain nombre de mesures structurelles et institutionnelles :

- **Réformer pour améliorer le climat des affaires.** Seuls quatre pays de la région – le Kenya, Maurice, le Rwanda et les Seychelles – figurent dans le palmarès mondial des 100 pays facilitant le plus la pratique des affaires (Banque mondiale, 2018). Concrètement, ces pays ont systématiquement réduit le nombre et le coût des procédures pour créer une entreprise, transférer une propriété, obtenir des permis de construire et avoir accès aux biens publics (l'électricité par exemple). Parmi les autres mesures envisageables, l'alignement des investissements, des infrastructures et des plans de développement du capital humain ; la centralisation des informations réglementaires rendues par ailleurs plus accessibles pour les investisseurs nationaux et étrangers ; et l'octroi d'un pouvoir accru aux instances de régulation pour éviter l'ingérence du gouvernement dans certains secteurs (fixation du tarif de l'électricité par exemple) (OCDE, 2013 ; 2014).
- **Instituer des organismes de promotion de l'investissement pour répondre aux attentes des investisseurs privés, quelle que soit leur taille.** Pour être efficaces, ces organismes doivent avoir une mission claire articulée autour d'objectifs stratégiques et une direction forte (Morisset et Andrews-Johnson, 2004). Le Rwanda a ainsi créé un organisme de promotion de l'investissement ouvertement chargé d'attirer et d'aider les investisseurs susceptibles de contribuer à la création d'emplois et à la croissance économique dans le pays. L'organisme est également rattaché à un ministère, pour assurer un contact direct avec d'autres ministères et la présidence.
- **Rationaliser les politiques commerciales pour faciliter l'importation de produits intermédiaires et de biens d'équipement et l'exportation de produits finis.** Selon les indicateurs sur la facilitation des échanges de l'OCDE, l'Afrique de l'Est pourrait s'atteler en priorité au démantèlement des frais de transaction et autres charges mais aussi impliquer davantage les opérateurs du secteur dans les processus décisionnels (OCDE, s.d.). L'abaissement des droits de douane sur les intrants intermédiaires et les biens d'équipement indispensables à l'industrialisation peut renforcer la compétitivité des entreprises dans la région. Au sein de la CAE par

exemple, du fait d'erreurs de nomenclature des lignes tarifaires, pratiquement 400 intrants industriels sont considérés comme des produits finis et sont donc taxés à 25 % au lieu de 10 % (Frazer, 2017). Le soutien aux entreprises par un organisme de promotion des exportations ou d'autres mesures de facilitation des échanges peuvent aider les pays à augmenter leurs exportations et à tirer parti des chaînes de valeur (OMC, 2014).

- **Soutenir des projets et des services capables de faire affluer des capitaux privés pour attirer davantage d'investissements dans la région.** Les gouvernements doivent fournir une assistance et des services (financements de démarrage et soutien commercial par exemple) et faciliter les interactions entre entreprises nationales et entreprises étrangères. Les donateurs et les partenaires du développement peuvent apporter une assistance technique et des financements à certains programmes spécifiques (Powers et Butterfield, 2014). Les gouvernements peuvent promouvoir la participation du secteur privé dans certaines filières et activités offrant un sérieux potentiel de retour sur investissement, comme les infrastructures (routes à péage, par exemple) et les services publics (transports notamment).

La mise au point de projets pour déployer des infrastructures de qualité permettra de soutenir une croissance durable. À eux seuls, les pays de la CAE ont besoin de quelque 100 milliards USD d'ici 2021 pour combler leur déficit infrastructurel, véritable frein à la croissance et facteur de renchérissement du coût des affaires, au point de faire perdre toute compétitivité aux entreprises⁵. Des investissements concertés dans les infrastructures de base permettront de contourner les contraintes les plus importantes sur le plan de l'électricité et de la logistique. Des projets comme le Pool énergétique de l'Afrique de l'Est (EAPP) aideront la région à rattraper son retard et à renforcer la coopération transfrontalière. Le but de l'EAPP est de parvenir à une production excédentaire en 2030 mais également de créer un marché intégré de l'électricité entre les six pays de la région parties prenantes au projet (Deloitte, 2015). Les pays doivent également s'efforcer d'améliorer les infrastructures nécessaires au secteur des services (connectivité TIC par exemple) pour aider les entreprises à se développer. Au Kenya, la « Silicon Savannah » attire ainsi des entrepreneurs et peut se développer au-delà de Nairobi grâce, en partie, au déploiement du réseau mobile à haut débit dans tout le pays⁶.

Étant donné l'importance du capital humain pour soutenir la croissance, les pays doivent optimiser leurs systèmes d'éducation. Entre 2005 et 2014, la part des garçons diplômés de l'enseignement secondaire a augmenté de 24 points de pourcentage, contre une hausse de 27 points chez les filles, la région affichant ainsi une quasi-parité. Mais la qualité de l'enseignement dispensé et son adéquation aux attentes du marché doivent être améliorées.

Les jeunes ont besoin d'avoir effectué au minimum des études secondaires de premier cycle s'ils veulent acquérir les fondamentaux indispensables pour obtenir un travail et un salaire décent (UNESCO, 2013). Mais en Éthiopie, plus de 75 % des jeunes de 15 à 19 ans ne possèdent pas ces acquis de base. Le même constat vaut pour environ les deux tiers des jeunes Ougandais. Pour offrir l'éducation conforme aux attentes, les gouvernements doivent s'employer à améliorer les résultats en primaire et dans le secondaire et à favoriser un niveau supérieur d'inscriptions dans les filières scientifiques, technologiques, d'ingénierie et de mathématiques. Ils doivent également promouvoir l'enseignement spécialisé et la formation professionnelle et impliquer le secteur privé dans la conception des cursus, avec la participation des étudiants.

L'extension de la couverture des programmes de protection sociale peut aider les pays à pallier les éventuels effets négatifs de la croissance sur les plus vulnérables. La croissance démographique de la région ne ralentit pas suffisamment pour empêcher que

les populations vulnérables ne soient victimes d'inégalités et basculent dans la pauvreté. Les gouvernements peuvent néanmoins étendre la couverture des programmes sociaux en faveur des plus fragiles (chapitre 8), notamment les femmes qui constituent souvent une part disproportionnée des pauvres. Ces programmes pourraient être conçus de manière à améliorer l'accès des femmes à des services de santé et d'éducation mais également à les aider quand elles ne peuvent pas rejoindre les rangs de la population active parce qu'elles s'occupent des personnes dépendantes. Le financement de ce type de programmes sera certes problématique mais, selon des estimations réalisées dans quatre pays de la région, la suppression des subventions au carburant pourrait, à elle seule, libérer jusqu'à 2.1 % du PIB (OCDE, 2017).

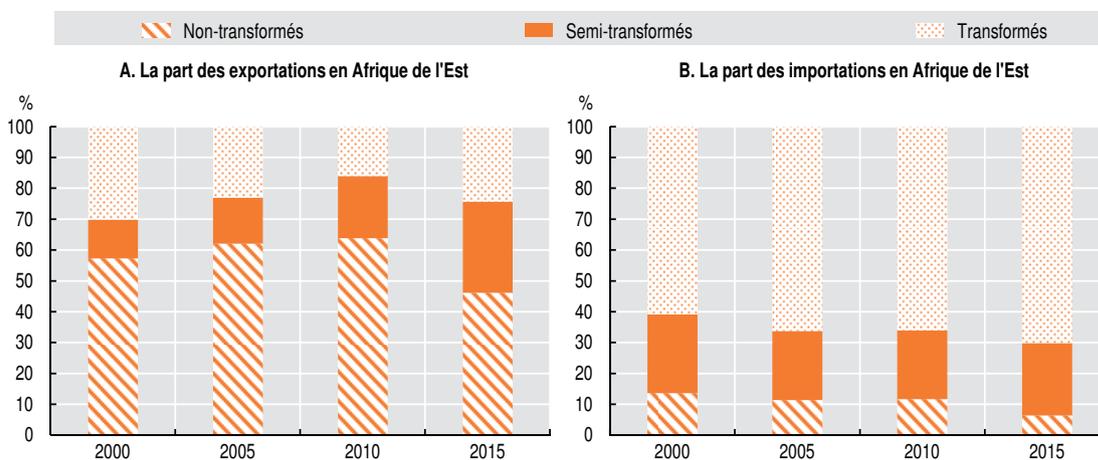
Les pays doivent stimuler la productivité agricole et étayer la croissance d'entreprises à haut potentiel dans les secteurs de l'industrie et des services. L'agriculture reste le premier employeur de la région. Le renforcement de la productivité et de la compétitivité peut créer des emplois dans le secteur au-delà de la seule activité de subsistance. Les services peu productifs et non marchands sont aussi de gros pourvoyeurs d'emplois. Les pays pourraient accélérer leur transformation économique en permettant aux entreprises qui y opèrent de se développer et en incitant les travailleurs à opter pour des industries plus productives.

- Plusieurs interventions sont envisageables dans l'agriculture, comme l'introduction de technologies bon marché et adaptables et l'amélioration des intrants agricoles pour augmenter la productivité, l'élaboration de produits financiers adaptés au secteur (assurance et crédit par exemple) et la création de chaînes de valeur pour accroître la valeur ajoutée (sachant que cela peut aussi permettre de créer des emplois). En Éthiopie par exemple, l'industrie des fleurs coupées a bénéficié d'investissements de petites entreprises étrangères dans le but de développer les échanges avec l'Europe, favorisant au passage le transfert de technologies et les retombées pour l'économie locale. Des approches adaptées au milieu et multisectorielles peuvent aussi améliorer la productivité agricole. Dans le cadre de leurs stratégies de développement, l'Éthiopie et le Rwanda s'efforcent de favoriser l'essor des villes secondaires afin de doper la productivité des marchés alimentaires locaux.
- Des solutions technologiques modernes peuvent permettre aux travailleurs à leur compte de réduire les coûts et d'améliorer la productivité de leur activité tout en offrant des débouchés pour diversifier les activités et les secteurs (BAfD/OCDE/PNUD, 2017). Le tourisme est un secteur clé pour l'Afrique de l'Est, avec un potentiel important de création d'emplois, en particulier pour les femmes (CNUCED, 2017). La promotion du tourisme (par le biais de plateformes privées et de visas touristiques uniques comme au sein de la CAE) peut contribuer à établir des liens entre acteurs économiques, réduire la pauvreté et installer une croissance plus inclusive.

La mobilisation accrue de recettes intérieures permettra aux pays d'augmenter les investissements dans des secteurs clés, comme les infrastructures et l'éducation. Plusieurs pays de la région sont parvenus à optimiser la mobilisation de leurs ressources intérieures. Ainsi, le Kenya et le Rwanda ont respectivement amélioré leurs ratios impôts/PIB de 2 et 6.5 points de pourcentage entre 2000 et 2015. En 2015, ce ratio ressortait à 18.4 % au Kenya contre 16.7 % au Rwanda. Les autorités du Rwanda ont élargi leur assiette fiscale en enregistrant les entreprises informelles et en simplifiant les procédures de mise en conformité. Le pays a introduit un bureau des petits et moyens contribuables en 2006, après avoir créé une taxe sur la valeur ajoutée en 2001 et de nouvelles législations sur l'imposition des revenus et de nouveaux taux d'imposition en 2005 et 2006 (OCDE/ATAF/CUA, 2017).

Annexe 5.A1. Profils du commerce

Graphique 5.A1.1. Composition des exportations et des importations en Afrique de l'Est



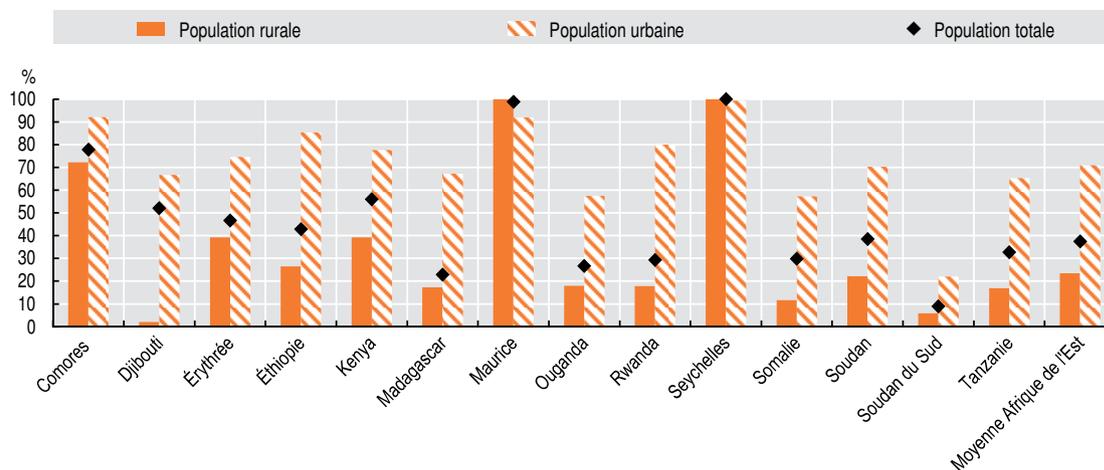
Source : Calculs des auteurs d'après Division de statistique de l'ONU (2017), UNCOMTRADE (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785641>

Alors que les produits primaires dominent les exportations en Afrique de l'Est, ce sont les biens transformés qui dominent les importations (graphique 5.A1.1). La région exporte notamment du café, des fleurs coupées, du thé, du tabac, des poissons et des légumes. Et elle importe surtout des équipements lourds, des véhicules automobiles et des produits chimiques.

Les éléments disponibles montrent que les exportations occupent une place grandissante dans le PIB – une évolution cohérente avec l'intégration progressive des économies de la région à l'économie mondiale, qui s'accompagne d'une modernisation des procédés de fabrication et des produits (Gigineishvili, Mauro et Wang, 2014).

Annexe 5.A2. Profils des inégalités

Graphique 5.A2.1. Accès à l'électricité dans les pays d'Afrique de l'Est

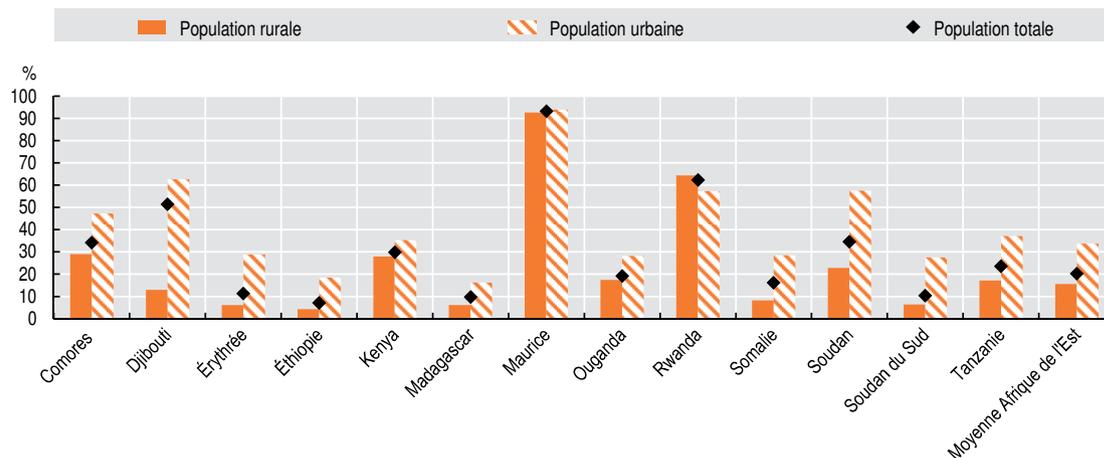


Notes : Total = accès à l'électricité (% de la population) ; rural = accès à l'électricité (% de la population rurale) ; urbain = accès à l'électricité (% de la population urbaine).

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785660>

Graphique 5.A2.2. Accès à un assainissement de base dans les pays d'Afrique de l'Est

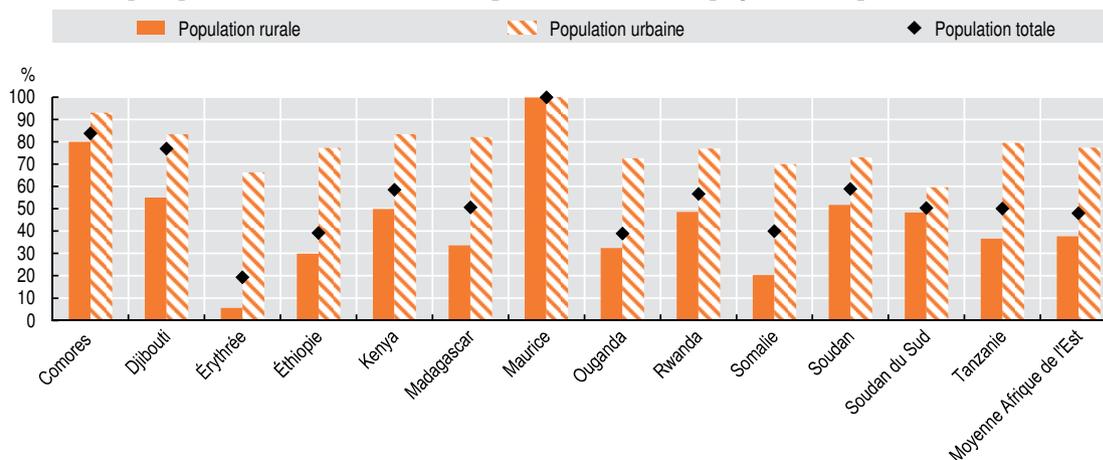


Notes : Total = accès à un assainissement de base (% de la population) ; rural = accès à un assainissement de base (% de la population rurale) ; urbain = accès à un assainissement de base (% de la population urbaine).

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785679>

Graphique 5.A2.3. Accès à l'eau potable dans les pays d'Afrique de l'Est



Notes : Total = accès à l'eau potable (% de la population) ; rural = accès à l'eau potable (% de la population rurale) ; urbain = accès à l'eau potable (% de la population urbaine).

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785698>

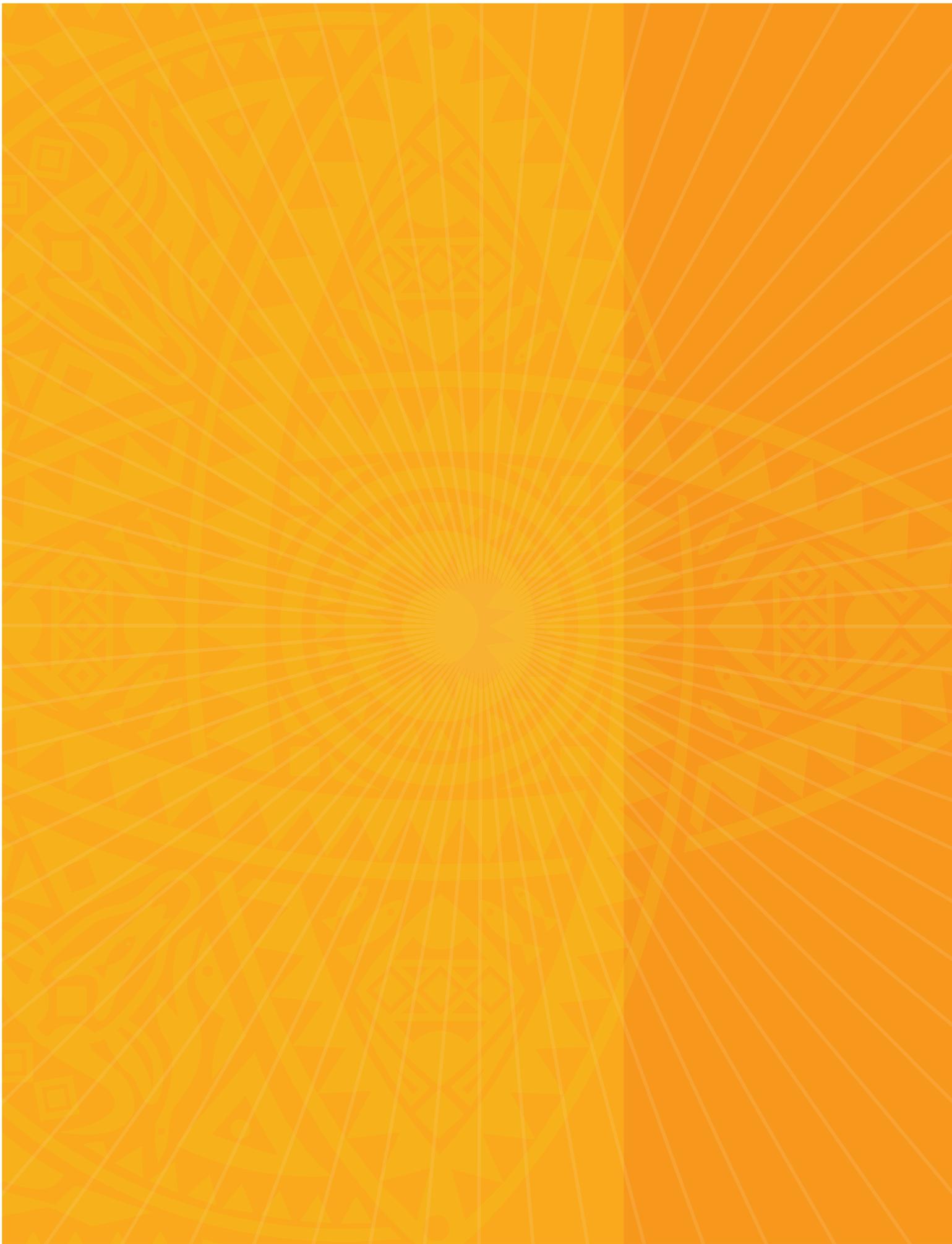
Notes

1. La prise en compte de ces pays dans les différentes sections dépend des données effectivement disponibles.
2. Faute de données disponibles, cette section couvre la période 1991-2017.
3. Taux de chômage en pourcentage de la population active totale (estimation modélisée OIT) (Banque mondiale, 2017).
4. Aucune donnée plus récente n'est disponible.
5. www.theeastafrican.co.ke/business/EA--region-needs-100b-dollars-for-infrastructure/2560-4003018-nuwd1mz/index.html
6. <https://qz.com/1059305/kenyas-newest-tech-hubs-are-sprouting-outside-its-silicon-savannah-in-nairobi/>

Références

- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- Banque mondiale (2018), *Doing Business 2018 : Réformer pour créer des emplois*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2017a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté le 1^{er} mars 2018).
- Banque mondiale (2017b), *PovcalNet* (base de données), Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet> (consulté le 1^{er} mars 2018).
- Banque mondiale (2015), *State of Social Safety Nets 2015*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/415491467994645020/pdf/97882-pub-revised-box393232b-public-docdate-6-29-2015-doi-10-1596978-1-4648-0543-1-epi-1464805431.pdf>.
- Banque mondiale (2014), « Visages de la pauvreté à Madagascar : évaluation de la pauvreté, du genre et de l'inégalité », *Rapport n° 78131-MG*, avril, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC.
- CEA (2017), *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, <https://www.uneca.org/fr/publications/rapport-%C3%A9conomique-sur-l%E2%80%99afrique-2017>.
- CEA (2015), *Rapport économique sur l'Afrique 2015 : L'industrialisation par le commerce*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/era2015_fre_fin.pdf.

- CNUCED (2017), *Le développement économique en Afrique – Rapport 2017 : le tourisme au service d'une croissance transformative et inclusive*, UNCTAD/ALDC/AFRICA/2017, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Nations Unies, New York et Genève.
- Conference Board (2017), *Total Economy Database*, <https://www.conference-board.org/data/economydatabase/index.cfm?id=27762> (consulté le 31 janvier 2018).
- Deloitte (2015), "The roadmap to a fully integrated and operational East African Power Pool", 2015 Edition, Deloitte & Touche.
- Division de statistique de l'ONU (2017), UNCOMTRADE (base de données), <https://comtrade.un.org/> (consulté le 1er février 2018).
- FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2018/01/weodata/index.aspx>.
- Frazer, G. (2017), "Examining the impact of the common external tariff of the East African Community in Uganda", *IGC Policy Paper*.
- Gigineishvili, N, P. Mauro et K. Wang (2014), "How solid is economic growth in the East African Community?", *IMF Working Paper*, WP/14/150, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Gollin, D. et al. (2014), "The agricultural productivity gap in poor countries", *Quarterly Journal of Economics*, 129(2) 939-993.
- McMillan, M.-S. et I. Verdusco (2012), "Measuring the Impact of Structural Change on Labor's Share of Income", document de travail pour le *Rapport sur le développement dans le monde 2013*, Banque mondiale, Washington, DC.
- McMillan, M. et D. Rodrik (2011), "Globalization, structural change and productivity growth", dans Bachetta, M. et M. Jansen (dir. pub.), *Making Globalization Socially Sustainable*, Bureau international du travail et Organisation mondiale du commerce, Genève.
- Morisset, J. et K. Andrews-Johnson (2004), "The effectiveness of promotion agencies at attracting foreign direct investment", *FIAS Occasional Paper 16*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Nguyen, A.D.M. et al. (2015), "On the drivers of inflation in sub-Saharan Africa", *IMF Working Paper*, WP/15/189, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- OCDE (s.d.), *OECD Trade Facilitation Indicators: Sub-Saharan Africa*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/tad/facilitation/Sub-Saharan-Africa_OECD-Trade-Facilitation-Indicators.pdf.
- OCDE (2017), *Social Protection in East Africa: Harnessing the Future*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274228-en>.
- OCDE (2014), "Executive summary", dans *OECD Investment Policy Reviews: Mauritius 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264212619-5-en>.
- OCDE (2013), "Executive summary", dans *OECD Investment Policy Reviews: Tanzania 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204348-5-en>.
- OCDE/ATAF/CUA (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017*, Éditions OCDE, Paris, p. 34, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280854-en-fr>.
- OIT (2016), *Les Femmes au travail – Tendances 2016*, Bureau international du travail, Genève, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_483203.pdf.
- OIT (2015), "Engaging informal women entrepreneurs in East Africa: Approaches to greater formality", *Issue Brief*, Bureau international du travail, Genève, www.ilo.org/global/docs/WCMS_430945/lang-en/index.htm.
- OMC (2014), *Rapport sur le commerce mondial 2014 – Commerce et développement : tendances récentes et rôle de l'OMC*, Organisation mondiale du commerce, Genève.
- Powers, C. et W.-M. Butterfield (2014), "Crowding in private investment", *Frontiers in Development*, USAID.
- Simpassa, A. et D. Gurara, (2011), « Dynamique de l'inflation dans quelques pays d'Afrique de l'Est – Éthiopie, Kenya, Tanzanie et Ouganda », *Note d'orientation*, Banque africaine de développement, Tunis.
- Tandrayen-Ragoobur, V., S. Ummersingh et Y. Bundhoo (2011), "The power to choose: Women and labour market decisions in Mauritius", *Journal of Emerging Trends in Economics and Management Sciences*, Vol. 2(3), Scholarlink Research Institute Journals, pp. 193-205.
- UNDESA (2017), *World Population Prospects* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wpp/> (consulté le 1^{er} mars 2018).
- UNESCO (2013), "Regional fact sheet: Education in Eastern Africa", *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002193/219351e.pdf>.



Chapitre 6

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique du Nord

La croissance s'avère globalement instable en Afrique du Nord, avec un investissement intérieur volatile et des gains de productivité insuffisants. L'emploi et les inégalités restent des défis majeurs, malgré le dynamisme des marchés du travail dans certains pays et le recul des inégalités. Ce chapitre revient sur la dynamique et les déterminants de ces agrégats dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, puis suggère des moyens de dynamiser l'activité économique tout en réduisant le chômage et les inégalités. Favoriser la stabilité politique, accélérer la transformation structurelle des économies et activer de nouveaux leviers d'action structurants pour l'emploi des jeunes et des femmes : telles sont les principales pistes mises en avant par ce chapitre.

EFFETS

L'évolution de la croissance en Afrique du Nord a fait reculer la pauvreté et les **inégalités** permettant l'essor d'une classe moyenne. L'indice de Gini a baissé de sept points sur la période 1990-2015, passant de 40.3 à 33.0. Les inégalités d'opportunité (accès à la santé, à l'éducation, à l'électricité et à l'assainissement) se sont remarquablement résorbées. Les inégalités de revenu persistent, cependant, puisque les 20 % les plus riches perçoivent 7.5 fois plus que le segment des 20 % les plus pauvres.

Depuis 2010 et selon les données disponibles, l'Afrique du Nord est globalement caractérisée par une dynamique économique instable. La **croissance**, à 2.6 % environ entre 2010 et 2015 contre 4 % entre 1995 et 2009, ne permet pas de résorber le chômage ni de réduire significativement les inégalités. La contribution des gains de productivité reste modeste (17.6 %, contre 42.6 % pour le capital et 39.8 % pour le travail). Ces chiffres signalent une faible capacité d'innovation.

La transformation structurelle des économies s'avère assez lente et marquée par une prépondérance des services (47.4 % du PIB), une progression modérée du secteur industriel (35.9 %) ainsi qu'un recul du secteur agricole (16.7 %). La croissance reste dépendante de facteurs externes comme l'évolution de la demande européenne et les cours du pétrole, ainsi que de facteurs internes liés à la stabilité des institutions.

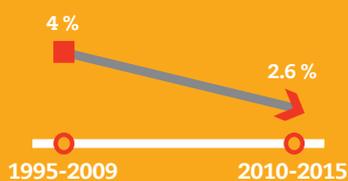
La situation de l'**emploi** est caractérisée par un taux officiel de chômage modéré (13 % environ), contre un niveau d'emploi moyen modeste (40.9 %), témoignant d'un fort potentiel en main-d'œuvre non utilisé. Le marché du travail crée peu d'emplois hautement qualifiés, capables d'insuffler un dynamisme économique. Le chômage atteint 28.8 % chez les jeunes (15-24 ans), soit le double de la moyenne mondiale. Seulement 16.6 % des jeunes femmes sont actives, contre 46.8 % des jeunes hommes. Le quart environ de ces jeunes actifs vit dans la pauvreté.

Pour répondre à ces défis, les politiques devront renforcer la stabilité politique et la redevabilité des institutions, accélérer la transformation structurelle des économies et mieux cibler l'emploi des jeunes et des femmes à travers des leviers d'action structurants.

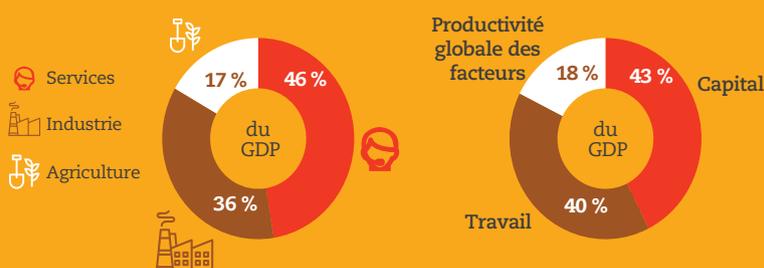
Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique du Nord

Croissance

La croissance a fléchi



Moteurs de la croissance



Marché du travail

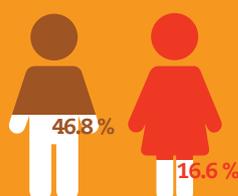
Le taux officiel de chômage est modéré à 13 % environ, contre un niveau d'emploi moyen modeste de 40.9 %, ce qui témoigne



d'un fort potentiel en main-d'œuvre non utilisé

Chômage

La probabilité de participation au marché du travail est plus élevée pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes

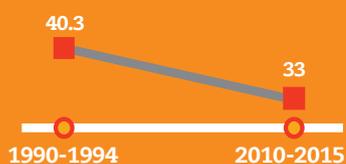


Le chômage atteint **28.8 %** chez les jeunes (15-24 ans)

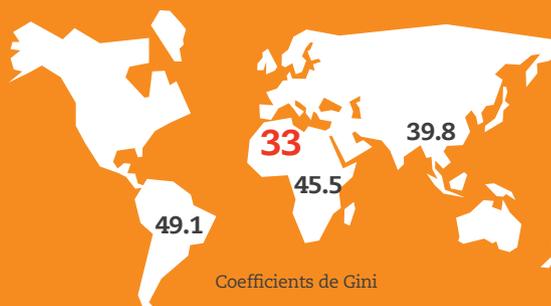
Inégalité

La répartition du revenu devient moins inégalitaire

Coefficient de Gini pour l'Afrique du Nord



L'Afrique du Nord fait mieux que l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et l'Asie



Profil régional de l'Afrique du Nord

Tableau 6.1. Indicateurs de base pour l'Afrique du Nord, 2017

Population (milliers)	197 490
Superficie (milliers de km ²)	6 769
Densité de population (habitants/km ²)	29
PIB en PPA (milliards USD)	2 350
PIB par habitant en PPA (USD)	12 172

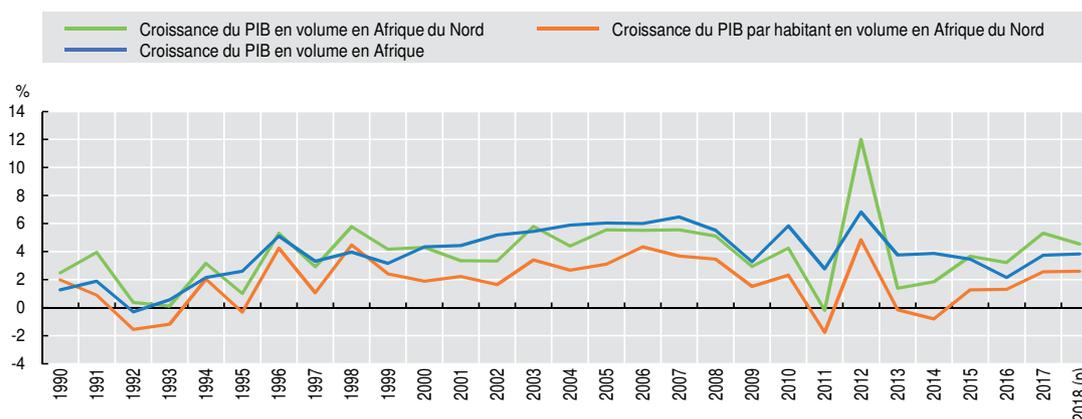
Source : Calculs des auteurs d'après UNDESA (2017), *World Population Prospects* (base de données) ; Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données) ; et FMI (2018), *World Economic Outlook Database*.

Tableau 6.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique du Nord (milliards USD courants), 2009-16

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Apports extérieurs	Flux entrants d'IDE	16.4	13.8	6.4	14.7	12.2	11.3	11.8	13.7
	Investissements de portefeuille	-0.7	0.7	-0.7	1.5	1.2	3.1	1.3	-0.2
	Transferts des migrants	17.4	23.0	25.5	30.0	29.0	31.7	29.2	27.6
	Aide publique au développement (nette, tous donateurs)	3.2	2.7	4.0	5.0	8.9	7.3	5.0	5.4
Total des apports extérieurs		36.4	40.2	35.3	51.0	51.2	53.4	47.4	46.5
Recettes fiscales intérieures		107.9	117.9	140.9	145.3	145.6	141.5	119.2	111.8

Source : FMI (2018), *World Economic Outlook Database* ; OCDE (2018a), *International Development Statistics* (base de données) ; et Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators* (base de données).

Graphique 6.1. Dynamiques de croissance en Afrique du Nord et en Afrique, 1990-2018

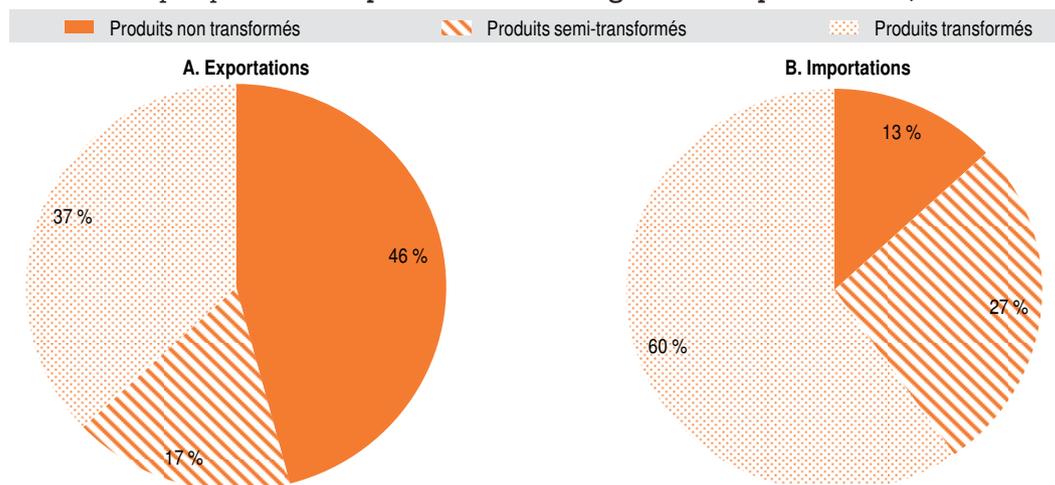


Note : (p) = prévisions.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *World Economic Outlook Database*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785717>

Graphique 6.2. Composition des échanges en Afrique du Nord, 2016



Source : Calculs des auteurs d'après Division de statistique de l'ONU (2017), *UNCOMTRADE* (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785736>

Les pays d'Afrique du Nord pour lesquels des données sont disponibles bénéficient d'une position stratégique donnant sur le bassin sud de la Méditerranée, à quelques heures de l'Europe. La région compte 197.5 millions d'habitants (15.7 % de la population africaine) sur une superficie de 6 769 000 km² (23 % du total de l'Afrique), pour une densité de 29 habitants par km². Elle est la plus riche d'Afrique, avec un PIB de 2 350 milliards de dollars (USD), soit plus du tiers (36.8 %) de celui du continent. Le PIB par tête atteint 12 172 USD en 2017, plus de deux fois la moyenne en Afrique. Les pays nord-africains partagent de nombreux points communs : religion, langue, culture, origine légale. Ils affichent néanmoins quelques divergences en termes de dynamique démographique et de trajectoire économique et sociale.

Dynamiques et déterminants de la croissance dans les pays d'Afrique du Nord

Une croissance globalement instable

La croissance reste insuffisante et volatile. Sur la période d'étude, la hausse de l'activité des pays pour lesquels les données sont disponibles est comprise entre 2.6 % et 5 % (tableau 6.3), un niveau largement inférieur aux taux à deux chiffres des économies émergentes. Le taux de croissance le plus élevé est obtenu entre 2005 et 2009, et le plus bas entre 2010 et 2015.

Après un progrès notable dans les années 2000, la croissance du PIB par tête s'est affaiblie au cours des cinq dernières années, compte tenu de la dégradation de l'environnement économique et institutionnel. Les pays d'Afrique du Nord ont dû faire face de manière diverse à l'instabilité des cours du pétrole, à l'atonie de la demande européenne depuis la crise de 2008, ainsi qu'aux répercussions du Printemps arabe, du conflit en Lybie et des vagues d'attentats terroristes. Par ailleurs, la croissance moyenne a été plus importante dans les pays importateurs de pétrole (4 %), que chez les exportateurs (2.5 %), vulnérables face à la volatilité des cours de l'or noir. L'année 2011, qui fut celle du Printemps arabe, accuse de loin la croissance économique la plus morose, conséquence des bouleversements politiques à l'œuvre. Elle marque également le début de la baisse du PIB par tête.

Tableau 6.3. Moyenne du taux de croissance du PIB, 1990-2015

	1990-2015	1990-94	1995-99	2000-04	2005-09	2010-15
Algérie	2.9	-0.3	3.5	4.8	3.0	3.4
Égypte	4.2	3.6	5.1	3.7	6.1	3.1
Libye	2.1	-	-	3.7	5.3	-1.9
Maroc	4.0	3.7	2.8	4.6	4.9	3.9
Mauritanie	3.9	0.9	4.4	2.8	6.1	4.7
Tunisie	4.1	5.0	5.2	4.2	4.5	2.1
Moyenne	3.6	2.6	4.2	4.0	5.0	2.6

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données).

Cette tendance globale de l'évolution de la croissance masque bien des divergences, liées aux trajectoires de chaque pays.

- Entre 1990 et 1994, l'**Algérie** a enregistré une croissance moyenne négative (-0.3 %), en raison d'une forte instabilité politique et d'un climat de guerre civile. L'élection du président Abdelaziz Bouteflika et la mise en place de la concorde civile ont contribué à l'amélioration de la situation économique. L'instabilité des cours du pétrole a cependant contribué à rendre la croissance volatile.
- Tirée par le tourisme, la croissance de l'**Égypte** est la plus élevée sur la période, supérieure à 3.5 % entre 1990 et 2009. Ce secteur reste l'un des moteurs de la croissance (11 % du PIB en 2017, selon le World Travel & Tourism Council, 2018), pourvoyeur d'emplois (2.5 millions d'emplois directs et indirects, soit un sur dix environ) comme de recettes en devises. Malgré les politiques œuvrant au renforcement de la dynamique économique et de l'emploi, la croissance a été entravée ces dernières années par un taux de change défavorable, un faible niveau de réserves de change, un système bancaire vulnérable et la morosité de la croissance en Europe, principal partenaire commercial.
- En **Libye**, la croissance a fortement varié en fonction de la production pétrolière. Principale source de revenu, l'extraction de pétrole dépend notamment des conditions de sécurité sur le territoire.
- La croissance a été stable au **Maroc** et presque toujours supérieure à la moyenne de la sous-région, sauf entre 1995 et 1999. Elle est portée par l'exportation du

phosphate et de fruits et légumes vers l'Europe, l'essor de services compétitifs, ainsi qu'une industrie en pleine transformation. La croissance économique relativement soutenue a fait reculer de moitié le taux de pauvreté en sept ans (de 8.9 % en 2007 à 4.2 % en 2014). La réintégration du Maroc au sein de l'Union Africaine et sa demande d'adhésion à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2017 traduisent la volonté de ce pays de s'ouvrir sur le continent et de promouvoir l'intégration économique en Afrique de l'Ouest.

- Après des périodes de faibles performances, la **Mauritanie** a retrouvé une croissance de plus de 5 % entre 2003 et 2015, grâce à la hausse historique des cours internationaux des produits de base. Les recettes tirées des exportations de minerai de fer ont ainsi explosé, passant de 318 millions à 2.7 milliards USD entre 2003 et 2013, sans hausse des volumes produits. Toutefois, le pays peine à tirer pleinement parti de ses autres ressources, comme la pêche et l'élevage, ce qui limite ses perspectives de diversification, de croissance durable et de création d'emplois.
- La **Tunisie** a connu entre 1990 et 2010 une croissance exceptionnelle de plus de 5 %, se classant parmi les économies les plus performantes d'Afrique. Toutefois, sur la période 2010-15, sa croissance a été la plus faible de la région (2.1 %). L'instabilité politique et les attaques terroristes ont ébranlé les secteurs productifs, en particulier le tourisme.

À l'exception de la Mauritanie, la dynamique des économies d'Afrique du Nord sur les 25 dernières années laisse néanmoins apparaître un progrès notable en termes de PIB par habitant. En Tunisie, en Algérie et au Maroc, le niveau de revenu par tête a augmenté de plus de 50 % entre 1990 et 2015 (tableau 6.4). L'évolution de l'Égypte, en revanche, s'avère légèrement plus lente, compte tenu de la forte pression démographique. Le niveau de revenu y a augmenté d'environ 1 100 USD en moyenne entre 1990 et 2015, contre 1 200 USD en Algérie, 1 500 au Maroc et 1 900 en Tunisie. Quant à la Mauritanie, elle reste en marge avec un revenu par habitant n'ayant quasiment pas évolué entre 1990 et 2004, en raison d'une croissance démographique (2.9 %) supérieure à celle de la production (2.7 %). Devenu producteur de pétrole, ce pays connaît un léger mieux-être (+318 USD entre 2004 et 2014), même si ce mouvement est loin de compenser le retard accumulé.

Tableau 6.4. PIB par habitant dans les pays d'Afrique du Nord
(en USD à prix constants)

	1990-94	1995-99	2000-04	2005-09	2010-15	1990-2015
Algérie	3 360.3	3 331.4	3 792.3	4 338.3	4 594.1	3 910.6
Égypte	1 576.4	1 768.9	1 999.8	2 328.9	2 609.0	2 077.7
Libye	-	8 782.8	9 033.2	11 404.9	8 349.6	9 821.0
Maroc	1 764.5	1 880.8	2 147.1	2 576.9	3 026.0	2 307.8
Mauritanie	1 006.6	1 023.9	994.2	1 199.6	1 268.2	1 105.0
Tunisie	2 337.3	2 665.6	3 166.9	3 798.8	4 168.2	3 263.5
Moyenne	2 009.0	2 389.7	3 522.2	4 274.6	3 459.1	3 195.5

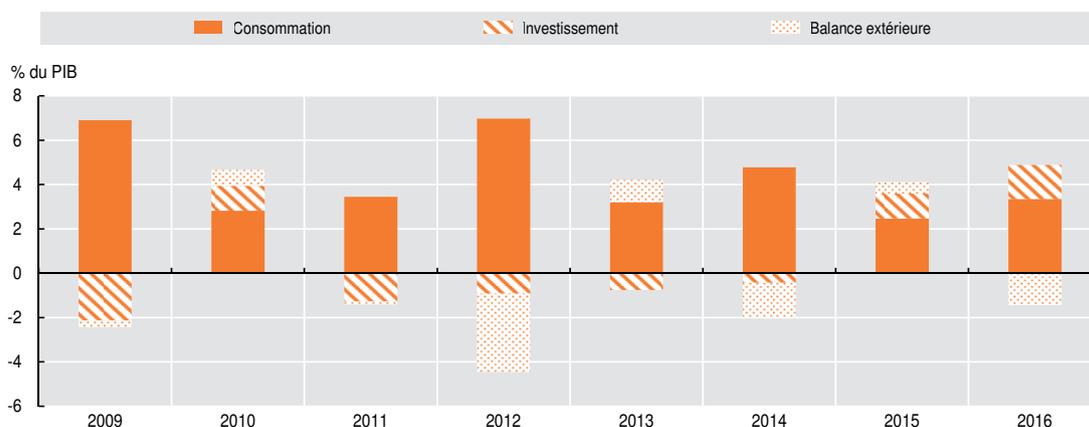
Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données).

L'investissement domestique, très volatile malgré une demande intérieure soutenue

Globalement, la croissance reste dopée par la consommation publique et privée de 2009 à 2016 (graphique 6.3). La contribution des investissements (publics et privés) a été souvent négative, compte tenu des différents chocs internes et externes. La contribution négative de 2009 est imputable à la crise financière internationale qui a affecté les flux d'IDE, tandis que celle de 2011 à 2014 serait liée à l'incertitude qui a suivi le Printemps arabe. Cette contribution volatile de l'investissement met en évidence l'efficacité limitée de certains grands projets d'investissement public et la faible cohérence transversale des politiques sectorielles (OCDE, 2017a).

De même, le solde extérieur reste négatif sur cette période, à l'exception de 2013 et 2015. Malgré une augmentation des échanges internationaux, les importations restent souvent supérieures aux exportations, signe d'un déséquilibre structurel de la croissance. Dépendante de facteurs externes (demande européenne et évolution des cours mondiaux du pétrole), l'activité reste marquée par la faiblesse de l'investissement domestique.

Graphique 6.3. Décomposition de la croissance en Afrique du Nord par type de dépense, 2009-16



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données) et FMI (2018), *World Economic Outlook Database*.

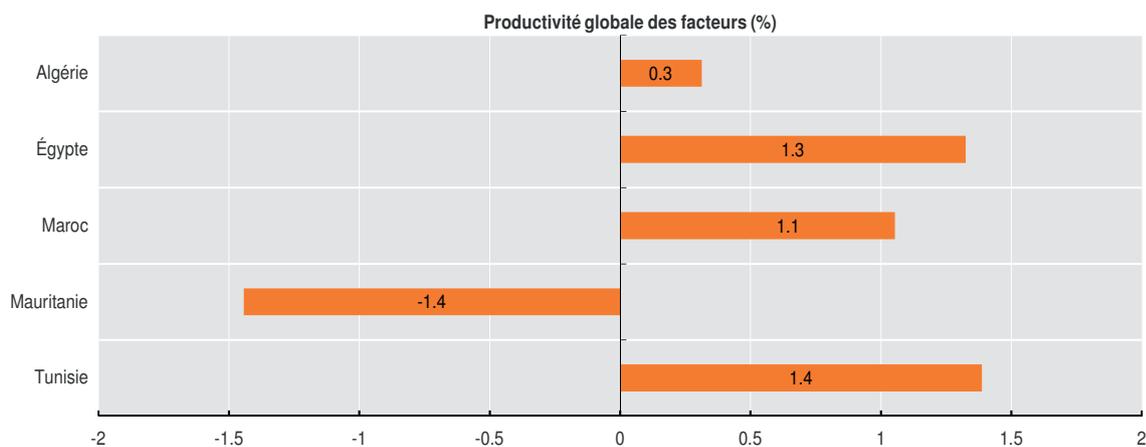
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785755>

Des gains de productivité trop faibles pour soutenir une croissance durable

Travail et capital ne sont pas les seuls déterminants de la croissance. Un troisième facteur, le progrès technique ou productivité globale des facteurs (PGF), y contribue. La croissance de la PGF, cernée par une approche multifactorielle, représente la part de la croissance du PIB qui n'est pas imputable à la croissance du travail et du capital.

Il n'y a pas eu d'accélération forte des gains de productivité (graphique 6.4). Les pays ayant de bonnes perspectives de croissance affichent des gains de productivité compris entre 1 et 1.5 %. Cette faible dynamique générale peut s'expliquer par des pesanteurs socio-économiques et politiques (faible participation des femmes au marché du travail, instabilité politique, dépendance à l'égard des cours mondiaux des matières premières).

Graphique 6.4. Productivité globale des facteurs par pays, 1990-2015



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785774>

Le faible niveau de la productivité et sa volatilité contribuent à la performance macroéconomique médiocre de nombreux pays d'Afrique du Nord (tableau 6.5). Le capital a été le premier contributeur à la croissance (42.6 %) entre 1990 et 2015, suivi par le travail (39.8 %) et finalement la PGF (17.6 %), qui contribue à près de la moitié de la croissance dans les pays développés.

- La forte contribution du capital peut s'expliquer par les investissements publics massifs ainsi que par les IDE. La contribution du travail, plus faible, tient à la prépondérance du travail non qualifié.
- La contribution négative de la PGF à la croissance ces dernières années résulte des répercussions de la crise financière internationale de 2008, mais aussi du Printemps arabe, des protestations sociales et des vagues d'attentats terroristes. Elle témoigne également de la faiblesse des capacités d'innovation ainsi que de la recherche et développement (R&D) au sein des entreprises.
- Ces résultats démontrent que ces pays ne doivent pas seulement compter sur la forte accumulation du capital basée sur les grands projets d'infrastructures publics pour rehausser la croissance et l'emploi.

Tableau 6.5. Sources de la croissance économique dans les pays d'Afrique du Nord, 1990-2015

Période	Taux de croissance du PIB	Sources de la croissance du PIB		
		Capital	Travail	Productivité globale des facteurs
1990-94	2.6	0.9 [34.9]	1.4 [54.1]	0.3 [11.0]
1995-99	4.2	1.2 [29.2]	1.8 [43.7]	1.1 [27.1]
2000-04	4.0	1.6 [39.0]	1.5 [38.3]	0.9 [22.8]
2005-09	4.9	2.3 [46.1]	1.5 [29.4]	1.2 [24.5]
2010-15	3.4	2.2 [63.7]	1.4 [40.8]	-0.2 [-4.5]
1990-2015	3.6	1.6 [42.6]	1.5 [39.8]	0.7 [17.6]

Note : Entre crochets, la contribution de chaque facteur en pourcentage.

Source : Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données).

Encadré 6.1. Analyse sectorielle de la croissance

Les services contribuent le plus fortement à la croissance, à hauteur de 47.4 %, suivis par le secteur industriel et manufacturier (35.9 %) puis l'agriculture (16.7 %, graphique 6.5).

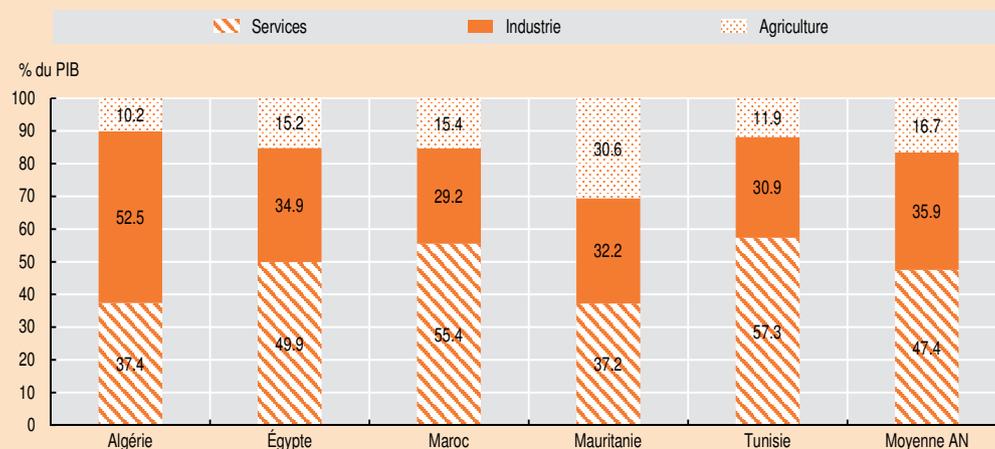
La Mauritanie est le seul pays à afficher une contribution presque identique des trois secteurs, tandis que les services dominent en Tunisie (57.3 %) et au Maroc (55.4 %), ainsi que le secteur industriel et manufacturier en Algérie. Ce dernier a progressé sur toute la période dans la région, sauf au Maroc, où seule la contribution du secteur tertiaire a progressé, les autres secteurs étant stables.

Des clusters de spécialisation se distinguent en fonction des ressources de chaque pays : phosphates au Maroc, pétrole en Libye et en Algérie, pêche en Mauritanie, agriculture et transports via le Canal de Suez en Égypte. Les pays disposant de ressources pétrolières montrent une forte contribution du secteur industriel, tandis qu'une spécialisation agricole caractérise l'Égypte et le Maroc, couplée au développement des services. Dopée essentiellement par les services, la croissance économique nord-africaine emprunte une voie de développement non conventionnelle. L'essor rapide du secteur tertiaire (commerce, hôtellerie, tourisme, TIC, services à la personne, etc.) s'explique par le fait que ce dernier ne nécessite pas des investissements importants et une main-d'œuvre qualifiée, comparé au secteur industriel. La proximité géographique des pays d'Afrique du Nord avec l'Europe occidentale a également été un atout dans le développement

Encadré 6.1. Analyse sectorielle de la croissance (cont.)

des services. Toutefois, ces pays sont conscients qu'ils ne pourront pas réellement se développer sans industrie. D'où les efforts déployés par le Maroc notamment pour implanter des industries de transformation primaire et secondaire.

Graphique 6.5. Contribution sectorielle au PIB dans les pays d'Afrique du Nord, 1990-2015



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), World Development Indicators (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785793>

Emploi et inégalités : un défi majeur

Cette section présente dans un premier temps la dynamique de l'emploi et du chômage, puis l'évolution des inégalités.

S'orienter vers des secteurs créateurs d'emplois qualifiés pour les jeunes

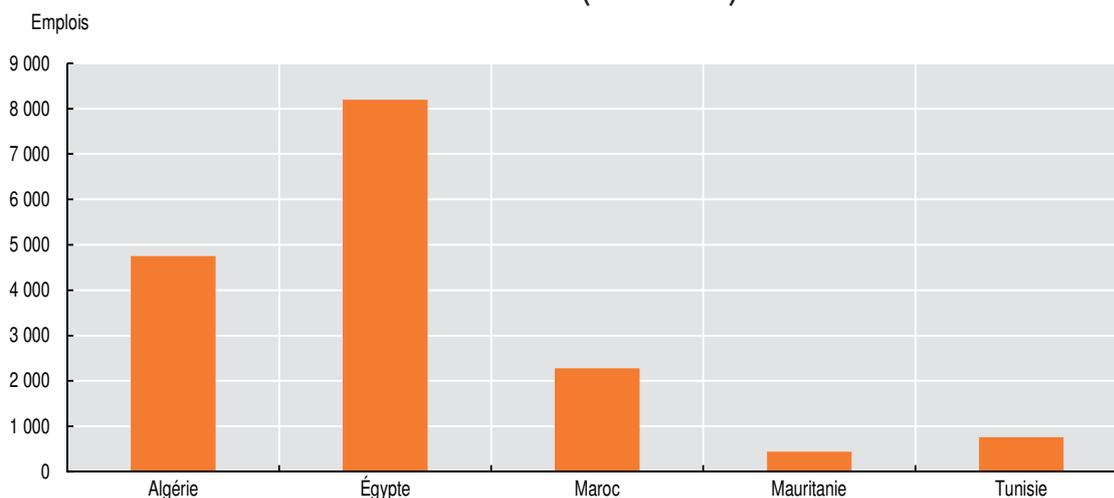
Le secteur informel domine le marché du travail et fragilise une frange de la population déjà précaire, à savoir les plus pauvres et les femmes. Le taux d'emploi – la proportion de la population active occupée – est resté assez faible (40,9 %) de 1990 à 2015. En 2014, sur la population en âge de travailler, 52 % des emplois relevaient de l'économie informelle (OIT, 2014). Ainsi au Maroc, 60 % de l'emploi est informel et le secteur informel représenterait entre 11 % et 33 % du PIB (HCP, 2011 ; CGEM, 2014). Pour les travailleurs, les emplois informels créent une insécurité en termes de revenus et de protection sociale. En Afrique du Nord, ils sont essentiellement créés dans les branches de la construction, des transports, des services à la personne et des commerces. Les femmes et les populations pauvres sont surreprésentées dans ces branches d'activités (Banque mondiale, 2011). Pour les États, les activités informelles représentent une perte fiscale potentielle dont les externalités négatives pèsent sur la croissance du pays et le PIB par habitant, l'investissement public comme la redistribution des richesses.

Une large partie de la population, en particulier les jeunes, se trouve exclue du marché du travail. Entre 2009 et 2016, la proportion de jeunes ne se trouvant ni employés, ni étudiants, ni en formation s'élève à 26,5 % en Algérie contre 29,5 % en Égypte (OIT, 2017). Les disparités de genre sont aussi importantes : 36,1 % de femmes ne participent pas au

marché du travail en Algérie, un niveau qui passe à 42.3 % en Égypte. Pourtant, le niveau d'éducation des jeunes progresse rapidement. Les économies de la région devront créer des emplois qualifiés pour absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail. La population active de l'Afrique du Nord augmentera en effet de 10 millions de personnes entre 2010 et 2020 selon l'OIT, un niveau légèrement inférieur à l'accroissement déjà connu de 11 millions entre 2000 et 2010.

La croissance reste insuffisante pour converger vers le plein emploi. Malgré les créations d'emplois au cours de ces dernières années (graphique 6.6), la situation demeure difficile dans tous les pays (graphique 6.7, et encadré 6.2). En moyenne, le taux de chômage entre 1990-2015 est de 12.8 %, alors que les taux d'emploi¹ des actifs restent relativement faibles (40.9 %). Ce résultat met en évidence un fort taux de main-d'œuvre non utilisée. En guise de comparaison, le taux d'emploi est de 67.2 % dans les pays de l'OCDE, contre 66.9 % dans les pays de l'Union européenne (UE) en 2016. Seulement deux cinquièmes de la population active sont employés en Afrique du Nord, tandis que les trois cinquièmes se trouvent sans emploi. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les pays d'Afrique du Nord, à l'exception de l'Égypte et la Mauritanie, ont entamé leur transition démographique et sont en train de réduire leurs ratios de dépendance démographique (nombre de personnes à la charge des actifs), de 64 % en moyenne en 1990 à 52.4 % en 2015 (Onu-DAES, 2017).

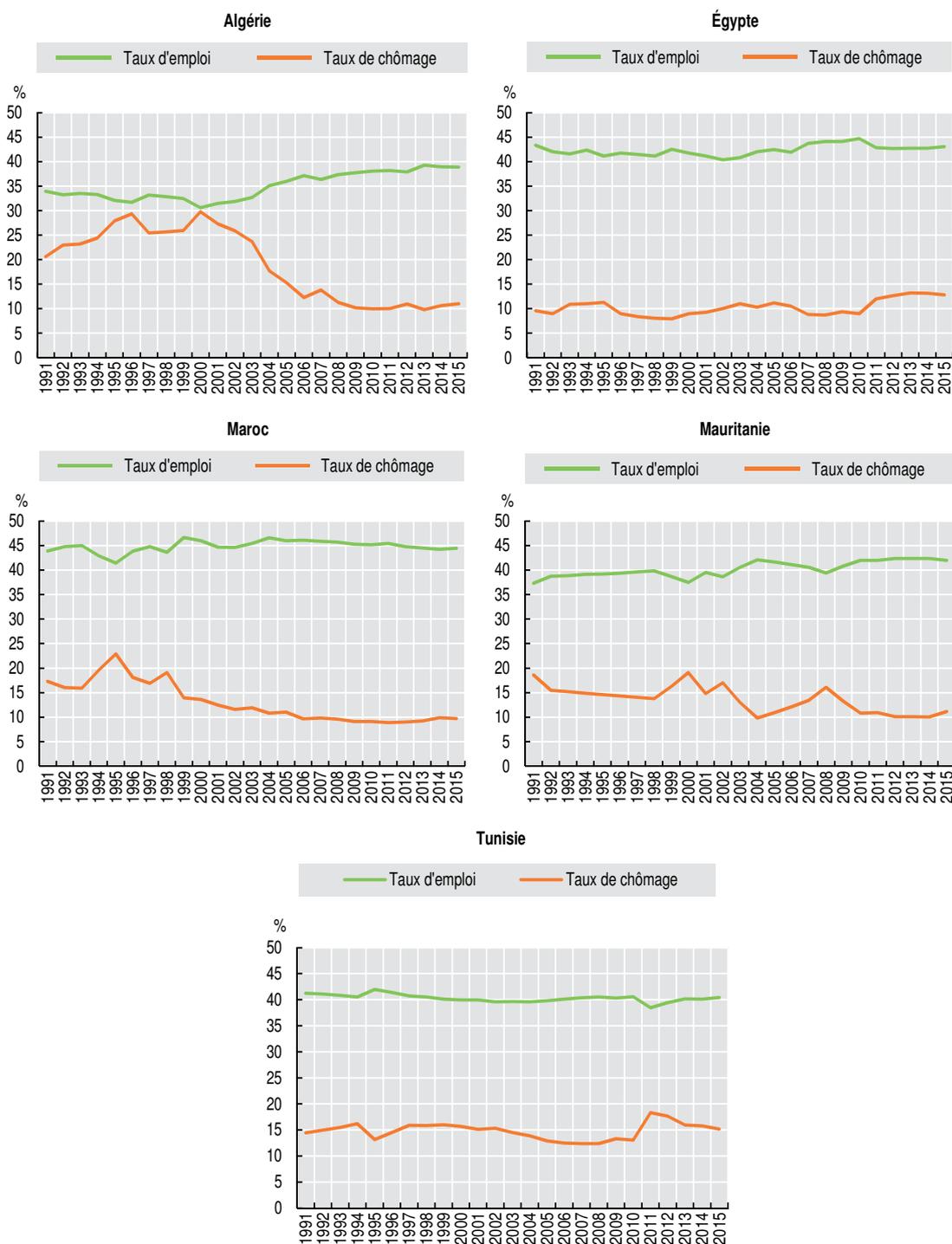
Graphique 6.6. Création d'emplois dans les pays d'Afrique du Nord, 2000-15 (en milliers)



Sources : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données) et OIT (2017).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785812>

Graphique 6.7. Taux d'emploi et de chômage par pays d'Afrique du Nord, 1991-2015



Sources : Banque mondiale (2017), World Development Indicators (base de données) et OIT (2017).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785831>

Encadré 6.2. Une évolution contrastée du marché du travail par pays

En **Algérie**, le retour de la stabilité politique a rendu le marché de l'emploi dynamique durant les années 2000 (graphique 6.7). Sur les 15 dernières années, le taux de chômage a baissé grâce à l'auto-emploi, soutenu par les politiques en faveur de l'entrepreneuriat – même si elles n'ont pas donné tous les résultats escomptés (BAfD/OCDE/PNUD, 2017). Les employeurs et les indépendants ont connu un solde positif de 235 000 personnes entre 2013 et 2015, soit un accroissement relatif de 8.2 %, contre une hausse plus limitée du salariat permanent (+203 000 entre 2013 et 2015) et non permanent (+166 000). Le salariat concerne deux actifs sur trois (69 % du total, dont 35.9 % de salariés permanents).

La situation de l'emploi en **Égypte** s'avère en revanche précaire. Malgré un taux d'emploi relativement élevé (42.6 %) et un taux de chômage moyen de 10.7 %, la forte croissance démographique n'a pas permis d'inverser la tendance sur le marché du travail. En effet, les 8.2 millions d'emplois créés entre 2000 et 2015 ne peuvent absorber la population active, en hausse de 10.6 millions de personnes. Les taux d'emploi et de chômage ont peu varié sur les 20 dernières années (graphique 6.7). Cette stagnation est également observée dans la participation au marché du travail suivant le sexe : entre 2000 et 2015, 80 % des emplois sont occupés par les hommes.

Des disparités existent également en fonction du niveau d'éducation : en 2015, 45.2 % des emplois sont occupés par des travailleurs de niveau d'éducation faible, contre 37.6 % pour le niveau intermédiaire et 17.2 % pour le niveau avancé. Le marché du travail est également marqué par une progression plus rapide de l'emploi salarié, environ 60 % du total des emplois, passé de 10.9 millions en 2000 à 16.5 en 2015, alors que l'auto-emploi est passé de 5.2 à 6.6 millions de personnes entre 2000 et 2015. Ainsi, le marché du travail est porté par des emplois faiblement qualifiés et le salariat, bien plus que l'auto-emploi.

L'accroissement de la population active et la création d'emplois se sont équilibrés à 2.3 millions au **Maroc** entre 2000 et 2015. Ce dynamisme s'illustre par un taux d'emploi moyen de 45.3 % sur la période, le plus élevé d'Afrique du Nord, et un chômage de 10.3 %, en baisse et le plus faible de la région (graphique 6.7). Néanmoins, le taux de chômage reste très élevé chez les jeunes urbains (38.8 %). Le marché du travail, dominé par les salariés (45.2 % du total), avant les travailleurs indépendants (30 %), familiaux (22 %) et les employeurs (2.8 %), accuse un faible niveau d'éducation : environ 75 % des employés ont un niveau inférieur ou égal au niveau de base, 18 % un niveau intermédiaire et seulement 7 % un niveau supérieur. Les hommes occupent 77.8 % des emplois, pour un taux d'emploi des femmes de 26.2 % en 2015 (contre 22.2 % en 2000), qui porte surtout sur les emplois moins qualifiés. La majorité des femmes actives (55 %, contre 24 % des hommes) a en effet un niveau inférieur à l'éducation de base. Elles ne sont que 23 % à être actives avec un niveau d'éducation de base (contre 49 % des hommes).

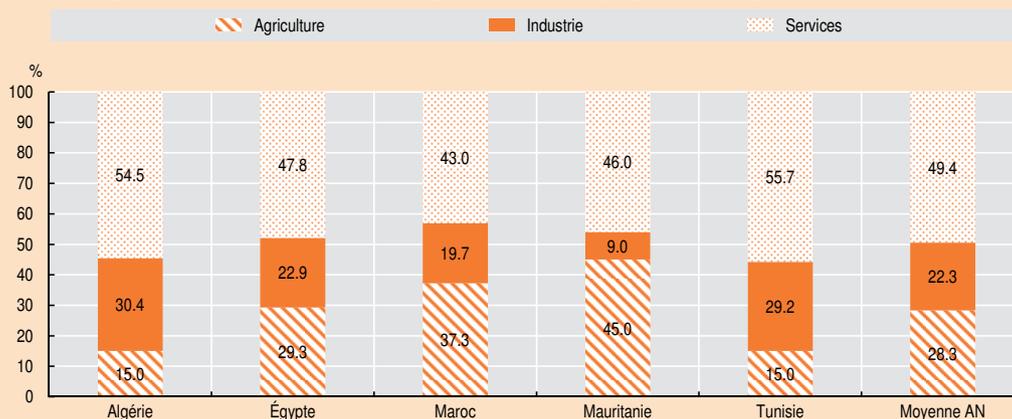
En 2016, le taux d'activité est passé de 47.4 % à 46.4 % en un an, marquant une diminution de 1 point, alors que le taux d'emploi a, quant à lui, reculé de 0.8 point, passant de 42.8 % à 42 %. Dans ce contexte, l'économie nationale a perdu 37 000 postes nets d'emplois (création de 26 000 postes en milieu urbain et perte de 63 000 en milieu rural), contre une création annuelle moyenne de 27 000 emplois en 2015 et 95 000 durant la période 2008-13. Enfin, il faut souligner que le Maroc a renforcé son attractivité, se classant premier en Afrique dans le baromètre 2017 du cabinet international Ernst & Young, avant le Kenya et l'Afrique du Sud, qui occupent tous deux la deuxième place. Aucun autre pays d'Afrique du Nord ne figure dans le top 10 des destinations africaines les plus attractives pour les investisseurs.

Encadré 6.2. Une évolution contrastée du marché du travail par pays (cont.)

Même si les créations d'emplois sont presque égales à l'accroissement de la population active entre 2000 et 2015 en **Mauritanie** (444 000 emplois créés contre 467 498 actifs supplémentaires), le taux d'emploi a progressivement augmenté, alors que le taux de chômage se trouve en baisse (graphique 6.7). Comme dans la plupart des pays d'Afrique du Nord, la participation au marché du travail reste défavorable aux femmes : sur un total de 1 024 000 emplois en 2015, 715 000 (69.8 %) sont occupés par les hommes, contre 309 000 (30.2 %) pour les femmes. Ce faible taux de participation des femmes illustre le taux d'emploi relativement faible en Mauritanie (40.9 %). Selon une étude réalisée par l'Institut national de la statistique (ONS, 2014) de la Mauritanie, une part de plus de 45.5 % de la population occupée a fréquenté l'enseignement moderne général, technique ou professionnel. De surcroît, la moitié des individus occupés a atteint au moins le niveau secondaire et seulement 12.2 % le niveau supérieur. Plus de la moitié des hommes actifs (52.9 %) a dépassé le niveau primaire, contre 57.1 % pour les femmes. Les emplois sont majoritairement créés dans le secteur privé (86 %), contre 14 % pour le secteur public. L'emploi privé stimule le marché du travail en Mauritanie, avec une prépondérance de ceux qui travaillent pour leur propre compte (42.8 %).

Contrairement aux marchés du travail algérien et marocain, dynamiques, le marché **tunisien** est resté stable. Le taux d'emploi a peu évolué alors que le taux de chômage a progressivement augmenté pour s'établir à plus de 15 %, contre environ 10 % en Algérie et au Maroc (graphique 6.7). Entre 2000 et 2015, la Tunisie n'a créé que 756 000 emplois, alors que la population active s'est accrue de 877 470 personnes. Ce déséquilibre pénalise les jeunes diplômés, pour lesquels le chômage continue d'atteindre des niveaux préoccupants (31.2 % en 2015). Sur les 70 000 emplois créés chaque année entre 2005 et 2010, environ 30 000 ont été destinés à des personnes issues de l'enseignement tertiaire, tandis que l'on recensait en moyenne 65 000 nouveaux diplômés par an.

Graphique 6.8. Structure de l'emploi dans les pays d'Afrique du Nord, 2000-15



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785850>

Cette situation est liée au fait que les secteurs secondaires et tertiaires s'appuient essentiellement sur de la main-d'œuvre peu qualifiée. En 2010, les cinq principaux secteurs de l'économie en dehors de l'administration (banque et assurance, télécommunications, industrie pétrolière, production et distribution d'électricité, activités immobilières) comptaient peu de diplômés de l'université dans leur effectif (6.7 % du total des emplois). Le BTP représente 14.8 % de l'emploi total, avant le textile (11.7 %) et les hôtels et restaurants (4.1 %). Le salariat domine, étant passé de 65.2 % en 2000 à 72.1 % en 2015,

Encadré 6.2. Une évolution contrastée du marché du travail par pays (cont.)

contre une part de travailleurs indépendants passée de 25.1 % à 17.3 % entre 2000 et 2015. La participation des femmes au marché du travail reste relativement faible (25.5 % des emplois en 2015, contre 22.7 % en 2000).

Au total, on constate que la structure actuelle des emplois offre peu de perspectives pour les emplois hautement qualifiés. La grande majorité des emplois est créée dans l'agriculture et les services. Ces secteurs, à eux deux, concentrent plus de 72 % du total des emplois, contre 28 % en moyenne pour le secteur industriel (graphique 6.8).

Le défi de l'emploi des jeunes peut être surmonté. La croissance démographique s'est en effet affaiblie dans tous les pays d'Afrique du Nord. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont réalisé leur transition démographique. L'augmentation de la population active ralentit progressivement, comme on l'a vu, même si la pression reste intense sur les marchés du travail, car les jeunes sont de plus en plus instruits. Selon les projections de l'OIT, en 2025, 65 % des Marocains et 73 % des Égyptiens de 20-24 ans auront fréquenté l'enseignement secondaire, contre respectivement 44 % et 65 % aujourd'hui. Cette tendance pourra créer des opportunités uniques pour le développement économique et social, à condition que ce réservoir de capital humain soit efficacement utilisé.

La création de valeur ajoutée à travers des industries innovantes reste le principal défi. Par ailleurs, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes doit être encouragé, puisque le rythme de création d'entreprises est plus lent que dans les autres régions du monde. Pour ce faire, ces pays doivent inciter les entreprises existantes à innover davantage, lever les barrières à la création mais aussi à la croissance des petites entreprises. Aussi, compte tenu de leurs codes d'investissement déjà favorables aux IDE, ces pays peuvent s'orienter vers des secteurs demandeurs de main-d'œuvre qualifiée et s'insérer dans les chaînes de valeur globales.

- C'est le cas par exemple du cluster logistique et automobile de Tanger au Maroc, qui attire d'importants investisseurs. Le groupe Décathlon y a installé une plateforme logistique sur plus de 20 000 m², qui vise à approvisionner 11 magasins au Maroc et à exporter vers dix pays depuis Tanger Med, parmi lesquels la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Tunisie, la Turquie, l'Amérique du Sud et la Russie.
- Une plateforme logistique automobile a été installée à Melloussa, à environ 20 km de Tanger, pour approvisionner en pièces détachées Ford, PSA Peugeot-Citroën et Renault. Renault s'est implantée à Tanger depuis 2007 et développe des modèles d'entrée de gamme vendus dans 70 pays. En 2016, la production automobile des deux sites de Renault au Maroc (Tanger et Casablanca) est estimée à 348 000 véhicules contre 288 053 voitures en 2015. L'emploi total dans le secteur automobile au Maroc est de 118 000 en 2016 avec une projection de 165 000 postes en 2020. Le développement industriel de Renault au Maroc n'a pas manqué de susciter l'intérêt du Groupe PSA qui envisage l'ouverture d'une usine au Maroc début 2019 pour produire environ 200 000 véhicules et moteurs à l'horizon 2024.
- L'Algérie abrite elle aussi depuis 2014 une usine Renault, d'une capacité annuelle de 25 000 véhicules par an au démarrage, qui devrait être portée à terme à 75 000 unités. L'usine a déjà franchi en 2017 le cap des 100 000 voitures fabriquées. Par ailleurs, le constructeur allemand Volkswagen a également inauguré en juillet 2017 une usine d'assemblage en Algérie.

Développer des labels de qualité peut permettre de dynamiser des marchés de niches ou de nouveaux débouchés pour les entreprises locales et résorber le chômage des jeunes diplômés en Afrique du Nord. De nombreux exemples existent dans la sous-région où

des petites entreprises, souvent avec l'aide des gouvernements, ont développé des ressources locales en utilisant des certifications de qualité, éthiques, ou des marchés spécialisés comme ceux de la diaspora nord-africaine pour développer leurs produits. En Algérie, on trouve ainsi les figes sèches de Béni Maouche ou les poivres d'Ighil Ali, au Maroc le développement de l'écotourisme, et en Tunisie le tissage de Béni Khedache (Giordano et al., 2015).

Le niveau d'inégalité de revenus reste modéré

La dynamique des inégalités doit être mise en relation avec le marché du travail et l'évolution de l'activité économique sur les 20 dernières années. Depuis les années 1990, les jeunes qui arrivent sur le marché du travail sont plus nombreux, mais également mieux éduqués. On constate par ailleurs le manque de postes qualifiés au sein des entreprises pour absorber ces volumes. Face à l'accroissement de la population, les difficultés liées à l'emploi et de création de richesse se traduisent par l'accroissement des inégalités.

Le niveau d'inégalité de revenus est modéré en Afrique du Nord. Le niveau moyen de l'indice de Gini est passé de 40.3 entre 1990-94 à 33.0 entre 2010-15 (tableau 6.6), un niveau plus proche de l'Europe de l'Ouest (30.7) et de l'Est (33.9) que de l'Amérique Latine (49.1), l'Afrique subsaharienne (45.5) et l'Asie (39.8).

Tableau 6.6. Dynamique de l'inégalité dans les pays d'Afrique du Nord (indice de Gini en pourcentage)

	1990-94	1995-99	2000-04	2005-09	2010-15	1990-2015
Algérie	40.2	35.3	31.1*	27.3*	24.1*	31.6
Égypte	32.0	30.1	32.5	31.5	31.3*	31.5
Maroc	39.2	39.5	40.6	40.7	41.2*	40.3
Mauritanie	50.1	37.8	39.6	35.7	32.4	39.1
Tunisie	40.2	41.7	40.8	37.7	35.8	39.3
Moyenne	40.3	36.9	36.9	34.6	33.0	36.3

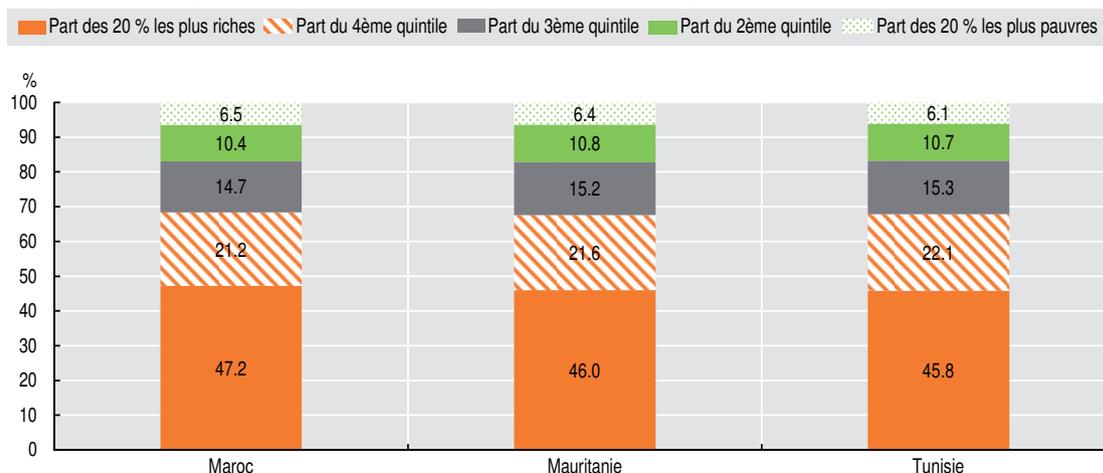
Notes : Les données nécessaires pour calculer l'indice de Gini sont microéconomiques et collectées à partir des enquêtes sur les ménages, peu fréquentes dans les pays d'Afrique du Nord. Les valeurs avec l'indication * proviennent des estimations des auteurs, à partir du taux de croissance moyen de l'indice de Gini sur les périodes précédentes.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données).

Malgré cette tendance globale, des divergences existent. Les inégalités restent presque constantes sur la période 1990-2015 en Égypte et au Maroc, alors qu'en Tunisie, elles ont baissé de façon modérée (-12.4 %) et de façon plus significative en Mauritanie (-35.2 %). Force est de constater que l'Égypte et la Tunisie, deux des trois pays dans lesquels les inégalités n'ont que peu baissé entre 1990 et 2015, ont été touchées par des soulèvements populaires au début des années 2010. En outre, l'indice de Gini manque de précision, puisqu'une même valeur peut être obtenue à partir de situations fort différentes concernant la répartition des revenus. D'où la nécessité de compléter l'analyse faite à partir de l'indice de Gini par une étude de la répartition du revenu par quintile (graphique 6.9).

Une constante se dégage dans les trois pays d'Afrique du Nord pour lesquels les données sont disponibles : l'apparition d'une classe moyenne. La distribution de la richesse par les déciles de population est presque identique d'un pays à un autre (graphique 6.9). L'autre fait marquant concerne la stabilité des statistiques dans le temps. En effet, sur la période d'étude ces proportions ont peu varié et sont presque identiques dans la plupart des pays. Ce résultat suggère que la réduction des inégalités observées précédemment ne s'est pas traduite par une réduction de la part de revenu des plus riches ou un accroissement de la part de revenu des plus pauvres, mais plutôt par la constitution d'une classe moyenne, sous le double effet du meilleur niveau d'éducation des jeunes et de l'essor des services.

Graphique 6.9. Répartition du revenu par quintile en Afrique du Nord



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785869>

La constitution de classes moyennes explique la baisse de l'indice de Gini, alors que les écarts entre les plus riches et les plus pauvres restent importants. Il subsiste un certain nombre de personnes vivant avec moins de 1.90 USD et 3.10 USD (tableau 6.7), signe de dynamiques sociales complexes. Il ne s'agit pas seulement d'atteindre une croissance économique forte et de créer des emplois, mais de s'assurer que cette croissance se fasse au profit des plus défavorisés et que les emplois visent les plus vulnérables. En effet, même si la hausse des inégalités semble difficile à éviter pendant les périodes de transition, ces écarts doivent être contrôlés afin d'éviter la dégradation des conditions de vie.

Tableau 6.7. Dynamique de la pauvreté dans les pays d'Afrique du Nord

	Nombre de personnes dont le revenu est inférieur à 1.90 USD/jour (2011 PPP, millions)				
	1990-94	1995-99	2000-04	2005-09	2010-15
Maroc	0.7	2.1	1.8	1.0	-
Mauritanie	0.9	0.5	0.5	0.4	0.2
Tunisie	0.8	1.0	0.5	0.3	0.2
	Nombre de personnes dont le revenu est inférieur à 3.10 USD/jour (2011 PPP, millions)				
	1990-94	1995-99	2000-04	2005-09	2010-15
Maroc	4.5	7.5	7.5	4.8	-
Mauritanie	1.5	1.1	1.2	1.1	0.9
Tunisie	2.2	2.6	1.9	1.3	0.9

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données).

Bien que les inégalités montrent une tendance vers la baisse, des parties de la population restent vulnérables à la pauvreté.

- L'Algérie avait presque éliminé l'extrême pauvreté grâce aux programmes sociaux et le retour progressif à la sécurité, mais la forte baisse des prix du pétrole depuis 2015 a mis à mal la capacité de redistribution sociale de l'État. Selon la Banque mondiale, 4 millions de personnes – soit 10 % de la population – vivent dans la précarité et risquent de basculer sous le seuil national de pauvreté.
- En Libye, une frange de plus en plus importante de la population vit dans la pauvreté, avec plus de 435 000 personnes déplacées et 1.3 million en situation d'insécurité alimentaire fin 2016.

- Au Maroc, environ 19 % de la population rurale vit encore dans la pauvreté ou risque d'y basculer.
- En Tunisie, le taux de pauvreté extrême a stagné à 1.9 % sur la période 2013-16 et la pauvreté modérée est passée de 8.3 % en 2013 à 7.9 % en 2015. Les disparités régionales en termes de niveau de vie et d'emploi restent importantes.

Les inégalités d'opportunité se résorbent sous l'effet des politiques publiques

Au-delà des inégalités de revenu persistantes, les inégalités d'opportunité peuvent exister au sein des pays et entre les pays, liées aux divergences dans l'accès aux biens sociaux (éducation, santé, conditions de vie décentes et technologie). Les inégalités d'opportunité sont *a priori* corrélées aux inégalités de revenu, car seuls les ménages les plus aisés peuvent se procurer les biens sociaux. Toutefois, les interventions publiques dans les secteurs sociaux (éducation, santé, assainissement) peuvent réduire les inégalités d'opportunité, atténuer les effets adverses, malgré la persistance des inégalités de revenu.

L'amélioration des opportunités d'accès aux services sociaux explique le net recul de la pauvreté et de l'extrême pauvreté (tableau 6.8).

Tableau 6.8. Inégalités d'opportunité dans les pays d'Afrique du Nord, 1990-2015

	Algérie	Égypte	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Moyenne Afrique du Nord
Indicateurs d'éducation						
Taux de scolarisation primaire	93.8	93.3	88.0	69.0	97.7	88.4
Taux de scolarisation secondaire	70.6	77.1	46.0	19.8	73.7	57.4
Part de filles au primaire	46.7	46.6	44.7	48.0	47.4	46.7
Part de filles au secondaire	49.7	46.9	43.9	41.5	49.7	46.3
Indicateurs de santé						
Taux de mortalité infantile (%)	30.9	36.5	40.1	66.3	25.0	39.8
Espérance de vie à la naissance	71.4	68.6	70.2	60.6	73.2	68.8
Indicateurs de vie décente (en pourcentage de la population)						
Accès à l'électricité	97.1	97.6	70.3	20.0	95.3	76.1
Accès à l'assainissement	84.2	86.3	66.1	27.0	83.3	69.4
Accès à l'eau potable	88.4	96.5	79.5	44.9	91.1	80.1
Indicateurs technologiques (pour 100 personnes)						
Taux d'accès au téléphone fixe	8.1	9.5	9.3	1.6	10.0	7.7
Taux d'accès au téléphone mobile	99.3	110.4	120.4	93.1	118.6	108.4

Note : Les indicateurs d'accès à la technologie ont été pris à leur niveau moyen sur la période 2010-15, afin d'avoir des valeurs qui reflètent plus la réalité. En effet, ces indicateurs étaient presque nuls dans les années 1990 et ont rapidement progressé dans les années 2000.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données).

Les résultats montrent une convergence non seulement dans des niveaux de capital humain, mais aussi une réduction des inégalités d'accès à l'éducation. À l'exception de la Mauritanie, les taux de scolarisation primaire et secondaire sont relativement élevés dans tous les pays d'Afrique du Nord. Ces taux ont remarquablement progressé au cours des deux dernières décennies. De surcroît, les divergences d'accès à l'éducation restent marginales entre hommes et femmes, puisqu'en moyenne 46 % des élèves sont des filles entre 1990 et 2015, compte tenu des différents programmes de soutien à la scolarisation des filles. En revanche, les disparités de genre dans la participation à la vie économique restent importantes. Bien que la région possède un vivier croissant de femmes instruites et désireuses de travailler, leur taux d'activité y est encore le plus faible du monde (OCDE, 2017b).

Les performances des pays d'Afrique du Nord dans les indicateurs de santé et de vie décente sont aussi remarquables. Les niveaux moyens du taux de mortalité infantile (39.8 pour mille), de l'espérance de vie à la naissance (68.8 ans), ainsi que les taux d'accès à l'électricité (76.1 %), à l'assainissement (69.4 %) et à l'eau potable (80.1 %) dépassent les standards des pays en développement. Ces niveaux moyens masquent les contreperformances de la Mauritanie en termes d'indicateurs de vie décente et de santé, ainsi que les progrès plus importants ailleurs – 99 % d'accès à l'électricité en Algérie, en Égypte et en Tunisie depuis 2013, plus de 90 % d'accès à l'eau et l'assainissement en Égypte et en Tunisie, espérance de vie à la naissance supérieure à 75 ans en Égypte, au Maroc et en Tunisie.

L'accès à la technologie est une autre opportunité partagée en Afrique du Nord. Le taux moyen d'accès au téléphone mobile est de 108.4 %, tandis que l'accès au téléphone fixe a marqué un recul au cours des quinze dernières années. L'égalité d'accès au téléphone mobile a ainsi favorisé l'accès facile à l'information et à la formation, au *mobile banking* et aux services financiers (transferts d'argent, microcrédit).

Pour certaines opportunités comme pour l'accès rural à l'électricité ou aux transports, cette réduction des inégalités peut être mise en relation avec les investissements publics importants. Par exemple, le niveau moyen du ratio au PIB de l'investissement public entre 2010 et 2015 est supérieur à 20 % en Algérie et au Maroc, contre 9.3 % seulement en Mauritanie.

L'emploi et les inégalités peuvent influencer la croissance économique

L'analyse du lien entre croissance, chômage et inégalités permet de distinguer deux types de corrélations en fonction du taux de chômage :

- Pour des niveaux de chômage faible, la croissance économique est corrélée avec un accroissement des inégalités de revenu et ces dernières nourrissent en retour la croissance économique. Cette situation correspond à une phase de transition, marquée par l'accumulation du capital et l'investissement pour soutenir une croissance économique plus forte.
- Par contre, lorsque le taux de chômage est supérieur à 15 %, l'amélioration de la croissance tend à réduire les inégalités et les politiques sociales visant à réduire les inégalités ont des effets positifs sur la croissance. En particulier, cette situation correspond à des périodes de crises ou de sortie de crises, où des mesures visant à soutenir la réduction des inégalités et de la pauvreté sont nécessaires pour relancer la croissance économique.

Ainsi, en fonction de la situation de l'emploi dans les pays d'Afrique du Nord, une politique de relance de la croissance pourra générer ou résorber les inégalités de revenu.

Recommandations

Améliorer et renforcer la stabilité politique et la redevabilité des institutions

Ces dernières années, les pays d'Afrique du Nord sont caractérisés par un niveau d'instabilité politique relativement élevé ainsi que par une demande accrue de transparence gouvernementale et de participation citoyenne aux processus démocratiques. Les scores de stabilité du gouvernement ainsi que ceux liés au risque politique se sont globalement détériorés, notamment en Tunisie, suggérant un accroissement du risque politique (PRS, 2018). En outre, les périodes de croissance morose sont caractérisées par des épisodes d'instabilité politique qui découragent les investisseurs.

Les études récentes corroborent l'impact négatif de l'instabilité politique sur la croissance. Cette perte peut atteindre 2 % du PIB selon Aisen et Veiga (2013) et s'effectue par les canaux du capital humain, physique, de la PGF et des IDE. D'où la nécessité de garantir un climat de stabilité politique et un cadre réglementaire prévisible pour assurer une croissance forte, pérenne et plus inclusive afin de réduire les inégalités. Le renforcement du niveau de stabilité politique passe par une lutte sans relâche contre les groupes extrémistes, impliqués dans les attentats et les enlèvements. Par ailleurs, la lutte contre la corruption et l'amélioration des processus démocratiques (liberté d'expression, transparence des processus électoraux, institutions robustes et contre-pouvoirs) sont autant d'éléments qui peuvent détendre l'atmosphère sociale et favoriser la stabilité politique.

Même si des progrès plus importants peuvent encore être réalisés, le Maroc a su répondre à certaines attentes politiques en adoptant une nouvelle Constitution en 2011, assortie de nouvelles compétences pour le chef du gouvernement et d'une nouvelle organisation territoriale basée sur la régionalisation « avancée ». La Tunisie a pu améliorer sa stabilité à travers un dialogue national qui a accordé une place importante à la société civile dans la résolution des conflits sociaux. Quatre organisations de la société civile² ont ainsi reçu le prix Nobel de la paix en 2015, pour leur « contribution décisive à la construction d'une démocratie pluraliste en Tunisie » (Comité Nobel norvégien, 2015).

Accélérer la transformation structurelle des économies

Les pays d'Afrique du Nord ont déjà passé un cap important en achevant leur transition démographique et en s'urbanisant (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Cependant, le véritable défi est de s'orienter vers des secteurs créateurs de valeur ajoutée permettant d'employer la main-d'œuvre jeune et qualifiée. Cela peut se faire en consolidant le développement du secteur manufacturier et en accroissant l'offre exportable vers les marchés émergents, particulièrement en Afrique. Une telle option peut non seulement ouvrir de nouvelles opportunités de croissance accessibles aux entreprises de taille moyenne, mais aussi réduire la dépendance vis-à-vis des cours des matières premières et du tourisme, tout en suppléant à l'atonie de la demande chez les partenaires traditionnels.

Le cas du secteur automobile, avec les plateformes de montage de voitures au Maroc et en Algérie, représente un exemple à suivre dans d'autres secteurs, tels que le matériel électroménager, électronique, le textile et autres. L'objectif à moyen terme consiste à mettre en place un secteur industriel réel, non réalisable sans capitaux étrangers. Certes, les Codes des investissements sont déjà favorables aux IDE et la contribution des États a été déterminante dans le secteur automobile. Ce dynamisme et cette détermination politique devront favoriser le développement des accords de partenariat public privé (PPP) pour faciliter la création de nouvelles industries ou la délocalisation d'industries étrangères.

Au Maroc, le Plan d'accélération industrielle 2014-20 (PAI) a pour objectif de porter à 23 % la contribution de l'industrie au PIB du pays d'ici 2020, et de créer 500 000 emplois. S'appuyant sur un fonds doté de 2.2 milliards USD, le PAI cible la construction massive d'infrastructures, la création de clusters industriels et une aide ciblée aux entreprises marocaines pour attirer les IDE dans le secteur manufacturier.

La participation des gouvernements locaux auprès des agences nationales, par exemple dans le cluster automobile de Tanger, permet de mieux promouvoir les PME locales auprès des investisseurs. Cependant, les capacités des entreprises locales restent à améliorer pour sous-traiter les tâches et répondre aux standards de qualité des investisseurs internationaux. Une coopération plus étroite avec le secteur privé et la promotion de formations ciblées dans certains secteurs peuvent s'avérer utiles.

De même, les clusters industriels peuvent faciliter l'apparition de zones productives, mais doivent créer des liens avec les régions environnantes pour limiter les disparités spatiales qui restent fortes dans la région, en particulier entre zones côtières plus riches que l'hinterland. En Tunisie, si le cluster de Sfax regroupe aujourd'hui plus de 60 000 entreprises dans des secteurs relativement productifs, celles-ci ont peu de lien avec les entreprises locales dans d'autres secteurs et régions du pays.

Pour pallier ces défauts, les gouvernements peuvent agir sur les zones fonctionnelles des régions plutôt que leurs circonscriptions administratives. Ainsi, dans le cadre de la réforme de régionalisation, le Maroc a créé en 2015 la région de Casablanca-Settat permettant aux villes avoisinantes de bénéficier des infrastructures et des services à proximité de Casablanca, une ville de plus de 10 millions d'habitants. Enfin, l'adoption des stratégies sectorielles aux spécificités des territoires peut créer plus d'emplois de qualité en lien avec les besoins du marché du travail local et national.

Mieux cibler l'emploi des jeunes et des femmes à travers des leviers d'action structurants

Le taux d'emploi des femmes encore très faible dans tous les pays d'Afrique du Nord représente une perte en potentialité productive. Même si ces pays ont réalisé des progrès dans l'éducation des femmes, leur accès au marché du travail reste encore limité à des emplois faiblement qualifiés ou à temps partiel. En outre, la part des femmes chefs d'entreprises reste faible en Algérie (15 %), en Égypte (25 %) et au Maroc (11 %).

Des politiques courageuses qui favorisent la flexibilité du marché du travail seront importantes pour l'insertion professionnelle des femmes. Par exemple, il faudrait faciliter l'accès des familles à des services de garde d'enfant à moindre frais en soutenant l'offre de crèches publiques pour permettre aux femmes d'envisager le travail à plein temps comme une activité rentable (OCDE, 2018b). De même, des congés maternité plus longs ont aussi des effets bénéfiques. Actuellement, leur durée dans la plupart des pays d'Afrique du Nord est de 90 jours. La transition démographique étant achevée, un allongement du congé maternité à six mois peut se faire à souhait, assorti d'une réduction du salaire de 20 à 30 % sur les trois derniers mois. Des politiques plus généreuses en matière de congé parental sont pratiquées en Amérique du Nord et dans les pays scandinaves, avec des résultats très encourageants pour l'emploi des femmes.

Encourager l'entrepreneuriat des femmes est aussi un moyen de les mettre au cœur des politiques d'emploi et de réduire les inégalités de genre sur le marché du travail. Malgré une émancipation relative, l'écart de genre dans l'entrepreneuriat reste plus élevé en Tunisie (10 %), en Libye (8 %) et en Égypte (7 %) que dans d'autres pays africains où l'écart est de 3 % en moyenne (BAFD/OCDE/PNUD, 2017). Pour réduire l'écart, des programmes de financement des projets conduits par des femmes doivent être soutenus par les institutions financières bancaires et décentralisées (UE/ETF/OCDE, 2014). Ceci améliorera le taux d'emploi des femmes puisque les femmes chefs d'entreprise recrutent beaucoup plus de femmes que les hommes.

L'emploi des jeunes doit aussi représenter un élément structurant des politiques d'emploi à travers trois volets essentiels visant à établir une synergie entre les offres de formation et les besoins du marché du travail :

- **Le développement des programmes de formation professionnelle de qualité en adéquation avec les besoins du marché du travail.** Les compétences visant les services nécessaires au secteur primaire et à la transformation industrielle sont à encourager, par le biais entre autres du soutien de la recherche industrielle et technologique, encore embryonnaire dans ces pays. Ces programmes viseront à

accompagner la transformation structurelle à travers la fourniture d'une main-d'œuvre techniquement qualifiée pour travailler dans les industries secondaires.

- **La mise en place de pépinières d'entreprises pour des jeunes diplômés de 20 à 30 ans.** En effet, les jeunes issus de formations professionnelles et qui le désirent doivent bénéficier d'un accompagnement pour créer une entreprise dans leur domaine de formation. Cet accompagnement devra aller du montage du projet à son exécution au cours des trois premières années, en passant par la recherche des financements appropriés. Suivre et évaluer les projets est essentiel pour garantir le succès de ces programmes et s'assurer que les entrepreneurs utilisent bien les fonds qu'ils reçoivent pour développer de l'emploi.
- **La reconversion professionnelle pour les jeunes chômeurs de longue durée.** Des formations complémentaires pourront les rendre à nouveau compétitifs sur le marché du travail. Cela suppose un développement initial des filières de formation technique et professionnelle.

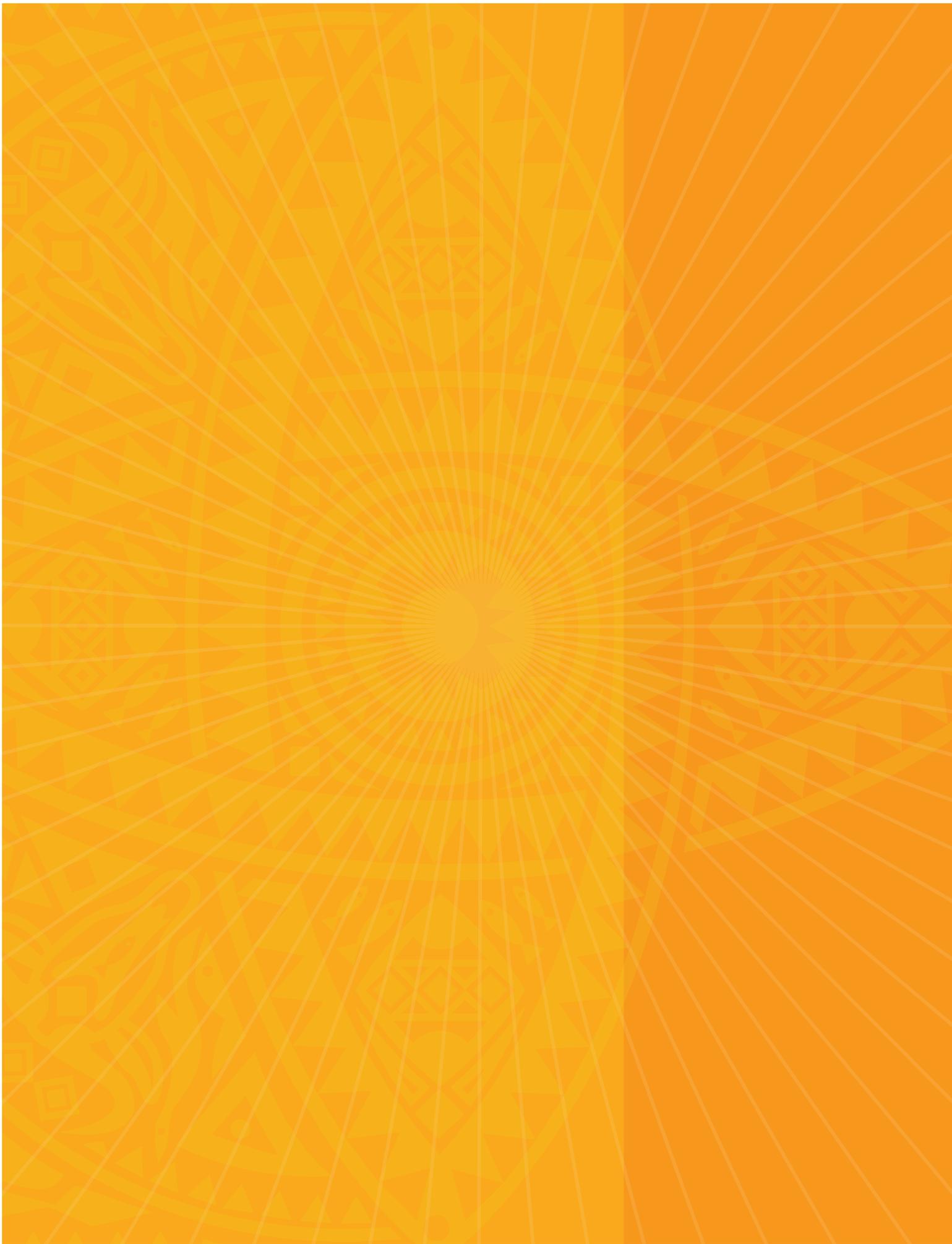
Notes

1. Le taux d'emploi n'est pas le complémentaire direct du taux de chômage, car ce dernier prend en compte la part de la main-d'œuvre sans travail mais disponible et à la recherche d'un emploi. Les personnes actives ayant renoncé à rechercher du travail ou en train de poursuivre leurs études ne sont pas prises en compte dans ces statistiques.
2. Il s'agit de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica), la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) et l'Ordre national des avocats de Tunisie.

Références

- Aisen, A. et F.J. Veiga (2013), « How Does Political Instability Affect Economic Growth? », *European Journal of Political Economy*, Vol. 29 (No. C), pp. 151-167, Elsevier, Amsterdam, https://econpapers.repec.org/article/eeepoleco/v_3a29_3ay_3a2013_3ai_3ac_3ap_3a151-167.htm.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique, entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- Banque mondiale (2017), *World Development Indicators*, <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.
- CGEM (2014), « Étude sur les leviers de la compétitivité des entreprises marocaines », Commission investissement, compétitivité et émergence industrielle, Confédération générale des entreprises du Maroc, Casablanca, www.cgem.ma/upload/392118863.pdf.
- Comité Nobel norvégien (2015), « Prix Nobel de la paix 2015 », *Communiqué de presse*, www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2015/press-fr.html.
- De Long, B. et H.L. Summers (1992), « Equipment Investment and Economic Growth: How Strong Is the Nexus ? », *Brookings Papers on Economic Activity (BPEA)*, N° 2, pp. 157-211, Brookings Institution, Washington D.C., <https://www.brookings.edu/bpea-articles/equipment-investment-and-economic-growth-how-strong-is-the-nexus/>.
- Devarajan, S., V. Swaroop et H.F. Zou (1996), « The Composition of Public Expenditure and Economic Growth », *Journal of Monetary Economics*, N° 37 (2 avril), pp. 313-344, Banque mondiale, Washington D.C., <http://www1.worldbank.org/publicsector/pe/pfma07/ShantaVinayHengfu.pdf>.
- Division de statistique de l'ONU (2017), UNCOMTRADE (base de données), <https://comtrade.un.org/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- Edwards, S. (1998), « Openness, Productivity and Growth: What do We Really Know ? », *The Economic Journal*, Vol. 108, No. 447 (March 1998), pp. 383-398, Royal Economic Society, Londres.
- Engelbrecht, H-J. (1997), « International R&D Spillovers, Human Capital and Productivity in OECD economies: An Empirical Investigation », *European Economic Review*, Vol. 41, No. 8 (août 1997), pp. 1479-1488, Elsevier, Amsterdam.
- FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale*, Fonds monétaire international, Washington D.C., <http://www.imf.org/>.
- FMI (2016a), « Financial Development in Sub-Saharan Africa: Promoting Inclusive and Sustainable Growth », *Departmental Papers*, N°16/11, Département Afrique, Washington D.C., <http://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2016/12/31/Financial-Development-in-Sub-Saharan-Africa-Promoting-Inclusive-and-Sustainable-Growth-44220>.
- FMI (2016b), *World Economic Outlook*, octobre, Washington D.C., <https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2016/02/weodata/index.aspx>.
- Giordano, T., B. Losch, A. Minsat et H.-B. Solignac-Lecomte (2015), « Unlocking the potential of African regions », in *Recent Trends in Banking in Sub-Saharan Africa : From Financing to Investment*, Stijns Jean-Philippe (ed.), Revoltella Debora (ed.), Banque européenne d'investissement (BEI), Luxembourg, pp. 87-106, <http://dx.doi.org/10.2867/361551>.
- HCP (2011), « Enquête nationale démographique à passages répétés 2009-2010 : Principaux résultats », Haut-commissariat au plan, Rabat, www.hcp.ma/Etude-Nationale-Demographique-a-Passages-Repetes-2009-2010_a749.html.
- Jorgenson, D. et E. Yip (1999), « Whatever Happened to Productivity Investment and Growth in the G-7 ? », *Institute for Monetary and Economic Studies (IMES) Discussion Paper N°99-E-11*, Bank of Japan, Tokyo, <http://www.imes.boj.or.jp/edps99/99-E-11.pdf>.
- Kato, H. (2016), « Population, Economic Growth, and TFP in Developed Countries », in *An Empirical Analysis of Population and Technological Progress*, Population Studies of Japan, Tokyo.
- Mankiw, N.G.D. Romer et D. Weil (1992), « A Contribution to the Empirics of Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 107, No. 2, 1^{er} mai 1992, pp. 407-437, Harvard University Department of Economics, Harvard, <https://doi.org/10.2307/2118477>.
- Mohapatra, S. et D. Ratha (2011), *Remittance Markets in Africa*, The International Bank for Reconstruction and Development, Banque mondiale, Washington D.C.
- OCDE (2018a), *International Development Statistics* (base de données), www.oecd.org/dac/stats/idsonline.htm.
- OCDE (2018b), *Études économiques de l'OCDE : Tunisie 2018*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-tun-2018-fr.

- OCDE (2017a), *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274945-fr>.
- OCDE (2017b), *L'autonomisation économique des femmes dans la région MENA : L'impact des cadres juridiques algérien, égyptien, jordanien, libyen, marocain et tunisien*, Compétitivité et développement du secteur privé, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280434-fr>.
- OCDE (2001), *Measuring Productivity: Measurement of Aggregate and Industry-level Productivity Growth*, OECD Manual, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/sdd/productivity-stats/2352458.pdf>.
- OCDE/Commission européenne/ETF (2014), « Politiques en faveur des PME Afrique du Nord et Moyen-Orient 2014 : Évaluation sur la base du Small Business Act pour l'Europe », Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264221864-fr>.
- OIT (2017), ILO Stat (base de données), www.ilo.org/ilostat.
- Onu-DAES (2017), *World Population Prospects* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wpp/> (consulté le 1^{er} mars 2018).
- The Political Risk Services (PRS, 2018), *Database on political instability*, The PRS Group, East Syracuse, New York, <https://www.prsgroup.com/explore-our-products/international-country-risk-guide/>.
- Toussaint, E., D. Munevar, P. Gottinaux et A. Sanabria, (2015), *Les inégalités dans le monde. Dans les chiffres de la dette 2015*, Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM), Liège, Belgique, <http://www.cadtm.org/Les-chiffres-de-la-dette-2015>, p. 271.
- World Travel & Tourism Council (2018), *Travel & Tourism Economic Impact 2018 Egypt*, Oxford Economics, <https://www.wttc.org/-/media/files/reports/economic-impact-research/countries-2018/egypt2018.pdf>.



Chapitre 7

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique de l'Ouest

Ce chapitre analyse la dynamique économique des 15 pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) de 1990 à 2015. La croissance régionale, forte, peut être fragilisée par le chômage des jeunes, tandis que son caractère inclusif et endogène dépend du renforcement de l'intégration régionale. La croissance de la population, de la demande régionale et d'une classe moyenne émergente sont des opportunités importantes pour le développement de l'Afrique de l'Ouest. Valoriser ces atouts appelle à la mise en œuvre de politiques efficaces et à la création de plus d'emplois dans l'économie formelle.

BREF EN

Favorable, la **croissance** en Afrique de l'Ouest a dépassé 5 % en moyenne entre 2000 et 2014, mais reste à consolider. Portée par la demande, grâce à la démographie et l'essor de la classe moyenne, la croissance de l'activité économique dépend aussi des matières premières et de l'agriculture, tout en restant tirée par les grandes économies de la sous-région (Nigéria, Ghana, Côte d'Ivoire).

Dans dix pays pour lesquels les données sont disponibles, les activités informelles représentent entre 68 % et 90 % des **emplois**. Le manque d'emploi formel, d'éducation et l'inadéquation entre compétences et emplois contribuent au chômage, notamment à celui des jeunes, qui s'étend sur une longue durée. D'ici 2035, la population de 15 à 24 ans augmentera de 73 % pour atteindre 117 millions de personnes. Améliorer les capacités du secteur privé s'avère impératif pour soutenir croissance et emplois.

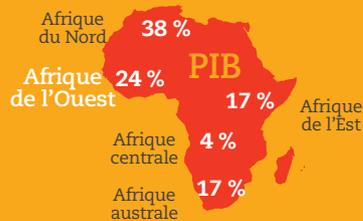
Le taux de **pauvreté** a diminué, passant de 55.4 % en 1990 à 43.8 % en 2013. L'accès aux services de base s'est amélioré : 79 % de la population dispose ainsi d'eau potable en 2017 (d'après les données disponibles). Toutefois, le nombre de pauvres a augmenté. Il s'élève à 144.4 millions de personnes (pour une population totale de 367.6 millions de personnes), en raison de la croissance démographique. Les **inégalités** restent élevées, avec un coefficient de Gini de 0.39 en 2014, et s'accroissent dans plusieurs pays. L'Indice de développement humain (IDH) s'avère le plus faible du continent, à 0.47. La protection sociale demeure insuffisante. La moitié des pays d'Afrique de l'Ouest affichent de fortes inégalités femme-homme.

Une croissance inclusive implique des **stratégies de développement** le long de trois axes principaux. Il s'agit tout d'abord de développer le lien rural-urbain par le biais de villes intermédiaires, de corridors transfrontaliers, des chaînes agroalimentaires, l'accès équitable aux terres et des politiques de redistribution. Ensuite, la mise à niveau de l'offre de produits locaux peut être incitée par des regroupements d'entreprises, l'éducation et la formation aux compétences requises par le marché du travail, ainsi que l'investissement dans le secteur privé. Enfin, il s'agit d'améliorer la capacité des institutions, le cadre réglementaire des entreprises et la fiscalité.

Dynamiques de la croissance, des emplois et des inégalités en Afrique de l'Ouest

PIB

Le PIB de l'Afrique de l'Ouest représente un quart du PIB total du continent

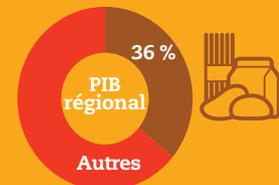


Agroalimentaire

L'économie agroalimentaire a créé 82 millions de postes

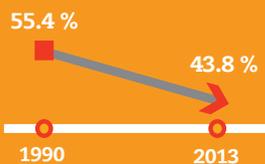


... et représentait déjà 178 milliards USD en 2010

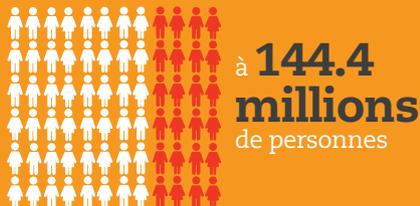


Pauvreté

Entre 1990 et 2013, le taux de pauvreté a diminué



Toutefois, le nombre de pauvres a augmenté



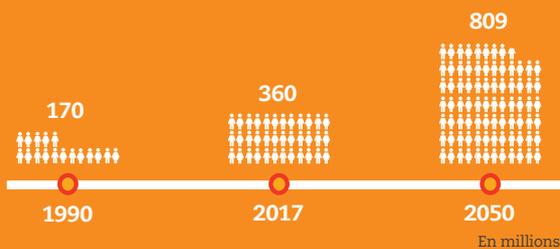
Inégalité

Le coefficient de Gini en Afrique de l'Ouest a diminué



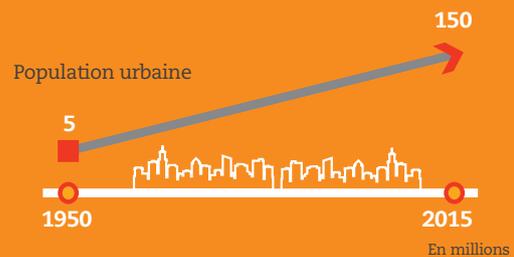
Croissance démographique

La population a doublé en l'espace d'une génération, et elle va presque tripler d'ici 2050



Urbanisation

L'urbanisation continue d'augmenter, les citadins représentent aujourd'hui 43 % de la population



Profil régional de l'Afrique de l'Ouest

Tableau 7.1. Indicateurs de base pour l'Afrique de l'Ouest, 2017

Population (milliers)	367 566
Superficie (milliers de km ²)	5 033
Densité de population (habitants/km ²)	73
PIB en PPA (milliards USD)	1 584
PIB par habitant en PPA (USD)	4 370

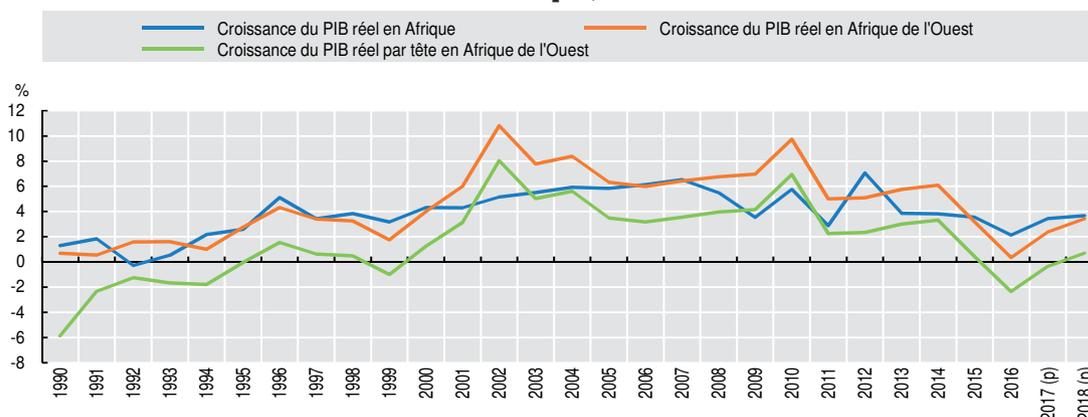
Source : Calculs des auteurs d'après UNDESA (2017), *World Population Prospects* (base de données) ; Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données) ; et FMI (2018), *World Economic Outlook Database*.

Tableau 7.2. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique de l'Ouest (milliards USD courants), 2009-18

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Apports extérieurs	Privés	Flux entrants d'IDE	14.8	11.9	18.3	15.4	13.4	11.7	9.7	11.2
		Investissements de portefeuille	0.8	5.0	6.6	18.8	14.4	8.1	5.5	4.7
		Transferts des migrants	21.6	23.3	27.2	27.4	27.6	28.5	28.7	27.8
	Publics	Aide publique au développement (nette, tous donateurs)	12.0	12.2	12.1	13.6	12.2	12.4	12.4	11.5
Total des apports extérieurs		49.2	52.5	64.2	75.3	67.6	60.7	56.3	55.2	
Recettes fiscales intérieures		35.3	43.9	63.3	68.9	67.3	67.7	47.8	39.7	

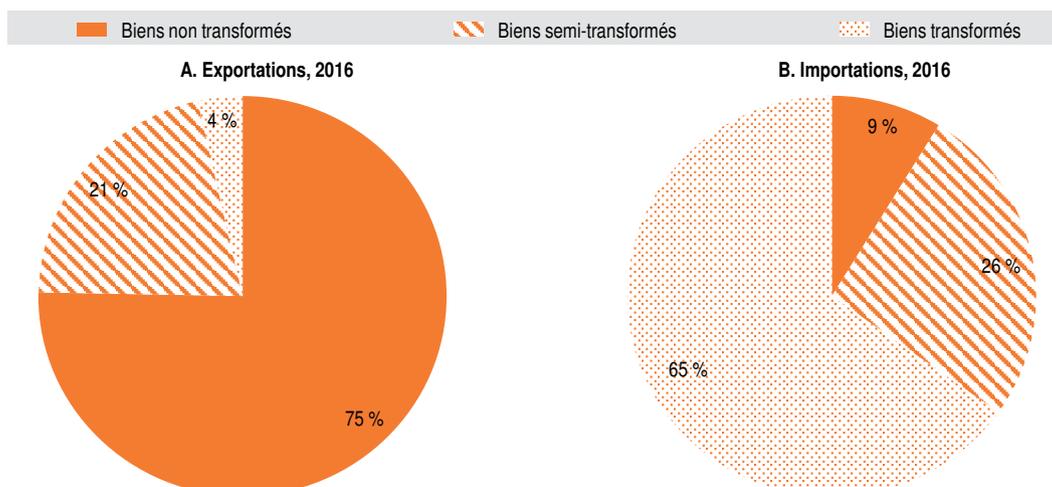
Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), CAD-OCDE (2017), *Statistiques en ligne sur le développement international* (base de données), et Banque mondiale (2017), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Graphique 7.1. Dynamiques de croissance en Afrique de l'Ouest et en Afrique, 1990-2018



Source : Calculs des auteurs sur la base de données *Perspectives de l'économie mondiale* (FMI, 2018).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785888>

Graphique 7.2. Composition des échanges en Afrique de l'Ouest, 2016



Source : Calculs des auteurs sur les bases de données de UNCOMTRADE (2017).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785907>

Les 15 pays d'Afrique de l'Ouest affichent une grande diversité culturelle, linguistique et écologique, avec une différence marquée entre le Nord sahélien et le Sud côtier tout le long du Golfe de Guinée. Sur le plan politique, ils ont presque tous connu des alternances démocratiques, même si la stabilité reste un défi. Leurs économies accusent des différences marquées : la sous-région compte aussi bien des pays cités en exemple pour leur trajectoire de développement, comme le Ghana (120^{ème} au classement *Doing Business* 2018 de la Banque mondiale sur le climat des affaires) et la Côte d'Ivoire (139^{ème}), que les pays figurant parmi les plus pauvres en PIB par habitant, tels que le Libéria, le Niger, le Mali, le Togo, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Burkina Faso.

La population a doublé en l'espace d'une génération, passant de 170 à presque 360 millions d'habitants entre 1990 et 2017 (30 % et 5 % des populations africaine et mondiale). Selon les projections des Nations Unies, la région sera peuplée par 809 millions d'habitants d'ici 2050, soit 31.7 % de la population africaine et 8.2 % de la population mondiale (UNDESA, 2018). L'habitat se trouve concentré le long du littoral Atlantique, laissant de vastes espaces vides et quasi désertiques. Plus de quatre personnes sur dix (44 %) ont moins de 15 ans, une proportion supérieure à la moyenne du continent (41 %).

Sur le plan de l'intégration régionale, des progrès ont été accomplis aussi bien dans l'harmonisation des politiques économiques que la libre circulation des personnes et des biens. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), fondée en 1975, regroupe deux organisations économiques sous-régionales (encadré 7.A1.1). Elle joue un rôle également politique, avec des avancées en matière de paix et de sécurité. Toutefois, la menace terroriste persiste au Mali, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Nigéria.

Deuxième région économique de l'Afrique, l'Afrique de l'Ouest représente 24 % du PIB total du continent derrière l'Afrique du Nord (38 %) et devant l'Afrique australe (17 %), l'Afrique de l'Est (17 %) et l'Afrique centrale (4 %) (FMI, 2017a). Sa croissance, supérieure à 5 % entre 2000 et 2014, a chuté à 0.4 % en 2016 pour rebondir à 3.4 % en 2018. La région reste exposée à des aléas climatiques qui font fluctuer sa production agricole, ainsi qu'aux variations des cours des matières premières. L'activité est polarisée autour de la plus grande économie de la région (annexe 7.A1), le Nigéria (77 % du PIB total et 52 % de la population ouest-africaine). Elle s'avère également soutenue dans certains pays tels que la Côte d'Ivoire et le Sénégal, mais reste très faible, voire négative ailleurs.

La transformation structurelle des économies et les échanges intra-communautaires demeurent nécessaires, afin d'endiguer les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays, tout en comblant le manque d'emplois décents.

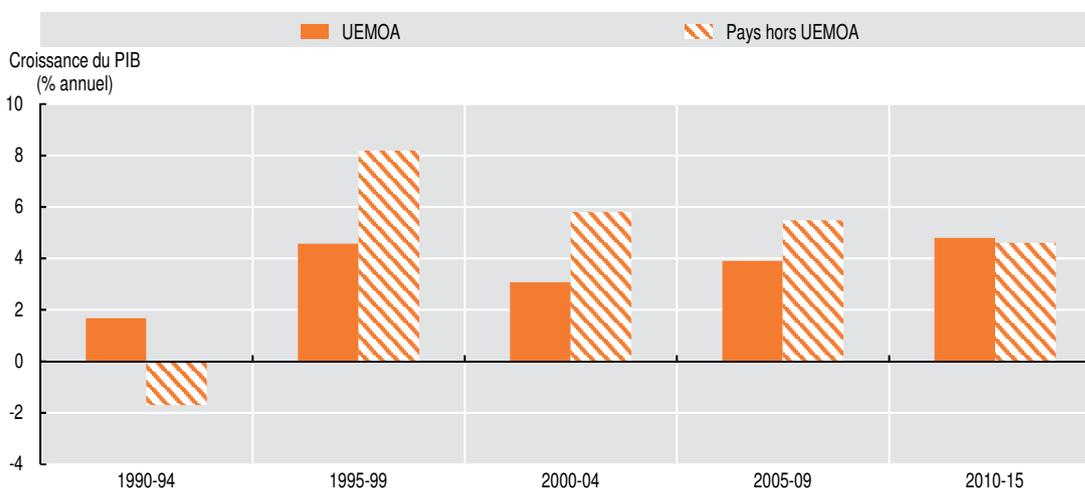
Dynamiques et déterminants de la croissance

Une dynamique favorable à consolider

Sur la période 2000-14, l'Afrique de l'Ouest a connu une croissance plus forte que le reste du continent, mais relativement instable. Par exemple, la croissance a chuté à 0.4 % en 2016 (graphique 7.1). Elle a ensuite rebondi en 2017 et devrait se situer à 3.4 % en 2018. Ces fortes variations s'expliquent en partie par des facteurs exogènes, tels que la conjoncture chez les principaux partenaires commerciaux et la fluctuation des cours des matières premières. Les pays de la CEDEAO exportent des produits à forte demande mondiale certes, mais encore sous forme brute à 75.3% en moyenne en 2016 (graphique 7.2). Par exemple, pétrole et minéraux bitumineux représentent 81 % des exportations du Nigéria, le cacao 48 % des exportations ivoiriennes, tandis que les ventes du Ghana à l'étranger portent sur du pétrole à 32.5 %, du cacao et de l'or à 20 % respectivement (OCDE, 2016). Des chocs endogènes jouent également, comme on l'a vu avec l'épidémie du virus Ebola en 2014-15 (Banque mondiale, 2014) ou lors de crises sécuritaires ou politiques.

Néanmoins, la dynamique de croissance varie entre l'UEMOA et les pays hors UEMOA. Après la crise financière internationale de 2008 et 2009, l'activité a augmenté au sein de l'UEMOA de manière un peu plus soutenue, entre 2010 et 2015, que dans les pays hors UEMOA, le Nigéria ayant notamment connu une récession (graphique 7.3). La maîtrise de l'inflation, axée sur un seuil maximal de 3 % en zone UEMOA, entraîne une croissance moins forte – deux fois moins que pour les pays hors UEMOA entre 1995 et 2004 – mais plus stable. Le Ghana, le Nigéria et la Sierra Leone ont au contraire subi des taux d'inflation supérieurs à 10 % en 2016 (CEDEAO, 2016).

Graphique 7.3. Évolution comparée de la croissance réelle des zones économiques de la CEDEAO : UEMOA et pays hors UEMOA



Note : Les sept pays hors UEMOA sont le Cabo Verde, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone.

Source : Calcul des auteurs à partir des *Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale (2017).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933785926>

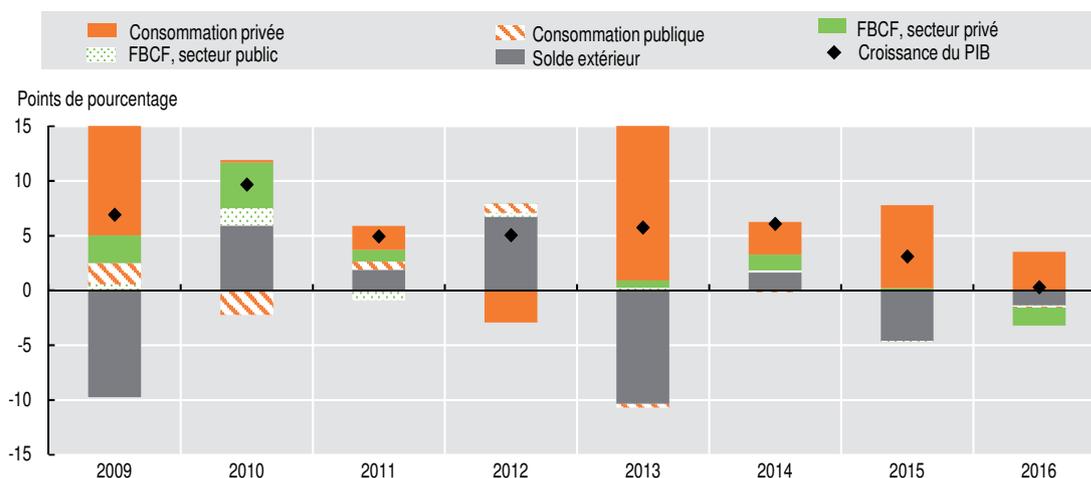
La consommation privée et l'investissement public soutiennent la croissance

La demande régionale, portée par la démographie et l'essor d'une classe moyenne, tire de plus en plus la croissance. La consommation privée est le premier contributeur à la croissance depuis le début des années 2000 (graphique 7.4). Elle devrait continuer à augmenter de manière à la fois extensive avec la croissance démographique et intensive

avec l'essor d'une classe moyenne relativement aisée. Celle-ci est formée par les ménages dépensant entre 5 et 20 dollars (USD) par jour et par personne à parité de pouvoir d'achat. Elle représentait 44.6 millions de personnes en Afrique de l'Ouest en 2013 selon la base de données PovCal, concentrée dans quelques pays, avec 18.6 millions de Nigériens et un total de 17.2 millions de Ghanéens, d'Ivoiriens et de Sénégalais. Cependant, 53 % de la classe moyenne – définie ici entre 2 et 10 USD de dépenses par personne et par jour (BAfD, 2011) – reste fragile car susceptible de retomber dans la pauvreté (Staatz et Hollinger, 2016).

Sous certaines conditions, la production locale pourrait bénéficier de la forte croissance démographique comme de la classe moyenne. La demande de cette dernière s'adresse de plus en plus aux producteurs locaux et intègre progressivement des biens et services à forte valeur ajoutée (produits transformés et viande notamment). En moyenne, les dépenses alimentaires de la population totale représentent encore 39 % des revenus en Côte d'Ivoire et 65 % au Nigéria (Staatz et Hollinger, 2016 :8).

Graphique 7.4. Décomposition de la croissance par type de dépenses en Afrique de l'Ouest, 2009-16



Source : Calculs des auteurs sur la base des *Perspectives de l'économie mondiale* (FMI, 2018).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785945>

Les pays de la région gagneraient à stabiliser les comptes publics pour dégager des ressources nécessaires aux investissements publics. Les politiques de stabilité macroéconomique, l'annulation de la dette et une amélioration des politiques fiscales sur la décennie 2000 ont permis aux gouvernements de gagner une certaine marge pour engager des programmes d'investissements public. La dette totale en pourcentage du PIB de la zone, estimée à 41.7 % en 2016, reste inférieure au seuil de 70 % fixé par les critères de convergence. Plusieurs États de la zone CEDEAO ont également montré une meilleure capacité à accéder aux marchés internationaux de la dette. En témoigne notamment l'émission d'eurobonds en Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Sénégal. Toutefois, le rythme de réendettement s'avère assez rapide pour certains pays (FMI, 2017b). Selon le FMI (2017c), quatre pays ont renoué avec des niveaux de dette sensiblement supérieurs aux critères de convergence : Cabo Verde (129 % du PIB en 2016), Gambie (120 %), Ghana (73 %) et Togo (80 %). De tels niveaux d'endettement public remettent en question la soutenabilité des investissements publics à moyen terme.

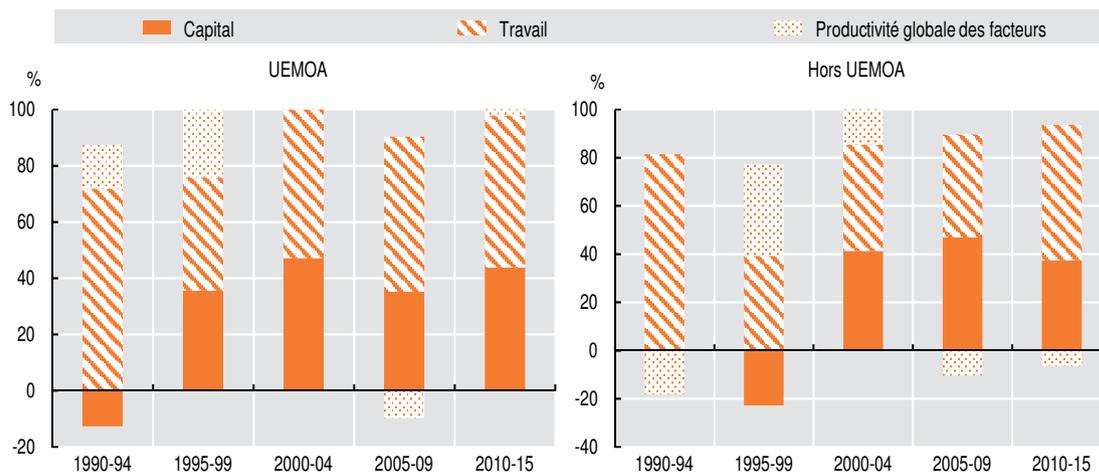
L'offre locale en produits de consommation et services reste limitée

L'urbanisation rapide soutient la transformation structurelle des économies, mais passe souvent par le secteur informel. Entre 1950 et 2015, le nombre d'agglomérations

de plus de 10 000 habitants est passé de 152 à plus de 1 800. La population urbaine a été multipliée par 30, passant de 5 à 150 millions de personnes (Staatz et Hollinger, 2016). Les citadins représentent aujourd'hui 43 % de la population (Allen et Heinrigs, 2016). En conséquence, la demande en produits agroalimentaires transformés s'avère plus dynamique en Afrique de l'Ouest que la moyenne mondiale (OCDE, 2016). Cependant, si l'offre de biens et de services ne s'accompagne pas d'un double processus d'industrialisation et de transformation locale des matières premières, un important levier de croissance pourrait être perdu. Sans offre locale, la croissance démographique risque d'entraîner une augmentation des importations de denrées alimentaires et autres biens de consommation, aux dépens du solde commercial.

Depuis 2000, le travail et l'accumulation du capital contribuent positivement à la croissance, tandis que la productivité globale s'avère souvent négative. Sur la période 2000-15, le facteur travail a plus contribué à la croissance que le facteur capital, en raison du fort taux de croissance démographique et du poids de l'activité agricole (graphique 7.5).

Graphique 7.5. Dynamique de la décomposition factorielle de la croissance, 1990-2015



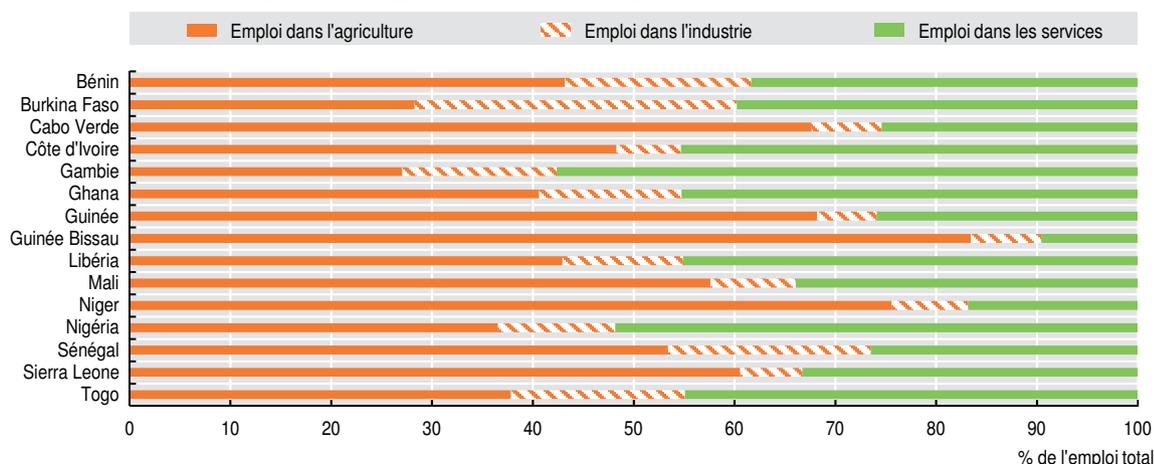
Source : Calcul des auteurs à partir de la base des Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale (2017).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785964>

Dynamiques et déterminants de l'emploi et du chômage en Afrique de l'Ouest

L'emploi, porté par les activités agroalimentaires, est dominé par les secteurs primaire et tertiaire

Le secteur agricole, premier pourvoyeur d'emplois dans la CEDEAO, est suivi par les services et l'industrie. En 2000, il représentait entre 33 % (Gambie) et 77 % des emplois (Niger). Bien que la part de ce secteur ait stagné ou reculé dans tous les pays, elle représente encore près de 51 % des emplois (moyenne simple, graphique 7.6). À l'inverse, les emplois dans le secteur des services augmentent dans presque tous les pays, à l'exception du Mali et du Sénégal. Le secteur tertiaire représente plus de 40 % des emplois en Gambie, grâce à la restauration et l'hôtellerie, de même qu'au Ghana grâce au tourisme (CNUCED, 2015). Au Burkina Faso, le secteur agricole a reculé au bénéfice des services, et surtout du secteur secondaire qui représente 32 % des emplois en 2017 contre 4 % en 2000. Ce bond du secteur industriel correspond à l'expansion des activités minières informelles, principalement l'orpaillage artisanal.

Graphique 7.6. Structure de l'emploi en Afrique de l'Ouest (pourcentage du total de l'emploi en 2017) dans la CEDEAO



Source : Calculs des auteurs sur la base de données de l'OIT (2017), ILOStat.

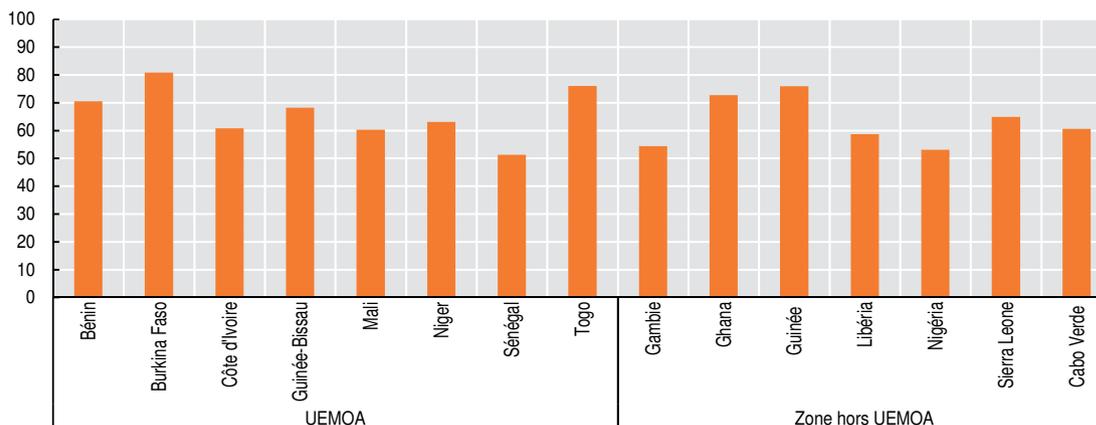
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933785983>

L'économie agroalimentaire offre de bonnes perspectives d'emploi, avec près de 66 % des emplois créés entre 2012 et 2015 – soit 82 millions de postes (Allen, Heinrigs et Heo, 2018 :8). C'est le secteur le plus important dont la production représente 178 milliards USD en 2010, soit 36 % du produit intérieur brut (PIB) régional. Un quart de la population rurale d'Afrique de l'Ouest exerce une activité non agricole (OCDE, 2013). Les activités de transformation, de logistique et de vente au détail génèrent de l'emploi dans le transport, l'emballage et la distribution en zone urbaine. Elles se développent rapidement et sont généralement plus productives que les activités agricoles. D'après les estimations du Club du Sahel et de la CEDEAO, elles représentent 40 % de la valeur ajoutée du secteur, et poursuivront leur expansion à mesure que la région s'urbanisera (Allen et Heinrigs, 2016).

Le marché du travail reste majoritairement informel

Dans l'ensemble, une part importante de la population est employée, de manière formelle ou non. Les taux d'emploi oscillent entre 80 % au Burkina Faso et 51 % au Sénégal (graphique 7.7).

Graphique 7.7. Taux de participation au marché du travail, en pourcentage de la population active dans la CEDEAO (2015-17)



Source : Calculs des auteurs sur la base de données de l'OIT (2017), ILOStat.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933786002>

Le marché du travail reste toutefois dominé par un secteur informel dynamique. Au niveau sous-régional, le secteur informel représente entre 30 % de l'économie nationale (Togo) et 50 % (Bénin) (FMI, 2017b). Au Sénégal, ce dernier a créé entre 80 % et 97 % des emplois au cours des 20 dernières années (ministère de l'Économie et des Finances du Sénégal, 2011). Sur les 407 000 entreprises recensées dans ce pays, 97 % relèvent de l'économie informelle (ANSD, 2015). En Côte d'Ivoire, plus de 80 % de la force de travail se trouve dans le secteur informel, un taux qui dépasse 90 % au Mali et au Burkina Faso. À Ouagadougou (Burkina Faso), près de 45 % des chômeurs ne connaissent pas le Bureau public pour l'emploi (DIAL, 2007 cité dans Nordman and Pasquier Doumer, 2015). Les populations les plus vulnérables travaillent dans le secteur informel, à savoir les plus pauvres, les jeunes (BAfD/OCDE/PNUD, 2012) et les femmes. Le tableau 7.3 montre la part du secteur informel dans l'emploi non agricole.

Tableau 7.3. Part du secteur informel dans l'emploi non agricole selon le genre

Pays	Années	Part du secteur informel en pourcentage	Selon le genre en pourcentage	
			Femmes	Hommes
Bénin	2011	94.5	97.7	90.2
Côte d'Ivoire	2016	87.7	93.8	82.4
Gambie	2012	68.2	77.6	62
Ghana	2015	83.2	88.3	75.9
Libéria	2010	77.6	86.3	68.8
Mali	2015	92.1	96.9	87.9
Niger	2011	86.4	95.2	76.4
Sénégal	2015	90.4	93.5	88.2

Source : Calculs des auteurs d'après OIT (2017), ILOStat.

Bien qu'elles soient le moteur de l'activité économique, les activités informelles ne sont pas synonymes d'emplois décents. Certes, elles permettent une certaine flexibilité de l'emploi du temps (BAfD/OCDE/PNUD, 2012), qui peut faciliter la participation à l'activité. Le secteur informel a ainsi favorisé l'intégration des femmes et des jeunes. Au Nigéria, 40 % des femmes se sont lancées dans l'entrepreneuriat en 2013 (BAfD/OCDE/PNUD, 2017 :185). Souvent, les petites entreprises bénéficient d'un réseau social bien structuré, qui leur permet de résister aux chocs économiques. Cependant, ce secteur informel agit aussi comme « trappe à pauvreté » en reléguant les travailleurs, surtout les femmes et les jeunes, vers des activités chronophages et à faible productivité, les privant également d'une protection sociale. En Côte d'Ivoire, 86 % des jeunes entrepreneurs de 15-29 ans font des profits inférieurs au salaire moyen des jeunes employés, alors que 43.9 % des jeunes lancent aussi leur propre affaire (OCDE, 2017a). Ces entreprises informelles, dans le secteur des services et le commerce, dépendent souvent des variations des prix des matières premières dont principalement le carburant et les denrées agricoles. Elles ont des revenus instables qui sont des manques à gagner pour les ressources fiscales des États.

Le chômage et la précarité de l'emploi touchent principalement les jeunes

Au premier abord, les taux de chômage semblent stagner à un faible niveau dans tous les pays de la CEDEAO, la majeure partie de la population échappant aux statistiques du chômage car travaillant dans le secteur informel. Des pays comme le Bénin, le Burkina Faso et la Sierra Leone ont des taux de chômage fluctuant entre 1 et 5 % (Banque mondiale, 2017). Seuls le Cabo Verde, la Gambie, le Ghana et le Mali présentent des taux supérieurs à 10 %.

Face à la congestion du marché du travail formel, les jeunes se tournent vers le secteur informel. Celui-ci emploie 94 % des actifs au Mali et 93 % des actifs au Bénin, le reste se répartissant entre les secteurs public et privé (OIT, 2012). Le secteur public est le plus grand fournisseur d'emplois formels au Mali (4 % du total des emplois, contre 2 %

pour le secteur privé). Ces postes sont concentrés dans les centres urbains notamment à Bamako, la capitale, où ils représentent environ un quart de l'emploi total (OIT, 2012). En Côte d'Ivoire, l'entrepreneuriat représente 43.9 % de l'activité des jeunes hors agriculture (OCDE, 2017b). Faute de trouver un meilleur emploi salarié, les jeunes préfèrent lancer leur affaire sur le marché informel, où ils cumulent plusieurs emplois précaires.

Les 15-25 ans sont les plus touchés par la précarité de l'emploi. Leur chômage s'élève à 12 % en 2017 et stagne depuis 25 ans, sans comptabiliser les jeunes sur le marché informel, souvent moins diplômés. Leur taux d'emploi, en déclin, s'élève à 41 % en 2017 contre 47 % en 2000. Plusieurs facteurs structurels expliquent le chômage des jeunes : faible niveau d'éducation et de formation, inadéquation des compétences avec les besoins du marché du travail (CENUA, 2015). D'autres facteurs peuvent exacerber la situation, qu'ils soient sociaux avec le clientélisme, politiques avec le népotisme, ethniques et religieux avec des préférences ou des réseaux de solidarité particuliers.

Les personnes sans éducation représentent la principale catégorie de jeunes chômeurs, mais les jeunes diplômés sont encore plus susceptibles d'être au chômage (BAfD/OCDE/PNUD, 2012). Entre 2010 et 2015, les taux de chômage des personnes avec une éducation de base étaient partout inférieurs à 8 %, sauf en Gambie (16 %). À l'inverse, sur la même période les taux de chômage des personnes avec un niveau d'éducation avancé étaient tous supérieurs à 9 %, à l'exception du Ghana, du Libéria et du Niger. L'absence de perspective d'emplois dans le secteur public et privé encourage les plus diplômés à émigrer. Cette « fuite des cerveaux » – *brain drain* – de la sous-région serait un frein pour les secteurs publics comme la santé, indispensables au développement humain (FMI, 2016).

Les jeunes diplômés sont victimes de l'inadéquation entre la formation et l'emploi. La durée moyenne de chômage des jeunes primo-demandeurs d'emploi est de 4.4 ans (Kouakou et Koba, 2015). L'adéquation entre la formation et l'employabilité des candidats constitue l'un des défis majeurs à relever. La faible qualification, l'orientation du système de formation par l'offre et non par la demande et les formations initiales jugées trop théoriques sont des facteurs qui limitent l'employabilité des jeunes. Une enquête réalisée par l'OIT auprès de 27 multinationales en Côte d'Ivoire (onze dans l'agroindustrie, huit dans le secteur bancaire, quatre dans le secteur minier et quatre dans les télécommunications) indiquait l'inadéquation des compétences des jeunes au marché du travail (PNUD, 2013). Développer les compétences nécessite d'améliorer la qualité de la formation, afin de réduire le fossé entre les besoins du système productif et les produits du système éducatif.

Du fait de l'exode rural, les zones urbaines sont de plus en plus touchées par le chômage des jeunes. En quête d'opportunités professionnelles et financières, les jeunes ruraux migrent vers les zones urbaines. Le nombre de jeunes urbains est donc plus élevé. Au Mali, 19 % de la population urbaine est jeune contre 13 % de la population en zone rurale (BAfD/OCDE/PNUD, 2012 :128). Or, le niveau d'éducation des jeunes ruraux est plus faible que celui des jeunes urbains, ce qui freine leur entrée sur le marché du travail.

La croissance démographique pose un défi sans précédent

Face à la pression démographique, le marché du travail ouest-africain aura des difficultés à absorber les nouveaux entrants. Malgré un rythme de croissance soutenu, les niveaux d'emploi et de chômage, dans la moyenne continentale, ont peu varié depuis les années 1990. Le taux moyen d'emploi de la région est en effet passé de 58 % à 62 % entre 1990 et 2017. D'ici 2035, les jeunes âgés de 15 à 25 ans représenteront 20 % de la population ouest-africaine, contre 15 % au niveau mondial (UNDESA, 2018) – une pression qui alimente les flux migratoires intra-africains et hors de l'Afrique.



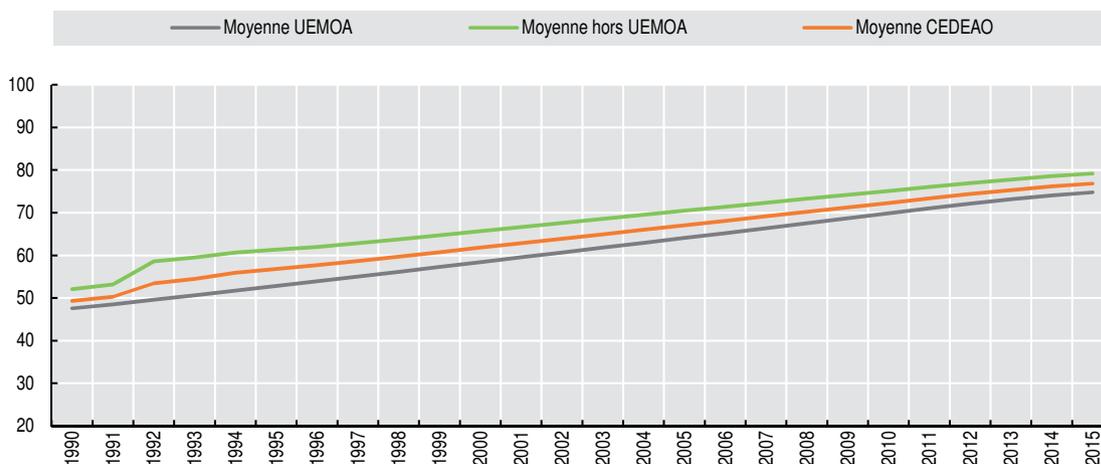
Dynamiques des inégalités en Afrique de l'Ouest

L'accès aux services sociaux de base s'est nettement amélioré

Dans l'ensemble, les indicateurs de niveau de vie montrent une amélioration dans la sous-région, malgré une croissance démographique de 3.5 % par an. Même s'il demeure le plus faible du continent avec celui de l'Afrique de l'Est, l'IDH est partout en progression et se situe à 0.47 en 2017 pour l'ensemble de la sous-région, comparé à 0.33 en 1990. L'IDH se situe entre 0.35 au Niger et 0.65 au Cabo Verde. L'espérance de vie à la naissance s'élève à 60 ans (hommes et femmes confondus) en moyenne sur la période 1990-95, contre 51 ans au début des années 1990 (PNUD, 2017a).

L'accès aux services de base s'est également amélioré, même si des progrès restent à faire. L'accès à l'eau potable (graphique 7.8), aux services d'assainissement, à l'électricité et aux téléphones mobiles est en hausse (annexe 7.A3). Ainsi, le seuil de la population ayant accès à l'électricité est passé de 0.4 % au Libéria en 2000-07, au sortir d'une longue guerre civile, à 8.4 % en 2008-17.

Graphique 7.8. Taux d'accès à l'eau potable en Afrique de l'Ouest, 1990-2015 (en % de la population)



Source : Réalisé à partir de la base de données *Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale (2017).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933786021>

Quasiment tous les pays ont connu un recul relatif des taux de pauvreté sur la période 1990-2015, bien que le nombre de pauvres ait augmenté. D'après les données de la Banque mondiale (2017), la pauvreté extrême – au seuil de 1.90 USD en parité du pouvoir d'achat – a diminué de 55.4 % à 43.8 % de 1990 à 2013 en Afrique de l'Ouest. La répartition des revenus par quintile s'est légèrement améliorée aussi entre 1990 et 2015 (graphique 7.A3.1). Ces améliorations s'expliquent essentiellement par les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) dont 13 pays ont bénéficié (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo). Au Burkina Faso par exemple, le rythme de la réduction de la pauvreté depuis 2000 est identique à celui observé en Chine entre 1996 et 2013 (chapitre 1).

Cependant, ce recul relatif de la pauvreté masque une augmentation absolue du nombre de pauvres, ainsi que des privations très élevées chez les plus démunis. Le nombre de personnes vivant en extrême pauvreté en Afrique de l'Ouest est passé de 98.9 millions (55.4 %) en 1990 à 144.4 millions (43.8 %) en 2013. Cette augmentation paradoxale alors que la proportion des pauvres a diminué s'explique par la croissance démographique importante, notamment chez les populations les plus pauvres. L'indice de pauvreté multidimensionnelle

reste à 0.4 en moyenne pour les pays où les données sont disponibles. Ce niveau est le plus élevé du continent avec l'Afrique de l'Est. Près de 67 % de la population vit en situation de pauvreté multidimensionnelle et l'intensité des privations parmi les pauvres s'élève à 56 %. Parmi ces privations, l'Afrique de l'Ouest affiche le plus bas niveau d'éducation du continent : 35 % de la population n'a pas été scolarisée avant la fin du primaire et dans 38 % des ménages, personne n'est ou n'a été scolarisé (OPHI, 2017).

Une baisse globale des inégalités malgré leur niveau élevé dans les grandes économies de la région

L'évolution de l'indice de Gini montre une tendance globale à la baisse des inégalités de revenu. Les inégalités en Afrique de l'Ouest sont passées en moyenne de 43.2 entre 1990 et 1995 à 39.6 entre 2014 et 2017. Cependant, cette tendance globale cache des divergences profondes entre pays (tableau 7.4). La baisse est plus marquée pour la zone hors UEMOA, en effet.

Tableau 7.4. Inégalités de revenu en Afrique de l'Ouest (indice de Gini, 1990-2017)

Pays	Indice de GINI		
	Première année	Dernière année	Variation
Bénin (première année 2003 ; dernière, 2015)	38.6	47.8	9.2
Burkina Faso (1994 ; 2014)	50.8	35.3	-15.5
Cabo verde (2001 ; 2007)	52.5	47.2	-5.3
Côte d'Ivoire (1993 ; 2015)	36.1	41.7	5.6
Gambie (1998 ; 2003)	48.5	47.3	-1.2
Ghana (1993 ; 2012)	33	42.2	9.2
Guinée (1994 ; 2012)	52.6	33.7	-18.9
Guinée-Bissau (1993 ; 2010)	43.6	50.7	7.1
Libéria (2007 ; 2014)	36.5	33.2	-3.3
Mali (1994 ; 2010)	50.4	33	-17.4
Niger (1994 ; 2014)	41.5	34	-7.5
Nigéria (1993 ; 2010)	45	44.7	-0.3
Sénégal (1994 ; 2011)	41.4	40.3	-1.1
Sierra Leone (2003 ; 2011)	40.2	34	-6.2
Togo (2006 ; 2015)	42.2	43	0.8

Source : Réalisé à partir de la base de données Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale (2017).

Cependant, dans les pays les plus riches, les inégalités restent marquées. De 1993 à 2003, les inégalités de revenu ont diminué de plus de 10 points au Nigéria avant de repartir à la hausse entre 2004 et 2011, pour atteindre leur niveau de 1993 (PNUD, 2017b). Au Ghana, l'élasticité croissance-inégalités est positive (0.236 entre 1998 et 2014), signe d'une croissance non inclusive (PNUD, 2017b). Des situations de hausse de revenus (croissance économique) et d'emplois coexistent parfois avec la hausse des inégalités et de la pauvreté, à cause d'une inégale répartition des revenus et de la prédominance du marché informel. À différentes périodes, on a pu observer des réductions de la pauvreté qui coexistent avec une augmentation des inégalités comme au Ghana, Nigéria, Sénégal et Togo. Au Bénin, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau, on a observé à la fois une hausse de la pauvreté et des inégalités.

La répartition des richesses en Afrique de l'Ouest semble s'opérer en faveur d'une classe moyenne ou intermédiaire. La part des revenus détenus par les 60 % de la population intermédiaire a augmenté de 44.2 % à 47.3 % entre les périodes 1990-95 et

2014-17. Elle s'explique par les politiques de réduction de la pauvreté et autres initiatives PPTTE depuis le début des années 2000. Il est important de continuer à investir plus dans les secteurs qui permettent une réduction de la pauvreté, pour créer de l'emploi et assurer la protection sociale afin de diminuer la vulnérabilité (chapitre 8).

Les inégalités de revenus et d'opportunités restent encore très importantes entre les hommes et les femmes. La moitié des pays de la région – Gambie, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sierra Leone – ont un niveau de discrimination de genre dans leurs institutions sociales très élevé, selon l'indicateur Institutions sociales et égalité femme-homme (SIGI), allant de 0.25 pour la Côte d'Ivoire à 0.52 pour la Gambie (Bouchama et al., 2018). Malgré les efforts pour favoriser la participation politique des femmes – adoption de quotas dans six pays –, elles ne représentent que 16 % des parlementaires en 2017 en moyenne. Les niveaux s'avèrent cependant très hétérogènes en fonction des pays. Le Sénégal compte 43 % de femmes députées, contre 6 % au Nigéria.

Certaines normes et pratiques sociales peuvent, entre autres, exacerber ces inégalités. En dépit des politiques mises en place dans la sous-région pour prévenir les mariages précoces, 30 % des filles âgées de 15 à 19 ans sont mariées (Bouchama et al., 2018 : 9). Malgré les réformes légales, l'accès à la propriété foncière des femmes reste difficile. Au Ghana, seulement 10 % des terres privées sont détenues par des femmes (Derry, 2016). En Sierra Leone, le *Devolution of Estate Act* de 2007 dispose que la terre soit répartie équitablement entre les hommes et les femmes, mais n'est pas suffisamment appliqué (Corrigan, 2016). Les pratiques défavorisant les femmes reflètent les normes liées à la valeur symbolique et économique des terres arables. Au Burkina Faso, le statut « mobile » de la femme, qui vivra dans des ménages distincts entre sa naissance, son mariage et son veuvage, est l'un des freins à l'accès à la propriété foncière. Le droit coutumier qui régit l'allocation des terres agricoles dans certaines communautés entend protéger la richesse agricole en favorisant les hommes (OCDE, 2018b).

Recommandations

La transformation structurelle de la sous-région est reconnue par les gouvernements comme un enjeu principal pour assurer une croissance durable, inclusive et créatrice d'emplois. En effet, il est crucial d'augmenter la productivité des activités locales pour créer des emplois à destination des jeunes qui entrent sur le marché du travail. Accélérer la transformation structurelle permettra de résorber le secteur informel, prépondérant dans la région. En même temps, les réformes devront prévoir la redistribution des richesses et la lutte contre la pauvreté, afin de corriger les effets de la transformation structurelle des économies sur les multiples formes d'inégalités. Des systèmes de protection sociale efficaces restent à créer, afin d'allouer les ressources équitablement en répondant aux transformations des économies nationales.

Déployer des politiques sectorielles ne suffira pas à obtenir la transformation des ressources naturelles sur place. Les stratégies de transformation structurelle se sont concentrées sur les secteurs exportateurs de ressources naturelles. Souvent, des zones économiques spéciales (comme le *Lagos Deep Offshore Logistics* au Nigéria) ont aussi été utilisées pour promouvoir ces activités ciblées vers l'exportation. Ces stratégies ont connu certains succès, mais sans toujours permettre l'essor réel de la transformation de produits locaux sur place. De plus, ces politiques tendent souvent à créer des enclaves sans générer assez de liens entre les activités pour mieux tirer parti du dynamisme des économies locales.

Sans négliger ces stratégies tournées vers l'exportation, les politiques de développement peuvent mieux tirer parti des atouts de la sous-région pour favoriser une croissance

endogène et plus inclusive. Parmi ces atouts figure l'essor d'une classe moyenne, comme vu précédemment. L'urbanisation rapide s'appuie en outre sur des villes intermédiaires. Ce changement spatial de la région a permis de réduire les distances entre producteurs des zones rurales et consommateurs des zones urbaines et péri-urbaines, favorisant la productivité de l'agriculture et l'essor de l'agroalimentaire. Cette urbanisation rapide a aussi entraîné un boom de la construction, une opportunité importante pour développer des villes durables, notamment en investissant dans des infrastructures adéquates et des systèmes de transport collectif. Autre atout : l'intégration économique reliant la majorité des pays de la sous-région. Les pays de la zone ont établi des critères de convergence ambitieux, qu'il s'agira de mettre en place et d'approfondir afin de rendre l'intégration plus profitable encore.

Développer le lien rural-urbain pour créer des emplois

La croissance des villes secondaires, la promotion des activités productrices de capital et les activités de service représentent une opportunité pour les emplois des jeunes entre les zones rurales et urbaines. Cette transformation spatiale offre une opportunité pour rendre les zones rurales et péri-urbaines plus productives en répondant à cette demande urbaine de proximité. En zone urbaine la demande de consommation alimentaire est en effet plus diverse qu'en zone rurale (Staatz et Hollinger, 2016). Pour réaliser ce potentiel, il sera important de continuer à mener l'agenda de réformes de gouvernances multiniveaux. Mieux clarifier les compétences des gouvernements nationaux, régionaux et locaux en fonction du principe de subsidiarité, renforcer la participation citoyenne, ainsi que la transparence et la redevabilité des gouvernements doit accompagner des politiques de décentralisation fiscale. Ces axes sont importants pour favoriser le développement des territoires et des économies locales.

Plusieurs corridors transfrontaliers en Afrique de l'Ouest représentent des opportunités pour mettre en valeur les chaînes de valeurs régionales. Le programme de coopération transfrontalière SKBo (Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso) regroupe des villes intermédiaires du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso où l'économie reste rurale. Il est centré sur le commerce transfrontalier entre les grands axes d'échanges et les identités culturelles des territoires. En s'appuyant sur l'identité locale, SKBo contribue à la diversification de la production agricole et à l'accroissement de la rentabilité et des échanges. Le programme propose des services d'accompagnement aux agriculteurs (coton, légumes frais, oléagineux, fruits tropicaux, noix de cajou, agrumes, pommes de terre et mangues) et soutient l'accès aux intrants agricoles de qualité, à travers l'approvisionnement en fertilisants, en alimentation animale et en semences améliorés (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). En mai 2018, les autorités des trois pays ont ainsi décidé de faire de ce corridor une zone économique spéciale, en vue d'inciter les entreprises agro-industrielles et minières à s'installer dans cette région.

Pour développer ces atouts, les pays pourraient considérer de nouvelles approches, qui complèteraient les autres politiques du lien rural-urbain. Ainsi, les pays pourraient définir une stratégie industrielle régionale pour développer les activités faisant le lien entre les producteurs agricoles ruraux et les producteurs industriels urbains ainsi qu'entre les producteurs ruraux et les consommateurs en zones urbaines (Allen, Heinrigs, Heo, 2018). Par exemple, pour développer la filière mangues, le Mali a adopté des actions ciblées : améliorer l'offre de formation, développer des certificats de qualité, encourager la formalisation des entreprises privées et améliorer la logistique en particulier le transport (routes rurales dans la région de Sissako), l'emballage et la chaîne de froid, créant des liaisons entre différents maillons de la chaîne de valeur. Ces actions ont aussi bénéficié de la coopération transfrontalière, permettant de désenclaver les régions.



Renforcer la qualité des biens publics nécessaires aux activités économiques permettra de lever des contraintes à la croissance agricole. L'économie alimentaire pèse déjà plus d'un tiers du PIB régional (Allen et Heinrigs, 2016). Cependant, le secteur souffre d'un manque d'investissement malgré les recommandations de l'Union Africaine (UA). Dans la déclaration de Maputo en 2003, le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) prévoit que les pays africains y consacrent 10 % de leur budget national. Depuis, seuls le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal ont atteint cet objectif sur plusieurs années consécutives, et le Ghana l'a atteint sur une seule année (Wade et Niang, 2014). L'apport d'électricité et l'accès aux petits matériels et équipements agricoles sont entre autres des aspects importants à mieux valoriser. De plus, les économies rurales ne dépendent pas seulement de l'agriculture car la productivité est plus importante dans les segments non-agricoles. Les politiques peuvent saisir ces dynamismes des économies locales pour développer les activités post-récolte de l'économie alimentaire, comme la transformation, la logistique et la vente au détail. Des investissements ciblés, par exemple dans les capacités de transport, d'entreposage et de distribution, peuvent s'avérer stratégiques.

Les États doivent se coordonner pour anticiper les transformations liées aux dynamiques de peuplement, notamment l'accès équitable aux terres. Les contestations et les conflits fonciers sont récurrents dans certaines zones, faute de systèmes bien établis. La sécurisation foncière peut réduire les risques de conflits, encourager l'investissement productif dans l'agriculture et ralentir l'exode rural des jeunes. Les États de la sous-région doivent envisager des solutions pragmatiques à la sécurisation foncière en trouvant un équilibre entre le droit traditionnel et le droit moderne. À cet égard, certains pays comme le Mozambique, la Tanzanie, ou encore le Viet Nam ont adopté des réformes foncières (OCDE, 2016) qui peuvent servir de source d'inspiration.

Mettre à niveau la capacité d'offre locale en produits de consommation et services

Les politiques de développement de la sous-région doivent mettre à niveau l'offre locale en biens et services, principalement informelle, pour tirer parti des nouvelles exigences de la classe moyenne. Les migrations des zones rurales vers les zones urbaines ont modifié les modes de consommation des ménages. Ainsi, les ménages s'approvisionnent de plus en plus sur les marchés et non plus par leur propre production agricole (Allen and Heinrigs, 2016). Les politiques publiques peuvent aider les microentreprises à relever leur productivité et leur revenu, grâce à des programmes de microfinance, de formation et d'appui à l'innovation.

Les entreprises locales peuvent bénéficier d'actions ciblées dans les regroupements d'entreprises existantes pour sortir de l'informalité. Au Ghana, développer les biens publics (routes, électricité, services sociaux) et faciliter l'acquisition de compétences ciblées dans le cluster de Suame Magazine a permis d'augmenter la productivité des entreprises locales notamment grâce à un meilleur accès aux infrastructures. La *Suame Magazine Industrial Development Organization* (SMIDO) a été créée pour pallier le manque de soutien et de dispositifs publics de protection sociale (BAfD/OCDE/UNDP, 2017). Au Nigéria, l'expérience des autorités régionales de Lagos montre que le regroupement des entreprises informelles au sein d'une organisation est plus efficace que lutter contre leur création. Ainsi, dans le quartier d'Otigba à Lagos, CAPDAN est une organisation qui chapeaute des entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Elle les représente auprès de l'administration et participe à la collecte d'impôt (Oyelaran-Oyeyinka, 2014).

Afin d'accroître la productivité des travailleurs informels, les politiques d'éducation devraient soutenir l'investissement dans le capital humain. Au niveau national, les États

devraient investir dans la formation managériale des dirigeants des petites entreprises et faciliter les compétences acquises dans le secteur informel par la certification, comme c'est le cas en Afrique du Sud, au Bénin, en Éthiopie, au Mali ou au Sénégal (BAfD/OCDE, 2008). Au Ghana, les apprentis installés à leur compte et ayant suivi une formation dans un établissement de développement des compétences techniques et professionnelles (DCTP), gagneraient 49 % de plus que s'ils avaient opté pour un emploi salarié (BAfD/OCDE/UNDP, 2017). Cependant, la part des étudiants du secondaire inscrits dans des programmes de formation professionnelle formelle reste encore très faible au Ghana (1.8 %), suivie par le Sénégal (4.5 %). L'apprentissage informel est le principal moyen d'acquérir des compétences dans les zones urbaines ouest-africaines. Au Ghana, les apprentissages informels représentent jusqu'à 90 % de la formation de base et les apprentis constituent près de 25 % de la population active. Pour promouvoir l'essor d'entrepreneurs productifs, il est important que les interventions soient ciblées en les accompagnant sur l'ensemble de leur parcours. Il s'agit également de relier la conception des programmes aux évaluations d'impact. Les politiques sont plus efficaces en intégrant une formation entrepreneuriale dans l'enseignement formel, et en éveillant l'esprit d'entreprise chez les jeunes avec des exemples réussis et des modèles à suivre (OECD, 2017a).

Il convient d'apporter un soutien matériel et institutionnel aux jeunes entrepreneurs talentueux afin qu'ils puissent valoriser leurs activités au-delà du stade de la start-up. Depuis 2014, les incubateurs locaux encouragent la création d'entreprises technologiques à forte valeur ajoutée (tableau 7.5). A l'instar de l'investissement kenyan dans la Savannah Valley, les États ouest-africains pourraient définir ensemble une stratégie d'économie numérique et créer des pôles de compétitivité sous-régionaux. Au Nigéria, l'écosystème des start-ups de Lagos a bénéficié de la croissance organique des petites entreprises. Si la région a pu bénéficier d'avancées remarquables sur les technologies numériques, l'exemple de l'Afrique de l'Est montre que ces technologies peuvent être déployées plus rapidement encore.

Tableau 7.5. Principaux incubateurs de start-ups actifs en Afrique de l'Ouest

Pays	Nom du dispositif
Bénin	e-TRILABS, Jokkolabs Cotonou
Burkina Faso	Yam Pukri, Jokkolabs Ouagadougou
Côte d'Ivoire	Jokkolabs Abidjan, W Hub, Akendewa
Gambie	Jokkolabs Banjul
Ghana	mFriday, Meltwater Entrepreneurial School of Technology, MEST, gSpace, Kumasi Hive
Libéria	iLab Liberia
Mali	Jokkolabs Bamako
Nigéria	Fondation Tony Elumelu, L5 Lab, Co-creation Hub, Wennovation Hub
Sénégal	Jokkolabs Dakar, CTIC Dakar, Africa Living Lab, E-Cover, Synapse
Sierra Leone	AFFORD Sierra Leone
Togo	Woe Lab, Ecohub, Innov'Up, FabLab

Source : BAfD/OCDE/PNUD, 2017.

L'épargne et les flux financiers pourraient être mieux mobilisés pour financer les entreprises locales. L'Afrique de l'Ouest a un niveau de surliquidité problématique, révélateur des difficultés d'emprunt des entrepreneurs (Dolumbia, 2011). Sans accès au crédit et avec des niveaux de compétences inférieurs, les petits entrepreneurs ne peuvent bénéficier d'économies d'échelle (BAfD/OCDE/PNUD, 2017). D'après une enquête réalisée en 2014 auprès de 3 000 PME et 18 banques commerciales au Nigéria, il apparaît que les deux tiers des banques ont rejeté plus de la moitié des demandes de prêt déposées par des PME (KPMG/EDC, 2014).

Les États pourraient orienter les transferts de fonds des migrants, évalués à 27.82 milliards USD en 2016, vers l'investissement (tableau 7.2). Cette mission pourrait relever des agences de promotion des investissements (OCDE, 2017b) ou des unités spécialement dédiées à la diaspora comme dans le cas du Ghana. Les organismes de garantie du crédit peuvent combiner un appui financier et une activité de conseil.

L'aide internationale, évaluée à 12.36 milliards USD (OCDE/CAD, 2017) pourrait mieux servir l'investissement. Le Fonds africain de garantie (FAG) pour les PME, qui alloue 54 % de sa capacité à l'Afrique de l'Ouest (soit 124 millions USD) est un bon exemple de viabilité financière du crédit. Le Burkina Faso s'est doté d'un programme efficace, qui associe capitaux privés et contributions de bailleurs. Les prêts sur actifs, tels que l'affacturage et le crédit-bail, peuvent étoffer les flux de trésorerie d'une entreprise, tout en permettant à cette dernière de s'affranchir des exigences strictes liées au crédit classique.

L'économie de la région pourrait s'améliorer en modifiant la structure et la destination des exportations. Les échanges intra-régionaux sont certes plus élevés que la moyenne africaine, mais ils restent marqués par l'importance des flux informels (Mitaritonna et al., 2017). Par ailleurs, l'effet de l'ouverture du commerce sur la croissance n'est pas significatif dans la zone CEDEAO. Il s'avère négatif pour l'UEMOA et positif pour la ZMAO, en raison de la structure des exportations, dominées par des matières premières, tout comme celle des importations, dominées par les biens de consommation finale. Autre facteur d'explication : le commerce intra-régional reste insuffisant à hauteur de 10.5 % du commerce extérieur, avec des exportations à l'intérieur de la région qui ne dépassent pas 13.6 % du total.

Mettre à niveau les économies locales implique d'améliorer les données sur l'emploi et l'activité. Les statistiques disponibles reposent sur des bases de données administratives parfois incomplètes ou peu fiables. Ainsi, elles sous-évaluent les poids respectifs du secteur informel et du secteur agricole. Les statistiques relatives au revenu rural restent rares. Les enquêtes de la Banque mondiale sur la mesure des niveaux de vie (LSMS) et sur les ménages, outre la base de données RIGA de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), couvrent un nombre limité de pays (BAFD/OCDE/PNUD, 2015). Les États pourraient s'appuyer sur l'aide financière et l'expertise des organisations internationales pour réaliser des recensements. Apporter un soutien logistique et administratif aux instituts de recherche et de sondage aiderait à compléter les données infranationales.

Renforcer les actions ciblées pour améliorer les capacités des institutions, le cadre réglementaire des entreprises et une fiscalité adéquate

L'amélioration des capacités des institutions, de l'environnement des affaires et des systèmes fiscaux consolidera les réformes précédentes pour accroître les ressources de l'État et étendre le marché formel. Les États doivent continuer à créer un environnement favorable aux affaires, à l'investissement et à l'accumulation de capital, pour soutenir une croissance durable. La lutte contre la corruption, la fraude, l'évasion fiscale et le détournement de fonds publics est un exercice important, qui demande de renforcer les capacités des institutions et s'assurer de leur complémentarité et coordination. Par exemple, les flux financiers illégaux alimentent les situations d'insécurité, de violence et de conflit en Afrique de l'Ouest – la région représente 3.6 % des revenus mondiaux d'origine criminelle (OCDE, 2018a :70). La CEDEAO, les États et les organisations internationales doivent entreprendre des actions multilatérales et transfrontalières pour réduire les opportunités des économies criminelles (OCDE, 2018a). Enfin, la mobilisation des recettes intérieures devient plus aisée lorsque les citoyens s'aperçoivent des bénéfices tirés du paiement des impôts, en termes de services publics de qualité (OCDE/ATAF/CUA, 2017).

Il convient de définir les conditions auxquelles un régime d'exemption temporaire encouragerait efficacement la création d'entreprises formelles et quelles mesures

complémentaires peuvent être prises. Ainsi, il faudrait simplifier les formalités administratives et le système d'imposition comme par exemple avec l'adoption d'un impôt unique et la non-rétroactivité de l'imposition et des guichets uniques pour simplifier les démarches administratives. La systématisation temporaire de délais de grâce ou les remises d'impôt pourraient inciter les acteurs du secteur informel à se formaliser. Une bonne politique fiscale peut contribuer à réduire les inégalités si elle affecte positivement le bien-être des ménages. De plus, des mesures complémentaires à la fiscalité doivent accompagner ces politiques pour encourager la formalisation, comme le développement de systèmes de protection sociale, ou des formations ciblées permettant d'améliorer les compétences des employés, ou des aides ciblées pour le financement des PME.

Les investissements locaux devraient réduire les distorsions fiscales entre les grandes entreprises internationales et les petites entreprises locales. D'une part, les exemptions fiscales accordées aux firmes multinationales ne favorisent pas toujours la création d'emploi et sont un manque à gagner pour les ressources publiques. Les États ouest-africains pourraient reconsidérer une politique fiscale coordonnée concernant les entreprises étrangères. D'autre part, la complexité des procédures fiscales et la charge fiscale dissuadent les travailleurs à déclarer leur activité. Une double action coordonnant simplification et allègement fiscal pourrait augmenter la proportion d'entreprises créées dans le secteur formel.

Le secteur informel doit être préservé de réformes trop abruptes, puisqu'il est à la fois un amortisseur social et un réservoir d'emplois pour l'Afrique de l'Ouest. D'une part, il permet de créer des emplois pour les nouveaux entrants sur le marché du travail. D'autre part, il apporte un degré de sécurité de l'emploi et une garantie financière aux populations fragiles sur le marché du travail formel, en particulier les jeunes et les femmes.

Renforcer le système de sécurité sociale et inclure le secteur informel pourrait rompre le cercle vicieux de la précarité de l'emploi et des inégalités. En effet, la précarité de l'emploi associée aux difficultés d'accès aux ressources productives et aux services sociaux de base nécessite des dispositifs de protection sociale (chapitre 8) favorisant le travail décent et améliorant la productivité. Globalement, un pacte de stabilité sociale en Afrique de l'Ouest doit accompagner le pacte de stabilité économique déjà en œuvre dans la zone UEMOA, avec des investigations en cours pour l'étendre à l'ensemble de la CEDEAO. Des programmes sociaux peuvent également cibler les populations les plus fragiles. Au Niger, le programme des branchements sociaux, introduits en 2002, qui subventionne le raccordement des ménages pauvres au réseau d'eau dans les zones urbaines déshéritées, s'est révélé efficace : en seulement un an et demi, les taux d'accès ont atteint les objectifs du plan quinquennal.

En soutenant le *mobile banking*, les États peuvent inciter les entreprises à adopter des pratiques financières formelles. En 2016, l'UEMOA a adopté une stratégie de développement du *mobile banking* pour renforcer l'inclusion financière à 75 % de la population de la région d'ici 2021. Cet outil peut apporter une certaine sécurité matérielle aux commerçants du secteur informel. Si les pouvoirs publics s'associent aux entreprises de télécommunication, ils pourraient définir une forme de taxe ou de cotisation sociale liée à chaque transaction. Un tel système pourrait être à la fois une source de revenus publics et un moyen de traçabilité plus efficace que l'auto-déclaration.

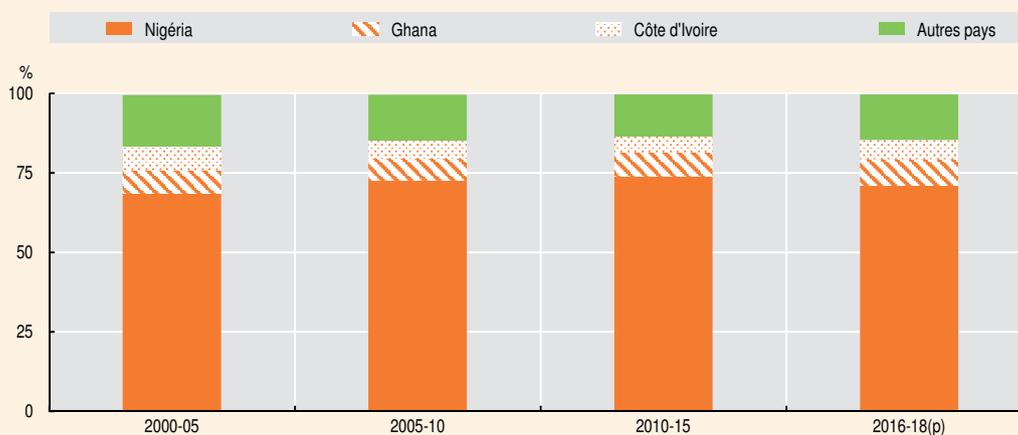


Annexe 7.A1. Les zones économiques de l'Afrique de l'Ouest

Encadré 7.A1.1. Les zones économiques de la CEDEAO

La CEDEAO comporte deux zones économiques, en plus de l'archipel du Cabo Verde. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a succédé en 1994 à l'UMOA (fondée en 1962). Elle comprend huit États (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) liés par l'usage d'une monnaie commune, le Franc CFA (XAF). Elle a adopté en 1999 un pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, limitant à 3 % le taux annuel d'inflation. Depuis 2000, six autres pays (Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone) sont regroupés au sein d'une nouvelle entité appelée Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). Entre 2015 et 2017, ils représentaient environ 83 % de la CEDEAO. La création d'une seule zone monétaire est prévue, mais la monnaie unique programmée pour 2015 a été reportée à 2020. En 1976, le Cabo Verde a adhéré à la CEDEAO et en décembre 2000, la Mauritanie s'en est retirée. Depuis juin 2017, le Maroc manifeste le désir d'intégrer l'organisation, ce qui pourrait avoir un impact sur tous les indicateurs de la sous-région, dont les locomotives économiques sont pour l'instant le Nigéria, le Ghana (7.5 % du PIB sous-régional) et la Côte d'Ivoire (6 %, graphique 7.A1.1).

Graphique 7.A1.1. Parts des pays dans le PIB de l'Afrique de l'Ouest, 2000-18



Note : (p) = projections.

Source : Calculs des auteurs sur la base du rapport *Perspectives économiques mondiales*, FMI (2018).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933786040>

Annexe 7.A2. Dynamiques et déterminants de la croissance

Graphique 7.A2.1. Analyse sectorielle de la croissance dans la CEDEAO de 1990 à 2015



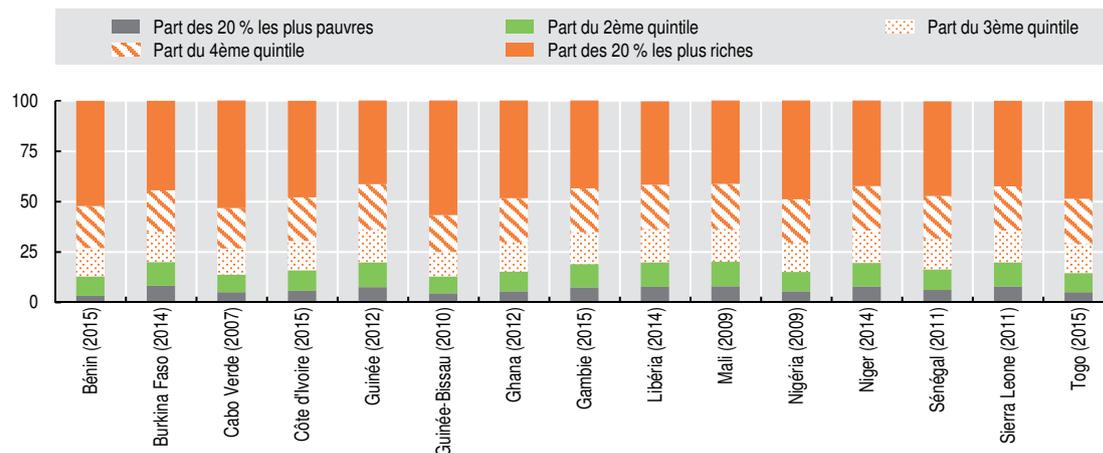
Notes : Données indisponibles pour la Côte d'Ivoire et données partielles pour le Cabo Verde (2005-15) et la Gambie (2000-15).

Source : Base de données WDI (Banque mondiale, 2017).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933786059>

Annexe 7.A3. Dynamiques et déterminants des inégalités

Graphique 7.A3.1. Répartition interquintile des revenus en Afrique de l'Ouest



Source : Auteurs à partir de la base de données WDI (Banque mondiale, 2017).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933786078>

Tableau 7.A3.1. Inégalités d'opportunités dans les pays d'Afrique de l'Ouest (moyenne de 2008-17)

	Bénin	Burkina Faso	Cabo Verde	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Mali	Libéria	Niger	Nigéria	Sénégal	Sierra Leone	Togo
Indicateur d'éducation															
Taux d'achèvement de l'école primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	73.5	54.3	89.7	56.3	71.2	91.8	59.5	64.3	54	61.6	48.3	72.4	58.7	63	74.4
Taux d'achèvement de l'école primaire, filles (% du groupe d'âge pertinent)	66.1	53.5	89.6	49.7	73	91.6	51.7	56.8	48.7	56.4	41.9	67.1	61	61.5	66.3
Inscriptions à l'école, secondaire (% net)	37.7	18.6	69.1	27.5		48.4	25		26.1	14.8	9.9			30.5	
Inscriptions à l'école, secondaire, filles (% net)	11.7	8.8	63			33.3	13.2	6			5.4		15.7		15.3
Indicateur de santé															
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	68.4	61.5	20.9	74.1	46.4	47	65.9	67.3	75.6	60.4	58.5	76.2	39.7	98.4	56.2
Espérance de vie à la naissance, total (années)	59.8	58.2	72.2	51.5	60.1	61.5	57.8	55.8	56.1	60.5	58	51.7	65.2	49.5	58.5
Indicateurs de vie décente (en pourcentage de la population)															
Accès à l'électricité	36.1	16.4	83.5	59.7	42.8	69.5	27.9	11.4	28.8	8.3	14.2	53.7	57.3	14.8	39.4
Accès aux services d'eau de base (zone rurale)	57.4	42.6	72.1	54.8	67.3	62.6	52.4	50.8	57.4	57.2	34.2	48.7	58.3	41.3	41.3
Accès aux services d'eau de base (zone urbaine)	76.4	77.8	91.7	89.5	87.2	86.2	86	82.3	87.4	79.6	88.5	80.1	90.5	72.5	86.9
Accès aux services sanitaires de base	13	19.4	61	28.1	44.5	13.6	19.2	18.9	28.5	11.2	16	33.4	46	13.5	13.2
Indicateurs technologiques (pour 100 personnes)															
Taux d'accès au téléphone fixe	1.5	0.8	13.3	1.3	2.9	1	0.1	0.1	0.8	0.2	0.5	0.4	2.3	0.3	1.2
Taux d'accès au téléphone mobile	77.1	54.4	87.6	86.2	100.1	94.4	56.1	53.9	85.1	53.3	30.9	65.6	78.7	46.5	49.9

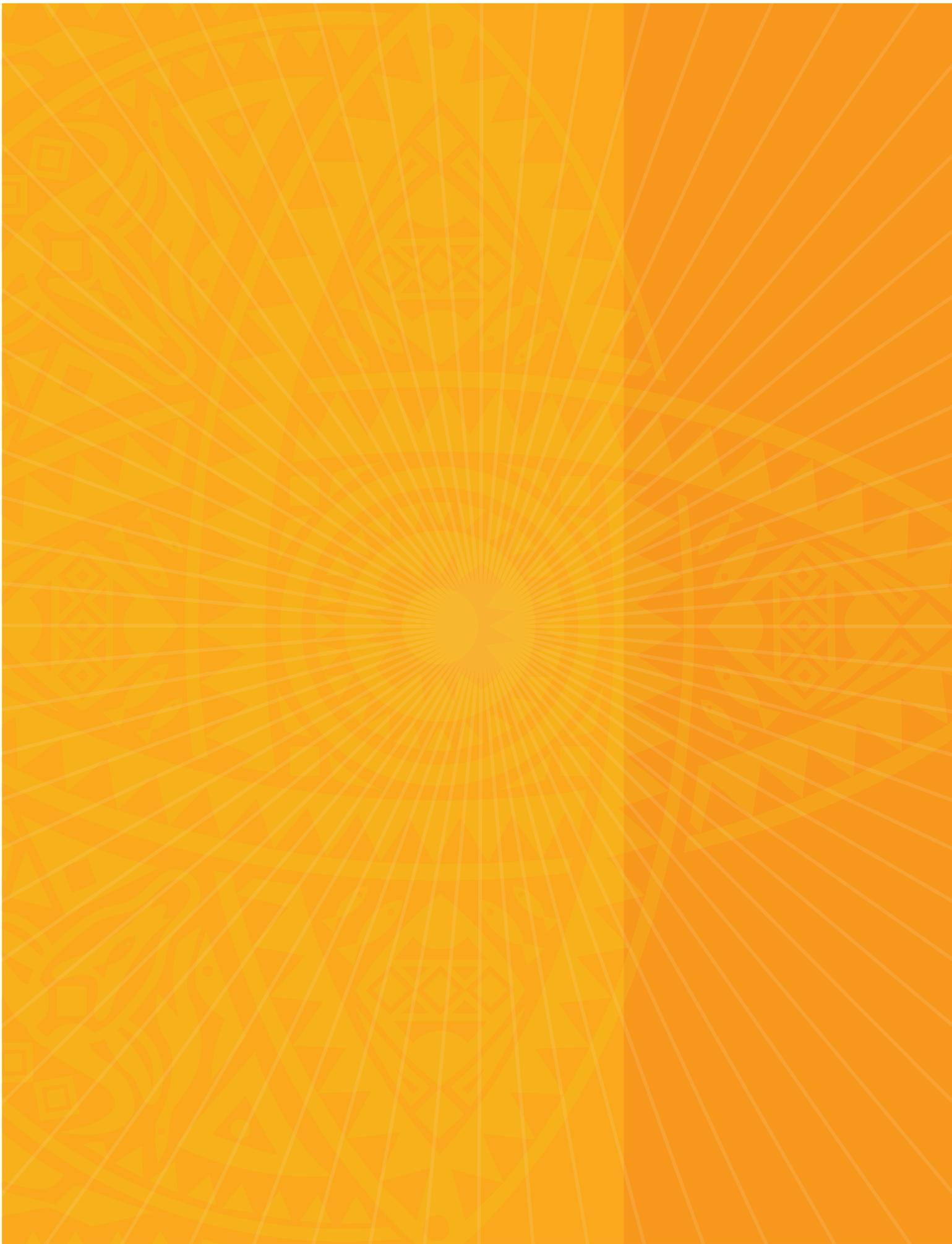
Source : Auteurs à partir de la base de données WDI (Banque mondiale, 2017).

Références

- Allen, T., P. Heinrigs et I. Heo (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », Notes ouest-africaines, N° 14, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/56d463a9-fr>.
- Allen, T. et P. Heinrigs (2016), « Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest-africaine », Notes ouest-africaines, N° 1, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwjg67l25f-fr>.
- ANSD (2015), *Rapport global du recensement général des entreprises*, Agence nationale de statistique et de la démographie, Ministère de l'Économie, des finances et du plan du Sénégal, Dakar, http://www.ansd.sn/index.php?option=com_rapports&view#.
- BAfD (2011), *The Middle of the Pyramid : Dynamics of the Middle Class in Africa – Market Brief*, Banque africaine de développement, Abidjan. <https://www.afdb.org/fr/documents/document/market-brief-the-middle-of-the-pyramid-dynamics-of-the-middle-class-in-africa-23582/>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017: Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016: Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 – Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012: Promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- BAfD/OCDE (2008), *Perspectives économiques en Afrique 2008*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2008-fr>.
- Banque mondiale (2017), *World Development Indicators* (base de données des indicateurs du développement dans le monde), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators> (consulté en janvier 2018).
- Banque mondiale (2014), *The Economic Impact of the 2014 Ebola Epidemic: Short and Medium Term Estimates for West Africa*, Washington D. C., <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-0438-0>.
- Bouchama, N. et al. (2018), « Les inégalités de genre dans les institutions sociales ouest-africaines », Notes ouest-africaines, N° 13, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/7357808d-fr>.
- CAD-OCDE (2017), *Statistiques en ligne sur le développement international (SDI)* (base de données), Comité d'aide au développement, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.
- CEDEAO (2016), *Rapport de convergence 2016 de la CEDEAO*, Commission de la CEDEAO, Abuja, <http://www.ecowas.int/documentation-2/rapports-de-convergence-macroeconomique-des-etats-membres-de-la-cedeao/?lang=fr>.
- CENUA (2015), *Profil socio-économique de l'Afrique de l'Ouest en 2014 et Perspectives en 2015*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Niamey, https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/reg_econprofile_2015_ice18_fre_def_def_23_11_2015.pdf.
- CNUCED (2015), *Le développement économique en Afrique, Rapport 2015 : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement*, Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, Genève, <http://unctad.org/fr/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=1261>.
- Corrigan, T. (2016), « Space, soil and status: Insights from the APRM into the governance of land in Africa », SAIIA Occasional Paper N° 229, South African Institute of International Affairs, Johannesburg, www.saiia.org.za/occasional-papers/1032-space-soil-and-status-insights-from-the-aprm-into-the-governance-of-land-in-africa.
- Derry, I. (2016), « Access to and Control Over Land as gendered: Contextualising Women's Access and Ownership Rights of Land in Rural Ghana », *Africanus Journal of Development Studies*, 45 (2) pp. 28-48.
- Doumbia, S. (2011), « Surliquidité bancaire et « sous-financement de l'économie », *Revue Tiers Monde*, (1), pp. 151-170.
- FMI (2018), *World Economic Outlook*, mise à jour avril 2018 (base de données), Fonds monétaire international, Washington D. C., <https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2018/01/weodata/index.aspx> (consulté en mai 2018).
- FMI (2017a), *Perspectives de l'économie mondiale : Un paysage économique mondial en mutation*, Fonds monétaire international, Washington D. C., <http://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2017/09/19/world-economic-outlook-october-2017>.
- FMI (2017b) *Mise à jour – Perspectives économiques régionales : Ajustement budgétaire et diversification économique*, janvier 2017, Washington D. C., <http://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2016/12/27/A-Shifting-Global-Economic-Landscape>.

- FMI (2017c), *Perspectives économiques régionales en Afrique sub-saharienne : Faire redémarrer la croissance*, Fonds monétaire international, Washington D. C., <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2017/05/03/sreo0517>.
- FMI (2016), « Sub Saharan African Migration : Patterns and Spillovers », *Spillover Notes*, Issue 9, Fonds monétaire international, Washington D. C., <http://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/Spillover-Notes>.
- Kouakou, C. et A. Koba (2015), « L'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, une étude diagostique », Rapport d'étude du Centre de recherche pour le développement international (CRDI), Ottawa, https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/Youth_Employment_COTE_DIVOIRE_REPORT_FINAL.pdf.
- KPMG/EDC (2014), *Strengthening Access to Finance for Micro, Small and Medium Enterprises (MSMEs) in Nigeria*, KPMG et Enterprise Development Center, <http://edc.edu.ng/wp-content/uploads/2017/02/MSME-Banking-Study-2014.pdf>.
- Ministère de l'Économie et des Finances du Sénégal (2011), *Rapport National de la Compétitivité du Sénégal*, Ministère de l'Économie et des Finances du Sénégal, Dakar, <http://www.cepod.gouv.sn/?q=node/65>.
- Mitaritonna, C., S. Bensassi et J. Jarreau (2017), « Regional Integration and Informal Trade in Africa : Evidence from Benin's Borders », *CEPII Working Paper*, N° 2017-21 – December 2017, <http://www.cepii.fr/CEPII/en/publications/wp/abstract.asp?NoDoc=10990>.
- Nordman, C. et L. Pasquier-Doumer (2015), « Transitions in a West African labour market : The role of family networks », *Journal of Behavioral and Experimental Economics*, vol. 54, pp. 74-85, <https://doi.org/10.1016/j.socec.2014.11.008>.
- OCDE (2018a), *Flux financiers illicites: L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264285095-fr>.
- OCDE (2018b), *Étude Pays SIGI Burkina Faso*, OCDE, Paris, <https://www.genderindex.org/burkina-faso-country-study/>.
- OCDE (2017a), *Libérer le potentiel des jeunes entrepreneurs dans les pays en développement : de la subsistance à la performance*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264282094-fr>.
- OCDE (2017b), *Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire – Rapport d'avancement n°2*, OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/development/mdcr/countries/cotedivoire/>.
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.
- OCDE (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187443-en>.
- OCDE/ATAF/CUA (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280854-en-fr>.
- OIT (2012), *Croissance, emploi et politiques pour l'emploi au Mali*, Département des Politiques de l'emploi, Organisation internationale du travail, Genève, http://www.ilo.org/emppolicy/pubs/WCMS_244833/lang--fr/index.htm.
- OPHI (2017), *Global Multidimensional Poverty Index Winter 2017/2018* (database), Oxford Poverty & Human Development Initiative, Oxford, <http://ophi.org.uk/multidimensional-poverty-index/global-mpi-2017/>.
- Oyeleran-Oyeyinka, O. (2014), « Industrialization pathways to human development: Industrial clusters, institutions and multidimensional poverty in Nigeria », rapport présenté à la *First Annual Bank Conference on Africa: Harnessing Africa's Growth for Faster Poverty Reduction*, Paris School of Economics et Banque mondiale, 23-24 juin 2014.
- PNUD (2017a), *Human Development Report 2016: Human Development for Everyone*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, <http://hdr.undp.org/en>.
- PNUD (2017b), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne, tendances divergentes, déterminants et conséquences*, Bureau régional pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York, <http://www.africa.undp.org/content/rba/fr/home/library/reports/income-inequality-trends-in-sub-saharan-africa--divergence--dete.html>.
- PNUD (2013), « Cadre institutionnel et réglementaire du marché du travail » dans *Rapport national sur le développement humain 2013 : Emploi, changements structurels et développement humain en Côte d'Ivoire*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, http://www.ci.undp.org/content/cote_divoire/fr/home/library/poverty/rndh_2013.html.
- Staatz, J. et F. Hollinger (2016), « West African Food Systems and Changing Consumer Demands », *West African Papers*, N° 4, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/b165522b-en>.

- UNDESA (2018), *World Population Prospects : The 2018 Revision* (données personnalisées récupérées sur le site Internet), Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, N. Y., <https://esa.un.org/unpd/wpp/>.
- UNDESA (2017), *World Population Prospects : The 2017 Revision* (données personnalisées récupérées sur le site Internet), Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, N. Y.
- Wade I. et A. Niang (2014), « L'engagement de Maputo : le mot d'ordre a-t-il été respecté ? », *Passerelles*, Volume 15, n° 3, Centre international pour le commerce et le développement durable, Genève, <https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/issue-archive/la-s%C3%A9curit%C3%A9-alimentaire-et-le-commerce-en-afrique>.



Chapitre 8

Recommandations

Ce chapitre propose dix mesures de politiques à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de la croissance, de la création d'emplois et des inégalités en Afrique. Elles sont articulées autour de trois piliers : développement économique durable ; développement social ; et développement institutionnel. Pour entretenir leurs dynamiques économiques, les gouvernements africains disposent de quatre leviers : optimisation des investissements ; diversification des exportations ; renforcement des liens entre zones rurales et urbaines ; et « verdissement » de la croissance. Les mesures relatives au développement social portent sur l'éducation et les compétences, la protection sociale et la couverture médicale. Sur le plan du développement des institutions, les gouvernements doivent dresser un bilan des engagements avec leurs partenaires internationaux et œuvrer pour le renforcement de l'intégration régionale, de la mobilisation des ressources intérieures, de la gouvernance économique et politique et des capacités institutionnelles et statistiques. Ces dix recommandations sont déclinées en actions concrètes en appui à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et ceux du développement durable. Elles évaluent la façon d'améliorer les données statistiques et de mieux quantifier l'incidence des politiques menées.

EFFE- BRE- B- N- E

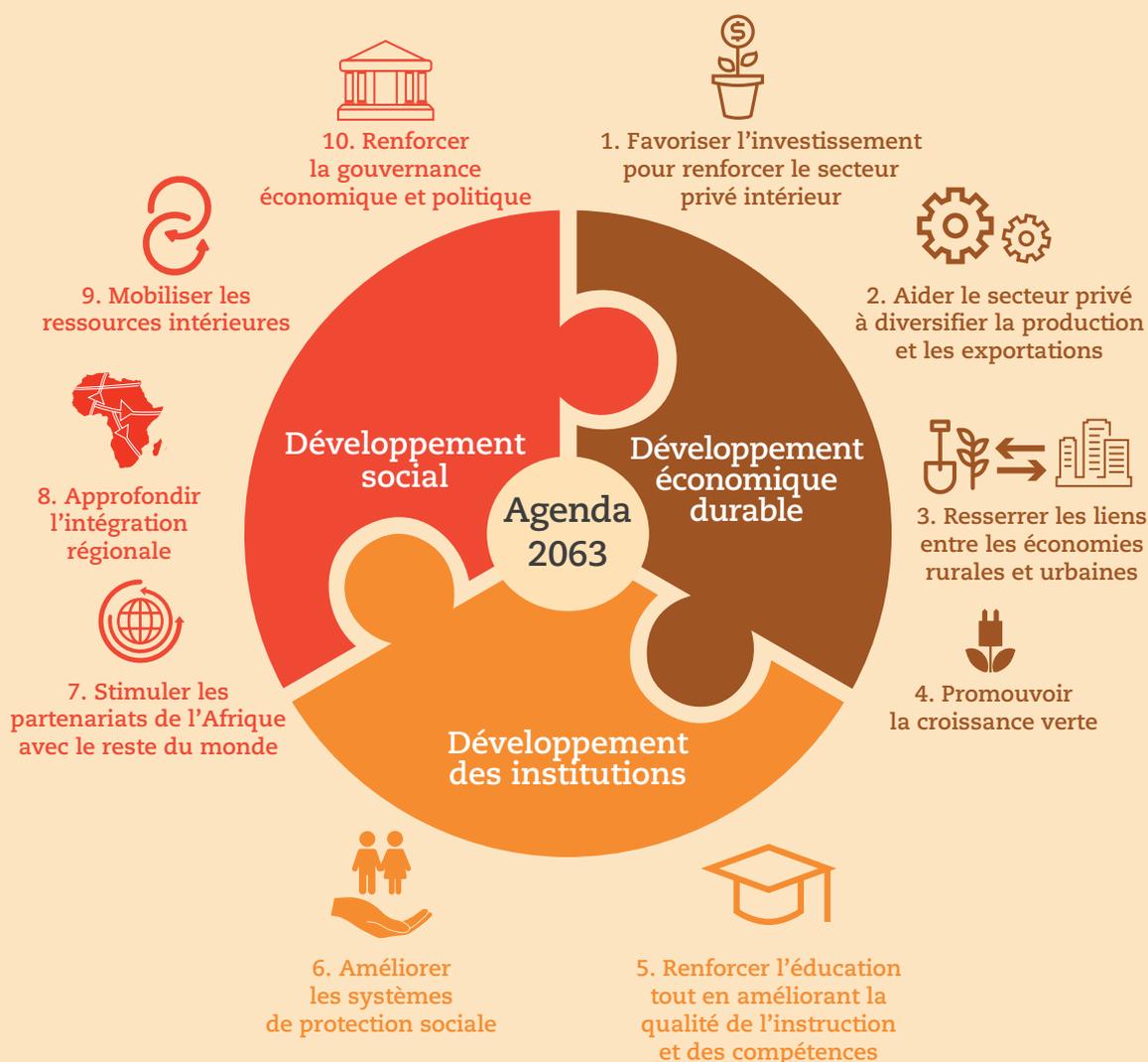
Le programme d'action pour le développement de l'Afrique passe par des stratégies intégrant une approche globale, plurielle et adaptée aux différents contextes. Les acteurs à tous les niveaux doivent y contribuer – institutions panafricaines, communautés régionales, autorités nationales, infranationales et locales, secteur privé local, citoyens africains et partenaires internationaux. La production de données de qualité est fondamentale pour suivre, évaluer et ajuster les politiques de développement des pays. Pour installer un développement inclusif et durable, ces stratégies doivent également s'attacher au développement social et institutionnel et ne plus être uniquement axées sur un soutien à l'activité économique.

Les politiques d'appui au **développement économique durable** doivent avoir pour objectif de dynamiser le secteur privé local, indispensable à la diversification de la production et des paniers d'exportation. Il faut pour cela profiter des avantages comparatifs locaux, renforcer les liens entre investissements étrangers et économies locales, et optimiser l'efficacité des institutions et des investissements publics. Réformer la propriété, la planification et la gestion foncières et créer des villes intermédiaires durables permettront de resserrer les liens entre économies rurales et urbaines. Le « verdissement » des activités économiques aidera les pays à croître plus durablement, créer des emplois et mieux éliminer la pauvreté en utilisant les ressources naturelles de manière responsable.

Les pays peuvent soutenir le **développement social** en assurant un accès universel à une éducation et une formation technique et professionnelle de qualité. La recherche de synergies accrues avec le secteur privé permettra d'aligner les profils sur les attentes du marché du travail. Le développement social dépend également de l'extension de systèmes de santé et de protection sociale inclusifs et financièrement viables.

Le **développement institutionnel** est indispensable à la mise en œuvre de politiques fortes pour assurer une croissance inclusive. Les décideurs doivent respecter leurs engagements en matière d'intégration régionale. La réforme de l'administration fiscale peut aider à la mobilisation de ressources intérieures. Améliorer les partenariats mondiaux peut aider à renforcer les capacités et participer à la lutte contre les flux financiers illicites et d'autres pratiques préjudiciables. Enfin, la mise en œuvre du programme de réformes de l'Afrique exige d'améliorer les capacités gouvernementales, les responsabilités, la transparence et la coordination ainsi que de promouvoir la bonne gouvernance institutionnelle.

3 axes prioritaires et 10 recommandations



Introduction

Complexes, les modèles de croissance, de création d'emplois et d'inégalités en Afrique varient d'une région à l'autre. À l'échelle du continent, la tendance est à une croissance résiliente mais qui ne crée pas d'emplois et ne contribue que faiblement au recul des inégalités. Si, dans certaines régions, la croissance a rimé avec exacerbation des inégalités, dans d'autres, elle a eu un effet inverse.

Les gouvernements africains doivent se doter de politiques beaucoup plus fortes pour répondre aux aspirations de l'Agenda 2063 pour une « Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » et réaliser les objectifs de son premier Plan décennal de mise en œuvre 2013-2023.

Ce chapitre propose dix mesures à mettre en œuvre pour améliorer la croissance, créer des emplois et réduire les inégalités. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette série de recommandations porte sur des enjeux fondamentaux pour la plupart des pays d'Afrique (tableau 8.1) et est articulée autour de trois piliers : le développement économique durable ; le développement social ; et le développement institutionnel. Elles ont été conçues en fonction des défis soulevés par les méga-tendances présentées au chapitre 2 et des principaux objectifs de l'Agenda 2063. Elles tiennent également compte des cinq dimensions de l'Agenda 2030 pour un développement durable : l'humanité, la prospérité, la planète, les partenariats et la paix. L'annexe 8.A1 met en relation ces dix mesures avec les objectifs de l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable (ODD), et les méga-tendances.

Tableau 8.1. Dix mesures à engager en Afrique

Développement économique durable	Développement social	Développement des institutions
1. Favoriser l'investissement intérieur	5. Renforcer et améliorer l'accès à l'éducation	7. Améliorer les partenariats de l'Afrique avec le reste du monde
2. Diversifier les exportations	6. Renforcer les systèmes de protection sociale, y compris pour le travail et la santé	8. Approfondir l'intégration régionale
3. Renforcer les liens rural-urbain		9. Mobiliser les ressources intérieures
4. Encourager la croissance verte		10. Renforcer la gouvernance économique et politique

Pour être inclusive, la croissance exige des stratégies de développement solides, qui seront forcément différentes selon les pays. Les politiques doivent être participatives, adaptées aux territoires, plurisectorielles et suivre une démarche holistique et coordonnée. Tous les acteurs concernés doivent prendre part au suivi, à l'évaluation et à la reformulation des politiques pour garantir une mise en œuvre effective. Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes doivent être clairement intégrés dans les stratégies nationales afin d'en assurer la cohérence, l'exécution et la révision post-évaluation. Pour être déployées de manière adaptée, les politiques doivent être conduites par le bon échelon de gouvernement, en concertation avec les autres responsables nationaux et les partenaires au développement, conformément aux principes de valeur ajoutée et de subsidiarité inscrits dans le premier Plan décennal de mise en œuvre 2013-2023 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Les stratégies de développement et le programme d'action de l'Afrique en faveur de l'intégration doivent progresser au même rythme.

PILIER I : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Action 1 : Favoriser l'investissement en appui au développement du secteur privé local

Constats :

- L'investissement public est souvent insuffisant et l'investissement privé reste faible. Entre 2009 et 2016, l'investissement privé représentait en moyenne 15 % seulement du produit intérieur brut (PIB).
- Les taux d'intérêt et les primes de risque sont en général trop élevés pour permettre aux entreprises d'emprunter et d'investir (BAfD/OCDE/PNUD, 2017 ; CNUCED, 2014).
- Le manque d'accès aux moyens de financement, aux infrastructures de commercialisation et la fiabilité de la demande empêchent même les entreprises les plus productives du secteur informel de maintenir un niveau suffisant de rentabilité pour innover.
- Les apports d'investissements directs étrangers (IDE) ne se traduisent pas par des liens solides ou des transferts de connaissances avec les entreprises locales.
- L'investissement public joue un rôle clé en Afrique : en 2016, 42 % des projets d'infrastructure sur le continent ont été financés par les gouvernements (ICA, 2017).

Mesures préconisées :

Simplifier les conditions d'investissement des entreprises locales :

- ▶ Améliorer l'environnement des affaires ;
- ▶ Fournir des biens publics aux regroupements d'entreprises ;
- ▶ Faciliter l'octroi de crédits en réduisant le coût de l'emprunt et en promouvant les services d'intermédiation financière.

Veiller à la cohérence entre les stratégies de promotion des IDE et les capacités des entreprises locales :

- ▶ Renforcer les capacités des entreprises locales à répondre aux exigences des investisseurs étrangers ;
- ▶ Orienter les investissements étrangers de manière à soutenir la productivité, la technologie et le savoir-faire des entreprises locales.

Profiter de l'épargne intérieure et des transferts des migrants pour augmenter l'investissement :

- ▶ Promouvoir l'épargne de longue durée tout en élargissant la gamme des instruments d'épargne ;
- ▶ Attirer l'épargne de la diaspora à travers des institutions et des projets d'investissement dédiés.

Rendre l'investissement public plus efficace :

- ▶ Améliorer les règles de passation des marchés publics pour récompenser et encourager la compétitivité ;
- ▶ Adapter les investissements aux capacités institutionnelles locales et aux types de projet.

Simplifier les conditions d'investissement des entreprises locales

► Améliorer l'environnement des affaires pour permettre aux entreprises d'investir davantage.

Toutes les entreprises – petites ou grandes, étrangères ou nationales – doivent pouvoir compter sur un climat d'investissement favorable (voir par exemple le *Cadre d'action pour l'investissement* de l'OCDE [OCDE, 2015a]). Les initiatives de coopération internationale telles que le partenariat « Compact with Africa » du G20 peuvent aider les pays à améliorer les instruments et les conditions de financement de l'investissement privé.

- La fiabilité garantie du cadre général d'investissement est cruciale pour inciter les investisseurs nationaux et étrangers à s'engager. Deux grands facteurs vont y contribuer : la prévisibilité de la réglementation économique et la stabilité de la fiscalité. Des impôts prévisibles, transparents et équitables importent souvent plus pour les investisseurs que les exemptions temporaires ou d'autres incitations (voir par exemple l'Action 9). Les mesures suivantes doivent faire partie des priorités :
 - Créer des réglementations et des institutions fiables, y compris en renforçant les cadres juridiques et réglementaires dans le but de réduire les incertitudes ;
 - Instituer des mécanismes de protection des investisseurs et de résolution des différends (pour les investisseurs nationaux et étrangers) ;
 - Uniformiser les contrats, à l'image des clauses et dispositions des partenariats public-privé (PPP) (BAfD/FMI/Banque mondiale, 2017).
- Réaliser des enquêtes approfondies à intervalles réguliers pour fournir aux décideurs des éléments sur les difficultés et les besoins des entreprises locales souhaitant moderniser leurs modes de production et leurs produits. L'introduction de modules spécifiques pour les employeurs et les travailleurs à leur compte dans les enquêtes sur la population active (à l'image des enquêtes 1-2-3 [Cling et al., 2014]) permettra de réunir ce type d'informations exhaustives à moindre coût.

► Se servir de l'investissement public pour fournir des biens publics aux regroupements d'entreprises

- Les gouvernements doivent investir dans les infrastructures d'énergie et de transport, apporter d'autres formes de soutien (comme la formation aux compétences), faciliter les procédures d'import-export et promouvoir les liens entre regroupements d'entreprises et économies locales. Le gouvernement sud-africain a financé l'intégration des entreprises dans les régions industrielles, permettant ainsi le développement de regroupements d'entreprises (Morris et Barnes, 2006). Le Maroc a su exploiter les infrastructures existantes du port de Tanger-Med pour organiser un pôle automobile et aéronautique compétitif en impliquant des multinationales et des entreprises locales ainsi que les autorités locales et centrales.

► Faciliter l'octroi de crédits en réduisant le coût de l'emprunt et en promouvant les services d'intermédiation financière.

- En Afrique de l'Est, des innovations comme M-Pesa pour le transfert d'argent via les téléphones mobiles donnent accès à des plateformes en ligne et des services dématérialisés. Elles ont ouvert la voie à une nouvelle forme d'intermédiation financière s'appuyant sur la technologie mobile (micro-assurance ou comptes d'épargne par exemple) et créé ainsi de nouvelles niches. Cela a positivement rejailli sur la rentabilité des microentreprises, le volume des échanges et les taux de survie (Oosthuizen et al., 2016). Il est avéré que plus une entreprise se développe,

plus elle a intérêt à rejoindre le secteur formel, notamment pour accéder au crédit (Gelb et al. 2009 ; Amin et Islam, 2015).

- Les institutions de financement du développement (IFD) peuvent investir dans des institutions de microfinance (IMF) qui, parallèlement aux banques commerciales, accordent des prêts aux petites et moyennes entreprises (PME). En Angola, Norfund et d'autres soutiennent ainsi un fonds de placement privé, le Fundo de Investimento Privado Angola, en octroyant jusqu'à 8 millions de dollars (USD) pour des investissements distincts dans des PME, en particulier à des fins de développement d'un projet, de privatisation ou s'il s'agit de start-up. Les IFD doivent attirer des capitaux privés pour améliorer l'offre de crédits commerciaux (voir par exemple OCDE, 2018a).

Veiller à la cohérence entre les stratégies de promotion des IDE et les capacités des entreprises locales

Les apports d'IDE ont un impact plus durable sur la croissance et la productivité lorsque les entreprises étrangères contribuent au développement du secteur privé local.

► Renforcer les capacités des entreprises locales à répondre aux attentes et aux exigences des investisseurs étrangers.

- Un soutien financier direct ou des transferts de technologie peuvent améliorer les techniques et pratiques de production, de gestion et de commercialisation des entreprises. Les entreprises nationales peuvent se mettre en conformité avec les normes commerciales et les spécifications internationales de produits ainsi qu'adapter leurs processus de production à la demande mondiale. L'aide publique au développement (APD) et les partenaires au développement peuvent contribuer à l'amélioration des produits en soutenant des initiatives de labels qualité.

► Orienter les investissements étrangers de manière à soutenir la productivité, la technologie et le savoir-faire des entreprises locales.

- Les autorités nationales et locales peuvent œuvrer ensemble pour attirer des IDE, à l'image de ce qui a été fait au Maroc avec le pôle logistique et automobile de Tanger (chapitre 6) : les entreprises locales progressent lentement dans la chaîne d'approvisionnement en collaborant avec les leaders du secteur et bénéficient d'une aide sur mesure des autorités nationales et locales.
- Les retours sur investissement sont supérieurs lorsque les entreprises locales peuvent utiliser librement les technologies disponibles ou acquérir des technologies par le biais d'accords de licence avec les entreprises leaders. Les retombées en termes de productivité de la participation à des chaînes de valeur mondiales (CVM) semblent ainsi plus solides en cas de co-entreprises que lorsqu'il s'agit d'entreprises étrangères (Farole, 2016).

Profiter de l'épargne intérieure et des transferts des migrants pour augmenter l'investissement

► Promouvoir l'épargne de longue durée tout en élargissant la gamme des instruments d'épargne.

- L'accroissement de l'investissement intérieur est lié à une propension accrue à épargner et à la multiplication des solutions de marché. Les décideurs et les

institutions financières doivent tenter d'orienter cette épargne vers des actifs à plus long terme afin de pouvoir développer l'offre de crédit sans déstabiliser leurs bilans.

- Dans les pays dotés de marchés de capitaux profonds, les PME et les jeunes entreprises peuvent être cotées en bourse, à l'image de la plateforme axée sur les PME de la bourse de Johannesburg. Le Rwanda vient de supprimer les frais de cotation pour les PME (23 000 USD) et entend subventionner le recours à des conseillers en transaction, des services de courtage et des services juridiques (Esiara, 2018).

► **Attirer l'épargne de la diaspora à travers des institutions et des projets d'investissement dédiés.**

- La politique du Maroc en matière d'investissement de sa diaspora a été globalement efficace, notamment dans le secteur du logement (OCDE, 2017a). Le Ghana s'est également doté d'un nouveau service pour gérer les investissements de sa diaspora (ONUDI, 2013). Maurice a développé un système pour la diaspora (« Diaspora Scheme ») pour faciliter le retour et les investissements de la diaspora dans le pays. L'Éthiopie et le Nigéria ont quant à eux créé des obligations de la diaspora, mais les taux de souscription ont été décevants.

Rendre l'investissement public plus efficace

► **Améliorer les règles de passation des marchés pour récompenser et encourager la compétitivité.**

- Les pouvoirs publics doivent optimiser leurs procédures de passation de marchés et leurs critères de récompense de la compétitivité et de l'efficacité, au lieu de se baser uniquement sur des critères de coût. Ils doivent aussi mieux préparer les projets d'investissement public et renforcer les mécanismes de transparence, de suivi et d'évaluation.

► **Adapter les modes d'investissement aux capacités institutionnelles locales et aux types de projet.**

- Les partenariats public-privé peuvent rendre la conception et la mise en œuvre des projets plus efficaces et entraîner ce faisant de substantielles économies. Mais ils exigent une véritable implication et une réelle expertise de la puissance publique. Le modèle de PPP ayant présidé à la construction de la centrale solaire de Ouarzazate, au Maroc, illustre bien la manière dont les partenaires clés peuvent être mobilisés (Climate Policy Initiative, 2012).
- Les gouvernements peuvent opter pour des modes de gouvernance des projets d'infrastructure autres que les PPP. Cela va de la prestation directe, où ils gèrent le projet de A à Z, à la privatisation, où ils ne conservent que leur rôle réglementaire, en passant par la conclusion de marchés pour certaines phases et opérations. Pour les projets plus complexes, il conviendra de donner des moyens suffisants aux régulateurs et de veiller à désigner une autorité judiciaire indépendante pour gérer les éventuels différends (Kappel, Pfeiffer et Reisen, 2017).

Action 2 : Aider le secteur privé à diversifier la production et les exportations

Constats :

- Les ressources naturelles et les produits agricoles composent l'essentiel du panier d'exportations de l'Afrique.
- Les biens intermédiaires et d'équipement représentent 49 % des importations du continent, à comparer à 55 % en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC) et à 64 % dans les pays en développement d'Asie.
- La plupart des initiatives de promotion des exportations dans la région ont achoppé sur certaines limites.

Mesures préconisées :

Concevoir des stratégies d'exportation en rapport avec le potentiel du pays :

- ▶ Asseoir les stratégies d'exportation sur les avantages comparatifs ;
- ▶ Évaluer périodiquement l'approche du gouvernement, les avantages comparatifs évoluant avec le temps ;
- ▶ Faciliter les échanges.

Faciliter l'accès aux biens intermédiaires et d'équipement :

- ▶ Réduire les barrières à l'importation pour les intrants intermédiaires et d'équipement essentiels non produits localement ;
- ▶ Appliquer des droits de douane appropriés pour diminuer le coût des intrants importés.

Donner des moyens d'action aux organismes publics :

- ▶ Doter les organismes chargés de la promotion des exportations et de l'investissement de financements et de structures de gouvernance adaptés ;
- ▶ Donner des objectifs clairs aux organismes chargés de la promotion des exportations.

En diversifiant ses produits et ses paniers d'exportation, l'Afrique pourra tirer encore plus parti de son intégration à l'économie mondiale (chapitre 1). Cette diversification économique exige une approche systémique fondée sur des stratégies ancrées dans une vision de long terme, partagée par les acteurs publics et privés. Ces stratégies doivent définir des priorités de développement adaptées à la spécificité des contextes locaux (OCDE, 2013). La Stratégie d'industrialisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) repose ainsi sur le principe d'une implication des acteurs publics et privés. L'un de ses objectifs vise à s'affranchir des exportations de produits de base et de porter à 60 % la part des biens intermédiaires dans le total des exportations de produits manufacturés.

Concevoir des stratégies d'exportation en rapport avec le potentiel du pays

▶ Asseoir les stratégies d'exportation sur les avantages comparatifs.

- Les pays africains possédant un ou plusieurs avantages comparatifs peuvent se spécialiser dans certains maillons des chaînes de valeur mondiales. En investissant dans les compétences et les infrastructures et en établissant des liens d'approvisionnement entre les entreprises nationales travaillant dans le coton, le textile et l'habillement, l'Éthiopie a pu développer tout un secteur exportateur.



- Maurice a su faire émerger des entreprises compétitives sur les marchés mondiaux dans le secteur du sucre, du thon et du textile, tandis que l'Afrique du Sud s'est spécialisée dans l'automobile et la transformation des produits agricoles. Ces pays se sont appuyés sur leurs viviers de compétences, leurs dotations naturelles et leur accès préférentiel à des marchés clés. À l'inverse, le Botswana et le Ghana se sont attachés à progresser dans les chaînes de valeur du diamant et des fruits frais, au cœur de leurs secteurs exportateurs respectifs.

► **Évaluer périodiquement les stratégies, les avantages comparatifs évoluant avec le temps.**

- Une remise à plat des stratégies industrielles permet de moderniser progressivement les capacités sectorielles et de réagir à l'évolution inéluctable des avantages comparatifs d'un pays et de la conjoncture internationale. Maurice s'est par exemple dans un premier temps employé à soutenir les secteurs du sucre, du thon et du textile dont les produits étaient destinés à l'Union européenne (UE), avant de développer ses activités dans la logistique, les services financiers et l'économie bleue (en particulier le tourisme).

► **Faciliter les échanges entre l'Afrique et les autres continents.**

- Pour faciliter les échanges, les pouvoirs publics doivent améliorer les performances sur le plan de la logistique et des douanes, les infrastructures commerciales et la fiabilité de l'approvisionnement électrique (Lopez Gonzalez, Kowalski et Achard, 2015). Plusieurs partenaires au développement contribuent au renforcement des capacités des pays afin d'améliorer la qualité des produits d'exportation et le respect des normes internationales, en particulier en matière de sécurité alimentaire et de pesticides.

Faciliter l'accès aux biens intermédiaires et d'équipement

► **Réduire les barrières à l'importation pour les intrants intermédiaires et d'équipement essentiels non produits localement.**

- L'abaissement des droits de douane frappant les intrants intermédiaires et les biens d'équipement indispensables à l'industrialisation peut renforcer la compétitivité des producteurs africains. Les gouvernements africains peuvent également faciliter ces importations stratégiques en réduisant les délais d'octroi des licences d'importation et d'accès à ces intrants.

► **Appliquer des droits de douane appropriés pour diminuer le coût des intrants importés.**

- L'application de droits de douane appropriés en fonction de l'utilisation finale des produits peut renforcer la compétitivité des entreprises manufacturières. Au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) par exemple, pratiquement 400 intrants industriels sont considérés comme des produits finis et taxés à un taux supérieur, à cause d'erreurs de nomenclature des lignes tarifaires (Frazer, 2017). Une classification internationale reconnue, à l'image des grandes catégories économiques, permettrait de réorganiser les produits.

Donner des moyens d'action aux organismes publics pour diversifier les exportations

► **Doter les organismes, chargés de la promotion des exportations et de l'investissement, de financements et de structures de gouvernance adaptés.**

- Les organismes chargés de la promotion des exportations et de l'investissement ont un rôle important à jouer dans une approche systémique de la transformation

de la production. Leurs mandats sont vastes : octroi d'une assistance financière (crédit, assurance), production d'informations commerciales, construction d'une image de marque nationale, promotion des IDE dans les secteurs stratégiques, suivi des investisseurs et renforcement de la présence à l'international.

- Le financement d'agences de promotion des exportations (APE) est rentable : en Afrique, le taux de rendement marginal d'une hausse de 1 % des budgets des APE peut équivaloir à une hausse des exportations pouvant aller de 0.05 % (Botswana) à 0.14 % (Ouganda) (ITC, 2016).

► **Donner des objectifs clairs aux APE, calés sur les objectifs industriels et les priorités de développement économique du pays.**

- Selon des données d'expérience internationale, les APE sont plus efficaces pour faciliter la diversification des exportations que pour augmenter les volumes de produits exportés. De même qu'elles parviennent mieux à optimiser les performances des exportateurs historiques qu'à inciter des acteurs à s'ouvrir sur l'extérieur.
- La représentation du secteur privé dans les conseils des APE lui donnerait plus de poids lors de la prise de décisions stratégiques (ITC, 2016). Obliger les entreprises privées à verser des honoraires pour les services des APE permet de garantir la qualité des services et l'alignement des activités sur les intérêts des entrepreneurs. Mais ces honoraires doivent rester modestes pour ne pas exclure les PME.

Action 3 : Resserrer les liens entre les économies rurales et les économies urbaines

Constats :

- L'urbanisation peut jouer un rôle décisif dans la transformation économique de l'Afrique (chapitre 2, méga-tendance 4) : au-delà d'une dynamique et de taux d'urbanisation variables d'un pays à l'autre, au moins 50 % des Africains devraient résider en milieu urbain à l'horizon 2035.
- Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le droit coutumier régit la propriété foncière. Seulement 10 % environ des terres rurales y sont enregistrées. Au Malawi, plus de 90 % des terres sont soumises au droit coutumier (Byamugisha, 2013).
- La plupart des gouvernements locaux n'ont pas de systèmes de cadastre ou de registres des terres, ce qui complique la collecte de données sur les revenus fonciers ou la certification des mutations de propriété. Selon une enquête de 2015, seuls 20 pays lèvent des impôts locaux sur les propriétés foncières (BAFD/OCDE/PNUD, 2015).
- Les investissements dans les infrastructures urbaines en Afrique subsaharienne sont restés constants depuis 1960, à moins de 20 % du PIB (contre 42 % dans les pays en développement d'Asie) (Lall, Henderson et Venables, 2017).
- Trois facteurs freinent l'urbanisation de l'Afrique : la surpopulation, le manque d'accès aux biens publics et l'absence de connectivité. Même si la situation varie d'un pays à l'autre, près de 62 % des citoyens africains résident dans des bidonvilles, privés d'une alimentation fiable en eau, de services d'assainissement et d'électricité et de transports bon marché, ce qui limite leurs possibilités d'accéder à l'emploi et à des activités commerciales.

Mesures préconisées :

Réformer la propriété foncière et la gestion des terres :

- ▶ Simplifier les règles régissant la propriété et l'utilisation des terres, en particulier pour les femmes ;
- ▶ Améliorer les systèmes d'information et de gestion des terres, en adoptant des solutions technologiques bon marché et adaptables ;
- ▶ Opter pour une approche participative de la gestion des terres urbaines et de la fourniture de biens publics.

Moderniser les infrastructures et les services dans les zones urbaines :

- ▶ Investir dans des infrastructures et des services bon marché, inclusifs, durables et adaptés aux besoins de la population locale ;
- ▶ Investir dans des réseaux publics de transport pour réduire la ségrégation et les inégalités spatiales ;
- ▶ Coupler les investissements dans les zones urbaines à des environnements porteurs en milieu rural.

Renforcer les liens villes-zones rurales en soutenant l'essor durable des villes secondaires :

- ▶ Développer les villes intermédiaires pour accroître la productivité des zones rurales et resserrer les liens entre le milieu urbain et le monde rural.

Réformer la propriété foncière et la gestion des terres

- ▶ **Simplifier les règles régissant la propriété et l'utilisation des terres afin de stimuler la productivité et l'investissement et de réduire les inégalités (en reconnaissant le droit coutumier et en visant l'égalité hommes-femmes).**
 - En plus de mettre en place les cadres juridiques nécessaires, les gouvernements doivent s'assurer que la loi est respectée et que les réformes sont correctement mises en œuvre pour éviter d'exacerber les inégalités. La société civile et les partenaires au développement peuvent aider les pouvoirs publics à cet égard (OCDE, 2016a).
 - En Éthiopie et au Rwanda, la certification des droits de propriété des terres agricoles a entraîné une hausse de la productivité et incité les agriculteurs à investir (Byamugisha, 2013). Le programme peu onéreux de certification de terres déployé par l'Éthiopie en 2003, principalement par le biais de comités infrarégionaux, a délivré 20 millions de titres de propriété et a permis à davantage de femmes d'accéder aux terres (Quisumbing et Kumar, 2014, p. 407).
- ▶ **Améliorer les systèmes d'information et de gestion des terres, en adoptant des solutions technologiques bon marché et adaptables.**
 - Une administration foncière excessivement centralisée peut limiter l'accès des populations rurales et à faible revenu aux services et, partant, amoindrir leur protection juridique. La Zambie s'efforce pour cela de décentraliser ses procédures d'administration foncière (Corrigan, 2016). La Namibie a introduit en 2002 un système d'enregistrement des terres communales et des conseils des terres communales : en 2014, 160 000 parcelles avaient été cadastrées et 82 000 titres fonciers enregistrés dans les zones communales (GIZ, 2013 ; Kasita, 2011).
 - Au Burkina Faso, un projet reposant sur des images satellites à très haute résolution spatiale a permis de cartographier finement le territoire. Des projets identiques sont en cours dans d'autres pays.

► **Opter pour une approche participative de la gestion des terres urbaines et de la fourniture de biens publics.**

- La planification et la réforme foncières doivent viser à réduire les inégalités spatiales, de revenu et de genre. Les gouvernements doivent fournir des logements salubres à prix abordables et allouer suffisamment d'espace pour bâtir les infrastructures de transport reliant les zones périurbaines, là où se trouvent la plupart des habitats informels (Locke et Henley, 2016).
- Les responsables de l'urbanisme doivent également éviter les approches strictement descendantes et inciter les citoyens à prendre part aux décisions. Un programme couvrant cinq villes intermédiaires en Ouganda a ainsi bénéficié de l'implication des populations, débouchant sur la modernisation de l'habitat et la sécurisation du droit d'occupation de milliers d'habitants informels (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).
- Avec l'extension des terres urbaines disponibles et des possibilités de mise en valeur, des mécanismes de valorisation foncière permettraient à l'État et aux promoteurs privés de récupérer leurs investissements (Berrisford, 2013).

Moderniser les infrastructures et les services dans les zones urbaines

► **Investir dans des infrastructures et des services bon marché, inclusifs, durables et adaptés aux besoins de la population locale.** La fourniture de biens publics et d'infrastructures adaptées peut conforter les dynamiques d'agglomération dans les villes et améliorer les économies d'échelle.

- Les plans de déploiement des infrastructures urbaines doivent être inclusifs et éviter d'exacerber les inégalités hommes-femmes. Ils doivent ainsi réduire l'éloignement des sources d'eau et faire en sorte que les rues soient correctement éclairées pour déjouer les risques d'agression sexuelle à l'encontre des femmes et des filles et d'autres formes de violence.
- Au moins 45 % des zones urbaines doivent être consacrés à des espaces publics (routes et espaces verts) – contre seulement 20 % environ aujourd'hui en Afrique (ONU-Habitat, 2013).

► **Investir dans des réseaux publics de transport pour réduire la ségrégation et les inégalités spatiales.**

- Le déploiement de systèmes de transport accessibles peut faciliter la recherche d'emplois par les citadins pauvres et atténuer la ségrégation spatiale, en particulier en milieu urbain. À Addis-Abeba, le système de métro léger relie les banlieues industrielles au centre-ville. Ce moyen de transport bon marché a accru l'intensité de la recherche d'emplois tout en diminuant la probabilité de voir les gens accepter un travail temporaire et informel. À Lagos, le système de transit rapide par bus a stabilisé les prix du transport, réduits de 30 % (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).

► **Coupler les investissements dans les zones urbaines à des environnements porteurs en milieu rural.**

- Les autorités régionales et nationales peuvent s'engager auprès des administrations locales et coordonner leurs actions avec elles pour déployer des politiques territoriales transcendant les frontières administratives urbaines. Grâce aux nouveaux outils reposant sur les systèmes d'information géographique (à l'image d'Africapolis), elles peuvent analyser l'impact du développement urbain sur les zones rurales et définir les limites fonctionnelles des villes. Les politiques et les investissements à destination des zones urbaines doivent tenir compte du milieu



environnant et promouvoir des interactions vertueuses entre les zones rurales et les villes.

Renforcer les liens villes-zones rurales en soutenant l'essor durable des villes secondaires

► **Développer les villes intermédiaires pour accroître la productivité des zones rurales et resserrer les liens entre le milieu urbain et le monde rural.**

- Les villes intermédiaires peuvent étendre les services publics aux zones rurales et accueillir des industries intensives en main-d'œuvre, comme l'agroalimentaire ou le textile, mais également des activités tertiaires, à l'image du tourisme.
- En Afrique de l'Ouest, les zones rurales proches des villes intermédiaires tendent à avoir une activité plus diversifiée, une population active plus importante et des revenus non agricoles supérieurs (Christiaensen et Todo, 2014 ; Moriconi-Ebrard, Harre et Heinrigs, 2016). Conjuguée à la hausse des salaires et à l'accroissement démographique, l'urbanisation a entraîné une augmentation de la part de l'économie de l'alimentation en Afrique de l'Ouest, qui ressort à 36 % du PIB de la région (CSAO, 2016).
- La création d'emplois formels dans les villes intermédiaires peut attirer davantage de ruraux et réduire ainsi la pauvreté dans les zones rurales. Des études longitudinales réalisées dans la région de Kagera, en Tanzanie, montrent que le départ des ruraux vers les villes intermédiaires a fait reculer le taux de pauvreté de 24 % et augmenté les revenus de 77 % (Christiaensen, De Weerd et Kanbur, 2017 ; Christiaensen et al., 2018).
- Pour disposer d'un système urbain durable et équitable, les gouvernements doivent relier les villes intermédiaires aux métropoles. Des villes intermédiaires bien desservies peuvent alléger les pressions qui pèsent sur les grandes villes en termes de logements, d'infrastructures, de transports et de services. Elles peuvent accueillir les capacités administratives des zones périphériques et servir de nouveaux centres de transformation sociale (Otiso, 2005).

Action 4 : Encourager la croissance verte

Constats :

- Les pays africains sont à l'origine de moins de 4 % des émissions globales de gaz à effets de serre (GES) mais 27 des 33 pays les plus menacés par le changement climatique appartiennent au continent africain (chapitre 2, méga-tendance 5).
- Au rythme actuel, les déchets urbains en Afrique subsaharienne pourraient augmenter de 161 % entre 2000 et 2025 – une situation que l'Afrique n'est pas encore prête à gérer. Actuellement, c'est la région du monde la plus en retard sur le plan de la collecte des déchets (Brahmbhatt, Haddaoui et Page, 2017).
- La mortalité due à la pollution de l'air en Afrique augmente depuis quelques années, pour un coût économique équivalant à 447 milliards USD en 2013, soit un tiers du PIB du continent (Roy, 2016).
- L'accroissement démographique et des pratiques inadéquates d'utilisation des terres aggravent la déforestation et la dégradation des sols, provoquent des dégâts dans les écosystèmes et contribuent au manque d'eau. Les deux tiers de la population vivent de l'agriculture et les moyens de subsistance les plus traditionnels sont tributaires des services écologiques (CEA, 2016a ; Brahmbhatt, Haddaoui et Page, 2017).

Mesures préconisées :

Promouvoir l'économie circulaire :

- ▶ Réemployer les ressources et gérer efficacement les déchets pour créer de la valeur, développer de nouvelles filières économiques, réduire les coûts et diminuer la pollution.

« Verdir » les activités économiques existantes :

- ▶ Promouvoir une agriculture et un tourisme durables et respectueux de l'environnement en tant qu'activités à valeur ajoutée ;
- ▶ Adopter des normes et des réglementations pour limiter la pollution et protéger la santé publique et l'environnement.

La croissance verte peut faciliter la transformation structurelle de l'Afrique et doit être intégrée dans les stratégies de production. L'adoption de stratégies respectueuses de l'environnement et le renforcement de la productivité et du recyclage des ressources naturelles peuvent engendrer une croissance durable et inclusive (CEA, 2016a).

Promouvoir l'économie circulaire

▶ Réemployer les ressources et gérer efficacement les déchets pour créer de la valeur, développer de nouvelles filières économiques, réduire les coûts et diminuer la pollution.

- Au Maroc, des exploitations utilisent les sous-produits de la culture de l'olive pour satisfaire 60 % de leurs besoins énergétiques grâce à cette biomasse, allégeant ainsi la facture énergétique entre 2009 et 2015 de quelque 4 millions USD¹.
- En Afrique du Sud, l'initiative pour le recyclage et le développement économique a porté les taux de collecte des pneus usagés de 3 à 70 % en 18 mois avec, à la clé, la création de petites et moyennes entreprises de transformation et de recyclage. Le pays table sur un gain global de 6 millions USD à l'horizon 2020.
- Le Rwanda a investi 1 million USD dans son usine de traitement des déchets électroniques, qui pourrait à terme recycler 7 000 tonnes de métaux, de matériaux électroniques et de plastique².

« Verdir » les activités économiques existantes

▶ Promouvoir une agriculture et un tourisme durables et respectueux de l'environnement en tant qu'activités à valeur ajoutée sans sacrifier les rendements ou la productivité.

- Au Mali et au Sénégal, les agriculteurs utilisant des engrais durables ont accru la valeur nette de leurs récoltes de 61 % et, par ricochet, leurs revenus et leur épargne. L'Ouganda a ramené le recours aux engrais artificiels de 9 kg/hectare à 1 kg/ha avec, pour conséquence, une hausse de 600 % de ses recettes d'exportation de produits biologiques (PNUD, 2014).
- Depuis sa création en 1989, l'industrie de l'élevage des crevettes dans l'Océan indien occidental est devenue l'une des principales sources d'exportation de Madagascar, qui a su conjuguer méthodes respectueuses de l'environnement et activités de développement communautaire. Le pays fait des émules au Mozambique et en Tanzanie (CEA, 2016b).
- Maurice a fait de l'écotourisme le principal pilier du secteur du tourisme. Il compte engranger ainsi 5 millions USD de revenu d'ici 2020, tablant sur un nombre d'arrivées touristiques de 1.2 million de personnes³.



► **Adopter des normes et des réglementations pour limiter la pollution et protéger la santé publique et l'environnement.**

- Depuis 2003, 27 pays africains ont introduit des normes sur les rejets des véhicules (en limitant par exemple l'âge des véhicules importés) et fixé des paramètres en matière de carburant pour s'affranchir progressivement du plomb. Mais la plupart vont devoir se doter de mécanismes plus efficaces de suivi et de vérification du respect des règles (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).
- La croissance verte implique également d'améliorer les services d'énergie et d'eau. Les investissements consentis actuellement par l'Égypte dans des économiseurs d'eau devraient réduire de 10 à 15 % la consommation des ménages (PNUE, 2015). Au Kenya, le Upper Tana-Nairobi Water Fund entend améliorer la gestion de l'eau afin d'augmenter les ressources disponibles et les recettes et de diminuer les coûts d'entretien pour produire de l'électricité (TNC, 2015).
- À moyen terme, les pays doivent se fixer pour objectif de disposer de stratégies complètes en appui à la croissance verte. Les instruments et les indicateurs requis peuvent être tirés des travaux de l'OCDE sur la question (OCDE, 2017b). La première étape peut consister à adopter des approches sectorielles. L'Afrique du Sud par exemple s'est convertie à la taxation carbone, aux normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments et à la notification en matière de GES (BAfD/OCDE, 2013).

PILIER II : DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Action 5 : Renforcer l'éducation tout en améliorant la qualité de l'instruction et des compétences

Constats :

- De nombreux Africains n'ont toujours pas accès à l'éducation de base : environ 34 millions d'enfants d'âge primaire (6-11 ans) ne sont pas scolarisés ; sur ce total, 45 % n'iront jamais à l'école, 37 % sont scolarisés tardivement et 17 % décrochent (UNESCO, 2015a).
- En 2015, 6 % seulement des Africains étaient inscrits dans l'enseignement supérieur. Un jeune d'Asie de l'Est et du Pacifique a quatre fois plus de chances d'atteindre ce niveau d'enseignement qu'un jeune Africain (Van Fleet, 2012).
- La qualité de l'éducation continue de poser un sérieux problème pour le marché de l'emploi en Afrique. En Afrique subsaharienne, 61.4 % des jeunes travailleurs n'ont pas le niveau d'instruction requis pour être productifs au travail (OIT, 2015).
- En Afrique subsaharienne, les filles suivent en moyenne neuf années de scolarité, contre dix pour les garçons. Dans l'enseignement secondaire et supérieur, elles connaissent un taux de décrochage supérieur⁴.
- Les enfants vivant en milieu rural rencontrent davantage de difficultés d'apprentissage : 29.1 % d'entre eux sont incapables d'atteindre un niveau d'apprentissage élémentaire, contre 5.9 % pour les petits citadins (Van Fleet, 2012).
- Plus de 10 % des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire en Afrique suivent des filières techniques et professionnelles (EFTP) mais les programmes d'EFTP ne bénéficient en moyenne que de 2 à 6 % des budgets de l'éducation (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).
- En Afrique subsaharienne, 7 % seulement des étudiants du supérieur optent pour des études de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM).
- À 16.8 % des dépenses publiques entre 2000 et 2013, la part de l'éducation du budget public en Afrique subsaharienne est supérieure à la moyenne mondiale qui est à 14.1 %.

Mesures préconisées :

Prôner un accès universel à l'éducation, en particulier pour les filles :

- ▶ Réduire le poids de la scolarisation des enfants dans le budget des ménages ;
- ▶ Investir dans les systèmes d'éducation (infrastructures et enseignants par exemple) et viser la parité ;

Promouvoir l'enseignement spécialisé dans des secteurs stratégiques :

- ▶ Développer l'enseignement spécialisé formel dans le domaine de l'agriculture ;
- ▶ Promouvoir les filières STIM et investir dans la recherche scientifique ;
- ▶ Renforcer l'accent mis sur la gestion et l'éducation à l'entrepreneuriat.

Améliorer l'éducation et la formation techniques et professionnelles :

- ▶ Promouvoir et accroître le financement de l'EFTP ;
- ▶ Introduire des matières nouvelles dans les programmes (comme l'entrepreneuriat).

Rapprocher les établissements éducatifs des marchés du travail et des entreprises privées :

- ▶ Faire participer le secteur privé à la conception et à l'enseignement des programmes éducatifs et introduire des règles en matière de formation en cours d'emploi et d'insertion en entreprise ;
- ▶ Organiser des consultations périodiques entre établissements éducatifs, secteur public et secteur privé pour adapter au mieux les programmes et les politiques.

Une éducation de qualité, surtout dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, est l'un des plus importants piliers du développement durable et de la croissance. Les gouvernements africains peuvent actionner plusieurs leviers pour améliorer l'accès à une éducation de qualité et former des profils adaptés aux besoins du marché du travail.

Prôner un accès universel à l'éducation, en particulier pour les filles

- ▶ Réduire le poids de la scolarisation des enfants dans le budget des ménages.
 - Selon des expérimentations aléatoires récentes, les transferts monétaires (assortis ou non de conditions) permettent effectivement d'accroître l'assiduité scolaire et d'aider les décrocheurs à reprendre le chemin de l'école. C'est particulièrement vrai pour les filles et les enfants issus de communautés marginalisées⁵. En Ouganda, la gratuité de la scolarité a entraîné une hausse de la scolarisation et une baisse des abandons, surtout chez les filles et les enfants vivant en milieu rural (Deining, 2003 ; Grogan, 2009 ; Nishimura et al., 2009).
- ▶ Investir dans des systèmes d'éducation et viser la parité entre les sexes pour améliorer les résultats éducatifs.
 - Les pays qui sont parvenus à améliorer le taux global de scolarisation, le niveau d'instruction et la parité ont tous combiné plusieurs politiques : suppression des frais de scolarité, développement de l'éducation pré-primaire, investissements accrus dans les infrastructures scolaires, hausse des recrutements et amélioration de la formation, en particulier pour les femmes enseignantes.
 - Les gouvernements doivent se projeter au-delà des seuls chiffres de la scolarisation pour garantir la progression des élèves au sein du système éducatif. L'Afrique du Sud a résolu le manque de progrès scolaires en collectant des données granulaires par classe



et par âge qui ont conduit à l'introduction de normes relatives à l'âge et au niveau de scolarité et au développement de l'éducation pré-primaire (Bashir et al., 2018).

- Au Bénin, le gouvernement a aboli en 2000 les frais de scolarité pour les filles dans les écoles primaires rurales (Ministère de l'Éducation et de la recherche scientifique du Bénin, 1999) – conjuguant cette mesure à des stratégies de mobilisation des communautés pour renforcer la demande d'éducation des filles. Résultat, le ratio filles-garçons de la scolarisation est passé de 0.64 en 1999 à 0.89 en 2012. L'UNESCO (2015b) propose une analyse plus approfondie des solutions retenues par les pays africains et d'autres pays en développement.

Promouvoir l'enseignement spécialisé dans des secteurs stratégiques

► Développer l'enseignement spécialisé formel dans le domaine de l'agriculture.

- Des investissements dans l'enseignement agricole supérieur permettraient d'augmenter le nombre de formateurs, d'enseignants et de « courtiers en connaissances ». Le recours aux nouvelles technologies et à l'enseignement à distance pour compléter l'enseignement formel pourrait aussi contribuer utilement à la promotion des études agricoles. Actuellement, seulement 2 % des étudiants du supérieur s'inscrivent dans des filières agricoles alors même que l'agriculture assure 32 % du PIB de l'Afrique et emploie les deux tiers de sa population active (Banque mondiale, 2014).

► Promouvoir les filières STIM et investir dans la recherche scientifique.

- Le renforcement des capacités de l'enseignement supérieur à produire des recherches dans le domaine des STIM aiderait les pays à mieux exploiter leurs avantages comparatifs. Cela permettrait également de donner aux jeunes les compétences requises pour être compétitifs sur les marchés du travail actuels (Banque mondiale et Elsevier, 2014).

► Renforcer l'accent mis sur la gestion et l'éducation à l'entrepreneuriat.

- De nombreux entrepreneurs africains n'ont pas les compétences de gestion nécessaires pour réussir. Plusieurs mesures sont envisageables pour améliorer l'éducation à l'entrepreneuriat et, notamment :
 - Créer des écoles de commerce de qualité en Afrique, encore trop peu nombreuses, et améliorer la qualité des résultats scolaires (Naudé, 2017) ;
 - Créer des dotations ou des fonds permanents en faveur des universités ou des écoles de commerce, soutenus notamment par des dons des partenaires au développement (America, 2013).

Améliorer l'éducation et la formation techniques et professionnelles

► Promouvoir et accroître le financement de l'EFTP.

- L'amélioration des programmes d'EFTP passe par un travail de sensibilisation de la population à l'utilité de ces filières, encore mal perçues. Les gouvernements doivent encourager les inscriptions en augmentant les financements de l'EFTP et le nombre de bourses allouées à ceux qui s'orientent vers ce type d'études. Les employeurs doivent offrir des stages et des programmes d'insertion en entreprise pour les élèves des filières EFTP.

► Introduire des matières nouvelles dans les programmes (comme l'entrepreneuriat).

- L'adoption d'innovations peut faciliter la formation et renforcer les compétences en dehors du cadre habituel de l'EFTP. Le Malawi a introduit l'enseignement

entrepreneurial avec des programmes d'éducation et de formation techniques, entrepreneuriales et professionnelles (EFTEP) et en reconnaissant l'importance de la formation informelle (comme l'apprentissage traditionnel), surtout pour les jeunes défavorisés (OCDE, 2018d). D'autres pays où l'apprentissage traditionnel joue un rôle essentiel (comme au Bénin, en Côte d'Ivoire ou au Ghana) pourraient officialiser ou reconnaître cette forme de formation professionnelle. Au Ghana par exemple, l'apprentissage représente jusqu'à 90 % de l'acquisition des compétences de base (Atchoarena et Delluc, 2002). Les cours d'EFTEP exigent également d'entretenir des liens étroits avec le secteur privé pour améliorer leur qualité et se caler sur les besoins du marché du travail.

Rapprocher les établissements éducatifs des marchés du travail et des entreprises privées

- ▶ **Faire participer le secteur privé à la conception et à l'enseignement des programmes éducatifs et introduire des règles en matière de formation en cours d'emploi et d'insertion en entreprise.**
 - Pour combler le déficit de compétences, les gouvernements doivent rapprocher les établissements éducatifs des marchés du travail en favorisant la formation en entreprise. Le secteur privé peut participer à la conception et à l'enseignement des programmes de formation en proposant des stages et des formations sur le terrain, en finançant des instituts de formation et en fournissant des conseils sur la réforme des programmes (Bughin et al., 2016).
 - Une implication accrue du secteur privé peut faciliter l'élaboration de programmes de formation davantage axés sur la demande, notamment dans des domaines comme l'entrepreneuriat, le commerce et les technologies de l'information et de la communication (TIC), (BAfD/OCDE, 2008). L'alignement de l'EFTP sur les attentes des marchés nationaux du travail est vital pour éviter d'entretenir l'émigration (OCDE, 2017c).
- ▶ **Organiser des consultations périodiques entre établissements éducatifs, secteur public et secteur privé pour adapter au mieux les programmes et les politiques.**
 - Les partenariats peuvent améliorer la qualité des programmes publics de formation et répondre aux attentes des entreprises en termes de profils. Les PPP pourraient réduire le coût de la formation⁶, donner des éléments d'information aux prestataires d'EFTP qui forment des profils recherchés et fournir aux employeurs des travailleurs compétents.

Action 6 : Étendre la couverture des systèmes de protection sociale, y compris pour l'emploi et la santé

Constats :

- La cible 1.3 des ODD appelle les pays à « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ».
- Depuis les années 1990, le taux de pauvreté a significativement reculé en Afrique mais, pour autant, plus de 35 % de la population continue de vivre avec moins de 1.90 USD par jour. Environ 45 % de la population gagne entre 1.90 et 5.50 USD par jour et peuvent à tout moment basculer à nouveau dans l'extrême pauvreté.

Constats : (cont.)

- Les dépenses de santé ont augmenté entre 2000 et 2015, passant en moyenne de 5.1 % à 6.2 % du PIB. Mais en 2015, seuls Madagascar et le Swaziland ont dépassé le seuil de 15 % des dépenses publiques fixé dans la déclaration d'Abuja de 2001. Actuellement, 18 pays d'Afrique dépensent moins que le minimum requis pour assurer des services de santé essentiels conformément à la recommandation de 2001 de la Commission macroéconomie et santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- L'extension des systèmes de protection sociale constitue le principal défi pour les décideurs dans ce domaine. Plus de 45 pays d'Afrique ont mis en place des transferts en nature sans conditions et des programmes de travaux publics qui couvrent environ 20 % de la population du continent (Banque mondiale, 2018). Le nombre de pays déployant des programmes de transferts monétaires a plus que doublé depuis 2010.
- Les ressources allouées aux filets sociaux représentent plus de 3 % du PIB en Afrique du Sud, au Lesotho, à Maurice et en Namibie, mais il s'agit là d'un niveau exceptionnel. Les filets sociaux ne couvrent que 24 % de la population d'Afrique subsaharienne et 29 % des individus du quintile inférieur de revenu (Banque mondiale, 2018).

Mesures préconisées :**Instituer des socles de protection sociale :**

- ▶ Cibler les populations les plus démunies pour faire reculer les inégalités de revenu et garantir une couverture sociale tout au long de la vie ;
- ▶ Prendre en charge les personnes ayant un statut économique et social faible ainsi que les individus arrivant à l'âge de la retraite.

Rendre les systèmes de protection sociale viables sur le plan financier :

- ▶ À court terme, optimiser les recettes budgétaires allouées à la protection sociale et faire appel au besoin à une assistance financière extérieure ;
- ▶ À moyen terme, élaborer des mécanismes de financement de la sécurité/protection sociale autosuffisants et ne ponctionnant pas le revenu des pauvres ;
- ▶ Renforcer les capacités statistiques aux fins d'informer les décideurs sur les questions de protection sociale.

La protection sociale est indispensable pour éliminer la pauvreté, renforcer la résilience économique et faciliter le développement humain. L'Agenda 2063 considère la protection sociale comme un instrument central pour permettre à tous les citoyens d'accéder à un revenu et une prise en charge médicale de base. Le cadre de politique sociale pour l'Afrique de l'UA encourage les États membres à adopter des politiques minimales de protection sociale (prise en charge de base, assurance sociale et bien-être social). À l'horizon 2023, l'UA s'est fixé un certain nombre de cibles, dont les suivantes :

- Assurer la protection sociale d'au moins 30 % des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, les personnes âgées et les enfants ;
- Offrir une sécurité sociale à tous les travailleurs du secteur formel ;
- Offrir une sécurité sociale à au moins 20 % des travailleurs du secteur informel et de la main-d'œuvre rurale.

Instituer des socles de protection sociale

► Cibler les populations les plus démunies afin de faire reculer les inégalités de revenu et garantir une couverture sociale tout au long de la vie.

- Pour relever les défis actuels et à plus long terme, les gouvernements africains doivent mettre en place un cadre intégré d'assistance sociale, d'assurance sociale et de politiques du marché du travail. Les gouvernements centraux doivent également prôner la coordination et déployer des systèmes administratifs, des budgets et des stratégies centralisées. Pour étayer un tel cadre, il faut investir dans les capacités statistiques et administratives, à travers les mesures suivantes :
 - Développer l'état civil ;
 - Effectuer régulièrement des recensements de population et des enquêtes auprès des ménages ;
 - Créer des registres uniques et des systèmes de gestion de l'information unifiés ;
 - Instaurer des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation.
- Les questions de genre doivent aussi être prises en compte, pour améliorer la protection sociale des femmes et des filles, souvent surreprésentées parmi les populations pauvres. Cela passe par la promotion de l'accès des femmes aux services de santé et d'éducation mais également par le soutien à celles qui ne font pas partie de la population active parce qu'elles s'occupent des personnes dépendantes (OCDE, 2017d).
- Les rares pays d'Afrique ayant achevé leur transition démographique (Maurice, les Seychelles et la Tunisie par exemple) sont désormais confrontés au vieillissement des actifs, dont beaucoup atteignent l'âge de la retraite. Le faible taux de participation des femmes à la population active peut exacerber les inégalités, entre autres parce que le coût de la prise en charge des personnes âgées incombe de manière disproportionnée aux membres les plus pauvres de la société (OCDE, 2017e).

► Prendre en charge les personnes ayant un statut économique et social faible ainsi que les individus arrivant à l'âge de la retraite.

- Les programmes de protection sociale pourraient avoir un impact supérieur et cibler différents groupes de population. Le dispositif de chantiers publics mis en place en Afrique du Sud complète d'autres programmes sociaux. Bien qu'il s'agisse d'un emploi de court terme moins bien payé que dans le secteur formel, la participation à ce dispositif est comptabilisée pour les droits à l'assurance chômage et d'autres allocations (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). L'Éthiopie et la Tanzanie ont mis en place des programmes de filets sociaux pour les pauvres en proposant à ceux qui peuvent travailler de participer à des travaux publics et en offrant une aide directe à ceux qui ne peuvent pas travailler. En Éthiopie, les individus couverts par le programme de filets sociaux productifs ont plus de probabilités de participer aux programmes de santé publique.

Rendre les systèmes de protection sociale viables sur le plan financier

► À court terme, optimiser les recettes budgétaires allouées à la protection sociale et faire appel au besoin à une assistance financière extérieure.

- Les stratégies de financement doivent coupler l'amélioration du système fiscal (Action 9) à des réformes des dépenses pour optimiser les dispositifs actuels finançant la protection sociale ou les programmes pro-pauvres. Les revenus tirés des ressources naturelles peuvent assurer une partie de ces ressources, mais tous les pays ne sont pas



concernés et la volatilité de ces flux financiers compromet la pérennité du financement. La suppression des subventions aux carburants et aux denrées alimentaires (sans pénaliser les pauvres) pourrait libérer des sommes importantes au profit des systèmes de protection sociale. Dans cinq pays d'Afrique de l'Est, la fin des subventions aux carburants permettrait d'épargner entre 0.6 et 2.1 % du PIB (OCDE, 2017d).

- ▶ **À moyen et long termes, élaborer des mécanismes de financement de la sécurité/protection sociale autosuffisants et ne ponctionnant pas le revenu des pauvres.**
 - Conformément aux dispositions de l'Agenda 2063, l'introduction de socles de protection sociale nécessite que les pays africains portent leurs dépenses annuelles en la matière à 5 % du PIB, contre une moyenne actuelle de 1.5 % environ. Pour y parvenir, les pouvoirs publics peuvent envisager les leviers suivants :
 - Optimiser la mobilisation des ressources intérieures et investir une partie de ces recettes supplémentaires dans la protection sociale ;
 - Gérer de manière durable les programmes de protection sociale (côté recettes et dépenses tout en tenant compte des prévisions d'accroissement démographique).
- ▶ **Renforcer les capacités statistiques aux fins d'informer les décideurs sur les questions de protection sociale.**
 - Le recours à de nouveaux instruments, comme les données de l'institut Commitment to Equity, peut aider les gouvernements à comprendre l'impact de la fiscalité sur le revenu final des différents groupes sociaux.⁷
 - Le renforcement des capacités et le partage accru d'informations entre organismes publics concernés peut améliorer l'aptitude des institutions à prévoir les besoins de financement de la protection sociale sur le long terme.

PILIER III : DÉVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS

Action 7 : Stimuler les partenariats de l'Afrique avec le reste du monde

Constats :

- Les relations de l'Afrique avec ses partenaires au développement bénéficient d'un nouvel élan. Le processus de « basculement de la richesse » – le fait que les pays en développement créent toujours plus de richesses – a mis en évidence le rôle des partenaires au développement plus récents de l'Afrique, à l'instar du Brésil, de la Chine et de l'Inde.
- Les partenariats noués par l'Afrique ont donné des résultats en demi-teinte et auraient tout à gagner d'une coordination accrue.

Mesures préconisées :

Renforcer la coopération internationale :

- ▶ S'ouvrir à de nouveaux partenaires (comme le secteur privé ou les organisations philanthropiques) et renforcer les initiatives existantes comme le partenariat « Compact with Africa » du G20 ;

Améliorer les modalités actuelles de partenariat et de coopération :

- ▶ Rationaliser les relations et optimiser la coordination entre institutions africaines.

Renforcer la coopération internationale

► S'ouvrir à de nouveaux partenaires au développement (comme le secteur privé ou les organisations philanthropiques).

- Les nouveaux donateurs ont mis l'accent sur la coopération économique, axée autour d'un large éventail d'activités, comme la fourniture d'infrastructures en échange de ressources naturelles et les IDE en faveur de l'agriculture, des ressources naturelles et des industries manufacturières. La Chine a joué un rôle central dans la création de deux nouvelles banques multilatérales de développement (BMD), la Nouvelle banque de développement et la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, et s'est engagée dans leur financement. Réunies, ces deux BMD ont 230 milliards de prêts dans leurs portefeuilles (Reisen, 2015).
- Lancée en 2015 pour promouvoir un dialogue à haut niveau et des partenariats autour des intérêts et priorités pour l'Afrique, la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique n'a pas donné lieu à un suivi suffisant. De nouveaux acteurs devront être impliqués, y compris le secteur privé et la société civile. Les associations philanthropiques et les programmes pour la responsabilité sociale des entreprises s'imposent progressivement comme une source importante de financement du développement. Entre 2013 et 2015, l'Afrique a reçu 6.6 milliards USD de fondations philanthropiques (OCDE, 2018b), ce qui ouvre la voie à une nouvelle approche plus proche des entreprises.

Améliorer les modalités actuelles de partenariat et de coopération

► Rationaliser les relations et optimiser la coordination entre organes et institutions africains.

- L'UA doit renforcer son rôle de suivi de l'impact des partenariats avec des agences continentales et régionales en étroite coopération avec le NEPAD, agence de développement de l'Union Africaine.
- En tant qu'organe d'exécution du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), la Banque africaine de développement (BAfD) a institué un fonds pour les infrastructures, baptisé Africa50, qui a vocation à organiser la levée d'investissements privés en faveur de projets infrastructurels à fort impact.

Action 8 : Approfondir l'intégration régionale

Constats :

- Le 21 mars 2018, les dirigeants de 44 pays africains ont signé à Kigali (Rwanda) l'accord instituant la zone de libre-échange continentale (ZLEC). La libéralisation totale des échanges de biens pourrait dopper le PIB et l'emploi en Afrique de respectivement 1 % et 1.2 %. Le commerce intra-africain pourrait progresser de 33 %, avec une réduction de moitié du déficit commercial du continent (CNUCED, 2018).
- Quarante pays africains sont membres de plusieurs communautés économiques régionales (CER) instituées par le traité d'Abuja, une situation qui crée des doublons et entraîne un certain flou autour des mandats.

Constats : (cont.)

- En dépit d'une intégration de longue date dans les CER, les coûts du commerce entre pays africains restent élevés. Dix ans après la signature de l'accord régional, la Communauté d'Afrique de l'Est est le seul bloc commercial où le coût des échanges a effectivement diminué (De Melo, Nouar et Solleder, 2017). Seule la SADC est parvenue à maintenir une trajectoire positive en termes d'échanges intrarégionaux, qui ont franchi la barre des 5 % du PIB.
- Les exportations intra-africaines de marchandises représentent moins de 19 % du total des exportations, contre 63 % en Europe (UE-28) et 58 % en Asie.
- Le commerce transfrontalier informel représente entre 30 à 40 % des échanges intra-SADC. Près de 70 % des marchands transfrontaliers sont des femmes (Afrika et Ajumbo, 2012 ; FAO, 2017).
- Sur la période 2011-14, environ 20 % seulement du financement du commerce ont été consacrés aux échanges intra-africains.
- Les capitaux, les services et les personnes ont toujours du mal à franchir les frontières. Aujourd'hui, dix pays seulement ont annulé les obligations de visa ou délivrent un visa à tous les citoyens africains qui entrent sur leur territoire. Le commerce des services achoppe toujours sur des restrictions. Les pouvoirs publics tardent souvent à mettre en pratique les engagements pris à l'échelle de la région (CNUCED, 2015). En outre, dans certaines CER, la portée des négociations sur les services reste limitée.

Mesures préconisées :

Améliorer la coordination et la gouvernance des CER et rationaliser les cas de multi-appartenance :

- ▶ Inciter les secrétariats des CER à coordonner et aligner leurs politiques pour approfondir l'intégration continentale ;
- ▶ Privilégier les engagements des CER pour résoudre le problème des chevauchements des zones d'intégration ;
- ▶ Renforcer l'engagement politique, la coordination et l'harmonisation.

Faciliter les échanges de biens :

- ▶ Rendre la ZLEC opérationnelle ;
- ▶ Démanteler les barrières non tarifaires aux échanges ;
- ▶ Investir dans les infrastructures et simplifier les procédures douanières ;
- ▶ Augmenter le financement du commerce intrarégional ;
- ▶ Éliminer les entraves à l'activité des petits commerçants transfrontaliers.

Approfondir l'intégration régionale pour permettre la libre circulation des personnes, des capitaux et des services :

- ▶ Supprimer les obligations de visa et les restrictions à la circulation des travailleurs ;
- ▶ Faciliter les mouvements transfrontaliers de capitaux pour réduire le coût des paiements et de l'activité commerciale ;
- ▶ Poursuivre la libéralisation du secteur tertiaire et stimuler les échanges de services.

L'Agenda 2063 plaide pour un continent uni, où les personnes, les biens, les services et les capitaux peuvent franchir les frontières librement. Cette abolition des frontières permettrait de stimuler considérablement le commerce et les flux d'investissements sur le continent. Des investissements dans les TIC et les infrastructures de transport conjugués à des mesures de facilitation du commerce devraient permettre de porter la part des échanges intra-africains à 50 % du total des échanges annuels d'ici 2045, soit plus de trois fois leur niveau actuel (CUA, 2015). Cette intégration régionale est par ailleurs vitale pour relier les entreprises africaines aux chaînes de valeur mondiales qui exigent compétitivité et économies d'échelle (Ahmad et Primi, 2017).

Améliorer la coordination et la gouvernance des CER et rationaliser les cas de multi-appartenance

- ▶ **Inciter les secrétariats des CER à se coordonner et à aligner leurs politiques pour approfondir l'intégration continentale.**
 - La relance du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD et le fait d'inciter tous les pays africains à y souscrire pourraient améliorer l'apprentissage mutuel et le dialogue entre pays du continent. Actuellement, 37 pays y participent à titre volontaire. Les autres organisations qui, comme l'OCDE, procèdent à des revues par les pairs, pourraient partager leur expérience.
- ▶ **Privilégier les engagements des CER pour résoudre le problème des chevauchements d'appartenance.**
 - La conclusion de multiples accords commerciaux régionaux dissuade les pays d'œuvrer pour une intégration accrue, au détriment des échanges intrarégionaux qui diminuent (Chacha, 2014). Les CER doivent à la fois disposer du pouvoir légal de faire respecter leurs politiques et se doter de mécanismes plus solides de règlement des différends (De Melo, Nouar et Solleder, 2017). En outre, elles doivent décider avec leurs États membres si les dispositions légales des derniers méga-accords commerciaux (à l'image de la Zone tripartite de libre-échange et de la ZLEC) l'emportent sur celles des accords régionaux.
- ▶ **Les pays doivent renforcer l'engagement politique, la coordination et l'harmonisation au sein des CER.**
 - Les pays de la SADC s'emploient ensemble à promouvoir l'industrialisation de la région et une progression dans les chaînes de valeur. Le plan d'action de la Stratégie d'industrialisation de la SADC de 2017 s'intéresse aux investissements et au potentiel industriel de certains produits tout en tenant compte des avantages comparatifs au plan régional.
 - Depuis le lancement du visa touristique de l'Afrique de l'Est, en 2015, les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) présentent leur communauté comme une destination touristique unique. La plateforme pour le tourisme en Afrique de l'Est, à l'initiative du secteur privé, prône une approche concertée afin d'accroître la compétitivité de la région pour les voyages et le tourisme (Dihel et Goswami, 2016).

Faciliter les échanges de biens

- ▶ **Rendre la ZLEC opérationnelle.**
 - Les pays signataires de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) s'engagent à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges. Le démantèlement des barrières tarifaires aura, à terme, un effet considérable pour une large majorité

de pays, même s'ils devront assumer des coûts d'ajustement assez importants à brève échéance. Avec la transformation des CER en marchés communs, et non plus en zones de libre-échange, la question des règles d'origine sera résolue par le biais des tarifs extérieurs communs. Les pays peuvent également s'inspirer du Plan d'action du BIAT⁸ pour privilégier les réformes nécessaires afin de tirer pleinement parti de la ZLEC (UA/GEA, 2012).

► **Démanteler les barrières non tarifaires aux échanges.**

- Une harmonisation des normes et des réglementations peut réduire les coûts d'entrée sur les marchés pour les entreprises (ainsi, les règles d'origine entre la SADC et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe [COMESA] sont différentes). Des accords de reconnaissance mutuelle entre bureaux de normalisation et organismes nationaux de certification permettraient d'éviter des doublons de procédures, coûteux pour les entreprises.
- Les différentes CER peuvent viser des barrières non tarifaires aux échanges qui leur sont propres :
 - Les pays d'Afrique du Nord peuvent profiter de leur intégration dans les chaînes de valeur des pays de l'UE pour améliorer les stratégies de marque, la vente au détail et les processus de développement de chaînes de valeur destinées à l'Afrique ;
 - L'industrie du vêtement en Afrique du Sud a bénéficié d'un accord douanier (grâce à l'Union douanière de l'Afrique australe [SACU]) pour délocaliser sa production au Lesotho et au Swaziland. Les entreprises mauriciennes ont investi à Madagascar, autre pays membre de la SADC, pour pouvoir accéder au marché sud-africain (Fessehaie, 2018).

► **Investir dans les infrastructures et simplifier les procédures douanières.**

- Le territoire douanier unique de la CAE illustre la manière dont les CER peuvent démanteler de manière concertée les barrières non tarifaires. Ce dispositif a rationalisé le franchissement des frontières et supprimé les contrôles et procédures de dédouanement inutiles (NCTTCA, 2017), avec deux grands effets, parmi bien d'autres :
 - Les délais de transit entre Mombasa et Kigali ont été réduits de moitié, de 11.4 à 5.7 jours ;
 - Les coûts du fret routier entre Mombasa et Kigali ont baissé de plus de 30 %, passant de 4 350 USD en 2015 à 3 300 USD en 2017.
- Les guichets uniques électroniques et les postes-frontières uniques peuvent considérablement réduire les délais et le coût du commerce. En Ouganda, le guichet unique électronique simplifie la soumission et le traitement des documents commerciaux, réduisant la durée des procédures administratives et les coûts de transaction de 30 %.

► **Augmenter le financement du commerce intrarégional et le rendre plus accessible.**

- Le recentrage des crédits à l'exportation et du financement commercial sur les échanges régionaux permettrait de réduire les coûts de transaction et les asymétries en termes d'information pour les prêteurs africains. Les PME pourraient aussi bénéficier de solutions financières à plus grande échelle, à l'image des prêts sur actifs ou des systèmes de garantie de crédit, mais également d'initiatives de renforcement des capacités pour les aider à se hisser au niveau des normes de qualité (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

► **Éliminer les entraves à l'activité des petits commerçants transfrontaliers.**

- Les politiques de soutien aux petits commerçants vont de la construction d'infrastructures à la réduction des obligations administratives tout en incitant, parallèlement, les entreprises informelles à rejoindre l'économie officielle. Des marchés transfrontaliers pourraient par exemple améliorer la sécurité des femmes qui doivent parcourir de longues distances avec leur marchandise. Des procédures simplifiées, à l'image du régime commercial simplifié du COMESA, réduisent le nombre de documents à fournir et favorisent l'activité formelle dans les régions frontalières.

Approfondir l'intégration régionale pour permettre la libre circulation des personnes, des capitaux et des services

► **Supprimer les obligations de visa et les restrictions à la circulation des personnes.**

- Dix pays seulement ont supprimé les visas obligatoires ou bien délivrent des visas à l'entrée sur leur territoire à tous les citoyens africains (BAfD/UA, 2017) – et la moitié seulement des membres de l'UA ont signé l'accord ZLEC relatif à la libre circulation des personnes. Si la mise en œuvre d'une telle politique exige un engagement fort des pays signataires, la libre circulation des personnes pourrait jouer un rôle décisif pour libérer le potentiel économique du continent (ICTSD, 2018). Une étude conjointe de l'OCDE et de l'OIT constate que, dans quatre pays d'Afrique, les immigrants ont contribué de manière positive nette (mais limitée) au budget de ces pays (OCDE/OIT, 2018).
- Au titre des accords de marché commun au sein des CER, les pays pourraient autoriser les autres ressortissants à entrer librement sur leur territoire, comme leurs citoyens, sans procédures supplémentaires. Les ressortissants du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda peuvent ainsi voyager d'un pays à l'autre simplement munis de leurs cartes d'identité.

► **Faciliter les mouvements transfrontaliers de capitaux pour réduire le coût des paiements et de l'activité commerciale.**

- Un recours accru aux services bancaires et non bancaires transfrontaliers permettrait aux entreprises de desservir à moindre coût les marchés régionaux. Les pays doivent promouvoir les instruments de paiement transfrontaliers. Le système de paiement unifié en l'Afrique de l'Est a réduit la durée et le coût des transactions bancaires. D'autres exemples de services de paiement intéressants recouvrent le paiement mobile (comme Orange Money en Afrique de l'Ouest), dont les tarifs ont baissé suite à la suppression des frais transfrontaliers et d'itinérance.

► **Poursuivre la libéralisation du secteur tertiaire et stimuler les échanges de services.**

- Les pays ont tout à gagner d'une libéralisation accrue du secteur tertiaire. La portée des négociations sur les services reste limitée dans certaines CER. Le lancement du Marché unique du transport aérien africain, en janvier 2018, est un pas dans la bonne direction.
- Le développement de services transfrontaliers dans l'éducation et la santé par exemple pourrait déboucher sur la création de centres régionaux d'excellence. Plusieurs programmes soutiennent les échanges d'étudiants et de praticiens africains dans le but de multiplier les opportunités d'apprentissage. C'est le cas notamment du Programme d'échange intra-africains (PEIA) créé par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et du Programme de mobilité universitaire intra-Afrique de l'UE et de l'UA.



Action 9 : Mobiliser les ressources intérieures

Constats :

- La réalisation de l'Agenda 2063 ou des ODD pourrait nécessiter d'augmenter jusqu'à 30 % le volume annuel de dépenses publiques dans les pays à faible revenu (Baum et al., 2017). Mais l'aide étrangère et les autres recettes non fiscales, à l'instar des revenus tirés des ressources naturelles, constituent des flux éminemment volatils et difficilement prévisibles (OCDE/ATAF/CUA, 2017).
- Pour renforcer les régimes d'imposition, les pouvoirs publics doivent tenir compte de l'importance du secteur informel qui, en Afrique subsaharienne, contribue à hauteur de 38 % au PIB, et adapter leurs politiques (OCDE/ATAF/CUA, 2017). Par exemple, il est habituellement plus difficile de collecter des statistiques fiables auprès des entreprises informelles et de leur faire respecter les réglementations en vigueur.
- L'aide en appui au secteur public et à la gestion administrative est en repli : en 2015, elle a représenté moins de 2 % de l'aide totale allouée à l'Afrique.
- Les gouvernements africains connaissent actuellement une érosion de leurs recettes non fiscales. En moyenne, l'APD en 2015 a été inférieure de 10 % à son niveau de 2013 (même si, dans le cas des pays à faible revenu, la baisse s'est limitée à 1 %). Les recettes tirées des exportations de pétrole des pays d'Afrique représentent un tiers du niveau record enregistré en 2011.

Mesures préconisées :

Concevoir des systèmes fiscaux qui élargissent l'assiette fiscale et favorisent le respect de leurs obligations par les contribuables :

- ▶ Renforcer la transparence des systèmes fiscaux et améliorer la communication avec les contribuables ;
- ▶ Concevoir un système fiscal qui réduise la charge et le coût du respect des obligations fiscales.

Investir dans l'optimisation de l'efficacité des administrations fiscales :

- ▶ Simplifier les administrations et les procédures fiscales ;

Coopérer à l'échelon international pour améliorer les systèmes fiscaux :

- ▶ Coordonner les politiques et les systèmes fiscaux au niveau des CER et du continent ;
- ▶ Rejoindre les initiatives et les forums internationaux pour contrecarrer des pratiques comme l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, l'arbitrage fiscal et les flux financiers illicites ;
- ▶ Collaborer avec des partenaires internationaux pour améliorer les statistiques des recettes publiques.

Les pays africains vont devoir consentir de lourds investissements pour financer leurs besoins de développement. L'Agenda 2063, le Plan d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la cible 17.1 des ODD insistent tous sur le rôle central d'une hausse des impôts pour financer durablement le développement.

Concevoir des systèmes fiscaux qui élargissent l'assiette fiscale et favorisent le respect de leurs obligations par les contribuables

► Renforcer la transparence des systèmes fiscaux et améliorer la communication avec les contribuables.

- Une meilleure communication pour aider les contribuables à comprendre le lien entre leurs impôts et les dépenses publiques peut accroître leur acceptation et favoriser le respect des obligations fiscales. Certains pays vont plus loin, en associant explicitement certains impôts à des programmes spécifiques : c'est le cas d'impôts créés pour abonder des fonds de réponse d'urgence, des programmes de couverture santé ou de gros investissements. Le Rwanda lève ainsi des impôts pour son fonds national d'entretien des routes tandis que l'Ouganda a institué une taxe sur les infrastructures pour financer la construction d'une voie ferrée à écartement standard.
- Une amélioration de la communication et de la proximité entre les fonctionnaires et les citoyens peut rejaillir très positivement sur les recettes fiscales. Au Rwanda, la décentralisation du système de recouvrement a prouvé qu'une plus grande proximité géographique renforçait le flux d'informations ainsi que le respect des obligations fiscales (BAfD/OCDE/PNUD, 2017). En Éthiopie, les autorités fiscales ont amélioré le taux de recouvrement de 32 % en rappelant aux contribuables qu'ils avaient le devoir de payer leurs impôts et de 38 % en les menaçant de procéder à des contrôles (Shimeles, Gurara et Woldeyes, 2017).

► Concevoir un système fiscal qui réduise la charge et le coût du respect des obligations fiscales.

- En « dissociant » les politiques (par exemple en séparant l'immatriculation des entreprises de la fiscalité) (Jütting et Laiglesia, 2009), les gouvernements peuvent accroître l'attrait du secteur formel. Des licences d'exploitation gratuites permettraient aux entreprises d'accéder aux dispositifs de protection sociale ou d'incitations. Cela pourrait constituer une première étape pour améliorer les performances des entreprises et favoriser à moyen terme le respect des obligations fiscales.
- Des impôts forfaitaires pourraient être introduits lorsque la petite taille des entreprises ou l'importance de l'informalité rendent le coût du respect des obligations fiscales trop élevé. La Côte d'Ivoire taxe ainsi forfaitairement le revenu commercial des individus en deçà d'un certain seuil. En simplifiant les versements des petites entreprises, ce système peut améliorer le respect des obligations fiscales (OCDE, 2016b et 2015b). Mais ces impôts peuvent avoir des effets imprévus, comme d'inciter les entreprises à maintenir leur chiffre d'affaires sous ce seuil.
- Le prélèvement à la source sur les salaires dans les petites entreprises pourrait réduire le coût du respect des obligations fiscales par les employés et augmenter les recettes.

Investir dans l'optimisation de l'efficacité des administrations fiscales

► Simplifier les administrations et les procédures fiscales.

- La suppression des exemptions fiscales inefficaces peut accroître les recettes tout en réduisant la charge administrative et en éliminant les distorsions dommageables. Le Maroc a accru ses recettes de TVA en introduisant des réformes pour élargir la base d'imposition, simplifier les règles applicables et réduire le nombre d'exonérations



et de taux de TVA applicables. Résultat, entre 2004 et 2013, la part des recettes de TVA dans le PIB a augmenté de 2.8 points de pourcentage, soit plus de la moitié de la hausse des recettes fiscales sur la période (OCDE/ATAF/CUA, 2017).

- La déclaration électronique peut améliorer le respect des obligations fiscales, parce qu'elle permet aux contribuables de gagner du temps, réduit les erreurs de calcul et simplifie les formalités à remplir. Depuis qu'elle a introduit ce système en 2001, l'Afrique du Sud a vu ses coûts de respect des obligations fiscales baisser de 22.4 % (Coolidge et Yilmaz, 2014).
- Les gouvernements recourent souvent à la solution consistant à créer un service distinct pour les gros contribuables. Même s'ils nécessitent plus de ressources, ces services sont en général rentables. Le Rwanda a amélioré le taux de respect de leurs obligations fiscales chez les gros contribuables, jusqu'à atteindre 97 %, en optimisant son mécanisme de contrôle et en instituant un Bureau des moyens et petits contribuables (BAfD/OCDE/PNUD, 2017, p. 80).

Coopérer à l'échelon international pour améliorer les systèmes fiscaux

- ▶ **Coordonner les politiques et les systèmes fiscaux au niveau des CER et du continent.**
 - Certaines CER, à l'instar de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont harmonisé les droits frappant les importations et les règles en matière de TVA pour tous les États membres, tout en maintenant une certaine flexibilité pour les taux appliqués. La SACU a franchi un pas supplémentaire en modernisant sa formule de répartition intégrale des recettes pour y inclure des droits d'accise et un volet développement, gérés par la Commission de la SACU. Le recouvrement des impôts s'en est trouvé optimisé et les différents acteurs nationaux disposent ainsi d'un outil pour s'atteler ensemble à la question du financement du développement dans la région.
- ▶ **Rejoindre les initiatives et les forums internationaux pour contrecarrer des pratiques comme l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, l'arbitrage fiscal et les flux financiers illicites.**
 - Vingt-et-un pays d'Afrique participent actuellement au cadre inclusif pour la mise en œuvre du projet BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices). Dans les pays en développement, il s'agit avant tout de se prémunir contre les utilisations abusives et inappropriées des prix de transfert, contre des charges d'intérêt excessives, ainsi que le recours exagéré aux conventions fiscales et à la définition d'établissements stables. Avec d'autres organisations internationales, notamment le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), l'OCDE conduit des programmes de renforcement des capacités sur mesure dans 17 pays d'Afrique dans le but de renforcer les règles relatives aux prix de transfert et en matière de TVA.
 - Vingt pays d'Afrique et deux organisations internationales africaines (l'ATAF et le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales [CREDAF]) participent au Forum mondial de l'OCDE sur la TVA. Il s'agit d'élaborer des règles internationales en matière de TVA (avec les Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS) et de partager analyses politiques, expériences et meilleures pratiques.
 - Les gouvernements doivent s'employer ensemble à renforcer les contrôles aux frontières, repérer les flux financiers illicites et atténuer les écarts de taux d'imposition les plus marqués afin de réduire les incitations à procéder à des

arbitrages et des trafics transfrontaliers. En Afrique de l'Ouest, la première perte nette due aux flux financiers illicites était associée aux revenus tirés des ressources naturelles investis en dehors de la région. Pour assécher ces flux, les gouvernements nationaux peuvent s'associer à des initiatives et des forums internationaux, à l'image de l'Initiative OCDE/BAfD pour l'intégrité des affaires et la lutte contre la corruption en Afrique (OCDE, 2018c).

► **Collaborer avec des partenaires internationaux pour renforcer la qualité et la comparabilité des statistiques des recettes publiques.**

- Les gouvernements africains auraient tout avantage à améliorer la comparabilité et la disponibilité de leurs informations statistiques à des fins d'analyses internationales. La simplification de l'accès aux informations concernant les systèmes fiscaux pour un grand nombre d'experts permettrait de renforcer la transparence mais également d'améliorer l'élaboration des politiques et la coopération internationale. Le projet Statistiques des recettes publiques en Afrique a permis de constituer une base de données unique et exhaustive contenant des informations détaillées sur les recettes publiques des pays africains. Entré dans sa troisième année, ce projet est le fruit d'un partenariat entre l'UA, l'ATAF et l'OCDE. La base de données couvrira bientôt 21 pays et les informations sont classées selon une norme internationale, ce qui permet des comparaisons fines avec des pays du monde entier.

Action 10 : Renforcer la gouvernance économique et politique

Constats :

- La plupart des pays d'Afrique peinent toujours à satisfaire les attentes de leurs citoyens en matière d'élaboration des politiques et de délivrance des services publics. Entre 2014 et 2016, ces espoirs déçus ont motivé plus de 22 % des manifestations enregistrées en Afrique.
- Selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, la responsabilité des gouvernements reste faible. Les avancées enregistrées depuis 2008 sont marginales et la dynamique s'essouffle.
- L'absence de statistiques en Afrique traduit le manque de capacités institutionnelles et pourrait empêcher les dirigeants de saisir parfaitement la situation de leur pays. Ainsi, sept pays d'Afrique n'ont pas effectué de recensement de leur population depuis plus de dix ans (CEPED, 2016).
- De nombreux pays ont engagé depuis les années 1990 une décentralisation administrative et politique, avec notamment la tenue d'élections locales et le transfert de pouvoirs supplémentaires aux autorités infranationales. Mais la décentralisation budgétaire est souvent en retard sur la décentralisation politique.

Mesures préconisées :

Accroître la responsabilité et la transparence des processus d'élaboration des politiques et des politiques de redistribution :

- Recourir à des solutions numériques en appui à l'ouverture des bases de données et aux initiatives relatives à la liberté d'information mais également pour les services publics.

Mesures préconisées : (cont.)

Promouvoir une saine gouvernance des entreprises, et un environnement d'affaires stable :

- ▶ Instituer des cadres réglementaires nationaux et lancer des initiatives sur la gouvernance des entreprises dans le but de renforcer les capacités du secteur privé ;
- ▶ Renforcer la transparence et la compétitivité des entreprises publiques.

Investir constamment dans la modernisation des capacités institutionnelles :

- ▶ Déployer des programmes systématiques de renforcement des capacités pour favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, les approches managériales et la culture institutionnelle ;
- ▶ Mettre en œuvre la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'UA qui prévoit d'allouer chaque année 0.15 % des budgets nationaux aux activités statistiques.

Veiller à ce que les réformes soient mises en œuvre à un échelon gouvernemental adapté :

- ▶ Adopter le principe de subsidiarité, qui veut que la responsabilité d'une politique donnée incombe à l'autorité compétente au niveau le plus adapté, en concertation avec les autres échelons de gouvernement ;
- ▶ Amener la décentralisation budgétaire au même niveau que le transfert des responsabilités politiques et administratives.

Accroître la responsabilité et la transparence des processus d'élaboration des politiques et des politiques de redistribution

- ▶ Recourir à des solutions numériques en appui à l'ouverture des bases de données et aux initiatives relatives à la liberté d'information mais également pour les services publics.
 - Au Cabo Verde, le centre d'information des citoyens, *Casa do Cidadao*, propose un portail unique d'accès aux services administratifs. Cette initiative a raccourci les délais pour les démarches à accomplir, facilité les interactions entre le public et le gouvernement et amélioré la fiabilité des données.
 - L'initiative pour l'*open data* au Kenya (Kenya Open Data Initiative [KODI]), lancée en 2011, permet à tout un chacun d'accéder aux bases de données du gouvernement et contribue à une gouvernance transparente. À ce jour, 31 ministères l'alimentent avec leurs données.

Promouvoir une saine gouvernance des entreprises, et un environnement d'affaires stable

- ▶ Instituer des cadres réglementaires nationaux et lancer des initiatives sur la gouvernance des entreprises dans le but de renforcer les capacités du secteur privé.
 - Pour les entreprises cotées en bourse, les gouvernements doivent fixer et faire respecter des normes en matière de comptabilité et d'audit. Au Kenya, le Private Sector Corporate Governance Trust s'emploie avec le secteur privé et le gouvernement à renforcer les capacités institutionnelles et à introduire des pratiques de bonne gouvernance (Gatamah, 2002).
- ▶ Renforcer la transparence et la compétitivité des entreprises publiques.
 - Les gouvernements peuvent accroître la transparence et améliorer la gouvernance des entreprises publiques en limitant les conflits d'intérêt, en instituant des cadres

réglementaires efficaces, en traitant de manière équitable les autres actionnaires et investisseurs et en respectant les normes internationales en matière d'éthique d'entreprise et de relations avec les actionnaires (SOE Network for Southern Africa, 2014). Plus généralement, les pays doivent réfléchir à l'alignement de leurs réglementations sur les meilleurs principes et pratiques internationaux. Les *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques* (OCDE, 2015c) reviennent plus en détail sur ces questions.

Investir constamment dans la modernisation des capacités institutionnelles

► **Déployer des programmes systématiques de renforcement des capacités pour favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, les approches managériales et la culture institutionnelle à tous les échelons de gouvernement.**

- En Afrique du Sud, la municipalité d'eThekweni a créé l'institut municipal d'apprentissage (Municipal Institute of Learning [MILE]) pour renforcer les capacités des autorités locales. Depuis 2009, l'institut a formé 3 600 responsables territoriaux de différents pays d'Afrique.
- Avec un certain nombre d'autres donateurs, le Fonds monétaire international a mis en place en Afrique six centres régionaux d'assistance technique, dans le but de renforcer les capacités locales de gestion économique et financière. L'assistance est prodiguée par une équipe d'experts résidents, qui organise des colloques nationaux, assure une formation professionnelle et dispense des cours dans la région.

► **Allouer davantage de ressources au renforcement des capacités statistiques en Afrique**

- Mettre en œuvre la décision des chefs d'État et de gouvernement visant à allouer chaque année 0.15 % des budgets nationaux aux activités statistiques, comme l'a rappelé la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui s'est tenue à Nouakchott en décembre 2017. L'Afrique du Sud a respecté cet engagement, en allouant 0.19 % de son budget 2018 aux activités statistiques.
- Contrôler l'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 exige la mise en place de solides cadres de suivi et d'évaluation. Le soutien de toutes les parties prenantes à l'actualisation et la révision de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) pourrait aider les bureaux nationaux de statistique à concevoir des indicateurs, des définitions et des processus de mesure et de contrôle unifiés pour toutes les cibles de l'Agenda 2063.
- Les pays doivent œuvrer pour rendre l'Institut panafricain de la statistique entièrement opérationnel à l'horizon 2023, conformément à l'Agenda 2063.

Veiller à ce que les réformes soient mises en œuvre à un échelon gouvernemental adapté

► **Adopter le principe de subsidiarité, qui veut que la responsabilité d'une politique donnée incombe à l'autorité compétente au niveau le plus adapté, en concertation avec les autres échelons de gouvernement.**

- De nombreux gouvernements africains doivent développer leur action en matière de gouvernance multi-niveaux. En 2014, l'UA adoptait la Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local. Malgré le consensus prévalant sur ces questions parmi les dirigeants africains, seuls 13 pays l'ont signée au moment de la rédaction de ce rapport (UA, 2018).



- Les dynamiques visant à mettre en place une gouvernance multi-niveaux sont propres à chaque pays. Un certain nombre de tâtonnements sont nécessaires avant de trouver le juste équilibre entre les différents échelons (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).
- ▶ **Amener la décentralisation budgétaire au même niveau que le transfert des responsabilités politiques et administratives.**
 - Des réformes efficaces en matière de décentralisation budgétaire permettraient aux autorités locales de doper leurs ressources et d'investir dans les infrastructures et les services nécessaires. Les transferts nationaux, la répartition automatique des revenus tirés des ressources naturelles, la valorisation foncière, le renforcement des capacités des administrations fiscales locales et la promotion des financements privés font partie des réformes à engager (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Des efforts pour améliorer la transparence de la gouvernance locale et les capacités institutionnelles doivent aller de pair avec la décentralisation budgétaire.
 - Les budgets participatifs peuvent renforcer la légitimité fiscale des autorités infranationales, comme l'a prouvé l'introduction du logiciel YTax au Sénégal.

Annexe 8.A1. Liens entre les mesures préconisées et les méga-tendances, les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD

Mesures préconisées	Objectifs connexes de l'Agenda 2063	Objectifs de développement durable connexes	Méga-tendances prises en compte
Action 1 : Favoriser l'investissement en appui au développement du secteur privé local	Objectif 4 : Des économies transformées et des emplois Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	1. « Basculement de la richesse » 2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 2 : Aider le secteur privé à diversifier la production et les exportations	Objectif 4 : Des économies transformées et des emplois Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	1. « Basculement de la richesse » 2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 3 : Ressermer les liens entre les économies rurales et les économies urbaines	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 10 : L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	3. Dividendes démographiques de l'Afrique 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 4 : Encourager la croissance verte	Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues Objectif 6 : Économie bleue/maritime Objectif 7 : Des économies et des communautés résilientes au climat et écologiquement durables	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	5. Changement climatique et transition vers une économie verte
Action 5 : Renforcer l'éducation tout en améliorant la qualité de l'instruction et des compétences	Objectif 2 : Des citoyens instruits et une révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation Objectif 17 : Une égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie Objectif 18 : Des jeunes et des enfants impliqués et autonomisés	ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 3. Dividendes démographiques de l'Afrique
Action 6 : Étendre la couverture des systèmes de protection sociale, y compris pour l'emploi et la santé	Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien alimentés	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	3. Dividendes démographiques de l'Afrique



Annexe 8.A1. Liens entre les mesures préconisées et les méga-tendances, les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD (cont.)

Mesures préconisées	Objectifs connexes de l'Agenda 2063	Objectifs de développement durable connexes	Méga-tendances prises en compte
Action 7 : Stimuler les partenariats de l'Afrique avec le reste du monde	Objectif 19 : Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	1. « Basculement de la richesse »
Action 8 : Approfondir l'intégration régionale	Objectif 4 : Des économies transformées et des emplois Objectif 8 : Une Afrique unie (fédération ou confédération) Objectif 9 : Les principales institutions financières et monétaires sont créées et mises en fonction Objectif 10 : L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure	ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	1. « Basculement de la richesse » 3. Dividendes démographiques de l'Afrique 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 9 : Mobiliser les ressources intérieures	Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 3. Dividendes démographiques de l'Afrique 4. Transition urbaine de l'Afrique
Action 10 : Renforcer la gouvernance économique et politique	Objectif 8 : Une Afrique unie (fédération ou confédération) Objectif 11 : Les valeurs et les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'État de droit sont enracinés Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	2. Nouvelle révolution de la production (industrie 4.0) 4. Transition urbaine de l'Afrique

Notes

1. D'après www.aainitiative.org/circular-economy (consulté le 31 janvier 2018).
2. www.fonerwa.org/ (consulté le 31 janvier 2018).
3. www.travelmauritius.net/eco-tourism.html (consulté le 31 janvier 2018).
4. <https://tellmaps.com/uis/gender/#!/tellmap/1152163451>.
5. Voir par exemple https://www.poverty-action.org/sites/default/files/publications/evaluations_of_cash_transfer_programs_in_african_settings_policy_memo.pdf.
6. www.adeanet.org/adeapmp/sites/default/files/activities/tvsd_and_ppp_policy_brief_v1.pdf.
7. Initiative du Center for Inter-American Policy and Research (CIPR), du Département d'études économiques de l'université Tulane, du Center for Global Development et de l'Inter-American Dialogue, le projet « Engagement envers l'équité » (CEQ) est dirigé par Nora Lustig depuis 2008. Il est hébergé au sein du Commitment to Equity Institute de l'université Tulane. Voir www.commitmenttoequity.org.
8. Le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT), adopté par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine en janvier 2012, identifie sept groupes de programmes prioritaires : politique commerciale ; facilitation du commerce ; capacités de production ; infrastructures liées au commerce ; financement des transactions commerciales ; informations commerciales ; et intégration des marchés de facteurs.

Références

- Afrika, J.-G. K. et G. Ajumbo (2012), « Informal cross border trade in Africa: Implications and policy recommendations », *Africa Economic Brief*, Vol. 3/10, Banque africaine de développement, Abidjan, <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Economic%20Brief%20-%20Informal%20Cross%20Border%20Trade%20in%20Africa%20Implications%20and%20Policy%20Recommendations%20-%20Volume%203.pdf>.
- Ahmad, N. et A. Primi (2017), « From domestic to regional to global: Factory Africa and factory Latin America? », in *Global Value Chain Development Report 2017: Measuring and Analyzing the Impact of GVCs on Economic Development*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/440081499424129960/Measuring-and-analyzing-the-impact-of-GVCs-on-economic-development>.
- America, R. (2013), « Economic development with limited supplies of management. What to do about it: The case of Africa », *Challenge*, Vol. 56/1, pp. 61-71, <https://doi.org/10.2753/0577-5132560103>.
- Amin, M. et A. Islam (2015), « Are large informal firms more productive than the small informal firms? Evidence from firm-level surveys in Africa », *World Development*, Vol. 74, pp. 374-385, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.05.008>.
- Atchoarena, D. et A. Delluc (2002), *Revisiting Technical and Vocational Education in Sub-Saharan Africa: An Update on Trends, Innovations and Challenges*, rapport préparé par la Banque mondiale, UNESCO-IIEP, Paris, <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001293/129354e.pdf>.
- BAfD/FMI/Banque mondiale (2017), *The G20 Compact with Africa: A joint Report*, Banque africaine de développement, Fonds monétaire international et Banque mondiale, Baden, www.compactwithafrica.org/content/dam/Compact%20with%20Africa/2017-03-30-g20-compact-with-africa-report.pdf.
- BAfD/OCDE (2013), *Enabling Green Growth in Africa*, rapport conjoint du colloque sur « La croissance verte en Afrique » organisé à Lusaka (Zambie), Banque africaine de développement et OCDE, www.oecd.org/dac/environment-development/AfDB-OECD%20Enabling%20green%20growth%20in%20Africa%20workshop%20report.pdf.
- BAfD/OCDE (2008), *Perspectives économiques en Afrique 2008*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aef-2008-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aef-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aef-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aef-2015-fr>.

- BAfD/UA (2017), *Africa Visa Openness Report 2017*, Banque africaine de développement et Union Africaine, Abidjan, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2017_Africa_Visa_Openness_Report_-_Final.pdf.
- Banque mondiale (2018), *The State of Social Safety Nets 2018*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29115/9781464812545.pdf?sequence=5&isAllowed=y>.
- Banque mondiale (2014), *Capital humain pour l'agriculture en Afrique*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/189491468009997897/pdf/857130BRIOFREN00Box382147B00PUBLIC0.pdf>.
- Banque mondiale/Elsevier (2014), *A Decade of Development in sub-Saharan African Science, Technology, Engineering & Mathematics Research*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/237371468204551128/pdf/910160WPOP126900disclose09026020140.pdf>.
- Bashir, S. et al. (2018), *Facing Forward: Schooling for Learning in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29377>.
- Baum, A. et al. (2017), « Can they do it all? Fiscal space in low-income countries », *IMF Working Paper*, No. 17/110, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/05/05/Can-They-Do-It-All-Fiscal-Space-in-Low-Income-Countries-44889.
- Berrisford, S. (2013), « Getting land governance right in sub-Saharan cities: More than land administration », in Napier, M. et al., *Trading Places: Accessing Land in African Cities*, Urban LandMark, Pretoria.
- Brahmbhatt, M., C. Haddaoui et J. Page (2017), « Green industrialisation and entrepreneurship in Africa », *Contributing Paper for African Economic Outlook 2017: Entrepreneurship and Industrialisation, New Climate Economy*, Londres et Washington, DC, <http://newclimateeconomy.report/workingpapers/wp-content/uploads/sites/5/2017/10/Green-Industrialisation-and-Entrepreneurship-in-Africa.pdf>.
- Bughin, J. et al. (2016), *Lions on The Move II: Realizing the Potential of Africa's Economies*, McKinsey Global Institute, McKinsey & Company, <https://www.mckinsey.com/featured-insights/middle-east-and-africa/lions-on-the-move-realizing-the-potential-of-africas-economies>.
- Byamugisha, F. (2013), *Securing Africa's Land for Shared Prosperity: A Program to Scale Up Reforms and Investments*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/732661468191967924/pdf/780850PUB0EPI00LIC0pubdate05024013.pdf>.
- CEA (2016a), *Vers une industrialisation verte en Afrique : Rapport économique sur l'Afrique 2016*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org/publications/economic-report-africa-2016.
- CEA (2016b), *L'économie bleue en Afrique : guide pratique*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <http://repository.uneca.org/handle/10855/23073>.
- CEPED (2016), *Inventaire des recensements et enquêtes démographiques en Afrique*, Centre Population et Développement, Université Paris Descartes, Paris, www.ceped.org/ireda/spip.php?article66&lang=fr.
- Chacha, M. (2014), « Regional integration and the challenge of overlapping memberships on trade », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 17/4, pp. 522-544, <https://link.springer.com/article/10.1057%2Fjird.2013.13>.
- Christiaensen L. et al. (2018), « Migrants, towns, poverty and jobs: Insights from Tanzania », *Policy Research Working Paper*, No. 8340, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/613771518633294230/pdf/WPS8340.pdf>.
- Christiaensen L., J. De Weerdt et R. Kanbur (2017), « Where to create jobs to reduce poverty: Cities or towns? », *Working Paper C-40300-TZA-1*, International Growth Centre, www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/05/Christiaensen-et-al-2017-working-paper.pdf.
- Christiaensen, L. et Y. Todo (2014), « Poverty reduction during the rural-urban transformation: The role of the missing middle », *Policy Research Working Paper*, No. 6445, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/15587/wps6445.pdf>.
- Climate Policy Initiative (2012), « San Giorgio group case study: Ouarzazate I concentrated solar power – Morocco », rapport élaboré par la Climate Policy Initiative pour le San Giorgio Group, <https://climatepolicyinitiative.org/publication/san-giorgio-group-case-study-ouarzazate-i-csp/>.
- Cling, J.-P. et al. (2014), *The Informal Economy in Developing Countries*, Routledge, Londres/New York.
- CNUCED (2018), *African Continental Free Trade Area: Challenges and Opportunities of Tariff Reductions*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Nations Unies, New York et Genève, http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ser-rp-2017d15_en.pdf.

- CNUCED (2015), *Le développement économique en Afrique – Rapport 2015 : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Nations Unies, New York et Genève, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2015_fr.pdf.
- CNUCED (2014), *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique : Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Nations Unies, New York et Genève, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2014_fr.pdf.
- Coolidge, J. et F. Yilmaz (2014), « Does e-filing reduce tax compliance costs in developing countries? », *Investment Climate in Practice*, No. 21, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/20428>.
- Corrigan, T. (2016), « Space, soil and status: Insights from the APRM into the governance of land in Africa », *Saia Occasional Paper*, No. 229, South African Institute of International Affairs, Johannesburg, www.saiia.org.za/occasional-papers/1032-space-soil-and-status-insights-from-the-aprm-into-the-governance-of-land-in-africa.
- CSAO (2016), *Transformations in the Food Economy and Implications for Policy Making*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Nigéria, www.oecd.org/swac/topics/handout-transformations-food-economy-ENG.pdf.
- CUA (2015), *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, Commission de l'Union Africaine, Addis-Abeba, https://au.int/sites/default/files/pages/3657-file-agenda2063_popular_version_fr.pdf.
- De Melo, J., M. Nouar et J.-M. Solleder (2017), « Integration along the Abuja road map – A progress report », *FERDI Working Paper*, No. 191, www.ferdi.fr/fr/publication/p191-integration-along-abuja-road-map.
- Deininger, K. (2003), « Does cost of schooling affect enrollment by the poor? Universal primary education in Uganda », *Economics of Education Review*, Vol. 22/3, pp. 291-305, <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.629.4081&rep=rep1&type=pdf>.
- Dihel, N. et A.-G. Goswami (2016), *The Unexplored Potential of Trade in Services in Africa: From Hair Stylists and Teachers to Accountants and Doctors*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/24968>.
- Esiara, K. (2018), « Rwanda bourse rolls out an SME segment », *The East African*, 1^{er} avril, www.theeastafrican.co.ke/business/Rwanda-bourse-rolls-out-an-SME-segment/2560-4367674-1sqqf8/index.html.
- FAO (2017), *Formalization of Informal Trade in Africa Trends, Experiences and Socio-economic impacts*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Accra, www.fao.org/3/a-i7101e.pdf.
- Farole, T. (2016), *Factory Southern Africa?: SACU in Global Value Chains - Summary Report (English)*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/973351468195001238/pdf/102850-WP-P149486-Box394847B-PUBLIC-Factory-Southern-Africa-FINAL-PUBLISH-002.pdf>.
- Fessehaie, J. (2018), « How can the CFTA help Africa respond to its economic transformation imperative? », *Bridges Africa*, Vol. 7/1, International Centre for Trade and Sustainable Development, Genève, www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/news/how-can-the-cfta-help-africa-respond-to-its-economic-transformation.
- Frazer, G. (2017), « Examining the impact of the common external tariff of the East African Community in Uganda », *International Growth Centre Policy Paper*, ICG, Londres.
- Gatamah, K. (2002), *Launching Corporate Governance in Africa with an Emphasis on Kenya*, Centre for International Private Enterprise, Washington, DC, www.cipe.org/sites/default/files/publication-docs/gatamah.pdf.
- Gelb, A. et al. (2009), « To formalize or not to formalize? Comparisons of microenterprise data from Southern and East Africa », *Center for Global Development Working Paper*, No. 175, Washington, DC, www.cgdev.org/content/publications/detail/1422458.
- GIZ (2013), *Support to Land Reform Project in Namibia*, ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ), www.giz.de/projektdaten/projects.action?request_locale=en_EN&pn=201322767.
- Grogan, L. (2009), « Universal primary education and school entry in Uganda », *Journal of African Economies*, Vol. 18/2, <https://doi.org/10.1093/jae/ejn015>.
- ICA (2017), *Infrastructure Financing Trends in Africa 2016*, Consortium pour les infrastructures en Afrique, Abidjan, www.icafrica.org/fileadmin/documents/IFT_2016/Infrastructure_Financing_Trends_2016.pdf.
- ICTSD (2018), « African leaders prep for summit on continental trade deal », *Bridges Africa*, Vol. 22/4, International Centre for Trade and Sustainable Development, Genève, www.ictsd.org/bridges-news/bridges/news/african-leaders-prep-for-summit-on-continental-trade-deal.



- ITC (2016), *Investing in Trade Promotion Generates Revenue – A Study of Trade Promotion Organizations*, Centre du Commerce International, Genève, www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/160204-Investing%20in%20trade%20promotion_low-res.pdf.
- Jütting, J. et J. de Laiglesia (2009), *L'emploi informel dans les pays en développement : Une normalité indépassable ?*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264059269-fr>.
- Kappel, R., B. Pfeiffer et H. Reisen (2017), « Compact with Africa: Fostering private long-term investment in Africa », *Discussion paper 13/2017*, German Development Institute (DIE), Bonn, www.die-gdi.de/discussion-paper/article/compact-with-africa-fostering-private-long-term-investment-in-africa/.
- Kasita, M. (2011), « Establishing communal land registration in Namibia: The process, benefits and challenges », conférence annuelle de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté 2011, Washington, DC, <http://siteresources.worldbank.org/INTIE/Resources/475495-1302790806106/EstablishingKasitaPres4.pdf>.
- Khan, M. (2009), *Governance, Growth and Poverty Reduction*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, <http://dag.un.org/handle/11176/377014>.
- Lall, S.-V., J.-V. Henderson et A.-J. Venables (2017), *Africa's Cities: Opening Doors to the World*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25896>.
- Locke, A. et G. Henley (2016), *Urbanisation and Land Property Rights: The Need to Refocus Attention*, Overseas Development Institute, Londres, www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/10309.pdf.
- Lopez Gonzalez, J., P. Kowalski et P. Achard (2015), « Trade, global value chains and wage-income inequality », *Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale*, no. 182, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5js009mzrqd4-en>.
- Ministère de l'Éducation et de la recherche scientifique du Bénin (1999), *Éducation pour tous : Bilan à l'an 2000*, ministère de l'Éducation, Cotonou, <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002193/219306f.pdf>.
- Moriconi-Ebrard, F., D. Harre et P. Heinrigs (2016), *L'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest 1950–2010 : Africapolis I, mise à jour 2015*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264252257-fr>.
- Morris, M. et J. Barnes (2006), « Regional development and cluster management: Lessons from South Africa », in *Development on the Ground: Clusters, Networks and Regions in Emerging Economies*, université du Cap, pp. 278-298, https://open.uct.ac.za/bitstream/item/22614/Morris_Regional_2006.pdf?sequence=1.
- Naudé, W. (2017), « Entrepreneurship, education and the Fourth Industrial Revolution in Africa », *Discussion Paper Series*, No. 108555, Institute of Labor Economics, Bonn, <http://ftp.iza.org/dp10855.pdf>.
- NCTTCA (2017), *Northern Corridor Transport Observatory Report: Trade and Transport Facilitation, 10th Issue*, Autorité de coordination du transport en transit du couloir septentrional, http://top.ttcanc.org/download_doc.php?docid=150410290402214866.
- Nishimura, M. et al. (2009), « A comparative analysis of universal primary education policy in Ghana, Kenya, Malawi and Uganda », *Journal of International Cooperation in Education*, Vol. 12/1, pp. 143-158, <http://home.hiroshima-u.ac.jp/cice/wp-content/uploads/2014/03/12-1-10.pdf>.
- OCDE (2018a), *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264288768-en>.
- OCDE (2018b), *Private Philanthropy for Development*, The Development Dimension, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264085190-en>.
- OCDE (2018c), *Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264285095-fr>.
- OCDE (2018d), « Youth well-being policy review of Malawi », projet UE-OCDE sur l'inclusion des jeunes, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dev/inclusivesocietiesanddevelopment/Youth-well-being-policy-review-Malawi.pdf.
- OCDE (2017a), *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274945-fr>.
- OCDE (2017b), *Green Growth Indicators 2017*, OECD Green Growth Studies, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264268586-en>.
- OCDE (2017c), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.

- OCDE (2017d), *Social Protection in East Africa: Harnessing the Future*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274228-en>.
- OCDE (2017e), *Preventing Ageing Unequally*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279087-en>.
- OCDE (2016a), *Afrique subsaharienne : Rapport régional de l'indicateur « institutions sociales et égalité femme-homme » (SIGI)*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/docs/Brochure SIGI SSA web.pdf>.
- OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.
- OCDE (2015a), *Cadre d'action pour l'investissement, édition 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235441-fr>.
- OCDE (2015b), « Taxation of SMEs in OECD and G20 Countries », *OECD Tax Policy Study*, No. 23, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264243507-en>.
- OCDE (2015c), *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques*, Édition 2015, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264244221-fr>.
- OCDE (2013), *Perspectives du développement mondial 2013 : Les politiques industrielles dans un monde en mutation*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2013-fr.
- OCDE/ATAF/CUA (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280854-en-fr>.
- OCDE/OIT (2018), *Comment les immigrés contribuent à l'économie des pays en développement*, Organisation internationale du travail, Genève/Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264290730-fr>.
- OIT (2015), *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015 : Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes*, Organisation internationale du travail, Genève, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_412019.pdf.
- ONUDI (2013), *Africa Investor Report 2013 - Executive Summary*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne, www.unido.org/sites/default/files/2014-09/Executive_Summary_AIS_2013_Report_xiamen_2014_0.pdf.
- ONU-Habitat (2013), *Streets as Public Spaces and Drivers of Urban Prosperity*, ONU-Habitat, Nairobi, <https://unhabitat.org/books/streets-as-public-spaces-and-drivers-of-urban-prosperity/>.
- Oosthuizen, M. et al. (2016), « Informality and inclusive growth in sub-Saharan Africa », *ELLA Regional Evidence Papers*, préparé par l'unité de recherche sur les politiques de développement, Université du Cap, <http://bit.ly/REPDpru>.
- Otiso, K.-M. (2005), « Kenya's secondary cities growth strategy at crossroads: Which way forward? » *GeoJournal*, No. 62, pp. 117-128, <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2Fs10708-005-8180-z.pdf>.
- PNUD (2014), *Inclusive Green Growth in Africa: Rationale, Challenges and Opportunities*, Programme des Nations Unies pour le développement, Afrique du Sud, www.za.undp.org/content/dam/south-africa/docs/mdgs/Inclusive%20Green%20Growth%20in%20Africa-Rationale%20Challenges%20and%20Opportunities1.pdf.
- PNUE (2015), *Green Economy: Building Inclusive Green Economies in Africa, Experience and Lessons Learned 2010-2015*, Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.greengrowthknowledge.org/sites/default/files/downloads/resource/Building_Inclusive_Green_Economies_In_Africa_UNEP.pdf.
- Quisumbing, R.-A. et N. Kumar (2014), *Land Rights Knowledge and Conservation in Rural Ethiopia, Mind the Gender Gap*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC, www.gender-gap.net/sites/default/files/documents/ifpridp01386.pdf.
- Reisen, H. (2015), « Will the AIIB and the NDB help reform multilateral development banking? », *Global Policy*, Vol. 6/3, pp. 297-304, <https://doi.org/10.1111/1758-5899.12250>.
- Roy, R. (2016), « The cost of air pollution in Africa », *Documents de travail du Centre de développement de l'OCDE*, no. 333, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlqzq77x6f8-en>.
- Shimeles A., D.-Z. Gurara et F. Woldeyes (2017), « Taxman's dilemma: Coercion or persuasion? evidence from a randomized field experiment in Ethiopia », *American Economic Review*, Vol. 107/5, pp. 420-424, www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aer.p20171141.
- SOE Network for Southern Africa (2014), *Guidelines on the Governance of State-Owned Enterprises for Southern Africa*, OECD-Southern Africa Network on the Governance of State-Owned Enterprises, www.oecd.org/daf/ca/SOE-Guidelines-Southern-Africa.pdf.
- TNC (2015), *Upper Tana-Nairobi Water Fund Business Case. Version 2*, The Nature Conservancy, Nairobi, www.nature.org/ourinitiatives/regions/africa/upper-tana-nairobi-water-fund-business-case.pdf.



- UA (2018), *List of Countries Which Have Signed, Ratified/Acceded to the African Charter on Values and Principles of Decentralisation, Local Governance and Local Development*, Union Africaine, Addis-Abeba, <https://au.int/sites/default/files/treaties/7802-sl-african-charter-on-the-values-and-principles-of-decentralisation-local.pdf> (consulté le 3 mai 2018).
- UA/CEA(2012), *Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain*, Commission de l'Union Africaine et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ATPC/questions_liees_au_commerce_intra-africain_plan_daction_propose_pour_lintensification_du_commerce_intra-africain_cadre_pour_lacceleration.pdf.
- UNESCO (2015a), *Children out-of-School, or in School but Still Not Learning?*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/children-out-of-school-or-in-school-but-still-not-learning-en.pdf>.
- UNESCO (2015b), *Genre et EPT 2000-2015 : progrès et enjeux*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002348/234809f.pdf>.
- Van Fleet, J.-W. (2012), *Africa Learning Barometer*, Centre for Universal Education, Brookings Institution, Washington, DC, <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2012/09/Africa-Learning-BarometerFINAL.pdf>.

Annexe statistique

Les données compilées pour cette première édition des *Dynamiques du développement en Afrique* sont accessibles dans des tableaux mis à disposition sur le site du Centre de développement de l'OCDE (www.oecd.org/fr/developpement/dynamiques-du-developpement-en-afrique-2018-9789264302525-fr.htm). Un certain nombre d'indicateurs sociaux et économiques supplémentaires y sont également présentés, pour étayer le contexte analytique. Les statistiques sont présentées sur une base nationale pour les pays africains dont les données sont disponibles. Tous les tableaux figurant dans la liste suivante peuvent être téléchargés au format Excel :

Tableau 1	Indicateurs pour la croissance, l'emploi et les inégalités	Tableau 10	Diversification des exportations
Tableau 2	Taux annuel de croissance du PIB	Tableau 11	Commerce international et régional
Tableau 3	Ventilation sectorielle de l'économie	Tableau 12	Apports financiers extérieurs
Tableau 4	Décomposition de la croissance par dépenses	Tableau 13	Projections démographiques
Tableau 5	Finances publiques	Tableau 14	Bien-être subjectif
Tableau 6	Indicateurs des inégalités et de la pauvreté	Tableau 15	Indicateurs de santé de base
Tableau 7	Indicateurs de genre	Tableau 16	Indicateurs d'éducation de base
Tableau 8	Caractéristiques de la population active	Tableau 17	Infrastructures
Tableau 9	Commerce selon l'intensité manufacturière	Tableau 18	Durabilité environnementale

En plus des données nationales, des statistiques agrégées sont proposées pour les groupes suivants :

- Les cinq régions de l'Union Africaine (telles que définies par le traité d'Abuja)
- Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes et Monde
- **Pays riches en ressources**
L'expression « riches en ressources » désigne les pays qui tirent une part significative de leur PIB de l'extraction des ressources naturelles du sous-sol. Ces dotations en ressources naturelles peuvent avoir de profondes implications en termes de développement économique, politique et social. Dans ce rapport, sont considérés comme « riches en ressources » les pays où, au cours des dix dernières années, les ressources naturelles souterraines ont assuré plus de 10 % du PIB pendant au moins cinq ans.
- **Niveau de revenu**
La Banque mondiale s'appuie sur sa méthode Atlas pour classer les pays du monde en quatre catégories, en fonction du revenu national brut (RNB) par habitant en 2016¹ : pays à faible revenu, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et pays à revenu élevé.
- **Accès géographique**
Le rapport répartit les pays en fonction de leur situation géographique : pays enclavés, pays ayant un débouché sur la mer et pays insulaires. L'accès au commerce mondial peut être compliqué par le fait qu'un pays possède ou non un littoral, sachant que les modèles de développement des nations insulaires diffèrent de ceux des autres nations côtières. En plus de ces trois catégories, le rapport fournit des données sur les « pays en développement sans littoral » (PDSL) et les « petits États insulaires en développement » (PEID) compilées par le Bureau du Haut-représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS)².
- **Pays les moins avancés³**
En plus des catégories PDSL et PEID, l'UN-OHRLLS introduit une catégorie supplémentaire à compter du 1^{er} juillet 2018, celle des « pays les moins avancés » (PMA). Officiellement instituée en 1971 par l'Assemblée générale des Nations Unies, cette catégorie englobe les pays affichant un faible niveau de développement



socioéconomique. Trois critères entrent en ligne de compte : le revenu, le capital humain (situation de la population sur le plan sanitaire et éducatif notamment) et la vulnérabilité économique.

Les tableaux ont été établis à partir des toutes dernières données disponibles, sachant qu'un ensemble complet de statistiques remontant jusqu'en 2000 peut également être téléchargé.

Notes

1. Pour en savoir plus : <http://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/378832-what-is-the-world-bank-atlas-method>.
2. Pour plus d'informations : <http://unohrlls.org>.
3. Pour un aperçu approfondi des critères employés : <http://unohrlls.org/about-ldcs/criteria-for-ldcs/>.

African Union Commission, PO Box 3243, Roosevelt Street (Old Airport Area), W21K19, Addis Ababa, Ethiopia
ISBN 978-92-95104-16-7
ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(41 2018 22 2 P) ISBN 978-92-64-30251-8 – 2018

Dynamiques du développement en Afrique 2018

CROISSANCE, EMPLOI ET INÉGALITÉS

Quelles sont les tendances économiques et sociales majeures en Afrique aujourd'hui ? Comment l'Afrique s'inscrit-elle dans la mondialisation ? Ce nouveau rapport annuel parle d'une Afrique ouverte sur le monde et l'avenir. *Dynamiques du développement en Afrique* tire les leçons des expériences des cinq sous-régions – Afrique australe, centrale, de l'Est, du Nord et de l'Ouest – pour partager et développer les bonnes pratiques. Le rapport identifie les politiques innovantes et offre des recommandations pratiques, adaptées aux spécificités des économies africaines.

Étayé par les plus récentes statistiques, son décodage des dynamiques du développement vise à permettre aux leaders africains de réaliser la vision stratégique de l'agenda 2063 à tous les niveaux : continental, régional et national. Chaque édition examine ainsi un thème stratégique. Cette première édition explore les dynamiques de la croissance, de l'emploi et des inégalités. Elle propose dix actions phares pour promouvoir un développement économique et social durable en Afrique et y renforcer les institutions.

Cet ouvrage a pour vocation de nourrir le débat entre les membres de l'Union Africaine, ainsi que les citoyens, entrepreneurs et chercheurs. Son ambition est de participer à une nouvelle coopération entre pays et régions tournée vers l'apprentissage mutuel et la préservation de nos biens communs. Il est lui-même le fruit de la coopération entre la Commission de l'Union Africaine et le Centre de développement de l'OCDE.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://au.int/ea> et <http://dx.doi.org/10.1787/9789264302525-fr>

Cet ouvrage est publié sur le site de l'Union Africaine et sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur www.au.int et www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

